الجمهرية الجزائرية الدمقراطية الشعبية
Répulique Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supèrieur et de la Recherche Scientifique
جامعة ابو بكر بلقايد - تلمسان كلية التكنولوجيا
Université Abou Bakr Belkaïd – Tlemcen Faculté de Technologie

قسم الهندسة المعمارية
Département d'Architecture

Thèse
Pour l'obtention du Diplôme de Docteur en sciences

En : Architecture

Spécialité : Architecture

Sujet :

Patrimonialisation, méthode, applicabilité et impacts d'intervention sur le patrimoine urbain Le cas de la ville historique de Tlemcen

Préparée par : **Mr HAMMA Walid**

Soutenu publiquement le 15/12 /2016 à 9h00, devant le jury composé de

Mr BOUMECHRA Nadir	Professeur	Univ. Tlemcen	Président
Mr DJEDID Abdelkader	Professeur	Univ. Tlemcen	Encadreur
Mr OUISSI Mohammed Nabil	Professeur	Univ. Tlemcen	Co Encadreur
Mr CHABANE Djamel	Professeur	Univ. Bejaia	Examinateur
Mr YOUSFI Badreddine	MCA	Univ. Oran 2	Examinateur
Mme MEBIROUK Hayat	MCA	Univ. Tlemcen	Invitée

Année Universitaire : 2016/2017

RESUME :

Tlemcen est une ancienne capitale du Maghreb central qui possède un centre historique qui date de l'époque romaine (201 après j-c.). Ce dernier s'est enrichi architecturalement à travers le temps avec les apports stylistiques des différentes civilisations, il constitue un véritable musée à ciel ouvert et un centre de cohabitation des différentes communautés musulmanes, chrétiennes, juives et païennes.

Cette ville a été classée secteur sauvegardé en 2009 par décret exécutif n° 09-403. Le tracé de ce secteur ne touche que la médina islamique de Tagrart excluant le reste de la ville. De ce fait, nous nous sommes interrogés sur les véritables limites de cette cité millénaire. Pour cela nous avons retracé ces dernières en étudiant la stratification et les caractéristiques des tissus urbains. Il s'avère que les limites dépassent le tracé actuel où de nombreuses zones historiques ont été écartées par ce décret.

Cette ancienne cité a fait l'objet aussi de plusieurs actions d'interventions architecturales et urbanistiques appuyées par dix plans spéciaux de restauration en vue de la sauvegarder. Ces plans et ces interventions qui se sont étalés de 1962 à 2009 n'ont pas donné les résultats escomptés, c'est pourquoi nous nous sommes questionnés sur les raisons qui ont conduits à ces échecs.

Pour réponde à ce questionnement, nous avons analysé l'ensemble de ces actions en relevant leurs impacts positifs et négatifs sur le patrimoine et nous les avons comparés au modèle théorique de Réhabimed. Il s'avère que la majorité de ces interventions ne respectent pas les étapes décrites par cette méthode. En plus, ces interventions dont la plupart n'ont pas été menées à terme et ont été menées d'une manière fragmentaire. Si on ajoute à cela la confusion dans les prérogatives et la non-association de la société civile, les raisons de ces échecs deviennent évidentes.

En conclusion, nous pensons que pour sauver le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen, un classement de l'ensemble de ses édifices historiques et une action globale et coordonnée entre tous les agents du patrimoine sont plus que nécessaire.

Mots clés : patrimonialisation, délimitation, stratification urbaine, méthode , intervention, impacts, patrimoine urbain, ville historique.

ABSTRACT

Tlemcen is an ancient capital of central Maghreb, which has a historic center that dates from the Roman period (201 AD). The latter is architecturally enriched over time with the stylistic contributions of different civilizations, it is a veritable outdoor museum and a center of coexistence of Muslim, Christian, Jewish and pagan.

This city was ranked conservation area in 2009 by Executive Decree No. 09-403. This sector affects only the Islamic medina Tagrart excluding the rest of the city. Therefore, we wondered about the true limits of this ancient city. For this we have traced these limitations by studying the stratification and characteristics of the urban fabric. It turns out that the limits beyond the current route where many historical areas have been discarded by this decree.

This ancient city has undergone more shares of architectural and urban interventions supported by ten special plans of restoration. These plans and interventions that are spread from 1962 to 2009 have not yielded the expected results, that is why we interrogate about the reasons that led to these failures.

To answer these questions, we analyzed all these actions under their positive and negative impacts on heritage and we compared them with theoretical model Rehabimed. It turns out that the majority of these interventions do not follow the steps in this method. In addition, these interventions who which have not been completed, were conducted in a piecemeal manner. If we add the confusion in the prerogatives and the non-involvement of civil society, the reasons for these failures become evident.

In conclusion, we believe that to save the urban heritage of the historic city of Tlemcen, a ranking of all its historical buildings and a comprehensive and coordinated between all heritage officers are more than necessary.

Keywords: heritagization, delimitation, urban stratification, method, intervention, impact, urban heritage, historic city.

ملخص

تعد تلمسان عاصمة قديمة للمغرب الاوسط لها مركز تاريخي يعود الى العهد الروماني (سنة 201 بعد ميلاد عيسى). اصبح هذا الاخير ثريا مع مرور الزمن بإسهام العديد من الحضرات اللواتي اضفن عدة اطرزة معمارية. يعد متحفا على الهواء الطلق و مركز للتعايش مختلف المجتمعات الدينية من مسلمين و نصارى و يهود و الوثنين .

هذه المدينة صنفت منطقة محمية بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 09-403. هذا التصنيف يخص المدينة الاسلامية ثاغرارت مقصيا بذلك ما تبقى من المدينة. على هذا الواقع تساءلنا عن الحدود الحقيقية لهذه المدينة القديمة. لهذا قمنا بإعادة رسم الحدود بدراسة تطور و خصوصيات النسيج العمراني. تبين لنا ان الحدود الجديدة تجاوزت بكثير الحدود القديمة و ان العديد من المناطق التارخية قد همشت بهذا المرسوم التنفيذي.

هذه المدينة القديمة عرفت العديد من التدخلات المعمارية و العمرانية من خلال عشرة مخططات خاصة بالترميم من اجل الحفاظ عليها. هذه المخططات و التدخلات اللاتي جرت بين 1962 و 2009 لم تأتي ب النتائج المرجوة. لهذا تساءلنا عن الاسباب اللاتي ادينا الى الفشل.

من اجل الاجابة على هذه الاسئلة قمنا بتحليل جميع التدخلات من خلال اخراج التأثيرات الإيجابية و السلبية على التراث و قمنا أيضا بمقارنة الطريقة المتبعة بالنموذج النظري لريابيماد. تبين لنا ان تلك التدخلات لا تحترم الخطوات الموصوفة بالطريقة النظرية. هذه التدخلات ايضا لم تنجز كلها و انجزت بطريقة احادية. زد على ذلك الخلط في مهام المتدخلون و عدم مشاركة و مشاورة السكان و الجمعيات . كل هذا ادى الى فشل التدخل.

في الختام نضن ان الحفاظ على التراث العمراني للمدينة التارخية تلمسان يتطلب تصنيف كل البنايات التارخية مع اعتماد تدخل شامل و متناسق مع كل المتدخلين في مجال التراث.

الكليمات المفتاحية التصنيف - التحديد - التطور العمراني - الطريقة - التدخل - التاثير - التراث العمراني- المدينة التارخية

REMERCIEMENTS :

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon Directeur de Recherche Mr DJEDID Abdelkader et mon Co-Encadreur Mr OUISSI Mohammed Nabil qui m'ont assisté, éclairé avec les critiques et suggestions fructueuses et orienté tout au long de cette recherche.

Mes remerciements anticipés vont aux membres du jury pour l'honneur qu'ils me font pour juger et apprécier mon travail.

J'adresse également mes sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide précieuse sous forme de conseils ou de documentation pour mener à terme ce mémoire :

- A mes professeurs du Département d'Architecture de Tlemcen.

- A Mr HADJILA Hocine, Architecte-Urbaniste à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la Wilaya de Tlemcen.

- A Mr BELARBI Saïd, Architecte à l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés de Tlemcen.

- Aux personnels de :
    - La Direction de la Culture.
    - La Direction des Affaires Religieuses et des Waqfs.
    - La Direction de l'Urbanisme et de la Construction.
    - L'A.P.C. de Tlemcen.
    - L'A.P.C. de Mansourah
    - Ministère de la Culture.
    - IREMAM Aix-En-Provence France.
    - Service historique de la défense de Vincennes, Paris, France.
    - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, France.

Merci à toutes et à tous

DEDICACES :

Je dédie ce mémoire :

- A mes chers parents pour leur encouragement et soutien moral tout au long de mon parcours universitaire.

- A mon petit frère.

- A ma femme.

- A ma famille.

- Et à toutes les personnes qui ont su être présentes lorsque j'en avais besoin.

HAMMA WALID

SOMMAIRE :

INTRODUCTION GENERALE :

Introduction :……1
1. Objet de la recherche :……...…3
2. Importance de la recherche :……..4
3. Problématique :…….....4
4. Hypothèses de travail :……...9
5. Objectifs de la recherche :……10
6. Méthodologie d'approche :……...…10
7. Structure de la thèse :……11

CHAPITRE I : DE LA PATRIMONIALISATION A L'INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

Introduction :……13
1. Notion du patrimoine :……..13
1.1. Définition du patrimoine :…….……13
1.2. Historique de l'émergence et du développement du terme de patrimoine :…….15
1.3. Le patrimoine et la mémoire :…….…..18
1.4. Objets patrimoniaux :……19
1.5. Propriété du patrimoine :……...19
2. Notion du patrimoine architectural :…….20
2.1. Définition du patrimoine architectural :……20
2.2. Historique de l'émergence et du développement du terme patrimoine architectural :…….22
3. Notion du patrimoine urbain:……....23
3.1. Définition du patrimoine urbain :……..23
3.2. Historique de l'émergence et du développement du terme patrimoine urbain :……...30
4. Patrimonialisation du patrimoine architectural et urbain :……....35
4.1 Définition de la patrimonialisation :……..35
4.2. La production patrimoniale :…….…35
4.3. Le processus de patrimonialisation :…….35
4.4 Les dimensions de la patrimonialisation :…….37
4.5. Les valeurs patrimoniales :……...37
4.5.1. Généralités :……..37
4.5.2. Les valeurs traditionnelles :……..38
4.5.3. Les nouvelles valeurs:……..40
4.6. La sélection des valeurs patrimoniales :……..43
4.7. Patrimonialisation Architecturale :……...44
4.7.1 Patrimonialisation architecturale selon la loi algérienne :……44
4.7.2. Patrimonialisation architecturale selon les chartes, conventions et recommandations internationales :……...45
4.8. Patrimonialisation urbaine :……..45
4.8.1. Patrimonialisation urbaine selon la loi algérienne :……..45
4.8.2. Patrimonialisation urbaine selon les chartes, conventions et recommandations internationales :……46
4.8.3. Délimiter le patrimoine urbain :……...47
4.8.4. Modéliser le patrimoine urbain:……48

4.8.5. Le patrimoine urbain et les valeurs patrimoniales :…….51
4.8.5.1 Le patrimoine urbain et le système de valeurs :……...51
4.8.5.2. Le patrimoine urbain et l'image des lieux :……..51
4.8.5.3. Le patrimoine urbain et la dynamique socio-culturelle :……..52
5. Notion d'intervention sur le patrimoine urbain :……..54
5.1. Les actions d'intervention sur le patrimoine urbain :……..54
5.1.1. Les acquisitions des propriétés :……...54
5.1.1.1. L'expropriation :……...54
5.1.1.2. La préemption :……..…54
5.1.2. Le relogement :…….55
5.1.3.Les actions d'intervention sur les fonctions et le fonctionnement des tissus urbains :…….55
5.1.3.1. La déconcentration urbaine :……55
5.1.3.2. La réanimation et la revitalisation urbaines :……...55
5.1.3.3. Le renouvellement urbain :……..55
5.1.3.4. La requalification urbaine:……...56
5.1.3.5. La réorganisation urbaine :……...56
5.1.4. Les actions d'intervention physiques :…….56
5.1.4.1. L'adaptation:……57
5.1.4.2. L'Aménagement et l'embellissement urbains :……...57
5.1.4.3. La conservation et la sauvegarde:……....57
5.1.4.4. La préservation:……...59
5.1.4.5. La densification urbaine:…….59
5.1.4.6. La maintenance et l'amélioration urbaine :…….59
5.1.4.8. La réhabilitation urbaine :……60
5.1.4.9. La restauration urbaine :……..60
5.1.4.10. La substitution et la reconstruction:……...60
5.1.4.11. La transformation :…….61
5.2. Acteurs internationaux de protection et d'intervention sur le patrimoine urbain :…..61
5.2.1. L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture :..61
5.2.2. Le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels :……...61
5.2.3. Le Conseil International des Monuments et des Sites :……62
5.2.4. L'Organisation de l'Université Arabe pour la Culture, les Sciences et l'Education :…….62
5.2.5. L'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture :……..62
5.2.6. L'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial :……62
5.2.7. Le Comité de l'Ecole Américaine des Recherches Orientales :……...63
5.2.8. Le Centre International Américain des Recherches Orientales :……..63
5.2.9. Le Fonds du Patrimoine Mondial :……...63
5.2.10. L'Agence Japonaise de Coopération Internationale :……..63
5.2.11. Le Réseau Aga Khan de Développement :……63
5.2.12. L'Euromed Heritage :……63
5.2.13. La Banque Mondiale et le « Cutrural Heritage » :……..64
5.2.14 La Banque Africaine de Développement :……...64

5.3. Chartes, conventions et recommandations internationales d'intervention sur le patrimoine urbain : ……..64
5.3.1. Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés:……...64
5.3.2. Déclaration d'Amsterdam (charte européenne du patrimoine architectural):…..65
5.3.3. Recommandation de Nairobi concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine:……...66
5.3.4. Charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines:……66
5.3.5. Charte du patrimoine vernaculaire:……...67
5.3.6. Mémorandum de Vienne sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique:……...67
5.4 Acteurs algériens d'intervention sur le patrimoine urbain :……..68
5.4.1 Ministère des Affaires Religieuses et des Waqfs :……68
5.4.2. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme :……68
5.4.3. Ministère de la Culture :……...68
5.4.4. Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme :……69
5.4.5. Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales :……..69
5.4.6. Agence Locale de Gestion et de Régulation Foncières Urbaine :……69
5.4.7. Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) :……69
5.4.8. Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques :……..70
5.4.9. Les architectes en chef des monuments historiques :……...70
5.4.10. Directions techniques des voiries, réseaux divers et des transports :…….70
5.4.10. Directions techniques des voiries, réseaux divers et des transports :…….70
5.4.12. Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment(CNERIB):.70
5.4.13. Centre National de Conservation et de Restauration :……....70
5.4.14. Centre National de Recherche Archéologique :……..71
5.4.15. Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique :……...71
5.4.16. Centre National de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique :.71
5.4.17. Comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti :……..71
5.4.18. Comité des experts-consultants pour la conservation, la restauration, la réhabilitation, la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés :..71
5.4.19. Commission technique permanente pour le Contrôle Technique de la Construction (CTC) :……71
5.4.20. Observatoire National de la Ville :……72
5.4.21. Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels :……..…72
5.4.22. Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) :……..72
5.4.23. Office National du Tourisme :……72
5.4.24. Société de Restauration du Patrimoine Culturel :……...…72
5.4.25. Agence Nationale de Développement Touristique :……...72
5.4.26. Caisse Nationale du Logement (CNL) :……..73
5.4.27. Fonds Commun des Collectivités Locales :……73
5.4.28. Fonds National du Patrimoine Culturel :……....73
5.4.29. Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel :……..73

5.4.30. Fonds National de Promotion Touristiques :……73
5.4.31. Fonds Spécial de la Solidarité Nationale :……73
5.4.32. Associations du patrimoine :……..73
5.4.33. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale :……..74
5.4.34. Habitants et résidents :……74
5.5. Législation algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain :……..74
5.6. Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés PPSMVSS :……...78
5.6.1. Définition du PPSMVSS:……..…78
5.6.2. Élaboration du PPSMVSS:……...78
5.6.3. Adoption du PPSMVSS:……...80
5.6.4. Composition du PPSMVSS :……....80
5.6.5. La modification, la révision et la mise à jour du P.P.S.M.V.S.S. :……...81
5.7. Expérience algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain :……..82
5.8. Méthode Réhabimed d'intervention sur le patrimoine urbain :……86
5.8.1. Présentation :……86
5.8.2. L'orientation politique:……86
5.8.3. Diagnostic:……....88
5.8.4. Stratégie :……..89
5.8.5. Action ou mise en œuvre du plan:……91
5.8.6. Le suivi :……...92
Conclusion :……..94
CHAPITRE II : DELIMITATION DU PATRIMOINE URBAIN DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN
Introduction :……95
1. Période préromaine (avant 201 av j-c):……95
2. Période des Romains (201 à 429 après j.c):……..97
2.1. Contexte historique :……97
2.2. Stratification urbaine :……...99
3. Période des Vandales et Byzantins (429 à 670):……103
4. Période des conquêtes arabes, des révoltes Berbères et la dynastie Idrissides (670 A 1078) :……103
4.1. Contexte historique :……...103
4.2. Stratification urbaine :……106
5. Période des Almoravides (1078 à 1147) :……110
5.1. Contexte historique :……110
5.2. Stratification urbaine :……113
6. Période des Almohades (1147 à 1236):……116
6.1. Contexte historique :……..116
6.2. Stratification urbaine :……119
7. Période des Zianides (1236 à 1517):……121
7.1. Contexte historique :……..121
7.2. Stratification urbaine :……125
8. Période des Mérinides (1299 à 1358) :……..131
8.1. Contexte historique :……131
8.2. Stratification urbaine :……133

9. Période des Ottomans (1517 à 1833) :……137
9.1. Contexte historique :……..137
9.2. Stratification urbaine :……140
10. Période des Français (1833 à 1962) :……144
10.1. Contexte historique :……144
10.2. Stratification urbaine :……..146
Conclusion :……177

CHAPITRE III : PATRIMONIALISATION DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN

Introduction :……..179
1. Caractéristiques de la ville historique de Tlemcen :……...179
1.1. La médina :……..179
1.1.1. Trame urbaine et organisation spatiale et fonctionnelle :……...179
1.1.2. Les espaces libres :……..184
1.1.2.1. La voirie urbaine :……...184
1.1.2.2. Les places et placettes :……...186
1.1.2.3. Les Souks :……..189
1.1.2.4. Les jardins, fontaines et le grand bassin:……194
1.1.3. L'espace bâti :……197
1.1.3.1. Les remparts et portes :……...197
1.1.3.2. Les éléments symboliques, arcs et skifas :……..203
1.1.3.3. Les équipements :……206
1.1.3.3.1. Les mosquées :……206
1.1.3.3.2. Les medersas :……211
1.1.3.3.3. Les zawiyas :……...213
1.1.3.3.4. Les fondouks:……..214
1.1.3.3.5. Les palais:……...215
1.1.3.3.6. Les fours :……217
1.1.3.3.7. Les bains :……...219
1.1.3.3.8. Les mausolées :……...221
1.1.3.3.9. Les tanneries et moulins :……224
1.1.3.4. Les habitations :……..225
1.2. La ville coloniale :……...228
1.2.1. Trame urbaine et organisation spatiale :……228
1.2.2. Les espaces libres :……..230
1.2.2.1. La voirie urbaine :……...230
1.2.2.2. Les places :……..232
1.2.2.3. Les fontaines, stèles, jardins et cimetières:……234
1.2.3. L'espace bâti :……236
1.2.3.1. Les remparts et portes :……...236

1.2.3.2. Les équipements :……238
1.2.3.3. Les ponts et tunnels:……...245
1.2.3.4. Les habitations :……..246
1.2.3.5. Les styles architecturaux :……...248
2. Patrimonialisation de la ville historique de Tlemcen :……249
2.1. Le classement durant la période coloniale :……...249
2.2. Le classement durant la période postcoloniale :…….251
2.3. Les monuments non classés :……..253
2.4. Classement des monuments restants:……..255
Conclusion :……262

CHAPITRE IV : METHODE, APPLICABILITE ET IMPACTS D'INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE URBAIN DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN

Introduction :……...263
1. Présentation des plans d'intervention :……...263
1.1. Plan d'Urbanisme Directeur (plan Mauger) de 1960,1961, 1962 :……263
1.1.1. Situation et limite :…….263
1.1.2. Problématique :……..264
1.1.3. Stratégie et proposition d'intervention :…….264
1.2.Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964 :……267
1.3.Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen (plan SOFRED) de 1966 :……..267
1.3.1.Situation et limite :……..267
1.3.2.. Problématique :…….268
1.3.3.Stratégie et proposition d'intervention :…….269
1.4.Plan d'urbanisme directeur PUD de 1977 :……...270
1.4.1.Situation et limite :…….270
1.4.2.Problématique :……...271
1.4.3.Stratégie et proposition d'intervention :…….272
1.5. Plan Spécial de Restauration de Tlemcen 1996 :……..275
1.6.Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du Groupement de Tlemcen de 1998- 2007 :……..275
1.6.1. Situation et limite :……....275
1.6.2. Problématique :…….276
1.6.3. Stratégie et proposition d'intervention :……..278
1.7.Plan d'Occupation des Sols POS de la médina de 2001 :……..287
1.7.1.Situation et limite :…….287
1.7.2. Problématique :……..290
1.7.3. Stratégie et proposition d'intervention :……296

1.8.Plan d'occupation des sols POS d'El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar de 2001 :……..301
1.8.1Situation et limite :……...301
1.8.2.Problématique :……...302
1.8.3. Stratégie et proposition d'intervention :……305
1.9.Plan d'occupation des sols POS d'Agadir, Sidi El Haloui et sidi Daoudi de 2003 :…….307
1.9.1.Situation et limite :…….307
1.9.2.Problématique :……...307
1.9.3. Stratégie et proposition d'intervention :…….310
1.10. Plan Spécial de Restauration de Tlemcen 2009:…….312
1.11. Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques de Mansourah de 2008 non achevé:……312
1.12. Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardes de la médina de Tlemcen de 2009 non achevé:……...314
2. Comparaison entre la méthode théorique REHABIMED avec celles appliquées sur la ville historique de Tlemcen :……..316
2.1.Orientation politique :…….316
2.2.Diagnose :……316
2.3.Stratégie :…….317
2.4.Mise en œuvre du plan :……..318
2.5.Suivi :……...319
3. Applicabilité et impacts des interventions sur la ville historique de Tlemcen :…….320
3.1. Intervention n°1: Plan d'Urbanisme Directeur PUD (plan Mauger) de 1962……320
3.2. Intervention n°2: plan spécial de restauration de 1964……...325
3.3. Intervention n° 3 : plan d'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966…….326
3.4. Intervention n°4: plan d'urbanisme directeur PUD de 1977……..327
3.5. Intervention n° 5 : plan spécial de restauration de 1996…….331
3.6.Intervention n°6:plan directeur d'aménagement et d'urbanisme PDAU de 1998-2007…….331
3.7. Intervention n°7: plan d'occupation des sols POS de la médina de 2001……...336
3.8. Intervention n°8: plan d'occupation des sols d'El Eubed, Sidi Tahar, Riat Essefar de 2001…….339
3.9. Intervention n° 9 : plan d'occupation des sols d'Agadir, Sidi El Haloui et sidi Daoudi de 2003……339
3.10. Intervention n°10: plan spécial de restauration de 2009 :…….340
Conclusion :……343
CONCLUSION GENERALE :……347
1. Démarche globale :…….347

2. Principaux résultats :……...348
2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :……..348
2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :……348
2.3. Méthode, applicabilité et efficacité des interventions sur la ville historique de Tlemcen :……349
3. Recommandations :…….349
3.1. Classement patrimonial :…….349
3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :……...…350
4. Limites et perspectives du travail :…….351
BIBLIOGRAPHIE :……..352
ANNEXES :……...365

LISTE DES ILLUSTRATIONS :

LISTE DES ANNEXES :

Annexe n°1 : Rapport sur la défense de Tlemcen 5 février 1836 par le Lieutenant-Colonel du génie Mercier……..365
Annexe n°2 : la rencontre du maréchal Clauzel et du général Mustapha……...…366
Annexe n°3 : voyage dans la province d'Oran G Tayareau, capitaine au corps royal d'Etat Major Alger 5 septembre 1835……...366
Annexe n°4 : Plan qui accompagne le rapport du voyage dans la province d'Oran G Tayareau, capitaine au corps royal d'Etat-Major Alger 5 septembre 1835…….368
Annexe n°5: Rapport du maréchal Clauzel au ministre de la guerre sur l'expédition de Tlemcen du 23 janvier 1836……...369
Annexe n°6 : Rapport du 25 Avril 1842 de M. LECLERC……370
Annexe n°7 : Procès-verbal du 16 juin 1853 de la commission des alignements et le nivellement de la place de Tlemcen Considérations générales et fortifications de la place 1836-1860……...370
Annexe n°8 : Rapport au sujet du plan d'alignement de la ville de Tlemcen 1856……371
Annexe n°9: Place du fondouk et des caravanes avant l'aménagement……374
Annexe n°10: Zone économique d'El Kissaria……..374
Annexe n°11: Description de l'enceinte…….376
Annexe n°12: description des tours de l'enceinte en 1850…….377
Annexe n°13: description de la tour Safrané en avant de l'enceinte……..379
Annexe n°14: description de Bab Quermadin (mémoire pour les projets de 1855. Apostille du chef du génie. Considération générale. Traçé)……379
Annexe n°15: Tours de l'ancienne enceinte arabe…….379
Annexe n°16: Détails de tours anciennes 1848……...381
Annexe n°17: Bab Quermadin en 1852……..382
Annexe n°18: Bab El Qarmadine 1858……...383
Annexe n°19: Bab Ilan 1847……...383
Annexe n°20: Bab Guechout1856……...383
Annexe n°20: Bab Guechout1856……...384
Annexe n°22: Bab El Haddad et Touita……..385
Annexe n°23: Bab El Haddad 1856……385
Annexe n°24: Plan de réaménagement des dépendances de la grande mosquée établi par Duthoit……386
Annexe n°25: Relevé cadastrale de la grande mosquée…….387
Annexe n°26: Rapport sur le Mechouar…….387
Annexe n°27: Profil de l'enceinte ouest du Mechouar en 1854 état des lieux et projet de confortation…….388
Annexe n°28: Tour Nord de l'enceinte du Mechouar…….389
Annexe n°29: Description du Mechouar ……390
Annexe n°30: Mechouar avant et après aménagement……...390
Annexe n°31: Tour des moulins 1847……392
Annexe n°32: relevé de maisons par l'ANAT……393

Annexe n°33: relevé de maison par BOUKERCHE……...395
Annexe n°34: relevé de maison par CHABANI 1……..396
Annexe n°35: relevé de maison par CHABANI 2……..396
Annexe n°36: relevé de maison par CHABANI 3……..397
Annexe n°37: Aménagement projeté de la place d'Alger 1876…….400
Annexe n°38: places d'Alger et de la mairie 1889…….400
Annexe n°39: places des caravanes (d'Alger) et du Fondouk (de la mairie) avant leur réaménagement……...401
Annexe n°40: Rempart français côté Bab Zir……401
Annexe n°41: Plan de Porte urbaine……..402
Annexe n°42: Caserne Mustapha 1843……..403
Annexe n°43: Caserne Mustapha 1847……..404
Annexe n°44: bâtiment des lits militaires 1852……..405
Annexe n°45: le vieil hôpital 1846…….406
Annexe n°46: Caserne X 1843……....407
Annexe n°47: salle de bain de l'hôtel de la subdivision 1854……..…..408
Annexe n°48: Caserne Mustapha 1846…….…..408
Annexe n°49: Caserne El Kissaria…….…409
Annexe n°50: quartier général français 1845……..……410
Annexe n°51: relevés du Duthoit……....410
Annexe n°52: découpage de la médina en ilots……..430
Annexe n°53: Activités et Services au niveau de la médina……...431
Annexe n°54: Statut des occupants……432
Annexe n°55: Densité de l'habitat par hectare……433
Annexe n°56: Typologie des constructions……434
Annexe n°57: sites et monuments historique de la médina……435
Annexe n°58: Aménagement de la zone de Bab Zir……...436
Annexe n°59: stratification de la zone d'Agadir et de Sidi El Haloui……....437

LISTE DES CARTES :

Carte n°1: Délimitation du secteur sauvegardé de la veille ville de Tlemcen ……95
Carte n°2: Pomaria et la région Ouest d'Algérie à l'époque romaine……..99
Carte n°3 :Emplacement de Pomaria par rapport à Agadir…….100
Carte n°4 : Restitution du tracé de Pomaria……102
Carte n°5: Situation de Pomaria par rapport à la ville actuelle……...102
Carte n°6 : Essai de restitution d'Agadir……106
Carte n°7 : Plan du génie militaire 1842…….108
Carte n°8 : Relevé d'Agadir par G.Marçais……108
Carte n°9 : Situation d'Agadir par rapport à la ville actuelle……..…110
Carte n°10 : Agadir et Tagrart…….111
Carte n°11 : Restitution de G.Marçais du dédoublement de la ville Tagrart et Agadir…….112
Carte n°12: Essai de restitution de Tagrart…….114
Carte n°13 : Situation de Tagrart par rapport à la ville actuelle…….115
Carte n°14: Essai de restitution des extensions des almohades……..120
Carte n°15 : Situation de la zone d'extension almohade par rapport à la ville actuelle……..120
Carte n°16 : Tilimsan ; fusionnement entre Agadir et Tagrart……...122

Carte n°17 : Essai de restitution des extensions des zianides…….130
Carte n°18 : Configuration de la ville de Tlemcen à la fin du règne zianide……..130
Carte n°19 : Situation des zones d'extensions zianides par rapport à la ville actuelle……...131
Carte n°20 : situation de Mansourah par rapport à Tilimsen……132
Carte n°21 : Mansourah…….134
Carte n°22 : Tlemcen au XIVème siècle……135
Carte n°23 : Construction de Sidi Boumediene……..136
Carte n°24 : Emplacement de Sidi Boumèdienne et de Sidi El Heloui……..136
Carte n°25 : Situation de Mansourah, Sidi Boumedienne et Sidi El Haloui par rapport à la ville actuelle……137
Carte n°26 : Répartition des ethnies durant la période ottomane……....141
Carte n°27 : Tlemcen à l'époque ottomane…….142
Carte n°28 : Situation du quartier ottoman bâb El Hadid par rapport à la ville actuelle……142
Carte n°29 : Résumé de la stratification de la ville de Tlemcen à l'époque précoloniale…..143
Carte n°30 : Extrait du plan de Tlemcen dressé par le génie militaire (M DE SOLMS) de 1836…….146
Carte n°31 : Plan de l'agglomération de Tlemcen en 1840……...….147
Carte n°32 : Plan de Tlemcen de 1842……148
Carte n°33 : Les implantations militaires……149
Carte n°34 : Plan de Tagrart - Tlemcen en 1844…….151
Carte n°35: Percements de 1845…….152
Carte n°36 : Plan de Tlemcen en 1847……154
Carte n°37 : Plan de Tlemcen en 1848……155
Carte n°38: les villages coloniaux……...156
Carte n°39: Plan de1852…….157
Carte n°40 : Plan de Tlemcen en 1854……159
Carte n°41 : Plan de Tlemcen en 1856……160
Carte n°42: Plan de Tlemcen en 1858…….162
Carte n°43 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1860……..163
Carte n°44 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1842-1860…….164
Carte n°45: Réseaux routiers……...165
Carte n°46 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1903……..166
Carte n°47 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1916……..167
Carte n°48 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1920……..168
Carte n°49 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1860-1929…….169
Carte n°50: Plan de restructuration de la médina de Tlemcen 1929……..….170
Carte n°51 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1929……..…170
Carte n°52 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1941……..171
Carte n°53 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1946……..171

Carte n°54 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1950……..172
Carte n°55 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1956……..173
Carte n°56: Plan d'aménagement de Tlemcen 1959……...174
Carte n°57 : l'intra-muros de la ville de Tlemcen en 1962…….175
Carte n°58 : Tlemcen en 1962…….176
Carte n°59 : Situation des tissus urbains coloniaux par rapport à la ville actuelle…….176
Carte n°60 : les tissus urbains précoloniaux et coloniaux……..177
Carte n°61 : Délimitation des anciens tissus urbains avant 1962 par rapport au secteur sauvegardé actuel de la vieille ville de Tlemcen……178
Carte n°62 : Répartition des quartiers de la médina……...182
Carte n°63 : Localisation des places et des tahtahas……...187
Carte n°64: Les fortifications de Tlemcen……..198
Carte n°65: Les fortifications de Tlemcen avant la destruction……..199
Carte n°66: Localisation des équipements……..206
Carte n°67: Organisation de la ville……229
Carte n°68 : Localisation des équipements de l'époque coloniale……..239
Carte n°69 : Localisation des monuments historique…….253
Carte n°70 : Les limites du secteur d'étude du plan Mauger……..263
Carte n°71: Aménagement de la ville de Tlemcen selon le plan Mauger 1958…….264
Carte n°72: Limite et découpage des secteurs d'étude de SOFRED……..268
Carte n°73 : Plan d'intervention proposé par SOFRED…….270
Carte n°74 : Limites d'étude du PDU de 1977……...271
Carte n°75 : Proposition d'urbanisation de Tlemcen par le PUD……...273
Carte n°76 : Limites du groupement……...276
Carte n°77 : Schéma d'organisation du territoire du groupement à l'horizon 2020……...281
Carte n°78 : Schéma d'aménagement du groupement……....286
Carte n°79 : périmètre de l'étude……289
Carte n°80 : Etat du cadre bâti……....291
Carte n°81 : Problématique environnementale de la médina……..294
Carte n°82: Plan d'urgence…….297
Carte n°83: Carte d'aménagement de la médina de Tlemcen…….....298
Carte n°84: Organisation des flux de circulation……....299
Carte n°85 : Périmètre d'étude……302
Carte n°86 : Enclavement de la zone de Sidi Boumediene…….303
Carte n°87 : Disfonctionnement interne du quartier de Sidi Boumediene…….304
Carte n°88: Périmètre d'étude POS Agadir Sidi El Haloui……307
Carte n°89 : Etat du bâti…….308
Carte n°90 : Etat de fait……..309
Carte n°91 : Aménagement d' Agadir, Sidi El Haloui, Sidi Daoudi…….311

Carte n°92 : Délimitation de la zone d'étude de Mansourah…….313
Carte n°93 : Délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen……314

LISTE DES FIGURES :

Figure n°1 : Schéma idéal de la structure fonctionnelle d'une ville islamique…….28
Figure n°2 : Production patrimoniale……35
Figure n°3 : Processus de patrimonialisation……37
Figure n°4 : Valeurs traditionnelles……..38
Figure n°5 : Valeurs nouvelles…….41
Figure n°6 : Evolution de la cité historique……..51
Figure n°7: Orientation politique……..87
Figure n°8: Diagnostic……..89
Figure n°9: Stratégie…….90
Figure n°10 : Actions……92
Figure n°11 : Etapes de la méthode Réhabimed……...94
Figue n°12: Inscriptions latines……...101
Figure n°13: Plan des villages coloniaux……156
Figure n°14: vue sur la ville de tlemcen 1872……157
Figure n°15 : pourcentage de classement des tissus urbains anciens de Tlemcen……..178
Figure n°16 : Organisation spatiale……180
Figure n°17 : schéma de structure……...181
Figure n°18 : Quartier Erimaya……...183
Figure n°19 : Hiérarchisation des parcours (quartier El Korrane)……..185
Figure n°20: Places régulières (des caravanes et du fondouk)……187
Figure n°21 : Tahtaha irrégulière (Erimaya)……...187
Figure n°22 : structure linéaire d'un souk……...191
Figure n°23 : Localisation des souks et des rues marchandes……191
Figure n°24 : El Kissaria…….193
Figure n°25: Le grand bassin abd al-wadide……...197
Figure n°26 : la grande mosquée…….207
Figure n°27: plan de la medersa el khaldounia……...212
Figure n°28: Plan du Fondouk El Mami…….214
Figure n°29: Citadelle du Mechouar……..216
Figure n°30: Plan Hammam Sabaghine…….220
Figure n°31 : Plan d'une maison à Bâb Zir détruite partiellement lors des attentats de 1997…….227
Figure n°32 : Pourcentage des monuments classés et non classés …….254
Figure n°33 : Pourcentage des valeurs présentes dans les monuments précoloniaux non classés …….259

Figure n°34 : Pourcentage des valeurs présentes dans les monuments coloniaux non classés…. …….259
Figure n°35 : Pourcentage des valeurs présentes dans les monuments précoloniaux et coloniaux non classés…. ……260
Figure n°36 : Schéma d'organisation et de fonctionnement du groupement à l'horizon 2025…….278
Figure n°37 : situation de la médina……...288
Figure n°38 : Décret exécutif n°09-403 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen……...315
Figure n°39 : Taux de réalisation des plans……344
Figure n°40 : Taux des propositions négatives……...344
Figure n°41 : Taux de réalisation des propositions négatives…….345

LISTE DES PHOTOS :

Photo n°1: Grotte Beni Boublène……..96
Photo n°2: Grotte de Sidi El Haloui……..96
Photo n°3 : Grotte de Boudghene…….96
Photo n°4: Inscriptions latines du minaret d'Agadir……...101
Photo n°5: Le chemin du minaret……...104
Photo n°6: Fouille de la ville d'Agadir……..104
Photo n°7: Remparts d'Agadir……107
Photo n°8: Vestiges d'Agadir fin du XIXème siècle……..107
Photo n°9:Place des caravanes……188
Photo n°10:Place du fondouk……..188
Photo n°11:Place du Mechouar……...188
Photo n°12: Place Elmaoukef……188
Photo n°13: Place de Rhiba……188
Photo n°14: Place de Sidi El Haloui……...188
Photo n°15: Tahtaha Lala Roya……..188
Photo n°16: Tahtaha Sidi El Bena……...188
Photo n°17: Tahtaha Sidi Zekri……...188
Photo n°18: Tahtaha El Hadjamine…….188
Photo n°19:Tahtaha Sidi El Ouezane……..188
Photo n°20: Tahtaha Sidi Brahim……...188
Photo n°21: Tahtaha Sidi El Djebbar……..188
Photo n°22: Tahtaha Sidi El Imam……188
Photo n°23 :Tahtaha Sidi Brahim……...188
Photo n°24: Place Sidi Boumediene……...188

Photo n°25: Tahtaha Bab Ali……..189
Photo n°26: Tahtaha Sidi Amrane……..189
Photo n°27: Tahtaha El Korane……..189
Photo n°28: Tahtaha SIDI EL Yeddoune……189
Photo n°29: Placette El Eubed……189
Photo n°30: Tahtaha Derb Messoufa……..189
Photo n°31: Tahtaha Derb Sidi Hamed……..189
Photo n°32: Tahtaha Sidi El Bena……...189
Photo n°33: Souk El Berdîine……191
Photo n°34: Souk El Kherazine……..191
Photo n°35: Souk El Ghzel……191
Photo n°36: Souk El medresse……191
Photo n°37: Souika Ismaïl……...192
Photo n°38: Rue Beni Ziane……192
Photo n°39: Rue de Mascara……...192
Photo n°40: Rue Khaldoun……192
Photo n°41: Rue de l'huilerie……..192
Photo n°42: Rue Idriss……192
Photo n°43: Rue des orfèvres……..192
Photo n°44: Souk El Fouki……..192
Photo n°45: Sakiet Esbâa……194
Photo n°46: Sakiet El Mechouar……194
Photo n°47: Sakiet Sidi Lahcen……..194
Photo n°48: Sakiet Dar Soltane……..194
Photo n°49: Sakiet Debaghine……195
Photo n°50: Sakiet derb Messoufa……..195
Photo n°51: Sakiet Sidi Boumediene……..195
Photo n°52: Sakiet El Blasse ……..195
Photo n°53: Sakiet El Moudjadala……..195
Photo n°54: Sakiet Ouled Sidi El Imam……..195
Photo n°55: Sakiet El Ouinet……..195
Photo n°56: Sakiat El Fornak……195
Photo n°57: Sakiat Ain El houtz……195
Photo n°58: Sakiet Sidi El Haloui 1……195
Photo n°59: Sakiet Sidi El Haloui 2……195
Photo n°60: Sakiet Riat El Attar……195
Photo n°61: Bassin Dar Esoltane……196
Photo n°62: Bassin d'El Mechouar……196
Photo n°63: Grand Bassin……...196

Photo n°64: Grand Bassin (coloniale)…….196
Photo n°65: Remparts coté Ouled Sidi El Imam…….199
Photo n°66: Remparts et bordjs d'El Hartoune……...199
Photo n°67: Remparts du coté de Bab Zir……...199
Photo n°68: Bâb Sidi Boudjemaa……199
Photo n°69: Bab El Aqaba……..200
Photo n°70: Remparts coté Nord……200
Photo n°71: Remparts de la forteresse d'El Kalaa……..200
Photo n°72: Remparts de Bâb Wahrân……...200
Photo n°73: Remparts coté Bab Tagrart…….200
Photo n°74:Remparts coté Bab Guechoute……200
Photo n°75: Remparts coté Sidi Lahcen…….200
Photo n°76: Bâb El Hadid……...200
Photo n°77: Remparts coté Est de Tagrart……..200
Photo n°78: Remparts coté Nord……200
Photo n°79: Remparts côté Sud Est d'Agadir…….200
Photo n°80: Remparts côté Sud……..200
Photo n°81: Bâb Erajaa……...200
Photo n°82: Remparts Est et Bâb Zir……..200
Photo n°83: Remparts occidentaux…….200
Photo n°84: Remparts Ouest de la médina……..200
Photo n°85 : Bab El Khamisse……201
Photo n°86: Bab Touita……...201
Photo n°87 : Bab Errouah……...201
Photo n°88 : Bab El Kermadine……..201
Photo n°89: Bordj Bab El Hadid…….201
Photo n°90: Bordj côté Nord d'Agadir……...201
Photo n°91: Bordj Eriche……201
Photo n°92: El Eubbad Essoufli……..201
Photo n°93: Rempart de Metchkana……...201
Photo n°94: Remparts d'Agadir Nord…….201
Photo n°95: Remparts d'Agadir Est……201
Photo n°96: Remparts d'Agadir Sud……...201
Photon°97: Remparts de Mansourah……...202
Photo n°98: Reste de Rempart à El Eubed Essoufli……202
Photo n°99 :Remparts El Hartoune…….202
Photo n°100 : Remparts Nord…….202
Photo n°101 :Remparts El Hartoune Est…….202
Photo n°102 :Remparts Sidi Chaker……...202

Photo n°103 : bordj faculté de médecine……202
Photo n°104 : Remparts bab ouahrane……202
Photo n°105 :Remparts coté Kebassaa……202
Photo n°106:Remparts coté Rectorat……..202
Photo n°107 :Remparts Agadir Sud……202
Photo n°108 :Bordj d'Agadir Sud……...202
Photo n°109 : Remparts Nord Est d'Agadir……202
Photo n°110 : Fragment de rempart à Sidi Snouci……..202
Photo n°111 : Fragment de rempart à Bab El Khemis……202
Photo n°112: Remparts d'Agadir……202
Photo n°113:Arc Derb Sensla……204
Photo n°114: Arcs Derb Sabee Quoisse…….204
Photo n°115: Skifa Derb Enaedja……...204
Photo n°116: Skifa Derb Messoufa…….204
Photo n°117: Skifa Derb Beni Djemila……...204
Photo n°118: Arc Derb Ennaidja……204
Photo n°119: Arc Derb Eddiaf……204
Photo n°120:Skifa Derb sebanine……...204
Photo n°121: Skifa Derb Bab Ali……204
Photo n°122: Skifa non arquée Derb Almohade…….204
Photo n°123: Skifa Derb Almohade almohade……...204
Photon°124: Skifa arquée Derb Sebannine…….204
Photon°125: Arc et Skifa Derb Moulay Tayeb……..205
Photon°126: Skifa Derb Sensela…….205
Photon°127: Skifa Derb Elhaddadine…….205
Photon°128 : Skifa Derb Beni Djmila……205
Photon°129: Skifa Derb messoufa……..205
Photon°130: Skifa Derb Sidi abdeli……...205
Photon°131: Skifa Sidi Amrane……..205
Photon°132: Skifa Derb Almohade……205
Photon°133: Traitement d'angle Bab Zir……205
Photon°134: Traitement d'angle Derb djmila…….205
Photon°135: Traitement d'angle Derb Naedja……205
Photon°136: Skifa Derb sidi el Yedoun……..205
Photon°137: Arcs Derb sidi el Ouezzane……205
Photon°138: Arc Derb Elkorane el Kebir……..205
Photon°139: Arc quartier Rhiba…….205
Photon°140: Skifa Derb Sidi djabar……...205
Photo n°141 : Mosquée Sidi Boumediene……..208

Photo n°142 : Mosquée Sidi Elhaloui…….....208
Photo n°143 : Mosquée Mansourah……208
Photo n°144: Mosquée Agadir……208
Photo n°145: Mosquée Sidi El Yadounne……...209
Photo n°146: Mosquée Lalla Roya…….209
Photo n°147: Mosquée Brahim Ghrib……209
Photo n°148: Mosquée Lalla Marfouda…….209
Photo n°150: Mosquée Sidi Zekri……..209
Photo n°151: Mosquée Bab Zir……..209
Photo n°152: Mosquée Sidi Senouci……..209
Photo n°153: Mosquée Sidi Hamed……209
Photo n°154 : Mosquée Ibn Merzouk…….209
Photo n°155 : Mosquée Sidi El Benna……209
Photo n°156: Mosquée Sidi Ayed……...209
Photo n°157 : Mosquée Sidi El Ouezzane……..209
Photo n°158: Mosquée Sidi Brahim……209
Photo n°159: Mosquée El Mechouar……..209
Photo n°160: Mosquée Ouled Sidi El Imam……...209
Photo n°161 : Mosquée Abou El Hassen……209
Photo n°162 : Mosquée Sidi Djebar……210
Photo n°163 : Mosquée Lalla Ghriba……..210
Photo n°164: Mosquée Sidi Elkelai……210
Photo n°165: Mosquée Sidi Lahcen……210
Photo n°166: Mosquée El Chorafa……..210
Photo n°167 : Grande mosquée……...210
Photo n°168: Moçala Moulay sidi Yakoub……210
Photo n°169 : Sidi Bouabdelah Echerif……..210
Photo n°170: Tour d'El Eubed Soufli…….210
Photo n°171: Tribunal et wakf……210
Photo n°172: La medersa khaldounia…….212
Photo n°173: La medersa Tachfinia……212
Photo n°174: Locaux de récitation du coran rue de Mascara…….212
Photo n°175: Locaux de récitation du coran……..212
Photo n°176: Zawiya sidi el hebri……..213
Photo n°177: Zawiya Nmamcha…….213
Photo n°178: Zawiya Sidi Kadour……..213
Photo n°179: Zawiya Moulay Abdelkader el jilani……213
Photo n°180: zawiya alawiyine……..213
Photo n°181 : Zawiya El Habibia……...213

Photo n°182: Zawiya Tidjania……....213
Photo n°183: Zawiya El Issaouia……213
Photo n°184: zawiya Moulay Tayeb……...213
Photo n°185: Fondouk Benmansour……...214
Photo n°186: Fondouk El Medersa……214
Photo n°187: Fondouk Chiali……..214
Photo n°188: Fondouk El Mami……214
Photo n°189: Fondouk Bara……215
Photo n°190: Fondouk Romana……..215
Photo n°191: Fondouk Rostane……...215
Photo n°192: Fondouk El Medress……215
Photo n°193: Fondouk Briber……215
Photo n°194: Dar Esoultane……217
Photo n°195: El Mechouar……..217
Photo n°196: Palais zianide avant la reconstruction……...217
Photo n°197: Palais zianide reconstruit……..217
Photo n°198: Ksar bent essoultane……217
Photo n°199: palais du beyleke……..217
Photo n°200: palais à l'intérieur du mechouar……...217
Photo n°201: palais du mechouar entre 1843 et 1845……217
Photo n°202 :Ferrane Aisaa……218
Photo n°203: Ferrane Lalla Roya……218
Photo n°204: Ferrane derb msoufa……..218
Photo n°205: Ferrane Beni Djmila……..218
Photo n°206 : Ferrane El Mazouni……..218
Photo n°207: Ferrane El Abed……218
Photo n°208: Ferrane Tahtaha……218
Photo n°209: Ferrane tayaa……..218
Photo n°210: Ferrane derb ben selka……..218
Photo n°211: Ferrane El Hadjamine……...218
Photo n°212: Ferrane Zinou……218
Photo n°213: Ferrane Dar Diaf……...218
Photo n°214: Ferrane derb Sidi El Yeddoun……..219
Photo n°215 : Hammam Ouled sidi El Imam……220
Photo n°216 : Hammam Benslimane……..220
Photo n°217 : Hammam El ghoula……220
Photo n°218 : Hammam Mami……...220
Photo n°219: Hammam El Hofra……221
Photo n°220: Hammam Moulay Yakoub……221

Photo n°221: hammam sebaghine……...221
Photo n°222: Hammam Slimane…….221
Photo n°223: Hammam Briksi……221
Photo n°224: Hammam Sidi Boumedienne,……...221
Photo n°225: Hammam Salah…….221
Photo n°226 : Tombeau de la sultane……..222
Photo n°227 : Tombeau Sidi Bouishak Etayar……222
Photo n°228 : Tombeau Sidi Wahab……...222
Photo n°229 : Tombeau Sidi Daoudi……..222
Photo n°230: Tombeau Sidi Boudjemaa…….222
Photo n°231: Tombeau Sidi El Habek……222
Photo n°232: Tombeau El Eubed Essoufli…….222
Photo n°233: Tombeau Sidi Yakoub……..222
Photo n°234: Tombeau Sidi Marzouk……222
Photo n°235: Tombeau Sidi Maamar Benaliya……..222
Photo n°236: Tombeau Sidi El Abed……..222
Photo n°237: Tombeau Sidi El Haloui……222
Photo n°238: Marabouts El kKlaa……..223
Photo n°239: Tombeau Sidi Abed Allah Benmansour……...223
Photo n°240: Tombeau Sidi Ahmed……...223
Photo n°241: Tombeau Sidi Boutelbag……..223
Photo n°242: Tombeau Lala Seti……223
Photo n°243: Tombeau Sidi Abdellah Ben Ali Delbaal…….223
Photo n°244: Tombeau Sidi Chaker……223
Photo n°245: Tombeau Sidi Cherif…….223
Photo n°246: Tombeau Sidi el Gourariau……...223
Photo n°247: Tombeau Sidi Benmesaib…….223
Photo n°248: Tombeau Sidi Bensahla……223
Photo n°249: Tombeau Sidi Attar……...223
Photo n°250: Tombeau Sidi Saïd……223
Photo n°251: Tombeau Sidi Tahar El Behri……...223
Photo n°252: Tombeau Sidi Slimane ibn Abdullah el kamil……..223
Photo n°253: Tombeau Sidi El Haloui……....223
Photo n°254: Tombeau Sidi Mohammed Benyoucef Esnouci……224
Photo n°255: Tombeau Cheikh Snouci……...224
Photo n°256: Tombeau Sidi Brahim……...224
Photo n°257: Tombeau du rab Encoua Ephraim ……224
Photo n°258: Tombeau Sidi eribati…….224
Photo n°259: Tombeau Sidi Boumedienne…….224

Photo n°260: Tombeau Sidi zekri……...224
Photo n°261: Tombeau Sidi Muhammad Ben Ali……..224
Photo n°262: Tannerie d'Agadir…….224
Photo n°263 : Entrée d'une maison à Bâb Zir……226
Photo n°264: Skifa avec dakana…….226
Photo n°265: Patio……..226
Photo n°266 : Emplacement du bassin……226
Photo n°267: Galeries…….226
Photo n°268: Escalier menant à l'étage……..226
Photo n°269 : Chambre……...227
Photo n°270: Salon……..227
Photo n°271 : Place du mechouar……...233
Photo n°272: Place saint Michel…….233
Photo n°273: Place Bugeaud……...233
Photo n°274: Place de la mairie……..233
Photo n°275: place des victoires…….234
Photo n°276: Place des chasseurs……...234
Photo n°277: Place d'Alger…….234
Photo n°278: Place Cavaignac……234
Photo n°279: Place de la mosquée……..234
Photo n°280: Cimetière juif 1…….235
Photo n°281: Cimetière juif 2…….235
Photo n°282: Cimetière sidi snouci…….235
Photo n°283: Cimetière chrétien…….235
Photo n°284: Jardin du grand bassin……...235
Photo n°285: Jardin de la pépinière……235
Photo n°286: kiosque à musique…….235
Photo n°287: Notre dame Fatima……235
Photo n°288: Monuments des chasseurs…….235
Photo n°289: statue de la dame noire……..235
Photo n°290: Le Buste de Marianne……..235
Photo n°291: Monuments aux morts……..235
Photo n°292: Statue du générale Cavaignac……...236
Photo n°293: Monument bronzé de jean rabiant…….236
Photo n°294: Kiosque place d'Alger……..236
Photo n°295: Fontaine place d'Alger……..236
Photo n°296: Fontaine Grand Bassin……..236
Photo n°297: Porte d'Oran……..237
Photo n°298: Porte sidi Boumediene……..237

Photo n°299: Porte des carrières…….237
Photo n°300: Porte de l'abattoir……..237
Photo n°301: Porte du sud……...237
Photo n°302: Porte de Fès……...237
Photo n°303: Porte du nord…….237
Photo n°304: remparts nord……237
Photo n°305: rempart Sud……...237
Photo n°306: remparts côté porte du Nord…….237
Photo n°307 : Poudrière……..239
Photo n°308 : Caserne elkissaria…….239
Photo n°309 : Caserne Mustapha……239
Photo n°310 : Quartier des chasseurs……..239
Photo n°311: Caserne des zouaves……..240
Photo n°312: Quartier d'isly……...240
Photo n°313: Commissariat centrale……...240
Photo n°314: Caserne de la garde républicaine mobile……..240
Photo n°315: Subdivision militaire…….240
Photo n°316: Maison des cartésiens morts au champ d'honneur……240
Photo n°317: Gendarmerie nationale……..240
Photo n°318: Dortoir caserne Bugeaud……...240
Photon°319: Poissonnerie……...240
Photo n°320: Sous-préfecture…….240
Photo n°321 : Tribunal……240
Photo n°322: Mairie……...240
Photo n°323: B.N.C.I.…….241
Photo n°324: Crédit lyonnais…….241
Photo n°325: Postes et télégraphe……..241
Photo n°326: Postes télégraphe et téléphones……241
Photo n°327: Caisse d'épargne……..241
Photo n°328: électricité et gaz d'Algérie……241
Photo n°329: Banque d'Algérie…….241
Photo n°330: Casoran mutualité……241
Photo n°331: Le collège de slane……...241
Photo n°332: école primaire Dufaud……..241
Photo n°333: La medersa……...241
Photo n°334: l'école des cieux……...241
Photo n°335: école Jules FERRY……..242
Photo n°336: l'école primaire supérieure des filles……...242
Photo n°337: Ecole pierre curie…….242

Photo n°338: école indigène des garçons……..242
Photo n°339: école des filles de Metchekana……242
Photo n°340: centre d'enseignement professionnel……...242
Photo n°341: Ecole jules bouty……..242
Photo n°342: Lycée des garçons……242
Photo n°343: Ecole henry ades……..242
Photo n°344: Ecole de bel air……...242
Photo n°345: Ecole des filles……242
Photo n°346: Ecole place des victoires……..242
Photo n°347: dar el hadith……242
Photo n°348: Eglise saint Michel……..242
Photo n°349: temple protestant……..242
Photo n°350: synagogue hebra……...242
Photo n°351: Synagogue du rab……243
Photo n°352: chapelle près du mechouar……...243
Photo n°353: Grande synagogue……243
Photo n°354: Monastère saint benoît……243
Photo n°355: hôtel de France……243
Photo n°356: hôtel Maghreb……..243
Photo n°357: Hôtel majestic……..243
Photo n°358: hôtel moderne……...243
Photo n°359: Ecole Agadir……243
Photo n°360: hôtel transatlantique……243
Photo n°361: Hôtel des voyageurs……243
Photo n°362: Hôtel de la gare……243
Photo n°363: Hippodrome……244
Photo n°364: stade municipal……244
Photo n°365: Piscine……..244
Photo n°366: cinéma luxe……..244
Photo n°367: Cinéma colisée……244
Photo n°368: Hôpital……244
Photo n°369: infirmerie indigène……..244
Photo n°370: hôpital militaire el mechouar……..244
Photo n°371: marché couvert……244
Photo n°372: Gare……244
Photo n°373: l'imprimerie……244
Photo n°374: Usine électrique……244
Photo n°375: Moulin el kalaa……244
Photo n°376: SIPA……244

Photo n°377:Prison (centre de détention)……..244
Photo n°378:Horlogerie…….244
Photo n°379:garde barrière Tlemcen- Beni saf……..245
Photo n°380:cafétéria des cascades……245
Photo n°381:maison du colon……245
Photo n°382:Chapelle……245
Photo n°383:Local de pesage,……245
Photo n°384:Gare de Mansourah,……..245
Photo n°385 : Pont d'El Ourit…….245
Photo n°386 Pont d'Agadir …….245
Photo n°387: pont de sidi El Haloui……245
Photo n°388: Tunnel El Ourit…….245
Photo n°389: Habitat collectif Metchkana……..247
Photo n°390: Habitat collectif Sidi Said…….247
Photo n°391: Habitat collectif Sidi Chaker…….247
Photo n°392: Habitat collectif Allée des pins…….247
Photo n°393: Habitat collectif Rhiba…….....247
Photo n°394: habitat collectif des cerisiers…….247
Photo n°395: habitat collectif Sidi Lahcen…….247
Photo n°396: habitat collectif Bel Air (Boulevard des 24 mètres)…….247
Photo n°397: habitat individuel avec jardin privatif (moderne)…….247
Photo n°398: habitat collectif garde mobile……247
Photo n°399 habitat collectif urbain (moderne)……..247
Photo n°400: habitat collectif urbain (néo mauresque)……...247
Photo n°401: habitat collectif urbain (éclectique)……...248
Photo n°402: habitat collectif urbain (néoclassique)……..248
Photo n°403: habitat individuel avec jardin privatif (néoclassique)……...248
Photo n°404: habitat individuel urbain (art déco)……...248
Photo n°405: habitat individuel urbain (néoclassique)……...248
Photo n°406: habitat individuel urbain (éclectique)……...248
Photo 407 : passage de la voie sur la zone archéologique d'Agadir……...322
Photo 408 : Agadir avant……...322
Photo 409 : passage de la voie sur la zone archéologique de Sid Snouci……...322
Photo 410 : Sid Snouci avant……..322
Photo 411 : passage de la voie sur la zone archéologique de Mansourah……..323
Photo 412 : Mansourah avant…….323
Photo 413 : passage de la voie sur la zone archéologique d'El Eubed Esoufli……..323
Photo 414 : Eubed Esoufli avant…….323
Photo 415 : porte d'Oran…….324

Photo 416 : porte de sidi Boumediene……324
Photo 417 : porte des carrières……324
Photo 418 : porte de l'abattoir……324
Photo 419 : porte des Fès……324
Photo 420: porte du nord……324
Photo 421 : Cité résidentielle de l'Allée des pins……...325
Photo 422 : Cité résidentielle de Rhiba……...325
Photo 423: Cité résidentielle de Sidi Lahcen……..325
Photo 424 : Quartier historique de Sidi Lahcen……..325
Photo 425 : église catholique de Saint Michelle……327
Photo 426: église saint Michelle après reconversion……..327
Photo 427 : Gare routière de Metchekana……...328
Photo 428 : habitat collectif de Bab Wahrane……328
Photo 429 : Lycée polyvalent……..329
Photo 430 : habitat collectif pour militaires……329
Photo 431 : Caserne Bedeau……...330
Photo 432 : Direction de l'urbanisme et de la construction……330
Photo 433 : place Cavaignac……...330
Photo 434 : maison de la culture……330
Photo 435: Caserne française Gourmala……330
Photo 436 : Ecole des cadets de la révolution à l'intérieur du Mechouar……..330
Photo 437: Annexe de la mairie collée aux remparts……..330
Photo 438: Siège de l'agence d'assurance SAA……330
Photo 439 : Subdivision militaire démolie……..332
Photo 440: Minoterie démolie……332
Photo 441 : Dortoirs de la caserne Miloud démolis……333
Photo 442: Faculté de médecine en construction……333
Photo 443 : piscine semi-olympique……...333
Photo 444: palais de la culture……333
Photo 445: centre des études andalouses……334
Photo 446 : Servitude du palais de la culture……..334
Photo 447 : Servitude de la piscine et du centre andalous……..334
Photo 448 : centre du service national……334
Photo 449 : station de téléphérique……334
Photo 450 : jet d'eau de la place Cavaignac……...334
Photo 451: Trémie de Bab Wahrane……...335
Photo 452: Trémie de Makhoukhe……..335
Photo 453: Trémie de Bab El Quarmadine……335
Photo 454: Aménagement de l'entrée de la ville intramuros……..335

Photo 455 : palais Mustapha……...338
Photo 456 : palais Mustapha reconvertie en parking……..338
Photo 457 : clôture de Mansourah……..342
Photo 458 : clôture d'Agadir……...342
Photo 459 : palais avant la reconstruction……..343
Photo 460: palais après la reconstruction……343
Photo 461 : Infirmerie des indigènes……..343
Photo 462 : démolition de l'Infirmerie des indigènes…….343

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau n°1 : chartes, conventions et recommandations internationales de patrimonialisation architecturale…….45
Tableau n°2 : chartes, conventions et recommandations internationales de patrimonialisation urbaine……...47
Tableau n°3 : Législation algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain…….78
Tableau n°4 : Composition d'un PPSMVSS…….81
Tableau n°5: Résumé de l'Orientation politique……...88
Tableau n°6: Résumé du diagnostic……..88
Tableau n°7: Résumé de la Stratégie……91
Tableau n°8: Résumé de la mise en œuvre du plan (action)…….91
Tableau n°9: Résumé du suivi …….93
Tableau n°10 : quartiers de la médina…….182
Tableau n°11 : Places et tahtahas……189
Tableau n°12: Rues marchandes et souks……...192
Tableau n°13: Fontaines……..195
Tableau n°14: Bassins…….196
Tableau n°15 : Portes de la médina…….198
Tableau n°16 : Portes et remparts détruits par les Français……201
Tableau n°17 : Portes, bordjs et remparts existants……203
Tableau n°18: Arcs et Skifas……...205
Tableau n°19: Mosquées…….210
Tableau n°20: Medersas……..212
Tableau n°21: Zawiyas……213
Tableau n°22: Fondouks…….215
Tableau n°23: Palais……217
Tableau n°24: Fours……219
Tableau n°25: Hammams……221
Tableau n°26: Mausolées……224

Tableau n°27: Places coloniales……..234
Tableau n°28: Fontaines, stèles, jardins et cimetières……236
Tableau n°29 : Portes et remparts coloniales……..237
Tableau n°30 : Equipements de l'époque coloniale……245
Tableau n°31 : Habitations de l'époque coloniale……..243
Tableau n°32 : Classement des monuments à l'époque coloniale……..251
Tableau n°33 : Classement des monuments à l'époque postcoloniale……252
Tableau n°34 : Nombre de monuments classés et non classés……...254
Tableau n°35 : Valeurs des monuments non classés…….....258
Tableau n°36 : Justification du classement ……...262
Tableau n°37: plan d'urgence de la voirie nouvelle……...266
Tableau n°38: Les équipements projetés par le plan Mauger…….267
Tableau n°39 : Les opérations d'intervention pour chaque secteur……269
Tableau n°40: Les logements à construire……..269
Tableau n°41 : Logements à construire……...274
Tableau n°42 : Equipements projetés par le PUD……..275
Tableau n°43 : Les activités à transférer……279
Tableau n°44 : Bilan des pos du groupement des communes de Tlemcen, Mansourah, Chetouane, Beni Mester……..280
Tableau n°45 : Les secteurs à urbaniser…….280
Tableau n°46 : Répartition du programme de logement par commune et selon le type de logement……..283
Tableau n°47 : logements et superficie à urbaniser d'ici 2025……...283
Tableau n°48 : Equipements projetés……..285
Tableau n°49 : Monuments touchés par le plan d'urgence…….296
Tableau n°50 : Stratégie d'intervention sur la médina……301
Tableau n°51: Aménagement détaillé du quartier de Sidi Boumediene…….306
Tableau n°52: Equipement proposés……...310
Tableau n° 53: comparaison entre l'orientation politique théorique avec celle des dix interventions……316
Tableau n° 54 : comparaison entre le diagnose théorique avec celui des dix interventions……317
Tableau n° 55 : comparaison entre la stratégie théorique avec celle des dix interventions……318
Tableau n° 56 : comparaison entre la mise en œuvre du plan théorique avec celle des dix interventions……....319
Tableau n° 57 : comparaison entre le suivi théorique avec celui des dix interventions……320
Tableau n°58: taux d'application et impact des actions de l'intervention n°1……321
Tableau n°59 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°2……..325

Tableau n°60 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°3……...326
Tableau n°61 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°4……...328
Tableau n°62 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°5……...331
Tableau n°63 : taux d'application et impact de l'intervention n°6…….332
Tableau n°64: taux d'application et impact des actions de l'intervention n°7……337
Tableau n°65 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°8……...339
Tableau n°66 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°9……..340
Tableau n°67 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°10…….342

LISTE DES ACRONYMES :

A.C.O.R. : American International Center of Oriental Research.
A.D.E. : Algérienne des Eaux.
A.K.D.N. : Aga Khan Development Network.
A.L.E.S.C.O. : Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization.
A.N.A.T. : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.
A.P.C. : Assemblée Populaire Communale.
A.P.W. : Assemblée Populaire de Wilaya.
A.S.O.R. : American Schools of Oriental Research.
C.A.O. : Conception assistée par ordinateur.
C.N.C.B. : Conseil National du Cadre Bâti.
C.N.E.P. : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
C.N.E.R.I.B. : Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment.
C.N.L : Caisse Nationale du Logement.
C.N.R.P.A.H. : Centre National de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique.
C.N.R.S. : Centre National de la Recherche Scientifique.
C.O.M.E.D.O.R. : Comité Permanent d'Etudes de Développement, d'Organisation et d'Aménagement de l'Agglomération d'Alger.
C.R.A. : Commission de Règlement Amiable.
C.R.E.D.U. : Centre de Recherche sur le Patrimoine Urbain.
C.T.C. : Contrôle Technique de la Construction.
D.H.W. : Direction de l'Hydraulique de Wilaya.
D.L.E.P. : Direction du Logement et des Equipements Publics.
D.R.A.C. : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
D.S.A. : Direction des Services Agricoles.
D.T.P. : Direction des Travaux Publics.
D.U.C. : Direction de l'Urbanisme et de la Construction.
D.U.P. : Déclaration d'Utilité Publique.
E.P.A.U. : Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme.
F.I.S.A.C. : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.
F.N.A.F.U. : Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme.
I.C.C.R.O.M. : International Centre for the Study of the Conservation and Restoration of Cultural Property.
I.C.O.M.O.S. : International Council on Monuments and Sites.
I.S.E.S.C.O. : Islamic Educational, Scientific and Cultural Organization.
J.I.C.A. : Japan International Cooperation Agency.
O.N.G. : Organisation non gouvernementale.
O.N.G.E.B.C.P. : Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés.
O.P.G.I. : Office de Promotion et de Gestion Immobilière.
O.P.U. : Office des Publications Universitaires.
O.V.P.M. : Organisation des Villes du Patrimoine Mondial.
P.A.W. : Plan d'aménagement de Wilaya.
P.D.A.U. : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.
P.D.U. : Plans de déplacements urbains.
P.L.U. : Plan local d'urbanisme.
P.O.G. : Plan d'orientation générale de la capitale.
P.O.S. : Plan d'occupation des sols.
P.P.S.M.V.S.S.: Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés
P.S.M.V. : Plan de sauvegarde et de mise en valeur.
P.T.T. : Poste, Téléphone et Télégraphe.
P.U.D. : Plan directeur d'urbanisme.

P.U.F. : Presses universitaires de France.
P.Z. : plan de zonage.
S.C.O.T. : Schéma de cohérence territoriale.
S.D.A.U. : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.
S.I.G. : Système d'information géographique.
S.N.A.T. : Schéma national d'aménagement du territoire.
S.R.A.T. : Schéma régional d'aménagement du territoire.
U.N.E.S.C.O. : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
U.R.B.A.C.O. : Centre d'Etudes et de Réalisation en Urbanisme de Constantine.
U.R.B.A.M.A. : Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe.
Z.H.U.N. : Zone d'habitation urbaine nouvelle.
Z.P.P.A.U.P. : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION :

Dès la moitié du 19ème siècle, Les romantiques ont commencé à s'intéresser aux villes anciennes, surtout après les nombreuses destructions qu'ont subi ces dernières par les travaux urbanistiques de CERDA à Barcelone et d'HAUSMAN à Paris. Ces interventions consistaient à transformer les trames urbaines organiques en orthogonales, à percer et aligner des voies existantes, à démolir les vieilles bâtisses jugées insalubre, à aménager les grands boulevards et places. Ce qui les a fait perdre leur patrimoine et leur authenticité. Parmi ces romantiques, nous citerons Ruskin en Angleterre et Sitte en Autriche.

La patrimonialisation de ces vieilles villes d'une manière officielle par les instances internationales a commencé graduellement. En touchant les fragments urbains au début à travers la charte d'Athènes en 1931 et celle de Venise en 1964, où sont mentionnés pour la première fois respectivement, les termes de site historique et son voisinage ainsi que site urbain. Pour toucher par la suite l'ensemble de la ville durant les années soixante, après la création des secteurs sauvegardés.

Ces villes historiques malgré leur classement, ne peuvent être figées dans le temps. Car elles sont en constant changement vu qu'elles subissent des remodelages et des recompositions au fur et à mesure que des besoins apparaissent. Ceci leur donne de nouvelles valeurs qui influenceront le choix du type d'intervention pour leur sauvegarde et mise en valeur. La majorité des villes ont un noyau historique qui renferme un cumul culturel et qui reste un témoin du vécu et du passage des civilisations. C'est un point de repère et de référence pour les futures extensions. Car selon CHEVALIER J. et PEYON J.P *« le centre ville polarise les dynamiques multiples qui transforment sa forme et son contenu car il demeure le centre de gravité géométrique des relations urbaines et territoriales »*[1].

Les interventions sur ces anciennes villes ou un fragment urbain historique sont difficiles vu les enjeux économiques, culturels, politiques, sociales et patrimoniales, ainsi que leur valeur ancienne car leur stratification s'est faite d'une manière progressive et naturelle durant plusieurs siècles. Aussi « l'histoire des transformations des villes anciennes a été liée au processus de construction sédimentaire et progressive qui reflète chacune des étapes de cette évolution continuelle et homogène »[2]. Donc, toute action rapide sur ces établissements humains, risque de brusquer, transformer violement l'état des lieux existant ou même détruire et faire disparaitre son patrimoine à tout jamais.

[1] CHEVALIER J. et PEYON J.P., Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, France, 1994, p11

[2] KRIER L., Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, Belgique 1981, p.33.

Le développement urbain du 20ème siècle a nécessité des extensions vers la périphérie avec la naissance des grands pôles urbains modernes qui concurrencent le centre-ville. Ce qui a délaissé les noyaux historiques où leur parc immobilier est devenu très ancien et dégradé. Ses logements sont appropriés par des populations défavorisées en la majorité des locataires qui ne l'entretiennent pas vu leur statut. Les propriétaires sont aussi complices de l'état de dégradation avancé de leurs constructions, afin qu'elles tombent en ruine pour pouvoir reconstruire ou vendre l'assiette de la bâtisse (spéculation immobilière). D'autres noyaux par contre soufrent de la surexploitation, la sur densification , la pollution et du problème de circulation. Cette problématique a provoqué un véritable débat urbanistique sur la question de la reconquête et la sauvegarde des anciens centres urbains.

En effet, le choix du type d'intervention urbaine et la question du devenir de ces entités nécessites des méthodologies d'approches basées sur des techniques minutieuses. Afin d'avoir une qualité de ses espaces urbains qui répondent à la vie contemporaine, de répondre à la problématique de la continuité harmonieuse et de la complémentarité avec les autres zones urbaines qui viennent se greffer à ces noyaux.

Cette thématique s'est développée justement après la deuxième guerre mondiale et après la destruction de plusieurs villes historiques et la naissance du conflit entre les architectes urbanistes modernistes qui ignorent les noyaux urbains dans le processus de planification urbaine et les contextualistes qui les considèrent comme étant la référence en matière de production architecturale et urbaine.

Juste après et durant les années 60, l'architecte italien GIOVANNONI Gustavo qui est considéré le père du patrimoine urbain et qui a fait élargir la notion du monument historique vers les ensembles urbains, soit de la restauration isolée à l'intervention globale sur les tissus urbains anciens. Ce dernier instaure l'analyse de la ville existante avant toute intervention et l'approche globale dans le cadre du projet urbain.

La structuration et l'instauration d'une méthodologie et d'outils d'intervention sur le patrimoine urbain d'une manière officielle est apparue à partir de la rédaction des différentes chartes, déclarations, recommandations et conventions internationales qui ont touché l'intervention et la protection des ensembles urbains historiques telles que la convention de l'UNESCO (1972), la déclaration d'Amsterdam (1975), les recommandations de Nairobi (1976), la convention de Grenade (1981), la charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines (1987) ainsi que le mémorandum de Vienne sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique (2005) .

Ces chartes internationales insistent sur la globalité de l'intervention sur le patrimoine urbain vu les valeurs qu'il renferme comme le confirme LACAZE J.P en parlant de ce dernier « *c'est le lieu tout à la fois de culture, de manifestation du pouvoir public, d'activités, de commerce spécialisés, d'éducation, d'intégration, d'échange de rencontre et de rassemblement particuliers qui lui confère un caractère historique et symbolique. Il traduit l'image résumée de la collectivité et représente un espace d'identification et d'appartenance »*[3].

Il porte aussi en lui une mémoire collective et significative qui reflète les pratiques culturelles de la population habitantes et qui doit se matérialiser dans les nouvelles constructions, car selon MANSOUR A. le patrimoine urbain *« se transforme et vieillit au rythme et à l'image des populations et des activités qui marquent le dynamisme. Il en est ainsi et d'avantage encore, du noyau initial de la totalité des villes qui est riche d'un passé et porteur d'un futur qui doit pouvoir à la fois témoigner de son histoire, s'inscrire dans le présent et intégrer enfin ces monuments à leur avenir. Là, réside d'ailleurs tout l'intérêt et le défi des interventions de revitalisation et de mise en valeur : sauvegarder l'héritage architectural et urbain bâti sans freiner le développement »*[4].

L'adaptabilité des approches d'intervention sur d'autres villes historiques n'est pas tolérée car *« Les tissus urbains anciens et vivants, porteurs de multiples enjeux, sont situés dans des contextes économiques très divers et méritent des approches adaptées à chaque cas»* [5]. Cette relative complexité se reflète dans le choix des méthodes et stratégies d'intervention à travers une planification qui s'inscrit dans la globalité. Ce que nous allons étudier dans cette recherche, qui porte sur l'évaluation de point de vue efficacité de la méthode de planification et des actions d'intervention sur la ville historique de Tlemcen.

1. OBJET DE LA RECHERCHE :

Nous avons choisi la ville historique de Tlemcen comme objet de recherche vu son statut d'ancienne capitale du Maghreb durant la période ziande, qui a été confirmé par le label capitale de la culture islamique en 2011. Cette ancienne ville, a connu le passage de nombreuses civilisations à travers l'histoire. Elle présente le plus grand nombre de sites et monuments historiques classés en Algérie. Ces derniers sont matérialisés par ses remparts, portes et palais majestueux. Les institutions religieuses telles que les mosquées, soixante et

[3] LACAZE J.P. , La ville et l'urbanisme , édition Flammarion ,Paris, France, 1968 , p34.

[4] MANSOUR A., Sauvegarder le cadre bâti ancien. Quoi faire et comment ?, in la revue H.T.M. n°3, édition AECCO, Alger, Algérie, Avril 1995, p165.

[5] Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999 p2

une en 1846[6], les Zaouias, les salles de prières, les synagogues et églises. Les édifices culturels comme les bibliothèques et les médersas. Les établissements économiques comme la Kissaria, les fondouks, les feranes et les hammams. Enfin, ses habitations ancestrales et accueillantes.

2. IMPORTANCE DE LA RECHERCHE :

Vu la dégradation et parfois la destruction volontaire du patrimoine urbain et architectural de la ville historique de Tlemcen qui est entrain de partir en péril, nous étions interpellé à réaliser ce travail de recherche qui est pour nous le moyen d'attirer l'attention sur la politique de patrimonialisation (tissus urbains et édifices non classés) et d'intervention actuelle sur ce patrimoine en matière de méthode, de planification et d'impact des actions proposées.

3. PROBLEMATIQUE :

Tlemcen ville d'art, d'histoire et de savoir, capitale du Maghreb central à l'époque Zianide, présentant un remarquable patrimoine architectural et urbain qui témoigne du passage de nombreuses civilisations, n'est plus aujourd'hui cette ancienne ville dynamique qui attirait les gens des quatre coins du monde et dont le développement était harmonieux. Son patrimoine urbain rencontre de nombreux problèmes et risque d'être perdu à tout jamais. Sa dégradation et sa destruction ont commencé sous la colonisation française à travers de nombreuses phases d'aménagement et de transformation. Cette perte de son patrimoine est continuelle jusqu'à nos jours.

Le processus de destruction et restructuration de la médina de Tlemcen a débuté en 1842 après l'installation définitive du génie militaire français dans la ville. Il a été accentué après la loi du 04 Avril 1884 instituant le plan communal et d'alignement des bâtisses qui est venu appuyer la politique colonialiste et la stratégie d'aménagement urbain agressive, s'appropriant et éliminant les espaces existants considérés comme insalubres, anarchiques et en ruine. Les objectifs principaux de ces interventions, sont de marquer leur présence en imposant leur vision urbanistique et leur propre style architectural appelé du vainqueur (néoclassique). L'administration française essaya ainsi d'appliquer une trame en damier sur l'ancien tissu urbain, car la ville était un laboratoire d'essais avant que le Baron Haussmann applique cette méthode su la métropole parisienne en 1853.

Cette transformation de la trame urbaine vernaculaire vers l'orthogonale a nécessitée des opérations de percées et d'élargissements des voies ainsi que des destructions du bâti existant

[6] PIESSE L. et CANAL J., Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition la librairie africaine et coloniale, Paris, France , 1889, p24.

de la vieille ville islamique de Tlemcen. Le génie militaire français c'est vu confier cette mission chère à l'administration coloniale. Les voies concernées par ce type d'intervention sont la rue de Mascara (rue Merabet Mohamed), la rue Haèdo (rue Bataille Filaoucène), la rue de Bel Abbés (boulevard 1er Novembre), la rue de Paris (Docteur T.Darmerdji) et la rue Lawless (Benachenhou). Enfin, la rue Banou Ziane qui a été prolongée, a donné naissance à un boulevard appelé communément national (actuel Akid Lotfi). Ce dernier est un véritable centre linéaire qui a concurrencé le premier centre précolonial, et qui regroupe de nombreux équipements publics tels que les groupements de police et de la gendarmerie, la grande poste , les églises protestante et catholique, la sous-préfecture et la banque centrale. Ceci a engendré une très grande perturbation sur le tissu urbain avec des interruptions des ruelles graves, défigurant morphologiquement la zone. Des maisons et des fondouks ont été détruits en les coupants en deux par le passage des voies.

Un autre système d'organisation et d'aménagement urbanistique a été imposé par le colonialisme français à travers les nouveaux espaces projetés à l'européenne. Ces derniers ont exclu les références de l'architecture et de l'histoire du lieu. Donc, ils voulaient supprimer à tout jamais l'identité de la ville (idéologie colonialiste de la négation d'une structure socio-spatiale). Ces interventions ont créé une dualité entre le nouveau et l'ancien et ont causé la perte d'une partie de sa structure urbaine originelle (notamment avec les démolitions des bâtisses symboliques telles que la madrassa Tachfinia et le Ksar Elbali) et de son cachet architectural à savoir le style arabo- mauresque. Les français ont commencé à réaliser des bâtiments dans ce style (néo- mauresque) après avoir été ordonnés par le gouverneur d'Algérie Jonart tels que le dortoir de la caserne Bedeau (actuel lycée polyvalent),la Medersa franco- musulmane et l'infirmerie indigène.

Ajouté à cela le changement de fonction des édifices musulmans qui ne respecte nullement leur fonctionnalité traditionnelle où ils étaient utilisés comme dépôt d'arme, caserne ou écurie chose qu'ont subi la mosquée de Sidi Belhacen (à côté de la place des caravanes) et le palais du Beylek (situé en plein cœur d'El Kissaria) qui ont été transformés respectivement en dépôt de foin et en écurie, ou le palais du Mechouar et celui de Mustapha (coté est d'El Mechouar) qui ont été transformés en une caserne. Ces transformations ont engendré une accélération de leur dégradation.

Après l'indépendance, l'ancienne ville a continué d'être marginalisée, ce qui a engendré la dégradation de son bâti, la perte d'une partie de son patrimoine et la déclinaison de son artisanat. Selon une étude du POS de la médina de Tlemcen, elle a perdu 8000 habitants

depuis 1962[7]. Cependant, sa densité est élevée avec une moyenne de 300 hab/ha, parfois 900 hab/ha dans les quartiers nord de la ville. Quant aux bâtis, d'après une enquête de l'ANAT sur 1614 bâtisses, 151 menaçantes ruines, 107 sont en ruine et le reste sont en dégradation avancée. Les désordres observés sont *« des grandes fissures au niveau de la façade, des effondrements des planchers des étages, des tassements du sol, des altérations des enduits, des fissurations des murs intérieurs, de forte humidité, une vétusté et dégradations des Sloukias, des puits contaminés et enfin des gonflements et inclinaison de certains murs qui sont soutenus par des madriers »* [8].

Mais le facteur humain a aussi beaucoup participé à cette dégradation par la prolifération du commerce au détriment de la fonction d'habitat, ce qui a causé un remodelage des façades et des espaces intérieurs. L'absence d'entretien par les occupants des anciennes bâtisses vu leur statut de locataire, car la population originaire de la médina a migré vers d'autres parties de la ville. Les démolitions, reconstructions et modifications non réfléchies opérées sur les constructions pour des raisons de confort et d'adaptabilité aux besoins de la vie contemporaine et enfin les effets des actes de sabotage de 1994 (l'incendie du complexe de Sidi Boumedienne et 1997 (l'explosion du quartier de Bab Zir et de l'hôtel Maghreb).

En plus de ces causes, s'ajoute l'habitat illicite qui a été construit sur des vestiges archéologiques, entoure ou s'accole aux anciens remparts aux niveaux de Mansourah et d'Agadir. Il a été régularisé récemment par la loi n° 08-15 du 20 juillet 2008, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement en vu des acteurs chargés de la protection du patrimoine.

La patrimonialisation des édifices historiques de la vielle ville de Tlemcen, durant la période post coloniale, a commencé après la promulgation de l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles archéologiques et la protection des sites et monuments historiques et naturelles qui a reconduit quarante-cinq monuments classés durant la période coloniale (1900-1953). Ensuite, dix autres ont été classés, quatre en 1982 et six en 1994. Après la promulgation de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel qui a été complétée par le décret exécutif 03-311 du 14 septembre 2003 relatif à l'élaboration de l'inventaire général des biens culturels protégés a permis le lancement d'un

[7] ANAT, POS médina de Tlemcen, 2001, Tlemcen, Algérie, p 23.
[8] Ibid, p 15.

inventaire par la direction de la culture de Tlemcen qui s'est soldée en 2010 par le classement de vingt-cinq autres monuments.

Mais il a fallu attendre jusqu'en 2009 pour que l'on se prononce sur la création d'un secteur sauvegardé par la promulgation du décret exécutif n°09-403 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen. Il est noté dans l'article deux que le secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen d'une superficie de 51 hectares est délimité par les coordonnées géographiques suivantes : -1,36° de longitude nord et de 34,67° de latitude et est délimité aussi au Nord par le boulevard Kazi Aouel Mohamed, au Sud par le Boulevard Hamsali Sayah, à l'Est par le boulevard Gaouar Hocine et enfin à l'Ouest par le boulevard de l'indépendance, rue commandant Djabar, rue des frères Abdel Djabbar, rue commandant Hamri Mohamed, Bab El-Hdid, caserne Miloud et Ras El Qasba. L'ensemble de ces classements concernent que les sites et monuments précoloniaux alors que ceux d'après 1830 ne sont pas touchés par l'inventaire à savoir le patrimoine colonial.

En matière d'intervention, Tlemcen a connu dix, appuyées par trois plans spéciaux de restauration et sept plans de planification urbaine. Parmi ces derniers nous citerons :

- Le plan Mauger de 1958 qui a été reconduit après 1962, et qui a prévu de restructurer les zones d'habitats anciens et de développer des extensions en extra muros.
- Le plan spécial de restauration de 1964 qui a touché plusieurs monuments historiques en collaboration avec l'UNESCO.
- Le plan de SOFRED qui est venu après en 1966, avec une bonne intention de préserver le patrimoine bâti en réhabilitant et en relogeant les occupants.
- Le plan directeur d'urbanisme de la commune de Tlemcen (PUD) qui a été adopté en 1971 (réalisé par un BET français appelé OTHAL dont le siège était à Alger) et révisé en 1978 et en 1981 par le MHT. Ce dernier a établi un programme d'interventions urbaine qui portent généralement sur les futures extensions jusqu'en 1986. Mais il a décontextualisé la ville intra-muros *« qui s'est vue réduite au statut de quartier, vu son évolution en extra-muros et elle n'est abordée qu'en termes d'architecture à préserver dans la recherche d'une authenticité tant évoquée par les discours stéréotypés»* [9].
- Le plan spécial de restauration de 1996 qui a touché dix-neuf monuments historiques à l'intérieur de la ville historique et neuf dans le reste du territoire de la wilaya pour un coût

[9] ANAT, POS médina de Tlemcen 2001, Tlemcen, Algérie, p23.

total de réalisation de 120,2millions de dinars[10]. Il a été déclenché après l'incendie saboteur du complexe de Sidi Boumediene.

- Le PDAU du groupement de Tlemcen de 1998 (révisé en 2003, 2005, 2006 et en 2007) qui a été élaboré après la promulgation de la loi 90-29 du 1er Décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme qui a défini les instruments d'urbanisme comme étant constitués par les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et les plans d'occupation des sols (POS). Ce dernier PDAU prévoyait un développement polycentrique du groupement de Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester et donnait une vocation culturelle et édilitaire au noyau historique (l'actuel centre-ville).
- Le POS de la médina de Tlemcen de 2001, dont les études ont démarré en 1998 après les événements tragiques de Juin de la même année où trois bombes ont explosé causant la destruction de Bab Zir (tissu urbain datant de l'époque Almoravide) et de l'hôtel Maghreb (patrimoine datant de l'époque coloniale). De ce plan se sont découlées quelques interventions qui sont la délocalisation et la réalisation de certains équipements, quelques travaux d'amélioration urbaine (embellissement, aménagement des espaces verts, mobilier urbain et l'éclairage) et de la circulation (réorganisation des flux, réalisation de trois trémies et le renforcement du transport).
- Le plan d'occupation des sols d'El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar de 2001 qui a prévu de mettre en valeur la zone historique de Sidi Boumediene.
- Le Plan d'occupation des sols d'Agadir, sidi el haloui et sidi daoudi de 2003 qui a prévu de revitaliser ces anciens tissus urbains.
- Le plan spécial de restauration de 2009 dont le coût est de 1,388 milliard de dinars[11]. Il a prévu d'établir des fouilles archéologiques, le ravalement de 18 derbs, l'aménagement de cinq parcours touristiques et de deux places ainsi que la restauration de 57 monuments.

La ville historique de Tlemcen est entrain de connaitre deux autres plans qui sont en cours, il s'agit du PPMVSA de Mansourah et le PPSMVSS de la vielle ville de Tlemcen (médina). sont en cours d'études. La mission d'étude a été confiée à deux bureaux d'études privés. Conformément au décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection ainsi que le décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés. Malgré

[10] Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, Alger, Algérie, 1996., p 2.
[11] OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009, p 3.

tous ses instruments, il reste des zones non couvertes qui sont le site de Bâb El Kermadine et les quartiers coloniaux intra-muros et extra-muros tels que ceux de la gare, d'El Hartoune, de Bel Air, de Bel Horizon et d'El Kalaa.

A partir de ce constat, Tlemcen aujourd'hui présente une grande partie de son patrimoine précolonial et colonial non classé. En matière d'interventions, ces dernières restent isolées et n'ont pas réglé les problèmes de la ville historique de Tlemcen. Même la plus part des édifices restaurés connaissent après quelques années de l'achèvement de leurs travaux de restauration, l'apparition de fissure et l'éclatement des enduits. D'où les questions de départ de cette recherche :

a. ***Les limites actuelles de la ville historique de Tlemcen tel que les prescrit le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés, constituent-ils vraiment le bornage de cette ville ?***

b. ***Les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restants ne méritent-ils pas d'être patrimonialisés ?***

c. ***Pourquoi le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen reste toujours en péril malgré les différentes interventions ?***

4. HYPOTHESES DE TRAVAIL :

Partant de la problématique posée, les hypothèses avancées dans notre travail de recherche sont les suivantes :

a. ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

b. ***Les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

c. ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

Ce travail de recherche n'est que la continuité de notre mémoire de magister intitulé, intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils le cas de la ville historique de Tlemcen. Il a été soutenu en 2011 à l'Université Abou Beckr BELKAID de Tlemcen. Où nous avons traité deux paramètres de la troisième hypothèse à savoir ; les acteurs et les outils.

5. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE :

Les objectifs principaux assignés à ce travail sont tout d'abord, remettre en cause les limites actuelles du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen et la politique de patrimonialisation discriminatoire. Par la suite, rechercher les causes de l'échec des interventions effectuées sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen, à travers l'étude de la méthode suivie, du taux d'application sur le terrain des plans et l'impact des actions proposées.

6. METHODOLOGIE D'APPROCHE :

Afin d'atteindre l'objectif ciblé par notre recherche et d'étudier tous les aspects touchés par cette dernière, nous récolterons les informations par enquêtes auprès des administrations et acteurs qui sont chargés de l'urbanisme et du patrimoine ainsi que par une recherche documentaire qui comportera des études de mémoires, thèses, livres, rapports d'études, instruments d'urbanisme, documents juridiques (Code d'urbanisme, du foncier et du patrimoine), revues, sites internet, photos et cartes.

Ces informations seront traitées suivant trois approches qui sont :

a. **L'approche historique** qui vise à retracer l'évolution et les limites de la ville historique de Tlemcen à l'aide de fonds documentaires et des relevés sur terrain, les différents classements des monuments historiques et des différentes interventions sur son patrimoine urbain.

b. **L'approche analytique** qui traitera l'information collectée de la manière suivante :

   - ***Une analyse diachronique*** dont l'objectif est de comprendre les transformations de l'objet d'étude par les différentes interventions sur ce dernier.

   - ***Une analyse synchronique*** qui nous aidera dans un premier temps, à connaître les caractéristiques de la ville historique, de ressortir les valeurs patrimoniales des anciennes bâtisses et de calculer le taux de classement. Dans un deuxième

temps de calculer le taux d'application global, celui des propositions négatives ainsi que leur taux d'application des différentes stratégies d'intervention sur Tlemcen.

c. **L'approche comparative** nous permettra de superposer dans un premier temps, la méthodologie théorique de patrimonialisation et d'intervention sur le patrimoine urbain et architectural avec le cas de Tlemcen afin de ressortir les insuffisances. Dans un deuxième temps de vérifier la conformité des propositions avec le cadre juridique en vigueur.

7. STRUCTURE DE LA THESE :

La thèse commence par une introduction générale qui comprend l'objet de la recherche, l'importance de la recherche, la problématique, les questions de départ, les hypothèses, ainsi que la méthodologie d'approche. Elle sera suivie de quatre chapitres, le premier sera conceptuel (théorique) et les trois derniers sont contextuels (pratiques). Ils sont les suivants :

Un premier chapitre qui s'intitule ***de la patrimonialisation à l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain.*** Il s'agira dans ce chapitre d'introduire le travail en commençant par définir le patrimoine en général, le patrimoine architectural et urbain ainsi que la patrimonialisation. Ces notions vont être étudiées aussi de point de vue émergence, évolution, production patrimoniale et importance. Par la suite, nous traiterons la notion d'intervention sur le patrimoine urbain à travers l'étude de sa méthode, de la planification, des différentes approches d'analyse urbaines, des actions à mener, et des outils. Ce chapitre nous permettra de débuter la recherche.

Un deuxième chapitre qui étudiera ***la délimitation du patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen***, mettra l'accent sur sa stratification et ses limites pendant les périodes précoloniale et coloniale.

Un troisième chapitre qui traitera ***la patrimonialisation de la ville historique de Tlemcen***, dévoilera la richesse du patrimoine architectural et urbain précoloniale et coloniale ainsi que la politique et l'historique des différents classements des édifices et tissus anciens.

Un quatrième chapitre qui concerne ***la méthode, applicabilité et impact des interventions sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen***. Il traitera la stratégie de planification, le taux d'application des actions d'intervention et leurs impacts sur le patrimoine de la ville.

La thèse sera clôturée par une conclusion générale qui dressera un inventaire des principaux résultats obtenus, des recommandations et des propositions d'éventuelles perspectives futures de recherche.

DE LA PATRIMONIALISATION A L'INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

INTRODUCTION :

Dans ce chapitre théorique, nous commencerons à définir les notions du patrimoine en général ainsi que l'architectural et l'urbain en particulier. Par la suite, nous ferons ressortir l'ensemble de leurs critères de patrimonialisation. Par ailleurs, nous traiterons la notion d'intervention sur le patrimoine urbaine. Enfin, nous résumerons les principaux enseignements tirés de ce chapitre dans une conclusion et qui sont essentielles pour la suite de la thèse.

1. NOTION DU PATRIMOINE

1.1. Définition du patrimoine :

Le terme patrimoine est composé deux racines ; Pater, patri « père », et monia « fortune, capital, que l'on hérite de nos pères ». Cet héritage est généralement règlementé lors de sa transmission comme il peut être accepté ou refusé. Car selon DAVIE M.F. *« la transmission pouvant être forcée et donc légitimement refusée, le vrai patrimoine serait alors ce que l'on a accepte de prendre de nos père»*[1].

Ainsi, l'héritage au début c'est ce qu'un père transmit à ses enfants, donc il reste dans un cadre familiale. Cet héritage est devenu un bien commun d'une communauté d'après sa définition contemporaine qu'elle attribue à une collectivité donnée de même culture. Ceci est confirmé par la définition de MELOT *« l'objet patrimonial est un objet considéré sous l'angle de sa valeur collective»*[2]**.**

Mais après la convention de l'UNESCO, cet héritage a dépassé la frontière d'un pays et est devenu mondial donc la propriété de l'humanité. Ce dernier devient transmutable d'un groupe à un autre après avoir acquis une valeur patrimoniale. Ce patrimoine doit être aussi conservé pour pouvoir le transmettre, comme le confirme la définition donnée par l'encyclopédie universalise *« le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intactes aux générations futures. On dépasse alors la simple propriété personnelle »*[3].

De point de vu législation, le patrimoine est défini économiquement comme *« l'ensemble des biens et des obligations d'une personne envisagé comme une universalité de*

[1] DAVIE M. F. La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine. Edition Albalurbama, Paris, France, 2003, p346.
[2] MELOT M., Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, France, 2004, p. 5-10.
[3] Encyclopédie Universalise 2010

droit, c'est-à-dire comme une masse mouvante dont l'actif et le passif ne peuvent être dissociés »[4].

Ce patrimoine est attaché à un domaine (ex patrimoine culturel, financier etc….). Nous nous intéressons au patrimoine culturel qui peut être matériel ou immatériel. Le premier est associé au paysage construit (bâtiment et tissu urbain) ou naturel (géologie, foret, montagne soit un site naturel exceptionnel), mobiliers, documents et aux objets d'arts ou industriels. Le second est constitué des traditions gastronomiques, la danse, le chant, jeux, savoir-faire et les contes ....etc.

L'UNESCO compte à elle, distingue deux type de patrimoine ; naturel et culturel et a donné des définitions à ces derniers lors de la tenue de sa réunion à Paris le 16 novembre 1972 qui s'est concrétisée par la rédaction de la convention de protection du patrimoine cultuel et naturel. Celle-ci considère comme « **patrimoine culturel** » :

-Les monuments : « œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ».

- Les ensembles : « groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ».

-Les sites : « œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ».

Aux sens de la convention, sont considérés comme « **patrimoine naturel** »:

- **Les monuments naturels :** « constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ».

-**Les formations géologiques, physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées**, « qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ».

[4] Encyclopédie Universalise 2010.

-**Les sites naturels ou les zones naturelles** « strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle ».

1.2. Historique de l'émergence et du développement du terme de patrimoine :

La naissance du patrimoine et l'intérêt pour les biens culturels ont fait l'objet d'un livre qui est « la notion du patrimoine »[5], rédigé par Jean- Pierre BABELON et André CHASTEL. Cet intérêt a commencé vers la fin du 18ème siècle et le début du 19ème siècle, à travers certains évènements notamment la révolution populaire française de 1789 contre les institutions religieuses, monarchiques et aristocratiques, ce qui a engendré la prise de certaines mesures et la promulgation des lois pour la préservation des édifices et œuvres d'art contre le vandalisme.

Tout d'abord, en 1789, les biens du clergé et de la noblesse ont été confisqués et sécularisés par l'Etat. A partir de là a été défini le domaine national pour la gestion de ces derniers. Par la suite, un concept est apparu pour la première fois qui est « biens fondamentaux inaliénables », ce dernier c'est le sens donné au patrimoine qui s'occupe de ne préserver que les œuvres d'art.

Par conséquence, les arts du dessin ont été inventoriés et regroupés dans des musées nationaux par la commission des arts, après ordre de son président Jean-Baptiste Mathieu dans un souci de les protéger des destructions. Ces objets sont destinés à être la propriété du peuple selon son président. Ce dernier a aussi mis en évidence l'importance du passé ce qui a conduit les responsables à franchir le barrage des préjugés. De ce fait l'apparition de la notion moderne du patrimoine a commencé à travers le souci moral et pédagogique.

D'autres part, des atteintes sur les monuments ont été enregistrées. Ces derrières ont été déclenchées par les législateurs révolutionnaires qui ont promulgué des lois pour les enlever et enrayer. Car après les évènements du10 Août 1792, où des emblèmes monarchiques ont été détruits par la population révoltée, a été adopté un décret ordonnant l'enlèvement de ces derniers et leur confiscation par les communes qui les conserveront. Ce décret, mentionne aussi que dans le cas où la commission des monuments juge que les objets ne peuvent pas intéresser les arts, ils seront convertis en bouches à feu.

Pour faire entrer ces objets artistiques au fonds national, un décret a été promulgué le16 Septembre 1792 qui stipulait qu'il fallait les trier et retirer, ce qui faisait rappeler le

[5] BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

putschisme pour les détruire pour la suite. La commission des monuments recherchait aussi à supprimer l'estampille royale des livres de la bibliothèque royale. Mais le mathématicien Romme s'est opposé, et a obtenu en Octobre 1793 la promulgation d'un décret qui interdisait de mutiler les objets culturels sous prétexte de faire disparaître les signes du féodalisme et de la royauté. Donc, les appréciations étaient contradictoires où ces objets culturels ne sont pas considérés comme des chefs-d'œuvre, destinés à la conservation. Ajouter à tout cela, l'autorisation de lotir les domaines monarchiques par un décret promulgué le 4 Avril 1793 qui donnait une garantie morale à la dilapidation de ces biens patrimoniaux.

Entre 1793 et 1818, le musée des monuments de France fut le conservatoire original des vestiges et objets culturels, qui avait un rôle d'exciter des sentiments romantiques envers le patrimoine datant de l'époque médiévale. Ce musée a organisé une exposition intitulée « le gothique retrouvé » réalisée par Lenoir Alexandre. En dépit des violentes polémiques qui ont échauffé les sentiments de la génération révolutionnaire (soulevée contre l'église et le pouvoir) qui venait de retrouver le génie artistique du christianisme.

A partir de cet évènement, les institutions incitaient la population au retour aux sources, notamment avec la promulgation du décret du 24 Octobre 1795 qui organise l'institut de France. Dont la mission a été de prendre la relève de l'ancienne académie des inscriptions, afin de rattraper le retard des classements des objets culturels avec un inventaire général. Ainsi que la circulaire du 10 Mai 1810 qui demandait aux préfets de recueillir toutes sortes d'informations sur les châteaux, les tombeaux…. etc. A cette époque le Moyen Âge est devenu l'essentiel du patrimoine national.

Après que, les enquêtes préfectorales ont été jugées faibles, Decazes a proposé une circulaire le 8 Avril 1816 qui donne des instructions plus claires. Malgré cette dernière le désordre continu d'entacher l'archive de l'académie des inscriptions. D'où la proposition de Lavallé d'avoir une grande académie, à travers son mémoire pour l'académie celtique de 1807. A cette époque, cette notion s'est propagée en Europe à travers la naissance de l'académie des antiquaires de Londres et l'académie étrusque à Florence.

La gestation du sentiment patrimonial et du sentiment national durant le 18ème et le 19ème siècle a été longue et dramatique, les réactions passionnelles populaires et savantes ainsi que la volonté du savoir et la destruction ont fait que le patrimoine était toujours loin de se définir chez les sociétés européennes. A cette époque, les sociétés savantes ne s'intéressaient que par les monuments historiques et les œuvres d'art.

Mais à partir du 20ème siècle la notion du patrimoine a connu une extension surtout après que la charte sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites a été adoptée à Venise en 1964. Ces extensions sont d'ordre tout d'abords, chronologiques car les objets culturels récents sont classés comme étant patrimoine, ce qui a engendré le dépassement de la valeur historique. Ensuite, typologiques c'est-à-dire que le classement a dépassé les œuvres d'arts et le bâti pour d'autres éléments et sites naturels. Par ailleurs, organisationnelles car les acteurs intervenants sur la scène patrimoniale sont de plus en plus nombreux (associations, institutions non gouvernementales etc..), ce n'était pas le cas avant où ce droit était réservé qu'aux institutions officielles. Enfin, géographique car le classement a dépassé les limites d'un pays pour devenir mondiale notamment avec le label de l'UNESCO.

Cet élargissement du patrimoine bâti vers le patrimoine immatériel et naturel s'est fait à travers l'adoption de plusieurs chartes et conventions telles que la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel en 1972 par l'UNESCO (qu'on lui doit la naissance du terme patrimoine, car avant il y'avais que le terme monument historique) qui définit le patrimoine naturel, comme étant les sites et zones naturels d'une beauté extraordinaire ainsi que les formations géologiques, physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées .

L'ICOMOS vient par la suite adopter d'autres chartes qui sont tout d'abord, la charte internationale des jardins et des sites historiques dite «charte de Florence» adoptée en 1981, qui a défini le jardin historique dans ses articles 1 et 2 comme étant *« une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public, dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable. Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état »*.

Ensuite, la charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine subaquatique rédigée en 1996, qui a défini ce dernier comme étant *« le patrimoine archéologique qui se trouve dans un environnement subaquatique ou qui en a été retiré. Ceci comprend les structures et les sites submergés, les lieux de naufrage, les épaves et leur contexte archéologique et naturel »*. Enfin, le document portant les principes pour la préservation, la conservation et restauration des peintures murales établie en 2003 qui définit ses dernières comme étant *« des expressions culturelles de la création humaine à travers l'histoire, depuis les origines, avec l'art rupestre, jusqu'aux œuvres d'art mural actuelles »*.

Ces extensions présentent des problèmes au niveau du classement, car les objets culturels ont des caractéristiques différentes que l'ancien, où il a fallu changer la méthode d'inventaire et les valeurs de base de la sélection de ces derniers. Un autre problème c'est le coût de l'inventaire qui est énorme vu que le parc immobilier ancien qui a une valeur patrimoniale est majoritaire (enjeu économique). Ce patrimoine convoité est diverse (maison, tableau..etc) en plus, il est dispersé dans les différentes villes pas comme l'ancien qui est regroupé dans une seule zone ce qui rend son cernemant. Ces nouveaux éléments culturels sont composés de nouveaux matériaux et réalisés avec de nouvelles techniques ce qui les rend difficiles à restaurer et augmente la difficulté de cerner l'attitude à adopter envers eux.

1.3. Le patrimoine et la mémoire :

Le patrimoine est en relation étroite avec la mémoire, car le premier nous fait rappeler des faits du passé, donc il devient une mémoire (il se restitue en un souvenir). Cette réincarnation se fait sous plusieurs formes de l'individuelle au collective, du morale au physique…etc. Ainsi, la réincarnation de la mémoire est indispensable en un objet patrimonial pour la préservation de l'identité culturelle. Cette identité est généralement appropriée par à une échelle collective par la classe sociopolitique.

Cette identité s'affirme par la production patrimoniale qui est l'une de ses manifestations physiques car certains objets des villes ou régions contribuent à l'élaboration des souvenirs offrant un support à la mémoire qui se rattache à certains repères spatiaux et constitue une lutte contre l'oubli[6]. Car l'objet marquant d'une ville est considéré comme étant un repère, son évocation permet de restituer l'environnement de cette dernière. La mémoire forge donc des lieux de mémoires. Ces lieux sont chargés de sens, de symboles et de sentiments et donnent lieu souvent à des commémorations. Les lieux de mémoire se rattachent systématiquement à l'histoire collective[7].

Cette mémoire est appréhendée d'une manière différente par les acteurs, suivant leur profil et rôle dans les réseaux sociaux car leur position dans la société influence le choix de l'objet culturel. Ceci rend l'intervention de ces acteurs importante dans la scène patrimoniale, vu l'impact direct sur la production patrimoniale, qui ce fait généralement selon les besoins des personnes. Donc la mémoire à ce moment-là devient manipulable.

[6] HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, Algérie, 2011, p9
[7] Idem.

RICŒUR[8] Paul confirme ces dires au niveau de son livre édité en France et intitulé « La mémoire, l'histoire, l'oubli » où il parle de la mémoire comme étant un instrument au service du pouvoir en place et un objet de dispute entre les acteurs haut placés sur la maitrise de cette dernière. Car la patrimonialisation devient manipulée à partir où le politique s'implique ce qui engendre des mémoires empêchées ou commandées.

1.4. Objets patrimoniaux :

Il est difficile actuellement de cerner les objets patrimoniaux car les nouvelles extensions du champ patrimonial, du culturel vers le naturel accentuent ceci. Surtout que l'ancienne définition du patrimoine qui le définissait comme étant l'ensemble des biens hérités est dépassée. Actuellement, il est classé par les nouvelles valeurs qui sont désignées et reconnues par les différents groupes sociaux. Mais le choix de ces derniers dépasse même des fois les valeurs attribuées par ces groupes sociaux, car le pouvoir intègre les valeurs ajoutées selon un objectif bien précis[9].

Le patrimoine peut être aussi matériel ou immatériel car ce dernier *« comprend aussi bien les édifices, les œuvres d'art que les idées, et le savoir faire. Il est aussi fondamental de distinguer un patrimoine officiellement reconnu par les dispositifs institutionnels et législatifs (monuments et sites faisant l'objet de mesures de protection) en vigueur, d'un patrimoine «commun», ce dernier ne fait pas forcément l'objet de mesures particulières, mais traduit des liens identitaires et sociaux fondamentaux pour la collectivité »* [10].

1.5. Propriété du patrimoine :

La propriété du patrimoine est généralement soit monumentale (pouvoir) ou commune. Dans le premier cas, il peut avoir plusieurs valeurs culturelles, esthétiques, historiques et éducatives. Ce genre de patrimoine est connu de tous vu sa dimension. Le patrimoine monumental est relier au passé (l'histoire) car selon la charte de Venise c'est *« la partie du patrimoine bâti, qui indifféremment de son importance artistique ou sa dimension matérielle, est significative au plan culturel en tant que témoin du passé ».*

D'autres part BOURDAIN nous parle du patrimoine commun *: «la plus grande, parce que la moins illustrée est celle qu'on oublie: c'est le patrimoine commun, issu d'un passé plus ou moins récent [...] L'autochtone l'appellera "commun "et l'étranger le percevra comme*

[8] RICŒUR P., La mémoire, l'histoire, l'oubli, édition le Seuil, Paris, France 2000, p147-148.

[9] HAMMA Walid, op.cit. p12

[10] BOUMEDINE AMEL, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), Algérie, 2007. p15

original »[11]**.** Ce type de patrimoine témoigne d'un passé récent. Il est composé aussi d'un ensemble de constructions qui reflètent la culture et l'identité d'une population et caractérisent une région par ces matériaux et couleurs. Le patrimoine commun est moins protégé par rapport au patrimoine monumental car il est à la merci des politiques patrimoniales, vu que les acteurs de la patrimonialisation leur reviennent le choix entre un patrimoine monumental et un patrimoine commun, mais dans la majorité des cas ils choisissent le deuxième.

Ce problème découle des critères d'appréciation comme le confirme CHEMETOV P *« les bâtiments de l'architecture ordinaire [...] ne peuvent être appréciés, sous les mêmes critères, les mêmes procédures que les édifices anciens. Leur conservation n'est pas la seule compétence des architectes [....] La difficulté qu'éprouvent les institutions, le corps professionnel, et même une partie du public à le comprendre relève de la sociologie du goût. Là aussi, pour assurer la survie des architectures contemporaines qui gardent encore leur usage initial, essayons de tout réconcilier, en nous confrontant dans les retrouvailles de la mémoire »*[12]**.**

Enfin, le patrimoine doit être la propriété de toute la société et doit être considéré comme tel, car la différenciation marginalise un bien culturel par rapport à un autre ce qui engendre sa dégradation et sa disparition.

2. NOTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL :

2.1. Définition du patrimoine architectural :

Le patrimoine architectural est *« un bien que l'on tient par l'héritage de ses ascendants. Il est relatif à l'architecture et qui est destiné à la collectivité »* [13]. Ce dernier est défini aussi au niveau de la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe adoptée à Amsterdam en 1975, où c'est mentionné dans son premier article que « l'expression ''patrimoine architectural'' est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants:

- les monuments: toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations;

[11] BAUDOUIN G., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France. Paris, France, 1987, p28.
[12] CHEMETOV P., la fabrique des villes, édition de l'Aube. La Tour-d'Aigues, France, 1992, p54.
[13] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.2, Ravello, Italie., 1976, p 183.

- les ensembles architecturaux: groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique;

- les sites: œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

Mais le patrimoine architectural a aussi plusieurs dénominations et terminologies pour le designer, les plus importantes sont les suivantes :

- Bien culturel immeubles : « Les biens immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique » [14].

- Monument historique : « La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle » [15].

- Patrimoine bâti vernaculaire : « Le patrimoine bâti vernaculaire est reconnu comme une création caractéristique et pittoresque de la société, il se manifeste de façon informelle, et pourtant organisée; utilitaire, il possède néanmoins un intérêt et une beauté. C'est à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société. Bien qu'il soit œuvre humaine, il est aussi le produit du temps. Il serait indigne de l'héritage de l'humanité de ne pas chercher à conserver et à promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au cœur même de son existence et de son avenir (…) il est l'expression fondamentale de la culture d'une collectivité, de ses relations avec son territoire et, en même temps, l'expression de la diversité culturelle du monde » [16].

- **Bâtiment/ édifice historique :** « désigne une construction réputée pour sa valeur historique » [17].

---

[14] UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954, article 1

[15] ICOMOS, charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise, Italie, 1964, article 1

[16] ICOMOS, Charte du patrimoine bâti vernaculaire, 1999, Morelia, Mexique, article 1

[17] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.2, Ravello, Italie., 1976, p 180.

-Héritage architectural : « ensemble de bâtiments présentant un intérêt particulier, hérités de nos aïeux »[18].

- Immobilier ancien: «regroupe un ensemble de bâtiment portant une valeur d'ancienneté»[19].

2.2. Historique de l'émergence et du développement du terme patrimoine architectural :

L'évolution du terme c'est fait tout au long de son histoire à travers les changements des idées, des politiques patrimoniales et de la perception de ce patrimoine. Ces derniers sont appuyés par des conventions, chartes et conventions internationales ainsi que les lois nationales. Ce qui a développé d'autres critères de sélection et d'intervention. L'historique de l'émergence et du développement du terme patrimoine architectural a été développé par CHOAY F. dans son livre Allégorie du patrimoine, où elle mentionne que le terme monument a été utilisé durant le moyen âge pour désigner certains édifices de l'antiquité et du moyen âge qui ont une particularité. Par la suite le terme est devenu monument historique à partir de la période de la renaissance[20]. Ce dernier avait des valeurs d'évocation, puissance et de prestige. Le monument historique à cette époque marquait les décisions politiques et les évènements historiques. Il était aussi utilisé comme un élément d'embellissement urbain.

Par la suite et plus exactement vers la fin du dix-huitième et le début du dix-neuvième siècle, le monument historique est devenu un symbole de la nation qui exprime l'histoire du peuple. Surtout après la révolution française où sa propriété est devenu populaire et non pas de la famille royale et de la couche bourgeoise. Un inventaire général a été établi aux niveaux des pays européens en vu de les classer comme patrimoine monumental et les protéger. Les constructions touchées par ce dernier sont les vestiges archéologiques de l'antiquité, les édifices religieux gothiques et les châteaux. A cette époque, les valeurs de sélection sont limitées, car l'édifice était considéré comme patrimoine s'il présente des qualités esthétiques, techniques et d'ancienneté.

Le terme de monument historique est resté le plus utilisé pour désigner le patrimoine architectural depuis le 19ème siècle jusqu'aux années soixante, car deux chartes internationales réutilise ce terme. Il s'agit de la charte pour la restauration des monuments historiques adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques à Athènes en 1931. La deuxième c'est la charte sur la conservation

[18] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.2, Ravello, Italie., 1976, p 182.
[19] Ibid, p 183.
[20] CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, Paris, France, 1992.p 10.

des monuments et sites adoptée par l'ICOMOS en 1964 qui a développé les principes d'intervention sur les monuments de la première charte.

Malgré qu'en 1954, le terme a connu un changement lors de l'adoption de la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, par l'UNESCO à La Haye (cette convention est apparue après la deuxième guerre mondiale et découle des principes de la convention de La Haye de 1899 et de 1907 ainsi que du pacte de Washington de 1935), du monument historique vers le bien culturel immeuble, le premier reste le plus utilisé.

Il a fallu attendre 1972 pour que le terme change encore une fois et devienne patrimoine culturel où cette notion est apparue pour la première fois dans l'histoire de la patrimonialisation, avec l'adoption de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel par l'UNESCO. Mais en 1975, il est devenu patrimoine architectural car celui de 1972 était très large. Cette dénomination est adoptée après l'apparition de la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe établie à Amsterdam en 1975.

Une dernière dénomination est apparu en 1999 pour désigner ce type d'édifice c'est le patrimoine bâti vernaculaire après l'adoption de la charte du patrimoine bâti vernaculaire par l'ICOMOS.

3. NOTION DU PATRIMOINE URBAIN:

3.1. Définition du patrimoine urbain :

Le patrimoine urbain est une *«valeur significative et exemplative d'une organisation spatiale transcendant l'évolution des modes et des techniques. C 'est un fait capital dont les points de confirmation sont multiples et répartis aux quatre coins du monde»*[21]**.**

La notion du patrimoine urbain comprend *« tous tissus, prestigieux ou non, des villes et sites traditionnels préindustriels et du XIXème siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés»*[22]**.**

Mais le patrimoine urbain a aussi plusieurs dénominations et terminologies pour le designer, les plus importantes sont les suivantes :

[21] BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995, p6.
[22] CHOAY F., op.cit, p56.

- Site historique et son voisinage :

Le terme a été employé pour la première fois dans la charte d'Athènes en l93l. Il désigne *« la configuration propre du lieu occupé par une ville et qui lui fournit les éléments locaux de vie matérielle et les possibilités d'extension »*[23] **.**

- Site urbain :

Il a été employé dans la charte de Venise en 1964 et qui est *« une création qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique »*[24].

- Ensembles urbains :

Le terme a été employé en 1972 dans la convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel où elle les définissait comme étant *« des groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science »*[25].

- Ensembles historiques ou traditionnels :

Le terme a été employé en 1976 dans la recommandation de Nairobi concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, où elle les définissait comme étant *« tout groupement de bâtiments, de constructions, d'espaces non bâtis en milieu urbain ou rural dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, esthétique ou socio-culturel »*[26]**.**

- Ensembles architecturaux :

Le terme a été employé en 1985 dans la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, où elle les définissait comme étant *« tous groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique,*

[23] Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

[24] ICOMOS, Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise, Italie, 1964.

[25] UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

[26] UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976.

artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique »[27]**.**

- Zone urbaine historique :

Le terme a été employé en 1987 dans la charte de Washington où elle distingue *« les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles »*[28]**.**

- Paysage urbain historique :

Le terme a été employé en 2005 dans le Mémorandum de Vienne. *« C'est une notion au-delà des centres historiques, ensembles et environs car elle inclut le contexte territorial et paysager. Ce dernier se compose d'éléments qui définissent son caractère tels que l'occupation des sols et leur affectation, l'aménagement de l'espace, les relations visuelles, la topographie et le terrain, la végétation et tous les éléments de l'infrastructure technique »*[29].

- Patrimoine immobilier historique :

« Il fait référence à l'ensemble de biens immeubles urbains, qui constitue une disponibilité associée à l'économie d'une collectivité »[30].

- Environnement urbain historique :

« Milieu où se déroulent les éléments sociaux, culturels et moraux de la vie humaine dans la sphère d'une ville historique »[31].

- Quartiers historiques :

Le terme désigne « des divisions administratives d'une ville ou les parties d'une ville qu'on habite. Elles sont un ensemble d'îlots et de bâtiments présentant des caractéristiques traditionnelles de point de vue morphologique et organisationnel »[32].

[27] Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1985.
[28] ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etas-Unis, 1987.
[29] UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005
[30] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.2, Ravello, Italie., 1976, p 539.
[31] Ibid, p 381.
[32] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.3, Ravello, Italie., 1976, p 365.

- Tissu urbain historique :

« Disposition de l'habitat et des activités dans une ville. Il représente l'ensemble des constructions et des voies formant une agglomération dont la stratification est historiquement riche en événements »[33] .

- Noyau historique :

Le noyau historique est la zone urbaine la plus ancienne dans une ville sur lequel se développe généralement les nouvelles extensions. *« Il constitue une concrète et exemplaire manifestation du passé et qui coïncide avec le noyau originaire »* [34]. Aux niveaux des villes médiévales européennes, le noyau historique est celui qui prend position à l'intérieur des remparts (intra-muros). Il se caractérise aussi par la présence d'un important patrimoine urbain et architectural.

-Secteurs sauvegardé :

« C'est une circonscription territoriale, confiée à une grande unité, protégée, mise à l'abri par l'autorité compétente » [35] par une réglementation stricte. Cette zone urbaine présente un grand intérêt patrimonial vu sa richesse en monuments historiques.

- Ville historique :

Elle est un établissement humain qui présente des valeurs patrimoniales et une richesse d'évènements historiques, sa stratification s'est faite au fur et à mesure du passage des civilisations comme le confirme LACAZE, la ville historique est *«... l'une des plus belles productions des grandes civilisations témoignant à travers les siècles de la richesse de leur inspiration»* [36]. Cette zone urbaine reflète aussi l'identité et la culture de la population habitante. Elle est liée directement à l'évolution de la société et au contexte naturel qui vont constituer son héritage. De ce fait la ville historique dépasse la notion de paysage historique. Mais ces deux derniers concepts sont liés fortement ce qui va créer des richesses sociale, paysagère et culturelle.

La notion de ville historique a été inventée par RUSKIN[37] en Angleterre qui a dénoncé HAUSSMANN et BALZAC. Le premier *«prévoit que les villes anciennes, condamnées par l'histoire, ne seront conservées que dans l'iconographie littéraire»*[38]. Le Baron s'est adressé

[33] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.3, Ravello, Italie., 1976, p 1023.
[34] Ibid, p 456.
[35] Idem.
[36] LACAZE J. P.. Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Le Moniteur, Paris., France, 1976, p79.
[37] Il a vécu entre 1819 et 1900.
[38] HAUSSMANN G., Mémoires III, Paris, 1893 p28, in CHOAY F. , op.cit, p236.

aux romantiques en dénonçant le vandalisme afin de justifier ses actes et pour se défendre *« Mais [...] citez du moins, un ancien monument digne d'intérêt, un édifice précieux pour l'art [...], que mon administration ait détruit, ou dont elle se soit occupée, sinon pour le dégager et le mettre en aussi grande valeur, en aussi belle perspective que possible»*[39]. Cet urbanisme a fait perdre à la ville de Paris de nombreux édifices à caractère patrimonial au nom de l'esthétique, l'hygiène et la circulation. En 1987, la charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques est venue formalisée d'une manière définitive ce concept qui est définit comme étant *« résultant d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques.»*

- Centre historique :

Il est définit par l'ICOMOS comme étant *« un noyau habité d'une ville qui constitue un complexe lié à des moments particuliers de l'histoire, indépendamment à la référence au temps car il peut même se rapporter à des moments historiques récents »*[40].

Ce centre peut devenir noyau urbain historique (initial) s'il reste unique sur lequel se développera la ville par la suite comme le confirme GRAFMEYER *«Les propriétés géométriques de l'espace, l'antériorité historique du noyau initial à partir duquel la ville s'est étendue, les représentations symboliques qui lui sont associées sont autant d'éléments qui tendent à faire du cœur géographique de l'agglomération le principal point d'appui et le lieu emblématique d'un grand nombre de fonctions centrales»*[41], la centralité devient l'essence d'une ville dans ce cas ce qui liera l'histoire de la ville directement avec celle de son centre ancien historique. Le centre devient de ce fait un référent car selon LACAZE, ce dernier *« ... condense l'image de la ville et sa signification symbolique. C 'est par lui que les habitants s 'identifient comme appartenant à une collectivité. »* [42].

- Médina :

La médina est une ville musulmane dont les fonctions, l'organisation (urbanistique et sociale) et l'architecture obéissent aux préceptes de l'islam, elle présente l'apogée de la civilisation islamique. L'UNESCO l'a défini en 1995 à travers une étude détaillée de cette entité urbaine : *«La médina, en arabe, c'était la ville intégrée et intégrante, unité sociale de référence, habitat exclusif à la consolidation du sédentarisme. Espace perméable aux noyaux*

[39] CHOAY F., op.cit, p137.
[40] ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels Vol.3, Ravello, Italie., 1976, p 89.
[41] GRAFMEYER Y. , Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, France ? 1994, p58.
[42] LACAZE J. P., op. cit, p67..

ruraux environnants qui la nourrissent et aux activités marchandes qui la soutiennent malgré les remparts qui la ferment et la protègent de la menace des envahisseurs. A 1 intérieur de ses murailles germine un tissu social vivant avec ses passions d'amour et de guerre capable de construire au fil de l'histoire, ses propres signes d'identité et la traduction des modes de vie à travers la création littéraire et artistique, ainsi que par l'expression architecturale et artisanale.»[43].

Au quatorzième siècle pour être civilisé (moutahadir), il faut habiter la ville (Madina) selon IBN KHALDOUN, comme il le confirme dans ce passage *« Là où la concentration de l'urbanisation est plus forte, la civilisation est aussi plus brillante (famatâ kâna-l- umrân akthar, kânat al-hadâr akmal)»*[44]. Il a décrit aussi l'urbanisation (tamadoune) qui est selon lui l'absorption des campagnes par les villes (el moudoune).

De point de vu urbanistique, la médina a des caractères réaliste et spirituel car les besoins matériels de la population musulmane sont satisfaits dans un cadre religieux, c'est-à-dire que l'islam configure et organise cette ville. Ce n'est pas le cas dans les villes occidentales qui n'ont pas un esprit unissant dans leur conception car le différents besoins de l'homme sont dissociés. La médina (figure n°1) est entourée de murailles percées de portes urbaine, elle présente généralement une trame urbaine radioconcentrique (vernaculaire et organique), les espaces sont hiérarchisés et s'organisent autour d'un centre qui regroupe les fonctions religieuses, édilitaires et économique. Elle est composée de nombreuses voies sinueuses et piétonne sur les quelles viennent s'accoler des maisons à atrium de part et d'autre de ces dernières. Des équipements sont intégrés dans le tissu urbain de la ville dont la taille est calculée selon le besoin de la population.

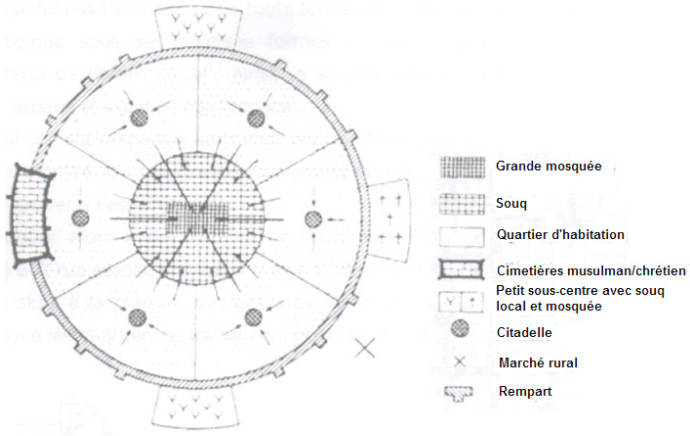

Figure n°1 : Schéma idéal de la structure fonctionnelle d'une ville islamique

Source : Gunther SCHWEIZER, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993, p200.

[43] UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel, édition du centre du patrimoine mondial, n°9, Paris, France décembre 1995.
[44] CHAABANE Djamel., La Théorie du Omran chez LBN KHALDOUN, édition OPU, Alger, Algérie, 2003, p24.

Les éléments urbains structurants de la Médina islamiques sont:

-Les quartiers sont un ensemble d'entités urbaines qui composent la ville, ils présentent de nombreuses voies hiérarchisées et des équipements de proximité qui viennent s'organiser autour d'une placette. Ces quartiers sont habités généralement par une population qui a des liens de parentés.

-Les places sont des lieux de rencontre, d'échange et de repos, elles peuvent aussi abriter des festivités ou des marchés hebdomadaires. Les places sont généralement hiérarchisées selon leur importance et position ; il existe la grande place centrale et les placettes de quartiers.

-Les voies sont les éléments de liaison des différents éléments qui constituent la ville. Elles sont hiérarchisées en rues (voie principale appelée Echariêe), ruelles (voie secondaire appelée Derb) et impasses.

- Les cimetières sont situés en extramuros à côté d'une porte urbaine et dont le chemin mène vers la grande mosquée.

-Les fortifications sont l'ensemble des murailles défensives, le matériau d'édification diffère d'une médina à une autre suivant leur disponibilité. Des grandes portes urbaines viennent percer ces remparts

-Les mosquées sont les lieux de culte où se pratique la religion islamique. Ces édifices sont hiérarchisés de la grande mosquée (située au centre de la ville) au mossala en passant par les mosquées de quartier.

-Les hammams (bains), sont des équipements hygiéniques (la propreté est primordiale chez les musulmans), ils prennent généralement position à côté des mosquées.

-Les palais sont les résidences des khalifes, des rois ou des princes, ces derniers prennent position au niveau du centre ou à proximité des portes urbaines principales.

-Les souks, sont soit en dure (ensemble de boutiques) ou en espace libre, ils ont un caractère économique spécialisé et sont localisés sur les principales rues

-Les fondouks sont des édifices destinés à l'hébergement mais aussi au commerce vu que le rez-de-chaussée est concrétisé au stockage des marchandises. Ces équipements sont localisés à proximité des souks.

- Les maisons sont des habitations introvertie avec un patio central où viennent les autres espaces s'organiser.

- Les medersas sont des lieux de savoir et d'apprentissage non seulement du coran et des préceptes de l'islam mais aussi des autres sciences.

- Ville coloniale :

C'est une entité urbaine dont l'organisation et la morphologie obéissent aux préceptes urbanistiques de l'occupant en reflétant sa culture. Ces villes présentent généralement une trame orthogonale avec des styles européens. Elles peuvent être soit des nouvelles villes ou un empiétement sur une cité existante qui est la majorité des cas pour effacer l'identité de la population indigène.

3.2. Historique de l'émergence et du développement du terme patrimoine urbain :

Le développement de ce concept a fait l'objet de nombreux écrits tels que ceux de GIOVANNOUNI et CHOAY. Cette notion a émergé durant la période de 19ème siècle en France où le baron HAUSSMANN a conservé de nombreuses anciennes constructions de la ville de Paris malgré ses pensées hygiénistes et modernistes, qu'elles l'ont conduit à détruire une grande partie de ces édifices. Les romantiques tel que RUSQUIN ont participé fortement à la formalisation de ce concept et ont défendu les vieux quartiers qui sont considéré à cette époque comme insalubres, exigus (problème de circulation) et laids (défigurent la zone urbaine et gênent la contemplation des monuments historiques).

Il a fallu attendre quatre cents ans pour que la terme soit formalisé et défini d'une manière définitive en passant du monument, ville historique au patrimoine urbain. Ce concept a englobé l'ensemble du patrimoine de la ville (bâtisse rue, quartier ..etc) en un seul élément (c'est la somme de ces constituants).

Plusieurs raisons ont engendré cette apparition tardive qui sont ; l'inexistence des services cadastraux, des archives et des cartes urbaines avant le dix-neuvième siècle, qui sont des éléments primordiaux pour la lecture de la stratification et de la métamorphose du tissu urbain. L'échelle et sa complexité ont rendu aussi difficiles tout type d'intervention. Les monuments aussi primaient durant cette époque sur l'espace urbain, donc les décideurs se focalisaient sur eux et n'ont pas de vision globale.

L'intéressement aux anciennes villes a commencé que vers le vingtième siècle plus précisément entre la fin de la guerre mondiale et les années quatre-vingt, surtout après la destruction de nombreuses villes historiques. Ce qui a engendré la création de nombreuses institutions patrimoniales qui sont d'ordre étatique ou privé. Ces dernières ont adoptées de nombreuses lois, charte, recommandations et conventions pour le protéger. Cet intérêt a été

porté par les chercheurs dans l'histoire, l'archéologie, l'architecture, les arts et l'urbanisme surtout après la publication des premiers travaux sur la morphologie urbaine et la stratification des anciennes villes.

Les anciennes cités n'ont été patrimonialisées qu'après leur dégradation, transformation et destruction de leur espace urbain. Ceci a commencé après que les tissus urbains ont été bouleversés par le vandalisme (révolution populaire) et l'industrialisation qui les ont restructuré en élargissant les voies (commodité de transport et de circulation), en divisant le tissu en lotissement avec des parcellaires réguliers et en injectant des équipements qui sont incompatibles avec le caractère traditionnel de l'ancienne zone. C'est à partir de l'intéressement des anciennes villes à travers les études que la discipline de l'urbanisme est née. Cette notion a été l'œuvre de CERDA à travers son intervention sur la ville de Barcelone.

Plusieurs courants de pensées urbanistiques sont apparus et qui ont adopté leur propre attitude et principes de patrimonialisation, de protection et d'intervention sur le patrimoine urbain. Malgré leur différences aux niveaux des approches, mais ils restent liés. Cette notion s'est développée à contre-sens avec l'urbanisation moderne qui détruit ces zones historiques. Leur identité s'est acquise dans le temps à travers ces évènements en plus de l'augmentation de leur valeur patrimoniale. De ce fait nous concluons que l'apparition de nouvelles approches dépend du changement de l'organisation de l'espace urbain et difficultés rencontrées sur le terrain.

CHOAY F. dans son livre Allégorie du patrimoine distingue trois approches : mémorielle, historique et historiale ;

- La tendance mémorielle:

Elle est la première tendance à apparaître qui mis en évidence la dimension de mémoire de la ville historique. Cette approche s'est émergée en Angleterre en 1860 et elle est l'œuvre de RUSKIN. Ce dernier a dénoncé les travaux d'HAUSSEMANN sur l'ancienne ville de Paris où de nombreux quartiers ont été restructurés et d'autres détruits. Selon lui la ville dans sa globalité est un monument historique vu qu'elle porte en elle une valeur mémorielle. Cet établissement humain enracine aussi sa population dans l'espace et le temps ce qui engendre des pratiques sociales qui vont devenir une valeur encrée dans la ville.

Cette tendance est hostile aux interventions urbaines vu que RUSKIN refuse toute transformation sur la ville et a voulu qu'on la vive au présent car selon lui aucun nouveau projet ne peut s'inscrire dans son passé. Sachant que la ville doit continuer à vivre comme dans le passé et se mettre aux exigences du présent. Ceci a fait tomber RUSKIN dans l'échec

vu qu'il n'a pas pu mettre cet établissement humain en perspective historique et qu'elle restera renfermer dans son passé. Ainsi, cette dernière deviendrait engager dans le devenir de l'historicité. A travers sa théorie RUSKIN de deux types de villes ; la première qui présente un taille réduite et est en bon état, elle présente toutes les caractéristiques pour l'exercice de la mémoire. La deuxième ville est plus grande que la première avec de très larges voies, elle présente des défaillances aux niveaux de ses traditions et dans son ordre urbain.

RUSKIN était ouvert dans sa pensée et n'était pas contre la modernité les idées de la civilisation contemporaine qui procure le progrès technique malgré selon lui ce dernier favorise la production architectural sans qualité esthétique. Il ajoute aussi que ce dernier « *propose de chercher une voie d'une création contemporaine qui répond aux demandes originales d'une civilisation sous le coup d'une complète transformation technique, économique et sociale. L'analyse rationnelle des grands systèmes architecturaux et urbains permet de découvrir les principes qui restent immuables appliqués de manière diverse dans des civilisations différentes et permettent d'élaborer un nouveau système selon les conditions historiques actuelles.* »[45]

- La tendance historique:

Par la suite de l'apparition de la tendance mémorielle est venue la tendance historique qui est l'œuvre de C. SITTE architecte et historien autrichien. L'ensemble de ces théories ont été traitées dans son livre intitulé l'art de bâtir les villes, cet ouvrage est venu constater les dégâts causés par la ville contemporaine sur l'ancienne qui est bâtie selon les préceptes de l'art urbain, il analyse aussi la beauté des villes historiques qui sont bien agencées. Dés alors SITTE considère les anciennes villes et comme des lieux de savoir qui appartiennent au passé. Cette théorie de la fin du dix-neuvième siècle est venue contre les idées de RUSKIN l'anglais et d'HAUSMANN le français. Selon C.SITTE: *«La ville ancienne périmée par le devenir de la société industrielle, n'en n'est pas moins reconnue et constituée en une figure historique originale qui appelle à la réflexion »*[46].

SITTE donne une grande importance à l'histoire et la muséification car selon lui de nombreux enseignements peuvent être tirés d'une analyse historique de la ville. Il ajoute que cette dernière a un rôle muséal vu sa richesse en ouvres artistiques ce qui la rend un grand musée à ciel ouvert. L'approche s'est développée après que la cité antique était découverte. Elle considère que les cités préindustrielles sont en danger et leurs vestiges, style original et

[45] BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, Algérie, 2000, p20.
[46] SITTE C., L'art de bâtir les villes, édition Equerre, Paris, France, 1980, p56.

culture vont disparaitre et que la solution c'est de les protéger soit par la muséification ou par la mise en réserve de ses œuvres. Cette tendance a été aussi critiquée par de nombreux spécialistes et dans plusieurs écrits après la deuxième guerre mondiale car rendre les cités historiques comme des musées cela entrainera sa mort et privera les résidents de son usage

Cette approche muséale a été par la suite appliquée au vingtième siècle à travers les expériences coloniales de l'Angleterre au niveau de l'inde et l'Egypte ainsi que la France au Maroc. Ces deux pays ont voulu sauvegarder les cités existantes. La deuxième expérience c'est-à-dire *« L'établissement colonial au Maroc a respecté les fondations urbaines traditionnelles à l'opposé de la politique adoptée en Algérie. Dans ce pays, des villes ont été créées à côté des agglomérations traditionnelles qui répondent aux nouveaux critères techniques occidentaux. Cette position traduit la volonté de préserver les modes de vie, jugés incompatibles avec le type occidental avec leur support spatial. Dans ce cas l'appréciation esthétique est l'un des facteurs de conservation dans une perspective touristique. »* [47]

- La tendance historiale:

La troisième et dernière approche est la tendance historiale qui adopte une nouvelle vision sur les anciennes villes (qui leur a attribué une nouvelle dénomination le patrimoine urbain) qui dépasse les deux premières. Elle a été créée par l'architecte urbaniste italien GIOVANNONI G. (l873-1943) qui a aussi attribué trois valeurs patrimoniales aux villes historiques qui sont l'esthétique, l'usage et muséale. Il a intégré les anciens tissus urbains dans la planification et l'aménagement urbain et territorial et en adoptant de nouvelles techniques d'intervention urbaine. A savoir le regroupement des tissus urbain ancien et les nouveaux (il lutte contre les idées du mouvement moderne qui éclate et désintègre les ensembles urbains historiques) ce qui va engendrer un grand développement urbain, le deuxième principe est l'aménagement urbain duel qui présente deux échelles complémentaires et fondamentales, ce principe est appelé anti-urbanisation

Selon F. CHOAY [48], GIOVANNONI considère les villes, fragment ou noyau historiques, comme des zones de vie quotidienne sans antécédents vu que leur morphologie et échelles leur permettent cette fonction. L'actualité de ces entités anciennes peut être retrouvée d'une part à l'intérieur des nouvelles dimensions des établissements humains et de la population de communication multipolaire. D'autre part par l'injection de fonctions compatibles avec son organisation. Ces anciens tissus doivent être une référence pour les nouvelles extensions urbaines vu qu'il renferme des valeurs d'usage, pédagogique et historique car ils sont de

[47] BOUSSERAK Malika, op cit. p20.
[48] CHOAY F, op. cit, p 153.

véritable monuments et œuvres d'art. A partir de ce point les entités historiques ont été introduites dans les plans d'urbanisme par GIOVANNONI.

GIOVANNONI a créé un courant de pensée patrimonial mais aussi urbanistique vu qu'il porte sur la conservation du patrimoine urbain, cette dernière considère la ville comme étant un organisme esthétique vivant, c'est-à-dire qu'elle est un monument historique présentant des activités vitales. Cet architecte, urbaniste et restaurateur a publié son approche dans un livre[49] qui regroupe aussi l'ensemble de ses écrits entre 1898 et 1947. Cette approche d'intégration des ensembles historiques contient trois principes qui sont :

- L'ensemble des plans d'aménagement urbanistiques (piano regulatore) doivent intégrer les tissus urbains historiques que ce soit au niveau local, régional ou territorial, ces derniers seront mis en relation avec la dynamique urbaine contemporaine (développement économique, mode de vie …etc). Une articulation devra être mise entre l'usage et le caractère social traditionnel de la population avec les travaux d'interventions urbaines pour ne pas bousculer les habitants.

- Le monument historique ne doit pas être abordé d'une façon isolée car il est ancré dans un contexte urbanistique (son isolement conduira à sa mort), vu la relation qu'il entretien avec son environnement immédiat (les abords du monument). Selon GIOVANNONI, les actions doivent aussi trouver un compromis entre l'architecture majeure et ses abords ce qu'il a appelé ambiente.

- Les deux principes précédant instaurent la sauvegarde, la restauration et la protection des abords des zones urbaines historiques. Ils devront respecter la configuration, l'architecture la taille et le fonctionnement de ces tissus urbains afin de ne pas les bousculer. Leur ambiente[50] devra être prise en considération lors de l'intervention afin de tisser plus de liens avec l'entité historique ce qui évitera leur marginalisation.

Les travaux de GIOVANNONI ont été critiqués par de nombreux théoriciens dans les domaines de l'histoire, l'art et l'urbanisme ainsi que par les politiciens vu qu'il était le procureur à proposer une stratégie globale d'intervention sur les ensembles urbains historiques ainsi qu'une nouvelle approche de sauvegarde de ces derniers tout en prenant en considération les changements continus instaurés par la vie contemporaine. Ces travaux ont été inspirés pour l'établissement de la charte d'Athènes vu qu'il a remis en cause toutes les politiques d'intervention urbaine pratiqués depuis 1860 sur les villes historiques.

[49] G. GIOVANNONI, Vecchia città ed edilizia nuova, unione tipografico-editrice, Turin, Italie, 1931, p15 (chapitre1 : « la cittâ comme organismo estetico » dans lequel est éclairé les préoccupations esthétiques dans la théorie de l'aménagement élaborée par l'auteur de l'ouvrage)

[50] Terme qui désigne les effets heureux sur la perception de l'environnement, de l'articulation des éléments du tissu urbain.

4. PATRIMONIALISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN :

4.1 Définition de la patrimonialisation :

C'est un processus de transformation d'un objet d'une pratique ou d'un espace en un bien culturel ou naturel. Cette dernière passe par plusieurs étapes de la volonté socio-culturel jusqu'à la concrétisation juridico-politique. Ceci donnera à ce bien une dignité et une valeur qui justifiera sa sauvegarde ou sa restauration.

4.2. La production patrimoniale :

La production du patrimoine fait appel à certains éléments qui sont la mémoire, l'histoire, la culture et l'identité qui vont construire une image. Par la suite des valeurs vont être ajoutées à cette dernière qui dépondront des sentiments des acteurs chargés de la patrimonialisation et de la construction de l'objet patrimonial comme l'illustre la figure ci-dessous (figure n° 2) [51].

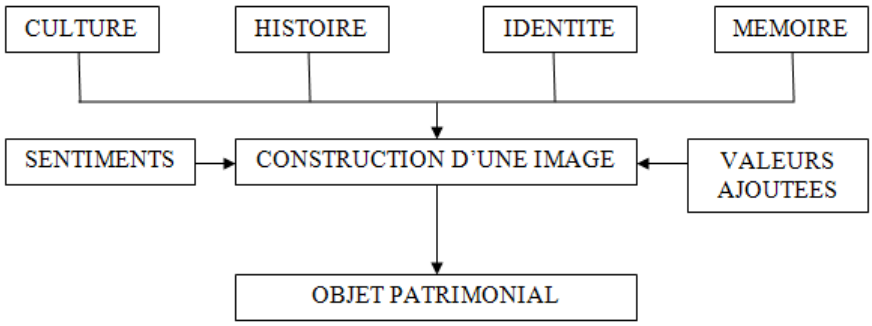

Figure n°2 : Production patrimoniale

Source : HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, Algérie, 2011, p13

4.3. Le processus de patrimonialisation :

Le processus de patrimonialisation est très long et présente des difficultés dans la sélection des objets patrimoniaux car la réinvention des objets patrimoniaux est toujours en croissance. La patrimonialisation est une production et une création de patrimoine vu qu'aucun objet n'a ce statut particulier. C'est les valeurs intrinsèques de ce dernier qui vont être sélectionnés par les acteurs spécialisés et donneront cet intérêt à ce bien.

Donc *«pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation arrêt d'une activité, changement de propriétaires projet de démolition... Apparaissent alors des points de vue différents sur le traitement de cet héritage et des intérêts contradictoires quant à l'usage*

[51] HAMMA Walid, op.cit. p12

de cet espace »[52]**.** Cette patrimonialisation vient porter un intérêt communautaire ce qui n'est pas généralement le cas, vu son établissement par des personnes bien particulière comme le confirme VESCHAMBRE dans ses écrits *« Si la notion de patrimoine est associée à l'idée de « bien commun », la construction de celui-ci est rarement consensuelle mais portée par certains groupes en particulier, qui cherchent à faire valoir un point de vue, un intérêt particulier»*[53]**.**

La patrimonialisation est imposée dans la majorité des cas par les acteurs au pouvoir dont la vision et la force de conviction priment. Le caractère patrimonial des objets est fondé donc sur le privilège (choix d'un bien par rapport à un autre avec arrière-pensées ou par les valeurs et le sens qu'il porte) vu que ces derniers au début sont quelconques. Cette sélection de certains biens au détriment d'autres objets se fait en se basant plus sur la mémoire plus que l'histoire. Donc la réinvention de l'image du passé va primer sur l'héritage dans ce cas.

Les objets patrimoniaux ont une appartenance récente c'est à dire de la période qui les a sélectionné, qu'à celle qui les a édifié. Ces biens sont alors identifiés par des groupes qui ont une interprétation et une vision identiques, ça s'entend que chaque élément a été choisi par une manière différente que l'autre vu que ça dépend des convictions (culturelle, économique, sociale..etc) des acteurs, de leurs position et représentation dans la société ainsi que de leurs enjeux.

De point de vu étapes de patrimonialisation, le processus passe par un parcours (figure n°3), allant de l'identification, la sélection et la mise en œuvre d'attribution de tout un ensemble de valeurs, afin d'entreprendre des actions spécifiques à chaque cas rencontré. Ce processus peut être généralement mené en six étapes successives et enchaînées les unes aux autres. Elles vont de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation du patrimoine, en passant par les phases essentielles de sa sélection et de sa justification, de sa conservation et de son exposition[54].

Ainsi selon LYNCH ce processus passe tout d'abord, par l'identification des objets soit la sélection d'éléments qui vont représenter l'établissement humain. Ensuite, la structuration qui mettra ces biens en relation avec un système idéologique qui va déclencher un processus de valorisation et renforcera leur image autant que repères dans la ville. Enfin, la signification c'est à dire donner un sens à l'objet pour avoir un statut de patrimoine ce qui va développer

[52] VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace. Disponible en ligne sur http://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1 180.
[53] Idem.
[54] HAMMA Walid, op.cit. p14

des sentiments envers ce dernier. La figure suivante résumera l'ensemble des étapes de patrimonialisation.

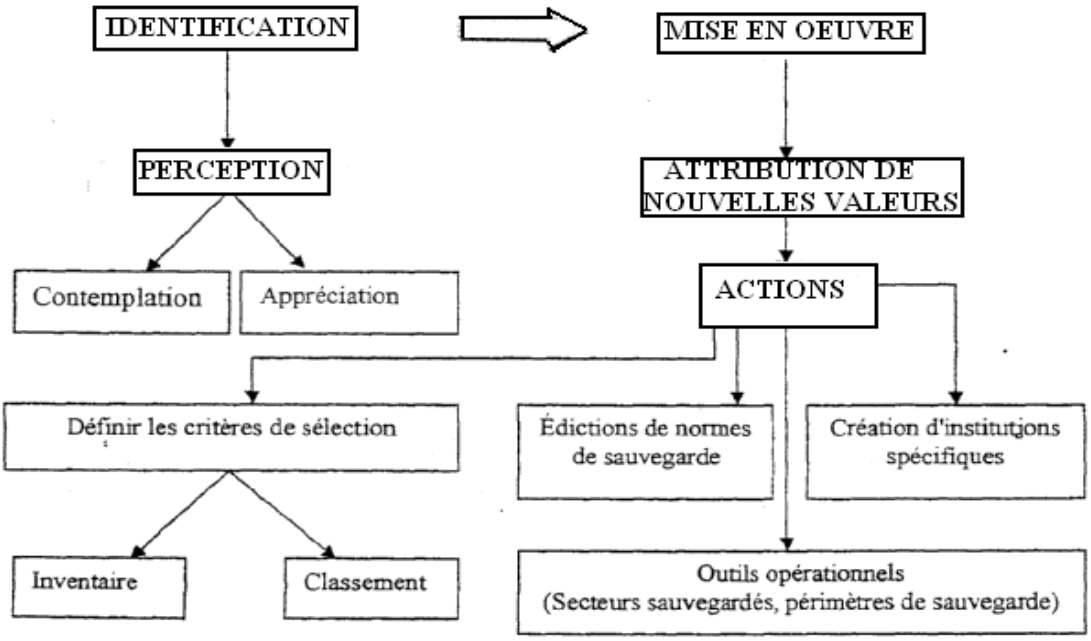

Figure n°3 : Processus de patrimonialisation

Source : BOUMEDINE AMEL, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007, Algérie, .p17.

4.4 Les dimensions de la patrimonialisation :

Le processus de la patrimonialisation présente deux dimensions qui sont la sociologie et l'histoire car le patrimoine tisse des liens entre les groupes sociaux vu qu'il représente une part de leur identité commune, il est aussi le symbole de toute une ville. Ces liens sont aussi renforcer à travers le temps par les pratiques et les représentations sociales. Dans la patrimonialisation donc il y a les temporalités qui sont matérialisés par le passé, présent et future et l'identité (religion, coutumes, traditions, histoire) qui est le socle de cette dernière. Ainsi le développement de la deuxième dimension dépend de la première ce qui va créer sa richesse, sa diversité soit un cumul culturel de toute une collectivité.

4.5. Les valeurs patrimoniales :

4.5.1. Généralités :

Le classement des objets se faisait de tout temps, par une évaluation dont les critères sont des valeurs patrimoniales. Ces dernières vont donner un statut officiel qui va justifier leurs protection, restauration, conservation et mise en valeur. Cette production patrimoniale donne un sens à l'objet et dicte l'attitude à prendre envers lui (la valeur influe l'action).

Les valeurs patrimoniales se divisent en deux types ; les traditionnels et les nouvelles. Le premier type a été utilisé pour très longtemps comme outil de sélection du patrimoine ancien. Le deuxième type est adapté pour le choix du patrimoine récent, il est apparu après le développement du parc immobilier et des objets d'arts contemporains.

4.5.2. Les valeurs traditionnelles :

Elles sont toutes les valeurs (figure n° 4) qui sont apparues avant la création de l'UNESCO qui a intégré d'autres paramètres et valeurs pour la sélection du patrimoine contemporain.

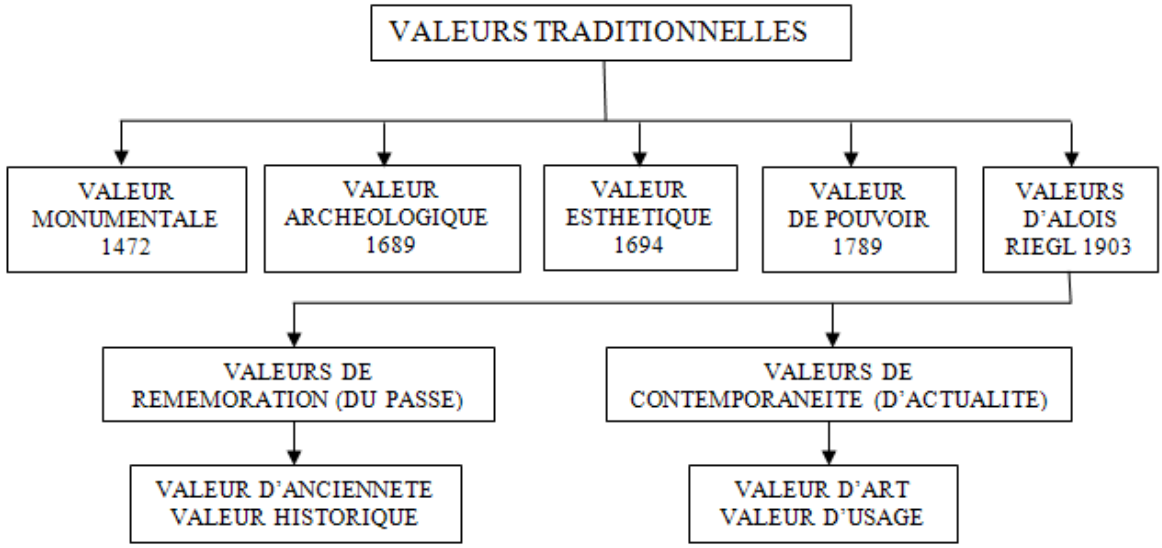

Figure n°4 : Valeurs traditionnelles

Source : HAMMA, Walid, op.cit. p25.

- La valeur monumentale:

Cette valeur est apparue à partir de la période de la renaissance européenne. Elle a été développée par l'architecte italien, Leone Batista ALBERTI (1404-1472). Selon cet artiste, l'édifice est classé comme étant un monument *«s'il témoigne de l'histoire en premier lieu et il est une œuvre d'art en deuxième lieu »*[55].

- La valeur archéologique :

Cette valeur est l'invention du lexicographe français FURETIERE Antoine en 1689. Il définit le monument archéologique comme étant le témoin du passage des grandes et puissantes civilisations mais aussi du reste des grands ouvrages des siècles passés ; *« les pyramides d'Egypte, le colisée. Ils sont les beaux monuments de la grandeur des rois de l'Egypte, de la République romaine »*[56].

[55] CHOAY F., op.cit, p24.

[56] FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland) 1690, cité par CHOAY F., op.cit, p25.

- La valeur esthétique :

En plus de la valeur archéologique, une autre valeur esthétique a été attribuée au monument prestigieux par l'académie française en 1694 où elle le décrit dans son dictionnaire comme étant « *illustre, superbe, magnifique, durable et glorieux »*[57]. Durant le 18ème siècle, Antoine Chrysostome Quatemère De Quincy (1798) confirme la valeur esthétique du monument qui désigne *« un édifice, soit construit pour servir à éterniser le souvenir des choses de mémoire, soit conçu, élevé ou disposé de manière à devenir un agent d'embellissement et de magnificence dans les villes »*[58]

- La valeur de pouvoir:

Selon CHOAY, cette valeur est apparue en 1789 où le monument exprime la grandeur[59] de la monarchie et devient un outil d'affirmation des grands projets édilitaires. Cette valeur attribuée permet aussi la promotion des styles architecturaux nationaux, de faire circuler l'idéologie de la famille royale, d'affirmer l'identité nationale et de toucher la sensibilité de la nation envers la beauté des monuments. Le nationalisme matérialisé par le monument servira aussi la mémoire des générations futures.

- Le système de valeur d'Alois RIEGL :

Un ensemble de valeurs a été proposé par Alois RIEGL en 1903 dans son livre intitulé le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse. Ces dernières serrent à évaluer patrimonialement une bâtisse pour lui donner le statut de monument. Le livre propose aussi une analyse des structures socialement et culturellement. De ce fait, deux grandes catégories de valeurs ont émergé de cette analyse à savoir :

a) Les valeurs de remémoration (du passé)

Le monument selon Alois traverse le temps, donc il capitalise un vécu qu'il doit évoquer, dévoiler, informer et rappeler des évènements importants. De ce fait, il obtiendra le statut de patrimoine à travers deux valeurs qui sont :

. La valeur d'ancienneté

Cette valeur a un rapport avec l'âge de la structure car plus le temps s'écoule, il devient plus ancien et sa valeur augmente. Notons aussi que cette valeur entre en conflit avec celle de la contemporanéité vu que le monument est laissé parfois à l'abondant.

[57] Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694, cité par CHOAY F. op.cit, p28.
[58] QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.
[59] Définition donnée par les révolutionnaires français, cité par CHOAY F., op.cit , p30.

. La valeur historique

Cette valeur a une relation avec les évènements que le monument véhicule à travers lui. Ce témoignage du passé lui donne une dimension patrimoniale tout en exigent que cette structure reste à son état originel. Car cette valeur oblige l'intervenant à établir une restauration à l'identique et avoir une attitude conservatrice très stricte envers ce monument.

b) Les valeurs de contemporanéité (d'actualité)

Ces valeurs donnent la chance aux créations modernes vu que notre monde est en constante évolution (la valeur d'ancienneté est au contre-courant avec le développement ce qui figera la production patrimoniale). Cet aspect de création contemporaine ou récente doit être selon Alois RIEGL en *« parfaite intégrité inentamée par l'action destructrice de la nature ».* Ces valeurs sont :

. La valeur d'art

Cette valeur se divise à son tour en deux types à savoir ; la valeur de nouveauté qui un rapport avec l'apparence intacte des objets, l'autre valeur est relative renvoie aux vieilles structures.

. La valeur d'usage

Cette valeur a un rapport avec l'utilisation et l'utilité du patrimoine de point de vue pratique. L'introduction de la notion de capital dépasse la notion de trace adoptée précédemment pour patrimonialité (méthode traditionnelle) un objet, ce qui révolutionne la pratique de la patrimonialisation.

4.5.3. Les nouvelles valeurs:

Les valeurs traditionnelles sont devenues dépassées par les évènements et les mutations perpétuelles du monde surtout que de nos jours les établissements humains changent de caractère avec les nouvelles politiques de gestion. De ce fait, il impérative d'associer le patrimoine au développement ce qui engendre une intégration de valeurs nouvelles (figure n° 5) dans le processus de patrimonialisation. Elles sont les suivantes :

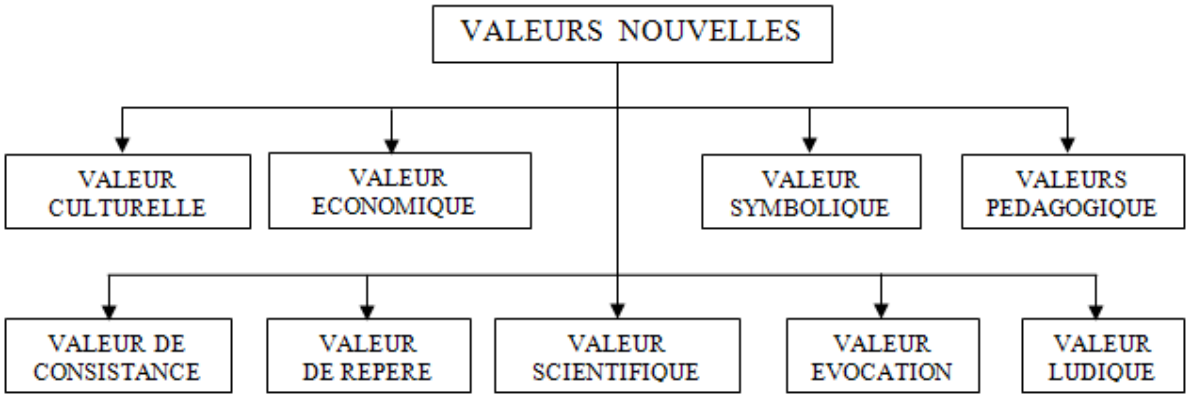

Figure n°5 : Valeurs nouvelles.

Source : HAMMA, Walid, op.cit. p27.

- La valeur culturelle :

Les effets de la mondialisation ont poussé les différentes nations à sauvegarder leur culture car elles ont compris que leur identité était en danger face au changement rapide et brutal du monde. Cette culture qui présente une richesse et une potentialité économique (ce qui stimule la curiosité des touristique à cet héritage) se manifeste à travers le anciens tissus urbains ou ruraux qui ont une typo-morphologie architecturale et urbaine particulière ainsi que dans les pratiques sociales (musiques, religions, coutumes et traditions…etc). Ces références culturelles qui expriment l'appartenance d'une civilisation spécifique deviennent des valeurs pour la patrimonialisation qui s'adaptent aussi avec le changement de comportement des populations influencées par l'apparition de nouveaux modes de vie.

- La valeur économique :

Les biens immobiliers présentent une valeur économique importante d'une part par rapport à son coût dans le cas où il sera vendu, ce coût dépend aussi de la situation de la bâtisse la qualité d'habitabilité de ses espaces, de son fonctionnement, l'importance historique …..etc. d'autre part, son attirance aux touristes constitue un gain d'argent et une rente économique très importantes qui a un impact à plus grande échelle c'est-à-dire le territoire. Ces visites oblige le propriétaire à entretenir le monument ce qui a un impact positif sur sa conservation.

- La valeur symbolique :

Cette valeur est véhiculée à travers l'importance et la fonction du monument dans une société du fait qu'il représente où il touche à l'une des dimensions de cette dernière (mode de vie, époque, religion, identité, évènement…etc). Dés alors le monument devient un élément clés dans le système socio-historique de point de vue stabilité et continuité de ce dernier[60].

[60] ARNAUD S.M. Esprit critique : revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04. N°02, Paris, France, février 2002, p13.

Cette trace matérielle devient un repère où l'ensemble de la population se reconnaisse à travers lui (appartenance identitaire).

- La valeur pédagogique:

Le monument constitue en lui-même une leçon d'architecturale, technique, historique, artistique..etc. Cette dernière véhicule à travers lui une valeur pédagogique intrinsèque. De ce fait, le monument devient un objet d'apprentissage et de diffusion des connaissances. Il est aussi une structure à découvrir qui capte la curiosité des visiteurs.

- La valeur ludique:

Le monument est un objet de divertissement qui procure du plaisir à travers les visites qu'il reçoit. Car ce type d'objet est lié généralement aux vacances, loisir et la détente. Il rentre dans la majorité des cas dans le tourisme culturel où de nombreux curieux intellectuels lui rendent visite. L'attractivité du patrimoine a aussi une très grande influence sur l'économie et le développement du territoire où il prend position.

- La valeur de repère :

La particularité d'un édifice de point de vue artistique, morphologique ainsi que sa symbolique d'évènements marquants rendent le monument remarquable donc un repère spatial ou historique dans une société. D'une part cette répétabilité urbanistique permet de reconnaitre un chemin (un signe), de localiser des édifices par rapport au monument ou à se donner des rendez-vous, il devient par conséquence le meilleur lieu de rencontre. D'autre part la répétabilité historique le rend un lieu de commémoration d'évènements importants dans la vie de chaque citoyen vu aussi son témoignage du temps passé sur la ville.

- La valeur d'évocation:

Cette valeur est très complexe vu qu'elle dépend de l'attirance de chaque individu envers le monument. Elle est liée aussi aux sentiments, imaginaires, sensations, atmosphères, et émotions. L'évocation fait rappeler aussi aux personnes des évènements marquants et importants, des histoires, des traditions… etc, donc le monument devient une trace ou un signe qui interpelle.

- La valeur scientifique:

Le patrimoine présente une valeur scientifique très importante, il constitue aussi un domaine d'investigation et d'études dans plusieurs domaines tels que l'histoire, l'économie, l'anthropologie, la sociologie, l'ethnologie, les techniques de constructions..etc. Cette valeur

est aussi distinguée que par les spécialistes dans des laboratoires. Ils vont veiller à limiter l'usage des biens patrimoniaux et à instaurer une attitude spéciale envers ces derniers..

- La valeur de consistance :

Cette valeur est distinguée par les architectes et urbanistes vu qu'elle nécessite une étude du contexte, de la topologie, des formes et des rapports géométriques des biens patrimoniaux

Cette valeur est attribuée non seulement: *«à la consistance physique du patrimoine mais aussi aux traces et à la mémoire des objets ou simplement à la mémoire de ces objets, ou d'événements passés. On peut selon cette attitude, assigner une valeur en soi le patrimoine des biens à une valeur même en tant que signe, ou présence, selon laquelle (...) il faut projeter l'aménagement d'un lieu, en le conservant sous ses formes actuelles ou en le réconfortant à l'aide de suggestions...»*[61].

4.6. La sélection des valeurs patrimoniales :

Le processus patrimonialisation commence par la sélection *«d'objets qui deviendront aux yeux de la loi ou d'un opinion publique des objets patrimoniaux, c'est-à-dire porteurs de tout ou partie des valeurs qui sont attachées à l'idée de patrimoine »*[62]. Ensuite les valeurs de ces derniers seront reconnues et attribuées d'une manière officielle par des spécialistes vu que c'est des éléments qui sont destinés à être protégés. Les valeurs patrimoniales justifient les actions à mener et l'attitude à adopter envers ces biens patrimoniaux dans le cas où ils seront dégradés par le vieillissement telles que la réhabilitation, restauration, mise en valeur…etc

La patrimonialisation présente de grands enjeux dans toutes les étapes ; inventaire attribution de valeur et l'évaluation des objets culturels comme le confirme BOURDAIN A *« ce qui a mis des enjeux dans le patrimoine, c'est la manière dont notre société produit de la valeur et l'inscrit dans les formes, et le rôle que celles-ci tiennent dans cette création»*[63]**.** La sélection patrimoniale est influencée aussi par les penchants des acteurs responsables sur la patrimonialisation (elle devient alors une matérialisation d'une violenté), parfois aussi des biens sont imposés au détriment d'autres.

[61] P.COLAROSSI, les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments , In la stratification de la ville et du territoire, cours de post-graduation en préservation, Rome, Italie, 1993, p91.
[62] BOURDAIN A. , Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain , édition Presses universitaires de France. Paris, France, 1996, p10.
[63] BOURDAIN A., Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France., Paris, France, 1994, pl8.

4.7. Patrimonialisation Architecturale :

4.7.1 Patrimonialisation architecturale selon la loi algérienne :

La patrimonialisation architecturale en Algérie est régie par la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ainsi que le décret exécutif n°03-311 du 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels protégés. Dans la première loi, le titre II traite sur la protection des biens culturels immobiliers. Il est mentionné dans ce dernier que le bien culturel soit il est soumis à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire ou au classement.

Dans le premier cas *« les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire. Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire qui ne font pas l'objet d'un classement dans un délai de dix ans sont radiés de la liste dudit inventaire »* [64]. L'inscription sur cette liste est prononcée par un arrêté du Ministre chargé de la culture ou du Wali. Cet arrêté comporte[65] la nature du bien culturel, sa description, sa situation géographique, les sources documentaires et historiques, l'intérêt qui a justifié son inscription, l'étendue de l'inscription prononcée ; totale ou partielle, la nature juridique du bien, l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant égal et enfin les servitudes et obligations.

Dans le deuxième cas, le classement est défini dans l'article 16 comme étant une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles. Le classement architectural concerne *« toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un évènement historique (..) les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel. »* [66] . Le classement est prononcé par un arrêté du ministre chargé de la culture après proposition de la commission nationale des biens culturels. Le dossier de proposition du classement comprend ; la dénomination, la catégorie du monument, les données administratives, les coordonnées géographiques, les données juridiques, la délimitation de l'édifice, l'accessibilité, la période culturelle, l'historique du monument, la description du monument (de l'entourage du monument sur une zone de servitude de 200m, les caractéristiques socio-culturelles et naturelles, les entrées, la volumétrie, les façades, les espaces et le fonctionnement, technique, les changements subis),

[64]Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, article 10, Alger, Algérie
[65] Ibid , article 12.
[66] Ibid , article 17.

les relevés pathologiques et risques encourus, l'importance du monument, les objectifs du classement et enfin les annexes (photos, plans sources bibliographiques).

4.7.2. Patrimonialisation architecturale selon les chartes, conventions et recommandations internationales :

Le tableau (n°1) suivant regroupe l'ensemble des références de ces documents internationaux ainsi que les critères de classement.

Dénomination	Année	Lieu	Critères de classements
Charte pour la restauration des monuments historiques	1931	Athènes (Grèce)	Historique et artistique
Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	1954	La Haye (Holland)	Culturel, artistique, historique, religieux et archéologique
Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites	1962	Paris (France)	Culturel, scientifique et esthétique
Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et sites	1964	Venise (Italie)	Témoin d'une civilisation, historique, culturel et artistique
Recommandation sur la sauvegarde des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés	1965	Paris (France)	Archéologique, historique et ethnologique
Complément de la recommandation sur la sauvegarde des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés	1968	Paris (France)	Anthropologique, Témoin d'une civilisation, construction récente ayant une importance architectural, de caractère religieux, profane, artistique, ou scientifique.
Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel	1972	Paris (France)	Valeurs universelles, architecturale, archéologique, historique, artistique, esthétique, ethnologique, anthropologique et scientifique
Charte européenne du patrimoine architectural	1975	Amsterdam (Holland)	Educatif, historique, spirituel, culturel, économique et social
Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine	1976	Nairobi (Kenya)	archéologique, architectural, historique, préhistorique, religieux, esthétique et socioculturel.
Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle	1979	Burra (Australie)	Culturel, esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle
Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique	1990	Lausanne (Suise)	Témoin de l'existence humaine et de ses activités
Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique	2005	Vienne (Autriche)	archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique
Recommandation concernant le paysage urbain historique	2011	Paris (France)	Historique, culturel, œuvre ancienne ou contemporaine traditionnel

Tableau n°1 : chartes, conventions et recommandations internationales de patrimonialisation architecturale

Source : Auteur, 2015

4.8. Patrimonialisation urbaine :

4.8.1. Patrimonialisation urbaine selon la loi algérienne :

Il est mentionné dans l'article 41 de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel *« sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours villages et agglomérations traditionnels*

caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur ». Le classement de l'agglomération est prononcé en promulguant un décret (pour les secteurs sauvegardés de plus de 50 000 habitants) ou en adoptant un arrêté interministériel (dans le cas contraire) entre les ministères de l'architecture, des collectivités locales, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture.

Le décret exécutif N° 03-324 du 05/10/2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés est venu organiser le cadre d'élaboration de ce document.

4.8.2. Patrimonialisation urbaine selon les chartes, conventions et recommandations internationales :

Le tableau (n°2) suivant regroupe l'ensemble des références de ces documents internationaux ainsi que les critères de classement.

Dénomination	Année	Lieu	Critères de classements
Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	1954	La Haye (Holland)	Ensemble de constructions présentent un intérêt historique ou artistique les et centres monumentaux comprenant un nombre considérable de biens culturels
Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et sites	1964	Venise (Italie)	le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique
Recommandation sur la sauvegarde des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés	1965	Paris (France)	Sites et bâtiments historiques, les quartiers urbains historiques et les vestiges ethnologiques des civilisations antérieures qui conservent une valeur de point de vue anthropologique
Complément de la recommandation sur la sauvegarde des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés	1968	Paris (France)	Ensembles traditionnels, les quartiers historiques d'agglomérations urbaines ou rurales ayant un intérêt historique, scientifique, artistique ou architectural, de caractère religieux ou profane, et notamment des ensembles traditionnels
Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel	1972	Paris (France)	Ensembles ou groupes de constructions qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
Charte européenne du patrimoine architectural	1975	Amsterdam (Holland)	Ensembles historiques que constituent les villes anciennes et les villages traditionnels qui ont des capitaux spirituels, culturels, économiques, sociaux, éducatifs et historiques
Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques	1976	Nairobi (Kenya)	Ensemble historique ou traditionnel dont les valeurs sont archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou

ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine			socioculturel. Ces ensembles sont les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes.
Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle	1979	Burra (Australie)	Lieux et biens présentant des valeurs culturel, esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle
Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe	1985	Grenade (Espagne)	Les ensembles architecturaux: groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique
Charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines	1987	Washington (Etas-unies)	les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles.
Charte du patrimoine vernaculaire	1999	Mexico (Mexique)	Le patrimoine bâti vernaculaire est une création caractéristique et pittoresque de la société, il possède un intérêt et une beauté. Il est l'expression fondamentale de la culture d'une collectivité qui témoigne de l'histoire de la société.
Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique	2005	Vienne (Autriche)	Villes historiques, ensembles et groupes de bâtiments, établissements humains dans un milieu urbain sur une période de temps pertinente, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique
Recommandation concernant le paysage urbain historique	2011	Paris (France)	Territoires urbains historiques façonnés par des générations, témoignage de l'humanité, stratification historique de valeurs et accumulation de traditions et d'expériences

Tableau n°2 : chartes, conventions et recommandations internationales de patrimonialisation urbaine

Source : Auteur, 2015

4.8.3. Délimiter le patrimoine urbain :

Une cité historique[67] est plus qu'une entité urbaine chargée d'histoire, c'est une composante importante de toute une ville vu sa position centrale dans cette dernière. Le noyau historique est aussi le point de départ de la naissance de la ville et l'influenceur de sa stratification à travers le temps. Généralement, il représente le centre de gravité économique et administratif des villes. Cette cité témoigne en outre du passage de plusieurs civilisations, un développement urbain d'une centaine d'années.

La difficulté de la cerner réside dans les modifications, les effondrements et les destructions qui se sont faits à travers le temps à cause des guerres, du vieillissement et de l'usage. Mais c'est possible de localiser cette entité historique et de comprendre son

[67] Le terme « cité historique » peut tout aussi bien définir la ville en entier ou tout simplement un secteur restreint. Dans le cas où il désigne une ville, on reconnaît un contraste marqué entre le moderne et l'ancien et la prédominance d'une ancienne fonction qui est passée à l'histoire. Le terme peut aussi seulement qualifier certains districts que l'on considère historiques vis-à-vis de districts dits « modernes ».

développement urbain telles que les zones commerciales ou résidentielles pour créer un modèle de stratification, à travers la modélisation des différentes données et indicateurs qui sont variables parfois. Mais il faut identifier les plus justes et logiques, ensuite de les isoler afin de justifier et expliquer ce bornage. Une fois ce travail fait, la délimitation de ces secteurs historiques sera facile.

Cependant, les institutions compétentes de patrimonialisation se basent sur huit critères dans la majorité des cas pour délimiter les villes historiques qui sont ;

- **La position** des anciens tissus qui sont géo localisés, par rapport à son isolement ou intégration à un tissu urbain[68].

- **Les limites** qui sont matérialisés par des voies ou des remparts.

- **L'histoire**[69] qui est un cumul d'un ensemble d'évènements qui ont engendré la création de la ville.

- **La stratification** ou le développement urbain des tissus urbains de la ville à travers le passage des différentes civilisations.

- **L'état de conservation** où *« elle est identifiée soit comme ville en phase de décadence, encore active et vitale ou carrément récente tels que les complexes architecturaux urbains modernes (Chicago, Sidney,...) »* [70].

- **La morphologie urbaine** qui se ressemble généralement (elle peut avoir plusieurs formes si elle a connu le passage de plusieurs dynasties de cultures différentes), la qualité de ses formes peut être évaluée par *« l'âge, la beauté, la signification symbolique, l'architecture, l'espace urbain, le cadastre, etc. »* [71] . Ces éléments ne peuvent être étudiés séparément pour se prononcer sur la classification d'une cité comme ville historique car si par exemple nous prenons que le critère de l'âge des édifices pour évaluer une zone urbaine historique, de nombreux obstacles vont surgir.

En effet, une bonne partie des législateurs dans le domaine patrimonial classent les bâtiments comme monuments historiques selon leur atteinte d'un âge bien prédéterminé, certains limitent leur classification dans le cas où ils sont récents. De ce fait il faut regrouper l'ensemble des aspects (malgré que la cité historique est une concentration de bâtiments

[68] Conseil de l'Europe, convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade, Espagne, 1985, article1 .
[69] BAILLY G. H. et DESBAT J. P., Les ensembles dans la reconquête urbaine , édition le conseil de l'Europe, Paris., France, 1974, p57.
[70] GAZZOLA A. et FONTANA L. A., Analyse culturelle du territoire et du centre urbain historique , édition urbano, Padoue, Italie 1973, p.294.
[71] GAGNON Maxime , Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, Canada, 2009, p36.

anciens) pour se prononcer sur le statut futur d'une agglomération historique qui va permettre de la sauvegarder vu que l'information sur l'année de l'édification ou de la restauration des bâtiments est facile à obtenir mais les qualités intrinsèques de ces derniers ne sont pas facilement identifiables que par des études approfondies.

- Les caractéristiques fonctionnelles car cette ville répond à une logique fonctionnelle et un mode de vie (influencé par la religion, traditions et coutumes) d'une certaine époque bien déterminée cela se confirme dans les fonctions, les activités, l'appropriation de l'espace et les relations entre eux. Ceci se confirme au niveau de la topologie entre les différents objets urbains et la configuration des voies de communication.

- **Les valeurs patrimoniales** distinguées par les différentes règlementations nationales et les chartes, recommandations et conventions internationales nous permettent de cerner la ville historique.

Cerner la cité historique ne dépend pas que de ce listage et de la schématisation graphique des caractéristiques de cette dernière mais il y a aussi l'influence des acteurs politiques qui est décisive pour la classification. Cette méthode est jugée abusive car la délimitation d'une ville historique nécessite une équipe pluridisciplinaire d'experts nationaux ou internationaux (habilitée à juger ce qui est vieux, beau et important). Ces derniers peuvent se prononcer sur le bornage d'une ville ancienne et sa qualification au rang d'une ville historique, après un consensus qui aboutira surement à une décision rationnelle et à l'aide d'un système de valeur[72] ainsi qu'un choix minutieux d'autres critères scientifiques (combinaisons retenues vu leur importance), vu que ces villes sont un objet complexe présentant plusieurs domaines d'investigation et sont aussi en constante transformation avec un changement de mode de vie du traditionalisme à la modernité.

Enfin, avant même qu'elle soit reconnue par les différents organismes patrimoniaux, la ville historique présente des valeurs patrimoniales que seuls les habitants autochtones de cette dernière peuvent les apprécier vu que cette cité est le reflet des pratiques et valeurs sociales de de cette population. Les sites urbains doivent être donc reconnus et promus selon GAGNON Maxime par *« leur entourage immédiat et posséder une valeur historique connue, quantifiable et appréciable par les gens qui l'habitent. Non pas que la cité historique soit une entité morphologique entièrement subjective. Il serait plus juste de l'identifier comme la ville*

[72] HAMMA Walid, op.cit. p30

où le district qui s'impose en tant que cité historique pour plusieurs groupes d'usagers qui définit et justifie l'emplacement de la cité historique. » [73]

4.8.4. Modéliser le patrimoine urbain:

La modélisation des cités historiques présente des difficultés ainsi que de nombreuses contraintes qui sont géographiques, patrimoniales, politiques, historiques et fonctionnelles. Elle nécessite des schémas représentatifs d'un modèle évolutif. ASHWORTH, G. J. et TUNBRIDGE J. E. ont étudié cette problématique dans leur livre intitulé The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city; où ils ont expliqué la création de la ville historique grâce à un schéma d'évolution urbaine (figure n°6). Dans une première étape la cité a l'ensemble des fonctions dans une zone limitée.

Ensuite le développement urbain va atteindre la périphérie de la cité où son noyau initial va devenir la zone la plus vieille de toute la ville. Lors de la troisième étape de la stratification urbaine, la cité historique va être reconnue suite à deux procédés. En premier lieu le patrimoine architectural et urbain va être évalué ce qui va engendrer l'adoption d'une attitude et d'un principe de préservation patrimoniale. Ces directives viennent à la suite d'une politique de valorisation de l'entité originelle. En deuxième lieu le procédé va toucher aux relations entre la zone historique et les fonctions centrales de l'établissement humain. Et enfin quatrièmement, les deux cités vont prendre deux directions de développement urbain différentes où la nouvelle ville va prendre le dessus sur l'ancienne qui peut être marginalisée.

L'instauration de loi de conservation du patrimoine dans la troisième étape peut causer des contraintes aux différentes sociétés exerçantes dans ces secteurs par apport à l'interdiction de la densification, la réduction de l'accessibilité à ces secteurs par aux engins mécanique voir la piétonisation et l'introduction des nouveaux équipements de haute technologie qui sont déconseillés. De ce fait, les activités commerciales et d'affaires seront majoritaires dans ces zones par rapport à l'industrielles ou l'artisanales et vivront conjointement avec la fonction historique, mais le plus dangereux c'est que ses activités prennent le dessus sur l'attribut premier de ces fragments urbains.

Ces modèles de modélisation de la ville historique restent théoriques car de nombreuses variantes de développement urbain peuvent exister d'une part. Et d'autres parts, la ville historique peut ne pas présenter l'ensemble des secteurs urbains anciens, car le label historique ne peut être attribué à l'ensemble des vielleux tissus qui ont une morphologie et une architecture identique car le Lobi politique a une très grande influence sur cette décision.

[73] GAGNON Maxime op cit p37.

La labélisation et le changement d'attribut de l'ancien à l'historique se fait aussi naturellement dans le cas où il y a un sentiment d'appartenance très fort de la majorité des habitants qui s'approprient cet établissement humain.

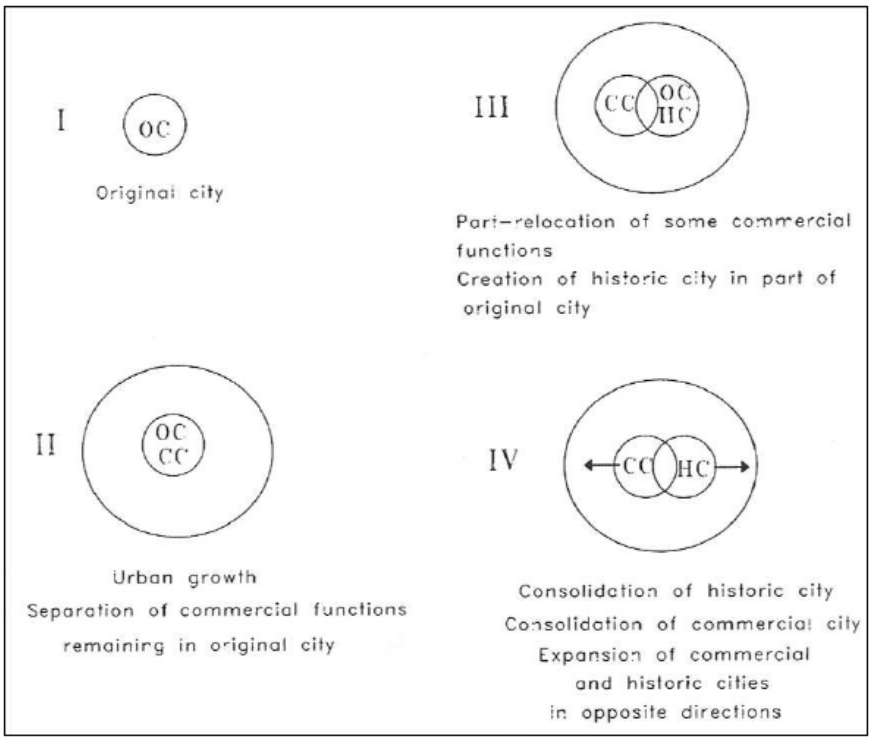

Figure n°6 : Evolution de la cité historique

Source : ASHWORTH, G. J. et TUNBRIDGE J. E., The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, edition Pergamon, New York, 2000, p.49.

4.8.5. Le patrimoine urbain et les valeurs patrimoniales :

4.8.5.1 Le patrimoine urbain et le système de valeurs :

Les valeurs d'une société se manifestent à travers la forme urbaine. Cette authentification se manifeste à travers l'usage et l'appropriation de l'espace des habitants qui se conjuguent en valeurs immatérielles. « *Ces éléments induisent d'autres principes de permanence qui relèvent du rapport continu/discontinu, de la proximité de la régularité* » [74]. Mais ses valeurs ont tendance à être abandonnées car *« si une forme urbaine met une lumière le fait que certaines des valeurs identifiées peuvent se jouer à travers elle, pourquoi l'abandonner »*[75].

4.8.5.2. Le patrimoine urbain et l'image des lieux :

Les formes urbaines reflètent des événements passés car *« elles produisent une mémoire collective chez les usagers et elles sont appropriées par ces derniers à travers leurs*

[74] BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de magister, Université d'Oran (USTO) 2004, Algérei, p19.

[75] Cité dans la communication de Bachofen C. (école d'architecture de Strasbourg) : formes urbaines et valeurs, dans le séminaire « ville, espace et valeurs » tenu à Genève (Suisse) en février 1987.

valeurs »[76]**.** Cette mémoire collective est un ensemble d'images du passé et de représentations de traditions et coutumes. Ce sont les valeurs immatérielles et spirituelles qui sont récoltées à travers des témoignages. L'image du lieu comprend aussi les rapports et relations humains entre les habitants qui sont véhiculés dans l'espace et le temps. Ces expressions des groupes sociaux engendrent un vécu qui sera revécu par la suite c'est pour cela qu'il faut prendre en considération ces paramètre dans l'aménagement urbain.

L'aménageur quant à lui selon BENCHIKHI peut réinterpréter ses valeurs par différentes façons[77] :

- Réinterprétation des signes historiques dans l'architecture contemporaine.

- Réutilisation des traces existantes dans un plan d'aménagement.

-Réactualisation d'usages existants dans la conversion des bâtiments.

- Reprise de la morphologie urbaine pour assurer l'homogénéité volumétrique.

Les événements historiques se déroulent constamment et sont en évolution continue ce qui influe sur la mémoire collective ceci est confirmé par BENCHIKHI Loubna *« la mémoire collective n'est pas immuable mais elle est en perpétuelle évolution. La pertinence de cette évolution se qualifie à travers la façon dont le vécu se recompose pour donner naissance à de nouvelles images. Autrement dit, le maillon support dans ce système qu'est la forme urbaine ne devient plus, dans son évolution dans le temps, dépositaire du passé mais une figure recomposée, reconstruite à travers des éléments pertinents qui sont eux immuables. Cette forme va s'intégrer dans le processus de transformation, et de là porte un présent qui recule avec le temps pour devenir dans un temps futur une autre image d'un passé. »* [78]

4.8.5.3. Le patrimoine urbain et la dynamique socio-culturelle :

La forme urbaine présente des valeurs socio-culturelles qui diffèrent d'une zone à une autre car le patrimoine urbain présente un ensemble de tissus urbains constitués d'espaces bâtis et non bâtis de différentes périodes. Mais *« c'est aussi un patrimoine dont l'objet est d'une part les habitants du quartier dont il est question : les hommes et les femmes, leurs*

[76] Ces hypothèses et résultats qui suivent ont été largement démontrés par deux équipes, l'une appartenant à l'institut de recherche sur l'environnement construit (IREC de l'école polytechnique de Lausanne et l'autre au centre de recherche sur le patrimoine urbain (CREDU) de l'école d'architecture de Genève cité, In le séminaire « ville, espace et valeurs » tenu à Genève (Suisse) en février 1987.
[77] BENCHIKHI Loubna, op cit. p19
[78] BENCHIKHI Loubna, op cit. p20

pratiques, leurs cheminements, leurs usages de la ville etc. Et d'autre part, l'espace vécu et l'espace perçu par ces habitants. » [79]

La zone urbaine forme le quartier. Sur ce dernier, Guy DI MEO s'interroge, le quartier, est-ce « *une réalité fonctionnelle, un univers social, une pure représentation, un espace vécu ?* »[80]. Selon BOSREDON Pauline, la définition du quartier diffère d'une science à une autre tel qu'en géographie et en sociologie, *« le quartier est au sens le plus étroit, une division administrative, issue de la topographie ou de l'histoire. En sociologie, il peut naître de la localisation des fonctions ou de la distribution sociale dans la ville. Il peut aussi être présenté comme une aire d'interactions sociales »*[81]**.**

Le quartier peut avoir plusieurs définitions suivant les auteurs. BOURDIN *« qui analyse le vocabulaire utilisé dans le domaine du patrimoine urbain et de sa conservation, le quartier renvoie à une réalité sociohistorique ou fonctionnelle »*[82]**.** MOLES et ROHMER rappellent que le quartier forme *«le lieu charismatique de la rencontre et du regard social (…), de la spontanéité et des automatismes dans les pratiques et les rencontres»*[83]**.** Pour DI MEO, *« c'est donc un espace représenté, une superstructure construite, produite et imaginée dans le champ psychologique de l'individu, mais néanmoins intelligible pour la collectivité en tant que représentation imprégnée d'informations et d'apprentissages sociaux »*[84]. Pour Nancy BOUCHE *« les quartiers historiques comme patrimoine social, c'est une certaine qualité des usages de la ville, une certaine mixité des fonctions urbaines (habitat, commerce, spectacle, artisanat, etc.) et une certaine mixité de la population »*[85]**.** Donc l'ensemble des quartiers, construisent une seule entité qui est le patrimoine urbain. Ce dernier, représente la vie urbaine qui est matérialisée par les modes de se loger, de vivre, de circuler, de travailler, de ce recréer..etc. Il représente aussi l'histoire de la ville car c'est le résultat matériel des évènements passés.

Les formes urbaines ont une relation étroite avec les fonctions les valeurs culturelles et sociales. Avant toute action sur ces formes, il faut selon TABOURET R. *« élaborer une lecture de la morphologie spatiale reliée à un espace de socialité. Faire une lecture de la structure urbaine témoignant de la recomposition sociale à travers ces changements urbains.*

79 BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master Géographie, Aménagement, Sociétés, Environnement Université Rennes 2, France, 2005, p39

80 DI MEO G., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand Colin Paris, France, 1994, p256.

81 BIDOU C., Les aventuriers du quotidien, édition PUF, Paris, France, 1984, p54.

82 BOURDIN A., Le patrimoine réinventé, édition PUF, Paris, France, 1984, p24.

83 MOLES et ROHMER, Psychologie de l'espace, édition Casterman , Paris, France 1972, p87.

84 DI MEO, op.cit, p. 258.

85 Idem.

Et une volonté de concilier aménagèrent et ménagement. » [86]. Ces éléments de bases des tissus urbains, nous permettront de faire une lecture globale dans le temps et de comprendre les changements.

Ces transformations vont donner une valeur ajoutée à la forme urbaine. Cette dernière doit non seulement préserver ses valeurs mais aussi d'engendrer d'autres. Ce qui va donner la possibilité aux différents intervenants de placer leurs représentations patrimoniales. Cette flexibilité permettra d'anticiper les transformations qui participeront à la future mise en valeur des tissus urbains mais en associant toujours les socio-culturelles.

Cette association de ces deux composante a été faite par LEFEBVRE, en définissant le patrimoine urbain et qui déclare que *« Le patrimoine urbain est aussi un patrimoine enfoui, confidentiel. La ville est le fruit de contributions millénaires dont la rémanence inconsciente ou perceptible ne peut être ignorée. Des générations et des générations ont participé à la genèse de la ville et y ont laissé les traces de leur savoir, de leur mode de vie et de leur culture. »*[87]

5. NOTION D'INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE URBAIN :

5.1. Les actions d'intervention sur le patrimoine urbain :

5.1.1. Les acquisitions des propriétés :

5.1.1.1. L'expropriation :

C'est une procédure qui permet à la collectivité de retirer des biens, même si leurs propriétaires n'ont pas exprimé une volonté de vente, et ce pour réaliser des projets d'intérêt général et d'utilité publique. A ce titre, l'expropriation peut être considérée comme une vente forcée[88].

5.1.1.2. La préemption :

C'est une procédure qui donne la propriété à la collectivité de se porter acquéreur d'un bien dont la vente est projetée par son propriétaire, et ce en vue d'une action urbanistique d'intérêt général et d'utilité publique. L'exercice du droit de préemption impose aux vendeurs de biens d'en faire la déclaration à la collectivité qui a le choix entre l'acquisition du bien ou non.

[86] TABOURET R. dans sa communication : multiplicité des sens et projet urbain dans le séminaire « ville, espace et valeurs » tenu à Genève, Suisse en février 1987.
[87] LEFEBVRE D., Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, France, 1994, p12.
[88] SAIDOUNI M. Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah 2000, Alger, Algérie, p184.

5.1.2. Le relogement :

L'Etat prend en charge la population sinistrée lors de la réhabilitation de leurs maisons traditionnelles en les relogeant dans des habitations descentes et ceci pendant toute la durée du processus et ensuite les accompagner vers leurs logements réhabilités.

5.1.3.Les actions d'intervention sur les fonctions et le fonctionnement des tissus urbains :

5.1.3.1. La déconcentration urbaine :

La déconcentration urbaine c'est la délocalisation des fonctions et activités qui n'influent pas négativement sur la vitalité du centre historique (administratifs, politiques..etc) et ne lui laisser que les fonctions culturelles et touristiques. Elle concerne aussi le déplacement d'une partie de la population vu la surpopulation vers d'autres zones. Elle vise à :

- Baisser la pression sur le centre historique.
- Conserver le patrimoine urbain de la dégradation.
- Equilibrer entre le nombre de la population et les services proposés afin de répondre à ses besoins.
- Avoir un meilleur contrôle et une gestion efficace de ces centres.

5.1.3.2. La réanimation et la revitalisation urbaines :

«Revitaliser, c'est trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants et la mise en valeur de la ville conçue comme un bien public. Les approches patrimoniales, économiques, environnementales et socioculturelles ne s'opposent pas, non seulement elles se complètent mais leur articulation conditionne le succès sur le long terme » [89]**.** La revitalisation vise à :

-Intégrer et associer les tissus urbains historiques au développement de la ville et du territoire.

-Mettre en valeur l'espace public tout en protégeant durablement les ressources culturelles et naturelles.

-Maintenir la mixité des fonctions et créer du lien social tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants.

-Promouvoir l'identité de la ville, favoriser la créativité et la diversité culturelles.

-Développer un tourisme culturel maîtrisé associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité.

5.1.3.3. Le renouvellement urbain :

[89] UNESCO, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008, p13

«Il concerne une partie du patrimoine existant qui a vieilli ou qui ne répond plus aux exigences actuelles et qui mérite donc à cet effet d'être renouvelée» [90]**.**

L'étude du renouvellement urbain vise à :

- Reconquérir l'espace urbain en contribuant à l'intégration sociale, culturelle et économique des populations.
- Rehausser la valeur des bâtiments et des espaces collectifs.
- Encourager une meilleure utilisation des infrastructures et des services existants.
- Respecter la continuité historique des espaces construits.
- Faciliter des insertions harmonieuses dans la trame urbaine.
- Contribuer à rehausser la qualité de l'espace public environnant.
- Améliorer la qualité de vie dégradée de la population dans le patrimoine immobilier existant.
- Atténuer la crise de logement en stabilisant la population dans le patrimoine immobilier existant.

5.1.3.4. La requalification urbaine:

«Est une stratégie politique conduite par les communes dans un contexte fortement décentralisé. Elle consiste à donner des nouvelles fonctions aux tissus anciens» [91].Pour que la mise en valeur de ces derniers ne soit pas qu'un investissement touristique, mais aussi un investissement urbain et social, les pouvoirs publics devraient :

- Encourager la diversité des fonctions urbaines.
- Protéger l'habitation des nuisances.
- Préserver la diversité commerciale.
- Encourager d'autres fonctions : affaires, création, administration publique, services.

5.1.3.5. La réorganisation urbaine :

«Elle a pour objectif l'amélioration de la réalité urbaine par des actions superficielles, non radicales, à court ou à moyen termes. Ce type d'intervention ne bouleverse donc pas la situation préexistante, ne produit pas de rupture dans le cadre bâti et correspond par conséquent, aux situations urbaines où il est difficile ou non nécessaire de mener des interventions radicales. » [92]. Elle touche :

-Les aménagements des espaces résiduels insérés dans le cadre bâti existant.

-La réorganisation de la circulation afin de préserver les ensembles historiques de la pollution et des nuisances (création de secteurs piétonniers, règlementation du stationnement, réorientation des flux, réorganisation des lignes de transport en commun).

[90] OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005, p43.
[91] OPGI, op.cit, p43.
[92] SAIDOUNI M., op.cit., p128.

-L'affectation de nouvelles fonctions et la délocalisation des fonctions incompatibles.

5.1.4. Les actions d'intervention physiques :

5.1.4.1. L'adaptation:

Selon BENABBAS « L'adaptation est une suite à la restauration de façon à ce que les modifications apportées à la structure interne primitive du monument soient aussi minime que possible, et que la structure externe soit intégralement conservée. Mais si l'intérieur d'un monument a été complètement ruiné du point de vue architectural et artistique, il est alors possible d'envisager un changement en l'aménageant conformément aux exigences du temps actuel. L'adaptation ne peut être tolérée que lorsqu'elle constitue l'unique moyen de conserver la signification culturelle d'un lieu. Et si, lors des travaux, on ne pouvait pas mettre l'accent et démontrer ces éléments significatifs et culturels, ils devront être préservés dans un lieu sûr, tout en envisageant une restauration ultérieure des lieux »[93].

5.1.4.2. L'Aménagement et l'embellissement urbains :

Consiste à aménager et à embellir les espaces publics (places, rues, jardins, aire de stationnement, aire de jeux….etc) par du mobilier urbain et des espaces verts ainsi que l'amélioration du traitement des façades le long des grands axes et leur mise en valeur par la lumière. C'est une opération qui porte aussi sur les travaux de viabilisation des sites (la voirie, les réseaux d'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'éclairage public).

5.1.4.3. La conservation et la sauvegarde:

Il est noté dans l'article 3 de la charte de Venise: *« la conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire».* Donc la conservation est un moyen pour atteindre le second.

- La conservation

D'après l'article 6 de la charte de Venise *« La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits. »*

D'après la charte de Burra *« la conservation est l'ensemble des processus qui permettent de traiter un lieu ou un bien patrimonial afin de lui maintenir sa valeur culturelle. Elle fait partie intégrante de la saine gestion des lieux et des biens patrimoniaux. Cette action se fonde*

[93] BENABBAS. S., Le Phénomène Urbain., édition de l'Université MENTOURI , Constantine, Algérie, 2004, p24

sur le respect de la matière, des usages, des associations et des significations existantes. Elle requiert une prudence qui consiste à ne changer que ce qui est nécessaire et ce, le moins possible. Les traces d'ajouts, de modifications et de traitements antérieurs de la matière d'un lieu ou d'un bien patrimonial sont des témoins de son histoire et des usages qui peuvent contribuer à sa valeur culturelle. Les gestes de conservation devraient aider à les comprendre plutôt qu'à leur nuire. » [94]

- La conservation intégrée:

« La conservation intégrée est le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions appropriées. L'évolution historique a conduit les cœurs dégradés des villes et, à l'occasion, les villages abandonnés, à devenir des réserves de logements bon marché. Leur restauration doit, être menée dans un esprit de justice sociale et ne doit pas s'accompagner de l'exode de tous les habitants de condition modeste. La conservation intégrée doit être de ce fait un des préalables des planifications urbaines et régionales. » [95]. La conservation intégrée n'exclue pas l'architecture contemporaine dans les tissus urbains historiques, mais celle-ci devra prendre en considération le cadre existant, respecter les proportions, la forme et la disposition des volumes ainsi que les matériaux traditionnels.

Les principes de la conservation intégrée sont[96] :

a) La conservation de la morphologie urbaine et de la typologie de l'habitat: Ce principe assure le respect du caractère piétonnier de la trame des voiries, en conséquence, les percées automobiles dans la ville historique doivent être prohibées, de même que le redécoupage parcellaire aboutissant à l'introduction de types de constructions hors échelle.

b) La conservation des monuments historiques en protégeant les abords: Ce principe affirme que le monument historique ne saurait être un artefact isolé, il doit être conservé dans le contexte urbain et ses abords doivent être protégés.

c) L'intégration spatiale de la ville historique à la matrice urbaine: Ce principe implique une conception de la planification urbaine visant à décloisonner les zones (centres anciens) et éviter les ségrégations spatiales pour offrir des services équitables à tous les habitants.

d) Résorber le caractère ghetto de la ville historique et assurer sa promotion sociale: Ce principe suppose que la lutte contre la taudification d'une part et d 'autre part, l'assistance juridique et technico-financière pour l'amélioration de l'habitat. Ils sont des facteurs décisifs de promotion sociale et de résorption des ségrégations.

---

94 ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, Australie, 1979, articles 1,2 et3..

95 Conseil européen, charte européenne du patrimoine architectural, Amsterdam., Pays Bas, 1975.

96 UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004, p12

- La sauvegarde:

« La sauvegarde consiste à maintenir la matière d'un lieu ou d'un bien dans l'état actuel et à freiner sa dégradation » [97] .selon OSTOWSKI, la sauvegarde consiste aussi à conserver les valeurs culturelles et symboliques toute en créant une animation à l'intérieur des anciens tissus[98].

L'objectif principal de la sauvegarde est la préservation de[99] :

a) la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire.

b) les relations entre les divers espaces urbains (espaces bâtis, espaces libres, espaces plantés).

c) la forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leurs structures, volume, style, échelle, matériaux, couleur et décoration.

d) les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme.

e) les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire.

f) le caractère historique de la ville et l'ensemble de ses éléments matériels et spirituels.

5.1.4.4. La préservation:

« C'est une opération qui se limite à la protection, à l'entretien et à la stabilisation éventuelle de la substance existante. Elle s'impose dans le cas où le manque de données nous contraint à une conservation sous une forme telle que, la substance même du lieu sous son état présent constitue en lui-même le témoignage d'une signification culturelle. Les techniques qui pourront dénaturer cette signification culturelle ne doivent pas être tolérées » [100]

5.1.4.5. La densification urbaine:

« Elle s'applique à des secteurs urbanisés qui présentent des poches non urbanisées c'est à dire la présence de parcelles non bâties à l'intérieur du tissu. Ces secteurs sont densifiés sous la pression de l'urbanisation et l'augmentation de leur valeur foncière » [101].

5.1.4.6. La maintenance et l'amélioration urbaine :

La maintenance concerne les bâtiments historiques ainsi que les espaces extérieurs (voies, espaces verts, mobilier urbain..etc). Elle implique les travaux de curage des réseaux d'assainissement et de ravalement qui est une opération de propreté et d'entretien des dans leur ensemble (y compris descentes d'eau, ferronneries...). Cette opération entraîne la réparation des chéneaux, gouttières, toitures et souches de cheminées.

---

97 ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, Australie, 1979, articles 1.

98 OSTROWSKI W., les ensembles historiques et l'urbanisme. Edition CRU, Paris, France, 1976, p373.

99 ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etas-Unis, 1987.

100 ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, Australie, 1979, articles 1.

101 SAIDOUNI M., op.cit., p130.

« L'amélioration de l'état existant est une intervention sur l'état technique et les équipements en consolidant les structures existantes, en aménageant et en équipant les lieux par les équipements nécessaires, et répondant aux aspirations nouvelles, afin d'apporter le confort nécessaire aux lieux en question » [102].

5.1.4.8. La réhabilitation urbaine :

« La réhabilitation comprend les améliorations matérielles qui sont nécessaires pour utiliser de façon adéquate une structure vide ou mal employée. La réhabilitation devrait toujours impliquer une réutilisation aussi proche que possible de la fonction originale pour faire en sorte que l'intervention et la perte de valeur culturelle soient aussi réduites que possible, ce qui s'inscrit également dans la logique économique » [103].

Elle est une intervention portée presque exclusivement sur l'habitat en dégradation. Par mesure d'économie, il faut se soucier de leur durabilité, assurer la stabilité et la durabilité de la construction et offrir les conditions minimales d'habitabilité requises actuellement. Par la suite, le champ d'intervention a été élargi au domaine des équipements de la vie économique, sociale et culturelle, de façon à améliorer les conditions de vie par la dynamisation des activités. [104]

5.1.4.9. La restauration urbaine :

Selon BOUSSERAK[105], elle est définie comme un ensemble d'interventions techniques et scientifiques, élaborées dans le cadre d'une méthodologie. Cette opération concerne les interventions sur un complexe d'édifices qui doivent garder leur caractère exceptionnel. *« Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques des monuments et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. La restauration s'arrête là où commence l'hypothèse»* [106]. La restauration urbaine implique aussi l'instauration d'un périmètre qui est limitée par les secteurs sauvegardés ou par la collectivité locale ou l'autorité administrative s'il est en dehors de ces secteurs.

5.1.4.10. La substitution et la reconstruction:

« C'est une opération qui consiste à démolir et reconstruire des ouvrages originaux dont la constitution et les caractéristiques sont bien connues grâce à des relevés faits avant la

[102] BENABBAS. S., op.cit. p23
[103] ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome , Italie, 1996, p93.
[104] UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
[105] BOUSSERAK Malika, op.cit., p59.
[106] ICOMOS, charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise, Italie, 1964, article 9

démolition ou un témoignage matériel et, (ou) documentaire.» [107] . Cette opération est tolérée en cas d'incendie, tremblement de terre, incident ou une dégradation très avancée qui est dû au vieillissement[108]. Selon la charte de Burra *« la reconstruction consiste à ramener un lieu ou un bien patrimonial à un état antérieur connu en introduisant de nouveaux matériaux, ce qui la distingue de la restauration. L'emploi de nouveaux matériaux peut comprendre le recyclage de matériaux ou de parties récupérés d'autres lieux ou biens patrimoniaux. Cela ne devrait pas se faire en portant atteinte à aucun lieu ou bien patrimonial. »* [109]

5.1.4.11. La transformation :

« C'est l'opération qui comprend la restructuration interne appelée restructuration édilistique, elle comporte une opération mixte de restauration de quelques parties d'édifices et la démolition et la reconstruction des autres parties. Ces transformations partielles s'opèrent tout en respectant la consistance et l'usage de l'organisme originaire. Les parties reconstruites doivent être aussi facilement identifiables » [110]**.** La transformation peut aller de l'assainissement à la réfection du lieu toute en gardant les caractéristiques essentielles.

5.2. Acteurs internationaux de protection et d'intervention sur le patrimoine urbain :

5.2.1. L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture :

L'U.N.E.S.C.O est née le 16 novembre 1945 dont le siège est à Paris, en 1946 elle rentre en vigueur lorsque 20 états la ratifièrent. Actuellement, elle compte 193 états membres et 6 membres associés. Elle présente une sous filiale qui est le patrimoine mondial s'occupant du patrimoine de l'humanité que ce soit matériel ou immatériel[111]. Ses missions sont l'élaboration d'une liste du patrimoine mondial qui est un recueil de toute production naturelle ou artificielle suscitant un intérêt international et de son actualisation continuelle ainsi que la formation et les échanges des expériences professionnelles entre les membres affiliés.

5.2.2. Le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels :

107 DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma, Italia,1979, p24

108 BOUSSERAK Malika, op.cit., p60.

109 ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, Australie, 1979, articles 1.

110 BOUSSERAK Malika, op.cit., p60.

111 Encyclopédia Universalise 2010.

L'ICCROM a été créé en 1956 et son siège est à Rome[112]. Il est un organisme intergouvernemental qui fournit un avis autorisé sur la conservation des sites inscrits ainsi que sur la formation aux techniques de restauration. Son rôle est de :

-Soutenir des institutions nationales responsables du patrimoine culturel dans les Etats.

-Conseillant au niveau du Comité du patrimoine mondial pour l'évaluation des biens culturels proposés à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et fournit des recommandations pour leur éventuelle restauration.

5.2.3. Le Conseil International des Monuments et des Sites :

L'ICOMOS fondé en 1965, est une organisation internationale non gouvernementale qui regroupe des professionnels du monde entier, qui œuvre pour la conservation et à la protection des monuments et des sites historiques dans le monde[113]. Son rôle est de :

-Promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments et des sites.

-Rassembler, évaluer et diffuser l'information sur les principes, les techniques et les politiques de conservation.

5.2.4. L'Organisation de l'Université Arabe pour la Culture, les Sciences et l'Education :

L'ALESCO est un organisme établi en 1970 au Caire[114]. Il s'occupe du financement des interventions de restauration et de conservation, la sensibilisation ainsi que l'organisation des colloques.

5.2.5. L'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture :

L'ISESCO est un organisme établi en mai 1979 par l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Son siège est basé à Rabat, au Maroc. Depuis 2006, elle décerne le titre de capitale de la culture islamique à plusieurs villes du monde musulman[115].

5.2.6. L'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial :

Fondée en 1991, l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) réunit les villes ayant un site habité inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle a pour mission la mise

112 ICCROM, L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996, p.2

113 ICCRICOMOS, Statuts de l'ICOMOS adoptés par la 5ème assemblée générale à Moscou, 22 mai 1978, p2

114 Encyclopédia Universalise 2010.

115 ISESCO, https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_islamique_pour_l'%C3%A9ducation,_les_sciences_et_la_culture

en œuvre de la convention pour la conservation et la mise en valeur des ensembles historiques.

5.2.7. Le Comité de l'Ecole Américaine des Recherches Orientales :

L'ASOR est un comité fondé en 1900, il est connu surtout pour ses financements des études et des travaux de conservation dans les pays arabes.

5.2.8. Le Centre International Américain des Recherches Orientales :

L'AICOR est une organisation internationale qui a été fondée en 1968. Elle s'occupe des études et du financement de la conservation du patrimoine culturel des civilisations orientale.

5.2.9. Le Fonds du Patrimoine Mondial :

Il a été créé en 1972 par l'UNESCO lors de l'élaboration de la convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial.

5.2.10. L'Agence Japonaise de Coopération Internationale :

Fondé en 1974 JICA est une agence gouvernementale indépendante. Elle se donne pour mission d'aider au développement économique et social des pays en développement notamment son programme pour le financement des restaurations du patrimoine culturel bâti et de promouvoir la coopération internationale en matière de sauvegarde de ce dernier.

5.2.11. Le Réseau Aga Khan de Développement :

Le AKDN est un groupe d'agences de développement privées, internationales et non confessionnelles qui œuvrent à la création d'opportunités et à l'amélioration des conditions de vie. Il présente un programme intitulé Aga Khan aux villes historiques. Créé en 1992[116], ce programme vise la sauvegarde et la réhabilitation d'édifices et d'espaces publics sur des sites culturels majeurs du monde islamique. Le respect de l'environnement, la conservation du patrimoine et la dimension socioéconomique sont pris en compte et contribuent ainsi au développement urbain et rural.

5.2.12. L'Euromed Heritage :

Fondé en 1995 à Barcelone, il est le premier programme culturel du partenariat euro-méditerranéen. Le programme Euromed Heritage a été financé par la Commission Européenne, il a pour ambition d'explorer les champs couverts par une notion extensive du

[116] ISLAMSHAH Aziz, OTTE G. et RAY J.L., le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, p3.

patrimoine. Le patrimoine est pris en compte à travers ses aspects identitaires comme à travers son poids économique en tant que secteur d'activité et de richesses en croissance.

-5.2.13. La Banque Mondiale et le « Cutrural Heritage » :

Jusqu'en 1995, la culture n'est pas intégrée dans la mission d'aide au développement de la Banque Mondiale. Seuls quelques projets basés sur des initiatives individuelles, incorporant des aspects culturels ont été mis en œuvre. Mais sous la présidence de J.D WOLFENSOHN, élu en juin 1995, la Banque Mondiale change de stratégie et se dote d'une politique active en matière culturelle. Elle met en place plusieurs projets concernant l'héritage culturel des pays.

5.2.14 La Banque Africaine de Développement :

La Banque Africaine de Développement a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social des Etats membres régionaux, individuellement et collectivement. Parmi ces objectifs, le financement

5.3. Chartes, conventions et recommandations internationales d'intervention sur le patrimoine urbain :

5.3.1. Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés:

Elle a été adoptée lors de la conférence générale de l'organisation de l'UNESCO, réunie à Paris du 15 octobre au 20 novembre 1968, en sa quinzième session[117]. Ses résolutions sont:

- Principes généraux :

a) Préservation de la totalité du site ou de la structure contre les effets de travaux publics ou privés.

b) Récupération ou sauvetage du bien si la zone est destinée à être transformée, notamment la préservation et le transfert du bien.

-Menaces identifiées :

a) Expansion urbaine et projets de rénovation supprimant des structures autour de bâtiments classés.

b) Modifications peu judicieuses de certains bâtiments.

c) Barrages, autoroutes, ponts, nettoyage et nivellement de terrains, mines, carrières, etc.

-Politique proposée et stratégies recommandées :

a) Adopter et maintenir des mesures législatives nécessaires pour garantir la préservation ou le sauvetage des biens culturels mis en péril.

[117] UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris, 1968 http// *portal.unesco.org/.../ev.php-URL_ID=13085&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html*

b) Prévoir des budgets publics adéquats pour ces activités de préservation ou de sauvetage.

c) Encourager la préservation par des taux d'imposition, subventions, prêts, etc… favorables.

d) Confier la responsabilité de la préservation à des organismes officiels compétents, aux niveaux national et local.

e) Donner des conseils à la population et élaborer des programmes d'éducation.

5.3.2. Déclaration d'Amsterdam (charte européenne du patrimoine architectural):

Elle a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à en octobre 1975 [118]. Ses résolutions sont:

- Principes généraux :

a) La conservation intégrée du patrimoine architectural.

b) La protection des ensembles architecturaux ne peut être conçue que dans une perspective globale.

-Menaces identifiées :

a) Il est menacé par l'ignorance, par la vétusté, par la dégradation sous toutes ses formes et par l'abandon.

b) Un certain urbanisme est destructeur lorsque les autorités sont exagérément sensibles aux pressions économiques et aux exigences de la circulation.

c) La technologie contemporaine mal appliquée abîme les structures anciennes.

d) Les restaurations abusives sont néfastes.

e) La spéculation foncière et immobilière tire parti du tout et annihile les meilleurs plans.

-Politique proposée et stratégies recommandées :

a) La planification urbaine et l'aménagement du territoire doivent intégrer les exigences de la conservation du patrimoine architectural.

b) La conservation intégrée engage la responsabilité des pouvoirs locaux et appelle la participation des citoyens.

c) La prise en considération des facteurs sociaux conditionne la réussite de toute politique de conservation intégrée.

d) La conservation intégrée exige une adaptation des mesures législatives et administratives.

e) La conservation intégrée demande des moyens financiers appropriés.

f) La conservation intégrée appelle une promotion des méthodes, des techniques et des compétences professionnelles liées à la restauration et à la réhabilitation.

[118] Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Déclaration d'Amsterdam, Amsterdam, 1975 http// icomos.org/docs/amst_fr.html

5.3.3. Recommandation de Nairobi concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine:

Elle a été adoptée lors de la conférence générale de l'organisation de UNESCO, réunie à Nairobi du 26 octobre au 30 novembre 1976 en sa dix-neuvième session[119]. Ses résolutions sont:

- Principes généraux :

a) Les ensembles historiques et leurs environs doivent être considérés dans leur globalité, comme un tout cohérent dont l'équilibre et la nature spécifique dépendent des éléments qui les composent.

b) Les éléments à préserver incluent les activités humaines, les bâtiments, l'organisation spatiale et leurs environs.

-Menaces identifiées :

a) Ensembles nouvellement aménagés qui risquent de porter atteinte à l'environnement et au des ensembles historiques contigus.

b) Défiguration d'ensembles historiques causée par les infrastructures, la pollution et les à l'environnement.

c) Spéculation qui met en péril les intérêts de la communauté tout entière.

-Politique proposée et stratégies recommandées :

a) Préparer des études détaillées d'ensembles historiques et de leurs environs en incluant des données architecturales, sociales, économiques, culturelles et techniques.

b) Établir des plans et documents adéquats définissant les ensembles et les éléments à protéger, les normes à respecter, les règles régissant les nouvelles constructions, etc.

c) Déterminer les priorités pour l'allocation des fonds publics.

d) La protection et la restauration doivent s'accompagner d'une politique de revitalisation sociale et économique afin d'éviter toute rupture du tissu social.

5.3.4. Charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines:

Adoptée par L'assemblée générale d'ICOMOS à Washington en octobre 1987[120]. Ses résolutions sont:

- Principes généraux :

a) La conservation doit faire partie intégrante de politiques cohérentes de développement économique et social, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

---

119 UNESCO, Recommandation de Nairobi concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, 1976 http// *portal.unesco.org/.../ev.phpURL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL _SECTION=201.html* -

120 ICOMOS, Charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines, Washington, 1987 http// international.icomos.org/charters/chartes.pdf

b) Les qualités à préserver sont notamment l'organisation urbaine, l'aspect extérieur des bâtiments et leurs rapports avec les espaces non bâtis et le cadre environnant.

-Menaces identifiées :

a) Dégradation physique et destruction causées par le développement urbain qui suit l'industrialisation.

b) Circulation automobile et stationnement non contrôlés, construction de routes à l'intérieur de villes historiques, catastrophes naturelles, pollution et vibrations.

-Politique proposée et stratégies recommandées :

a) Les plans de conservation doivent couvrir tous les facteurs pertinents, notamment l'histoire, l'architecture, la sociologie et l'économie, et doivent garantir une relation harmonieuse entre l'ensemble urbain historique et l'ensemble de la ville.

5.3.5. Charte du patrimoine vernaculaire:

Elle a été élaborée par la 12ème assemblée générale de l'ICOMOS, au Mexique, octobre 1999[121]. Ses résolutions sont:

-Principes généraux :

a) Conserver et promouvoir ces harmonies traditionnelles.

b) Adaptation constante en réponse aux contraintes sociales et environnementales.

- Menaces identifiées :

Les uniformisations économique, culturelle et architecturale menacent la survie de ce patrimoine vernaculaire et par conséquence, il est confronté aux problèmes d'obsolescence, d'équilibre interne et d'intégration.

- Politique proposée et stratégies recommandées :

a) La réussite du processus sera garantie par l'intervention d'un groupe pluridisciplinaire d'experts.

b) Toute intervention physique sur un ensemble vernaculaire devrait être menée avec prudence et précédée d'une analyse complète de sa forme et de sa structure. Ce document devrait être conservé dans des archives accessibles au public.

c) Les interventions sur les structures vernaculaires devraient être menées dans le respect et le maintien de l'intégrité de l'emplacement, de la relation avec les paysages physiques et culturels et de l'agencement d'une structure par rapport aux autres.

5.3.6. Mémorandum de Vienne sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique:

[121] ICOMOS, Charte du patrimoine vernaculaire, Mexico, 1999 http// international.icomos.org/charters/chartes.pdf

Il a été adopté lors de la 29ème session du Comité du Patrimoine Mondial en mai 2005[122].
Ses résolutions sont:

-Principes généraux :

a) Le changement permanent est reconnu comme faisant partie de la tradition de la ville car la réponse à la dynamique du développement doit faciliter les changements et la croissance, tout en respectant la physionomie urbaine héritée et son paysage, ainsi que l'authenticité et l'intégrité de la ville historique.

b) Améliorer la qualité de la vie et l'efficacité de la production aide à renforcer l'identité et la cohésion sociale.

- Menaces identifiées :

Les changements socio-économiques et la croissance qui ne respecteraient pas l'authenticité et l'intégrité des villes historiques, ainsi que leur physionomie héritée et leur paysage.

5.4 Acteurs algériens d'intervention sur le patrimoine urbain :

5.4.1 Ministère des Affaires Religieuses et des Waqfs :

Il joue un rôle très important dans la prise de décision de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux car il possède un nombre très important de biens immobiliers. Il est représenté dans chaque wilaya par une Direction des Affaires Religieuses et des Waqfs.

5.4.2. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme :

Ses attributions sont l'élaboration du schéma national et régional d'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la prise en considération des exigences de la stratégie nationale du développement durable, veiller à l'intégration des activités touristiques dans les instruments d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le suivi des travaux d'aménagement touristiques et la protection des sites touristiques. Il comprend trois directions décentralisées dans chaque wilaya qui sont la Direction de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire la Direction du Tourisme ainsi que la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

5.4.3. Ministère de la Culture :

Il a pour mission de veiller à la protection, à la sauvegarde, à la préservation, à la proposition de la législation en matière du patrimoine et sites historiques ou naturels et d'établir les plans et programmes de mise en valeur du patrimoine culturel et de veiller à leur

[122] UNESCO, Mémorandum de Vienne sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique, Vienne, 2005 http// unesdoc.unesco.org/images/0014/001409/140984f.pdf

mise en œuvre. Son administration centrale est constituée de 9 directions centralisées dont deux sont chargées du patrimoine, à savoir la Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel et la Direction de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine Culturel. Il présente aussi des Directions des Affaires Culturelles dans chaque wilaya et des commissions nationales des biens culturels qui sont chargées *« d'étudier et de proposer toutes demandes de classement, de création de secteurs sauvegardés ou d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels.»* [123]**.**

5.4.4. Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme :

Il contient une Direction Centrale de l'Architecture et de l'Urbanisme qui est chargé du contrôle des directions décentralisées dans chaque wilaya à savoir, les Directions de l'Urbanisme et de la Construction et les Directions du Logement et des Equipements Publics qui sont chargées de la délivrance des autorisations de constructions, du lancement et du contrôle des projets d'intervention sur le patrimoine urbain. Le Ministère comprend aussi un organe consultatif dénommé Conseil National du Cadre Bâti qui est chargé *« de se prononcer sur les dossiers relatifs à l'aménagement, à la préservation et à la valorisation du cadre bâti»* [124].

5.4.5. Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales :

Il prend en charge tous les aspects liés à l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme. Il comprend deux collectivités locales qui prennent des décisions pour les interventions sur le patrimoine qui sont la wilaya et la commune. Pour sa part l'Assemblée Populaire de Wilaya «*décide des opérations de rénovation, de réhabilitation et de promotion du patrimoine culturel par des arrêtes*» [125]. Quant à l'Assemblée Populaire Communale, est chargée de l'exécution de ces opérations tout en veillant à la préservation de ce patrimoine par des interventions d'entretien et de ravalement.

5.4.6. Agence Locale de Gestion et de Régulation Foncières Urbaine :

Elle est chargée de la gestion du portefeuille foncier urbain des collectivités locales. L'agence a pour mission d'acquérir tout immeuble ou droit immobilier pour le compte des collectivités locales[126].

5.4.7. Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) :

Elle est chargée dans chaque wilaya d'élaborer des études en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

---

123 Art. 80 de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.

124 Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti.

125 Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya.

126 Article3 décret exécutif n°03-408 in ADJA djilali op.cit.p15.

5.4.8. Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques :

Son rôle est départagé entre les actions d'études d'inventaire, de conservation de restauration et de mise en valeur du patrimoine historique et culturel ainsi que les actions relatives à l'information, la sensibilisation du public des professionnels et la réalisation des programmes d'animation[127].

5.4.9. Les architectes en chef des monuments historiques :

Leurs missions sont d'élaborer les études de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain ainsi que le suivi des travaux. Ils sont agréés par le Ministère de la Culture après accord du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et sites protégés qui est régie par l'arrêté du 13 avril 2005.

5.4.10. Directions techniques des voiries, réseaux divers et des transports :

Elle sont réparties sur les 48 wilayas, il s'agit des Directions d'Algérie Télécom, de l'Hydraulique, des Mines et de l'Energie, des Travaux Publics et des Transports qui sont chargées chacune dans son domaine des études et du suivi des branchement aux divers réseaux (câbles téléphoniques, eau potable, réseaux d'eaux usées (ADE), électricité et gaz (SONELGAZ), des opérations de réfection des voiries et des chaussées ainsi que la réorganisation de la circulation, le stationnement et les transports dans les tissus urbains.

5.4.11. Cadastre :

Il est chargé d'identifier les propriétaires des terrains et biens immobiliers, il joue un rôle important dans l'enquête sur la propriété.

5.4.12. Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB)

Il est chargé d'élaborer et de réaliser les programmes nationaux de recherche scientifique et de développement technologique notamment en matière de développement des matériaux, produits, matériels et procédés dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme[128].

5.4.13. Centre National de Conservation et de Restauration :

Il est sous tutelle du Ministère de la Culture et comporte plusieurs laboratoires destinés aux études de conservation et de restauration du patrimoine.

---

[127] Article3 décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques

[128] Article 2 du décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment

5.4.14. Centre National de Recherche Archéologique :

Ses missions sont de mener des recherches scientifiques dans les domaines de l'archéologie, d'entreprendre tous travaux scientifiques et techniques en matière d'archéologie libyque, punique, romaine, chrétienne et musulmane, d'élaborer des cartographies et atlas archéologiques, nécessaires et indispensables à la planification et la détermination des priorités en matière d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine national[129].

5.4.15. Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique :

Il a pour mission d'élaborer et de réaliser les programmes nationaux en matière de génie parasismique de risque géologique, d'aménagement, d'habitat et d'urbanisme[130].

5.4.16. Centre National de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique :

Le C.N.R.P.A.H a pour mission l'élaboration de recherches dans les domaines de la culture et des interactions de l'homme avec ses milieux de la préhistoire à nos jours.

5.4.17. Comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti :

Il est institué dans chaque wilaya. Le comité est composé de tiers de représentants de l'Etat, de tiers des représentants des collectivités locales et de tiers des représentants des associations ou personnes qualifiées en matière d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement bâti[131]. Sa mission est d'être consulté sur toutes questions relatives à la construction, l'urbanisme, l'architecture et l'environnement[132].

5.4.18. Comité des experts-consultants pour la conservation, la restauration, la réhabilitation, la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés :

Il est chargé d'examiner et d'étudier les dossiers relatifs aux actions précédentes au titre de la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

5.4.19. Commission technique permanente pour le Contrôle Technique de la Construction (CTC) :

129 Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie.

130 Article 2 du décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique.

131 ADJA Djilali et DROBENKO op.cit p65

132 Article 36 du décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti.

Elle est chargée d'approuver les documents techniques réglementaires de construction, veille aux normes techniques de construction et de contrôle les travaux et leur conformité avec les plans approuvés[133].

5.4.20. Observatoire National de la Ville :

Il a pour mission le suivi de la mise en œuvre de la politique et l'élaboration d'études sur le développement des villes dans le cadre de la politique nationale d'aménagements du territoire et de l'urbanisme[134].

5.4.21. Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels :

Il est chargé d'établir le cahier des charges d'utilisation et de réutilisation des biens culturels protégés qui lui sont affectés, d'assurer les missions de maître d'ouvrage délégué pour les études et la réalisation des projets de restauration et de mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés et de les gérer dans le cadre de la réglementation en vigueur.

5.4.22. Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) :

Il a pour missions d'assurer l'exécution des actions de conception, de coordination, de suivi et de contrôle des opérations de réalisation et de réhabilitation des logements, la gestion du parc des logements et le recouvrement des loyers[135].

5.4.23. Office National du Tourisme :

Il a pour missions d'encadrer la promotion touristique et l'élaboration des études et des statistiques dans le domaine du tourisme.

5.4.24. Société de Restauration du Patrimoine Culturel :

Elle a pour rôle l'établissement des opérations de restauration dans les secteurs protégés. Comme il a été instauré dans le cadre d'opérations de sauvegarde spécifiques à des sites classés patrimoine mondial tels que l'atelier pour la sauvegarde et la mise en valeur de la casbah d'Alger et l'atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab[136].

5.4.25. Agence Nationale de Développement Touristique :

133 Article 2 du décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction.

134 ADJA Djilali et DROBENKO op.cit p64

135 Article 2 du décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière.

136 BENCHIKHI Loubna opcit.p64

Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi du développement touristique, à savoir financer, louer ou rétrocéder des terrains aux investisseurs dans les zones d'expansion et les sites touristiques aménagés.

5.4.26. Caisse Nationale du Logement (CNL) :

Elle est chargée d'assurer le payement des différents projets de construction, d'amélioration et de réhabilitation[137].

5.4.27. Fonds Commun des Collectivités Locales :

Il est annexé au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales. Il est chargé de financer les opérations de développement des communes et les opérations d'urbanisme telles que les interventions de réhabilitation, d'entretien, de ravalement, d'embellissement…..etc. .

5.4.28. Fonds National du Patrimoine Culturel :

Il est chargé des payements des études et des travaux de restauration nécessaires à la sauvegarde et à la mise en valeur des biens culturels protégés, l'acquisition de biens culturels mobiliers et immobiliers, la réalisation de grandes opérations de fouilles archéologiques et le financement des actions de propagande et de sensibilisation.

5.4.29. Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel :

Il est un organe appartenant au Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, Il permet de financer les activités d'artisanat et d'encourager son développement.

5.4.30. Fonds National de Promotion Touristiques :

Il est un organe appartenant au Ministère du Tourisme, il est chargé de financer les opérations de développement touristique des villes historiques ainsi que les aides d'investissement.

5.4.31. Fonds Spécial de la Solidarité Nationale :

Il permet au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale de contribuer au financement de programmes et de projets destinés à venir en aide aux catégories sociales les plus démunies notamment la réhabilitation des vieux quartiers.

5.4.32. Associations du patrimoine

[137] Article 02 du décret exécutif n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de la Caisse Nationale du Logement.

Elles existent dans tout le territoire national des associations patrimoniales. Parmi les plus connues nous pouvons citer les associations de la Casbah d'Alger (la fondation Casbah), celles de Tlemcen, de Nedroma, du Mzab, etc… Certaines associations, comme celle dénommée "Touiza", font des travaux d'entretien et de petites restaurations de façon régulière aussi bien aux niveaux des ksars du Sud, de la casbah que des sites archéologiques. D'autres, comme l'association dénommée « Santé Sidi El Houari » à Oran organise même des chantiers écoles grâce à la coopération internationale.

5.4.33. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale :

Il est chargé de la lutte contre l'exclusion et la précarité. Il comprend des directions décentralisées dans chaque wilaya dont les missions sont d'évaluer les besoin prioritaires et de proposer les mesures de leur prise en charge, d'œuvrer pour le soutien et le développement des initiatives locales. Ces dernières participent aussi dans le relogement des sinistrés.

5.4.34. Habitants et résidents :

Les habitants des quartiers concernés par la réhabilitation peuvent créer une association qui est régie par la loi n°90-31 du 4 décembre 1990 autorisant la vie associative.

5.5. Législation algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain :

L'ensemble de la législation (qui nous permettra d'étudier la conformité des actions d'intervention sur Tlemcen à la réglementation) est regroupé dans le tableau suivant :

Désignation	Législation
Législation du temps de l'Algérie française.	-Loi du 4 Avril 1984 instituant le plan communal et d'alignement des bâtisses. -Loi du 30 mars 1887 relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national. -Loi du 21 avril 1906 relative à la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique. -Loi du 31 décembre 1913 portant les monuments historiques. -Loi du 4 mars 1914 instituant le permis de construire. -Loi du 14 mars 1919 instituant le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. -Loi du 19 juillet 1924 instituant les règles d'urbanisme. -Loi du 25 juillet 1925 instituant les plans régionaux d'urbanisme. -Décret du 14 septembre 1925 portant les vestiges Archéologiques en Algérie modifié par les décrets du 3 mars 1938 et le 14 juin 1947 et la loi du 21 novembre 1954. -Loi du 02 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et sites à caractères artistiques et historiques. -Loi du 15 juin 1934 instituant le plan d'urbanisme. -Loi du 27 septembre 1941 portant les fouilles archéologiques préhistoriques et historiques. -Ordonnance du 13 septembre 1945 sur les fouilles intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art et l'archéologie. -Décret du 10 septembre 1947 qui portait sur l'organisation de la publicité, le collage des affiches et l'implantation des plaques en Algérie. -Arrêté du 26 avril 1949 portant sur la fondation de départements territoriaux en Algérie pour la surveillance des centres archéologiques datant de la période préhistorique. -Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation.
Protection	- Loi N°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

du patrimoine urbain et architectural.	-Décret n°76-34 du 20 Février 1976 relatif aux établissements dangereux, insalubres et incommodes. -Décret n°88-149 du 26 Juin 1988 portant sur la nomenclature et classification des installations classées
Classification patrimoniale	-Décret exécutif n°03-311 du 14 septembre 2003 relatif à l'élaboration de l'inventaire général des biens culturels protégés. -Arrêté du 13 avril 2005 fixant la forme et le contenu de la liste générale des biens culturels protégés. -Arrêté interministériel du 28 mai 2007 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire particulier des biens culturels protégés relevant du Ministère de la Défense Nationale. - Arrêté du 14 juillet 2007 portant inscription sur l'inventaire général des biens culturels immobiliers. -Décret exécutif n° 08-227 du 15 juillet 2008 fixant le montant de la prime pouvant être versée à l'inventeur d'un bien culturel.
Permis et autorisations	-Décret exécutif n°09-307 du 22 septembre 2009fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement et du permis de construire.
Maitrise d'œuvre	-Décret exécutif n° 03-322 du 05 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés. - Arrêté du 13 avril 2005 fixant les dispositions spécifiques à l'exécution de la maîtrise d'œuvre sur les biens culturels immobiliers protégés. - Arrêté du 29 mai 2005 fixant le contenu du cahier des charges type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés. - Arrêté du 31 mai 2005 fixant le contenu des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers protégés. - Arrêté du 05 novembre 2007 fixant les modalités de calcul du montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés. -Décret présidentiel08-338 du 26 Octobre 2008 portant sur la réglementation des marchés publics.
Enquête et consultation	-Arrêté du 13 décembre 2008 fixant le modèle-type de la fiche technique d'instruction effectuée par les brigades d'enquêtes. -Décret exécutif n°09-408 du 25 septembre 2009 relatif à l'enquête et à la concertation lors des travaux d'aménagements urbains.
Etudes d'impact	-Décret n°87-91 du 21 Avril1987 relatif à l'étude d'impact d'aménagement du territoire. -Décret exécutif n°90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.
Acteurs politiques	-Décret n°89-99 du 27 juin 1989 fixant les Attributions du Ministre des Affaires Religieuses. -Loi n°90-08 du 7 Avril 1990 relative à la Commune. -Loi n°90-09 du 7 Avril 1990 relative à la Wilaya. -Décret n°92-176 du 4 mai 1992 fixant les attributions du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. -Décret exécutif n°94-247 du 10 aout 1994 fixant les attributions du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales. -Décret n° 94-414 du 23novembre 1994 portant création et organisation des Directions de la Culture. -Décret n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un Conseil National du Cadre Bâti. -Arrêté du 5 mars 2002 portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels. -Arrêté du 13 août 2003 désignant les membres de la commission nationale des biens culturels. -Décret exécutif n° 05-79 du 26 février 2005 fixant les attributions du Ministre de la Culture. -Arrêté du 4 septembre2006 fixant la composition et le fonctionnement de la commission centrale d'élaboration du projet de schéma directeur sectoriel des zones archéologiques et historiques. -Décret exécutif n° 07-350 du 18 novembre 2007 fixant les attributions du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.
Equipes techniques	-Ordonnance n°75-74 du 12 novembre 1975 portant sur l'établissement du cadastre général. -Décret 81-211 relatif aux dispositions statuaires communes applicables aux corps des conservateurs. -Décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique permanente pour le contrôle technique de la construction (CTC). -Décret 87-10 du 6 janvier 1987 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques.

	-Décret n°88-09 du 26 janvier 1988 créant la Société de Restauration du Patrimoine Culturel. -Décret exécutif n°93-08du2/01/1993 créant de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière. -Décret 93-141 portant transformation du Centre National d'Etudes Historiques en Centre National des Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques. -Décret n°94-07 du 18 mai 1997 relatif aux conditions de production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte. -Décret n°97-239 du 30 juin 1997 créant de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire. -Arrêté interministériel du 25/11/ 2002 portant organisation interne de l'Office National du Tourisme. -Décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Locale de Gestion et de Régulation Foncières Urbaine. -Décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment. -Décret n°03-504 portant création du centre national de recherche appliquée en génie parasismique. -Arrêté du 13 avril 2005 fixant la composition et le fonctionnement du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et sites protégés. -Décret n° 05-491 du 22/12/2005 créant un Centre National de Recherche en Archéologie. -Loi n°09-06 du 20 février 2006 relative à l'orientation de la ville. -Décret n°07-01 du 6 janvier 2007 portant création d'experts-consultants pour la conservation, la restauration, la réhabilitation, la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés. -Arrêté du 22 octobre 2007 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés.
Acteur économique	-Décret n°86-266 du 04 septembre 1986 relatif à l'organisation et au Fonctionnement du Fonds Commun des Collectivités Locales. -Décret n°91-145 12 mai 1991 portant statuts de la Caisse Nationale du Logement(CNL). -Décret exécutif n°b93-06 du 2 janvier 1993, fixant les modalités de fonctionnement du Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel. -Décret n°94-218 du 23/07/1994 fixant le fonctionnement du Fond National du Logement -Décret n°94-308 04/10/1994 définissant les règles d'intervention de la Caisse Nationale du Logement en matière de soutien financier des ménages. -Loi n°03-01 du 17 Février 2003 relative au développement durable du tourisme. -Décret n°05-133 du 24 avril 2005 relatif au fonctionnement du Fonds Spécial de Solidarité Nationale. -Décret n°06-239 du 4juillet2006 fixant le fonctionnement du Fonds National du Patrimoine Culturel.
Agents sociaux	-Décret n°90-31 relatif aux associations autorisant la vie associative. -Décret exécutif n°08-380 du 26 novembre 2008 fixant les attributions du Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger -Décret n° 10-128 du 28 avril 2010 portant l'organisation de la Direction de l'Action Sociale.
Habitants	-Décret 90-31 relatif aux associations autorisant la vie associative.
Actions de développement économique, social et culturel	-Ordonnance n°66-22 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques. -Décret du 09 aout1973 relatif aux conditions de gestion et d'exécution des plans communaux de développement. -Décret n°73-135 relatif aux plans sectoriels déconcentrés. -Décret n°89-09 du 07/2/1989 portant sur les modalités de détermination des zones à promouvoir. -Ordonnance n° 96-01 du 10 janvier 1996 fixant les règles régissant l'artisanat et les métiers. -Loi n°03-01 du 17 Février 2003 relative au développement durable du tourisme. -Décret exécutif n°05-439 du 10 novembre 2005 relatif à la révision des prix de location et le comptage des prix de location des locaux à usage d'habitation, commercial, artisanal et professionnel situé dans un secteur sauvegardé. -Décret exécutif n° 06-155 du 11 mai 2006 fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce des biens culturels mobiliers non protégés, identifiés ou non identifiés.

Actions d'intervention physique et sur le fonctionnement	-Ordonnance n°76-04 du 20 février 1976 relative aux règles applicables en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique. -Décret n°83-684 du 26 novembre 1983 relatif à la fixation de l'ancrage juridique et les conditions d'intervention sur les tissus existants. -Décret exécutif n°91-175 du 28 mai1991 définissant les règles générales d'aménagement et à l'urbanisme. -Loi n°01-20 du 12/12/2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. -Décret exécutif n°03-322 du 5 octobre 2003 relatif à la pratique des travaux d'art portant sur les biens culturels immobiliers protégés. -Loi n°04-05 du 14 août 2004, relative à l'aménagement et à l'urbanisme. -Loi n°06-06 du 20 Février 2006 portant la loi d'orientation de la ville.
Archéologie	-Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .
Environnement et santé (gestion des déchets, lutte contre la pollution et espaces verts)	-Loi n°85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé. -Loi n°01-19 du 12 décembre2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. -Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. -Décret exécutif n° 2006-138 du 15 avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions de contrôle -Loi n°07-06 du 13/05/2007 relative à la gestion et au développement des espaces verts.
Foncier	-Loi N°90.25 du 18 novembre 1990 portant sur l'orientation foncière. -Loi N°90-30 du01 décembre 1990 portant sur la loi domaniale. -Loi n°07-02 du 27 février 2007 portant institution d'une procédure de constatation du droit de propriété immobilière et de délivrance de titres de propriétés par voie d'enquête foncière.
Préemption et expropriation	-Loi n°91-11 du 27 Avril 1991 fixant les règles d'expropriation pour cause d'utilité publique.
Relogement et lute contre les exclusions	-Décret n° 82-303 du 11 septembre 1982 relatif à la gestion des oeuvres sociales. -Décret exécutif 05-490 du 22 décembre 2005 délimitant les conditions d'exercer le droit d'intégration des locataires dans les biens immobiliers culturels protégés et restaurés à usage commercial, artisanal et professionnel situé dans un secteur sauvegardé. -Décret exécutif n° 10-128 du 28 avril 2010 relatif à la solidarité national et à l'action sociale.
Sécurité des chantiers	-Décret exécutif n°05-12 du 08/01/2005 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.
Transport, circulation et stationnement	-Loi n°88-17 du 10 mars 1988 portant sur l'orientation et organisation des transports terrestres. -Décret exécutif n° 04-381 du 28 novembre 2004 fixant les règles de la circulation routière. -Décret n° 04-394 du 4/12/2004 portant classement et déclassement des voies de communication.
Voiries et réseaux divers	-Loi n°83-17 du 16 juillet 1983 portant code des eaux. -Arrêté interministériel du 16 Septembre 1992 portant approbation du règlement général des abonnés du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement. -Loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations -Décret exécutif n° 04-392 du 1 décembre 2004 relatif à la voirie. -Décret exécutif n° 09-395 du 24 novembre 2009 portant l'établissement et l'exploitation du réseau public de télécommunications et de fourniture de services téléphoniques fixes internationaux, interurbains et de boucle locale au public. -Décret exécutif n° 10-138 du 13 mai 2010 fixant les règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz.
PDAU	-Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et le contenu des documents y afférant modifié et complété par le décret exécutif n°05-318 du 10 Septembre 2005.
POS	-Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du POS et le contenu des documents y afférant modifié et complété par le décret exécutif n°05- 318 du 10 Septembre 2005.
PPSMVSS	-Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.

Subventions	-Décret n° 82-179 du 15 mai 1982 fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales. -Décret n°86-266 du 04 septembre 1986 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Fonds Commun des Collectivités Locales. -Décret exécutif n° 93-06 du 2 janvier 1993 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-066 intitulé Fonds National de la Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel. *-Décret n°94-218 du 23/07/1994 Fixant les modalités de fonctionnement* du compte d'affectation spéciale *n*°302-05 intitulé Fond National du Logement. -Décret exécutif n° 97-86 du 16 mars 1997 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-057 intitulé Fonds de la Contribution à la Promotion Touristique. -Décret exécutif n° 05-133 du 24 avril 2005 relatif aux modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-069 intitulé Fonds Spécial de Solidarité Nationale. -Décret exécutif n° 06-239 du 4 juillet 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-123 intitulé Fonds National du Patrimoine Culturel.
Prêts	- loi n° 64-227 du 10 août 1964 portant création et fixant les statuts de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (C.N.E.P)
Indemnisations	-Loi n°91-11 du 27 Avril 1991 fixant les règles d'expropriation pour cause d'utilité publique. *-Décret* exécutif n°91-498 du 21 décembre 1991 relatif aux des indemnités allouées aux propriétaires, *commerçants* et artisans dans le cadre des travaux des aménagements urbains.

Tableau n°3 : Législation algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain
Source : Auteur

5.6. Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés PPSMVSS :

5.6.1. Définition du PPSMVSS:

Le PPSMVSS est institué par le décret exécutif n° 03-324 du 05/10/2003, en application de l'article 45 de la loi n°98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Il fixe pour les ensembles immobiliers urbains ou ruraux érigés en secteurs sauvegardés, les règles et les servitudes d'utilisation des sols qui doivent comporter l'indication des immeubles qui ne doivent pas faire l'objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain[138]. Le PPSMVSS édicte les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé[139].

5.6.2. Élaboration du PPSMVSS:

Elle passe par les étapes suivantes :

-La prescription de l'établissement du PPSMVSS par délibération de l'Assemblée Populaire de la Wilaya concernée, à la demande du Wali sur saisie du Ministre chargé de la culture. Le

138 ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, op.cit p102.

139 Article 04 du décret exécutif N° 03/324 du 05/10/2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.

Wali informe le ou les Président(s) d'Assemblée(s) Populaire(s) Communale(s) concerné(s) qui procèdent à l'affichage de la délibération pendant un mois au siège de ou des communes concernées. Le Wali transmet une copie de la délibération au Ministre chargé de la culture, dès son approbation par l'Assemblée Populaire de Wilaya. Sous l'autorité du Wali et en concertation avec le ou les Président(s) d'Assemblée(s) Populaire(s) Communale(s), le Directeur de la culture de la wilaya confie l'élaboration du P.P.S.M.V.S.S. à un bureau d'études ou à un architecte dûment qualifié, conformément à la réglementation relative à la maitrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers protégés[140].

-La notification de la prescription par le Wali qui fixe, par voie d'arrêté, sur rapport du Directeur de la Culture, la liste des personnes morales ayant demandé à être consultées sur l'élaboration du projet du PPSMVSS. Cet arrêté fait l'objet d'un affichage au siège de la ou des communes concernées, il est notifié aux personnes morales citées ci-dessus et publié dans deux quotidiens nationaux au moins**.** Sont obligatoirement consultés :

-Au titre des administrations publiques, les services déconcentrés de l'Etat chargé de l'urbanisme, de l'architecture et de l'habitat, du tourisme, de l'artisanat traditionnel, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des domaines, des affaires religieuses et des wakfs, des transports, des travaux publics, du commerce, de l'agriculture et de l'hydraulique.

-Au titre des organismes et des services publics, les services chargés de la distribution de l'énergie, de la distribution de l'eau et de l'assainissement, des transports, de la protection et de la mise en valeur des biens culturels.

-La consultation où le Directeur de la Culture de la wilaya, en collaboration avec le ou les Présidents des Assemblées Populaires Communales concernées, organise des séances de concertation aux différentes phases de l'élaboration du PPSMVSS avec les différents organismes, administrations, services publics et associations.

- L'enquête publique sur le projet du PPSMVSS s'étale sur soixante jours et doit faire l'objet pendant toute cette période d'un affichage au siège de la wilaya et de ou des communes concernées.

-L'Ouverture d'un registre spécial paraphé par le wali qui consigne les observations issues de l'enquête publique. Elles peuvent être formulées verbalement ou par écrit au commissaire enquêteur. A l'expiration du délai légal, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans les quinze jours qui suivent, le commissaire enquêteur établit un

140 Article 06 du décret exécutif N° 03/324 du 05/10/2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.

procès-verbal de clôture de l'enquête et le transmet au Wali concerné, accompagné du dossier complet de l'enquête avec ses conclusions.

-La transmission du dossier au Wali qui émet son avis et ses observations dans un délai de quinze jours à compter de la réception du dossier. Passé ce délai, l'avis du Wali est réputé favorable.

5.6.3. Adoption du PPSMVSS:

Le projet du PPSMVSS accompagné du registre d'enquête, du procès-verbal de clôture de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que de l'avis du Wali est soumis à I'A,P.W. concernée pour approbation. L'ensemble du dossier est transmis par le Wali au Ministre chargé de la Culture[141].

5.6.4. Composition du PPSMVSS :

Il comprend[142] (tableau n°4) :

-Le rapport de présentation qui met en évidence l'état actuel des valeurs architecturales, urbaines et sociales pour lesquelles est établi le secteur sauvegardé et énonce les mesures arrêtées pour sa conservation et sa mise en valeur. Il fait également apparaître, outre ses références au PDAU, lorsqu'il existe, les aspects synthétisés qui sont l'état de conservation bâti, le tracé des réseaux de voirie, d'alimentation en eau potable, d'irrigation et d'évacuation des eaux pluviales et usées, l'évacuation et éventuellement, l'élimination des déchets solides, le cadre démographique et socio-économique, les activités économiques et les équipements, la nature juridique des biens immobiliers, les perspectives démographiques et socio-économiques, ainsi que les programmes d'équipements publics envisagés.

-Le règlement qui fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes, ainsi que les opérations envisagées dans le cadre de la mise en valeur.

-Les annexes qui comprennent les documents graphiques qui font apparaître les conditions fixées dans le règlement et font ressortir les zones homogènes. Elles comprennent également des pièces descriptives.

L'étude historique doit être accompagnée d'une chronologie sommaire des évènements historiques marquants, notamment ceux ayant eu une influence sur la configuration actuelle du secteur sauvegardé. L'analyse typologique établie sur la base des études historiques et les

141 ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, op.cit p108.

142 Ibid, p110.

préexistences recensées à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur sauvegardé qui identifie les typologies du bâti en faisant ressortir les techniques et les matériaux de construction ainsi que les composants morphologiques caractérisant le savoir-faire traditionnel local. Les résultats sont organisés sous la forme d'un manuel devant servir de guide aux différents travaux de conservation et de restauration.

Désignation	**Pièces**
Documents graphiques	Plan de situation. Echelle du 1/2000 ou 1/5000- Levé topographique. Echelle du 1/500 ou 1/1000- Plan des contraintes géotechniques- Plan des servitudes, Echelle du 1/500 ou 1/2000- Etat de conservation précisant le degré, la nature et la cause d'altération du bâti et des zones non bâties. Echelle du 1/500 ou 1/1000- Tracé et état de conservation des réseaux de voirie. d'assainissement, d'eau potable, d'irrigation, d'énergie et de téléphonie. Echelle 1/1000- Mode d'évacuation et d'élimination des déchets solides. Echelle 1/1000- Hauteur des constructions. Echelle 1/500- Identification et localisation des activités commerciales, artisanales et industrielles. Echelle 1/500- Identification, localisation et capacité des équipements publics. Echelle du 1/500 au 1/1.000- Nature juridique des propriétés. Echelle 1/500 - Circulation et transport. Echelle du 1/500 au 1/1000- Localisation des biens archéologiques apparents et enfouis identifiés et potentiels. Echelle du 1/500 au 1/1000.
Pièces descriptives	- Analyse démographique et socio-économique des occupants. -Etude historique faisant ressortir ; les différentes phases d'évolution du secteur sauvegardé et de son environnement immédiat- Le ou les règlements appliqués ayant sous-tendu la formation et la transformation de la ou des zones composant le secteur sauvegardé- Les matériaux et les techniques de construction courantes repérables dans les composantes minérales de la ou des zones du secteur sauvegardé- Les modes, les techniques et le tracé des réseaux d'alimentation en eau potable et d'irrigation- Le mode d'évacuation et d'élimination des déchets solides et des eaux usées- Les modes, les techniques et le tracé des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Tableau n°4 : Composition d'un PPSMVSS
Source : Auteur

Le PPSMVSS comprend trois phases qui sont définies comme suit:

Phase 1: Diagnostic et en cas de besoin projet des mesures d'urgence;

Phase 2 : Analyse historique et hippologique et avant-projet du PPSMVSS;

Phase 3 : Rédaction finale du PPSMVSS.

5.6.5. La modification, la révision et la mise à jour du P.P.S.M.V.S.S. :

La modification et la révision du P.P.S.M.V.S.S. ont lieu dans les mêmes formes prévalant pour son établissement. Sa mise à jour ne peut consister qu'en des adaptations mineures nées à l'occasion de sa mise en œuvre et qui ne remettent pas en cause son règlement. La demande de mise à jour est introduite par le Directeur de la culture auprès du Wali qui prend un arrêté à cet effet[143]. *« L'arrêté fait l'objet d'un affichage aux sièges de la wilaya et de ou des A.P.C. concernées. La notification est faite par le Ministre chargé de la culture »* [144].

143 ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, op.cit p109.

144 Article 21 du décret exécutif n° 03-324 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.

5.7. Expérience algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain :

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie avait tiré son ancrage juridique en matière de conservation, de restauration du patrimoine culturel en général et des monuments historiques, de la législation française qui fut prolongée et reconduite jusqu'en 1967. Le Plan de Constantine (1958) quant à lui a été reconduit comme instrument de planification urbaine jusqu'en 1972 où il a été remplacé par le PUD qui n'a pas pris en charge les centres historiques car il prévoyait des extensions en extramuros[145].

Cette reconduction s'est faite par la loi 62-157 du 31 décembre 1962 portant la décision de prolongement de la législation du colonialisme français relative à la protection des monuments historiques[146] avec des ajustements dans le contenu par l'annulation des articles qui sont en contradiction avec la souveraineté de l'Algérie notamment le premier article. Et dans la forme par le transfert de la Direction des Beaux Arts, Sites et Monuments Historiques qui était la plus haute institution qui s'occupait du patrimoine sous l'égide du Ministère de l'Intérieur à l'époque française au Ministère de l'Education Nationale.

En 1967, la protection juridique du patrimoine a commencé par l'ordonnance 67-281 du 20 décembre de la même année relative aux fouilles archéologiques, la protection des sites et monuments historiques et naturelles, elle est considérée comme le premier texte dans ce domaine à l'époque de l'Algérie indépendante. Cette dernière est inspirée de la loi de Carcopino et réalisée par le chercheur français Albert FEVRI. « *Elle fixait la réglementation des monuments et des sites historiques ainsi que les critères, la procédure de classement et les organismes habilités. Elle définit d'une manière directe le patrimoine comme l'ensemble des biens culturels immeubles, meubles et immatériels ainsi que les sanctions des différentes formes de perte du patrimoine* »[147].

Les réflexions sur les interventions sur le patrimoine urbain n'ont commencé qu'à partir des années 70[148] avec la création de l'atelier des études et de la restauration du Oued Mzab en 1970 par André RAVEREAU, qui a été la première institution dans le domaine du patrimoine avant de l'officialiser avec l'arrêté ministériel du 28 janvier 1980. *«Faisant office de service public d'architecture et d'agence foncière et d'urbanisme délivrant le permis de construire.*

145 HAMMA Walid, op.cit, p125

146 KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989, p7.

147 BAGHLI S. A., Aspects de la politique culturels en Algérie. Publié en 1977 par l'organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, Paris, p57.

148 ICHERBOUDENE L., La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, In le patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations, UNESCO, 2004, p115.

Impulsé par un contexte original de mobilisation communautaire, l'atelier a notamment défini des règles de contrôle de l'urbanisation de la vallée et de protection du site par l'ébauche d'un projet de nouvelle vallée et par des actions diverses de relevés, de promotion de constructions inspirées par l'urbanisme vernaculaire et de réaménagement d'espaces publics comme les places du marché de Ghardaïa (réfection des façades) et de Beni Izguen (réfection des façades, intégration du réseau électrique et contrôle des enseignes commerciales)» [149].

Dans la même décennie, la Casbah a bénéficié d'une intention particulière de la part des autorités algériennes car un plan d'orientation générale a été initié qu'était consacré à toute la ville d'Alger. Le projet de la «rénovation et restructuration de la Casbah d'Alger» s'inscrivait dans la logique du POG [150]où *«Des actions ponctuelles et limitées dans le temps ont été engagées sous la pression de la population. Mais ces actions, non coordonnées, ont contribué à 1'amplification du phénomène de dégradation observé »* [151]. Ce plan, connu sous le nom du COMEDOR car c'est lui qui l'a élaboré. *«Cet acteur institutionnel de première importance verra son POG publié et approuvé en 1975 et remis en cause en 1979. La même année, le COMEDOR passe sous la tutelle du Ministère de l'Habitat pour s'effriter et disparaître»* [152] . En 1972, l'Atelier Casbah se créa. Cette structure sera chargée de mener les études et le suivi des opérations de restauration[153]. *«Après la confection du projet de revalorisation de la Casbah, l'Atelier Casbah abandonna peu à peu sa vocation première pour orienter sa mission vers des projets nouveaux mêmes à l'extérieur du centre historique. »* [154]

A partir des années 80, il y a eu la promulgation du décret n° 81-382 du 26 décembre 1981 *« qui détermine les compétences et les attributions de la Commune et de la Wilaya dans le secteur de la culture. Ce décret dans un souci de décentralisation autorise ces dernières à intervenir sur les monuments sous l'autorité des services des monuments historiques compétents»* [155] .Un autre décret a été promulgué, il s'agit du décret 83-684 du 26 novembre 1983 relatif à la fixation de l'ancrage juridique et les conditions d'intervention sur le tissu existant qui a défini quatre opérations « dans le cadre de la reconquête des tissus urbains délaissés ainsi que pour freiner l'évolution du cadre bâti sur les sites vierges[156] .

149 BOUMAZA Nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994, p13.
150 KHATABI Lahcen. op cit, p78.
151 BOUHIRED H., Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan (24 février 2008).
152 ICHERBOUDENE L. op cit, p120.
153 KHATABI Lahcen. op cit, p78.
154 OUAGUENI Y., La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, In le patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations, UNESCO, 2004, p137.
155 BOUANANE KENTOUCHE Nassira op cit, p75.
156 BOUSSERAK MALIKA opcit.., op cit, p50

«Cette ordonnance permet donc la protection des sites non classés à travers un article qui indique les possibilités d'intervention sur une agglomération. Il faut que celle-ci soit inadaptée aux fonctions urbaines ou qu'il y ait existence des conditions d'hygiène et de salubrité ou que ces constructions soient vétustes. L'intervention doit alors être inscrite au plan d'urbanisme directeur (PUD) et donner lieu à un schéma d'aménagement d'ensemble précisant les conditions de relogement ainsi que l'usage des secteurs rénovés. La participation des propriétaires est dès lors obligatoire» [157]. Ces mesures sont renforcées pendant la même période par une instruction présidentielle impliquant une nouvelle conception de l'aménagement urbain ou la ville est considérée globalement et ou restructuration des espaces périphériques, rénovation des quartiers centraux et revalorisation du patrimoine sont des axes clés qui vont dynamiser les municipalités pour leur patrimoine[158].

Ces orientations étaient posées dans le plan quinquennal 1985-1989[159]. *« Ce dernier vise une politique national d'aménagement du territoire qui s'affirme comme stratégie de maîtrise et de réorganisation de l'occupation de l'espace national et à l'intérieur de laquelle, il est précisé que cette reconquête doit être menée tout en respectant le tissu urbain existant, le caractère de la composition architecturale et la cohérence urbanistique de l'ensemble »* [160].

Cette politique a permis de reprendre tout d'abord, la mise en valeur de la Casbah d'Alger notamment avec la création l'OFIRAC qui est un organisme sous la tutelle du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Il est chargé de mettre en œuvre le plan d'aménagement et assure la maitrise d'ouvrage des opérations se déroulant dans le périmètre de la Casbah[161]. Le plan d'aménagement *«consistait à continuer les travaux en cours depuis 1983(opération de restauration de 58 bâtisses), à assurer les interventions d'urgences, à assurer les interventions sur 8 ilots prioritaires, à rénover les infrastructures et des voies et réseaux divers et à aménager le quartier de l'Amirauté »* [162]. Ensuite de reprendre les travaux de restauration de la vallée du Mzab et ceci après la création de l'Office de la Protection et de la Promotion du Oued Mzab par le décret exécutif 92-419 du 17 novembre 1992. Par ailleurs des études de réhabilitation de la ville historique de Constantine ont été élaborées par l'URBACO en 1984 et après, il y a eu la création d'une cellule de réflexion pour sa préservation en1988.

157 BOUANANE KENTOUCHE Nassira op cit, p76
158 Idem
159 SAIDOUNI M., op.cit, p75 in BOUSSERAK MALIKA opcit.., op cit, p50.
160 Idem
161 KHATABI Lahcen. op cit, p79.
162 ICHERBOUDENE L., op cit, p120.

Dés le début des années 90, l'Algérie est passée d'un urbanisme d'ordre général vers un urbanisme de détails en supprimant le PUD et en promulguant deux décrets qui sont le décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et le contenu des documents y afférant ainsi que le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du POS et le contenu des documents y afférant. Avec la promulgation plus tard de la loi n°98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, l'Algérie a commencé à prendre au sérieux la question des centres historiques et du patrimoine urbain et architectural en général en élaborant des études et en utilisant le POS comme instrument de planification urbaine qui a été remis en cause par la suite. Ces études ont touché quelques villes d'Algérie (Alger, Annaba, Cherchell, Constantine, Dellys, Honaïne, Médéa, Miliana, Merouana, Oran et Tlemcen.) mais leur concrétisation s'est soldée que par quelques travaux de restauration et de réhabilitation isolés.

Selon BENABAS *« mis à part la restauration de la vallée du Mzab qui a son propre office de protection et de mise en valeur, toutes les interventions de restauration et de réhabilitation de 1962 jusqu'à la fin des années 90 ont échoué du fait de la multiplication des acteurs dans le même temps et surtout par les tribulations administratives, du fait des tutelles exercées et de l'instabilité des organismes opérationnels. Ce sont souvent les mêmes organismes qui subissent des mutations changent de nom ou de tutelle et parfois se trouvent dans des situations d'amenuisement des activités et des moyens pour disparaitre à jamais. De telles tribulations ont conduit à des tentatives de réhabilitations avortées»* [163].

Par la suite et en 2003, il y a eu la promulgation du décret exécutif n° 03-324 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés. Ce décret a permis la création de nombreux secteurs sauvegardés dont leurs P.P.S.M.V.S.S. est en cours d'étude qui sont la Casbah d'Alger, la vallée du M'zab, la vieille ville de Constantine, la vieille ville de Dellys, la vieille ville de Ténès, la vieille ville de Tlemcen, la vieille ville de Nedroma, le village d'Ait El Kaid à Tizi Ouzou, le vieux Ksar de Laghouat, le Ksar de Tamerna à El Oued, le vieux ksar de Ouargla, les Ksars Kenadsa, Taghit et Béni Abbès à Bechar, le Ksar Tamentit à Adrar, Casbah de Belaâmach à Tindouf et le Ksar de Meltili de Ghardaïa .

[163] BENAB AS S., op cit, p12

Actuellement de nombreuses opérations de restauration et de réhabilitation du patrimoine urbain et architectural sont en cours d'exécution aux niveaux des wilayas de Tlemcen, Oran, Alger et Constantine. Les interventions dans les trois dernières villes ont touché le patrimoine précolonial mais aussi le patrimoine colonial qui était jusqu'à ces dernières années ignoré. Concernant la législation, le Ministère de la Culture est entrain de préparer un décret exécutif relatif aux agences des secteurs sauvegardés et des offices de protection et de mise en valeur pour chaque wilaya qui seront chargés de suivre l'application des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeurs des secteurs sauvegardés (P.P.S.M.V.S.S.).

5.8. Méthode Réhabimed d'intervention sur le patrimoine urbain

5.8.1. Présentation :

Cette méthode a été adoptée en 2007 à Barcelone. Elle résume l'ensemble des travaux de recherche en la matière ainsi que l'ensemble des principes des chartes, recommandations et conventions, de la charte d'Athènes de 1931 jusqu'au mémorandum de Vienne de 2005, adoptées par les différents organismes et instances internationaux d'intervention et de sauvegarde du patrimoine. Cette méthode comporte cinq étapes à savoir l'orientation politique, le diagnose, la stratégie, la mise en œuvre du plan (action) et le suivi.

5.8.2. L'orientation politique:

Le processus (figure n°7) commence avec la volonté politique d'agir (étape 1) et c'est avec elle que sont prises les décisions préliminaires (étape 2) nécessaires à l'organisation et à la gestion de manière adéquate du processus de réhabilitation telles que la délimitation du domaine d'intervention, la décision quant à la nature des actions à réaliser ainsi que la définition du cadre de gouvernance, c'est-à-dire la manière dont sera gérée l'intervention des différents agents impliqués dans la réhabilitation ainsi que la participation des habitants[164]. Nous avons résumé cette étape dans le tableau n°5.

[164] Association REHABIMED , *Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de* , Barcelone, 2007, p18.
phttp://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

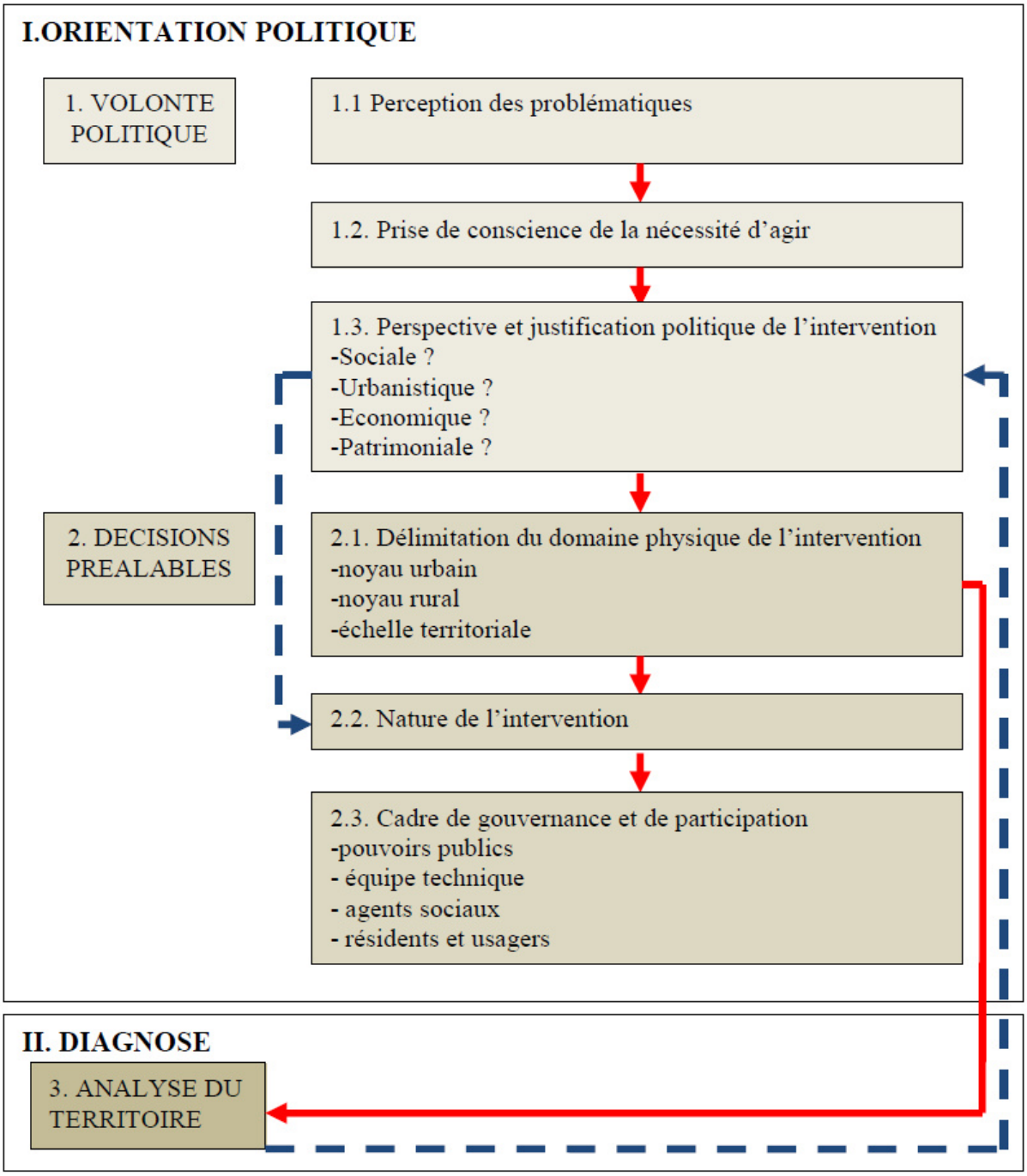

Figure n°7: Orientation politique
Source : Association Rehabimed, op.cit, p20.

Orientation politique \ Interventions			I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8
Volonté politique	Perception des problématiques									
	Prise de conscience de la nécessité d'agir									
	Perspective et justification de l'intervention	sociale								
		urbanistique								
		économique								
		Environnementale								
		patrimoniale								
Décision préalable	Délimitation du domaine physique de l'intervention	architecturale								
		noyau urbain								
		noyau rural								
		échelle territoriale								

	Champ de l'intervention									
	Cadre de gouvernance et de participation	acteurs politiques								
		équipe technique								
		acteurs économiques								
		agents sociaux								
		résidents et usagers								

Tableau n°5: Résumé de l'Orientation politique
Source : Auteur

5.8.3. Diagnostic (figure n°8):

Avant de décider d'une stratégie d'intervention, il est nécessaire de vérifier les impératifs légaux en vigueur et de bien connaître le domaine d'intervention grâce à une analyse du territoire (étape 3), avec un programme d'études multisectorielles cohérent avec le lieu et l'orientation politique prise ainsi qu'avec la reconnaissance des besoins et des demandes des habitants. Dans la phase d'analyse, il est possible d'identifier des problèmes non perçus au cours de la phase d'orientation politique, obligeant à reconsidérer cette orientation (phase 1). À partir de l'analyse, on élaborera le diagnostic intégré (étape 4), c'est-à-dire un rapport de l'état actuel de la zone, accepté socialement et disposant de l'aval politique correspondant, dans lequel seront détaillés les potentiels ainsi que les dysfonctions[165]. Nous avons résumé cette étape dans le tableau n°6.

Interventions / Diagnose			I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8
Analyse du territoire	Reconnaissance du cadre juridique en vigueur									
	Identification des besoins et attentes des résidents et usagers									
	Approche urbanistico-architecturale	Cadre territorial, intégration et continuité des tissus								
		structure du territoire (espace bâti, libre et infrastructure)								
		usages de la zone/territoire								
		typologies édificatrices et résidentielles								
		tensions urbanistiques et état de conservation								
		valeurs patrimoniales								
		valeurs constructives et formelles								
		mobilité et accessibilité								
	Approche socio-économique	Intégration et polarité territoriale								
		démographique								
		sociologique /valeurs sociales								
		anthropologique / valeurs culturelles								
		Psychologique/ valeurs vitales								
		Paramètres économiques								
		Dynamiques immobilières								
		Organisation territoriale et administrative								
	Approche bio-physique	milieu physique								
		paysage naturel								
		Paramètres environnementaux								
		Risques naturels								
	Approche historico-géographique	Contexte historique et territorial								
		Evolution historique et conditions d'évolution de la structure								
		archéologie								
Diagnostic intégré	Synthèse des potentiels et dysfonctions du secteur									
	Consensus sociale et aval politique									

Tableau n°6: Résumé du diagnostic
Source : Auteur

[165] Association REHABIMED , *op. cit.* p18.

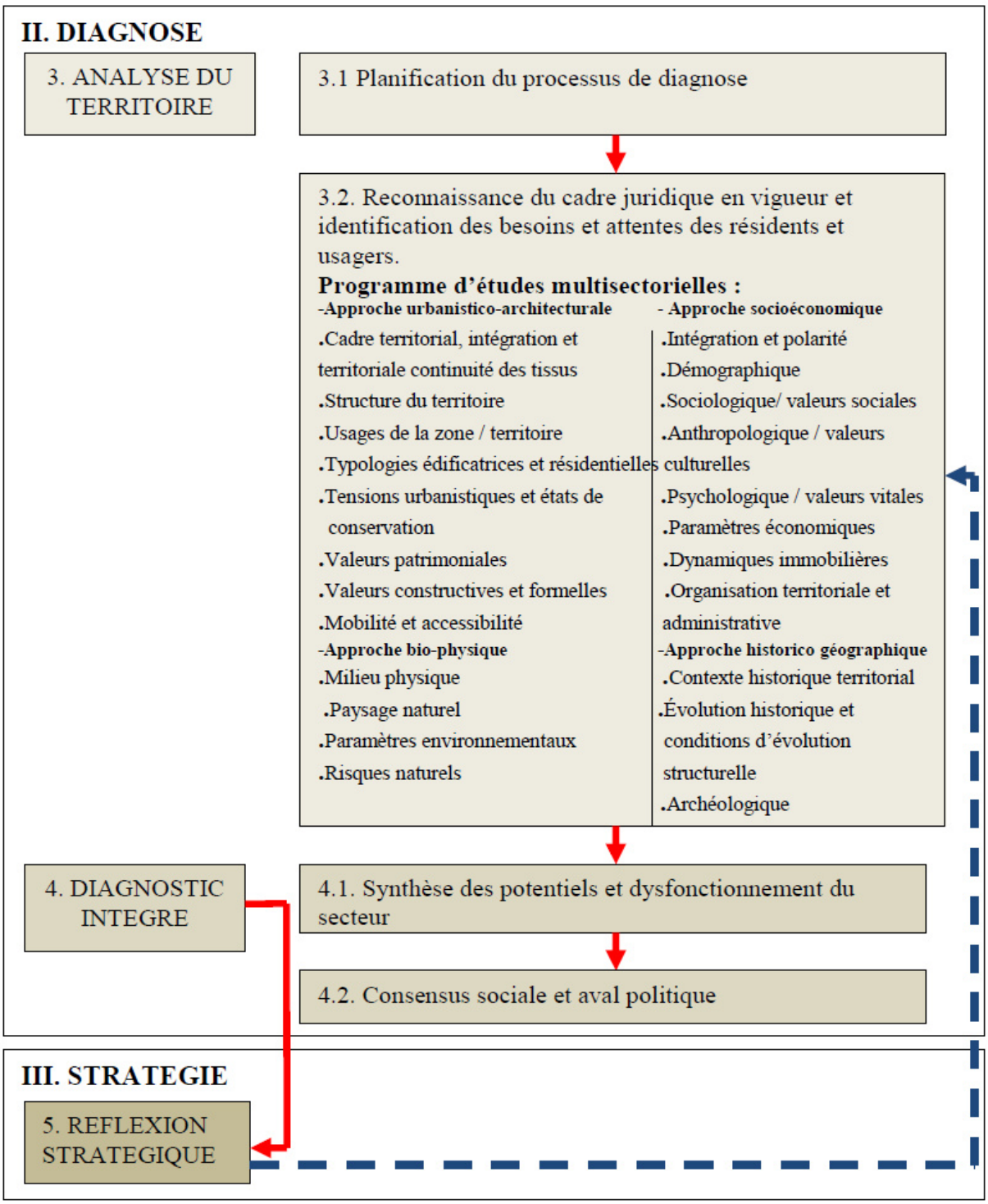

Figure n°8: Diagnostic
Source : Association Rehabimed, op.cit, p25.

5.8.4. Stratégie (figure n°9):

À partir des points critiques du domaine identifié dans le diagnostic intégré, et au travers d'une réflexion stratégique (étape 5) qui prendra en considération un ensemble de prémisses quant à la stratégie et la durabilité, on définira un ensemble d'hypothèses d'intervention qui seront évaluées afin de vérifier la viabilité de la stratégie. Dans le processus de réflexion, il est possible de détecter si la phase d'analyse est insuffisante et si l'on doit revenir à la phase 2 compléter le diagnostic de la zone. Après avoir décidé du scénario-objectif que l'on doit

assumer, un plan d'action (étape 6) détaillera l'ensemble des actions à développer pour l'atteindre. Le plan sera accepté socialement par consensus et approuvé par les responsables politiques. Joint aux projets et politiques à réaliser, il développera alors les instruments légaux et opérationnels adéquats permettant de le mener à terme[166]. Nous avons résumé cette étape dans le tableau n°7.

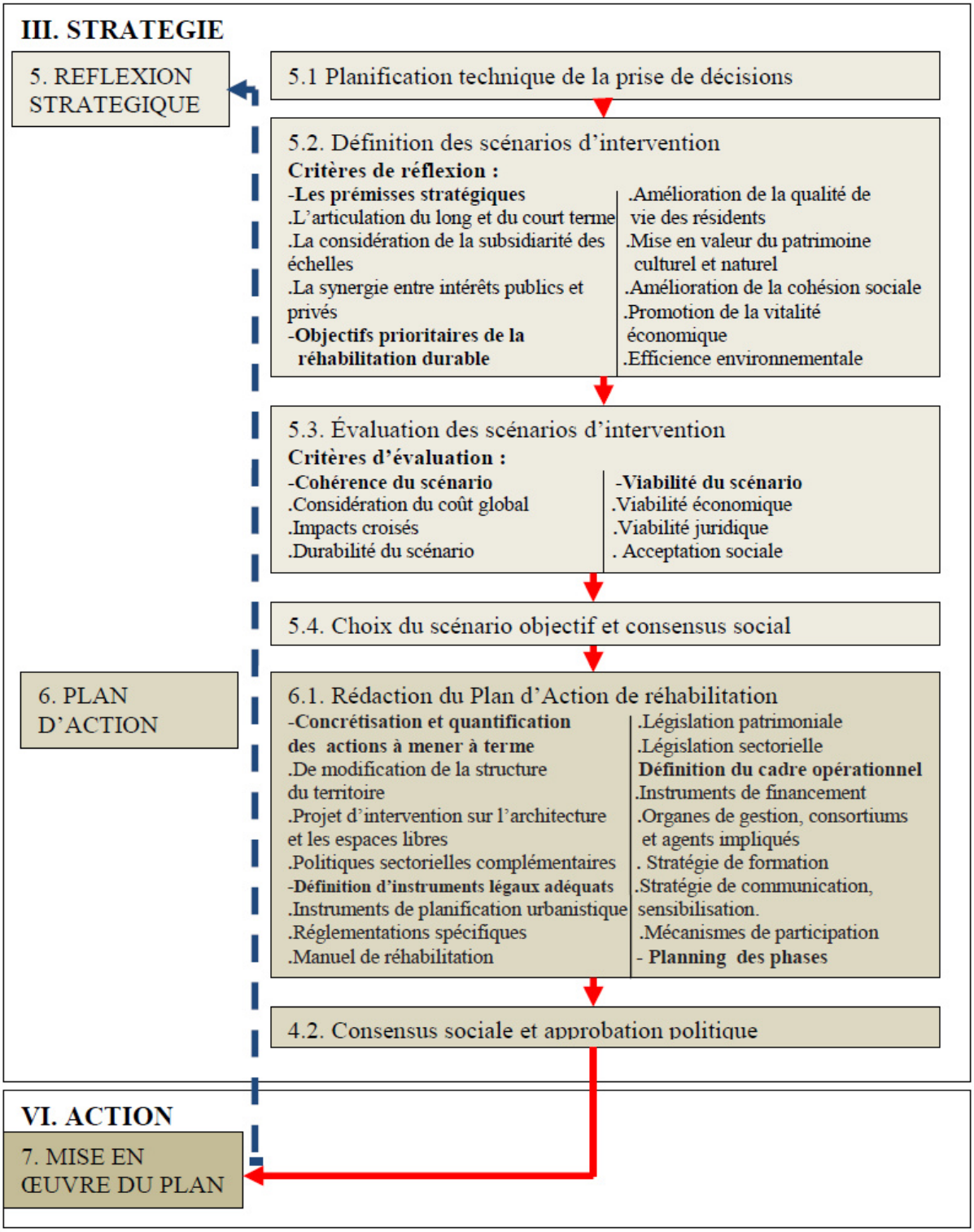

Figure n°9: Stratégie
Source : Association Rehabimed, op.cit, p34

[166] Association REHABIMED , *op. cit.* p18.

Stratégie \ Interventions			I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8
Réflexion stratégique	Planification technique de la prise de décisions									
	Définition des scénarios d'intervention	articulation du long et du court terme								
		subsidiarité d'échelles								
		synergie entre intérêts publics et privés								
		amélioration du cadre de vie des habitants								
		mise en valeur du patrimoine								
		amélioration de la cohésion social								
		promotion de la vitalité économique								
		efficience environnementale								
	Evaluation des scénarios d'intervention	cohérence du scénario								
		considération du coût global								
		impacts croisés								
		Durabilité du scénario								
		viabilité économique								
		viabilité juridique								
		acceptation sociale								
	Choix du scénario-objectif et consensus social									
Plan d'action	Concrétisation et quantification des actions à mener à terme	modification de la structure du territoire								
		projets d'intervention sur l'architecture et les espaces libres								
		politiques sectorielles complémentaires (sociales, économiques, environnementale etc..)								
	Définition d'instruments légaux adéquats	instruments de planification urbanistique								
		ordonnances spécifiques								
		manuel de réhabilitation								
		législation patrimoniale								
		législation sectorielle								
	Définition du cadre opérationnel	instruments de financement								
		organes de gestion et agents impliqués								
		stratégie de formation								
		stratégie de communication								
		Mécanismes de participation								
	Calendrier et organisation des phases									
	Consensus social et approbation politique									

Tableau n°7: Résumé de la Stratégie
Source : Auteur

5.8.5. Action ou mise en œuvre du plan (figure n°10):

Dans cette phase seront menées à termes toutes les interventions (étape 7) prévues dans le plan d'action, aussi bien les actions de type urbanistique que les projets spécifiques sur les bâtiments, l'espace libre, etc. ainsi que les mesures complémentaires de type social, économique ou environnemental[167]. Nous avons résumé cette étape dans le tableau n°8.

Mise en œuvre du plan \ Interventions		I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8
Développement de l'intervention d'urbanisme	Actions de modification du territoire								
	Actions de modification et de la substitution de l'édification								
	Actions de transformation des espaces non bâtis								
	Actions d'amélioration des infrastructures								
Développement des projets spécifiques	Projets pour l'insertion des nouvelles architectures								
	Projets d'urbanisation et traitement des espaces libres								
	Projets pour la réhabilitation de bâtiments								
Développement des politiques sectorielles	Politiques sociales								
	Politiques économiques								
	Politiques environnementales								
Développement des campagnes complémentaires (formation …)									

Tableau n°8: Résumé de la mise en œuvre du plan (action)
Source : Auteur

[167] Association REHABIMED , *op. cit.* p19.

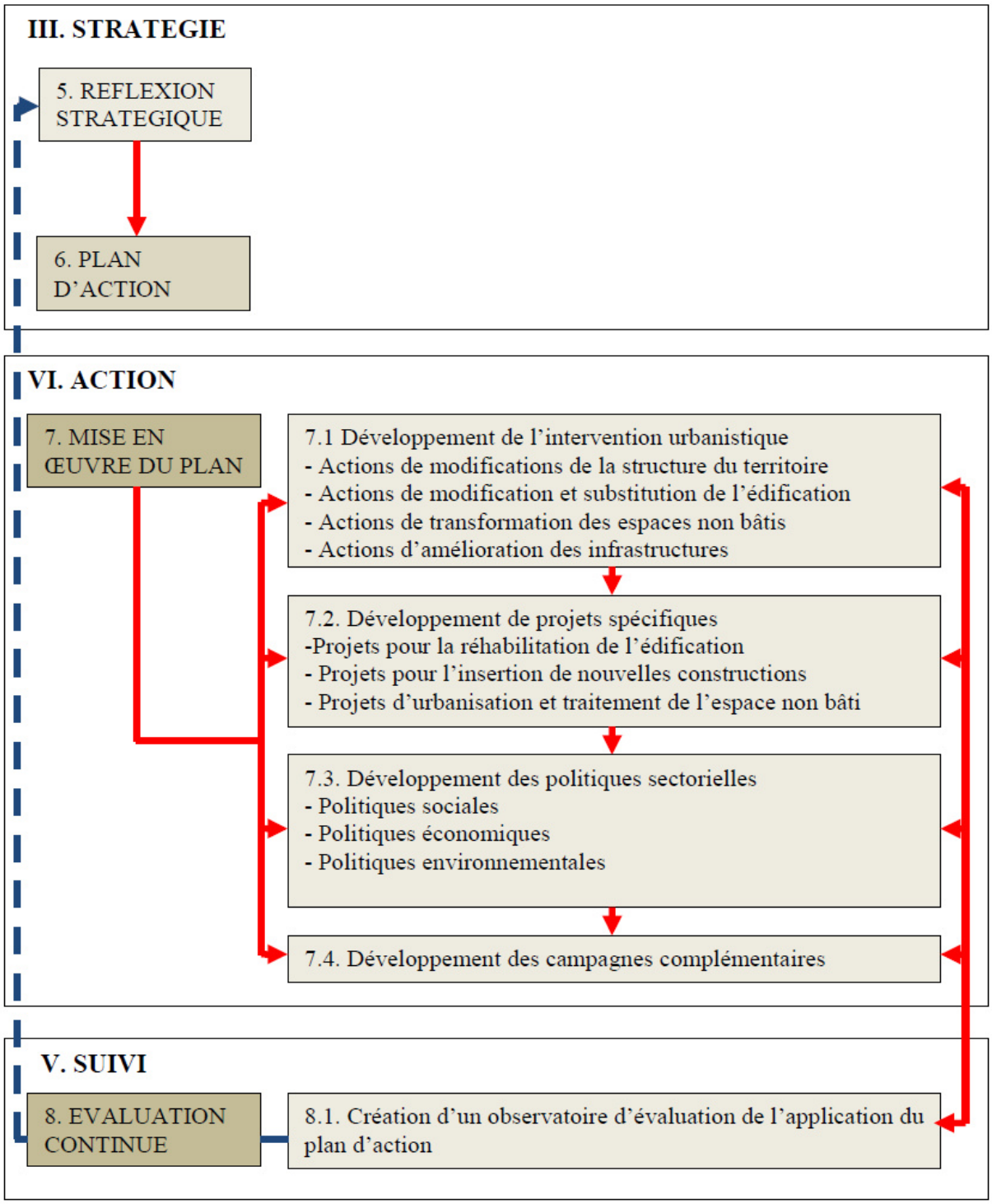

Figure n°10 : Actions
Source : Rehabimed, cit. op, p44.

5.8.6. Le suivi :

La phase d'évaluation continue (étape 8) des interventions sera entamée parallèlement aux interventions qui seront menées à terme. Cette évaluation qui sera réalisée pendant le développement des actions, mais qui sera maintenue une fois celles-ci terminées, doit permettre de contrôler le degré de satisfaction de l'accomplissement des objectifs envisagés dans la phase de réflexion. Dans le cas où l'on constatera que les interventions ne donnent pas les résultats espérés ou que les conditions d'évolution ne sont pas celles qui auront été prévues

a priori, on devra revenir à la phase de réflexion stratégique ou même, si l'on perçoit que les conditions du territoire ont évolué à celle du diagnostic[168]. Nous avons résumé cette étape dans le tableau n°9.

Suivi \ Interventions				I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8
Evaluation continue	Observatoire d'évaluation et d'application du plan										
	Utilisation du SIG pour le suivi										
système générique d'indicateur de suivi	préserver les ressources naturelles et valoriser le patrimoine	Réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique	efficacité énergétique								
			consommation énergétique								
			énergies renouvelables								
			effet de serre								
		Améliorer la gestion du cycle de l'eau et en réduire la consommation	consommation d'eau potable								
			usage de l'eau de pluie								
			gestion du cycle de l'eau								
			qualité de l'eau								
		éviter la consommation de sol et rationnaliser l'usage du territoire	consommation de sol								
			régénération du sol								
			planification								
		gérer et réduire la consommation de matériaux	recyclage d'éléments et de matériaux dans la construction des bâtiments								
			maintenance								
		mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel	patrimoine bâti								
			patrimoine naturel								
	améliorer la qualité environnementale locale	renforcer la qualité du paysage urbain	paysage urbain								
			qualité visuelle								
		Promouvoir la qualité du logement	Qualité de la construction								
			qualité des logements								
			confort								
		Garantir le nettoyage, l'hygiène et la santé	nettoyage de l'espace public								
			habitabilité								
			accès à la santé								
		améliorer la sécurité et la gestion des risques	sécurité des habitants								
			sécurité routière								
			gestion des risques technologiques								
			gestion des risques naturels								
		améliorer la qualité de l'air	qualité de l'air intérieur								
			qualité de l'air extérieur								
		réduire la pollution acoustique	gênes dues au bruit								
			pollution acoustique due à la circulation								
			bruit dû à la construction								
		gérer et minimiser la production de résidus	résidus domestiques								
			résidus de la construction								
	garantir la diversité	Développer une population diverse	Diversité socio-économique								
			diversité démographique								
		Promouvoir la présence de fonctions diverses	activité économique								
			activité commerciale								
			équipements et services collectifs								
		Renforcer la diversité du parc de logements	Diversité du parc de logements								
	améliorer l'intégration urbaine	Garantir une meilleure éducation et une meilleure formation	niveau d'éducation								
			scolarisation								
		faciliter l'accès des habitants à l'ensemble	proximité des services								

[168] Association REHABIMED , *op. cit.* p19.

		des services									
		faire en sorte que le quartier soit un lieu attrayant pour vivre et travailler	Equipements collectifs urbains								
			activités sociales et culturelles								
		faciliter la mobilité et à moindre échelle	mobilité								
			transport collectif								
	cohésion sociale	Motiver la participation et permettre la gouvernance démocratique	implication sociale								
			participation								
		Renforcer l'organisation sociale et l'idée de citoyenneté	vie associative								
			économie sociale								
			solidarité								

Tableau n°9: Résumé du suivi
Source : Auteur

Le processus d'intervention sur le patrimoine urbain est long et complexe mais le schéma (figure n°11) suivant résume la méthode d'intervention.

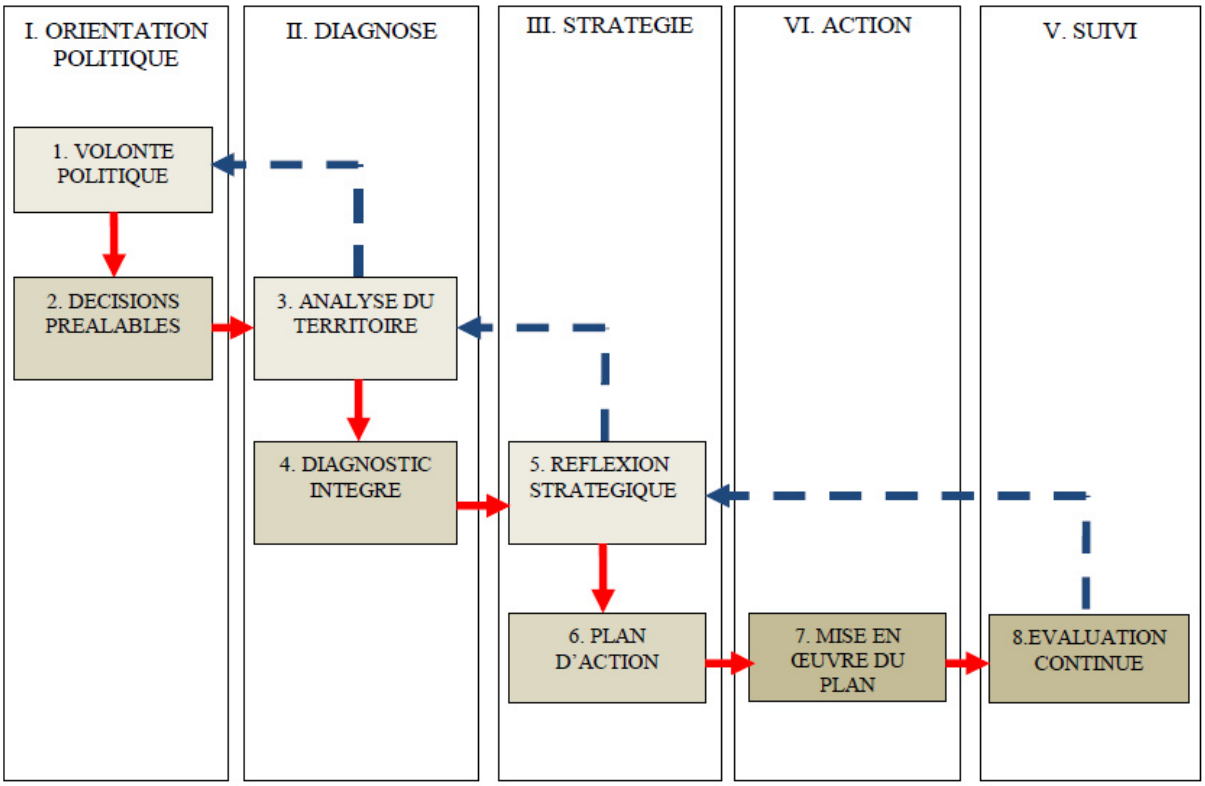

Figure n°11 : Etapes de la méthode Réhabimed
Source : Rehabimed, cit. op, p19.

CONCLUSION :

L'intervention sur le patrimoine est un processus complexe qui va de la décision politique jusqu'au suivi sur le terrain. Cette intervention doit être globale et doit faire appel à une équipe pluridisciplinaire qui sera dirigée par un seul maitre d'ouvrage. Ce dernier veillera sur l'applicabilité des travaux et la coordination entre les différents acteurs.

DELIMITATION DU PATRIMOINE URBAIN DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN

INTRODUCTION :

Les limites actuelles de la ville historique de Tlemcen tel que le prescrit le décret exécutif n°09-403 du 12 Dhou El Hidjra 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen (carte n°1), font objet de critiques et de remises en cause par les professionnels de la patrimonialisation et la conservation du patrimoine. De notre part nous avons émis comme hypothèse ; la ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage actuel que nous tenterons de confirmer ou d'infirmer par l'historique de la stratification urbanistique de cette ville durant la période prés romaine jusqu'à celle des Français.

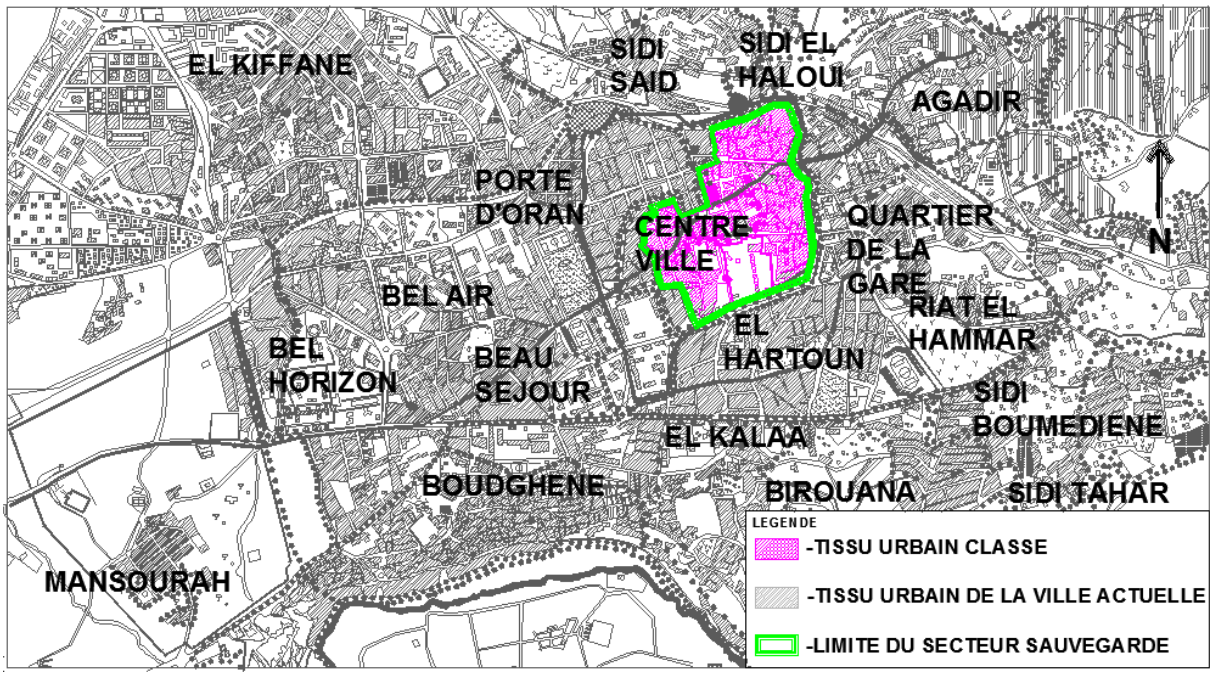

Carte n°1: Délimitation du secteur sauvegardé de la veille ville de Tlemcen
Source: Auteur

1. PERIODE PRES ROMAINE (AVANT 201 AV J-C):

L'évolution urbanistique de la ville historique de Tlemcen s'est faite au cours des siècles au gré des évènements historiques importants causés par le passage de nombreuses civilisations qui ont engendré sa stratification et sa métamorphose. Ces dernières ont marqué sa morphologie, son armature urbaine et ont laissé des traces architecturales et archéologiques qui sont toujours présentes, résistantes aux nombreuses destructions et aux aléas du temps écoulé.

La présence de l'homme dans la région tlemcenienne remonte à des milliers d'années avant j-c comme le confirme de nombreux vestiges et sites préhistoriques témoignant de cette époque. Toutes les conditions de vie étaient réunies selon BOUKERCHE Djamel *« la situation dominante des plaines du Nord, l'abondance des cavernes naturelles percées dans les calcaires dolomiques ou travertineux, l'excellence des terres et du climat, permettant les*

cultures les plus variées et la grande quantité d'eau » [1]. Mais surtout selon le même auteur le dernier facteur est la condition et la raison de l'existence de cette ville, vu la présence d'innombrables sources d'eau. Cette présence aussi lointaine de l'homme est confirmée aussi par G.M. BLEICHER car selon lui Tlemcen était habitée durant la période néolithique[2], cette confirmation est faite en 1875 après sa découverte de haches polies dans les grottes de Boudghène. Soixante-six ans plut tard et plus exactement en 1941, M. ESTAUNIE a découvert à Bâb El Karmadine un polissoir néolithique ce qui confirme la thèse de G.M. BLEICHER. L'ensemble de ces objets sont exposés au niveau du musée de l'histoire dont le bâtiment qui avait abrité une ancienne mairie.

« Peuplée par la grande tribu berbère des « mis y isli » ou fils d'isli connue sous le nom des Messaesyles. Cette dernière régnera longtemps sur le Maghreb central avec pour capitale Siga située à l'embouchure de la Tafna» [3] .Le roi numide le plus connu de cette époque se nomme Syphaxe (cousin ennemie de Massinissa) où son tombeau funéraire qui existe toujours est situé à Rechgoune (actuellement elle fait partie de la wilaya de Ain Témouchent) témoigne de cette époque glorieuse des hommes libres (Imazighen). A cette époque les amazighes de religion païenne *« habitaient les grottes environnantes où les arbres fruitiers et gibiers ne manquaient assurément pas. Le chef des tribus berbères était le seul à posséder une tour dans laquelle il emmagasinait ses biens les plus précieux, alors que ses sujets conservaient leurs biens dans les habitations de fortune ou dans la grotte habitée»* [4] .

Des gisements préhistoriques attestent bien de la présence de l'homme à Tlemcen, citons les plus connus, notamment ceux d'Ouzidane, Kalâa[5], Béni Boublène (photos n°1), Sidi El Haloui (photos n°2), Boudghène (photos n°3) et Bouhannaq.



Photo n°1: Grotte Beni Boublène
Source : http://vitaminedz.com



Photo n°2: Grotte de Sidi El Haloui
Source : http://delacampe.net



Photo n°3 : Grotte de Boudghene
Source : http://delacampe.net

[1] BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, éléments de croissance et de transformation, mémoire de magister, EPAU, Alger, 1989, p18.

[2] JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954, p57.

[3] URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003, P8

[4] BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001, P21

[5] D. Sari, Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994, P18.

Le premier site se trouve à 8 Km au Nord de Tlemcen entre les deux localités d'Ouzidan et Ain El-Houtz, respectivement à 4 et 2 Km de ces deux centres et à l'emplacement du lieu dit Ghiran Rhih [6]. Les quatre derniers sites se trouvent dans les faubourgs du Grand Tlemcen où de nombreuses grottes ont été trouvées. Ce type d'habitat troglodyte qui porte le nom d'Ifri (grotte en amazighe) dans le quel vivaient les berbères de la grande tribu de Zenata, les Naït Ifrane. Concernant le site d'El Kalaâ, *« Canal[7] nous parle de cavités aménagées par l'homme durant la plus haute antiquité. Il suppose qu'elles seraient puniques (IIIéme siècle avant J-C) »* [8]. En ce qui concerne le passage des Phéniciens qui sont considérés comme étant la première civilisation qui a fait escale en Algérie, *« ils s'implantèrent à l'embouchure de la Tafna et firent du port de siga (Archegoun) un pôle d'attraction de commerce et d'échange »* [9]. Donc ils n'ont pas atteint la ville de Tlemcen.

2. PERIODE DES ROMAINS (201 A 429 APRES J.C):

2.1. Contexte historique :

Tlemcen était à l'époque antique au rang des grandes et fortes cités maghrébines (Tamazgha ou pays des amazighes). A Siga et en l'an 201 avant J.C., *«le roi des berbères Masaessyles Syphax a reçu l'empereur romain Scipion et le général Carthaginois Asdrubal afin de mettre un terme aux guerres puniques»* [10]. Cette rencontre était un échec total car aucun pacte n'a pu être signé. Ceci a engendré par la suite la destruction de Carthage en 202 avant J.C. au cours de la bataille de Zama[11] et la prise totale du Maghreb par les romains. A cette époque les Romains fondèrent Pomaria, première cité de l'actuel Tlemcen qui signifiait les vergers de pomme en latin car elle était couverte d'une végétation luxuriante dominante, des arbres fruitiers abondants et riche en sources et en cascades tel qu'El Ouerit et Oued Metchkana. Cet eau était transporté par des canaux d'irrigation (appelés par les musulmans, saguiet ennasrani qui signifie canal du chrétien)[12] jusqu'aux jardins, bois d'oliviers et d'arbres fruitiers.

« Pomaria était fondée en même temps qu'une série de castella sur un axe est-ouest dans le but de surveiller du côté sud les violentes incursions et razzias des Gétules du désert » [13]. De ce fait, elle était une ville assez importante, un poste d'observation qu'il importait de tenir, un

[6] URBAT, op.cit, P8

[7] CANAL op cit, P54

[8] BET SARCHI, op cit, P21

[9] MHT, PUD de Tlemcen , 1977, P24

[10] GHOMARI F., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it , p 12.

[11] Idem

[12] BROOSSELARD, revue africaine, 1858. P12.

[13] BET SARCHI, op.cit., P22

carrefour de routes militaires[14] et *« faisait partie à cette époque selon Ptolémé dans sa géographie (Timisi[15]) de la Maurétanie Césarienne, une des quatre provinces de l'Afrique romaine »* [16]. *« Ce castellum des vétérans romains sera ensuite occupé par les tribus locales »* [17] qui se sont convertis au christianisme et qui *« s'établit en ces lieux et Pomaria devint un évêché de la Mauritanie Césarienne »* [18] surtout avec l'avenu de l'évêque Longinus Pomariensis qui participa à plusieurs conciles[19]. A cette période la ville était cosmopolite et accueilli Berbères, Romains, Païens et Chrétiens. La population chrétienne est restée présente dans la ville jusqu'au XIème siècle[20] tel que le confirme le géographe EL BEKRI *«on trouve à Tlemcen des restes d'une population chrétienne, qui s'est conservée jusqu'à nos jour»* [21].

L'ancienne cité romaine Pomaria était connue par le passage de nombreuses routes (catre n°2) où plusieurs bornes militaires sont établies tout au long de ces passages stratégiques. Dés alors, ces voies de communication sont facilement retraçables et reconnues. Comme le confirme BOUKERCHE Djamel dans ses écrits *« …une grande transversale Est-Ouest, passant par Pomaria constituait le boulevard de l'Afrique romaine, reliant la Tunisie au Maroc par la vallée du Chelif et la trouée de Taza et desservait successivement Altrava (Lamoricière), Pomaria (Agadir) et enfin Numerus-Syporium Maghnia), avant de franchir la frontière pour déboucher vers l'Atlantique. La seconde artère Nord-Sud qui venait de l'Europe, joignait Honain qui fut le port naturel de Tlemcen durant cinq siècles et le port de Siga voisin de Rechgoun) au Soudan en traversant tout d'abord Pomaria avant de s'engager sur le parcours séculaire des caravanes, jalonné par les actuelles villes de Terni, Sebdou, El Aricha, Figuig et le Tafilalet. Pomaria était également reliée à la cote au port de Adpratres (Nemours) ainsi qu'aux deux portus Divini (Oran et Mers El Kebir par une grande voie qui traversait Albulae (Ain Témouchent)… »* [22]

[14] BOUKERCHE Djamel., op. cit.19.

[15] J.L.Bargès- Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841 p 126.

[16] KASSAB BABA-AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, Cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger 2007,. p159

[17] BET SARCHI, op.cit, P22

[18] URBAT, op.cit, P18

[19] GHOMARI F., op.cit, p 12.

[20] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p159

[21] G.Marçais, Tlemcen les villes d'art célèbres, p 11.

[22] BOUKERCHE Djamel., op. cit.19.

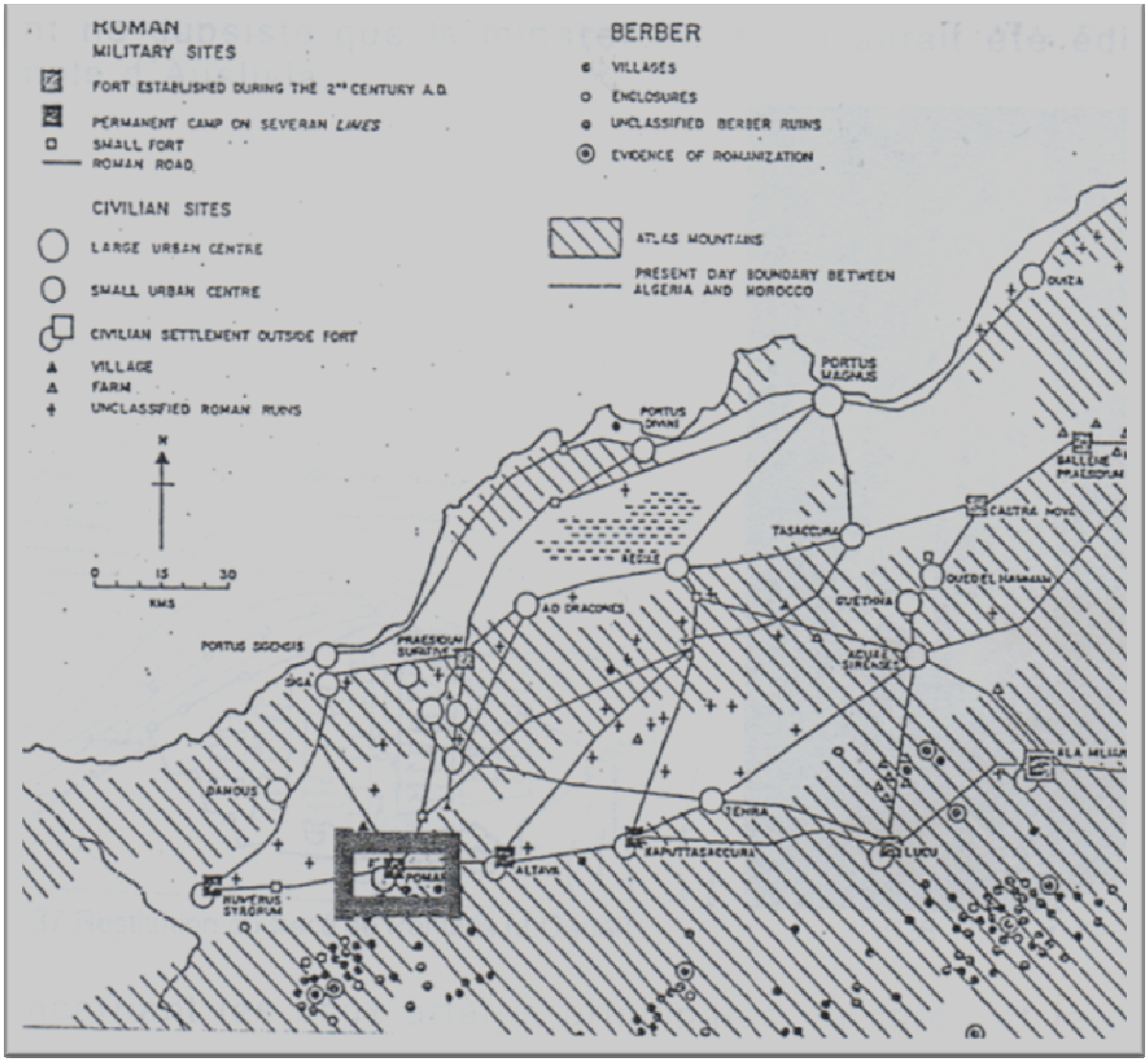

Carte n°2: Pomaria et la région Ouest d'Algérie à l'époque romaine
Source : LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976 p62.

2.2. Stratification urbaine :

Cette magnifique ville romaine (la plus belle de toute la berbèrie) fut *« située sur le limes au même site qu'Agadir qui lui a succédé »* [23] (Catre n°3), dans la partie Nord -Est plus exactement. Cet emplacement était bien défendu naturellement par l'Oued Metchkana et les escarpements rocheux du Nord[24]. Cette cité militaire au début de son existence fut un camp fixe (castra stativa) retranché de sept hectares. Selon L. PIESSE et J.CANAL[25] sa fonction primaire était de regrouper pour un premier temps l'armée dont la mission était de sécuriser et de maintenir la paix dans la région. Ce camp s'agrandit et se transforma en une véritable ville romaine car par la suite *« une population commerçante est venu s'établir au sud de ce*

[23] KASSAB BABA-AHMED T., op cit p158
[24] BET SARCHI, op cit, P21
[25] CANAL J. et PIESSE L, op. cit., p6.

castellum » [26] Cette cité comporta des portes prétoriennes et décumanes, un vallum, un praetoire, un forum et un Questorium.

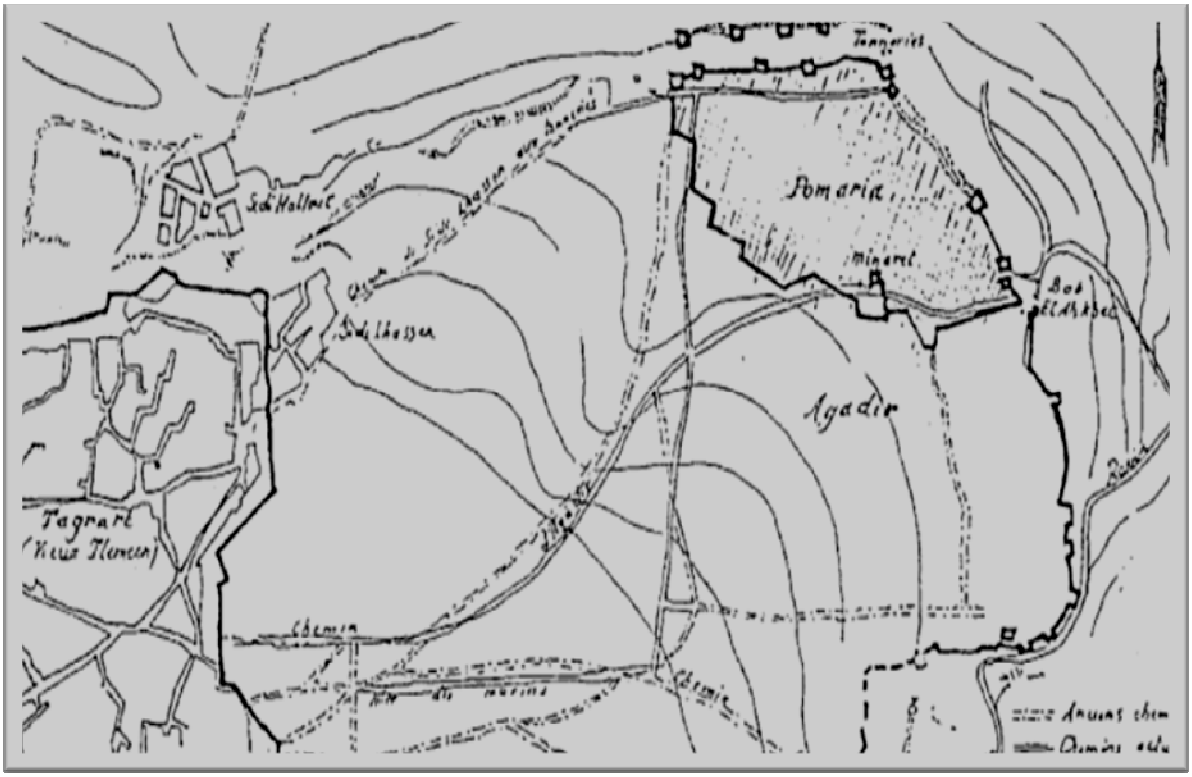

Carte n°3 : Emplacement de Pomaria par rapport à Agadir.
Source : CANAL J. et PIESSE L. op.cit, p51.

L'ancienne cité des romains était très bien organisée municipalement et politiquement sous la direction d'Alexandre SEVERE. Elle s'étendait sur une superficie de seize hectares dans l'enceinte de la ville d'Agadir selon Mac CARTHY[27] qui *« avait visité les lieux et décrit les pierres romaines »* [28] réutilisées dans la construction d'édifices musulmans par le sultan Yaghmoracen tel que le minaret de la mosquée d'Agadir qui pressentent des inscriptions latines (figure n°12 et photo n°4). Ces pierres ont été trouvées sur place selon BOUKERCHE Djamel[29], c'est-à-dire à l'endroit même de l'édification de la mosquée. Selon GHOMARI F. *« la sixième inscription montre que c'est un autel votif consacré à AULISVA, Dieu païen titulaire de la localité. Sur ces inscriptions, datant l'une de Sévère Alexandre et l'autre de Gordien, mentionnant des chefs de l'alae exploratorum Pomariensium »* [30].

[26] URBAT, op cit, P18
[27] CANAL J. et PIESSE L, op. cit., p7.
[28] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p158
[29] BOUKERCHE Djamel., op. cit.19.
[30] GHOMARI F., op. cit.27.

Inscription 1 :

DMS	Dlis Manibus Sacrum
M. TREBIVS	Marcus Trebius
ZABVLLVS VIX.	Zabillus Vixit
AN.XLV M TRE	Annis Quadraginta
	Quinque Marcus Tre
BIVS IANVARIVS	Bius Januarius
FRATRI PIISSIMO	Fratri Pussimo
FECIT	Fecit

Inscription 2 :

DMS
OCATO PATRI OVI...XI
IETVNI/E CONTENTLF MATR
XXX M VI D XI BENE MER...
FELICIANUS FILIVS FECIT

Inscription 3 :

DMS
Q MARCO RUS
TICO FERRO PE
TITO QVI VIXIT
ANN XXXIII
M III D XXI H V
MAECII AFRI
KANVS ET DO
NATVS FRA
TRI INNOCENTISSIMO

Inscription 4 :

DMS
L.MARIVS
NAMPHAMO
V.A.N.I.XXXVME II
M.ET RFP.B.ME
FIL.F.H.S.C.E

Inscription 5 :

DMS
AEMILIA DOMNA VI
XIT ANIS XVIII CVI
MARITVS CRICINVS
F.B.M.

Inscription 6 :

D.E.O	*Deo*
SANCTO	Sancto
AVLISV/E	Aulisvae
FL.CASS	Flavius Cass
ANVS PR/E	Ianus Pro
FC.LAE	Fectus Alae
EXPLOR..	Explora
TOR..	Torum
POMARI	Pomari
ENSIVM	Ensium
S....AE	Votum Solvit Libens Merito

Figue n°12: Inscriptions latines



Photo n°4: Inscriptions latines du minaret d'Agadir

Source : GHOMARI F., op.cit , p 26 et 27.

J.CANAL pour sa part a restitué le tracé des remparts et du tissu urbain de de la ville romaine qui avait une trame orthogonale (carte n°4), et selon lui *« la mosquée d'Agadir dont ne subsiste que le minaret aurait été édifiée sur le temple d'Auslivia »* [31]. En ce qui concerne les deux voies principales, *« le cardo et le décumanus qui organisent toute la cité romaine et autour lesquelles se greffer tous les principaux équipements publics, l'écrivain historien G.MARÇAIS de son côté situe le décumanus sur l'emplacement actuel de la rue principale d'Agadir, qui était nommée à l'époque française le chemin vicinal n°18*[32]*. Elle passe juste à la limite de la fortification Sud »* [33]. Ce décumanus traverse la ville d'Est en Ouest, et sur lequel se développera la ville musulmane par la suite, chose que démontre J.CANAL. Quant au cardo traversa la ville du Sud au Nord. Parmi les preuves qui témoignent sur l'existence de Pomaria, *« les inscriptions funéraires et des fragments de chapiteau qui sont exposés actuellement au musée de Tlemcen, les treize épitaphes chrétiennes datant de 522 à 589 et huit du VII siècle mentionnant des noms Berbères »* [34] et enfin la pierre sur la face Nord du minaret de la mosquée d'Agadir portant les inscriptions latines.

De notre part, nous avons tracé les limites de Pomaria en reliant les quatre fragments de remparts que nous avons trouvé sur place. Le premier est un ensemble de pierres dispersées. Le deuxième et troisième c'est des soubassements de remparts musulmans car ces derniers ont été réalisés sur les anciennes murailles romaines. Le quatrième est le Soubassement du mur sud de la mosquée d'Agadir. Nous pouvons distinguer entre les deux enceintes par les matériaux et les techniques de construction. Les romains édifiaient en pierre d'appareillage et les musulmans en pisé qui est un mélange d'argile et de sable. Ces remparts sont positionnés au Nord-Ouest (fragment A), Nord Est (fragment B), à l'Est (fragment C) et au Sud (fragment

[31] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p159

[32] MARÇAIS G. , Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Paris, 1950.p 21.

[33] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p160

[34] URBAT,op cit, P18

D). Ce qui a donné le bornage suivant ; les escarpements Nord d'Agadir, le quartier d'El Kassarine à l'Ouest, Sidi Daoudi à l'Est et les limites Sud de la mosquée d'Agadir (carte n°5).

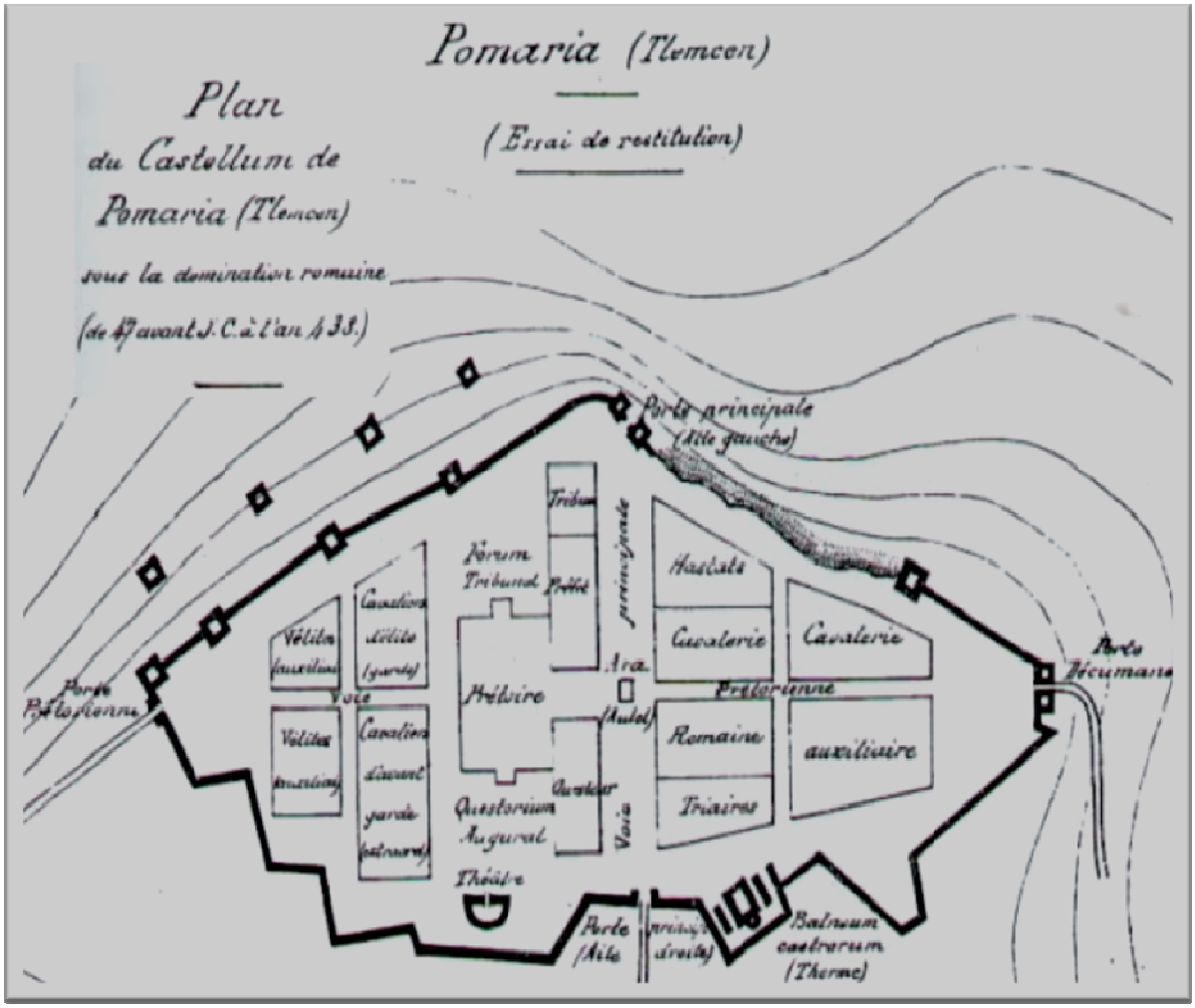

Carte n°4 : Restitution du tracé de Pomaria
Source : J.Canal et L.Piesse op. cit p52.

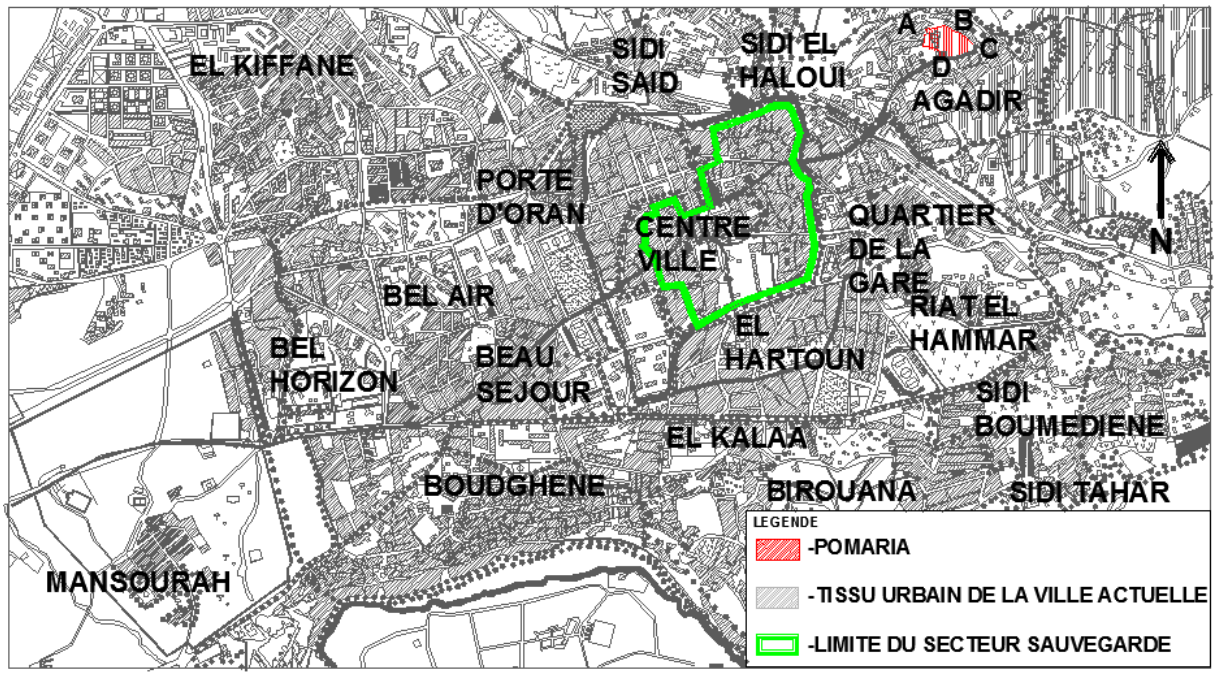

Carte n°5: Situation de Pomaria par rapport à la ville actuelle
Source : Auteur, 2015 (sur un support de plan du PDAU 2007)

3. PERIODE DES VANDALES ET BYZANTINS (429 A 670):

Pomaria pendant 5ème et 6ème siècles ne dépendait plus de Rome et a été gouvernée par le roi des vandales Gensériс en 429 aprés J.C qui est venu d'Espagne avec son armé accosta en Maroc, passa par Altava à 30 Km de la cité des vergers avant de l'atteindre en dévastant tous sur son passage[35]. Il s'accapara de l'Oranie et dix ans après, il entra à Carthage[36]. Un siècle plus tard, l'empereur Justinien de Constantinople envoya Bélisaire avec plusieurs hommes a sa commande pour sortir les vandales[37]. Les Byzantins imposaient le christianisme comme religion qui a remplacé les pratiques religieuses vandales. Pour sa part la ville de Tlemcen a été reprise par les Amazighes après la sortie des Vandales car les Byzantins n'ont pas atteint l'Oranie.

4. PERIODE DES CONQUETES ARABES, DES REVOLTES BERBERES ET LA DYNASTIE IDRISSIDES (670 A 1078) :

4.1. Contexte historique :

« L'avènement de l'Islam et des premiers conquérants va entrainer de profondes mutations du site » [38]. En effet, la nouvelle ville (dont le minaret de sa mosquée subsiste toujours voir photo n°5) d'Agadir (photo n°6) *« dont l'étymologie est berbère signifiant "murailles", "forteresse" ou "remparts" »*[39] (une autre hypothèse donne la signification de rochet abrupte) fut fondée sur le même emplacement (site) que la cité romaine Pomaria (tombée en ruine après la guerre sanglante entre Romain et Musulmans) par Abdallah Ibn Djaâfar dit Abou El Mouhadjir Dinar[40] qui *« pénétra dans la région du Maghreb, campa au sud de Tlemcen (prés des sources qui portent encore actuellement son nom »*[41] et islamisa cette ville entre 670 et 681. La mission de commandement de l'Ifriquia a été confiée à lui après l'écartement de Okba Ibn Nafaa qui a commandé les conquêtes arabes venus de l'Arabie actuelle et de l'Egypte apportant les culture et religion islamiques mais il a été tué par la reine berbère Kahina, il est enterré à Biskra.

Vers le huitième siècle après j-c une grande partie des berbères de Tlemcen se convertirent à l'islam en adoptant le kharijisme comme doctrine. En cette période aussi que l'établissement de cette religion a connu un grand développement et une propagation généralisée dans la région de Tamazgha de l'Ouest de l'Egypte (Oasis de siwa dans la population parle actuellement Tamazight) jusqu'aux iles canaries comportant l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Lybie, le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Sahara Occidentale.

[35] GHOMARI F., op.cit , p 13.
[36] Idem
[37] Idem
[38] BET SARCHI, op.cit, P22
[39] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p161
[40] Abou El Mouhadjir Dinar succéda à Okba Ibn Nata fondateur de Kairaouan (en Tunisie) en 670 capitale du monde musulman du Maghreb sous le règne des Omeyyades.
[41] BET SARCHI, op.cit, P22



Photo n°5: Le chemin du minaret
Source : http://tlemcen.e-monsite.com



Photo n°6: Fouille de la ville d'Agadir
Source : GHOMARI F., op. cit. p 14

A cette époque *« l'Afrique du Nord nouvellement conquise fut divisée en trois provinces. L'Ifriquia, comprenant la Tunisie et une partie de l'Algérie actuelle, jusqu'à Bougie (Béjaia), avec Carthage comme capital politique et Kairaouan comme centre religieux. Le Maghreb central avec Tlemcen pour capital correspondant à la Mauritanie Césarienne allant de Bougie à la moulaya. Et enfin le Maghreb El Aksa (occidental) correspondant à la Mauritanie Tingitane, le Maroc actuel. »* [42].

En 710, selon GHOMARI Fouad[43] Târiq Ibn Ziyâd a été choisi parmi plusieurs combattants de la tribu berbère de Walhassa (fait partie de la wilaya de Témouchent actuellement) et s'est vu proposer de partir en Andalousie par le conte Julien, gouverneur de Ceuta qui est venu à Agadir pour le chercher. Il a embarqué avec son armé depuis Ceuta et passa par Tolède et enfin Cordoue[44].

Par la suite et en 765, Les Berbères de Tlemcen (Nait Ifrane) commandés par le Kharédjite[45] Abou Cora[46] se sont révoltés contre *« les troupes arabes proclamant l'égalité de tous les musulmans »* [47]. *« Ils reprirent la possession d'Agadir jusqu'à ce que Idrisss 1er le père du fondateur de Fès conquit Tlemcen et construisit la mosquée d'Agadir, dont le minaret actuel marque encore la place »* [48]. Son royaume ne dura que 17 ans. A cette époque, *« Agadir réapparait sur la scène de l'histoire, de par sa prospérité ancienne »* [49]. Elle est devenue indépendante du Califat de Tunis et la population locale s'est convertie à *« une doctrine hétérodoxe de l'Islam qui se proclame pour l'égalité entre tous les musulmans »* [50].

[42] BOUKERCHE Djamel., op. cit.24.

[43] GHOMARI F., op. cit.14.

[44] GHOMARI F., op. cit.14.

[45] Kharidisme Doctrine rigoriste et égalitariste adoptée par les anciens partisans d'Ali (oncle du prophète Mohammed) qui 1'abandonnèrent après la bataille de Siffa. Index p459 D et J. Sourde! - La civilisation de l'islam classique - cd Arthaud -Paris 1983.

[46] Abou Corra de la tnbue des Beni Ifrane prit en 765 la direction de toute la tribu des Zenata regnant au Maghreb et essaya de conquérir l'lfriquia profitant des discordes entre les dynasties des Omeyyades et des Abbassides. Y. Ibn KJaldoun - Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale- Tome 3 p200 - cd Paul Geuthner- Pans 1982.

[47] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p161

[48] BOUKERCHE Djamel., op. cit.22.

[49] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p161

[50] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p161

En 795, Idrisse I (descendant d'Ali, gendre du prophète Mohamed que le salut soit avec lui et fondateur de la dynastie des Idrisside au Maroc[51]) *« se réfugie au Maghreb et l'émir des Zénètes Mohammed Ibn Khizr Saoulat vint lui rendre hommage et porta les Maghraoua et les Béni Ifren à suivre son exemple, Idris obtint de ce chef des tribus la possession de Tlemcen »* [52] après lui avoir été demandé l'aman par ce dernier et ceci après un séjour de quelques mois dans la périphérie d'Agadir où il installa son camp. Par la suite *« tous les zenates qui se trouvaient à Tlemcen, le reconnurent pour roi. Donc Idris entra sans coup férir à Tlemcen »* [53]

A partir de cette date la ville d'Agadir fut annexée à la dynastie marocaine des Idrissides de Fès par Idriss I[54] Ibn Abdalla où Agadir est devenu une importante cité au Maghreb islamique comme le souligne et confirme G. MARÇAIS dans ses écrits : *« quelques données historiques émergent l'incontestable antiquité de la ville et l'importance des vestiges qu'elle en conservait »* [55]. Par la suite, *« Il posa les fondations de la grande mosquée Soleimane. Abdallah son frère puis son fils Idris II lui succédèrent respectivement pour gouverner Tlemcen appelée Agadir. Ce fut ce dernier qui restaura la mosquée et embellit la chaire de prêche. Au bout de trois ans, il placera Mohammed Ibn Soleimane comme gouverneur de la ville de Tlemcen passera par partage sous l'autorité de Aïssa Ibn Mohammed Ibn Soleimane. »* [56] . Cette construction a été offerte à la population locale en reconnaissance à cette dernière qui a désigné Idrisse I comme étant leur roi. Les Idrissides s'illustrent aussi par la construction des portes et des remparts qui sécurisa la ville, afin de lutter contre l'invasion des Fatimides et des Omeyades Andalous.

« En l'an 931 l'allié des Fatimides Moussa Ibn Abi El Afiya marcha sur Tlemcen et détrôna le gouverneur Idrisside. Par la suite entre 949 et 959, le berbère Yaâla Ibn Mohammed l'Ifrini s'étant rendu maître du pays des Zénètes obtint des Omeyades de s'être constitué gouverneur de Tlemcen et des régions du Maghreb central. Son successeur fut Mohammed Ibn El Kheir Ibn Mohammed Ibn Khizr entre 969 et 979 et perdit la vie en combattant les Sanhadja qui s'empareront de Tlemcen. Ziri Ibn Atiya emir Zénète reconquit Tlemcen ensuite. El Moïzz Ibn Ziri, puis Yaâla, gouverneront Tlemcen à partir de 1005 jusqu'à l'arrivée des Almoravides. » [57]. Ces conquêtes arabes « confirma son rôle socio-politique au point qu'il engagea, par moment, le destin du Maghreb et du monde musulman tout entier car au VIIIème siècle Agadir était une ville importante de l'Occident musulman, d'abord par le processus de décentralisation de l'Ifriquya en principautés autour des grands

[51] URBAT, op.cit, P18
[52] BET SARCHI, op.cit, P22
[53] URBAT, op.cit, P18
[54] ABADIE L., Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jaques Gandini, Nice ,1994, p7.
[55] G.Marçais , op. cit. p 12
[56] BET SARCHI, op.cit, P22
[57] BET SARCHI, op.cit, P22 et 23.

axes comme bougie; Constantine et Tripoli. Ensuite par les itinéraires et les campements successifs de chefs militaires et religieux dans la région » [58].

4.2. Stratification urbaine :

Agadir se développait suivant un axe Est/Ouest (carte n°6) appelé chemin du minaret sur lequel sont construits les principaux équipements et qui était le décumanus pour Pomaria. Elle est entourée d'un rempart qui *« est percé de cinq portes réparties sur les faces Ouest, Est et Sud. Le Nord en est dépourvu à cause de l'escarpement de la plaine*[59] *»* [60]. Il le confirme EL BEKRI à la fin du XIème siècle dans son messalik et en fait une description *« Agadir est une ville environnée de murs, située au pied d'une montagne plantée de noyers. Elle a cinq portes, trois dans le midi, Bâb El Hammam, Bâb Wahb, Bâb El Khoukha une dans le mur Ouest, Bâb Ali Korra , et une à l'Est Bâb El Akba. En raison de la forte pente au Nord d'Agadir, l'accès à la ville par cet endroit était extrêmement difficile, ce qui explique l'absence d'une porte de ce côté. Cette ville renfermait de vieux monuments et des églises fréquentées encore par des chrétiens. Il arrivait souvent nue l'on trouva des trésors dans les ruines.»* [61]

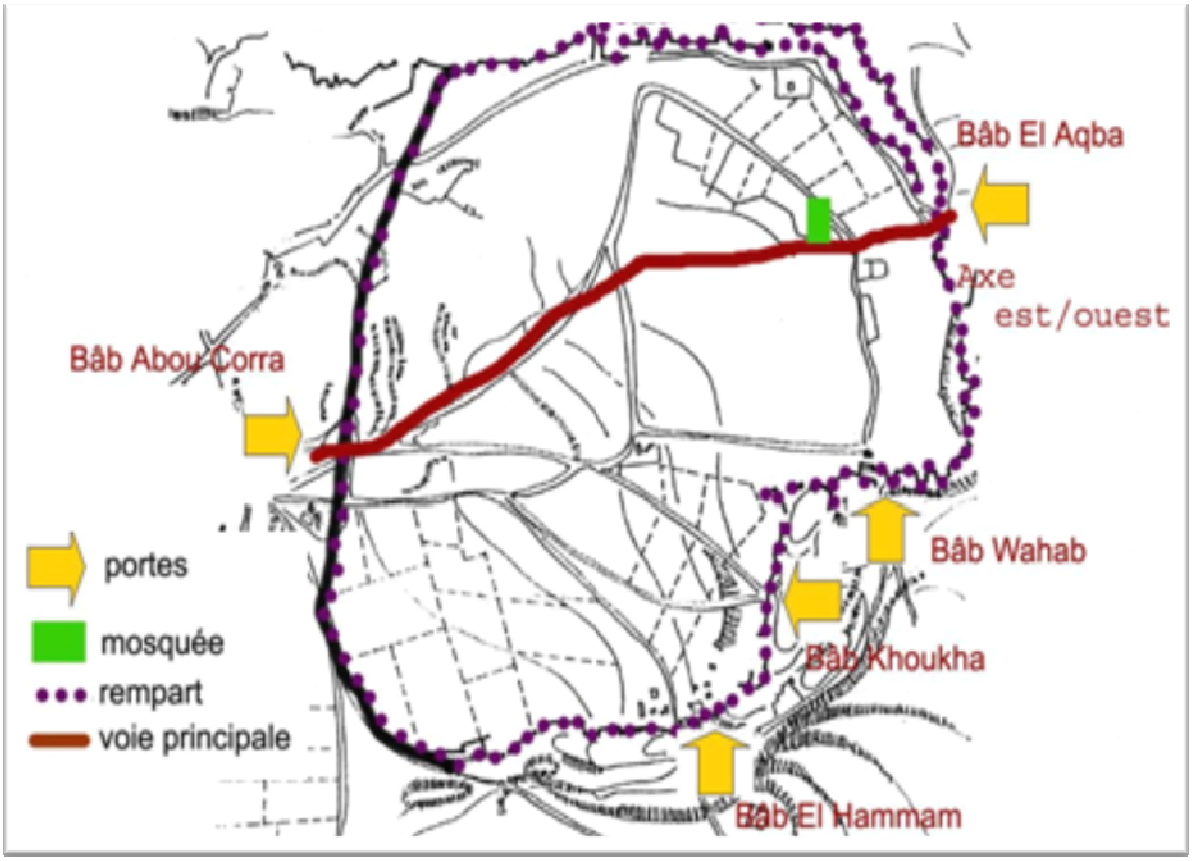

Carte n°6 : Essai de restitution d'Agadir
Source : KASSAB BABA-AHMED T., op.cit, p170.

Les parties Nord et Est des murailles (photo n°7) étaient édifiaient sur les fondations des anciens remparts romains de Pomaria construites en pierre de grand appareillage, comme le

[58] MHT, op.cit,, P25.
[59] LECOCQ A., Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, édition internationale S.A., Tanger,1940, p16.
[60] KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009 p105
[61] G.Marçais , op. cit. p16.

confirme G.MARÇAIS *«… le matériau et la technique de construction du soubassement des murailles datent de l'époque romaine… »*[62]. Une grande partie des fragments de ses remparts et quelques constructions historiques (photo n°8) étaient présentes jusqu'à l'arrivée du colonialisme destructeur. Comme le confirme BOUKERCHE *« parmi les monuments élevés sur l'emplacement de l'ancienne Pomaria, par les dynasties maures ou berbère du Maghreb central, avec les débris des anciens édifices romains, il convient de citer essentiellement la porte Bab El Akaba (porte de la montée) qui subsistait encore entre 1842 et 1860 et le minaret d'Agadir toujours présent. Derrière le minaret s'élevait une grande mosquée dont on ne percevait que les ruines croulantes qui furent détruites par les français»* [63]

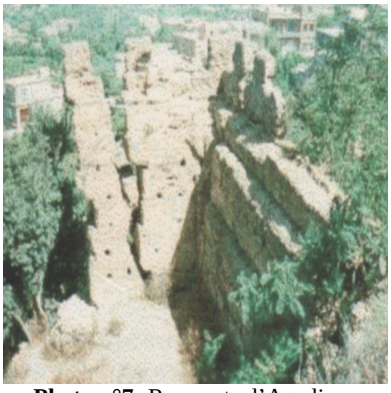

Photo n°7: Remparts d'Agadir
Source : URBAT, op.cit, P14.



Photo n°8: Vestiges d'Agadir fin du XIXème siècle
Source : http://tlemcen.e-monsite.com

Ceci est confirmé aussi par le relevé militaire de 1842 (carte n°7), celui de G. MARÇAIS après la destruction (carte n°8), la description de la zone par l'Abbé BARGESE *« Un espace d'une cinquantaine de pas tout rempli de décombres ; ce sont les ruines du rempart d'Agadir qui a été démolit à une époque plus ou moins éloignée »* [64] et celle de Louis ABADIE *« Au-delà des remparts nord-est de Tlemcen, le sol, pourrait-on dire, était porteur d'une histoire très ancienne, reflet de la vie de la cité. Pomaria se trouvait là et Agadir devint !. Les traces de l'histoire étaient dans les pierres. Pierres qui nous parlaient du dieu Aulisvus. Les tombeaux recouverts d'herbes folles et les minarets, encore debout, étaient eux contemporains du Moyen-Age. Pour visiter ce site, on sortait de la ville par la porte de l'abattoir. Pour allonger la promenade, on prenait la route de Safsaf, et après le pont du chemin de fer, à environ quatre cents mètres, on traversait l'Oued Metchkana…… Les premiers soldats français avaient baptisé ces quelques hectares le bois de Boulogne, tellement la végétation luxuriante rappelait l'immense espace vert des portes de Paris. Nous avons connu ces sols jonchés d'herbes et de fleurs sauvages, poussant au gré des saisons malgré l'ombre des pistachiers, micocouliers et térébinthes. En fait c'était un cimetière : le Bois sacré de Sidi-Yacoub »* [65].

Donc à cette période Agadir était des champs agricoles traversait par des anciennes routes et cheminements (éléments de permanence qui auraient beaucoup aidés à restituer l'ancienne

[62] G.Marçais , op. cit. p17.
[63] BOUKERCHE Djamel., op. cit.24.
[64] G.Marçais , op. cit. p28.
[65] Louis abadie, op.cit, p16

ville) dont le sous-sol regorge de vestiges archéologiques qui dévoileront et mettront la lumière sur des siècles d'histoire. Mais le génie militaire Français ne l'a pas entendu de cette oreille, en rasant tous sur son passage.

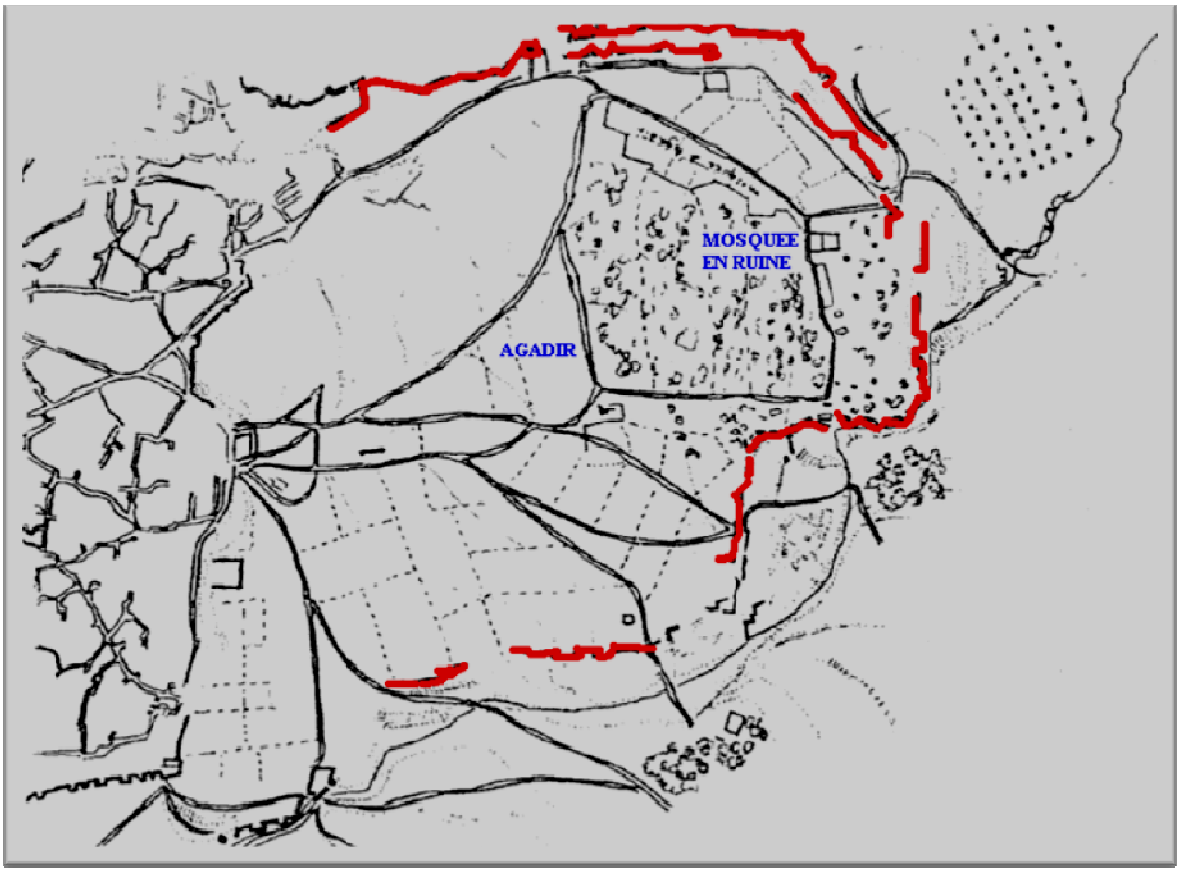

Carte n°7 : Plan du génie militaire 1842
Source : Plan 1H 756 1836 D5 11, Archives militaires de Vincennes in KASSAB BABA-AHMED T., op. cit., p165

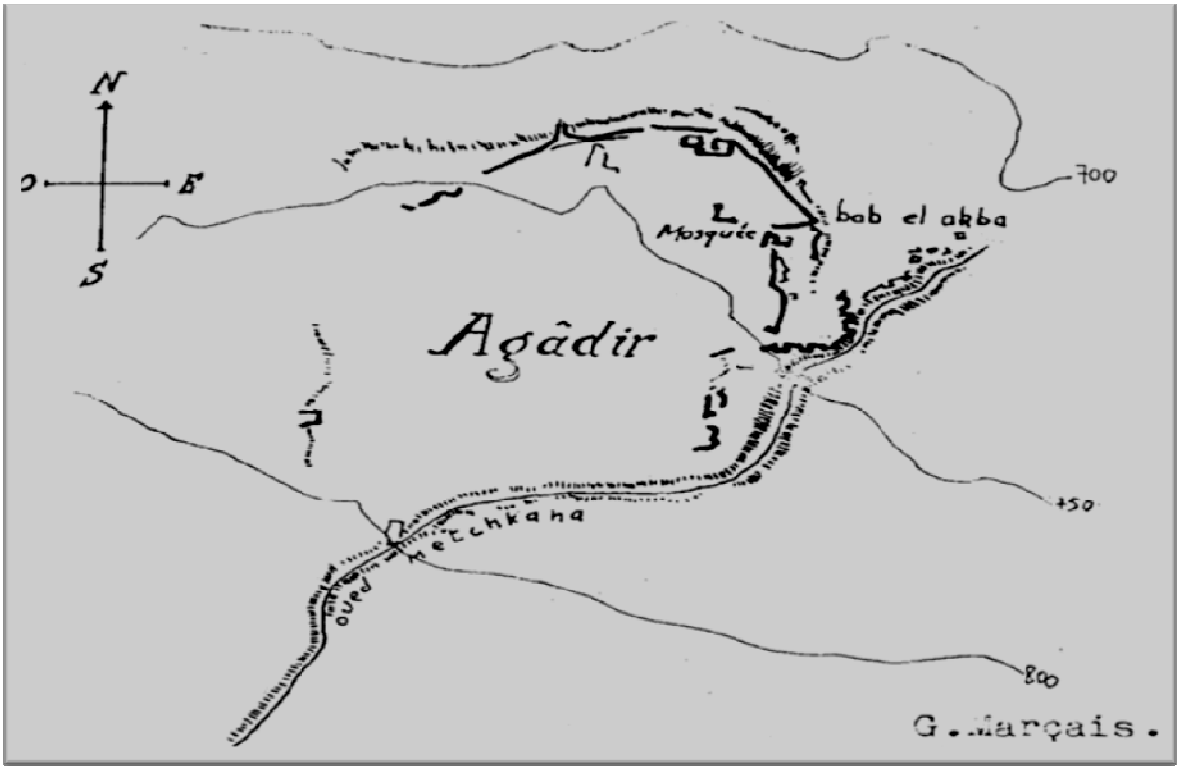

Carte n°8 : Relevé d'Agadir par G.Marçais
Source : G. Marçais op cit, p28

La cité était constituée de quatre quartiers (le quartier des teneurs, le quartier chrétien. le quartier économique et le quartier de la mosquée) une kasbah (lieu de résidence des gouverneurs) , des zones artisanales dans la périphérie de la ville, une mosquée (Damâa el Atiq construit sur le temple païen romain d'Ausliva) d'Agadir dont le minaret actuel marque encore la place a été construite par Idris I et a été achevée par Idris II qui occupait un espace central et qui a été trouvé en ruine par les Français, qui ont détruit en 1845 ce qui resté. En ce qui concerne le bain qui est construit sur l'axe du développement de la ville à coté de la mosquée. Il est appelé *« de la princesse pour les uns ou d'El Ghoula (l'ogresse) pour les autres et a une origine lointaine remontant aux premiers temps d'Agadir. Il faisait partie, comme l'a supposé A.BEL*[66] *des dépendances de la mosquée »* [67].

L'organisation de cette ville était basée sur la centralité et la séparation des fonctions et des différentes communautés. En effet, malgré l'islamisation des berbères, beaucoup d'entre eux ont préservé leur religion d'origine tel que le confirme le géographe du 10ème siècle El Bekri dans ses écrits *« Dans ses anciennes murailles, il ya des restes de Chrétiens qui disposent de leur église »* [68]. Yahiya Ibn Khaldoun ajoute aussi *«auprès de la porte Bâb Abi Corra il y a plusieurs églises fréquentés par les chrétiens »* [69]. Les musulmans occupaient le Sud, les chrétiens le nord ouest, la zone commerciale située de part et d'autre de l'axe centrale les séparait. Les équipements édilitaires et religieux sont placés au centre. Et enfin les activités artisanales naissantes prenaient place en périphérie.

De notre côté nous avons retracé les limites de la ville d'Agadir en reliant les six fragments de remparts restants et qui sont localisés dans la carte n°9. Ce qui a donné le bornage suivant Sidi Otmane au Nord, Sidi Daoudi à l'Est, Oued Metchekana au Sud, Sidi Lahcène et le quartier de la gare à l'Ouest.

[66] BEL A. -Fouille de l'ancienne mosquée d'Agadir 1910/1911, Revue Africaine n°5, p42.

[67] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p171

[68] Ismaïl El Arabi, Les villes maghrébines, ENAL, Alger, 1984, p137.

[69] Annotation concernant Yahiya Ibn Khaldoun frère de Abderahmane auteur de Histoires des Berbères et citée dans son tome3, p 380.

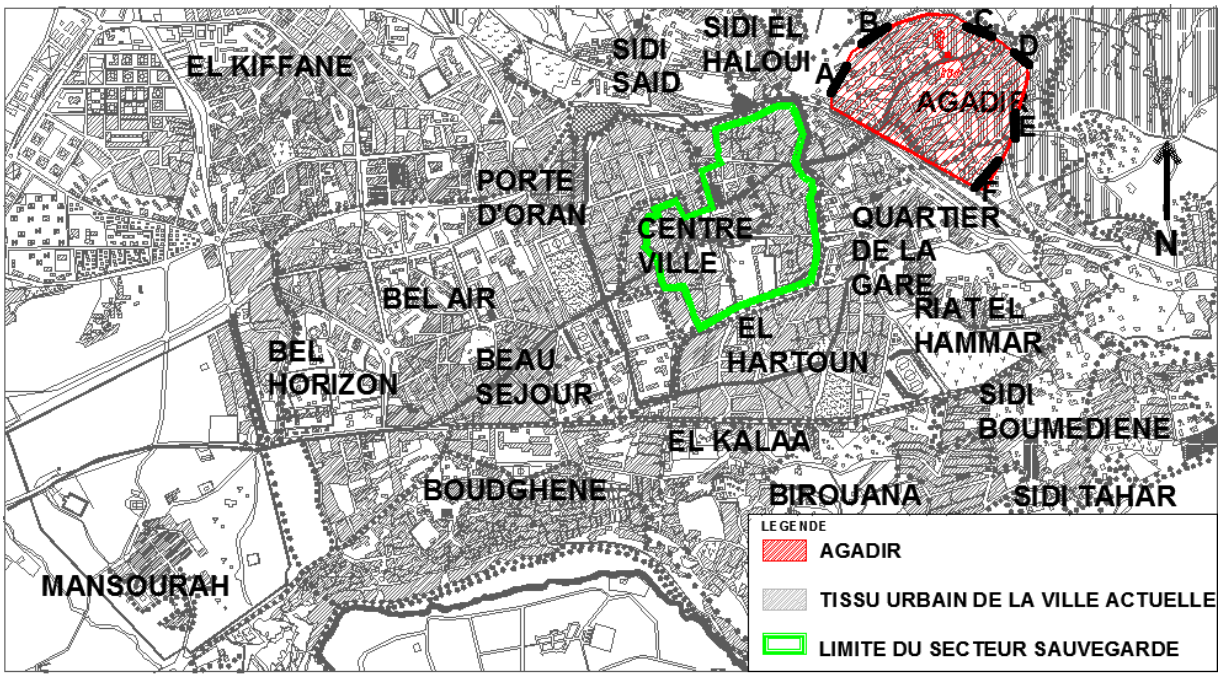

Carte n°9: Situation d'Agadir par rapport à la ville actuelle
Source : Auteur, 2015

5. PERIODE DES ALMORAVIDES (1078 A 1147) :

5.1. Contexte historique :

Le règne des fils de Yâla fut interrompu en XIème siècle par Youcef Ibn Tachfine (issu d'une famille berbère Zénétienne) fondateur et premier gouverneur de l'Etat berbère Almoravide[70] à Marrakech (Maroc) qui a installé son camp militaire à 700 mètres d'altitude au Nord-Ouest de l'ancienne ville des Idrissides Agadir (plus exactement sur l'emplacement qu'occupe actuellement Tlemcen) pour l'assiéger puis s'emparer de l'ancienne Pomaria romaine dans un endroit surélevé dominant et surplombant, *« à l'époque même où les Banou Ghanya s'emparent de Bougie, Alger et Média »* [71]. Cette *« garnison Almoravide était commandée par Mohammed Ibn Tinmar El Messoufi, lequel fut remplacé par son frère Tachfine »* [72]. Agadir au début résistait au siège mais par la suite les Maghraoua qui défendaient la ville furent exterminés. Le règne de cette dynastie durera un siècle. [73]

Ce camp a évolué plus tard en une ville nouvelle (carte n°10) car Ibn Tachfine décida de bâtir cette dernière. Elle s'appelait Tagrart qui est *« un mot berbère Sanhadji signifiait campement ou station »* [74], désignant aussi selon une autre hypothèse *« un emplacement victorieux avec une résonance de site surélevé, surplombant et dominant »* [75] car selon d'autres chercheurs en langue amazighe donnaient le nom de Tadrarte qui vient du mot

[70] La fondation du mouvement almoravide s'est faite en 1030 dans un camp ermitage (ribât) au sahara occidental par Abd Allah Ibn Yacine le réformateur.
[71] URBAT, op.cit, P9
[72] BET SARCHI, op.cit, P23
[73] URBAT, op.cit, P9
[74] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p174
[75] ANAT, POS Médina de Tlemcen, P31

bèrbère adrar qui veut dire montagne donc la deuxième hypothèses qui se rapproche de la réalité vu que le site d'implantation de la ville occupe un endroit surélevé.

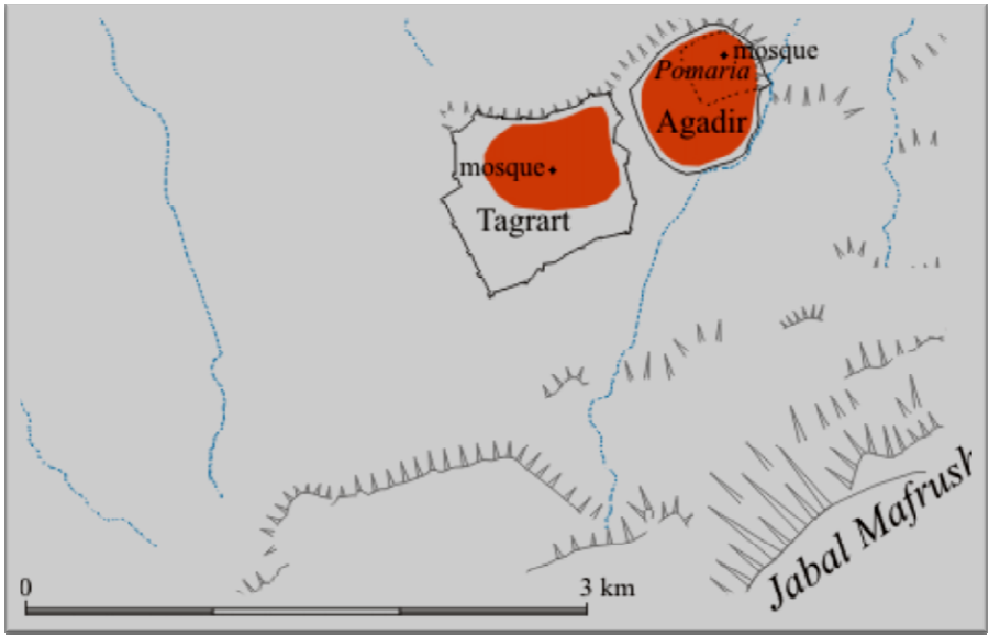

Carte n°10 : Agadir et Tagrart.
Source : ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

« Il y avait alors là une double petite ville assez modeste, avec ses deux mosquées sans minaret. La citadelle d'Agadir ne mesurait guère que 700 à 800 mètres d'Est en Ouest. Son accès principal face au Nord-Est, à la plaine, était Bâb El Akba (porte de la montée), dont nous ne connaissons plus aujourd'hui la silhouette que par une gravure ancienne, mais qui était presque intacte au milieu du XIX siècle. » [76]

Par la suite, Tagrart fusionnait avec Agadir (carte n°11) car les deux villes se sont regroupait dans une seule enceinte comme le confirme le géographe arabe EL IDRISSI dans ses écrits et qui était encore vivant en 12ème siècle *«Elle se compose de deux villes dans une, avec un même mur qui les séparait»* [77]. Ce fusionnement correspond actuellement au tissu urbain des zones nord-est et sud-est. *« Le dédoublement des villes était courant au Moyen Age comme ceci s'était pratiqué à Fez au Maroc ou dans les villes du Sud/Ouest françaises*[78] *»* [79]. La cité était bien protégée contre les agressions extérieures des trois cotés sauf à l'Ouest comme nous le certifie BOUKERCHE ; *« au Sud-Est, la ville était protégée par le cours de 1'oued Metchkana, au nord elle dominait d'une quinzaine de mètres la plaine environnante et ce n'est guère que par l'Ouest que pouvait survenir une attaque ennemie ayant quelque chance de succès ce qui explique son extension d'Est en Ouest , d'Agadir jusqu'à Mansourah ».* [80]

[76] BOUKERCHE Djamel., op. cit.25.
[77] EL ARABI I..op cit, p24.
[78] J. HEERS, La ville au Moyen Âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990-p 197
[79] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p174
[80] BOUKERCHE Djamel., op. cit.26.

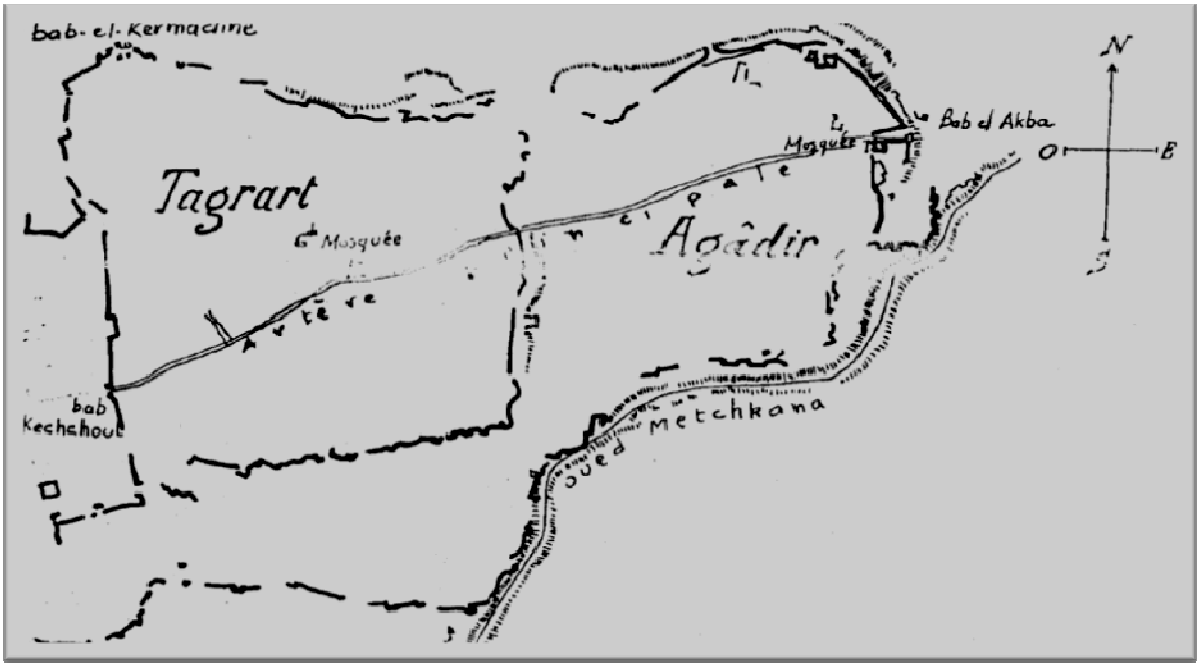

Carte n°11 : Restitution de G.Marçais du dédoublement de la ville Tagrart et Agadir
Source : G.Marçais op cit, p31

La ville de Tlemcen, tout en long de son histoire antique a connu des modifications légères, mais avec l'arrivée des musulmans la morphologie de sa structure urbaine a subi des basculements en changeant carrément de type d'organisation. Surtout après la fondation de Tagrart par Youcef ben Tachfin[81] qui été au début un camp militaire qui se métamorphosa petit à petit en des édifices en dure entourés de fortifications solides. Ces remparts se sont accolés à ceux de l'ancienne ville des Idrissides à savoir Agadir dans sa partie Est qui furent des cités rivales.

L'enceinte qui séparait les deux villes était percée de deux portes qui permettaient un échange entre les deux cités, l'une d'elles faisait entrer à la cité du gouvernement (Tagrart) et l'autre faisait sortir de la cité commerciale (Agadir) comme l'atteste le géographe EL IDRISSI qui décrivait Tlemcen à cette époque *« c'est une cité très ancienne entourée d'une forte muraille et divisée en deux villes séparées l'une de l'autre par un mur ».* [82]

Ce dédoublement s'est fait en gardant l'axe principal et historique de stratification urbaine qui correspond à la route qui mène à notre pays voisin à savoir le Maroc. Il commence de l'antique Bâb El Akba d'Agadir à L'Est et se termine à l'Ouest par Bâb Kechchout porte située au niveau des remparts de Tagrart (l'actuel porte de Fès). Il existe que Tlemcen au niveau de l'Algérie qui est connu ce type d'organisation (jumelage de deux villes) car historiquement nous trouvant rarement de dernier au niveau du développement des villes dans le monde.

Cette nouvelle ville qui est devenue la seconde capitale après Marrakech devait accueillir l'élite et les notables Almoravides (foukahas, émirs, officiers et dignitaires des différentes

[81] A cette époque de nombreuses villes espagnoles étaient occupées par lui.
[82] BOUKERCHE Djamel., op. cit.26.

branches de la grande tribu Sanhadja du sud) [83] selon les vœux du sultan dont le royaume s'étendait de l'océan Atlantique jusqu'à Alger. La cité chère d'Ibn Tachfine a évolué en cité administratif après avoir développé les fonctions commerciale et résidentielle (fonction initiale) car sa position stratégique (carrefours des voies commerciales) lui a permis d'être la ville la plus importante et la plus fortifiée (vers la fin du 12ème siècle, selon Ibn Khaldoun) du Maghreb central que ce soit durant le règne des Almoravides (1078 - 1147) où de leurs successeurs les Almohades (1147 - 1236).

5.2. Stratification urbaine :

Le développement urbanistique de Tagrart dont la trame urbaine est arboressante, s'est fait en deux étapes de point de vu historique ce qui va nous aider à faire sortir ses limites car les autres fonctions de Tagrart sont venues plus tard s'ajouter à la première fonction résidentielle, ce qui nous permet de comprendre le développement de Tagrart vers une très grande cité qui est Tlemcen.

La première étape dite *« phase initiale ou phase de la fonction résidentielle comprenait les quartiers de Bâb Zir, Bâb Ali, Derb Sensla, Sidi El Djebbar, Derb Naidja, Beni Djemla, Sebbaine, Djamâa Echorfa El Korran. Autrement dit la majeure partie de la ville basse. Chaque ensemble était muni selon les vœux du souverain bâtisseur d'un lieu de prière (moçalla et de services essentiels (Four Banal Bain) savamment intégrés au niveau des placettes»* [84]. Donc chaque quartier avait ses propres équipements de proximité, ce qui a permis l'installation des Almoravides après avoir occupé au début des tantes.

La deuxième étape dite *« phase évoluée ou phase d'ajout de la fonction commerciale et artisanale ainsi que la fonction administrative. (…) Au Sud-Est par la réalisation des ensembles de Derb Essedjane (réalisation des cages) avec sa placette (Tahtaha), Derb Sidi Hamed, Derb messoufa (ensemble intermédiaire: résidence et commerces). Au Nord de la grande mosquée, l'ensemble Sidi Sâad, Moulay Abdelkader et derb El Haouet (quartier intermédiaire). Au Nord-Ouest l'ensemble résidentiel de Bâb Ilan limité à l'est par le palais du gouverneur (Ksar El Bali). L'agrandissement du tissu urbain a permis l'épanouissement des premiers centres commerciaux et artisanaux: Souika , Sagha , Sebbaghine , Kheratine , Halfaouine, souk El Ghzel »* [85]. Donc cette étape a permis à Tagrart d'avoir son indépendance dans tous les domaines car au début elle était dépendante de l'ancienne ville des Idrissides Agadir notamment après la construction de la grande mosquée qui occupe une position centrale dans la ville et qui a permis le développement de Tagrart.

Tagrart à cette époque était une cité entourée d'une forte muraille. En ce qui concerne les limites de cette dernière, un essai de restitution (carte n°12) a été établi par KASSAB BABA-AHMED en 2008. Nous distinguons qu'en plus de ses anciennes portes de la ville d'Agadir quatre nouvelles portes ont été percées dans ses remparts qui sont Bâb El Qermadine, Bâb

[83] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P31

[84] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P31

[85] Ibid, P32

Guechout, Bâb Taqatkaret et Bâb Zir. La superficie de la ville de Tagrart était très modeste à l'époque où les Almoravides régnaient[86] car *«l'enceinte circonscrivant Tagrart était assez vaste, n'étant jamais occupée totalement tel que le précise G.Marçais dans son article consacré à l'urbanisme musulman[87]»[88]*, KASSAB BABA-AHMED ajoute aussi que *« fréquemment les villes n'ont pas occupé tout l'espace interne des remparts, et ceci soit à cause d'une vision mégalomane des Princes, soit pour des raisons topographiques qu'on voulait idéales pour la sécurité des remparts et de la ville.»* [89].

Cette carte qui a été établie sur la base de la restitution de G. MARCAIS (carte qui précède n°11) ne reflète pas le véritable tracé, car tout d'abord nous nous somme basés sur le relevé de l'époque française en 1836, vu qu'à l'époque ottomane la ville se limitait au territoire de Tagrat. Ensuite, les remparts Ouest et Nord où est percée la porte de bâb El Quarmadine ont été réalisé par les Almohades, vu que l'extension était vers le Sud-Ouest selon WIRTH[90]et au Nord-Ouest selon BARGES [91]. Par ailleurs, la porte de Guechout était placée juste vers la limite Ouest du tissu urbain de Tagrart et que là où est mentionnée la porte au niveau de la carte n°12 c'était l'emplacement la porte almohade de Fès. Les remparts de Tagrart à cette époque étaient percés de neuf portes qui sont bâb El Bonoud, bâb Ilane, bâb Zaouia, bâb Guechout, bâb Taqarkaret bâb Erebat, bâb Touita, bâb Tagrart et bâb Zir.

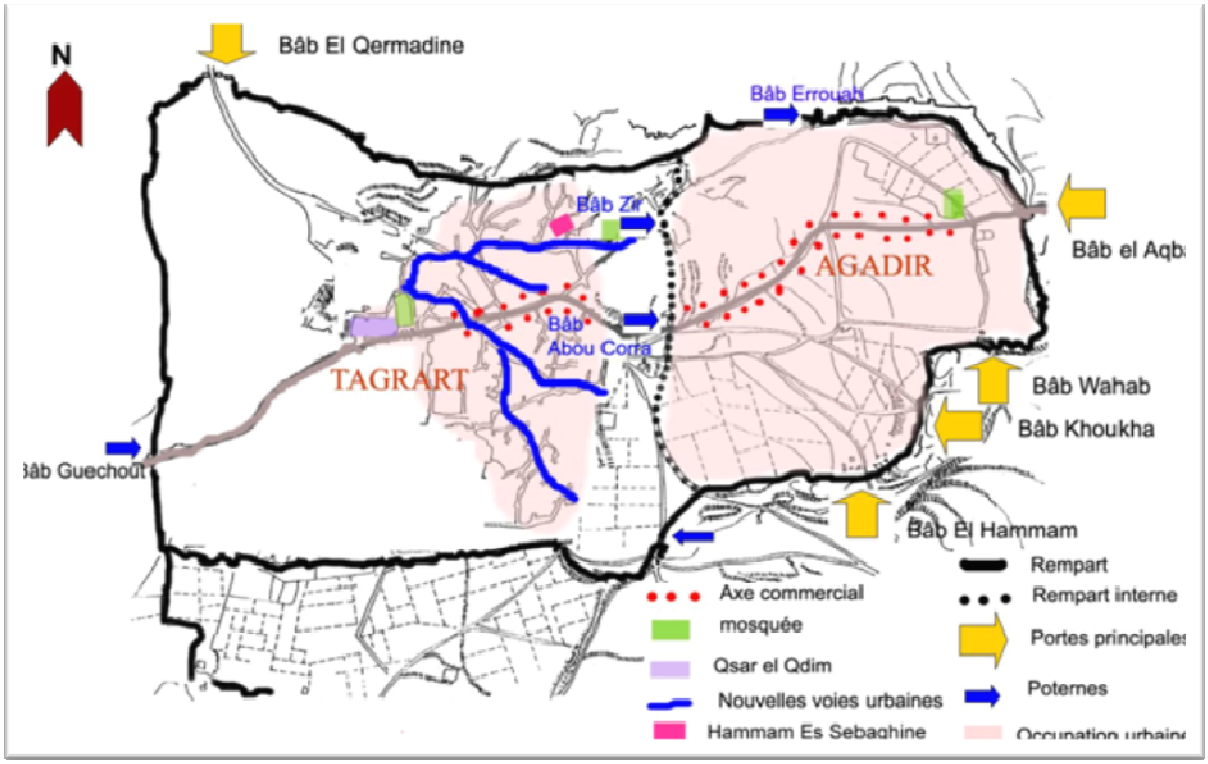

Carte n°12: Essai de restitution de Tagrart
Source : KASSAB BABA-AHMED T., op.cit, p191.

[86] HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, dans le premier séminaire maghrébin sur les médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 septembre 1988, p74.
[87] Georges Marçais -Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman- Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro *1* pp. 289-290
[88] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p180
[89] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p180
[90] WIRTH E., Urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. VON ZABEM , Mainz, 1993, p 348/368.
[91] BARGES J.JL., Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.DUPRAT, Paris, 1859, p179.

Nous avons tracé de notre côté la limite de Tagrart en se basant sur les écrits historiques et les relevés français qui localisent les tissus urbains de l'époque et l'enceinte. Ce tracé a été aussi établi en reliant six fragments de remparts dont quatre ont été détruit par les Français (fragments A, B, C et F). Ce qui a donné le bornage suivant ; Sidi Said au Nord, Tafrata et Sidi Boudjmaa à l'Ouest, El Hartoun et El Kalaa au Sud, Sidi Lahcène et le talweg de Metchkana à l'Est (carte n°13).

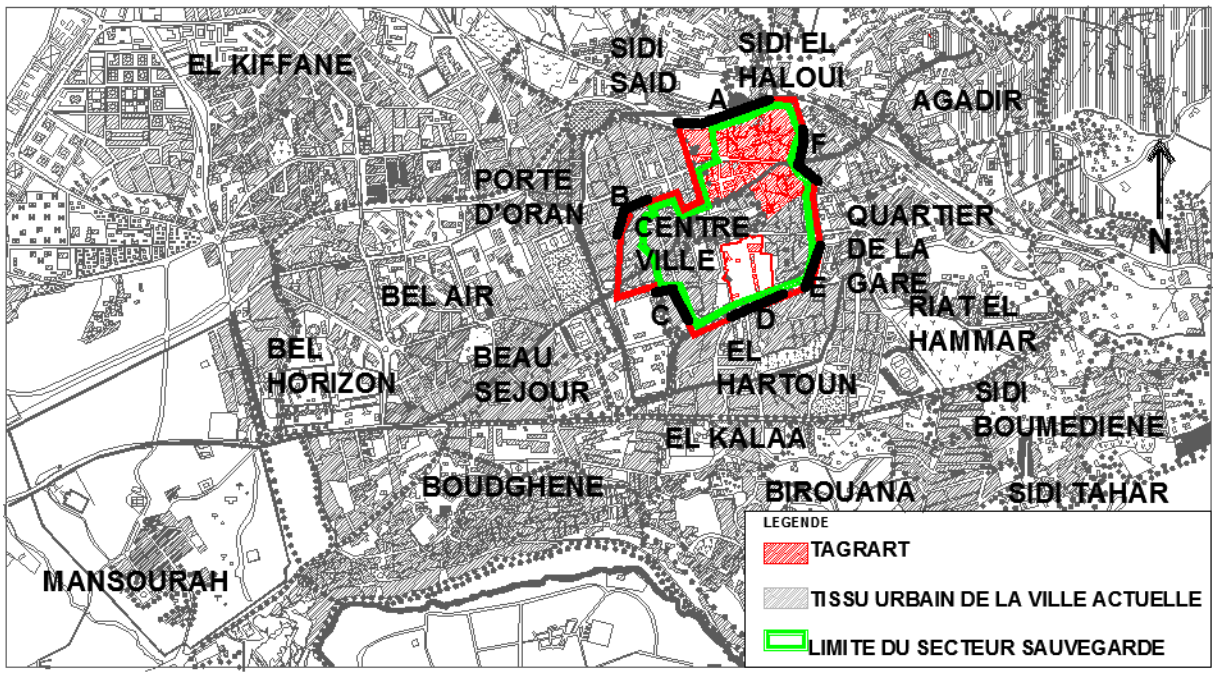

Carte n°13: Situation de Tagrart par rapport à la ville actuelle
Source : Auteur, 2015

La cité était organisée autour de quatre espaces qui sont l'espace cultuel qui est représenté par la grande mosquée dont l'achèvement fut réalisé par Ali Ben Youcef Ben Tachfine en 1136. Cette mosquée prenait une situation centrale par rapport au reste de la cité (ceci témoigne de la conformité de la médina à l'organisation des villes musulmanes de l'époque[92]) *« où la communauté musulmane se réuni pour prier et qui tient dans l'islam primitif , une place très comparable à celle du forum, se situe vers le centre de la cité, sur la rue principale qui la traverse. Cette rue étant généralement une artère très animée du quartier commerçant, comme il en fut ainsi à Kairouan, Tunis ou à Fès »* [93]. L'espace politique (El Mechouar situé au Sud de la ville fut bâti selon BARGES dans un endroit surélevé à l'époque, Kser El Bali situé à coté de la mosquée), l'espace économique (souk Ismail, Beradin, El Ghzel et fondouk Romana) et l'espace résidentiel (les quartiers du Sud-Est et le Nord-Ouest).

Ces quatre espaces viennent se greffer à la grande artère principale qui se prolonge de Bâb Tagrart à l'Est jusqu'à Bâb Guechout à l'Ouest. *« Voie qui a subsisté presque intégralement depuis sa fondation jusqu'à nos jours, en dépit de toutes les transformations qui ont pu modifier le visage de l'agglomération. D'une part la rue de Mascara qui conduit à la place de la mairie, d'autre part, après la rue des orfèvres, la rue Haedo qui mène de la place à la*

[92] KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p106
[93] BOUKERCHE Djamel., op. cit.25.

porte de Fès, telle fut la grande artère de la ville » [94]. L'alignement des bâtisses à cette période était sans rigueur (urbanisation organique) comme le confirme G.MARÇAIS *« c'est un tracé ancien tout à fait étranger à la géométrie de nos urbaniste»* [95]. Ce tracé se développé aussi autour d'axes structurants desservant les ruelles et impasses.

6. PERIODE DES ALMOHADES (1147 A 1236):

6.1. Contexte historique :

Les Almohades sont considérées comme des unificateurs de Dieu, cette confrérie a été fondée par Ibn Toumert Mohammed El Mehdi qui était un enseignant de théologie[96], un guerrier redoutable et un commandant des guerres religieuses en Orient, en Espagne et au Maghreb[97]. *« Il empreinta l'ancienne route de Tlemcen où il passa par Alexandrie, Tunis, Bougie, Tlemcen, Fès, Meknès et Marrakech (ce qui confirme que la route commerciale passait par les plaines) »* [98]. Il s'installa au Sud de cette dernière ville où il a bâti sa capitale Tinmal. Après sa mort en 1133, Abdel Moumene (son disciple) devint prince des croyants et s'accapara de l'Andalousie en 1172 et l'annexa au Maghreb.

En 1147[99] Tlemcen fut sous l'emprise d'El Masmoudi réformateur religieux (issu de la tribu berbère Masmouda), après une très longue guerre qu'il l'opposée à Ibn Tachfine où la ville était ruiné de fond en comble engendrant l'exode de la population. Sous son règne, Tlemcen devient le siège d'un gouvernement de province[100]. Dés alors il *« ordonna de réparer les fortifications de l'ancienne ville d'en exhausser les remparts, d'entourer d'un mur le quartier de Tagrart»* [101] , ces derniers entouraient *« le Ksar El Bali, protégeaient la face Ouest et se dirigeaient vers le Sud pour s'accrocher sur l'enceinte principale qui protégée aussi le Nord »* [102].

En outre, il invita d'autres populations à s'y fixer pour augmenter son nombre vu le nombre de mort qu'a engendré la guerre. Par la suite il a renforcé les centres politique, administrative et militaire[103] puis il s'est attaqué au volet économique. Ceci a rendu la ville plus structuré que les autres centres socio-politiques tels que Nedromah, Bougie et Sétif[104]. Sous le règne des Almohades, la cité a perdu le statut de ville cosmopolite qui abritait les différentes tranches de population, puisque *« la communauté chrétienne qui a institué le quartier franc, celui de la Kissaria, véritable concession intra-muros à presque disparu. La population durant cette période était estimée à 90000 habitants »* [105].

---

[94] BOUKERCHE Djamel., op. cit.28.

[95] Georges Marçais , Tlemcen, les villes d'art célèbres, op.cit, p22.

[96] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p195

[97] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p195

[98] MHT, op cit, P25

[99] MANTRAN Robert, Les grandes dates de l'Islam, édition , Larousse, Paris, p 46.

[100] GHOMARI F., op. cit.17.

[101] BARGES J.JL., Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.DUPRAT, Paris, 1859, p179.

[102] KASSAB BABA-AHMED T.,op.cit. p198

[103] LAWLESS Richard, op. cit p64.

[104] MHT, op.cit, P25

[105] URBAT, op.cit, P9

« La ville Djeddar (muraille) va se développer spectaculairement sous leur règne. Tagrart se jumelle nouvellement créée à l'Ouest, lui est ainsi rattachée » [106]. Mais *« le dynamisme économique et la croissance urbaine de la cité à cette époque, entreprennent le changement de sa vocation. Ainsi, Tagrart prend de plus en plus d'ampleur contrairement à Agadir qui était devenue un faubourg populaire aux maisons délabrées et a commencé à être dépeuplé »* [107]. Donc elle ravit à Agadir son statut de quartier officiel et de siège de gouverneurs[108]. Comme le confirme Yakout, un écrivain de la période almohade a laissé la description suivante : *«….L'une des deux villes est ancienne, l'autre est nouvelle. La ville nouvelle, fondée par les Almoravides, est appelée Tagrart et est la résidence de l'armée et des responsables du gouvernement. La vieille ville, Agadir, est habitée par la majorité des citoyens ordinaires ».* [109]

Après la mort d'El Masmoudi, *« Le gouverneur almohade Soleimane Ibn Aounuddine réusit à négocier une alliance fraternelle entre les Beni Abdelouades et les Almohades. Tlemcen est ensuite gouvernée par Abou Hafs Abdelmoumen. »* [110] A cette période, *« la ville fut épargnée durant la mise à sac des villes du Maghreb central par les Banou Ghaniya et elle se développa d'avantage pendant ce temps »* [111], surtout après la compréhension des émirs du rôle stratégique important de la ville que la géographie lui assignait car selon aussi BROSSELARD contrairement au début les Almohades ne se montrent pas moins bons appréciateurs de l'importance de Tlemcen. Dés alors, les Almohades se transformèrent et changèrent leur position et vision du nomadisme au sédentarisme. Ils travaillent par la suite avec l'ambition d'en faire une métropole comme le confirme lbn Khaldoun *« ceux-ci (les Almohades) y attirèrent beaucoup de monde afin d'augmenter la population. Ils travaillèrent à l'envie pour en faire une capitale ; ils firent édifier des châteaux, de grandes maisons et des palais pour l'embellissement desquels ils n'épargnèrent aucune dépense »* [112].

Selon G. MARÇAIS *« dès le milieu du XIIème siècle, le géographe El-Idrissi la décrit comme florissante, il parle de la rivière qui irrigue la plaine d'alentour et fait tourner des moulins. On trouve è Tlemcen, toutes sortes de choses en abondance et à bon marché ; on y fabrique des objets d'un débit facile et on s'y livre avec succès au commerce. Il ajoute que Tlemcen devint sous les princes almohades, la clef de l'Afrique occidentale et le lieu le plus fréquenté par les voyageurs. Ses habitants passaient alors parmi les plus riches du Maghreb. »*[113]. BOUKERCHE Djamel de son côté nous parle de la situation économique de Tlemcen durant cette époque ; *« après leur conquête par les Almohades, les deux villes à Tlemcen furent incorporées d'un vaste empire qui s'étendait de la côte atlantique à la*

[106] BET SARCHI, op.cit, P23
[107] KASMI Mohammed El Amine, op.cit p107
[108] BET SARCHI, op.cit, P23
[109] MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, op. cit., p. 53.
[110] BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001, P23
[111] Idem
[112] G MARÇAIS -Les villes d'art célèbres- p31, Ibn Khaldoun idem p 338
[113] G.MARÇAIS, Les monuments arabes de Tlemcen , in Boukerche Djamel op.cit. p28

Tripolitaine, record sans précédant au Maghreb. La prospérité économique de Tlemcen a été presque certainement établie fermement durant cette période, une prospérité oui était principalement basée sur le commerce. Celui-ci était actif au sein de l'empire almohade et Tlemcen devint un lieu de transit pour les marchandises européennes et africaines, un réseau de routes commerciales reliant, la cité aux états africains au Sud du Sahara, à l'Espagne, l'Italie et Marseille»[114].

Juste après la fin du règne des Almohades et du début de celui des Zianide, la ville historique de Tlemcen avait toutes les caractéristiques d'une ville-Etat[115]. Car les Almohades l'ont très bien structuré de point de vu défensif, économique et administratif. Ces particularités sont les suivants ; *« Tout d'abord, la proximité de la mer, avec le port de Honaïne comme débouché sur le monde extérieur, et non plus Siga ou Oran. Ensuite, les échanges commerciaux avec les principales villes du Maghreb et de l'Europe (échanges qui seront considérablement freinés par la montée du fanatisme chrétien pendant les Croisades). En plus de l'établissement d'une tradition commerçante et bullioniste avec la route de l'or qui transitait par Tlemcen et Ceuta et la relation avec Marrakech qui était la cité de l'or et de la monnaie. En outre, le mouvement migratoire centrifuge dans tout Le Maghreb et notamment à Tlemcen après la révolte contre El Hakam 1er de Cordoue et l'immigration des populations de Zenata non loin des grandes voies commerciales. Et enfin, l'établissement définitif d'une architecture urbaine qui va s'orienter vers des prototypes locaux et vers un style spécifique »* [116].

Mais cette cité avait des insuffisances de point de vu politiques et socio-économique. En ce qui concerne le premier volet il y avait à cette époque des conflits, une rébellion et des guerres intestines intérieures ce qui a engendré une instabilité de la structure du gouvernement en place. Pour le deuxième volet *«nous assistons, la veille de ce changement, la constitution d'une couche sociale qui n'a pas trouvé sa place dans la production des biens matériels et qui s'est trouvée, de ce fait, débauchée et paupérisée par les guerres. C'est la catégorie des nomades, qui vont se désintéresser de plus en plus de l'élevage, se sédentariser en s'orientant vers la céréaliculture et participer ainsi, directement, à l'essor de l'agriculture dans la région. Ce phénomène apparaîtra à la fin du XVème siècle »* [117].

Après la chute et l'extinction de la dynastie almohade, *« trois branches se partagèrent l'empire Almohade : à l'Ouest les mérinides de Fès régnèrent sur le Maroc, à l'Est les Hafsides de Tunis furent les maîtres de la Tunisie et enfin au centre les Benis Zianes de Tlemcen régnèrent depuis le XIIIéme siècle sur ce qui constitue à peu prés l'actuelle Algérie. »* [118]

[114] BOUKERCHE Djamel op.cit. p29
[115] MHT, op.cit, P25
[116] MHT, op.cit, P25
[117] Idem
[118] OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010. p97

6.2. Stratification urbaine :

Le développement urbanistique de Tagrart tournait au ralenti à cette époque, mais malgré que *« la cité n'avait pas été dotée de monuments majeurs, elle a cependant renforcé sa structure urbaine »* [119]. Selon la lecture de T. KASSAB BABA AHMED des travaux d'Eugen WIRTH[120] **,** ce dernier signale que l'extension urbaine de l'époque correspond au tissu urbain situé au Sud-Ouest de la ville[121]**.**

En ce qui concerne l'enceinte interne, elle a été réparé et reconstruite par Abd El Moumene après dix ans de l'avenue des Almohades entourant la cité des Almoravides (Tagrart). Elle a été déplacée (reculant les limites de la circonférence de la citadelle tlemcenière) par la suite en 1161 (1170 selon MARÇAIS[122]) par Abou Imran Moussa[123] qui voulait agrandir la cité en construisant beaucoup d'édifices et en enveloppant la ville d'une nouvelle muraille[124]. Cette dernière corresponde à l'actuelle rue Ibn Khamis selon Kessab[*125*]. Les travaux se poursuivirent pendant quatorze ans[126].

Le deuxième déplacement était en 1185 à l'époque d'Abou El Hassen[127] qui est venu après d'Abou lmran (à son époque Tlemcen prit son plus grand développement qui fit ériger une grande quantité de construction) [128], La cité est devenu l'une des plus riche du Maghreb ce qui a engendré une forte urbanisation et un autre déplacement de l'enceinte interne[*129*]. Cette foi-ci, l'extension s'est faite sur la zone El Matmar (endroit où se trouvaient des silos enfouis) qui était libre[*130*]. A partir de là, cet espace était convoité par les différentes dynasties.

Une restitution de la ville à cette époque a été établie par KASSAB (carte n°14) où elle a tracé les remparts de la cité Almohade. Par comparaison à la carte n°12, les remparts internes de Tagrart ont été construits par les Almohades qui ont établi après une extension vers le Sud-Ouest. De notre part et d'après notre lecture des travaux de BARGES et PIESSE, la muraille interne était réparée et reconstruite[131] après la guerre donc elle existait déjà à l'époque Almoravide. En plus les remparts Ouest où est percée Bâb El Quarmadine n'ont été construit qu'à l'époque almohade, chose que nous confirmons encore une fois en vertu aussi des écrits de PIESSE *« ils en relèvent les fortifications, ils l'embellissent par la construction de riches monuments, dont Bâb El Kermadine est un des plus importants vestiges et attirent une nouvelle population pour combler les vides faits par la guerre »*[132].

---

119 KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p107
120 WIRTH E., op.cit, p 348/368.
121 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p41.
122 G.Marçais, les villes d'art célèbres- p 31
123 Fils de Yousof FI Achiri, et petit fils d'Abd LI Moumen, et gouverneur de Tlemcen
124 J.J.L.Bargès op.cit, p394, Ihn Khaldoun op.cit, tome 3 p 338
125 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p200.
126 BOUKERCHE Djamel., op. cit.28.
127 Abou El Hassan fils d'Abou Hafs et petit fils d'Abd FI Moumen
128 Ibn Khaldoun op. cit, p 338
129 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p200.
130 Idem
131 BARGES J.JL., Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.DUPRAT, Paris, 1859, p179.
132 BOUKERCHE Djamel., op. cit.28.

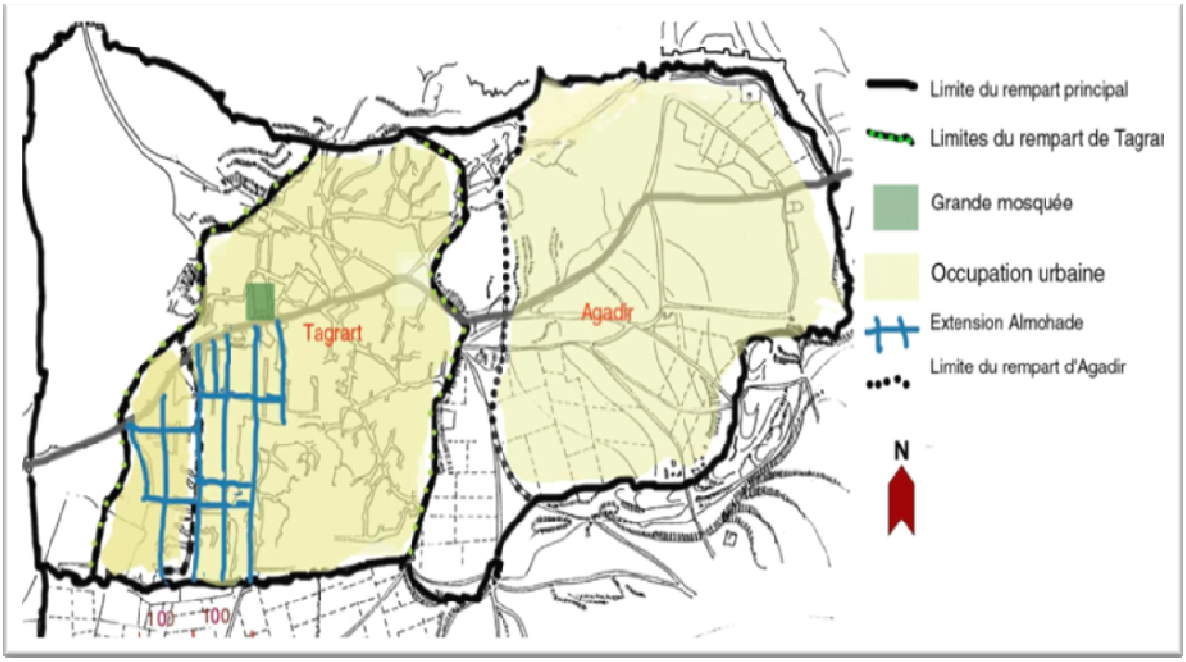

Carte n°14: Essai de restitution des extensions des almohades
Source : KASSAB BABA-AHMED T., op.cit, p210.

Nous avons tracé la limite des extensions de l'époque en reliant quatre fragments de remparts dont deux qui sont intactes, un qui a été détruit par les Français du coté de Sidi Boudjmaa (fragment C) et l'autre est devenu un soubassement de la nouvelle enceinte coloniale du côté Nord-Ouest (fragment B) en pierre mais elle reste toujours distinguable car celle des Almohades était en argile. Ce qui a donné le bornage suivant ; boulevard Kazi Aoual Mohammed au Nord, l'Allée des pins à l'Ouest et le boulevard Hamsali au Sud (carte n°15). Ces remparts étaient percés de quatre portes qui sont bâb El Quarmadine, bâb Sidi El Bradei, bâb Souika et bâb Fès. L'extension a permis d'établir des zones agricoles intramuros et de stockage de la nourriture à savoir Tafrata et El Matmar.

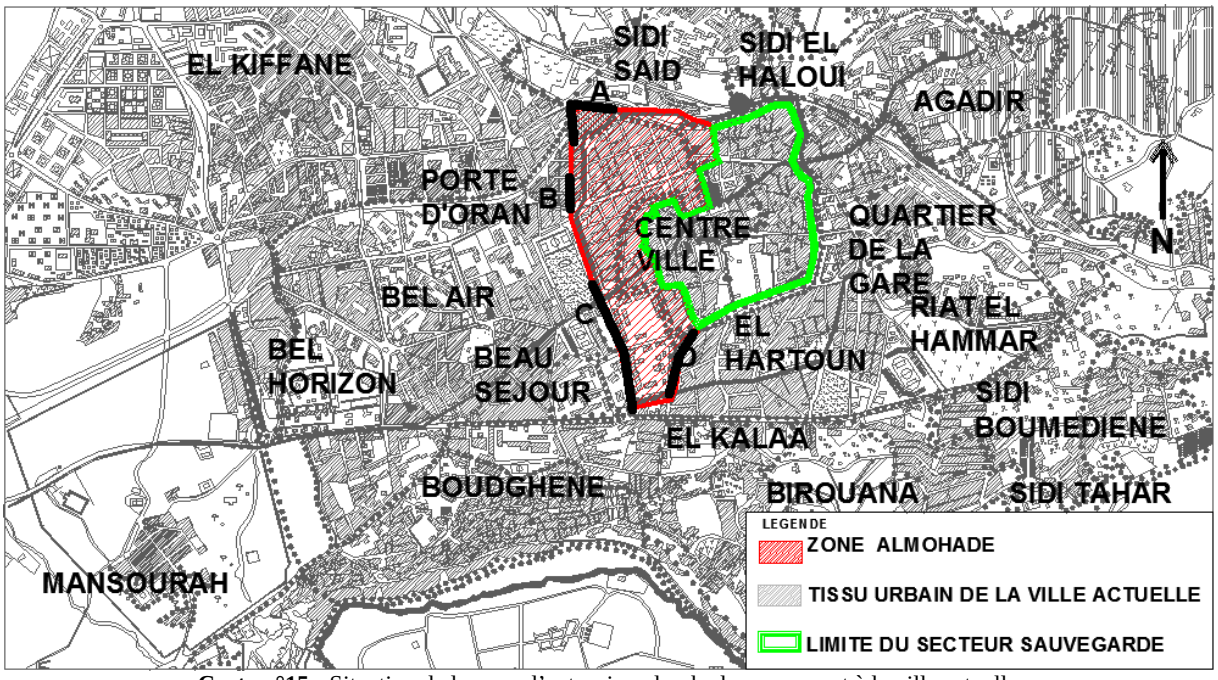

Carte n°15 : Situation de la zone d'extension almohade par rapport à la ville actuelle

Source : Auteur, 2015

7. PERIODE DES ZIANIDES (1236 A 1517):

7.1. Contexte historique :

Le royaume Abdelwadide ou Zianide est fondé par l'amazighe Yaghmoracen chef de la grande tribu berbère Zenata en 1236 après avoir anéanti les Almohades. *« Cette dynastie va gouverner Tlemcen du XIIIème au XIVème siècle. Yaghmoracen suzerain des Almohades passa plus de 40 années à guerroyer, d'abord contre les Banou Toudjin et les Maghraoua ses rivaux du Maghreb central puis mener des luttes contre les Hafsides de Tunis*[133] *notamment Abou Zakariya qui marcha sur Tlemcen en 1242 pour imposer à Yaghmoracen sa suzeraineté »* [134].

Après avoir écarté les Almohades en 1269, les Mérinides de Fès[135] sont devenus les nouveaux maitres du Maghreb occidentale (Maroc). *« Ils vont s'illustrer comme les plus dangereux antagonistes des Zianides après un court pacte de paix conclu avec Yaghmoracen »* [136] . Comme le certifie BOUKERCHE *« Les luttes entre le royaume de Fès et celui de Tlemcen sont interrompues par des trêves plus ou moins longues, au cours desquelles les souverains tlemceniens travaillaient tant pour embellir la ville que pour faire œuvre pie »* [137] car les Mérinides sont provocateurs et ne respectent pas les pactes, vaux mieux se préparer à d'éventuelles attaques.

Durant le long règne des Banou Ziyan de la tribu berbère de Zenata , La ville a changé de nom de Tagrart à Tilimsane où le terme *« selon Ibn Khaldoun est composé de telem et sin mots qui dans l'idiome des Zenata signifiait elle est composée de deux c'est-à-dire la terre et la mer*[138]*»* [139]. Une autre hypothèse propose la signification de deux sources Tala (source) m (préposition en langue amazighe) sin (deux). Cette dernière hypothèse semble la plus correcte vu la présence d'immenses réserves d'eau.

CATTELOUPE pour sa part est d'accord pour la deuxième hypothèse car il nous donne aussi une description *« trois canaux principaux formés d'énormes tuyaux de poterie, création arabe remontant à une origine assez éloignée, prennent les eaux potables sous la montagne de lala setti à un point qui n'est pas encore suffisamment connu et les transportent dans un château d'eau situé à quelques mètres de la porte sud, d'où elles sont distribuées par une infinité d'artères et dans toutes les directions des principaux quartiers de la ville, pour alimenter les fontaines dont l'écoulement est continu »* [140]La ville des Zianides était aussi un fusionnement entre Agadir et Tagrart (carte n°16).

---

133 Ils se prétendaient les héritiers légitimes des almohades, revendiquaient Tlemcen comme une part de cette succession.

134 BET SARCHI, op. cit, P23

135 Ils s'étaient substitués aux almohades sur leur propre domaines, entendaient entrer en possession de tout le pays qui dépendait guère du Maroc.

136 BET SARCHI, op. cit, P23

137 Boukerche Djamel op.cit. p30

138 BARON d. S., op. cit, p338

139 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p216.

140 CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

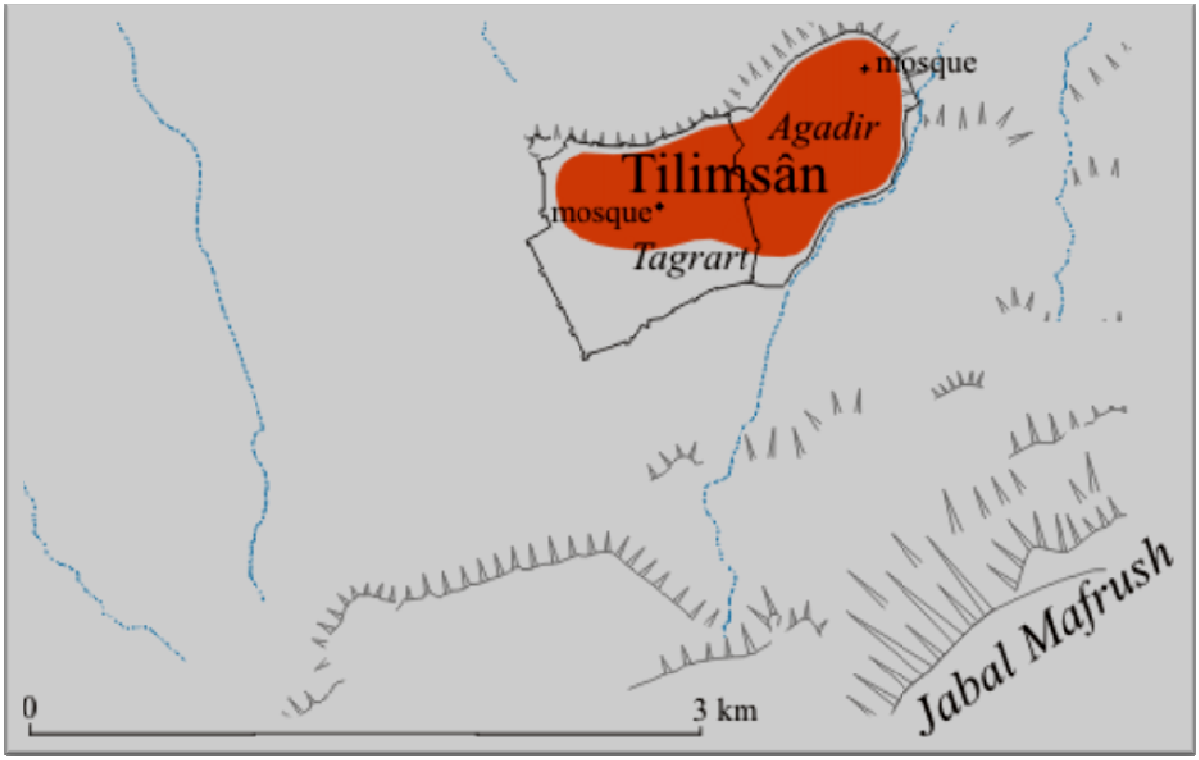

Carte n°16 : Tilimsan ; fusionnement entre Agadir et Tagrart.
Source : ROSS Eric, op.cit.

A cette période, Tlemcen s'affirmait sur le plan scientifique par le passage de nombreux *« savants en toutes disciplines et des hommes pieux de renom tels que le fils de l'Imam, Abou lhacen, Abou Ishaq, El Benna, El Heubbak, Esenoussi, Ibn El Fehham, Ibn Zaghou, Tenessi, Ibn Zakri, El Okbani, les frères Maqqari et Abdellah Echerif »* [141]. Mais aussi sur *« le plan commercial à travers sa production et surtout sa situation sur la grande route Est-Ouest. »* [142]

Ella a connu une prospérité comme le confirme Ibn Khaldoun *« Tlemcen est la capitale du Maghreb central, ses quartiers résidentiels furent agrandis et se composaient de maisons construites solidement en briques et en tuiles La ville avait l'apparence d'une vraie capitale musulmane, le centre du gouvernement d'un sultanat »* [143]. Pour sa part Léon l'Africain , qui visita la ville au cours du XVI° siècle écrit *« Tlemcen est une grande et royale cité . Durant le règne du sultan Abou Tachfin, elle comprenait environ 16 000 familles et bien que son importance se soit accrue, ses habitants n'en restèrent pas moins courtois et intègres »* [144]. Il ajoute à propos du Mechouar *« du côté du midi est aussi le palais royal ceint de hautes murailles en manière de forteresse et par dedans embelli de plusieurs édifices et bâtiments avec de beaux jardins et fontaines étant tous somptueusement élevés et d'une architecture magnifique il y a deux portes dont l'une regarde vers la campagne et l'autre du coté de la cité ».* [145]

[141] BET SARCHI, op.cit, P24
[142] URBAT, op.cit, P9
[143] W. G. Marçaïs ,Les monuments arabes de Tlemcen- édition Albert Fontemoing Paris 1903 p 130
[144] Idem.
[145] L Piesse op.cit p76..

A cette époque, l'embellissement était la devise des rois Zianides car ils ont dotaient les deux principales mosquées des deux villes de minarets *« celui d'Agadir fut élevé sur un soubassement en pierres de taille empruntées aux édifices romains. Le minaret de la grande mosquée de Tagrart composé uniquement de briques, est un beau spécimen du style classique andalou, ils ont inspiré l'ordonnance et le décor de ses hautes tours carrées aux murs couronnées de merlons en dents de scie, bordant la plate forme où le mouèdine clame la profession de foi musulmane et l'appel à la prière. Au centre de cette dernière, une autre petite carrée s'élève pour abriter le haut de l'escalier que le mouèdine gravit cinq fois par jour pour s'acquitter de son office »* [146]. *« Elle connaît aussi en cette période de profondes et durables transformations d'ordres aussi bien structurels que morphologiques »* [147] .

La période d'Abou Said Othmane (1282-1299), politiquement est une continuité de celle du père Yaghmoracen mais avec plus d'ouverture car le fils aimait la culture arabe et orientale en générale ceci là pousser à inviter plusieurs poètes et savants musulmans tel qu'Abou Ishaq et son frère Abou El Hacen. Dés alors Tlemcen était devenu un endroit attractif de points de vus scientifique et religieux qui attiré de nombreux hommes de religion et de science. A cette époque (fin du 13ème siècle) Abou Said Othmane avait une très grande responsabilité envers le royaume puisque son père lui a passé un pouvoir et une prise sur un territoire qui s'étendait de l'est du Maroc jusqu'à bougie. Après la signature d'un traité entre les deux Etats celui des Zianides et d'Aragon en 1286[148], ce dernier présente un ensemble d'accords d'échanges commerciaux entre les deux royaumes.

En 1299, Les Mérinides ont commencé le siège de Tlemcen qui *« durera 28 ans et ceci jusqu'en 1307 où ils fondèrent Mansourah et la mosquée de Sidi Boumediene »* [149]. Par la suite et après cinq années de siège plus exactement Abou Said Othmane décède et son fils Abou Ziane lui succède. Trois années plus tard de résistance au siège, ce dernier *« sera levé grâce aux dissensions à propos de la succession au trône de leur roi assassiné »* [150] . *« A cette époque Tlemcen était un centre de transit d'une importance vitale pour les marchandises européennes et africaines, en dépit de la guerre et de l'insécurité générale, les échanges restaient actifs »* [151]. Dés alors, *« Abou Ziane s'efforça d'effacer les traces du grand siège qui d'ailleurs ne parait pas avoir nui aux principaux monuments, mais il mourut l'année suivante »* [152].

A la fin du règne de Abou Tachafine I et plus exactement en 1336 Tlemcen fut de nouveau*« conquit par le sultan de Fès Abou El Hassan. Ce sont Abou Othmane II et son frère Abou Thabit en 1349 qui délivrèrent Tlemcen du joug Mérinide qui lui sera imposé de*

[146] BOUKERCHE Djamel op.cit. p30
[147] URBAT, op.cit, P9
[148] ATTALAH Dhina , Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1- OPU Alger 1985 p 17
[149] URBAT, op.cit. P9
[150] BET SARCHI, op.cit. P23
[151] Boukerche Djamel op.cit. p35
[152] Idem.

nouveau par 1352 » [153] (cette époque se caractérise par la construction de la mosquée de sidi el haloui). *« Elle redevint définitivement zianide en 1359 grâce à Abou Hamou Moussa II »* [154] qui a détrôné les Mérinides trois mois après le décès du roi Abou Inan.

Le royaume zianide à son apogée a occupé une très grande surface au niveau du territoire algérien qui début de Tlemcen et se termine à Bougie d'Ouest en Est. *« Tlemcen atteignait son plus haut degrés de prospérité et d'après les historiens, la population était d'environ 1250 000 habitants. Elle était décorée de monuments publics importants et ses relations commerciales s'étendaient même aux villes maritimes les plus importantes de la méditerranée. »* [155] Tlemcen était à cette phase selon PIESSE L. [156] une des villes les mieux policée et la plus civilisée du monde.

Durant la période d'Abou El Abbas Ahmed *« Tlemcen est devenu un centre d'échange commercial, artisanal et culturel, important. Cette phase du règne des Abdalwadide a vu la construction de la mosquée de Sidi Lahcene. Pendant les deux siècles qui vont suivre son règne, les gens vont vivre une vie intellectuelle intense, notons aussi le rôle historique des frères Maqari dans l'exploitation d'un véritable comptoir commercial (Tlemcen-Sidjilmassa) »* [157].

A partir de 1466 où les Hafsides s'empareront de Tlemcen, la ville commença à se décliner (ce déclin dans un premier temps était politique et dans un deuxième temps économique) car l'heure de la décadence est venue pour les souverains zianides et ceci jusqu'à les conquêtes des Espagnoles (1ère moitié du XIVème siècle) qui se sont emparés des villes d'Oran et d'Alger. L'occupation de Tlemcen en 1511 par les Espagnoles *« ne changera pas les limites de la ville »* [158]. Les turcs par la suite en 1517 où les rois zianides de l'époque étaient obligés de signer des accords et des pactes de protection jusqu'en 1555 où la ville tomba définitivement dans les mains des Ottomans après avoir résisté en plus des Espagnoles d'Oran durant un demi-siècle. A cette époque Tlemcen perd son statut de capitale du Maghreb centrale.

Pour conclure la période des Zianides, la ville de Tlemcen *« a hérité dans le fonctionnement de son espace, d'un passé prestigieux où le rôle éminent que la ville a joué dans le contrôle et l'organisation de la région occidentale à fortement marqué les différents sous espaces qui la composent. La cité évoque toujours en nous la capitale de l'Algérie indépendante au moyen âge. Métropole prestigieuse et courageuse aussi, car du fait qu'elle était la capitale des Banou Zian (Abdel Wad), Tlemcen a beaucoup souffert. Sa proximité de*

[153] BET SARCHI, op.cit. P24
[154] Idem
[155] Boukerche Djamel op.cit. p36
[156] Piesse L. op.cit.. p 87.
[157] URBAT, op.cit. P10
[158] Idem

la frontière marocaine ne lui a pas été favorable » [159] vu la présence de leurs cousins ennemies (appartiennent à une même tribu berbère de Zenata) les Mérinides de Fès.

7.2. Stratification urbaine :

La période de Yaghmoracen (1236-1281) c'est caractérisée par le renforcement des remparts Ouest pour augmenter leur résistance face aux attaques ennemies (les Mérinides) qui étaient continues. Les plus grands projets de ce roi sont les extensions urbanistiques de cette ville millénaire qui a pris une autre dimension à cette époque. Il a commencé par l'élargir vers le Sud est par la création des quartiers purement résidentiels qui étaient destinés à abriter les migrants andalous chassés par les chrétiens de l'Espagne. C'est zones sont *« Bâb El Djiad. R'Hiba, Derb El Fouki jusqu'à Derb Esourour à la limite Est du site d'El Mechouar »*[160]. D'autres élargissements urbains ont été établis vers cette direction qui sont *« le quartier intermédiaire de Hammam El Ghoula (Harat Errma) à Derb Echouli (environ du cinéma le Colisée) en passant par Derb Halawa (Rue des Fatimides), Derb Sidi El Abdelli, Derb Aktout. Derh M'Lala et enfin Derb El Kadi »* [161].

« A l'instar des princes musulmans, le désir du roi Yaghmoracen de s'offrir une résidence bien à lui, où s'affirmait sa dignité royale, » [162] le poussèrent à construire au niveau de la citadelle Méchouar un palais royale au sud de la ville. *« Il abandonna le palais (Ksar el Bali) construit par les Almoravides »* [163] à l'Ouest de la grande mosquée (ce palais a été trouvé en ruine par les français qui l'ont rasé par la suite). Il s'installa par la suite *« dans le nouveau complexe palais-citadelle ; le Méchouar situé dans la partie haute de la ville. Celui-ci devint la résidence officielle des princes Zaïyânides qui lui succédèrent*[164]*. Par la suite, le complexe allait s'affirmer par des fonctions militaires et administratives »* [165].

Il a construit par la suite la porte de Touita au Sud d'El Mechouar[166]. Il a aussi intégrer la place des caravanes où les marchand de l'or se rencontraient durant trois siècle du XIIIème au XVème. Cette dernière était à l'époque le plus grand centre commercial de la cité tlemcènienne et faisait sa prospérité. Donc à cette époque le roi a créé une centralité urbaine qui représente le cœur de la ville et tourne autour de trois fonctions qui sont le culte (la grande mosquée, centre de la religion), le pouvoir (El Mechouar, centre de décision politique) et l'économie (place de la caravane et El Kissaria, centre commercial). Donc la superposition de ces trois fonctions faisait la dynamique de cette cité. En 1268, le premier roi de la dynastie

[159] Idid, P8
[160] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P32
[161] Idem
[162] KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p108
[163] Idem
[164] LAWLESS op.cit. p. 50.
[165] KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p108
[166] W. G. Marçaïs, Les monuments arabes de Tlemcen- édition Albert Fontemoing Paris 1903 p 133

zianide a décidé de construire vers l'Ouest par mesure défensive *« Bâb Sidi Boudjemaa, fait qui encouragea son petit-fils Abou Hamou I à urbaniser la zone limitrophe »* [167].

En 1286, le roi Abou Said Othmane a renforcé la fonction économique dans la ville par la construction d'El Kissaria à l'Est de la grande mosquée. Elle représente l'équivalent d'un grand centre commercial ce dernier est appelé aussi souk césar. *«Ce nouveau lotissement sans commune mesure avec le bâti local était muni d'une enceinte haute avec deux ouvertures, l'une vers le Sud et l'autre vers l'Ouest. Par sa position, ce lotissement démarquait la ville basse de la ville haute »* [168]. De l'autre côté de la ville de Tlemcen c'est-à-dire, vers l'Ouest et en 1296, le roi a construit une mosquée en souvenir du savant Abou El Hassen (devenue un dépôt puis une école franco-musulmane à l'époque coloniale et un musée à l'époque postindépendance). Cette construction *« a permis de combler le vide entre le quartier Bâb Ilan et l'ancien palais des gouverneurs (ksar El Bali) et aussi par la réalisation d'un quartier intermédiaire à l'ouest de la mosquée (Derb El Hadjamine) et par un quartier artisanal (Esagha El Djadida) communément appelée Ras Essagha (Rue des Orfèvres) au Sud de la mosquée. »* [169] Cette mosquée qui est située à l'Ouest de la place de la caravane et de la grande mosquée est *« très intéressante en ce qu'elle est parmi les monuments de Tlemcen, celui qui porte le plus l'empreinte de l'art andalou. Son mihrab, véritable bijou de ciselure est considéré comme un joyau de l'art musulman »* [170]

Durant la période d'Abou Hamou Moussa I (1307-1317) [171] successeur d'Abou Ziane (son frère), *« un arrangement fut conclu avec les Mérinides, pendant ce temps de trêve, les Zianides tentèrent vainement d'étendre leur domination sur Béjaïa »* [172]. A cette époque le roi a pris la décision de faire des extensions urbanistiques au Nord-Ouest de la ville où il a voulu honorer les fils de l'Imam de cette époque par la construction d'une medersa, une zaouia et une mosquée voir plus l'édification d'un quartier complet qui porte leur nom. Ce dernier *«relie Bâb Ilan (quartier Almoravide de la deuxième phase évolutive de Tagrart) avec le quartier intermédiaire réalisé par Abou Saïd Othman (Derb El Hadjamine). »* [173]

Par la suite le roi zianide Abou Hamou Moussa I a construit au Sud-Ouest de la cité ce qu'on appelle la casbah de Tlemcen dont la fonction était de séquestrer les otages des différentes tribus qui se sont installées à proximité de la ville en extra-muros. Le but du chef abdelwadid était de maitriser et d'asseoir son pouvoir sur les tribus arabes ou berbère pour éviter la rébellion. *« De ce fait, la nouvelle zone d'habitation était composée de deux parties distinctes, la zone mitoyenne à Bâb kachout et El Arar en camp de toile, et la zone mitoyenne au Méchouar réalisée en dur. Elles s'étendaient du Méchouar au derb Ras El Casbah (en*

[167] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P33
[168] Idem
[169] Idem
[170] BOUKERCHE Djamel op.cit. p31
[171] Charles André Julien -Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie. Algérie. Maroc- éd Pavot. Paris 1952 p 73
[172] BET SARCHI, op.cit. P24
[173] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P33

haut de la rue de Paris) » [174] . A l'intérieur de la citadelle du Méchouar, il construisit un palais et une mosquée en 1317.

En 1318, le fils Abou Tachafin I succéda à son père Abou Hamou Moussa I. Cette période (1318-1337) c'est caractérisée par l'embellissement de la cité tlemcenienne (Il employa des milliers de prisonniers chrétiens dans les travaux d'urbanisme) [175] car selon BOUKERCHE ; *« il avait le goût des édifices somptueux et travailla beaucoup à décorer la capitale »*[176]. Le roi de l'époque a voulu orner le Mechouar en construisant tout autour du palais royal de Yaghmoracen quatre autres magnifiques palais royaux de point de vu architectural (ils ont été rasés par les français) qui sont Dar El Moulk, Dar Esourour, Dar Abi Fihr et Dar El Beidha, actuellement des fouilles archéologiques ont pu désigner leur emplacement (dans le cadre de Tlemcen capitale de la culture islamique 2011). Il a construit aussi la medersa Tachfinia qui séparait entre la place des caravanes et celle des fondouks elle est considérée comme étant un joyau architectural et la plus belle de tout le Maghreb islamique. Actuellement elle disparut mais elle existait jusqu'en 1873 avant que les français la détruise. *« Cette mederssa a permis d'avoir des échanges intellectuels intenses avec Fès, Sebta, Grenade, Béjaia, Constantine et Tunis. Les échanges interurbains relatifs aux négoces, aux techniques et aux arts étaient importants en plus de la circulation des hommes»* [177] .

La fonction culturelle était aussi matérialisée par l'édification de nombreux bâtiments monumentaux qui donnaient une personnalité spécifique à la ville tels que l'oratoire de sidi Bel Hassen. Par la suite il restructura la ville où il a spécialisé progressivement les quartiers de cette cité en leur donnant une fonction à chacun d'eux. *« Le rayonnement a aussi un fondement économique grâce au port de Honnaine et au Sud Touat Sidjlimassa »*[178] comme le confirme BOUKERCHE *« sous son règne, le commerce avait atteint son plus haut degré de prospérité et les échanges avec l'étranger avaient pris un essor considérable »*[179]. Léon l'Africain ajoute de son coté que *« Tlemcen est une grande et royale cité. Durant le règne du sultant Abou Tachfine elle comprenait environ 16000 familles, et bien que son importance se soit accrue, ses habitants n'en restèrent pas moins courtois et intègres… Les habitants de Tlemcen peuvent être divisés en cinq groupes, étudiants, boutiquiers marchands, soldats et ouvriers industriels »* [180].

A cette époque, *« un système d'irrigation également développé était alors mis en place pour les besoins des cultures, comme en témoigne les nombreux petits bassins en pisé disséminés dans Tlemcen et particulièrement les deux grands bassins à l'Ouest de la ville.*

[174] Ibid, P34
[175] LAWLESS Richard , op.cit. p. 53.
[176] Boukerche Djamel op.cit. p35
[177] URBAT, POS d'Agadir et Sidi El Haloui, 2001, P9
[178] Ibid, P10
[179] Boukerche Djamel op.cit. p36
[180] G. et W. Marçais op cit, p64.

L'un d'eux, plus grand appelé Sahridj M'Bedda[181] *»*[182] (a engendré le déplacement l'enceinte de la ville vers le Nord-Ouest en construisant Bâb Sidi Saïd et Bâb Fès), c'était un énorme réservoir d'eau rectangulaire de deux cents cinquante mètres de l'Est à l'Ouest et profond d'environ de trois mètres, il servit aussi de plaisance pour l'ensemble de la famille royale comme l'atteste l'Abbé BARGES *« le sahridj est destiné à la monarchie, puisqu'il en existait un au Maroc, cent ans avant celui de Tlemcen »* [183]. *« On y organisait également de simulation de joutes navales. L'eau fut captée aux sources des montagnes et des canalisations, telle que Sakiet en Nasrani qui daterait de l'Antiquité et passe prés d'El Eubbed alimentaient la ville »* [184].

Par ailleurs, Abou Hamou Moussa II a régné durant la période qui va de 1359 jusqu'en 1389. *« Il tenta alors vainement de s'emparer de Bejaïa. Il fut forcé de chercher refuge dans le désert lorsque les Mérinides vinrent s'emparer de Tlemcen en 1370. Il retrouva sa capitale deux années plus tard »* [185]. De nombreuses constructions ont été réalisées durant cette phase qui sont la medersa Yacoubia[186], la Mosquée et le mausolée de Sidi Brahim El Masmoudi. *« Abou Hamou II réalisa la jonction entre le Méchouar et le quartier Ouled Sidi El Imam. Le complexe réalisé a été élevé sur des remblais prouvant l'occupation du sol par la Casbah de son prédécesseur Abou Hamou I (le sondage réalisé au niveau de la mosquée a prouvé le remblai) »* [187]. Yahiya Ibn Khaldoune décrit Tlemcen sous le règne d'Abou Hamou Moussa II comme suit *«c'est une ville solidement construite, jouissant d'une température agréable, pourvue d'eau douce et possédant un territoire fertile et riche en productions. Placée sur le flanc d'une montagne, elle s'étend dans sa longueur, d'orient en occident ; l'on dirait d'une jeune épouse assise mollement sur son lit nuptial »* [188] .

A cette époque *« le Mechouar poursuivait sa brillante carrière, notamment dans le palais et principalement chaque année, à la veille du mouloud (anniversaire de la naissance du prophète) quand celui-ci ouvrait ses portes. C'était aussi l'occasion des tournois, qui se tenaient dans la salle principale du palais ornée de fameuse magana, l'horloge à automates. Les abords du Mechouar étaient devenus le quartier le plus vivant de Tlemcen, du moins le quartier officiel de la capitale»* [189]. *« Attala Dhina rend un aperçu sur l'œuvre des souverains zianide notamment Abou Hammou Moussa II qui contribua à la grandeur littéraire de Tlemcen »* [190]. Parmi les témoignages archéologiques de cette époque, nous notons le tombeau sanctuaire de Rab Ephraim Enkoa qui est un *« haut leu de pèlerinage des membres de cette*

[181] L'historien El Tenessi l'attribue à Abou Tachfine comme d'autre édifices destinés à servir au plaisir de ce monde et aux agréments de la vie selon boukerche Djamel.
[182] BET SARCHI, op.cit. P24
[183] PIESSE L. op.cit. p94.
[184] BET SARCHI, op.cit. P24
[185] Idem
[186] Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852, p 421
[187] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P34
[188] BARON S, p 124.
[189] Boukerche Djamel op.cit. p37
[190] URBAT, op.cit. P10

communauté qui occupait le quartier à proximité du mechouar et dont le rôle sur le plan commercial et diplomatique était important » [191] .Quand *« à la fin de son règne, les difficultés refont surface : rébellion de son fils Abou Tachfine II qui se rendit suzerain des sultans de Fès »* [192] de 1389 à 1430.

La période du règne d'Abou El Abbas Ahmed s'est étalée de 1430 à1462. Cette époque s'est caractérisée par la consolidation de la fonction défensive vu l'insécurité qui régnait durant cette période (surtout après le détournement de la route de l'or par les portugais qui passait par le Sahara vers les côtes de l'océan atlantiques) par l'élévation des remparts de la citadelle du Mechouar en 1446 et l'édification des remparts de la cité Abdalwadide Sud et Sud-Ouest. Ces derniers étaient percés de trois portes, il s'agit des Bâb El malaib, Bâb Erajae et Bâb El khemis. Au Sud de la place des caravanes. Le roi a autorisé les juifs à construire leur propre quartier car *« ils se trouvaient depuis le règne Almohade en dehors de Bâb El Kermadine à Qbaça, terme arabe qui signifie endroit réservé à des étrangers. La tradition rapporte ce fait comme étant le résultat de l'influence d'Ephraim Alenkoua sur le sultan. Toujours est-il que Tlemcen est la seule ville de l'occident musulman où les juifs ont élu domicile au cœur même de la cité »* [193].

Dés alors, les juifs ont commencé à édifier leurs maisons, temples et synagogues. Ces types d'édifices religieux à cette époque n'étaient pas permis dans les autres villes du Maghreb islamique. Mais le sultan zianide a toléré ce fait vu que le chef spirituel des juifs a soigné sa fille qui était en danger de mort, donc en guise de reconnaissance à cette communauté qui a joué aussi un rôle très important dans la prospérité économique de la ville de Tlemcen car les juifs à cette époque avaient des activités commerciales dans les quartiers des orfèvres et celui des dinandiers. *« Une seule contrainte leur a été imposée le bâti juif devait être au même niveau que le bâti musulman. La solution fut vite trouvée sans pour autant diminuer les hauteurs, la construction en entresol. De ce fait le deuxième niveau d'une maison juive est situait presque au même niveau qu'une maison musulmane n'ayant que le rez-de-chaussée. Pour des considérations sécuritaires probablement, le quartier juif n'est entouré que de constructions publiques, Au sud la citadelle du Méchouar, au Nord la grande mosquée et l'asile des vieillards, à l'Est la Medersa Tachfinia et la Mahkama, à l'Ouest la mosquée de Sidi Ibrahim, la Medersa Yacoubia prolongée par la mosquée Sidi Bel Hassen »* [194].

Des restitutions de la ville à cette époque ont été établies par KESSAB (carte n°17) et ROSS (carte n°18). D'après notre recherche c'est la deuxième qui est la plus au moins juste car les extensions des tissus urbains étaient vers le Sud-Ouest, le centre et l'Est et celles des remparts était vers le Nord, le Sud, Sud-Est et l'Ouest. La nouvelle muraille était percée de six portes qui sont Bâb Sidi Said, Bâb kbassa, Bâb sidi boudjamaa, Bâb El Khemis, Bâb El

[191] Idem

[192] BET SARCHI, op.cit. P24

[193] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P34

[194] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P35

Mlaib, Bâb Eradja. Les Zianides ont réalisé une porte dans l'ancienne muraille de Tagrart qui est Bab Djiad, et changé la dénomination de la porte d'Eribat qui est devenue Sidi Boumedienne.

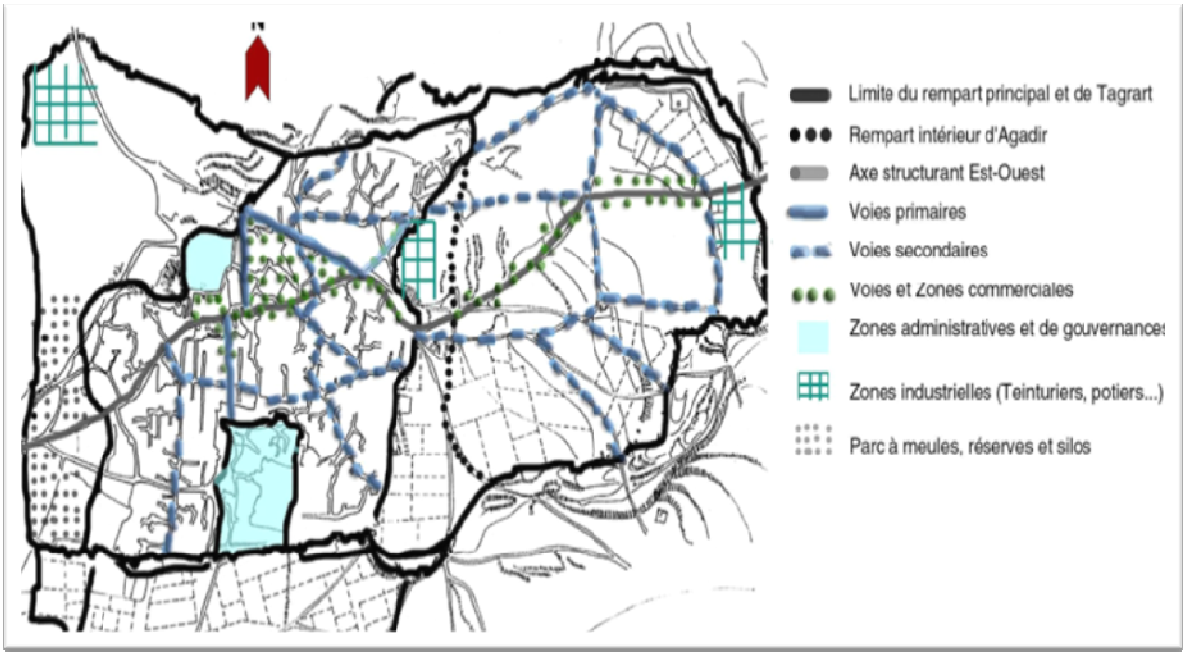

Carte n°17 : Essai de restitution des extensions des zianides
Source : KASSAB BABA-AHMED T., op.cit, p245.

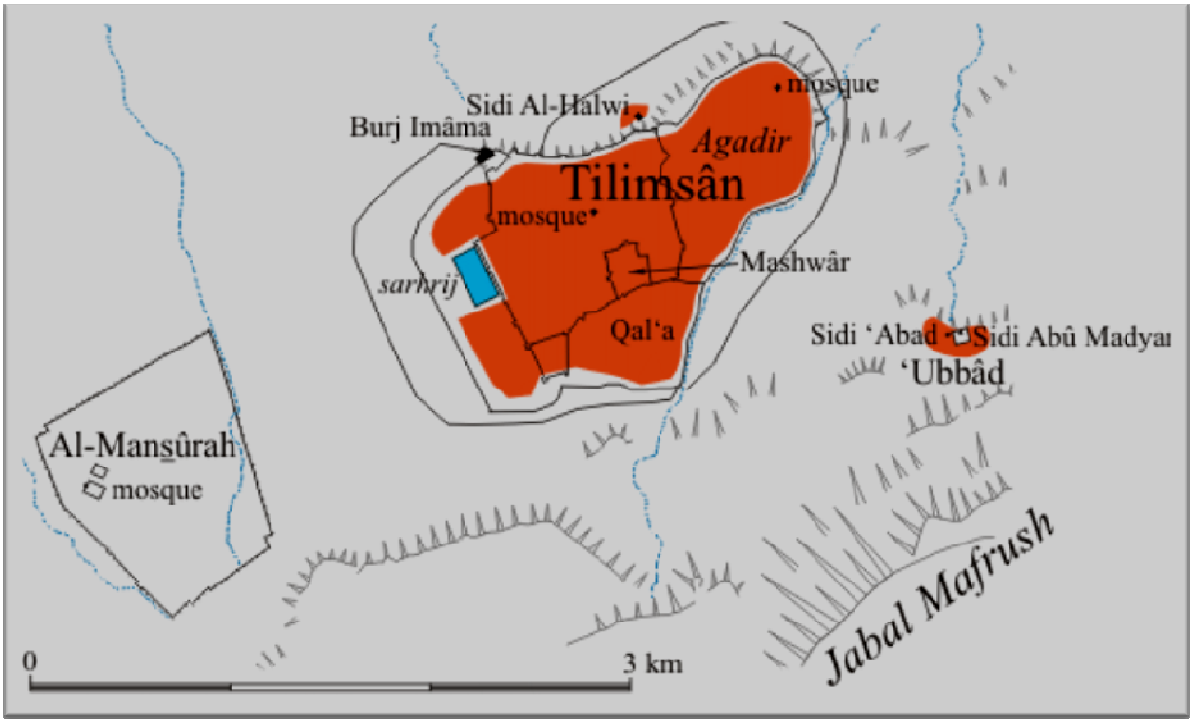

Carte n°18 : Configuration de la ville de Tlemcen à la fin du règne zianide
Source : ROSS Eric, op.cit.

Nous avons retracé de notre part les limites de Talamsane en reliant 13 fragments de remparts, trois d'entre eux ont été détruit par les Français qui sont le fragment de Kebassa, bâb Eradja et bâb Sidi Boudjamaa (fragments A, G et L). Ce qui a donné le bornage suivant Sidi Said et Sidi El Haloui au Nord, Kebassa, Pasteur, les cerisiers, Bel Horizon à l'Ouest, Boudghene El Kalaa supérieure, Riat El Hamar, le quartier de la gare au Sud et Sidi Daouidi à l'Est (carte n°19).

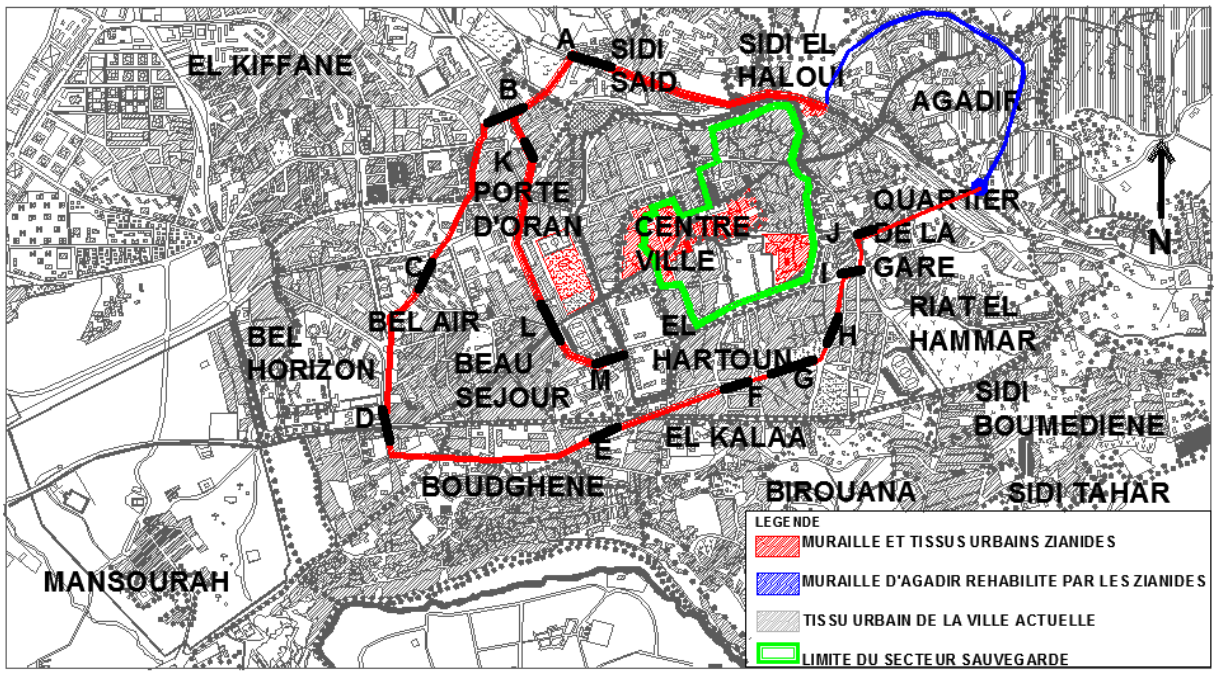

Carte n°19 : Situation des zones d'extensions zianides par rapport à la ville actuelle
Source : Auteur, 2015

8. PERIODE DES MERINIDES (1299 A 1358) :

8.1. Contexte historique :

Durant le règne des Zianides, les Mérinides se sont incrustés à Tlemcen. Ces derniers sont originaires comme les premiers de la même tribu bèrbère de Zenata. Ils sont venu du Zab, et *« furent repoussés vers les Hautes plaines oranaises suite à l'invasion hilalienne au XIème siècle*[195]*. Ils devinrent maîtres du Maghreb extrême et du Maroc du Nord en 1248*[196] *sous le règne d'Abou Yahyia qui fit de Fès sa capitale. Voulant reconquérir le Grand Maghreb des Almohades, celui d'Abdel Moumen qui avait réalisé l'unité politique de l'Afrique du Nord et de l'Espagne musulmane, ils menèrent plusieurs expéditions contre les Hafsides et les Zianides »* [197]. Les Mérinides ont assiégé Tlemcen deux fois, le premier siège c'était entre 1299 et 1307 par Abou Yakoub (fin de l'époque du règne d'Abou Said Othmane et le début de celui de Abou Ziane) et le deuxième entre 1335 et 1358 par Abou L'Hassen et Abou Inân.

Lors de première occupation, les Mérinides venus du Maroc voisin ont commencé un siège sur Tlemcen dès le printemps de la première année du blocus de Mansourah (carte n°20). Le but des gouverneurs de Fès était de couper toutes les relations de communications de la cité des Zianides avec le reste des villes environnantes en l'isolant afin qu'elle ne puisse être secourue et ravitaillée. La vie était dure à l'intérieur de Tlemcen à cause du siège, au même temps la ville marocaine rivale de la cité zianide montait en puissance comme l'atteste

[195]] R.Bourouiba ,L'art religieux musulman en A1gérie Ministère de la culture, société nationale du livre algérien, Alger 1984 p 155
[196] Robert Mantran ,op.cit, p 76
[197] KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p283.

BOUKERCHE dans son mémoire de magistère *« pendant qu'à Tlemcen sévissait la famine et le marché noir, le camp des Mérinides regorgeait de biens »* [198].

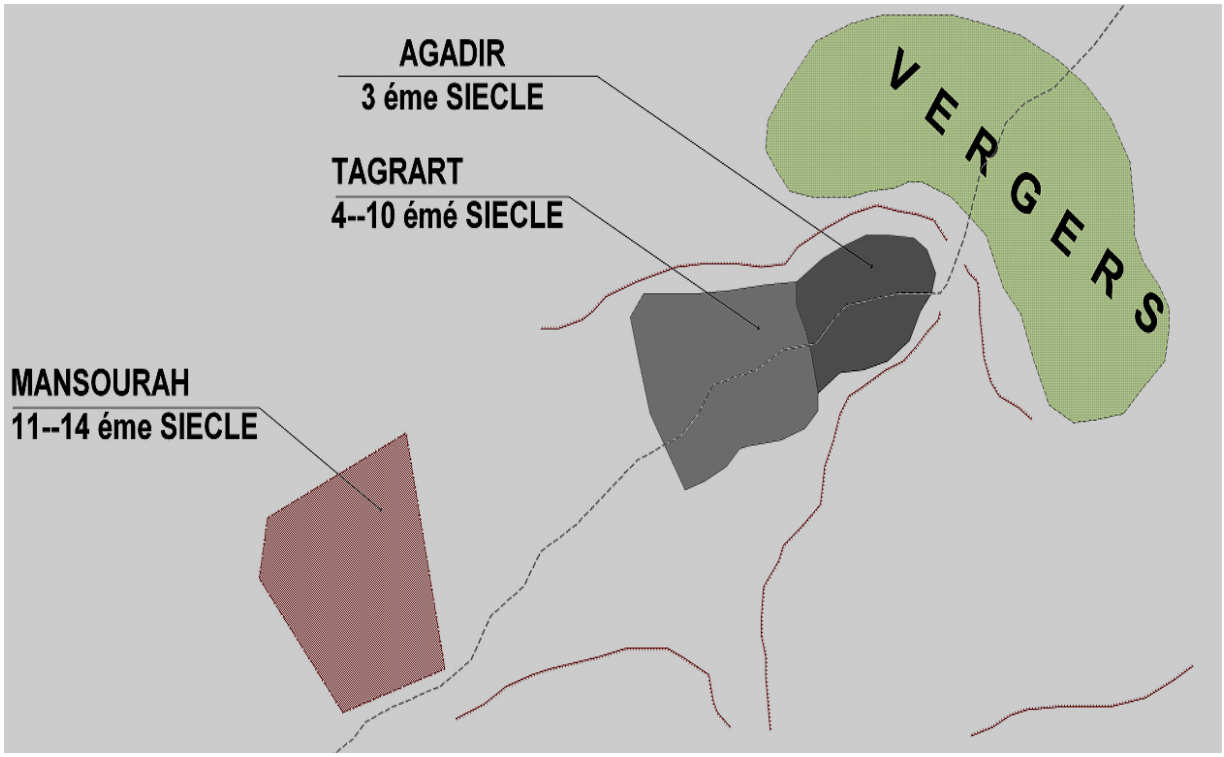

Carte n°20 : situation de Mansourah par rapport à Tilimsen
Source : ANAT, op.cit p47.

La création de cette ville à l'Ouest de la cité zianide avait un but de rivaliser cette dernière et le choix de l'emplacement de l'édification n'est pas fortuit car c'est le seul côté que l'ennemi peut attaquer la ville de Tlemcen. La transformation du camp en une ville n'est pas un cas particulier à Tlemcen. Puisque de nombreuses villes dans le monde étaient des camps militaires avant de se métamorphoser en un groupement urbain. C'est la quatrième fois dans l'histoire Tlemcen qu'un camp change de statut après Pomaria (romaine), Agadir (idrisside) et Tagrart (almoravide).

En 1304, le roi mérinide est décédé suit à un assassinat. Ceci à pousser les envahisseurs à quitter les lieux sans être attaqués par les assiégés qui étaient portant déterminés à prendre les armes et combattre l'ennemi pour délivrer Tlemcen sous le commandement d'Abou Ziane, Abou Hammou I et Othman (décédé un an avant). Dès la sortie des Mérinides, la population locale s'est rendit à Mansourah pour détruire tous les édifices construit à l'intérieure de la cité rivale et compris les remparts dont les ruines témoignent actuellement de l'acharnement des habitants de Tlemcen.

Trente et un ans plus tard et plus exactement dès le début du printemps de 1335, les Marocains reviennent à la charge en occupant une fois de plus leur chère cité Mansourah. A cette époque Abou Tachfine et Abou El Hassen étaient les rois respectivement de Tlemcen et de Fès. Dès 1337, la capitale des Zianides a été colonisée par les Mérinides malgré la

[198] Boukerche Djamel op.cit. p32

résistance des tlemcèniens pendant plusieurs années. Pendant treize ans de siège, les deux villes étaient annexées au royaume de Fès de 1335 à 1358.

En 1348, les tribus arabes de Tunis ont battu les Mérinides de Fès dans une guerre sanglante ce qui a causé l'affaiblissement puis l'effondrement de la puissance marocaine. Pendant ce temps de confusion générale, les Zianides se sont accaparés du pouvoir en s'installant dans leur cité chère à leurs yeux. Quatre ans plus tard, la ville de Tlemcen est tombée encore une fois entre les mains des Mérinides de Fès. A cette époque Abou Inan a succédé à son père Abou El Hassen (1352). Ce roi que l'on lui doit la renaissance de l'Etat mérinide de ses cendres. Selon BOUKERCHE D. *« Tlemcen n'eut pas à regretter leur dominance passagère ; ils travaillèrent à l'embellir et y installèrent quelques beaux monuments »* [199] mais l'heure de la fin de leur dominance est arrivée car *« le prince abdelwadid, Abou Hamrnou II reprit le royaume de Tlemcen aux Mérinides et occupa le trône (l359 à 1389) trois mois après la mort d'About Inân. »* [200]

8.2. Stratification urbaine :

Au début les armées marocaines du roi Abou Yakoub ont établi un campement provisoire puis elles l'entouraient de remparts. Ces derniers étaient hauts, épais et solides *« coupés de tours et formant un quadrilatère d'un kilomètre de côté environ »* [201], leur ruines sont encore visibles actuellement. *« A l'intérieur, il fit construire quantité d'édifices en matériaux durables. Il érigea nous dit ET-TENESSI des palais, des bains, des fontaines, des places et des marchés, de sorte que le camp devint une véritable ville de 100 Hectares*[202] (carte n°21) *et reçut le nom de Mansourah (la victorieuse). »* [203] Une très grande majorité des bâtisses construites au niveau de Mansourah furent provisoire (tentes et abris). Cela n'empêcha pas les gouverneurs de la nouvelle cité d'édifier des bâtiments permanents.

[199] Boukerche Djamel op.cit. p35
[200] Idem
[201] Ibid, p32
[202] Sid Ahmed Bouali ,Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende ENAL Alger 1984 p 43
[203] Boukerche Djamel op.cit. p32

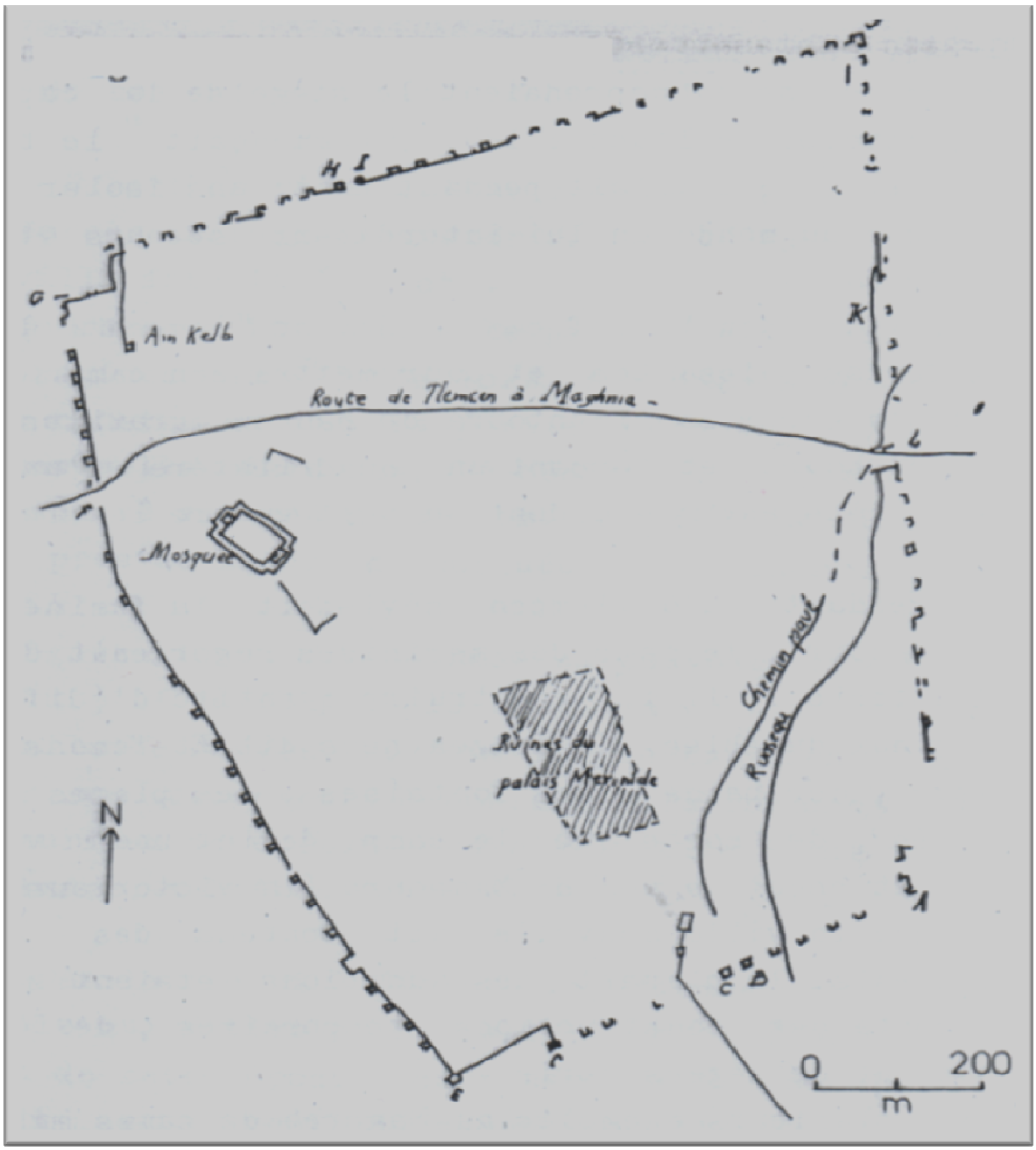

Carte n°21 : Mansourah
Source : BOUKERCHE Djamel Edine, op.cit., p33.

La ville des Zianides Tlemcen a été détrônée par sa rivale la ville des Mérinides Mansourah en matière d'attractivité commerciale comme le confirme George et Willlam MARÇAIS, *«c'est le transfert des fonctions commerciales qui transforma le camp de Mansoura en une véritable ville »* [204] et l'atteste IBN KHALDOUN dans ses écrits *« la nouvelle Tlemcen était une cité* (carte n°22) *impressionnante que ce soit par son étendue, sa population nombreuse ou l'intensité de ses fortifications. Elle comprenait les bains publics, des caravansérails et une mosquée où les habitants se réunissaient pour la prière du vendredi. Chaque jour sa prospérité augmentait et ses marchés regorgeaient de produits de toute nature »* [205]. BOUKERCHE le certifie aussi de son côté *« qu'au cours du siège de*

[204] W. G. Marçaïs, Les monuments arabes de Tlemcen- édition Albert Fontemoing Paris 1903, p 133
[205] W. G. Marçaïs, Les monuments arabes de Tlemcen- édition Albert Fontemoing Paris 1903 p 138

Tlemcen, les caravanes venant du Sud étaient orientées vers la nouvelle Tlemcen, par les Mérinides qui assuma bientôt toutes les fonctions commerciales de la capitale abdelwadide. Mansourah devint un centre commercial prospère et une cité cosmopolite qui attirait les marchands chrétiens, musulmans et juifs de différents pays. La ville était également composée d'artisans, dont ceux travaillant les métaux précieux. » [206]

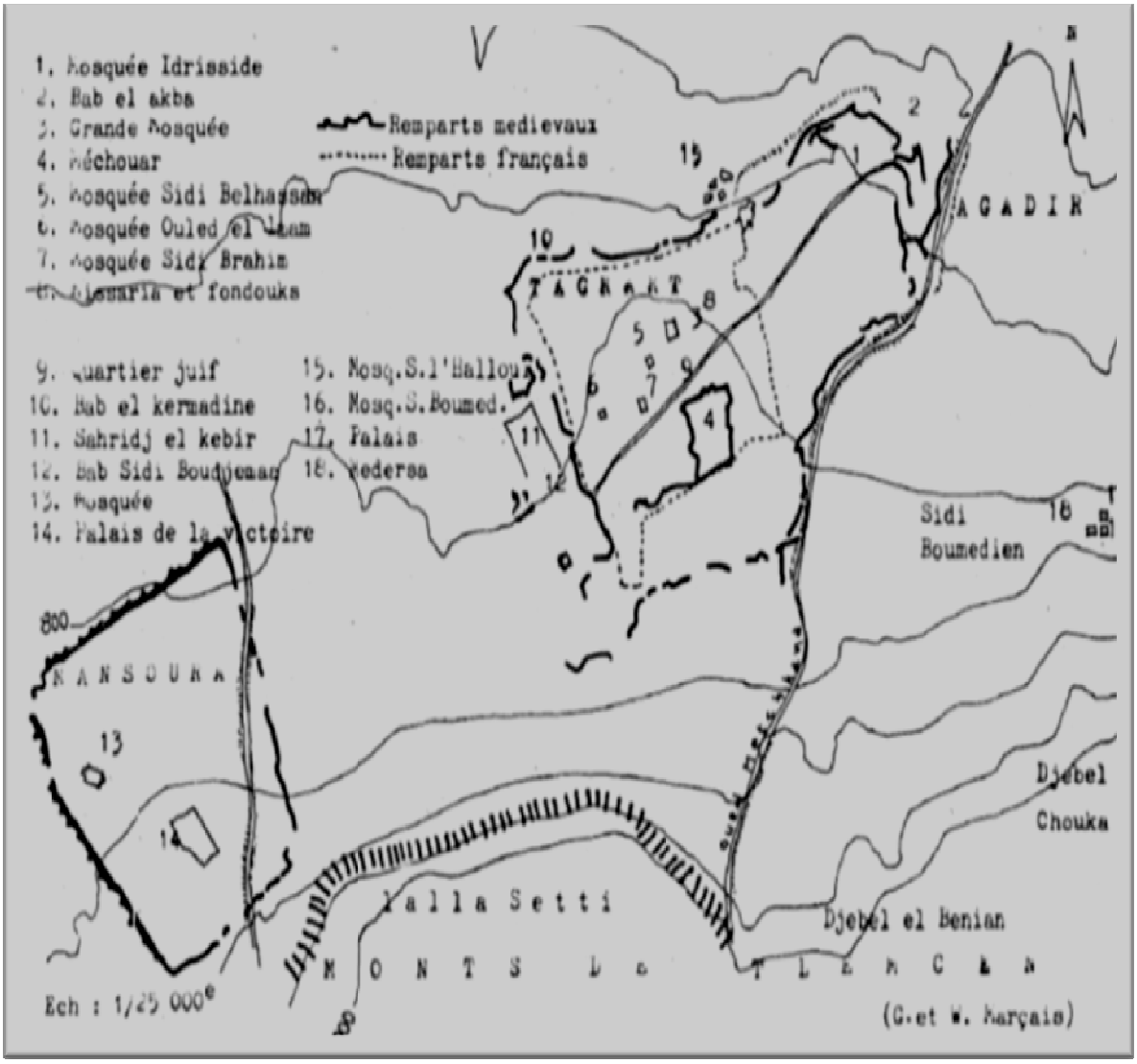

Carte n°22 : Tlemcen au XIVème siècle
Source : G. W Marçais. P 52.

Entre 299 et 1307 les Marocains (carte n°23) ont achevé aussi la mosquée de la ville victorieuse et construit le palais de la victoire à Mansourah, le quartier d'El Eubad avec sa médersa et sa mosquée de Sidi Boumediène. Ce qui témoigne de l'importance que donnent les Mérinides à la religion. Abou El Hassen par la suite a construit plusieurs édifices monumentaux tels que la médersa à Fès, le quartier, la mosquée et la médersa de Sidi El Halloui à Tlemcen en 1347 (carte n°24). De notre côté, nous avons tracé les trois entités urbaines qui sont facilement distinguables (vu leur isolement par rapport à la ville) sur la carte actuelle de la ville de Tlemcen (carte n°25).

[206] Boukerche Djamel op.cit. p35

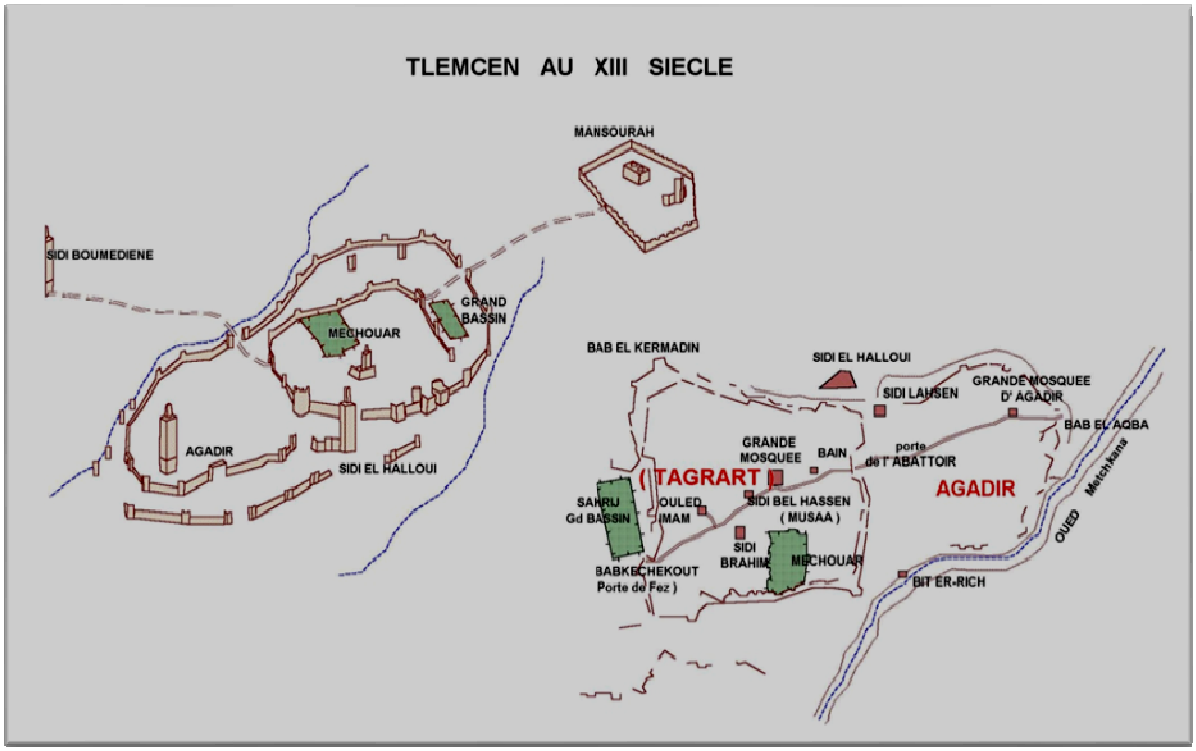

Carte n°23 : Construction de Sidi Boumediene
Source : ANAT op cit, p 5

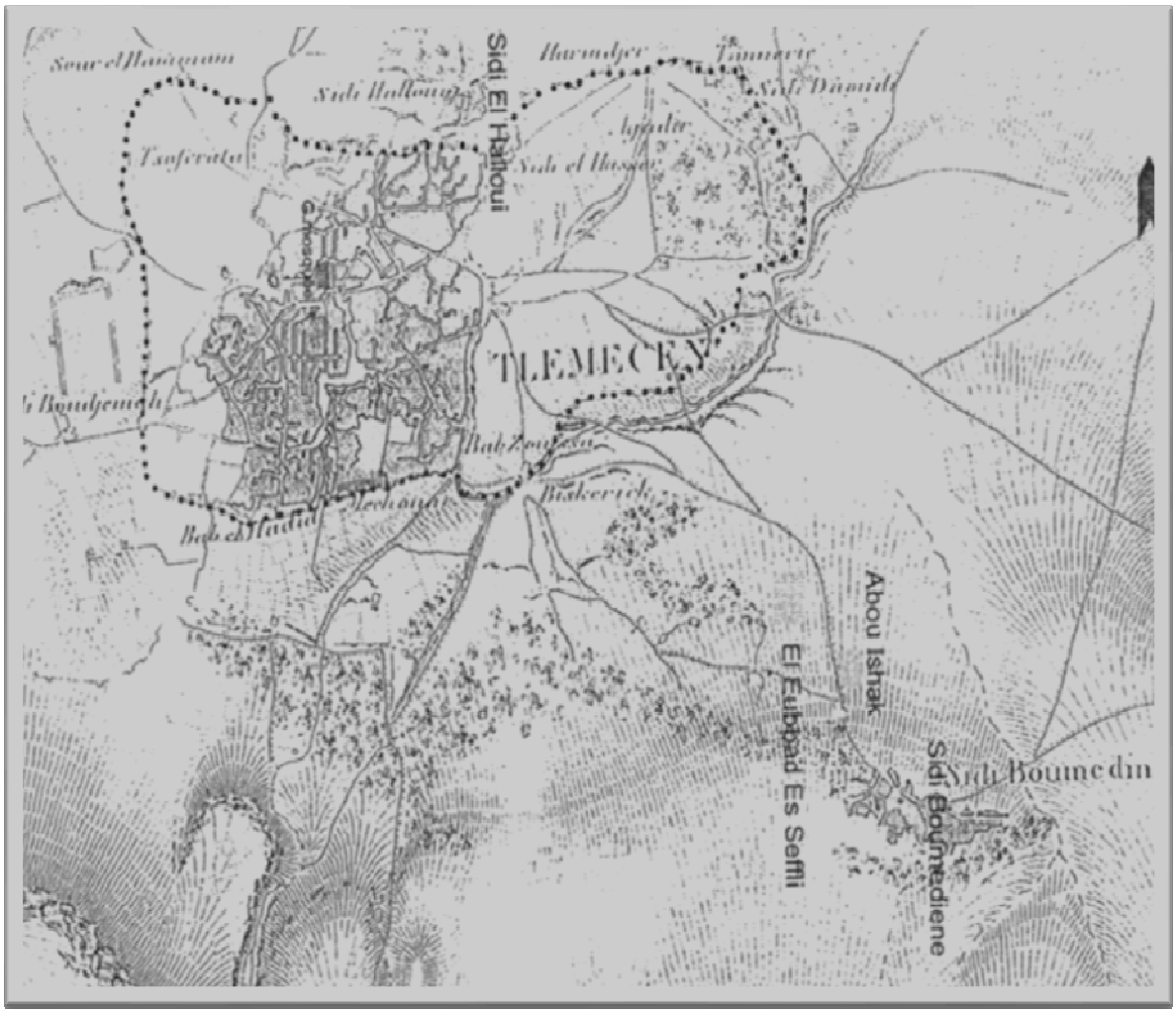

Carte n°24: Emplacement de Sidi Boumèdienne et de Sidi El Heloui.
Source : Archives militaires de Vincennes (fond de plan MR 1H 756 D19B 264), in KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p387.

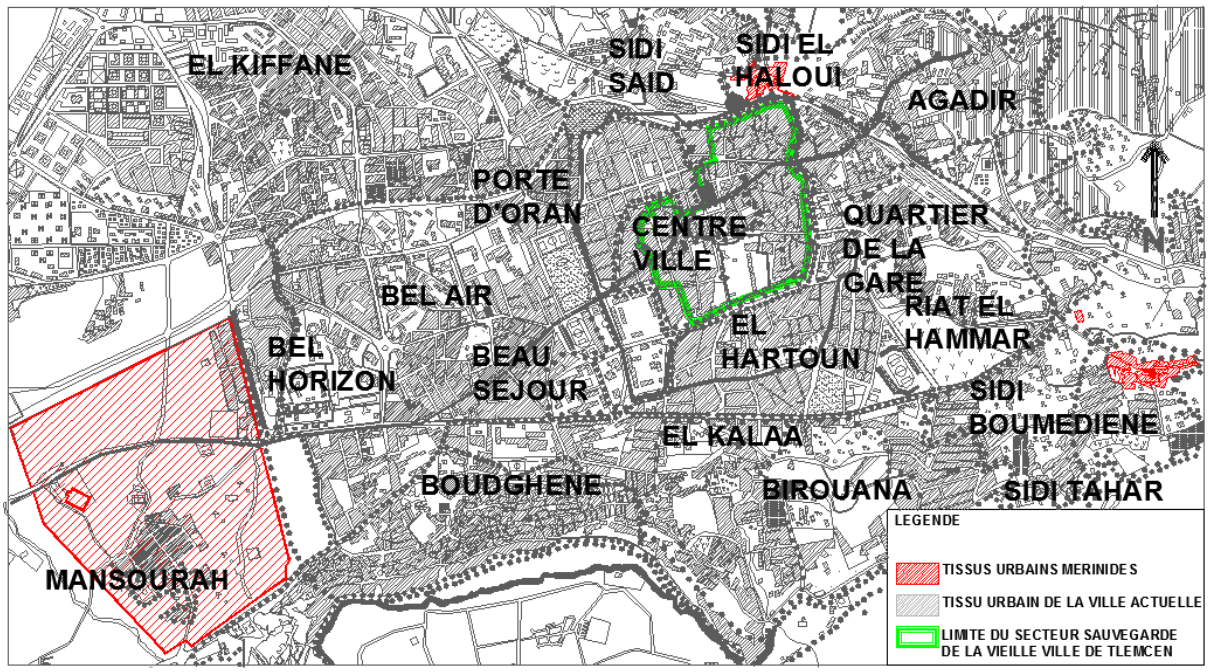

Carte n°25 : Situation de Mansourah, Sidi Boumedienne et Sidi El Haloui par rapport à la ville actuelle

Source : Auteur, 2015

9. PERIODE DES OTTOMANS (1517 A 1833) :

9.1. Contexte historique :

Après avoir connu la grandeur à l'époque des Zianides (capitale du Maghreb centrale). *« Le déclin de Tlemcen se dessine dés la fin du XVème siècle »* [207]. *« En plus des attaques marocaines qui n'ont jamais cessé d'importuner les Tlemceniens »* [208], le royaume zianide sera conquit successivement par les Espagnols en 1511 après avoir *« détruit en 1510*[209] *plusieurs villes du royaume des zianides. Il s'agit des villes portuaires de Honain et de Rachgoun »* [210]. Par la suite *« Le roi de Tlemcen, Abou Hammou III ayant usurpé le trône à son neveu Abou Ziane, accepta de reconnaitre la souveraineté de Ferdinand le Catholique qui le prit sous sa protection. Abou Ziane soutenu par la population qui n'acceptait pas l'alliance de leur roi avec les chrétiens, fit appel à Baba Aroudj le défenseur de l'Islam. »* [211].

L'arrivé des Turcs qui étaient un peuple marin et corsaire s'est faite en 1517 où *« Tlemcen subit un siège par Aroudj et le rétablissment du vassal pendant six mois dans le Mechouar par les troupes Ibériques, Aroudj s'enfuit et fut assassiné prés de Rio-salado »* [212] en 1518[213]. *« Il sera repris par les Espagnoles puis les Turcs et tomba aux mains des Saâdéens du Magnreb El Aqsa auquels les turcs l'arracheront en 1550 »* [214].

---

207 BET SARCHI, op. cit, P25

208 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p300.

209 M.Kaddache, L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991 p5.

210 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p300.

211 Idem

212 URBAT, op. cit, P10

213 Sir Godfrey Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415à1830 par Farida Hella OPU Alger 1991 p208

214 BET SARCHI, , op. cit, P25

Cette période s'est caractérisée par *« la substitution à la rente de péage terrestre une rente de péage maritime, fondée non pas sur la maîtrise des routes, mais sur celle de la mer méditerranée. Nous sommes bien loin de l'époque où l'axe Tahert - Sidjelmassa - Tlemcen - Aghmat - Marrakech - avait créé des villes-Etats idrissides, et où les bénéfices d'un commerce actif satisfaisaient à la fois les maîtres des routes et les maîtres des villes. Ce bouleversement va consacrer la sclérose des voies de communications intérieures, en même temps que la stagnation de l'agriculture »* [215]. Donc les Turcs ont décliné la ville de Tlemcen dans tous les domaines surtout de point de vue politique et économique qui faisaient sa gloire à l'époque zianide.

« Les villes intérieures comme Fez - Kairouan et Tlemcen qui, du fait de leur situation géographique, ne pouvaient participer directement à la vie maritime, vont s'assigner une nouvelle vocation sociale dans ce que les spécialistes appellent avec juste raison le "Messianisme Urbain" (ou mouvement Maraboutique des Zawiyas, véritables microsociétés avec toutes leurs fonctions et attributs infrastructurels et superstructures) » [216]. De ce fait nous pouvant conclure que la dérive religieuse au sein de l'islam et l'apparition de sectes qui vénéraient les saints au Maghreb en générale et à Tlemcen en particulier ont été encouragé par les turcs. Donc ajouté à la dérive politiquo-économique il y avait une dérive socio-religieuse.

L'occupation turque (celle-ci durera trois siècles consécutifs à partir de 1855 et ceci jusqu'en 1833), *« de part sa nature urbaine et côtière, se devait donc de laisser l'arrière-pays livré à lui-même. Les régions intérieures, placées sous le contrôle de chefferies locales, alimentaient le Trésor du Bey en numéraires prélevés par voie d'impôt. Ce dernier, en dépit de rares affectations sociales, n'en était pas moins impopulaire et rappelle par le calcul de son assiette et son mode de recouvrement, les tristes heures du féodalisme »* [217].

Tlemcen à cette époque, était annexée aux états de l'odjak (corps militaire constitué par les janissaires) devient par la suite un siège de l'aghalik. Elle s'affaiblissait de plus en plus par ce régime purement militaire car comme nous l'atteste BOUKERCHE : *« Le gouvernement essentiellement militaire des Turcs, détruisait mais n'édifiait pas. A ce contact, la civilisation n'avait rien à perdre, rien à gagner. Tlemcen va en s'affaiblissant de plus en plus, sa population industrieuse et polie émigre pour se soustraire aux brutales algarades de la soldatesque turque ; la vie se retire de ce corps sans âme. Des luttes intestines, des intrigues de casernes, des exécutions capitales, voilà l'affligeant spectacle de Tlemcen présenté pendant deux cents soixante-dix-sept années, où elle se débat sous l'étreinte barbare de la milice turque. »* [218]

Les turcs se sont emparés du Nord de l'Algérie et sont devenus maitres à bord où ils ont essayé d'éliminer l'enclave étrangère d'Oran. A cette période, le commerce de la ville de

[215] MHT, op cit, P30
[216] Idem
[217] Idem
[218] BOUKERCHE Djamel op.cit. p39

Tlemcen était affaibli par la piraterie qui régnait en mère méditerranéenne ce qui a permis aux échanges commerciaux en océan atlantique de prendre le dessus sur celui de la Méditerranée. Les corsaires barbaresques attaquaient surtout les bateaux espagnols se qui a perturbé le bon déroulement de l'activité commerciale. Le commerce terrestre quant à lui a pris un coup dur car Tlemcen à l'époque zianide avait des échanges commerciaux lucratifs avec les pays du Maghreb, sahariens , de l'Europe et le monde musulman mais dès l'arrivée des Turcs selon PANZAC*« il n'y avait que des caravanes purement commerciales reliant les différents états du Maghreb. La caravane maghrébine quittait Salé au Maroc chaque année et s'en va via Oujda, Tlemcen, Mascara, Alger et Constantine pour aboutir à Tunis. Elle transportait principalement des produits marocains et revenait avec des étoffes de soie »* [219]

L'ancienne capitale du Maghreb central sous le règne des Ottomans est devenue un dépôt de marchandises importées des régions du continent africain. Selon VALENSI *« le transport des marchandises était pris en charge par les tribus nomades à partir du Sahara septentrional qui voyageaient vers la zone côtière durant la saison chaude à la recherche de riches pâturages pour leurs troupeaux ou pour le troc de la laine, des dattes, plumes d'autruches, l'échange d'esclaves et parfois même de l'or, de l'ivoire, contre du blé, de l'orge et des produits manufacturés fabriqués au niveau local ou importés d'Europe »* [220]

BOUKERCHE Djamel nous parle du commerce transsaharien qu'il *« était cependant moindre comparé à celui du 13ème ou du 14ème siècle en raison de la découverte de nouvelles liaisons reliant l'Afrique de l'ouest et l'Europe, notamment la ville port d'Oran facilitant l'accès maritime »* [221] . Les transactions locales se faisaient entre les artisans de la médina et les habitants des villages et les tribus voisines. Les premiers vendaient leur marchandise en ramenant les céréales et les produits laitiers en retour pour les vendre par la suite au niveau de la ville intra-muros.

En 1555, la ville était dominée par le turc Salah Rais Bacha, *« Tlemcen devint une ville garnison durant cette période »* [222]. A cette période, elle perd son rang de capitale du Maghreb centrale au profit de la ville d'Alger devenu capitale des Ottomans (du Dey et des Beys) après avoir été la plaque tournante du commerce internationale à l'époque des Abdelwadide ou des Zianide. *« Déchue de son titre de Capitale, Tlemcen ne sera même pas le siège d'un Beylicat »* [223], lorsque *« la régence fut divisée en beyliks vers la fin du XIIème siècle. La préférence des Turcs alla à des centres de moindre importance: Mazouna puis Mascara et enfin Oran qui après son évacuation par les espagnols en 1672, fut choisie comme capitale du beylik Ouest et non Tlemcen qui est réduite à un petit centre administratif. La ville perdait en dimension et en prospérité à mesure que le temps passait »* [224].

[219] PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie(1326-1960), édition PEETERS, Leuven,1995 p54
[220] VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969, p58
[221] Boukerche Djamel op.cit. p40
[222] URBAT, op. cit, P10
[223] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P35
[224] Boukerche Djamel, op. cit, p39

9.2. Stratification urbaine :

Dans cette première moitié du XVIème siècle les limites de la ville n'ont pas changé. L'enceinte de la médina *« présentait au Nord de Bâb El Hammam à Sidi El Haloui, un développement de 900 mètres et de 700 mètres à l'Est. Les cotés Sud et Ouest mesuraient environ 800 mètres ; d'où un développement total de 3200 mètres donnant une superficie totale de 64 hectares »* [225] .

Sous la dominance ottomane la ville de Tlemcen a perdu sa prépondérance politique et économique qui faisait sa gloire durant la période zianide mais néanmoins la fonction artisanale n'a pas disparu mais le problème c'est que cette fonction ne pouvait pas satisfaire les besoins de la population locale dont le nombre augmentait de plus en plus. Quant au tissu urbain de la ville de Tlemcen a atteint sa plénitude, une stagnation qui a fait augmenter la densité urbaine et ceci à partir de la deuxième moitié du XVIIIème siècle puis il s'est réduit jusqu'à sa déchéance où il est devenu que l'ombre de lui-même.

A l'intérieur de la cité tlemcènienne, nous trouvons au Nord-Ouest Tafrata qui était une immense zone libre qui n'a jamais connu d'urbanisation. Cette appellation vient *« du nom d'une fraction de la tribu Zenatienne. Les Tafrent, originaire des confins septentrionaux Algéro-marocains, elle fut incluse plus tard dans les terrains de parcours des Angad. La fonction principale de cette zone non urbanisée était d'accueillir durant les périodes difficiles les tribus nomades alliées de Tlemcen. Une partie de cette zone fut utilisée, du temps d'Abou Hamou Moussa I (1307- 1317) comme grenier (matmora), aux fins de garantir la nourriture en cas d'un nouveau siège. Cette zone était aussi lors d'années propices en pluviométrie, cultivée, en blé »* [226].

La ville de Tlemcen se limitait qu'au noyau de Tagrart[227] car sous le règne turc et avec les restructurations politique et administrative par la division du nord algérien en Bayleks, la ville de Tlemcen s'est rétractée, *«Agadir l'ancien bourg populeux quant à lui s'est vu vidé de sa population jusqu'à sa métamorphose complète en espaces agricoles»* [228]. Elle connaît aussi selon KASSAB BABA AHMED une répartition spatiale des ethnies[229] (carte n°26) où *«les hadars occupaient les anciens tissus de Tagrart (la partie Nord-Est), les juifs occupaient toujours le même quartier central, quant aux Kouloughlis (nouvelle population dont le père est turc et mère est berbère), ils se sont installés autour du Mechouare où résidaient les membres du gouvernement et les janissaires ainsi qu'au quartier Sud/Ouest (Bâb El Hadid)»* [230].

[225] Boukerche Djamel op.cit. p153

[226] ANAT, POS Médina de Tlemcen, 2001, P35

[227] L'AFRICAIN L., Description de l'Afrique , édition Maisonneuve , France, 1980 , p333.

[228] KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p110

[229] R. Tinthoin, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963. p448

[230] KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p308.

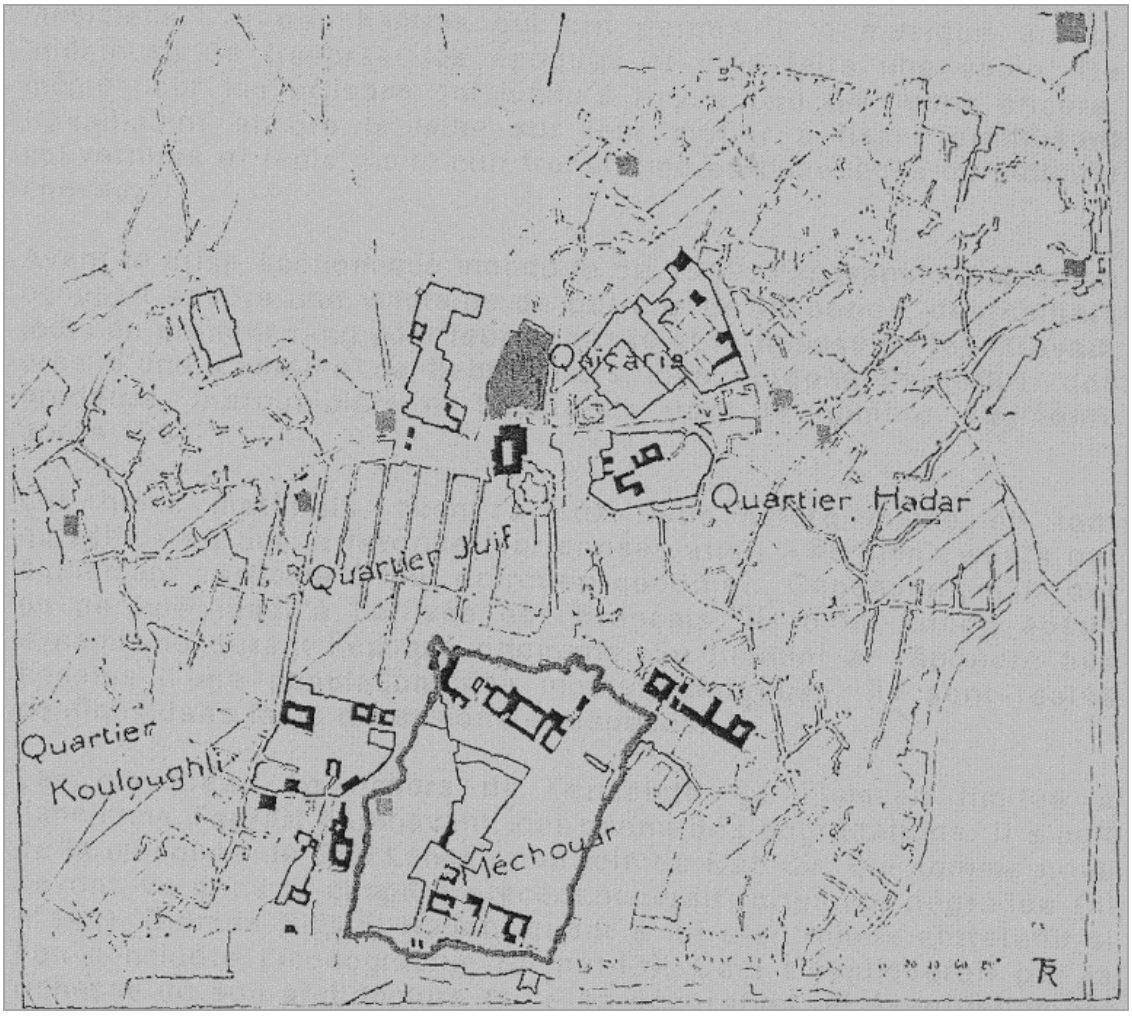

Carte n°26 : Répartition des ethnies durant la période ottomane
Source : Plan du capitaine Chaubert 1843 in R. Tinthoin, op. cit. P 438.

Le tissu urbain de la ville de Tlemcen *«atteint sa plénitude* (carte n°27) *suivie peu après de sa déchéance »*[231]. *« Pas de grandes créations notables dans les arts durant cette période »* [232] sauf la construction de quelques édifices telles que *« la maison du général Mustapha qui était attenante au Mechouar et était appelée « hôtel de Bakir » du nom du gouverneur du dey d'Alger*[233] *»* [234], les maisons des militaires turcs à l'intérieur du Mechouar[235] ainsi que celles des kouloughlis au début qui *« avaient été autorisés de bâtir leur demeure dans l'enceinte pour des raisons de sécurité »* [236] et par la suite, ils ont construits un quartier au Sud-Ouest de la ville (Bâb El Hadid). La Kissaria (transformée en caserne) quant à elle a été occupée par les soldats non mariés[237] **.** Durant cette époque aussi , il y a eu le percement de deux portes celles de Bâb El Hadid et de Kara Slimane (devenue Bâb El Beylik) et le changement de la dénomination de Bâb El Bonoud en Bâb Wahrane. Quant aux *« anciens monuments qui ont fait la gloire de l'ancienne capitale étaient à l'abandon »* [238]. G.MARÇAIS tente de donner

231 GHOMARI F., op. cit. p21.
232 BET SARCHI, op. cit., P25
233 J.JL.Bargés,Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, éd B.Duprat Paris 1859 p428
234 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p308.
235 R. Tinthoin, op. cit. p438
236 KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p308.
237 J.Heers, Les Barbaresques Paris, Perrin, 2001 p 160
238 KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p110

une explication à cet abandon qui *«est dû à l'inculture des maitres turcs du pays, peu soucieux d'entretenir les beaux monuments du* passé»[239]. Mis-à-part quelques restaurations des édifices religieux mérinide (considérés comme étant des monuments) tels que Sidi Boumediene et Sidi El Haloui dans un contexte de déclin général du Monde Musulman[240].



Carte n°27 : Tlemcen à l'époque ottomane
Source : KASSAB BABA-AHMED T., op.cit, p307.

De notre côté nous avons tracé le nouveau tissu urbain de Bâb El Hadid ainsi que le palais ottoman sur la carte actuelle de la ville de Tlemcen (carte n°28).

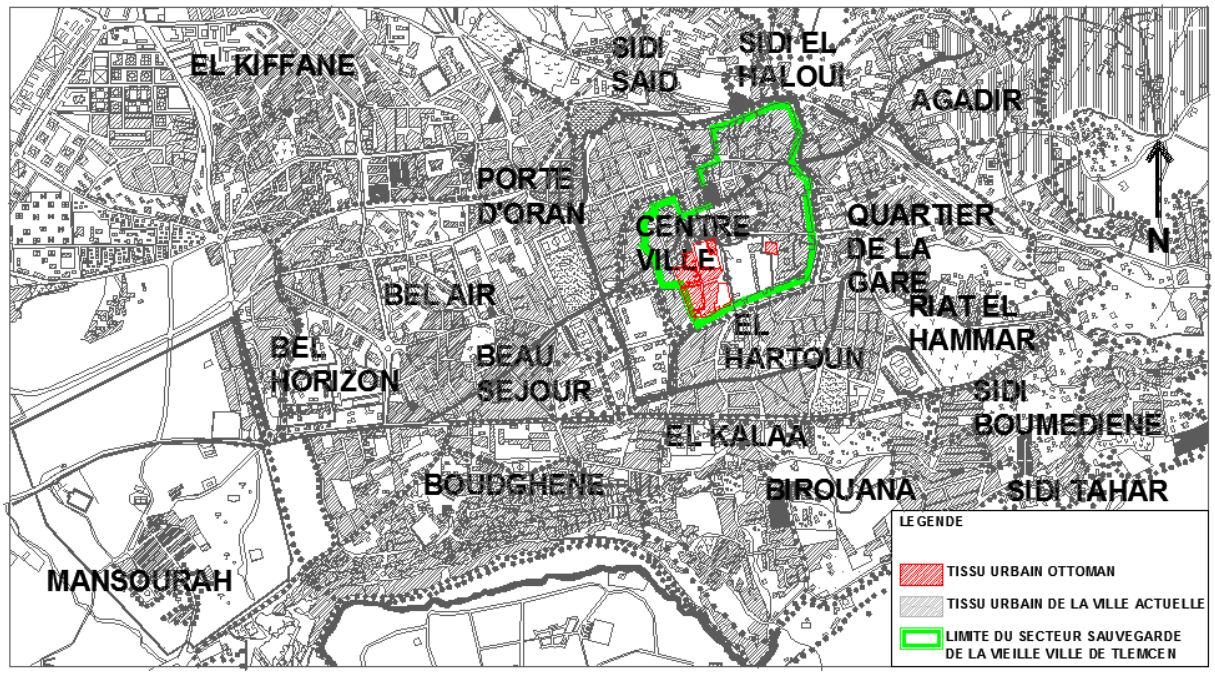

Carte n°28 : Situation du quartier ottoman bâb El Hadid par rapport à la ville actuelle

Source : Auteur, 2015

[239] MARÇAIS G., op. cit, p19.
[240] BET SARCHI, op. cit P25

Nous concluons cette phase précoloniale par une restitution de la part de l'agence nationale d'aménagement du territoire (ANAT) de Tlemcen, de la stratification urbaine de la ville de Tlemcen ainsi que la datation de la création des tissus urbains et leur appartenance aux différentes dynasties. Ce plan représente aussi un état de fait avant l'arrivée des français en 1833 (carte n°29).

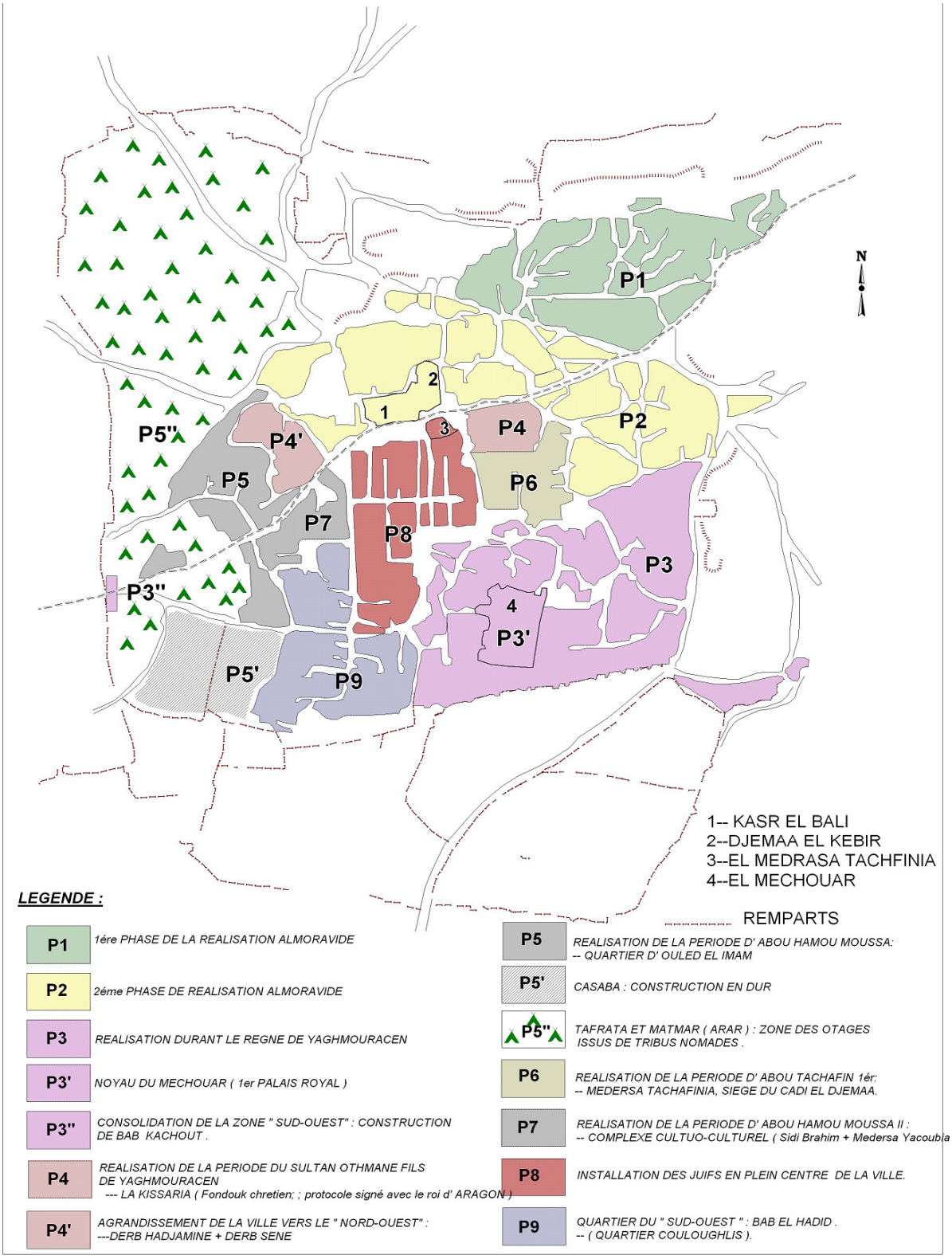

Carte n°29: Résumé de la stratification de la ville de Tlemcen à l'époque précoloniale
Source: ANAT, synthèse de la phase I de l'élaboration du plan d'occupation du sol de la médina de Tlemcen 2005 p6

10. PERIODE DES FRANÇAIS (1833 A 1962) :

10.1. Contexte historique :

En 1830 et après la prise de la ville d'Alger, la ville de Tlemcen et ses environs ont connu de graves désordres, des pillages, des incendies et des luttes entre Hadars et Kouloughlis (ils occupaient le Mechouar à l'époque) qui causèrent la ruine de l'ancienne capitale du Maghreb centrale, surtout après le soulèvement des tribus de l'Ouest. Les premières tentatives d'occupation de la ville de Tlemcen par les militaires français remontent à 1833 où le général Desmichels commandant de la ville d'Oran à l'époque a confié la mission d'espionnage à deux officiers pour lui ramener un compte rendu de la situation qui règne à Tlemcen. En 1834 *« Tlemcen fit sa soumission au Sultan du Maroc »* [241] pour gouverner et y ramener le calme dans la ville. *« Il nomma à ce poste, le fils de son oncle et prédécesseur Moulay Sliman et lui donna 500 hommes. Moulay Ali avait été placé sous la garde spéciale de deux officiers »* [242]. *« La souveraineté marocaine a été reconnue par l'Emir Abdelkader »*[243] et ceci jusqu'à 1836.

Les responsables français ont contesté cette prise de Tlemcen par les Marocains parce que la France la considère comme faisant partie de son territoire. Entre temps il y a eu une rencontre entre le Maréchal Clauzel et le Général Mustapha en 1835 pour négociation après que le deuxième homme a envoyé au maréchal à Oran une lettre qui lui demandait une intervention française pour sauver les kouloughlis des mains d'Abdelkader (nous trouvons quelques passages d'un rapport militaire qui mentionne ces querelles dans l'annexe n°1). Cette rencontre a été peinte par BERBRUGGER (annexe n°2) où nous distinguons depuis le nord-est de la cité la ville de Tlemcen en arrière-plan de l'iconographie ainsi que les minarets de la grande mosquée au centre, de Sidi Boumedienne à gauche et celui de Mansourah à droite.

La même année aussi de nombreuses peintures ont été établies jointes d'un plan et d'un rapport (annexe n°3 et 4) rédigé par G TAYAREAU, capitaine au corps royal d'état-major le 5 septembre 1835 lors de son voyage dans la province d'Oran où il décrit la configuration physique de Tlemcen. Juste après *« le Maréchal Clauzel ayant obtenu l'adhésion du gouvernement pour l'expédition sur Tlemcen, organisa rapidement une colonne et le 8 janvier 1836, se mit en route pour venir l'occuper »* [244] . Donc dès le début de l'année 1836, les Français ont pénétraient Tlemcen par *« le sentier qui longe le marabout de Sidi Daoudi à l'Est de la ville par la porte Bâb El Akaba »* [245] comme nous le confirme André LECOQ *« Le mardi 13 janvier 1836, à 1'heure de l'après-midi, par la porte actuelle de l'Abattoir, appelée à ce moment Porte de Sidi Boumediene, les troupes du Maréchal Clauzel, gouverneur général*

[241] URBAT, op. cit P8
[242] Boukerche Djamel op.cit. p99
[243] URBAT, op. cit P8
[244] Boukerche Djamel op.cit. p99
[245] Ibid, p101

de l'Algérie, entraient pour la première fois à Tlemcen ».[246]. Le maréchal CLAUZEL s'est installé au niveau du palais du Mechouar après avoir été invité par les Kouloughlis. Profitant de cette occasion pour envoyer au ministre de la guerre un rapport descriptif de la ville, le 23 janvier 1836 (annexe 5). Le palais du Mechouar était occupé non seulement par quelque traitres indigènes mais aussi par une garnison française qui état commandée par capitaine CAVAIGNAC.

Cette première pénétration, a ruiné la ville comme nous le confirme BARGES *« A mesure que je m'enfonçais dans l'intérieur de la ville un sentiment vague de tristesse et de mélancolie s'emparait de mon âme à la vue des ruines, des décombres que la main des européens élevait sur les débris des maisons élégantes des maures. Ça et là, l'on voyait les murs tapissés de bouse de vache, les rues étaient couvertes d'une couche de poussière épaisse et blanche, qui sous les rayons du soleil en plein midi, réfléchit un éclat à vous faire perdre la vue »* [247] . Un autre document qui témoigne de l'état désastreux de Tlemcen à cette époque c'est le rapport sur l'état et la défense de Tlemcen qui a été établi le 5 février 1836 par le lieutenant-colonel du génie MERCIER où il décrit la ville dans quelques passages (annexe1).

Le 30 mai 1837, il y a eu la signature du traité de la Tafna qui obligeait les Français à abandonner la ville de Tlemcen et sa région et la confier à Abdelkader et ceci ont donnant aux colonialistes un délai restreint jusqu'au 12 juillet 1837 pour quitter la cité. Cinq ans plus tard, une installation définitive s'est faite le 31 janvier 1842 où *« le Général Bugeaud, bafouant les clauses du traité de la Tafna du 30 mai 1837 qui décidait que les troupes françaises devaient abandonner Tlemcen et sa région à l'Emir Abdelkader, pénétra la ville de Tlemcen*[248] *»* [249] après avoir chassé le khalifa Bou Hamidi.

En 1844, date de la bataille d'Isly où les français ont subi une défaite, ils volèrent maitriser la population locale dés alors un centre militaire a été construit à Maghnia (ex Numerus Syrorum à l'époque romaine) qui est devenu plus tard un centre urbain. A partir de cette date l'ancienne capitale zianide fut restée *« sous l'administration militaire jusqu'en 1851 où le premier commissaire civil fut nommé, en l'occurrence Monsieur Charles DE BRETAGNE*[250] *. Depuis, une administration civile côtoya l'administration militaire »* [251].

Entre 1851 et 1954, Tlemcen a connu un développement urbanistique rapide et une métamorphose de sa structure originelle, jusqu'à ce que l'ALN déclare la guerre à la France le 1er Novembre 1954, ce qui a engendré un ralentissement de l'urbanisation, un exode rural et l'augmentation de la densité de la ville. Deux ans plus tard (28 juin 1956), Tlemcen devient Département de l'Algérie française par un décret exécutif qui le divisait en cinq arrondissements, il s'agit de Tlemcen, Maghnia, Beni-Saf, Sebdou et Ghazaouet. Aussi selon

[246] LECOCQ André op. cit p 7
[247] Bargès op. cit p. 185.
[248] LECOCQ André, op. cit., p, 13.
[249] KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p314.
[250] Louis Abadie , op.cit. p 123
[251] KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p314.

BOUKERCHE Djamel *« le département est divisé en vingt-neuf communes dont celle de Tlemcen et compte huit villes principales : Tlemcen, Ghazaouet, Beni-Saf, Maghnia, Sebdou, Nedroma, Ouled mimoune et Hennaya. »* [252] . En 1958, la France adopte le plan de Constantine pour intégrer les habitants autochtones, mais 1962 s'approchait, année de l'indépendance de l'Algérie.

10.2. Stratification urbaine :

Le premier plan de Tlemcen élaboré sous l'occupation française, remonte au 6 février 1836 (carte n°30). Il a été dressé par le génie militaire sous le commandement de M. De SOLMS[253]. A cette époque, ils ont représenté un état des lieux de la configuration et de l'organisation spatiale générale de la ville de Tlemcen, dans lequel on peut distinguer le tissu urbain vernaculaire, les principaux monuments, les remparts, les différentes portes et *« la division de la ville en deux parties haute et basse séparées par la rue de Mascara. »* [254] La cité tlemcènienne était traversée durant cette période par un système de voirie hiérarchisé. Cette époque d'occupation française, s'est caractérisée par *« la réparation des brèches des remparts par le génie militaire ».*[255] Nous distinguons que la superficie de la médina a fortement diminué ainsi que le périmètre par rapport à celle de l'actuelle ville musulmane soit de 64 à 48 hectares. Ce changement est très important au niveau de l'étendu Ouest contrairement à celle de l'Est, Sud et Nord qui sont les mêmes que les anciennes étendues.

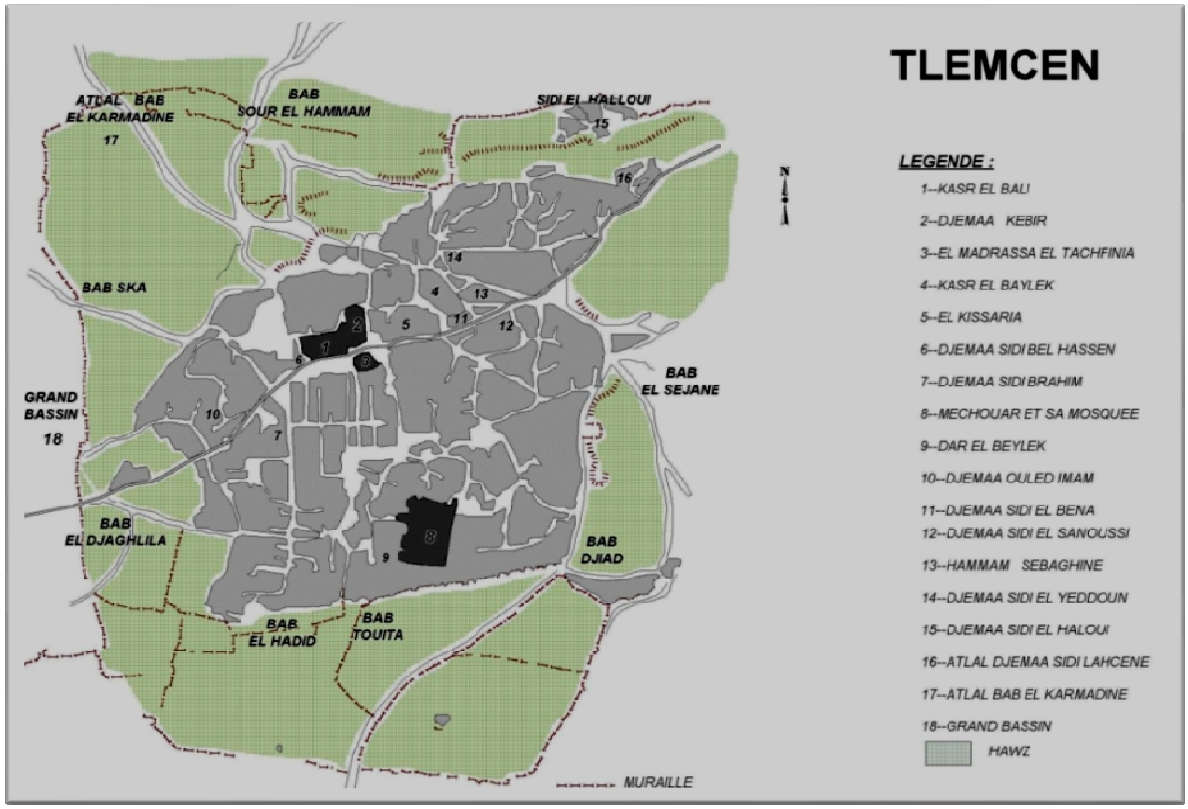

Carte n°30 : Extrait du plan de Tlemcen dressé par le génie militaire (M de Solms) de 1836.
Source : ANAT, PDAU Tlemcen Mansouarh Chetouane, 2003 p4

[252] Boukerche Djamel op.cit. p122
[253] LECOCQ André p17
[254] URBAT op cit, P8
[255] LECOCQ André, op. cit., p, 17.

En 1840 un plan (carte n°31) a été établi par le Génie militaire français où il donne un aperçu sur la configuration de la ville de Tlemcen lors de la pénétration française. *« Elle conserve les traces de son schéma enrichi successivement sur le site de la Pomaria romaine, d'Agadir, de Tagrart, puis de Mansourah Sidi Boumedienne et enfin de Sidi El Haloui au bas Moyen Age. On remarquera que seule une partie de Tagrart est habitée. Agadir ou Mansourah ne conservent que quelques vestiges mosquée ou enceinte. La richesse agricole du terroir, cependant, est signalée par la présence de moulins sur les pentes de Lalla Setti. »* [256]



Carte n°31 : Plan de l'agglomération de Tlemcen en 1840.
Source : Service historique de la défense/Archives du Génie/1VH1809 - pièce 1 in Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011. P 45

Par la suite et en Avril 1842, l'administration française confie une mission de compte rendu sur la situation de Tlemcen à LECLERC qui était à cette époque inspecteur adjoint des finances où il est mentionné ce qui suit *« Encore sous l'impression pénible que produisit l'aspect triste et sombre des ruines, je n'entreprendrai pas de dépeindre l'état délabrement et de désolation dans lequel se trouve Tlemcen. Cette malheureuse ville autrefois si florissante n'est plus aujourd'hui qu'un vaste monceau de décombres. Dans cet état de choses et pendant qu'il reste encore quelques vestiges qui vont bientôt disparaitre complètement, il faudrait se hâter de faire le plan cadastral de la ville »* [257], chose que va faire Germain SABATIER.

Les premières interventions des français sur la ville de Tlemcen ont commencé en 1842 par le changement de la nomenclature des portes et des quartiers où un plan a été élaboré par Germain SABATIER (carte n°32). Par la suite, le Général BUGEAUD installa sa garnison et

[256] Agnès Charpentier, op cit, P 46.
[257] LECOCQ André op cit, 40

s'occupa de la sécurité et de la défense de la ville. *« Il construit une enceinte provisoire établie sur les anciennes murailles »* [258]. *« Cette enceinte réalisée en maçonnerie, du même matériau utilisé dans les anciennes fortifications, avait coûté à l'administration militaire 77000 francs »*[259]. Car à cette époque, il y avait une grande résistance de la part de la population local enivrante de la ville ainsi que la menace continue de l'Emir Abdelkader qui s'attaquait aux troupes françaises.

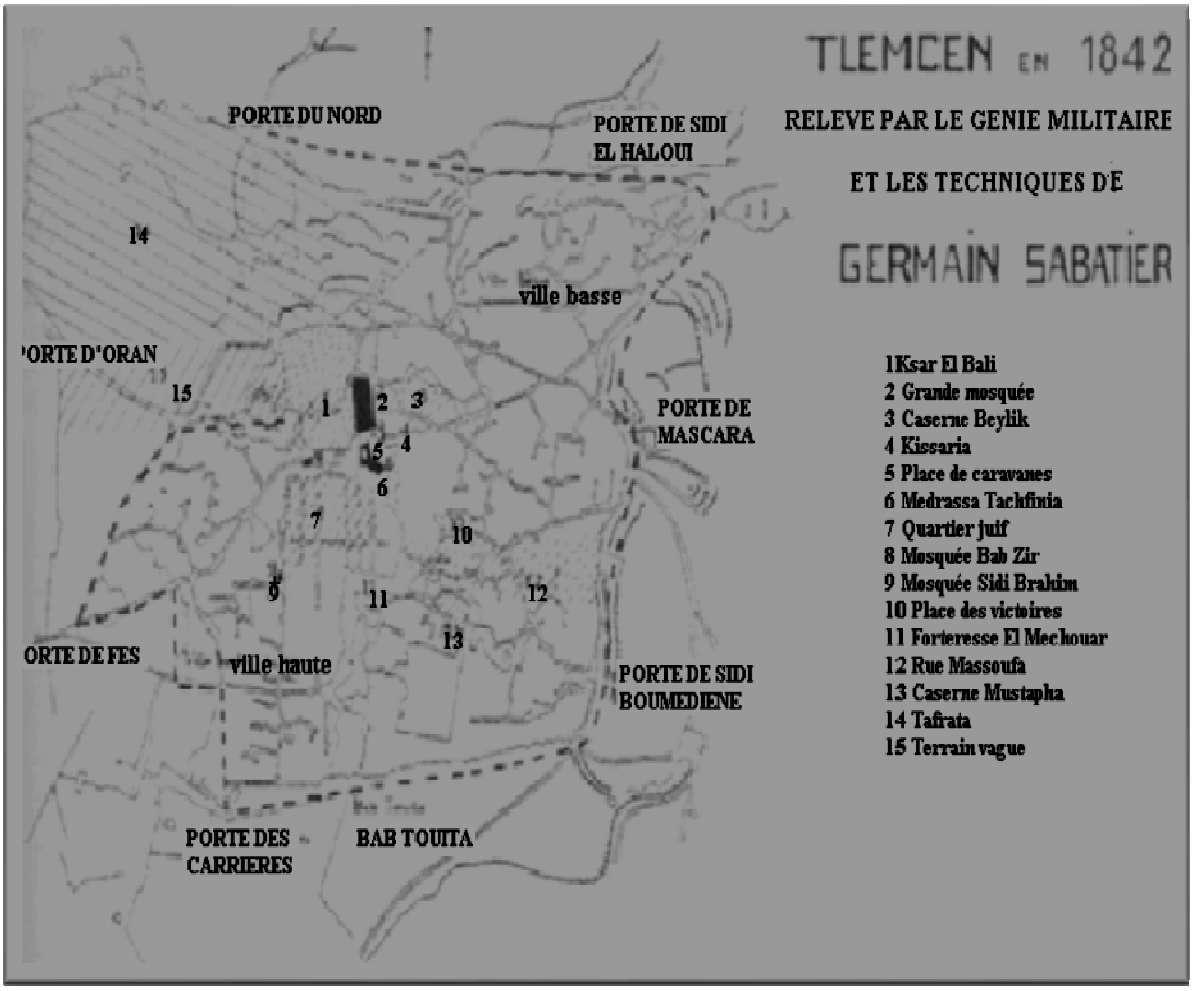

Carte n°32 : Plan de Tlemcen de 1842.
Source : ABADIE Louis, op. cit., p9.

Après avoir renforcé l'enceinte de la ville, le Général s'est occupé par la suite en urgence des installations militaires et des casernements pour loger les troupes françaises, où il a placé la cavalerie à El Kissaria (ancien quartier commerciale. Il est situé au Nord-Est Du marché couvert), les chasseurs d'Afrique au quartier du Beylik (ce dernier était en ruine, ce qui a nécessité un nettoyage des décombres et l'aménagement d'une écurie avant de loger les militaires), l'infanterie et les fantassins au Ksar El Bali (situé à l'Ouest de la grande mosquée) et au niveau du Méchouar l'Artillerie, le Génie, l'Intendance. A l'intérieur de cette citadelle, il a aussi transformé un palais en hôpital militaire[260] (il était constitué de petits bâtiments isolés), aménagé quatre silos d'une capacité de 2500 quintaux de blé chacun, des magasins et

[258] KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p315.
[259] LECOCQ André, op. cit., p, 68.
[260] PIESSE L. et CANAL J., op. cit., p. 55.

dans les fosses Sud du Mechouar un abattoir pour l'alimentation et l'approvisionnement des troupes . Il transforma aussi une caserne turque en une écurie.

Le 14 février 1842, le Général BUGEAUD a déchu les habitants de Tlemcen de leurs propriétés par un arrêté qui les rattache au domaine[261]. Dés alors les militaires restaurèrent et transformèrent plusieurs maisons mauresques en des casernes (carte n°33). Parmi ces dernières la maison du général turc Mustapha au quel ils ajoutèrent un étage pour abriter le régiment des Zouaves et la caserne Ghourmalah (elle porte le nom de la famille à laquelle le groupement de maison fut réquisitionné par un arrêté d'expropriation) dans la quelle est installé le cercle militaire. Les casernes parfois occupaient un quartier tout-entier tels que le quartier "Arset Didou", le quartier Mazouz (situé à côté de la grande mosquée plus exactement entre les rue Mascara, Mouilah et la place des victoires. Il regroupait plusieurs maisons mauresques) qui loger un bataillon et la caserne de Tunis qui accueilli l'infanterie**.**

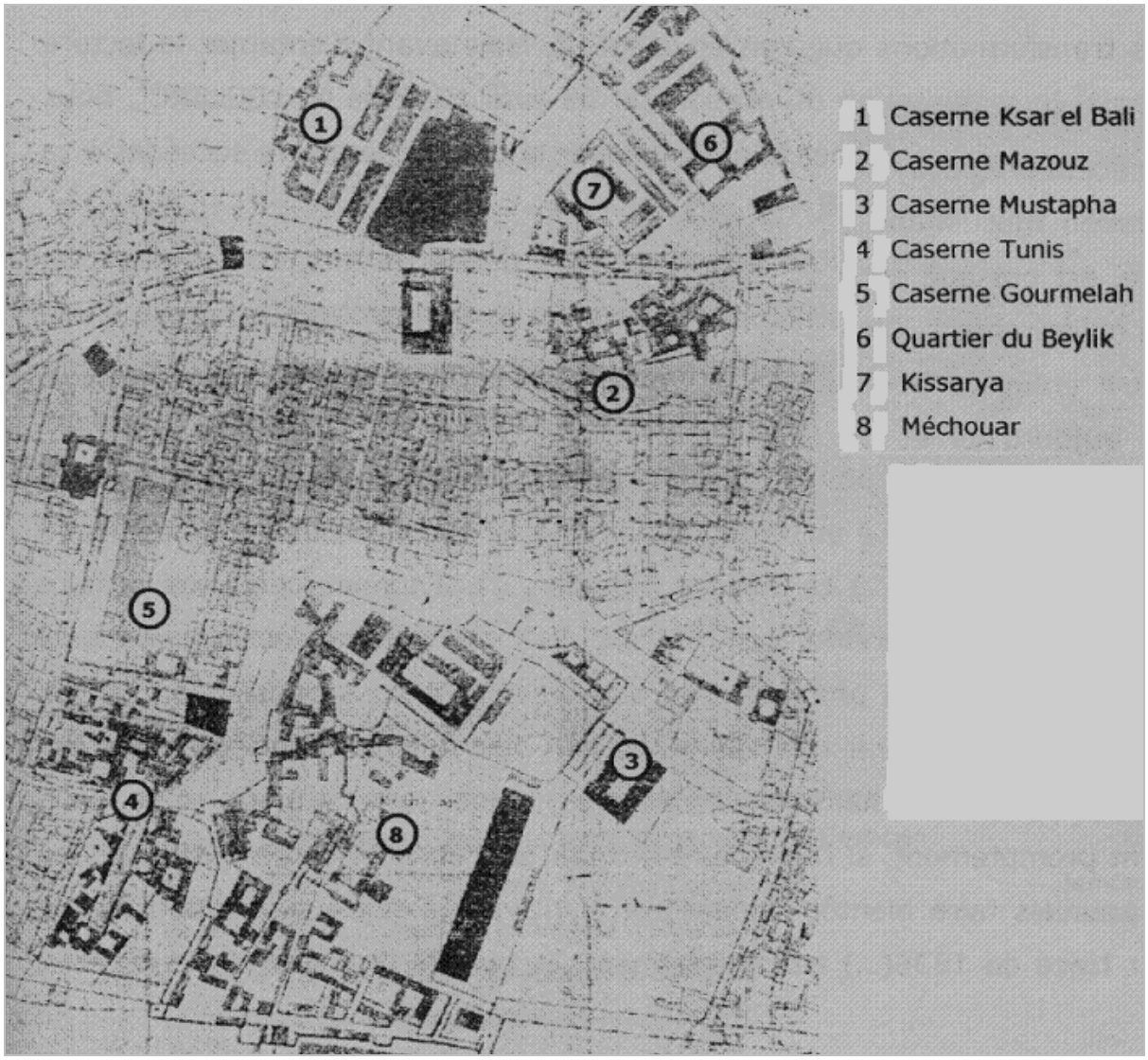

Carte n°33 : Les implantations militaires
Source : KASMI Mohammed El Amine., op.cit. p116.

Le commandant de la subdivision quant à lui *« s'établit dans l'ancien palais de Bou Hamidi (khalifat de la ville) occupant ainsi l'hôtel de la subdivision. C'est là qu'il tenait*

[261] LECOCQ André, op cit, p. 276.

conseil, accordait ses audiences et rendait la justice. Les pièces du rez-de-chaussée s'ouvraient sur une cour carrée entourée de colonnes de marbre soutenant d'élégantes ogives. » [262] D'autres part « *un cercle militaire fut installé à coté de l'hôtel de la subdivision, établi dans les bâtiments de la mahkama du khalifat »* [263]. Concernant les officiers des différentes sections *« Ils disposaient d'un pavillon où ils trouvaient un lieu de réunion, de détente et parfois de logement pour les célibataires ; le pavillon des zouaves, situé à la place du Mechouar, le pavillon des officiers des chasseurs, place de l'état major, un autre sur la place des caravanes, également à l'extrémité du quartier Mazouz sur l'emplacement de l'école de filles à l'angle Nord-Est de la place des victoires et bien d'autres s'implantèrent au fur et à mesure que la garnison se renforçait »* [264]

Donc le début de l'occupation française s'est caractérisé par des travaux portant *« sur la construction et l'aménagement de casernes et de bâtiments militaires pour loger les troupes que sur l'installation des différents services administratifs requis par l'importante armée qui était concentrée à Tlemcen. Mais à coté de ces travaux, un certain nombre de bâtiments civils furent édifiés ou appropriés au fur et à mesure que la ville s'européanisait »* [265] . Ce qui induit que l'administration française de l'époque de 1842 à 1844 *« s'était opposée à toute transaction entre européens et indigènes, entend encourager cette initiative, car c'était le moyen d'aménager petit à petit la ville en lui donnant une allure européenne »* [266] .Comme le confirme aussi le rapport du 25 avril 1842 de M LECLERC (annexe n°6).

En 1843, plusieurs services d'urbanisme furent créés par une commission administrative qui s'occupaient de l'éclairage, le balayage, le réseau d'égout et de l'alimentation en eau potable. Ce qui a engendré la réalisation de nombreuses canalisations qui remplaçaient au fur et à mesure les nombreux puits qui étaient creusés dans les patios des anciennes maisons. Pour l'écoulement des eaux de nombreux dalots en pierre furent construits sur les places et les rues des zones d'habitat européennes ainsi que plusieurs réseaux d'égout des eaux usées.

En 1844, l'administration coloniale a pris la décision de dresser un plan de Tlemcen qui représentait un état des lieux (carte n°34) pour pouvoir par la suite établir un autre plan en vu d'entamer les transformations structurelle, formelle et fonctionnelle de la ville indigène en une ville européenne. Cette tâche a été confiée au géomètre du service topographique M. DREVET. Elle a instauré aussi une commission consultative de la ville de Tlemcen qui avait comme membre le capitaine du Génie Charles GAUBERT. *« Aucune construction ne fut autorisée sans que les prescriptions ne soient respectée. Les maisons étaient numérotées et le nom des rues indiqué »* [267].

[262] Boukerche Djamel op.cit. p163
[263] PIESSE L. et CANAL J., op. cit., p. 55.
[264] Boukerche Djamel op.cit. p165
[265] Ibid p158
[266] Ibid p161
[267] Ibid p159



Carte n°34 : Plan de Tagrart - Tlemcen en 1844
Source : Service historique de la défense /1H758 - pièce 4 in Agnès Charpentier op. cit., p168.

Dans le plan de 1844, la ville est représentée d'une façon détaillée où la typologie des édifices est mentionnée clairement ainsi que l'occupation des différentes tranches de population tlemcenienne. Ce plan est aussi le reflet de la ville juste après la colonisation française. *« Les bâtiments occupés par l'armée (en bleu) sont clairement indiqués. Ils se situent surtout autour du Mechouar et de la Grande Mosquée. Les différents quartiers de la ville sont également bien marqués et l'on constate une nette différentiation entre le quartier hadrar (arabe) à l'Est et le quartier réservé aux « kouloughlis » à l'Ouest. Le projet de nouvelle enceinte est déjà indiqué mais le tracé des anciennes défenses est signifié en pointillé rouge; on constate que la zone urbanisée, vers l'Ouest, est nettement plus réduite que la zone protégée par l'enceinte. »* [268]

En 1845, date où l'Emir Abdelkader a mené *« une violente campagne à laquelle doit faire face le général CAVAIGNAC qui avait remplacé BUDEAU dans le commandement de la subdivision qui vint ensuite mettre le siège devant Tlemcen et occupa une partie de la ville»* [269] ce qui a poussé les français à terminer les plans car la difficulté d'accès au niveau de la médina encourageait la rébellion. *« Il fallait aussi aménager la cité pour la mettre en harmonie avec les habitudes de la vie française, les besoins d'hygiène ainsi que tous les*

[268] Agnès Charpentier, op.cit. P 168.
[269] Boukerche Djamel op.cit. p103

modes de conception réclamés par toutes les villes européennes de l'époque » [270]. Vers la fin de l'année, le plan des transformations a été achevé et s'intitula *«projet d'alignements de la ville»* [271] suite à la demande de l'administration dont l'achèvement fut hâtivement poussé car *« l'aménagement de l'église et le percement de la rue Ghourmalah qui devait aboutir à la caserne du même nom, prévue dés cette époque exigeaient d'être fixé sur l'alignement qu'il convenait de donner à ces créations »* [272].

Il a constitué un état cadastral et un outil d'intervention urbanistique (projection, élargissements et alignements des voies ainsi que l'aménagement des places). Ce plan a causé de nombreuses destructions d'édifices et la désaffectation des cimetières. En ce qui concerne les percements (carte n°35), ils ont touché les rues Ghourmalah, de France, Ximenes, de la paix, CLAUZEL, des victoires, de l'abattoir, de Paris et Bel Abbes. Quant aux places, les Français ont aménagé six places, il s'agit des places des caravanes, du fondouk, de la mosquée, du Mechouar, BUGEAU et des victoires. L'initiative de lancer la construction en ville au niveau de cette année de 1845 a été prise par le lieutenant général Lamoricière ceci est confirmé par LECOCQ *« se trouvant à Tlemcen, le général Lamoricière reconnu la nécessité d'encourager la construction dans cette ville et d'y faciliter la circulation. A cet effet, il fit percer plusieurs rues et offrit gratuitement l'emplacement aux ouvriers qui feraient construire immédiatement »* [273]

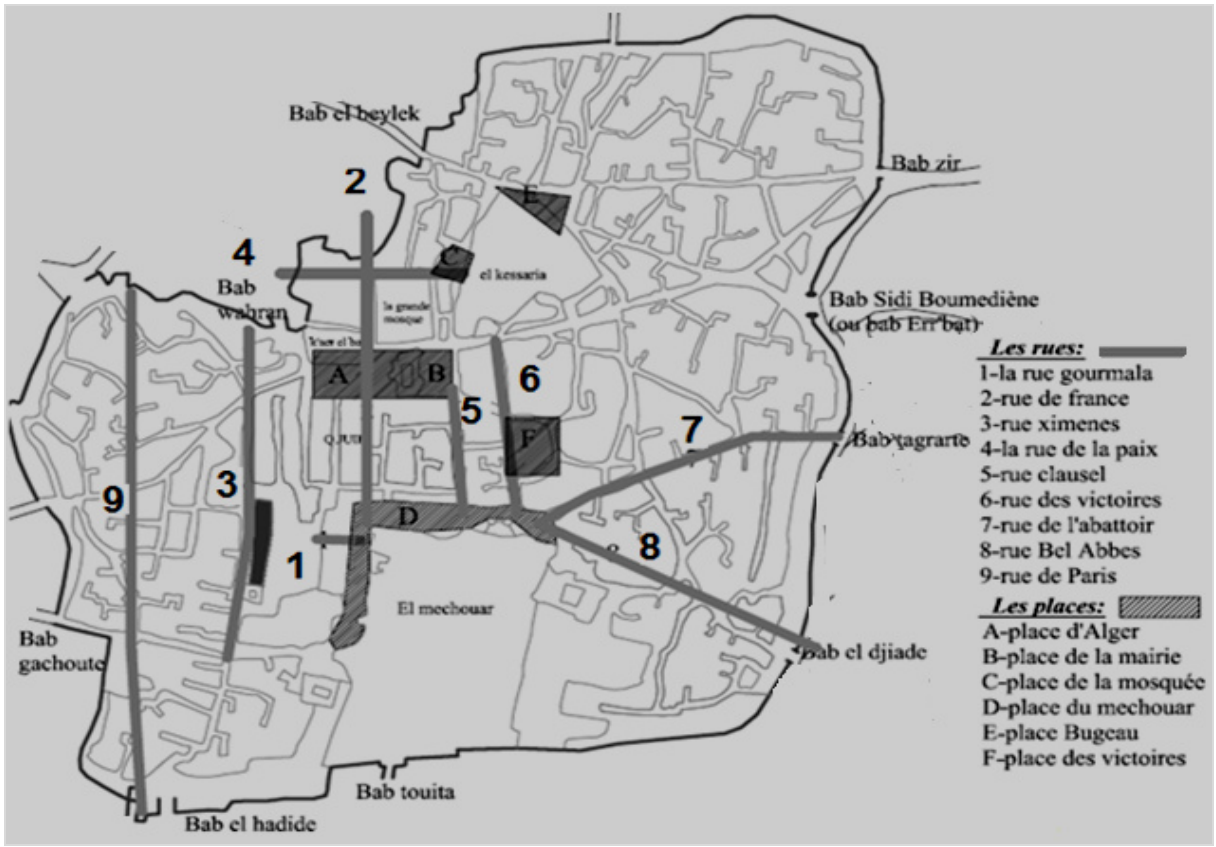

Carte n°35: Percements de 1845
Source : BOUKERCHE D., op.cit. p169.

[270] Boukerche Djamel op.cit. p161
[271] LECOCQ André, , op. cit., p, 234.
[272] Boukerche Djamel op.cit. 161
[273] LECOCQ André op cit, p94

Profitant de ce plan qui a engendré plusieurs démolitions à l'intérieure de la médina, les français se sont accaparés des différents lots de terrains (assiette où vide laissés après la destruction). Ses derniers avaient une superficie qui variée entre 90 à 150 mètres carrés. La préférence de la plus part des colons était penchée sur les terrains qui sont à proximité des remparts et des terrains agricoles par conséquence. Mais d'autres avaient un penchant pour les rues intérieures pour le développement de l'activité commerciale telles que les rues de Sidi El Haloui, des Tanneries, du Coran, Sidi El Djabbar et la rue Bâb Ilan. Les terrains étaient cédés contre un engagement signé par les colons de respecter l'alignement urbain des constructions.

Un an plus tard et plus exactement le 9 juillet 1846 une publication émanant du service d'urbanisme de l'Algérie française d'un règlement *« imposant l'établissement de fosses d'aisances dans les immeubles situés en face du Mechouar, dans la rue louis Philippe, la rue de la Mouilah, la rue Magador ainsi que la place du fondouk et des caravanes. Chaque propriétaire avait le choix entre la construction d'une fosse d'aisance ou bien le raccordement sur les conduites publiques. On construit aussi l'égout sur la rue Saint Michel (rue de France) entre l'esplanade du Mechouar et la rue Bâb Thaza (rue Saint Syprien). »* [274] Ces travaux d'assainissement ont continué jusqu'en 1850, surtout dans l'esplanade du Mechouar, les rues Mogador, de la Sikkak et de la révolution (rue CLAUZEL) [275]

En 1847, un plan (carte n°36) a été établi par l'administration française, son objectif est de faire ressortir la typologie des différents bâtiments afin de mieux les localiser. Ces édifices sont différentiés en utilisant les couleurs par exemple les établissements militaires sont en bleu et religieux sont en rouge. Ce plan *« nous fournit bien des renseignements sur l'organisation de la ville. Certains des jardins qui ont fait l'admiration des militaires sont représenté comme celui de la caserne Mustapha ou encore ceux de la zone Sud-Ouest de l'enceinte. Le quartier juif, situé entre le Mechouar et la grande mosquée, sous la protection du pouvoir est ainsi en une position usuelle pour les villes ibéro-maghrébines. Le plan renseigne également sur les modifications projetées dans les ilots situés à l'ouest du Mechouar avec le percement de rues mettant en relation la citadelle avec la porte Boudjemâa. »* [276]

Ce projet avait des arrières pensées car cette ville allait accueillir les immigrés européens (les pieds noirs) afin d'accroitre leur nombre et de « *tenir tête aux populations indigènes »*[277] . Donc sous la pression de la croissance démographique, les français ont opté pour l'élaboration d'une nouvelle ville européenne au niveau de Tafrata surtout après que la paix est revenu à la suite de la reddition d'Abdelkader à Nemours le 23 décembre 1847 où l'ensemble des prisonniers ont été séquestrés au niveau du moulin d'El Kalâa transformé en prison comme nous l'atteste le rapport du chef du génie de Tlemcen transmettant une demande du service forestier pour la concession de la tours des moulins de Tlemcen *« l'inspecteur des eaux et*

[274] Boukerche Djamel op.cit. 176
[275] Tableau des établissements français 1852
[276] Agnès Charpentier, op.cit. P 168.
[277] Cf. DE STREEL Du Vivier, op. cit., p. 9.

forets demande pour service à titre de concession temporaire de jouissance l'immeuble militaire désigné sous le nom de tour El Kalâa en tour des moulins. Cet immeuble est affecté comme prison, il se compose d'une tour rectangulaire, ancienne construction turque en bon état située à 1 km au sud de la place contenant deux cellules et deux grandes pièces. La demande du service des eaux et forêts est fondée sur la création d'une pépinière attenante au terrain militaire » [278] .

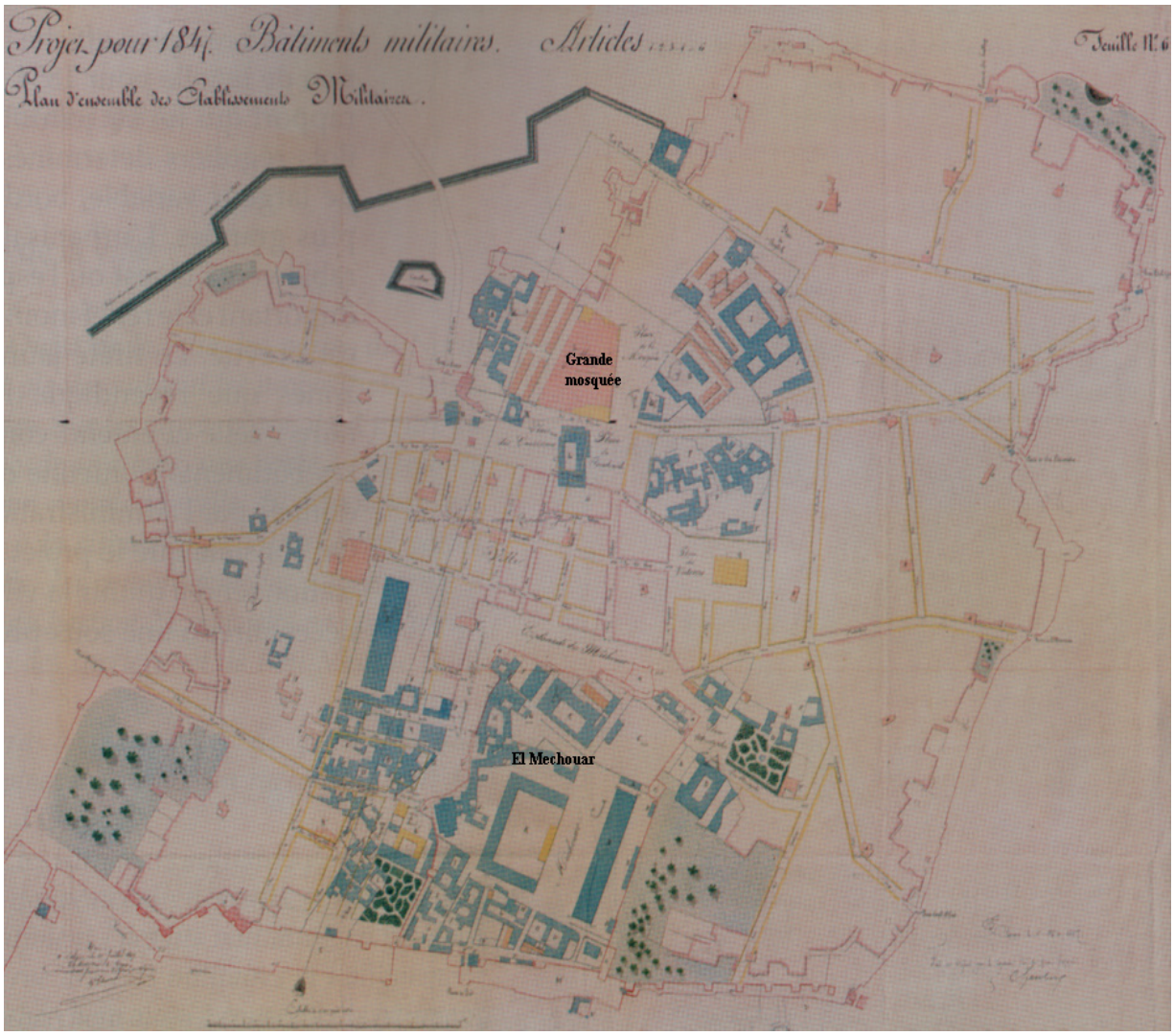

Carte n°36 : Plan de Tlemcen en 1847
Source : Service historique de la défense /Archive du Génie/1VH1810 dossier2 feuille 6 in Agnès Charpentier op. cit., p169.

Par la suite dés 1848, *« un plan centré sur Tagrart (carte n°37), indique le tracé de la nouvelle enceinte bastionnée. Les remparts médiévaux sont très clairement représentés en rouge, ainsi que les différents vestiges de murailles situées vers Mansouarh à l'Ouest ou vers le Sud. Le grand bassin abdelwadide jouxte le rempart. Mais le document signale aussi de nombreux jardins et des bassins qui témoignent des importantes cultures maraichères, des vergers et aussi sans doute des monyas de la zone ceinturant Tlemcen entre ville et campagne. »* [279] Ce plan a été finalement exécuté après quatre ans de son élaboration car l'administration française avait des hésitations.

[278] service historique de la défense/1h766 n°142 in Agnès Charpentier, op. cit. P 69.
[279] Agnès Charpentier, op.cit. P 57.



Carte n°37 : Plan de Tlemcen en 1848
Source : Service historique de la défense /Archive du Génie/1VH1810 dossier3 feuille 3 in Agnès Charpentier op. cit., p57.

Durant la même année, les responsables français ont décidaient de pousser les limites de la colonisation aux régions proche de la médina par la réalisation des zones (carte n°38) de Négrier, Bréa, Mansourah et Saf Saf qui sont de véritables villages agricoles et embryons coloniaux. Qui sont situés *« à quatre ou cinq kilomètres de la ville et dans lesquels pourraient être établis au moyen de concession la population civile et les anciens militaires »* [280]. Les raisons de cette création sont multiples telles que la domination de la région par la création de garnisons (subdivisions et postes de contrôle compris) de surveillance des tribus environnantes, l'augmentation de la surface des terrains cultivés et mettre en valeur les riches plaines du Nord Tlemcenienne car le rayon de ce type de terrain ne dépassait guère les 1500 mètres des remparts de la ville.

BOUKERCHE nous décrit ses nouvelles zones rurales (figure n°13*) «Ces centres furent entourés d'une fortification. Le plan de ces villages et le mode de construction furent sensiblement les mêmes. Le terrain choisi pour l'emplacement du village était généralement de forme rectangulaire. Au centre on réservait un espace libre pour la construction de l'église*

[280] LECOCQ André, op. cit., p95.

ainsi que ceux pour l'emplacement des bâtiments communaux : la mairie, l'école,…Les rues étaient tracées perpendiculairement de façon à découper un certain nombre de carrés uniformes comprenant chacun un certain nombre de lots à bâtir. Ils avaient également de chaque côté de la place, deux ou trois rues principales. Tout autour, le village était parcouru par un chemin de ronde permettant ainsi l'accès facile au mur d'enceinte qui entourait le village. Les maisons de rez-de-chaussée, construites en matériaux locaux, étaient alignés le long des rues» [281].

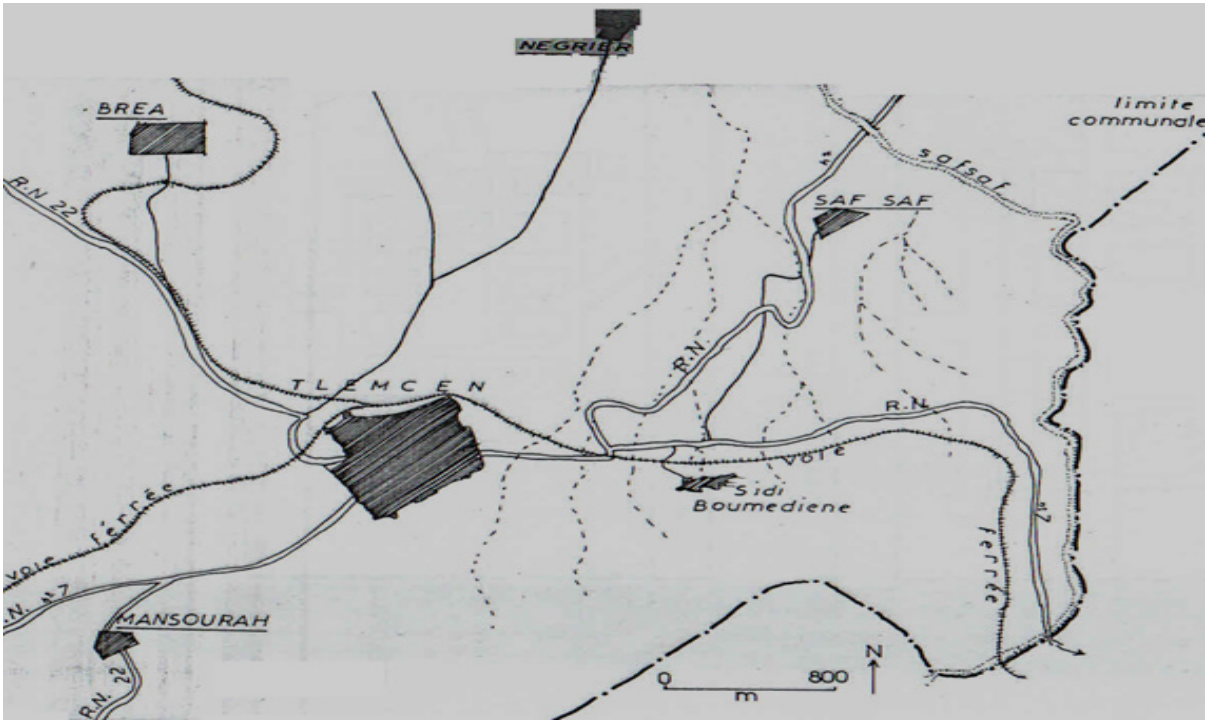

Carte n°38: les villages coloniaux
Source : BOUKERCHE D., op.cit. p111.

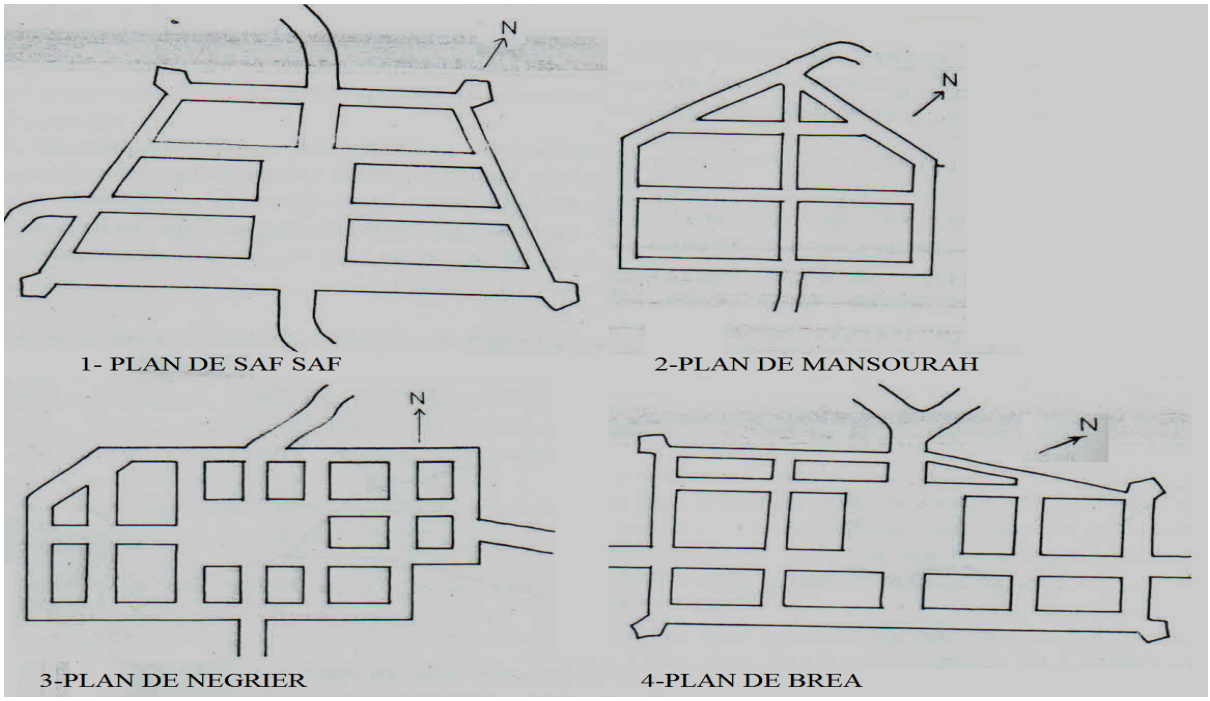

Figure n°13: Plan des villages coloniaux
Source : BOUKERCHE D., op.cit. p112 et 113.

[281] BOUKERCHE Djamel op.cit. p110

En 1851, un grand centre urbain fut créé au nord de la ville de Tlemcen à quelques 13 kilomètre qui s'appelait Hennaya et qui est relié par la route nationale n°22. Un an après l'administration française a construit des nouveaux remparts (carte n°39) qui englobaient le site de Tafrata[282]**,** ***« le site en question était en dehors des remparts turcs en outre, »*** [283] Il était aussi présenté par les militaires français comme une zone où il n'y a aucun bâtiment indigène[284] l'iconographie suivante (figure n°14) confirme ces propos.

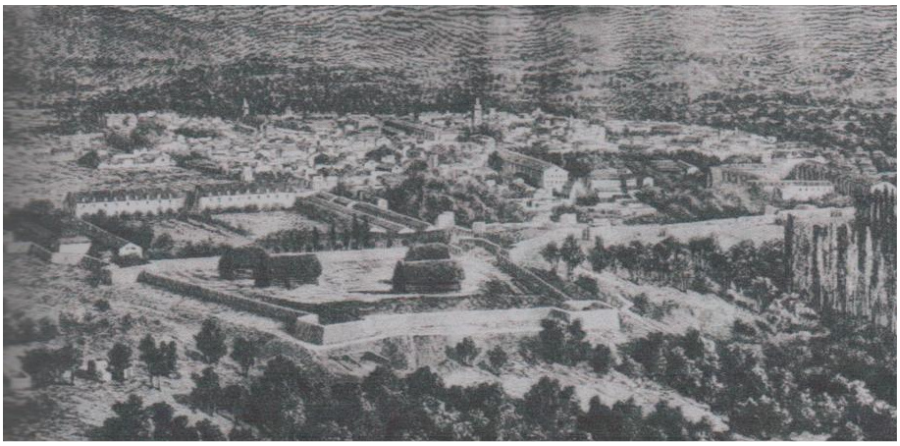

Figure n°14: vue sur la ville de tlemcen 1872
Source : E. DE LORRAL, Tlemcen in CHARTOIN Edouard, le tour du monde, librairie hachette, paris, 1872 p313



Carte n°39: Plan de1852
Source : ANAT opcit, p 8.

[282] LECOCQ André, cit., p. 232
[283] KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p126
[284] LECOCQ André, op. cit., p. 233.

Le 16 juin 1853, un procès-verbal (annexe n°7) a été établi par une commission sur les alignements et le nivellement de la place de Tlemcen. Cette dernière a pris comme base le projet de 1848 et propose de nombreux aménagements tels que la réalisation de l'assainissement de la ville, l'élargissement, la suppression et le prolongement des voies ainsi que la création des places. Ce procès verbale prévoit aussi la construction d'une sous préfecture, d'une église sur la places des caravanes, d'un tribunal, d'une mairie avec ses annexes, d'un commissariat de police d'un grand marché couvert et un petit sur la place des victoires. Ce procès-verbal prévoit aussi la construction d'une sous préfecture, d'une église sur la places des caravanes, d'un tribunal, d'une mairies avec ses annexes, d'un commissariat de police d'un grand marché couvert et un petit sur la place des victoires, d'un théâtre au niveau de quartier Mazzouz, une école arabo-française en extension de la mosquée Bel Hassan et d'un presbytère. Durant la même année aussi des magasins ont été implantés au niveau de la synagogue de Hebra (orge), Hamet (grain et biscuits), la mosquée de Sidi Braham (grains) et enfin la medersa (liquide et vivres de compagne).

En 1854, un plan diabolique (carte n°40) a été confectionné par l'administration française qui donne un aperçu sur les différentes actions urbaines a entreprendre ainsi que les projets à réaliser dans la ville de Tlemcen durant deux ans de 1854 à 1855, un rapport explicatif a été joint au plan. *« La ville est divisée en îlots réguliers déterminés par le tracé de rues de largeur variable, bordées d'arbres pour les plus grandes. L'urbanisation est plus considérable vers l'Ouest où l'espace libre était le plus important et le relief moindre. Une place d'arme est prévue. Les bâtiments en bleu sont à démolir. Le tiret jaune orangé indique les zones que revendique l'administration militaire celle-ci entend conserver l'ensemble de ses bâtiments si aucune contrepartie ne lui est donnée par l'administration civile. On constate que le projet décidé par l'administration tend à munir la ville de tous les organes nécessaires à une sous-préfecture française. »* [285] Comme on le voie sur le plan les voies de la médina sont alignées, son exécution en totalité aurait effacé toutes les traces précoloniales qui témoignent de la richesse de l'histoire de Tlemcen.

En 1855, le commandant supérieur des armées décrit les projets de 1855 et la distribution intérieure de la ville dans un rapport dont voici un large extrait « *sur les côtés Nord et Ouest de la ville, les portes du Nord, d'Oran et de Fès sont placées suivant les propositions faites par le comité et approuvées. Sur les autres côtés, il est figuré au projet conformément à nos indications, une porte à l'extrémité de la rue des tours pour remplacer celle du Mechouar qui ne devra pas être livrée à la circulation civile et deux portes sur le côté Est de la ville. La commission des alignements a demandé une porte près du bastion du 21 mais elle ne nous parait pas nécessaire, les portes des carrières et de Bou Mediene étant assez rapprochées. La porte du nord a pour objet de présenter aux habitants proches de la place du beylik un raccourci pour les communications du coté d'Oran.*

[285] Agnès Charpentier, op.cit. P 170.

Il est important que les bâtiments militaires permanents ne soient pas affectés par les nouveaux alignements, ce résultat sera facile à obtenir pour le bâtiment I des lits militaires, en reculant un peu vers le Nord, la rue des lits militaires et l'alignement de la place du beylik, on cherchera aussi à conserver le bâtiment N. Il est à observer que l'église qu'on propose d'y substituer se trouverait très bien près de la grande mosquée, il serait peut-être préférable de la déplacer vers l'Ouest comme nous l'avons fait figurer sur la feuille n°17 comme l'indique un tracé en pointillé liseré jaune orange Il y aurait pour cela à démolir quelques masures mauresques sans aucune valeur »[286] . Nous notons dans la dernière phrase de ce rapport le terme « masures » employé par le commandant pour indiquer les constructions musulmanes qui sont des joyaux architecturaux à nos yeux. Ces propos sont utilisés pour dévaloriser ces édifices afin de justifier leur démolition et qui reflètent la haine du commandant envers tous ce qui est musulman.

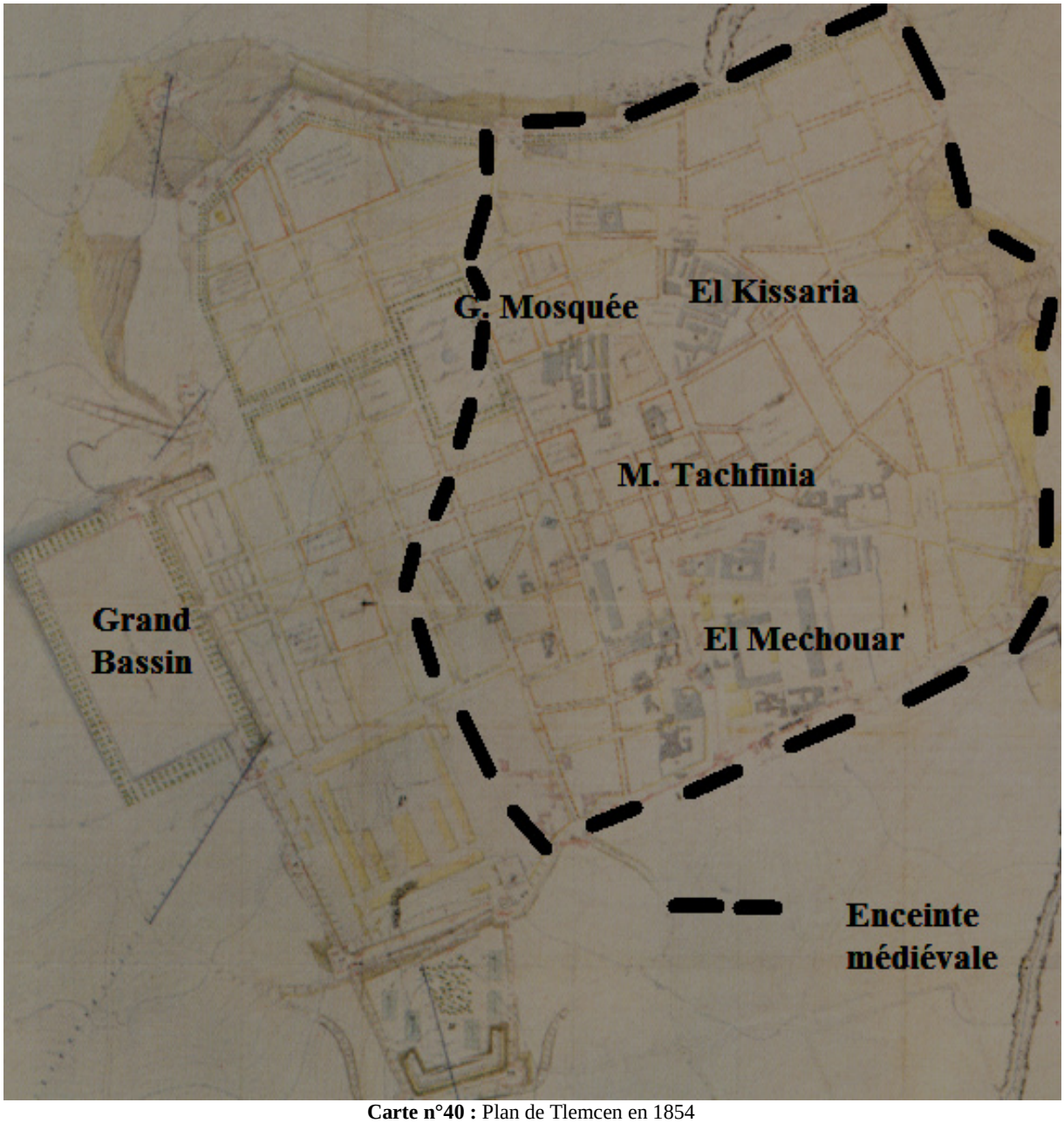

Carte n°40 : Plan de Tlemcen en 1854
Source : Service historique de la défense /Archive du Génie/1VH1812 dossier1 feuille 1 in Agnès Charpentier op. cit., p170.

[286] service historique de la défense/archives du génie/1vh1812-dossier1 in Agnès Charpentier, op.cit. P 171.

Les plans de 1854 et 1856 (carte n°41) présentent un ensemble d'interventions urbanistiques détaillées qui sont identiques sauf pour le positionnement de certains édifices. *« Si les zones à urbaniser à l'Ouest ne sont pas véritablement modifiées, la position des bâtiments administratifs et de l'église indique que des localisations différentes ont été retenues. Certains alignements de rues (en rouge sont arrêtés tandis que l'administration militaire prend bien soin de faire apparaître clairement les limites des terrains qu'elle revendique (vert). »* [287].

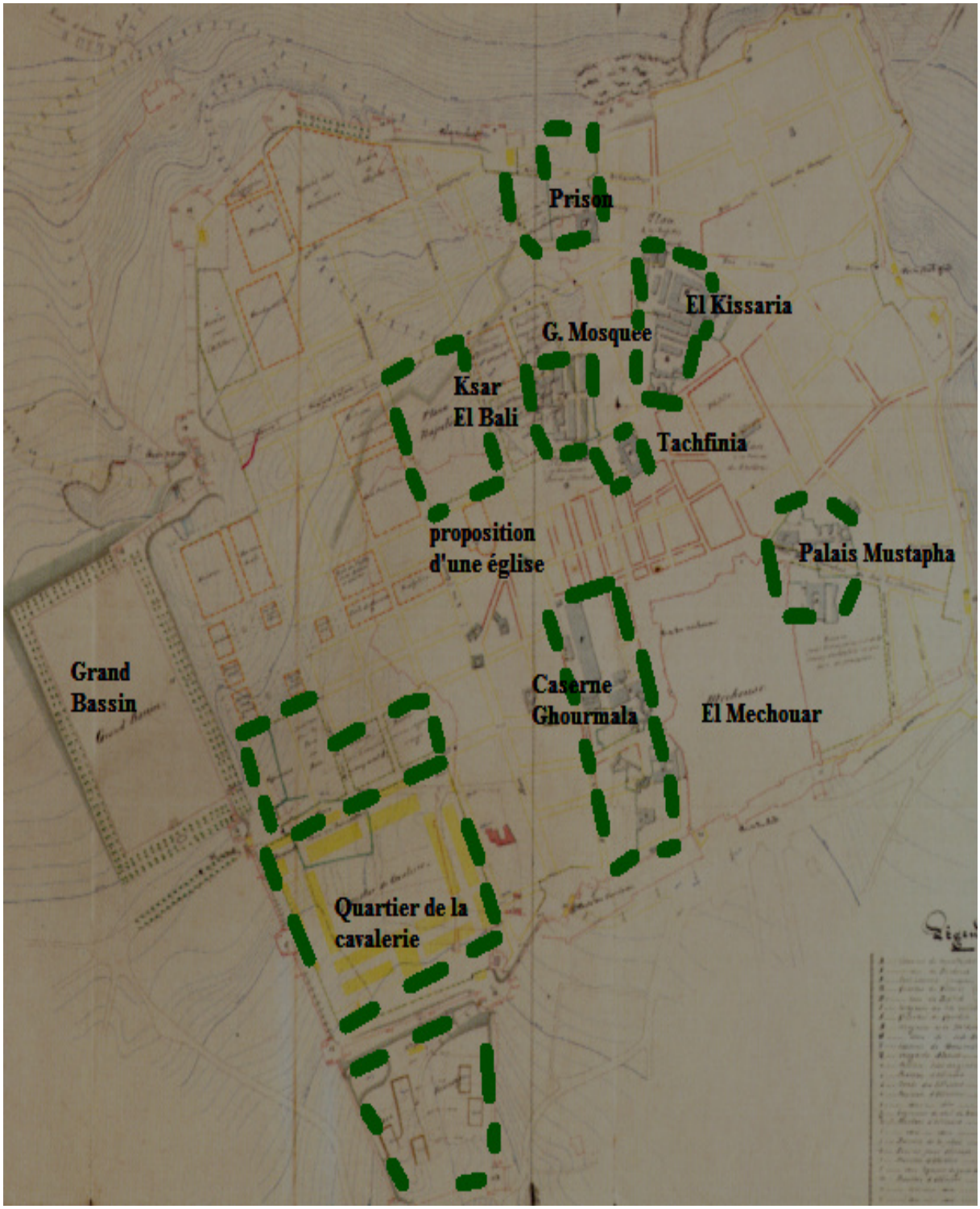

Carte n°41 : Plan de Tlemcen en 1856
Source : Service historique de la défense /Archive du Génie/1VH1812 dossier2 feuille 1 in Agnès Charpentier op. cit., p172.

[287] Agnès Charpentier, op.cit. P 172.

Le plan de 1856 a été accompagné par un rapport détaillé sur les différentes interventions urbanistiques établi par une commission présidée par le commandant du génie militaire (annexe n°8). Il est mentionné dans ce rapport tous les élargissements (en indiquant les dimensions de ces derniers), les alignements, les suppressions, les créations et les redressements des rues en changeant les noms de ces dernières. Par la suite, tous les aménagements des places sont indiqués ainsi que les bâtiments à détruire (la medersa Tachfinia en fait partie) pour permettre la réalisation de ces projets. D'autre part le rapport prévoit aussi la construction d'une église au niveau de la place Napoléon, des écoles, un théâtre un marché couvert et une salle d'asile et ouvrière.

Les alignements et les élargissements des rues à cette époque n'ont pas fini puisque le chef du génie militaire mentionne dans son rapport les projets à établir pour la période qui va de 1856 et 1857 et signalons les projets précédant *« on reproduit sur la feuille n°1 les alignements proposés par le chef du génie d'après les instructions des inspecteurs généraux et les apostilles du commandant supérieur sur les projets de 1854-1855. La commission a admis la réserve faite dans l'intérêt militaire à l'exception de la place d'arme dite Napoléon sur l'emplacement et la propriété dans laquelle elle n'a pas été d'accord et qui a motivé de sa part un rapport et un plan est soumis à la commission du gouvernement. Le redressement des rues du nouveau quartier pour les rendre perpendiculaires et parallèles entre elles a été admis sur proposition du chef du génie ainsi que la largeur de 12m pour la rue principale. Les axes des rues d'Oran et de Fès serviront d'axes pour les nouveaux alignements. »* [288]

Le plan 1858 (carte n°42) quant à lui présente un rapport explicatif mais ce dernier n'est pas approuvé car l'administration coloniale hésite sur certains percements ainsi que le positionnement des édifices de type administratif et religieux. *« Si le schéma urbain n'est globalement pas remis en cause depuis 1854 c'est l'emplacement de la grande place et surtout la place des bâtiments militaires dans la ville qui posent problème. Le document témoigne aussi de la volonté d'urbaniser la partie occidentale de la ville au Nord du nouveau quartier de cavalerie (aujourd'hui Faculté de Médecine). »* [289] l'ancienne capitale du Maghreb centrale n'est pas la seule ville qu'a subi des destructions et des mutations sur sa structure urbaine car *« Tlemcen a en soixante ans environ, connu le même sort que de nombreuses villes françaises ou méditerranéennes qui virent leurs tissus urbains et même leur enceinte détruites, celles-ci étant remplacée par des mails arborés tandis que les quartiers médiévaux remaniés pour admettre un urbanisme plus régulier sont ponctués de places conformément aux théories urbaines et hygiénistes de la fin du XIXème siècle. »* [290]

[288] service historique de la défense/archives du génie/1vh1812-dossier2 in Agnès Charpentier, op.cit. P 179.
[289] Agnès Charpentier, op.cit. P 177.
[290] Idem.

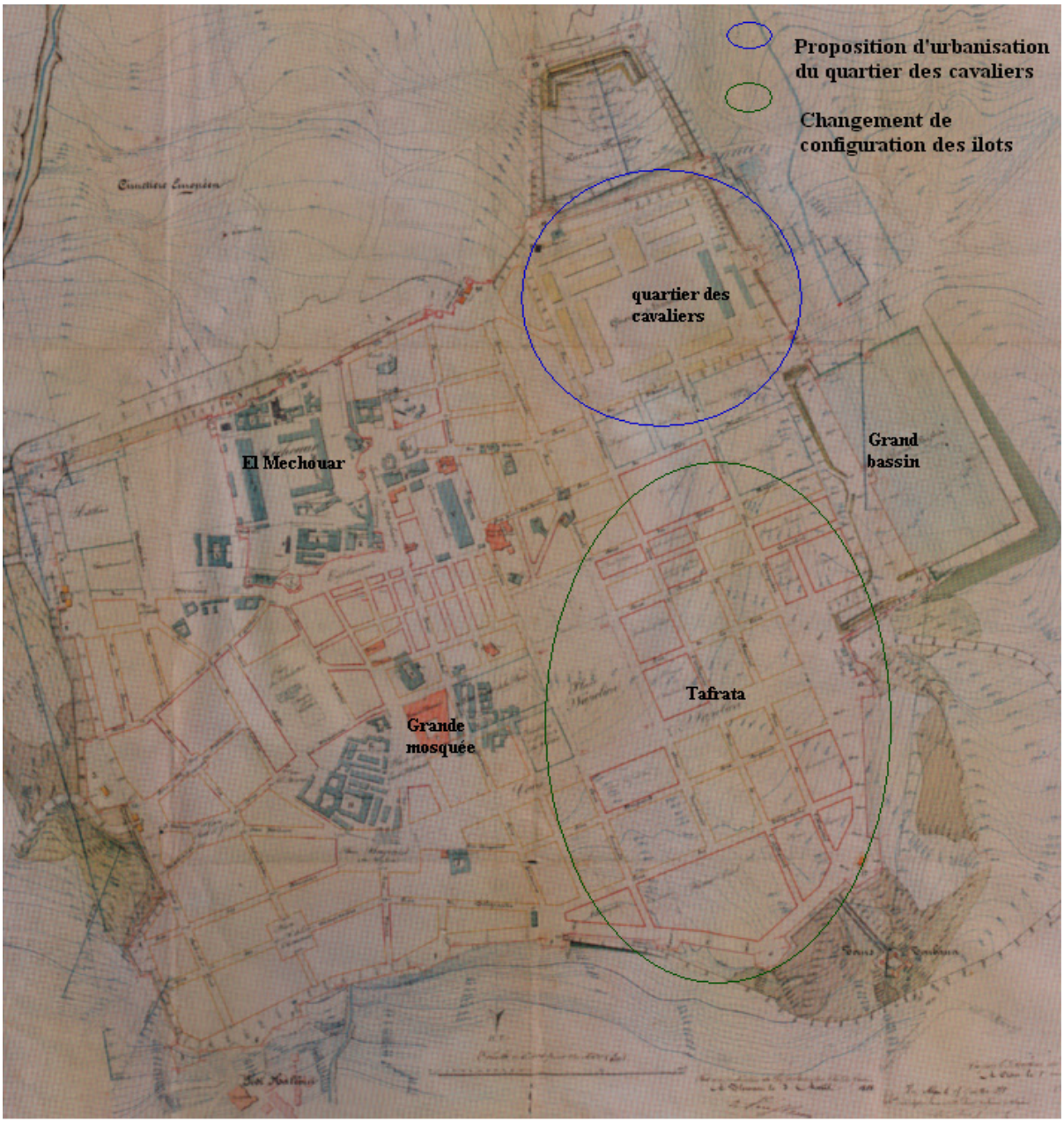

Carte n°42: Plan de Tlemcen en 1858
Source : Service historique de la défense /Archive du Génie/1VH1813 dossier1 feuille 2 in Agnès Charpentier op. cit., p176.

En 1860[291] (carte n°43), un nouveau plan d'aménagement de Tlemcen intra-muros a été finalisé pour répondre aux besoins des français et implanter d'autres fonctions, parce qu'au début on s'occupait que de la fonction édilitaire pour des raisons sécuritaire. Sa morphologie correspond exactement à celle des villes européennes c'est-à-dire l'utilisation des lignes droites et l'orthogonalité comme principe de composition urbanistique. Ce dernier avait une colonne vertébrale qui est le boulevard national. Il représente aussi un axe générateur de 33 m de largeur qui se développait d'est en ouest et commandait l'ensemble de la ville. De part et d'autre de cet axe venaient se greffer les équipements publics tels que la banque, la sous-préfecture, la poste, les églises catholique (construite sur une ancienne synagogue) et protestante …etc. il y a eu aussi la construction d'autres équipements un peu partout dans la ville tels que la mairie le crédit lyonnais la B.N.C.I…etc. Il y avait aussi une hiérarchisation des voies que l'on peut distinguer dans ce plan car il y 'avait des voies secondaires qui

[291] R. Tinthoin, op cit, p460

donnaient sur le Boulevard National qui étaient perpendiculaire à ce dernier qui assuraient la liaison entre l'ancienne et la nouvelle ville comme la rue de France et la rue de Paris. D'autres voies appelées tertiaire assuraient la desserte intérieure tels que telles que la rue Augustin TEDESCHI, la rue de paix et la rue Eugène ETIENNE…etc. *« La trame de la ville coloniale s'amorça aussi à partir des deux anciennes places de la médina, (devenues d'Alger et de la Mairie) jumelées par la de la médersa Tâchfiniya »* [292] en 1876[293]. C'est le point aussi de centralité fonctionnelle et géographique, tel que le nous confirme l'écrivain et historien L. ABADIE dans ses écrits : *« il fallait les traverser pour se rendre dans les différentes parties de la ville. »* [294]**.**

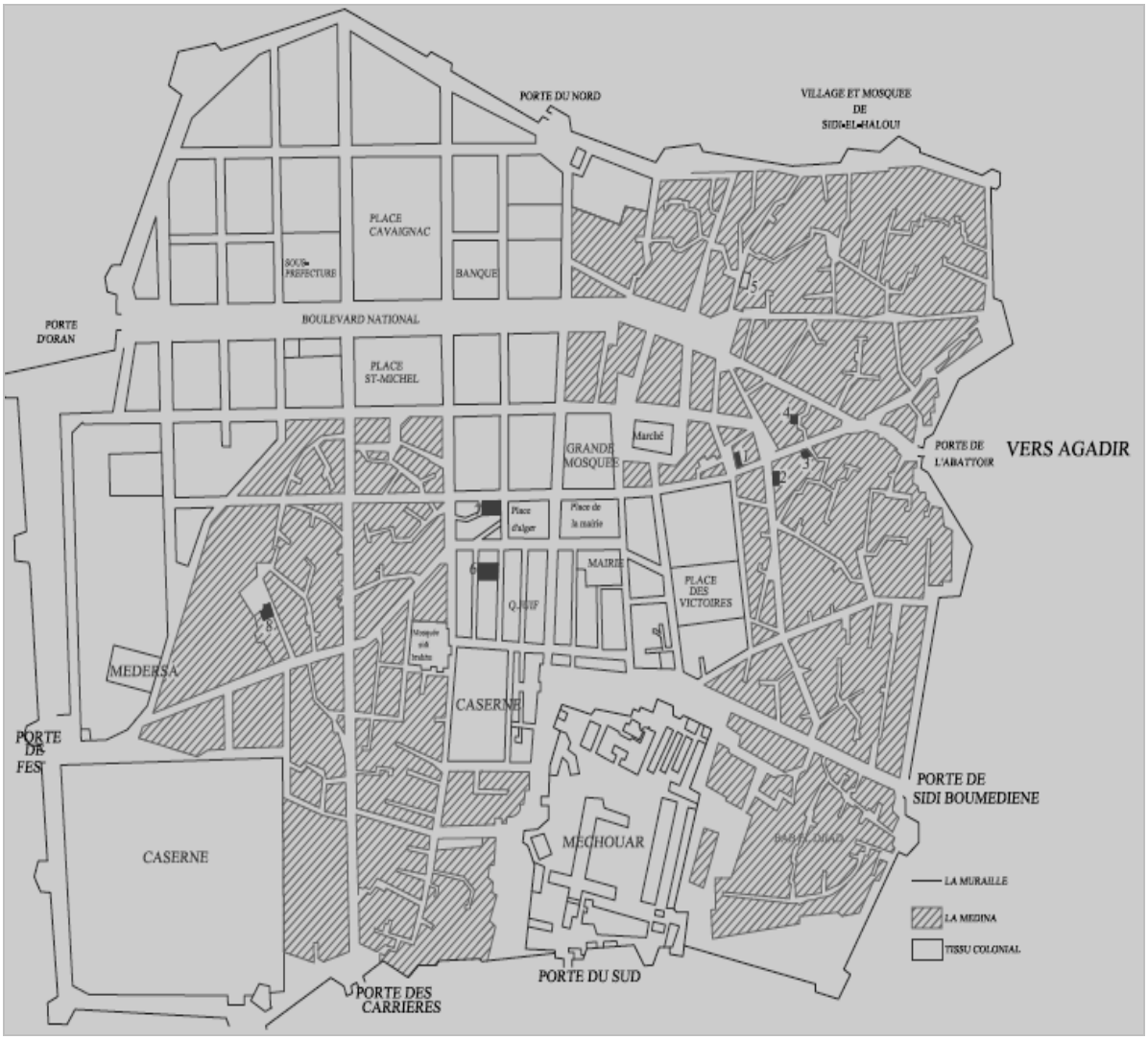

Carte n°43 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1860
Source : ANAT. op cit, p 9

De 1842 à 1860, l'administration française n'a pas pu réaliser tous ces projets diaboliques vu les hésitations des différents responsables que ce soit militaires ou civils comme nous l'avons vu dans les différents rapports et plans que nous avons présenté. Le plan qui prend position en dessous (carte n°44), mentionne les projets réalisés durant dix-huit ans d'occupation française où nous pouvons distinguer l'implantation des édifices militaires ainsi

[292] KASMI Mohammed El Amine, op.cit. p125
[293] R. Tinthoin, op cit, p460 et 435
[294] ABADIE Louis, op. cit., p. 15.

que leur servitude qui sont indiqués en vert. Les aménagements des places et placettes à l'intérieur ou en dehors de l'ancienne ville sont clairement identifiables dans le tissu urbain. Les différents alignements percements et élargissements des voies sont mentionnés en pointillé. Nous voyons aussi clairement l'implantation du boulevard national (en gris) ainsi que les anciennes voies de la médina qui sont en arrière-plan. Donc les français ont bâti leur ville sur la ville indigène ce qui a causé une grande perte du patrimoine et de l'histoire de cette ville millénaire de Tlemcen.

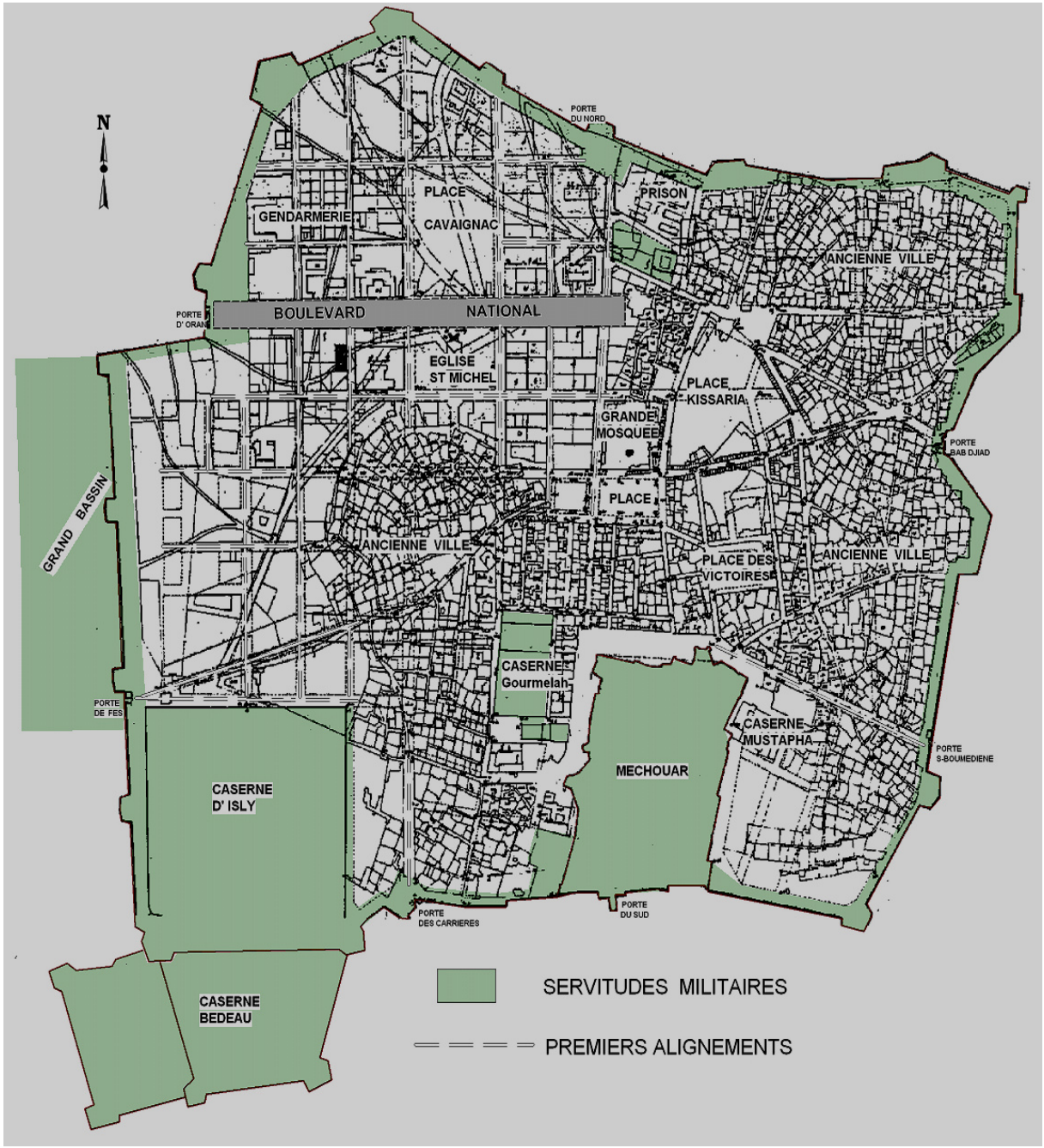

Carte n°44 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1842-1860
Source : ANAT. op cit, p10

Selon BOUKERCHE Djamel « *durant les premières étapes de la conquête, l'armée française construisit les routes afin de relier les principaux postes militaires entre Oran, Tlemcen et Maghnia. Durant les années 1870, Tlemcen fut reliée à la côte et aux centres avoisinants par un réseau routier satisfaisant. Le chemin de fer entra à Tlemcen en 1890 avec (carte n°45) l'établissement d'une ligne venant de Tabia sur la zone Ouest et allant d'Oran à*

Ras El Ma. Durant plus de vingt années la ville était le terminus occidental du réseau ferroviaire algérien. Cet avantage disparu en 1910 lorsque l'Ouest algérien étendit ses lignes jusqu'aux frontières marocaines et plus tard jusqu'à Oujda » [295].

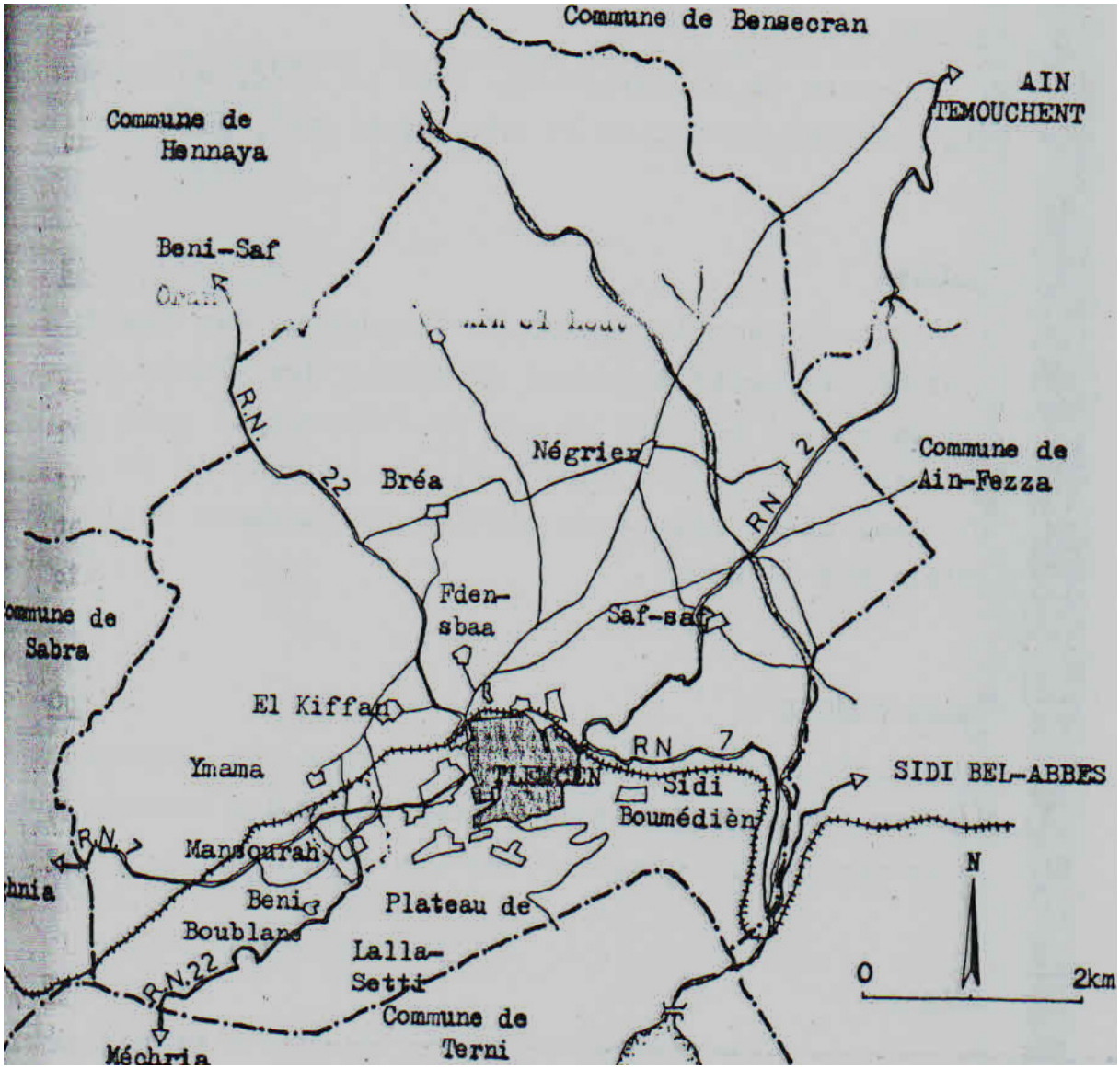

Carte n°45: Réseaux routiers
Source : BOUKERCHE D., op.cit. p124.

Dès 1900, la ville de Tlemcen prenait la forme d'une ville typiquement Européenne et était configurait suivant l'urbanisme du 19ème siècle. Cette époque était caractérisait par la construction des écoles de Duffaux, des filles, de la rue de Fez et des cieux, du collège de Slane et des Lycées Franco-musulman et des garçons. En 1902, l'administration civile coloniale a détruit la Kissaria et a construit le marché couvert[296]. Le plan de 1903 (carte n°46) *« montre la fin de la mutation qu'a connu l'urbanisme de Tlemcen; les alignements projetés vont créer des rues et des places conformes aux goûts de l'urbanisme du XIXème siècle tandis que les nouveaux quartiers s'organiseront en îlots réguliers. La partie orientale de la ville conserve jusqu'à aujourd'hui un tracé qui rappelle l'urbanisme médiéval. »* [297].

[295] Boukerche Djamel op.cit. p114
[296] URBAT, op cit, P8
[297] Agnès Charpentier, op.cit. P 178.

La médina à cette époque était bornée par rapport à la cité coloniale *« du Nord-Est au Sud-Ouest, partant du Boulevard Jean Jaurès, par le derb Amine joignant la rue Pomaria, ensuite par le boulevard national où reprend la rue des écoles, la rue Eugène ETIENNE jusqu'au croisement de celle-ci avec la rue Ximénès. Cela nous donne approximativement l'emplacement de l'ancienne porte d'Oran. La limite continue vers le Nord-Ouest par la rue des vieux remparts, la rue Bab Ilane, pour ensuite fléchir vers le Sud-Ouest en englobant toute la rue de Ouled El Imam et déboucher à la porte de Fès qui était à cette époque plus à l'Est que son emplacement actuel. Au sud, on avait Bâb El Hadid sur l'emplacement actuel de la porte des carrières et toute la partie Sud du Méchouar servait de délimitation à la ville de ce côté (….) de la porte du sud on rejoignait El Kalâa. A l'est on retrouvait Bâb Zir, Bâb El Djiad et Bâb Sidi Boumediene. L'emplacement de la ville turque en ce moment-là, n'occupait qu'un peu plus de la moitié, tout le côté Ouest et une partie du côté Nord, où s'élevait la nouvelle ville en dehors des remparts, ne présentait qu'un immense terrain sur lequel se trouvaient des cultures et quelques ruines. »* [298]

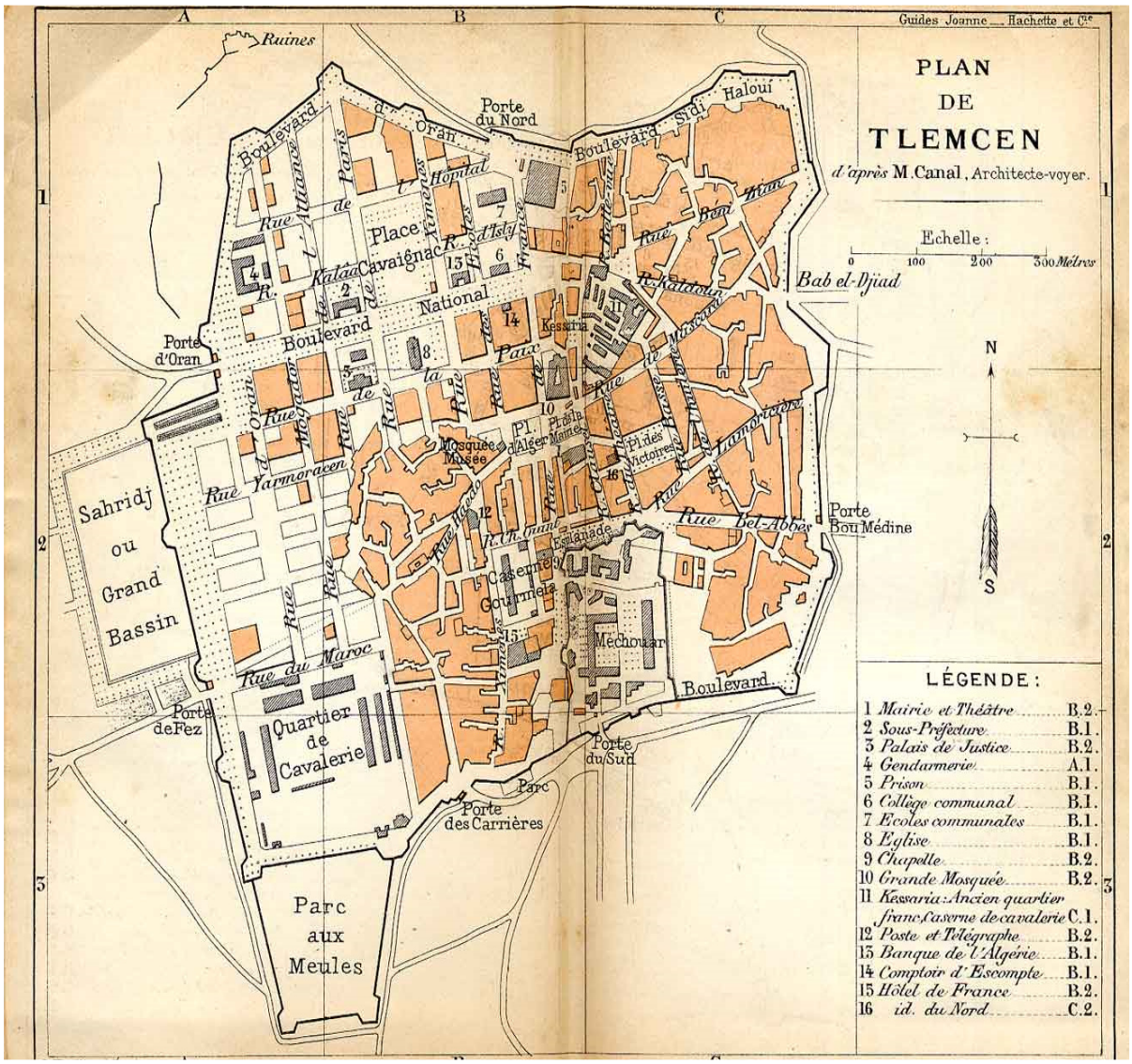

Carte n°46 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1903
Source : Archives A.P.C. de Tlemcen

[298] Boukerche Djamel op.cit. p154

Après avoir remodelé les tissus urbains existants de la ville indigène et consommé la totalité des terrains vides que ce soit à l'intérieur de la cité mauresque ou de la nouvelle ville européenne de Tafrata, l'administration française a commencée en 1916 à réfléchir sur des éventuelles extensions en extra muros. Pour cela, elle a élaboré un plan (carte n°47) qui montre le tracé des voies et des ilots dans les parties Nord, Sud et Est en extra-muros en vue d'une urbanisation future de cette entité. Nous notons aussi que la ligne du chemin de fer qui était conçu au début pour freiner l'urbanisation a été franchie vu l'explosion démographique et l'arrivée de plus en plus des pieds noirs.

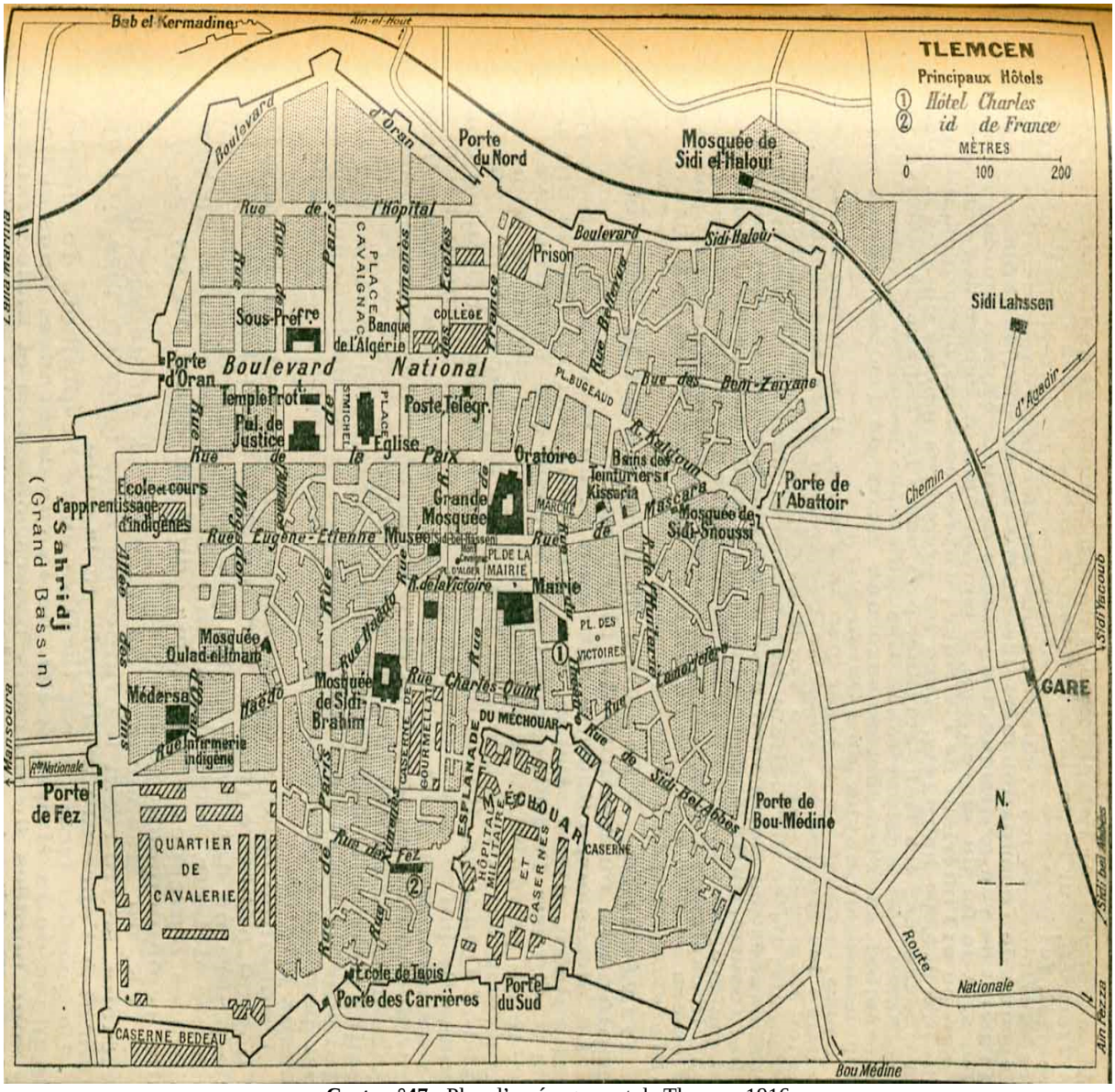

Carte n°47 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1916
Source : Archives APC de Tlemcen.

Le projet de 1916 a vu le jour après 1920 où les services d'urbanisme français ont dressé un nouveau plan (carte n°48) qui prévoyait des extensions en extra-muros avec la construction des quartiers européens tels que Sidi El Haloui au Nord, le quartier de la gare et Riat El Hammar à l'Est, Bel Air et Beau séjour à l'Ouest, El Kalaâ et Sidi Chaker au Sud. Le plan prévoyait aussi l'implantation d'écoles dans ces quartiers telles que l'école des filles de Metchekana, école de la gare et école Pierre CURIE ainsi que la medersa franco-musulmane.

Nous notons aussi par comparaison de la carte de 1916 avec celle de 1920, l'édification d'une nouvelle voie ferrée qui relie la ville de Tlemcen à celle de Béni Saf qui fait partie actuellement de la wilaya de Ain témouchent. Ce qui a augmenté les échanges commerciaux et a fait la prospérité économique de la ville à cette époque.

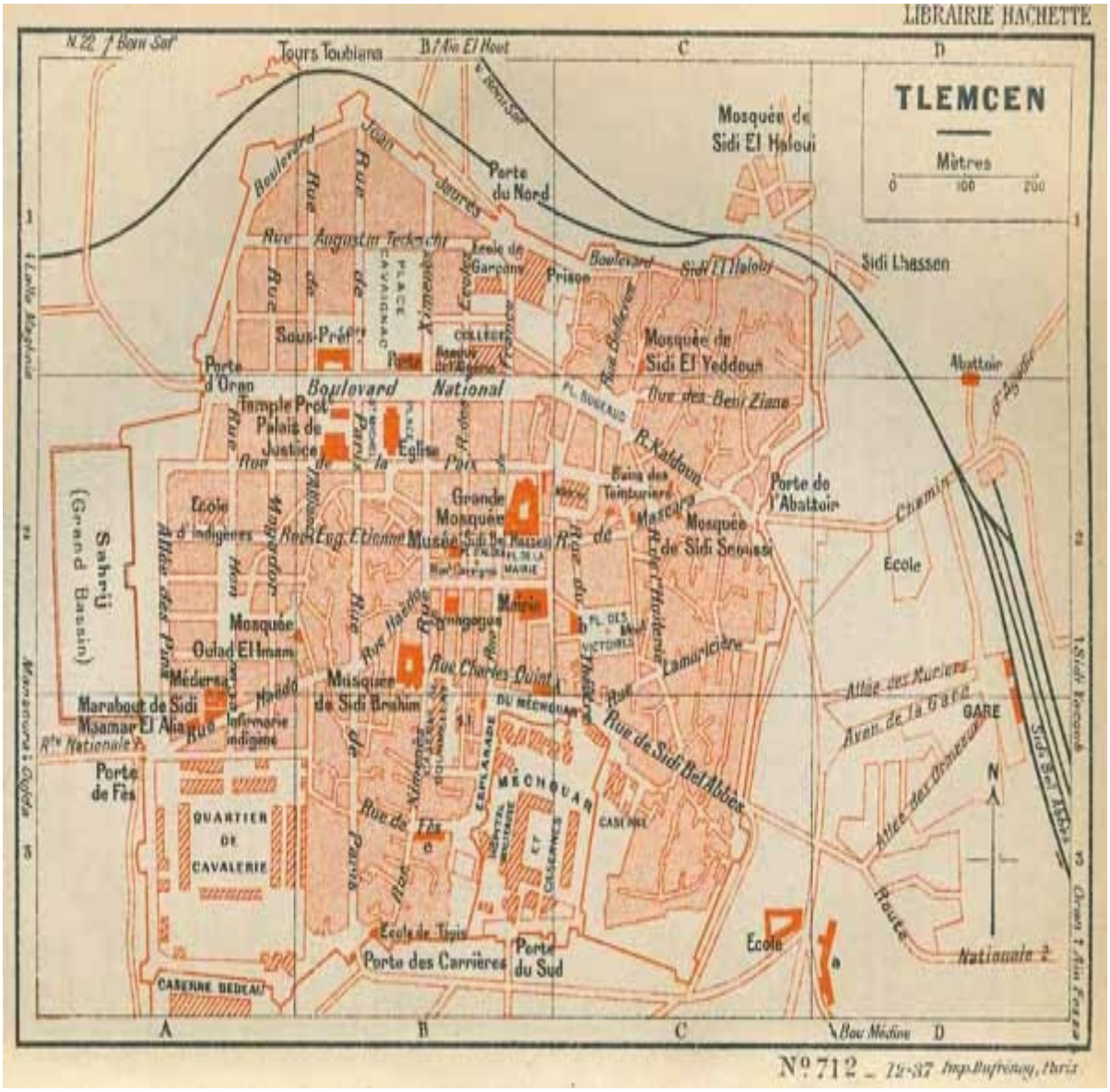

Carte n°48 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1920
Source : Archives APC de Tlemcen.

En intra-muros de 1860 à 1929, la cité Tlemcènienne a subi d'autres percements des voies comme nous le distinguons dans le plan qui est en dessous (carte n°49) mais la plus parts des ouvertures de ces rues n'ont pas été réalisées dans la ville basse ce qui a épargné la zone de Bâb Zir qui date de l'époque almoravide (11ème et 12ème siècles). Une densification urbaine a été aussi faite dans les deux tissus urbains français et arabe mais la plus part de ces densifications sont située dans le premier tissus qui sont mentionnée dans le plan en gris. Les murailles de la ville ont été aussi consolidées par les militaires français pour renforcer la sécurité et lutter contre les attaques ennemies dont le tracé est indiqué par une ligne rouge. Nous assistons à cette époque à une dualité morphologique entre les deux tissus dont la conception divers de point de vue organisation, configuration et culturel.

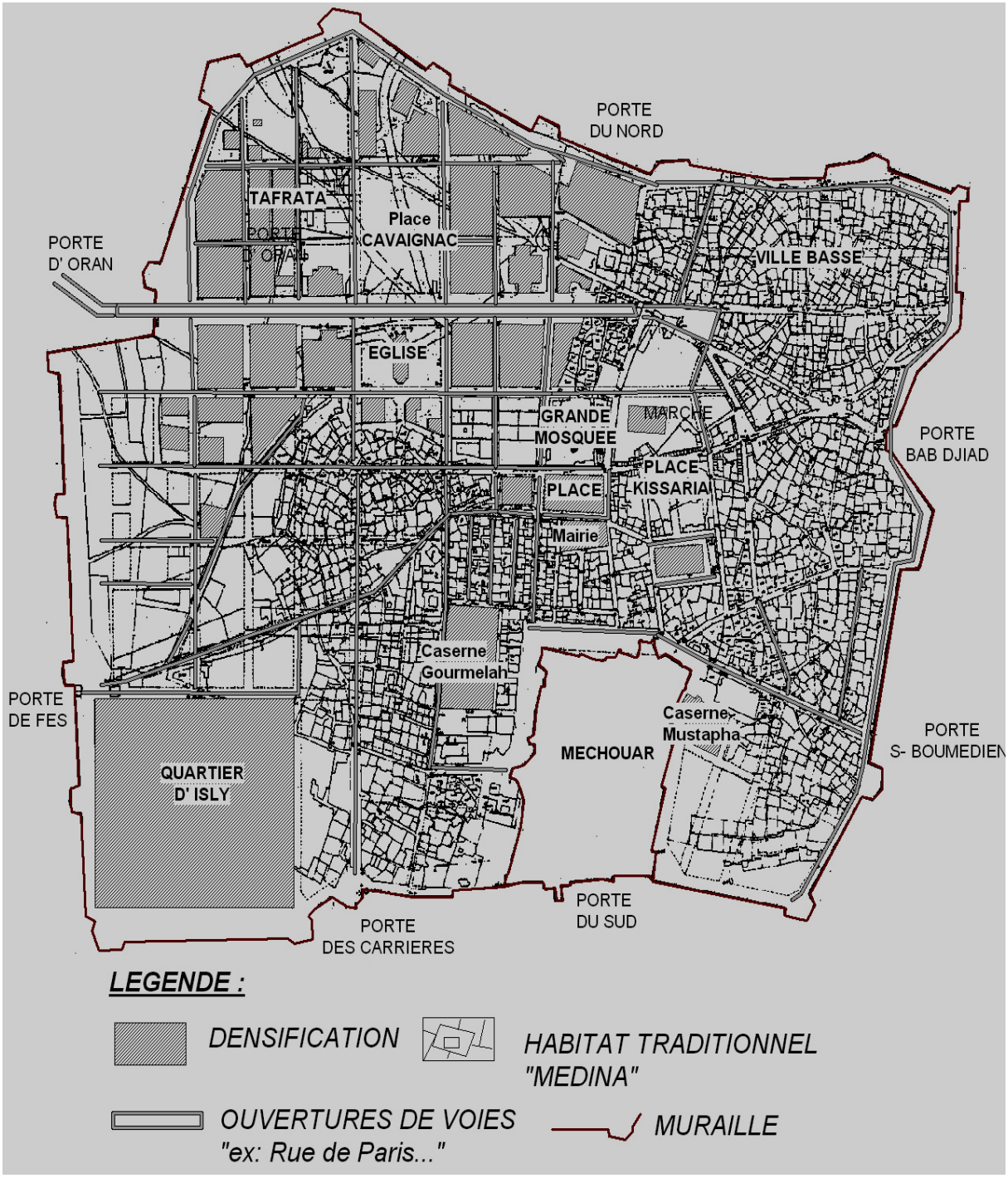

Carte n°49 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1860-1929
Source : ANAT op, cit p 11.

Vers la fin de 1929, la ville intramuros était saturée après la densification urbaine d'autres Ilots par comparaison des plans du début et de la fin de 1929. Où nous voyons clairement dans le deuxième plan (carte n°50), la construction de nouveaux bâtiments au niveau du site Tafrata et à l'ouest du quartier d'Ouled Sid El Imam dont la plus part sont à caractère résidentiel même le Mechouar n'a pas été épargné par l'administration française car des bâtiments militaires et un hôpital a été prévu à l'intérieur de cette citadelle qui date de l'époque almoravide. Nous distinguons aussi les alignements réalisés en gris et non réalisés en pointiez rouge. Un autre plan globale (carte n°51) a été établi la même année et concerne les extensions en extra-muros où nous distinguons le commencement de l'urbanisation de la partie Nord-ouest et ouest conformément au plan de 1920.

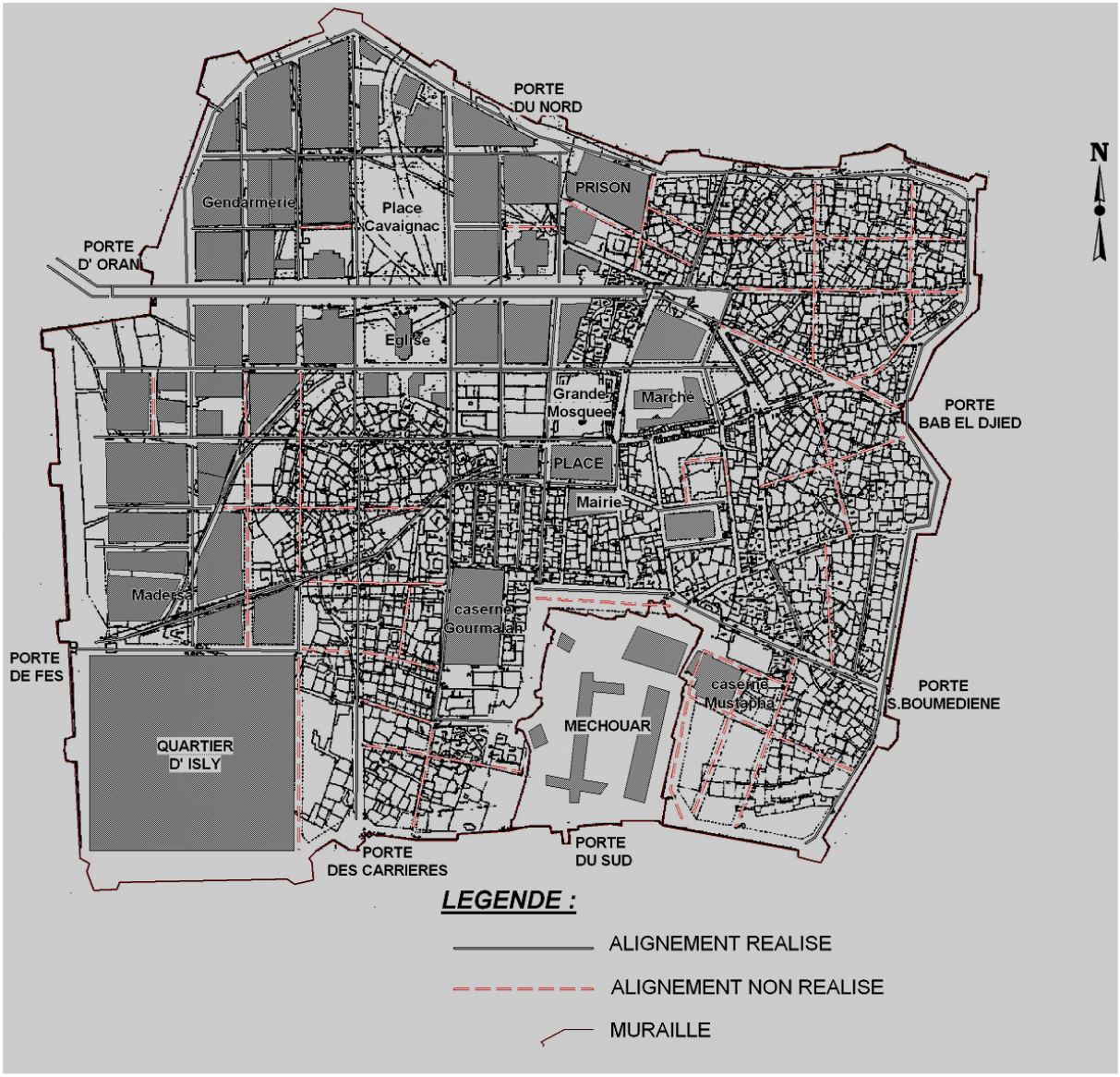

Carte n°50: Plan de restructuration de la médina de Tlemcen 1929
Source : ANAT op cit p 12.

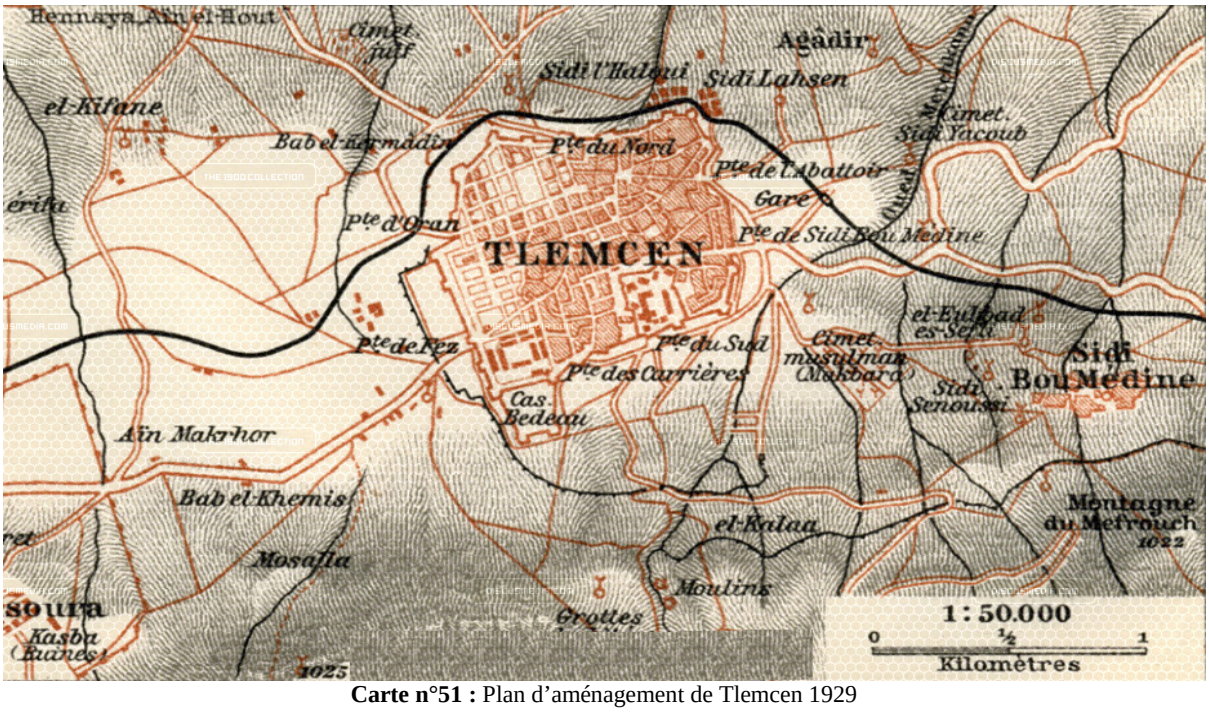

Carte n°51 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1929
Source : Archives APC de Tlemcen.

A partir de 1941 (carte n°52) Tlemcen a connu une urbanisation dans les quatre directions et surtout l'implantation massive des fermes des colons comme nous le voyons dans le plan qui est établie la même année. Par la suite en 1946 (après la fin de la deuxième guerre mondiale), la ville a vue sa superficie augmenter d'une façon extraordinaire par des extensions massives et des densifications des quartiers de la gare, El Hartoune, El Kalâa et Beau Séjour (carte n°53). Notons aussi la construction du quartier de Riat El Hammar qui est une zone d'habitat traditionnelle où vivaient les habitants indigènes et qui fait rappeler la médina par sa configuration urbanistique et l'architecture de ses constructions.

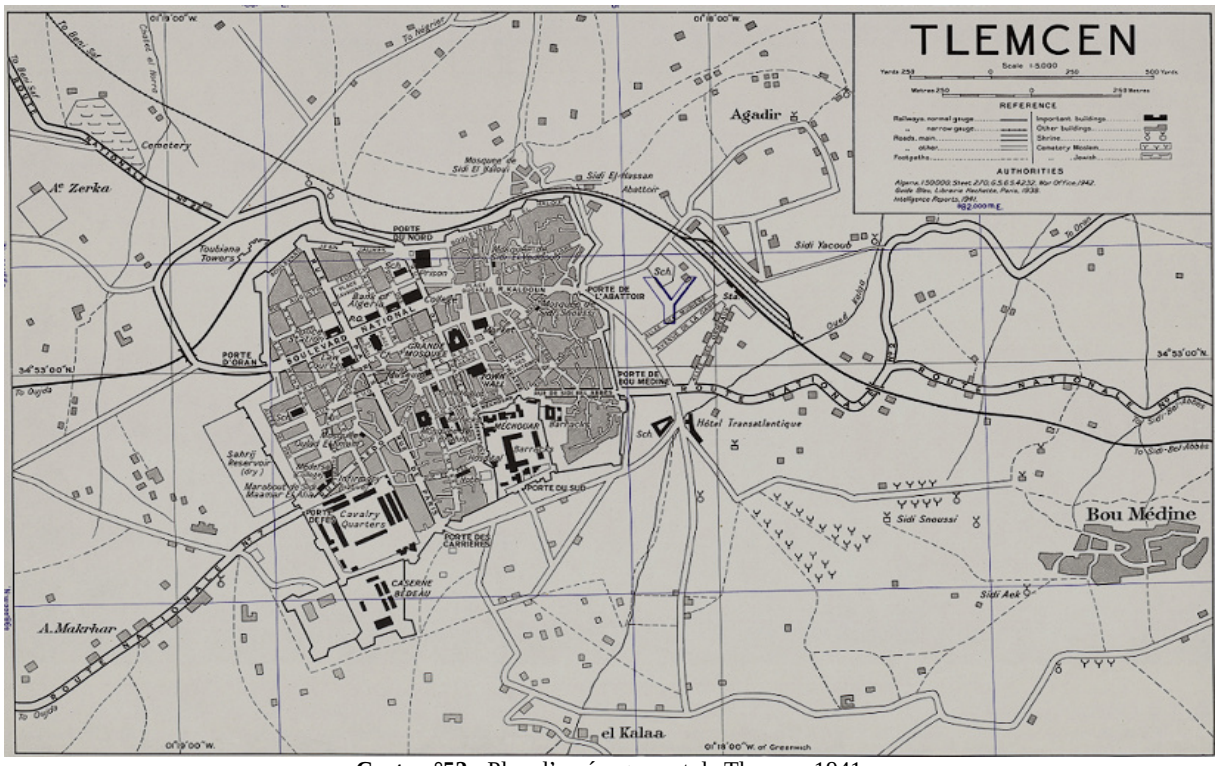

Carte n°52 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1941
Source : Archives APC de Tlemcen.



Carte n°53 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1946
Source : Archives APC de Tlemcen.

A partir de 1950 un il y a eu l'apparition des quartiers spontanés d'El Kalâa supérieure et de Boudghène. BOUKERCHE Djamel nous donne une description de ces derniers *« Ils offrent un autre aspect d'habitat introverti ; ce sont de véritables bidonvilles en dur construits clandestinement sans ordre, sans alignement et en utilisant au mieux les accidents du terrain et les espaces libres. Ils forment une frange est-ouest sur le flanc du plateau de Lalla Setti.»* [299] Leur développement fut rapide où la population a augmenté de 2000 à 3000 habitants de 1950 à 1954 c'est un véritable débordement de la ville en extra muros. La population était venu de partout et était composé essentiellement d'ouvriers et d'agriculteurs. L'administration française a tenté d'éradiquer ces quartiers mais elle a rencontré une réaction féroce de la part des habitants. Ce qui l'a poussé a élaborés une voie périphérique (carte n°54) qui sépare les deux kalaa supérieure (illicite) et inférieure (européenne).



Carte n°54 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1950
Source : Archives APC de Tlemcen.

[299] Boukerche Djamel op.cit. p217

En 1956, un nouveau plan (carte n° 55) d'aménagement de la ville de Tlemcen a été dressé par les services d'urbanisme où nous distinguons des nouvelles densifications urbaines aux niveaux des quartiers d'Agadir (la plus part sont des maisons en RDC), Sidi El Haloui, la gare, El Hartoune, El Kalaa, Riat El Hammar, Nous assistons aussi à la création du nouveau quartier de Bâb Ouahran à l'Ouest (en extra-muros), l'implantation du jardin de la pépinière et l'aménagement des voies périphériques.

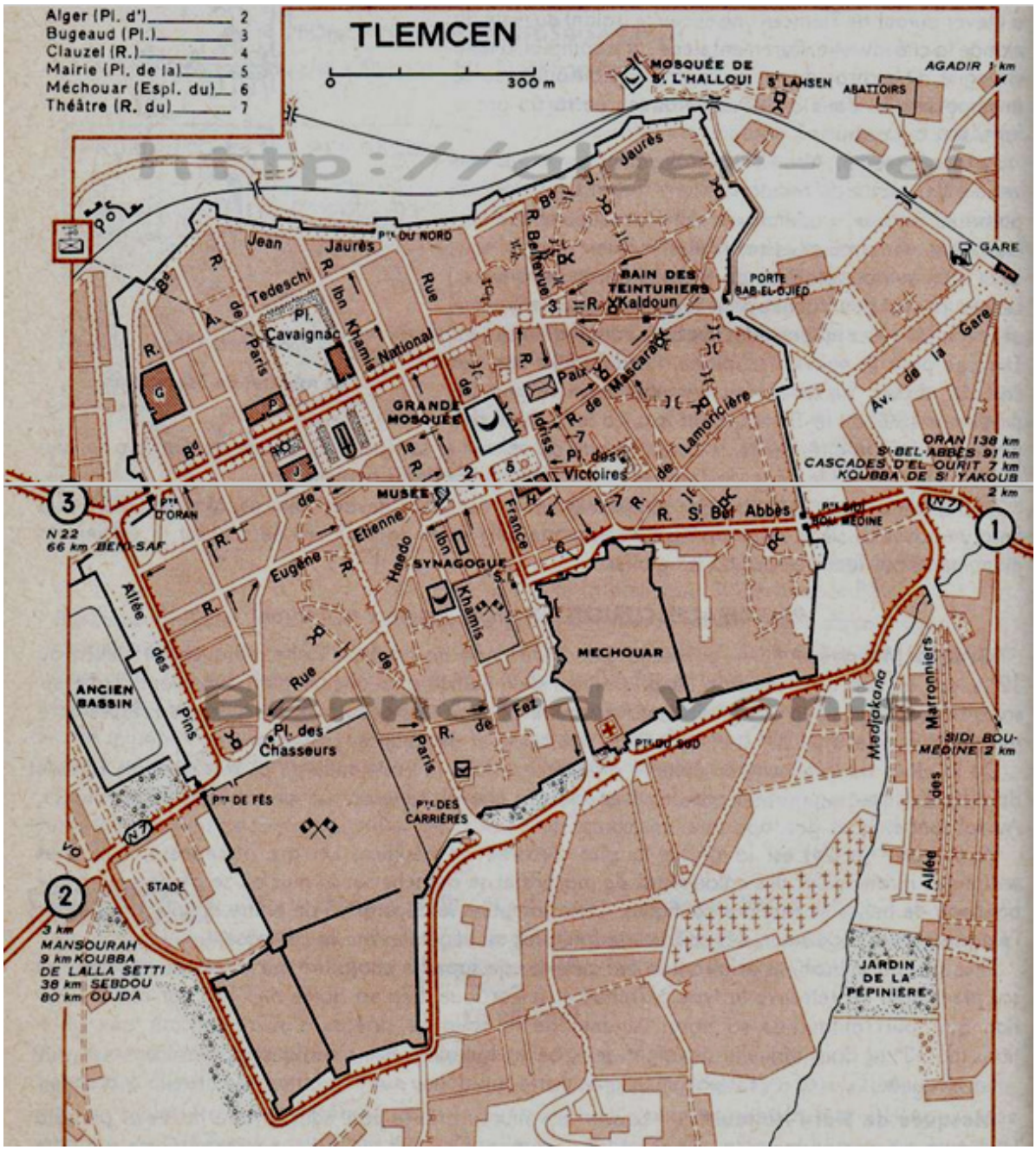

Carte n°55 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1956
Source : http//alger-roi.fr

A partir de 1957, les quartiers de Bel Air et de Beau Séjour qui étaient auparavant des petites maisons dans la construction date de 1920, sont devenus la ceinture Ouest de la cité tlemcenienne qui la limite. Selon BOUKERCHE *« cette banlieue isolée devient partie intégrante de la ville grâce aux nombreuses constructions nouvelles qui sont les bâtiments des ponts et chaussées vers Boudghene, la cité Bel Horizon derrière l'hôpital, formant une petite cité de maisons individuelles, les bâtiments militaires le long du grand bassin et enfin la cité*

des cerisiers immeubles de fonctionnaires » [300] . En ce qui est d'El Kalâa inferieure et Sidi Chaker ne cessent de s'agrandir depuis 1920, mais les constructions militaires coupent la continuité avec le reste de la ville.

En 1959 et dans le cadre du plan de Constantine qui prévoit d'intégrer les habitants indigènes, un plan d'urbanisme directeur (P.U.D) de la ville de Tlemcen (carte n°56) a été élaboré par Mauger qui occupait le poste de Directeur du Service de l'Urbanisme à Tlemcen. Ce plan n'a été approuvé par l'administration française qu'en 1961. Il *« représentait la première tentative faite par les autorités coloniales d'élaborer une politique complète de planification pour l'utilisation des terres à Tlemcen. Il était basé sur le recensement de la population de l'année 1954 et complété par les résultats de l'état civil de l'année 1959 et par les renseignements recueillis par les services de l'urbanisme. »* [301] L'administration française à cette époque voulait intégrer la population indigène par la construction d'habitats collectifs aux niveaux des quartiers de Sidi Chaker, Sidi Saïd Metchekana et Sidi Lehcen.

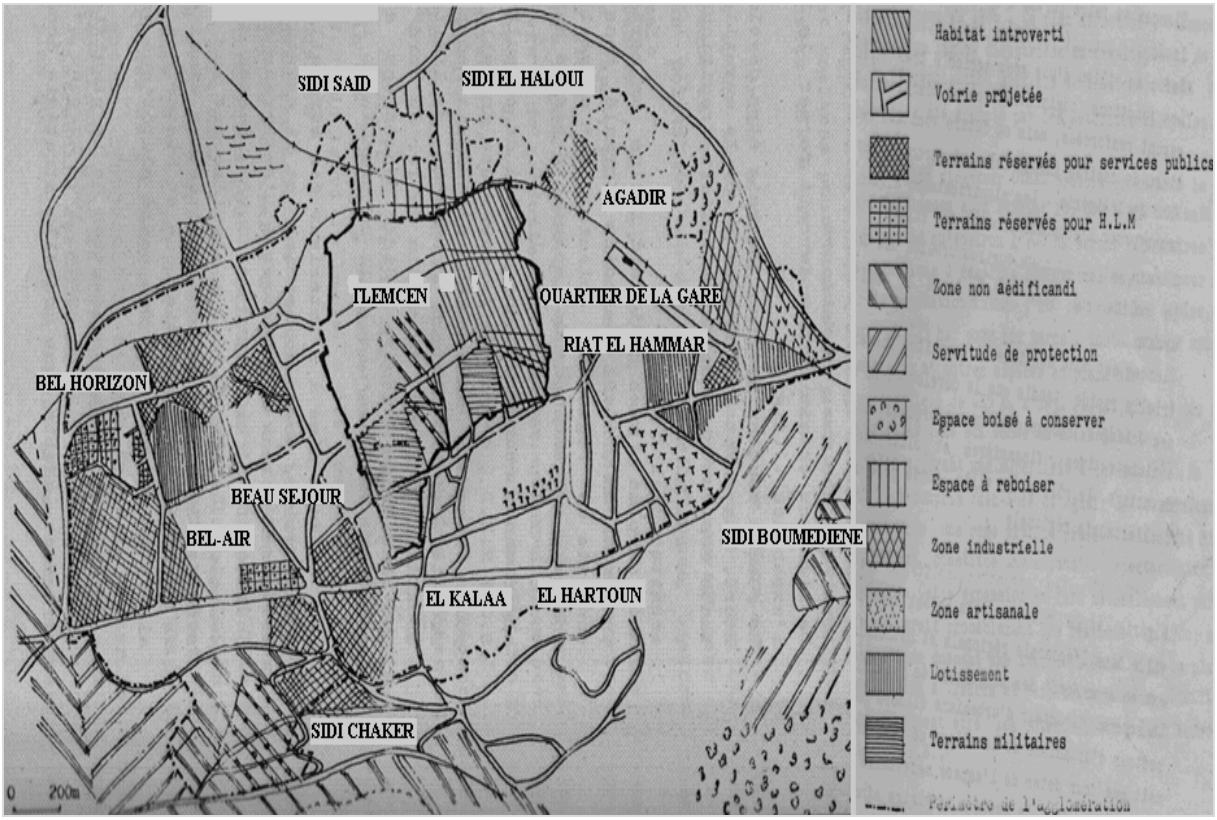

Carte n°56: Plan d'aménagement de Tlemcen 1959
Source : BOUKERCHE D., op.cit. p229.

« En outre, l'objectif de ce plan était de tracer les lignes directrices pour le développement urbain futur de Tlemcen et d'introduire certains zorrings fonctionnels. Le plan comprenait la création d'une zone industrielle à l'Est de la gare ferroviaire, des voies d'évitement et une expansion de l'agglomération urbaine vers l'Ouest, aussi loin que les murs de Mansoura. La ligne de chemin de fer devrait former la limite Nord de l'expansion. Le réseau routier existant

[300] Boukerche Djamel op.cit. p216
[301] Boukerche Djamel op.cit. p226

devrait être développé et amélioré, engageant à l'intérieur de la muraille une importante restructuration des quartiers traditionnels de la ville, ce qui aurait considérablement modifié leur caractère architectural. » [302] .

Le plan a aussi prévu des extensions vers El Kiffane, Birouana et Ain Nedjar, la densification des quartiers de Beau Séjour, Bel Horizon, Bel Air Agadir, Riat El Hammar et El Kalâa supérieure, la lutte contre l'habitat spontané de Boudghene et d'Agadir ainsi que la construction de nombreux équipements publics. *« Mais ce plan, bien qu'il ait inclus un certain nombre de propositions, était néanmoins formulé dans le cadre d'un contexte de règlement colonial et assumait la présence continue à Tlemcen d'une importante partie européenne »* [303].

De 1959 à 1962 mis à part les constructions citées auparavant aucune nouvelle construction n'a été édifiée que ce soit au niveau de l'intra-muros (carte n°57) ou l'extra (carte n°58) et ceci malgré le nouveau plan d'aménagement dressé en 1961 car c'était l'heure de l'indépendance qui s'approchait.



Carte n°57 : l'intra-muros de la ville de Tlemcen en 1962
Source : ANAT, op cit p 13

[302] Idem
[303] Boukerche Djamel op.cit. p226

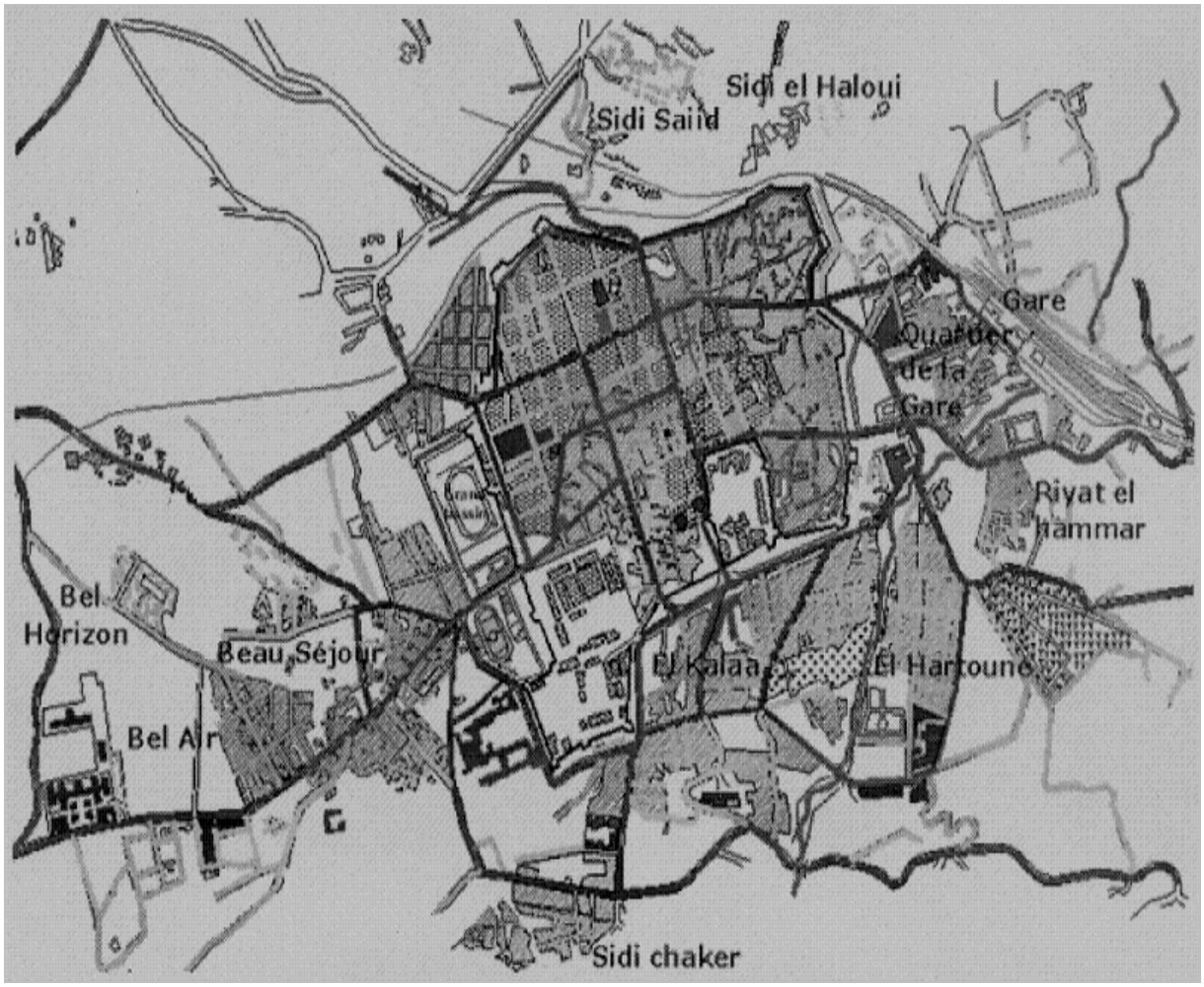

Carte n°58 : Tlemcen en 1962
Source : Archives APC de Tlemcen

Après l'étude de la stratification de la ville historique de Tlemcen durant l'époque coloniale française, Nous avons identifié l'ensemble des tissus urbains datant de cette pèriode (carte n°59) par rapport à la ville actuelle.

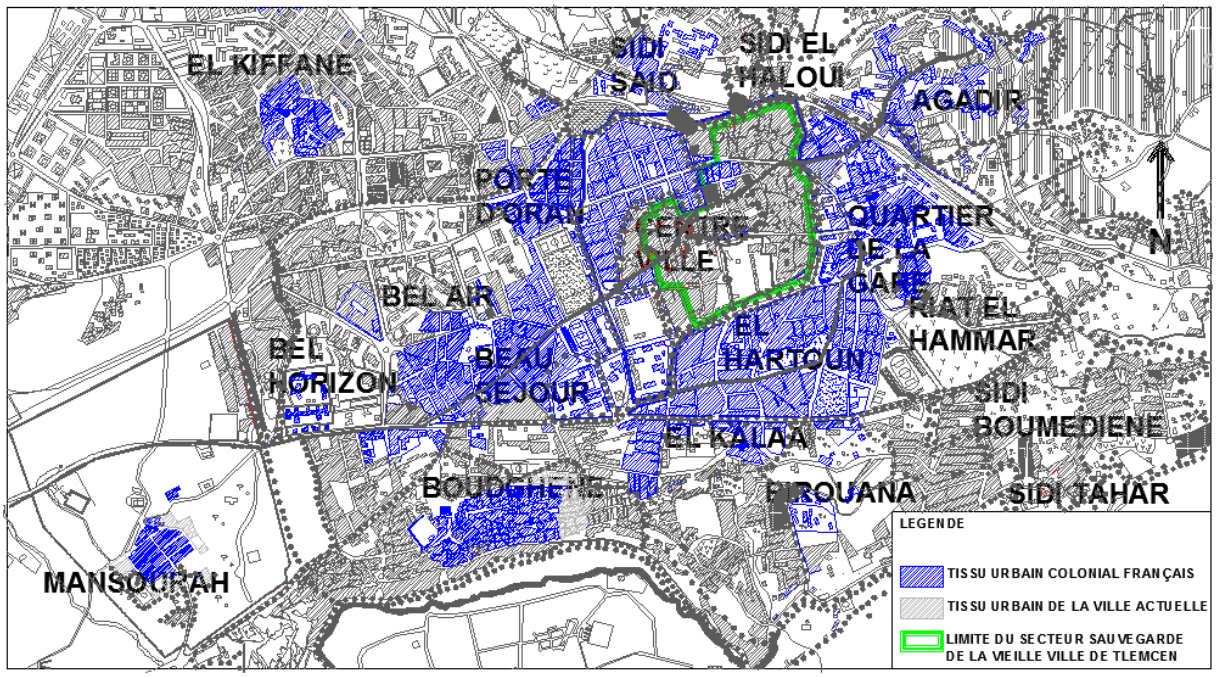

Carte n°59 : Situation des tissus urbains coloniaux par rapport à la ville actuelle
Source : Auteurs, 2015

CONCLUSION :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen, nous confirmons notre hypothèse de départ que la ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le décret exécutif n°09-403 du 12 Dhou El Hidjra 1430 correspondant au 29 novembre 2009. Notre confirmation est soutenue par les arguments suivants ;

Tout d'abords, les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegardé mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux (voir la carte n°60 où les tissus précoloniaux sont en rouge et les coloniaux sont en jaune) ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), d'ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

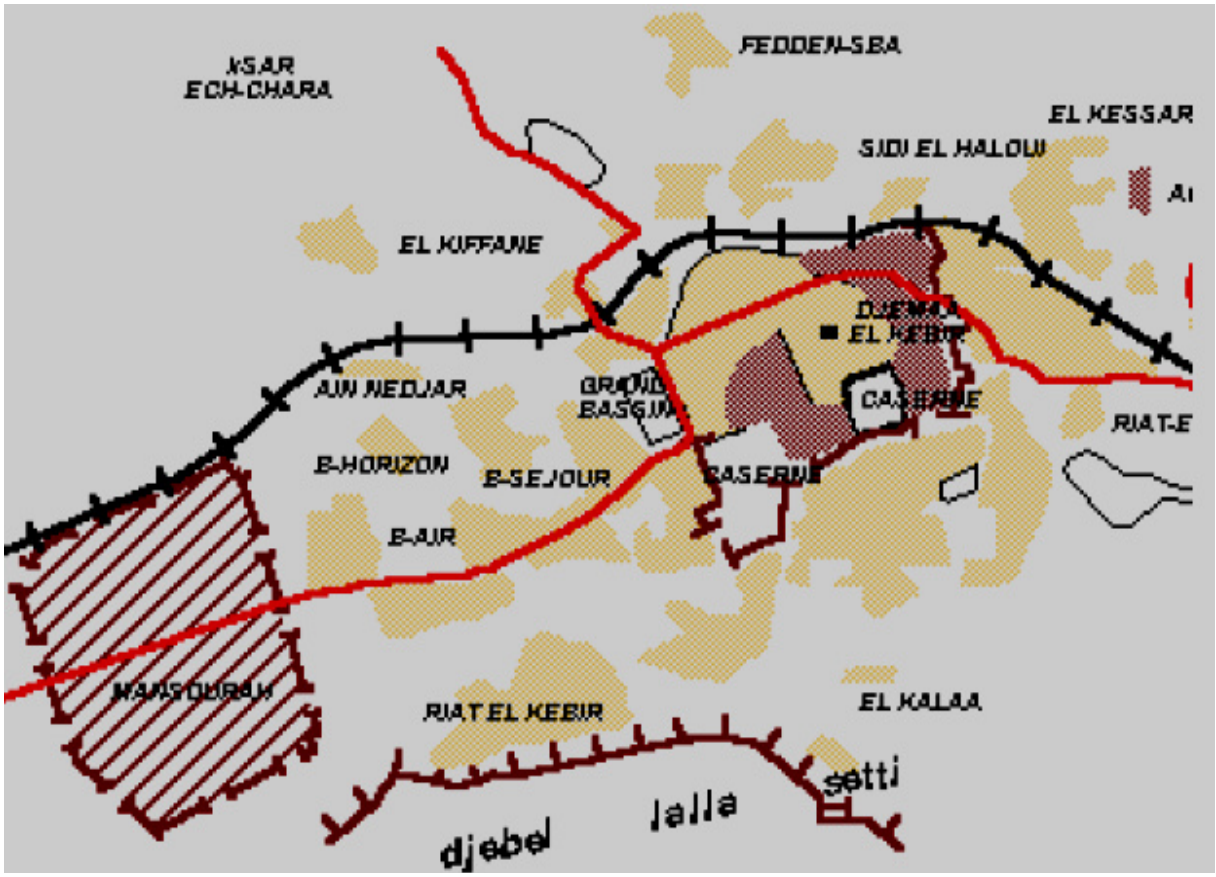

Carte n°60 : les tissus urbains précoloniaux et coloniaux
Source : ANAT op. cit. p 16

Par ailleurs le secteur sauvegardé de la médina fait 51 HA (9.78%). Alors que normalement le nouveau tracé dépasse les zones classées de 471 HA dont 214 HA (31.22%) datent de l'époque précoloniale et 308 de l'époque coloniale. Donc soit 90.22% de la surface totale (522 HA) des tissus urbains anciens qui sont non classés. Le patrimoine colonial n'est pas classé malgré qu'il représente 59% des zones urbaines historiques (figure n°15).

Et pour finir, le secteur sauvegardé doit être élargie après que nous avons élaboré une carte qui délimite les anciens tissus urbain (carte n°61) et ceci pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân. Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S. Les zones d'Agadir, de Mansourah et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

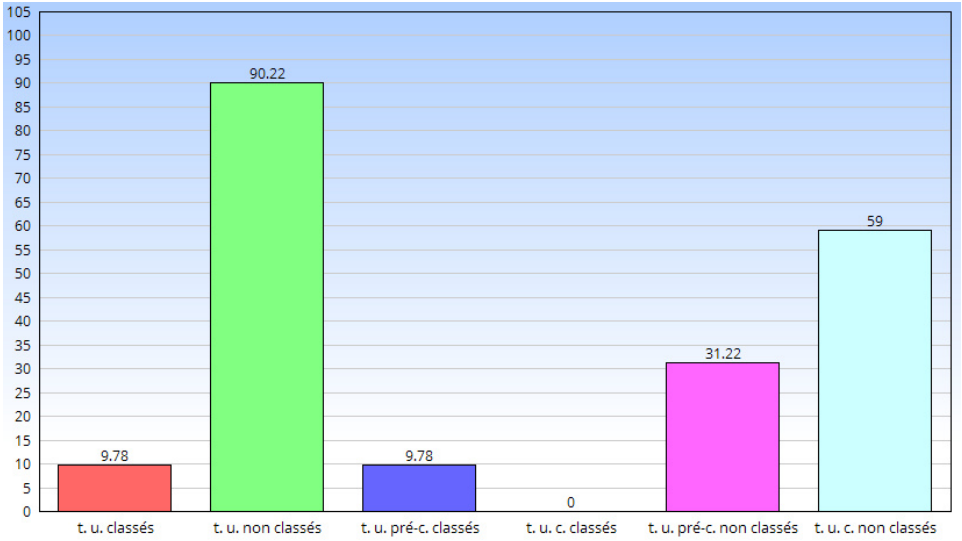

Figure n°15 : Pourcentage de classement des tissus urbains anciens de Tlemcen

Source : Auteur

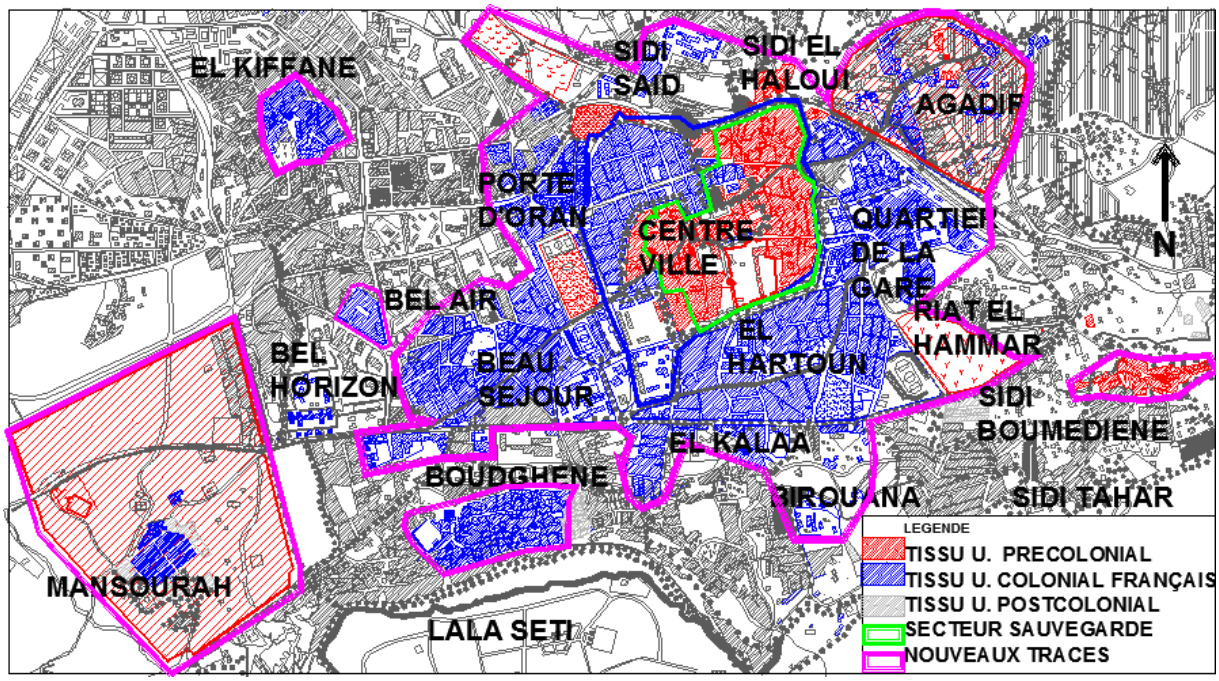

Carte n°61 : Délimitation des anciens tissus urbains avant 1962 par rapport au secteur sauvegardé actuel de la vieille ville de Tlemcen

Source : Auteur

PATRIMONIALISATION DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN

INTRODUCTION :

La ville historique de Tlemcen présente deux types de tissus urbains ; le premier est traditionnel (précolonial) et le deuxième est européen (colonial). Ces derniers présentent des caractéristiques différentes par rapport à leur organisation suivant le mode de vie ainsi que leur architecture. De point de vue patrimonialisation, les services compétents ont jugé utile de classé les édifices précoloniaux (néanmoins ils restent quelques-uns non classés) et de marginaliser les constructions coloniales où aucune n'est reconnue monument. De notre côté, et pour dénoncer cette attitude, nous avons émis comme hypothèse ; les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.

Nous tenterons de confirmer ou d'infirmer en premier temps par une analyse urbaine typologique afin de ressortir les éléments susceptibles d'être classé. En deuxième temps architecturale en ressortant les valeurs patrimoniales de ces derniers pour justifier leur classement. Ces valeurs sont les suivantes ; Monumentale, Archéologique, Esthétique, Pouvoir , Ancienneté, Historique, Art, Usage, Culturelle , Economique, Symbolique, Pédagogique , Consistance, Repère, Scientifique, Evocation, Ludique, Sociologique , universelle , Spirituelle, écologique . Elles ne concerneront que les éléments urbains non classés et qui existent encore. Les taux de présence de chaque valeur et celui du classement seront aussi calculés.

1. CARACTERISTIQUES DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN :

1.1. La médina :

1.1.1. Trame urbaine et organisation spatiale et fonctionnelle :

La médina actuelle de Tlemcen représente le deuxième noyau de la ville après Agadir qui a été détruite par les guerres, ce noyau originel de la ville almoravide Tagrart, reflète l'identité Tlèmceniènne c'est-à-dire la culture, l'histoire, le mode de vie (traditions et coutumes) et la religion de la population locale qui sont matérialisés spatialement et concentrés dans cette cité millénaire. Donc elle a une valeur symbolique aux yeux des habitants tlemceniens. La stratification de cette ville nous a produit de nombreux monuments qui sont des joyaux architecturaux mais hélas beaucoup de facteurs intrinsèques et extrinsèques ont influé négativement sur cette cité tels que la colonisation, guerres entre dynasties, l'explosion démographique, l'étalement urbain en périphérie, la concentration puis le déplacement de la centralité. Ces derniers ont métamorphosé et transformé sa structure originelle ses fonctions et son architecture traditionnelle. Par la suite, ils ont decontextualisé cette entité ce qui a engendré un dysfonctionnement par rapport au reste du Groupement Tlemcen, Chetouane et Mansourah.

De point de vu organisationnel, la médina de Tlemcen présente un mode d'organisation urbanistique de ces espaces identique à celui des médinas maghrébines ou les villes arabo-musulmanes en général dicté par la Chariâa El Islamia. Certains auteurs urbanistes ou historiens l'ont qualifié d'agglomération « sans plan ». Mais après analyse de son organisation nous la trouvons très bien organisée donc elle est réfléchie auparavant. Sa trame ou sa structure morphologique est de forme radio-concentrique et organique qui s'adapte et s'intègre parfaitement au site naturel ce qui la rend une véritable cité vernaculaire. Elle est entourée de murailles solides et très élevées mais malheureusement la plupart ont disparu à travers le temps. La médina de Tlemcen est composée d'espaces homogènes et hiérarchisés qui s'organisent autour de trois pôles importants qui formant un noyau central (figure n°16). Ces derniers sont El Mechouar (pôle édilitaire), El Kissaria (pôle économique) et la grande mosquée (pôle religieux).

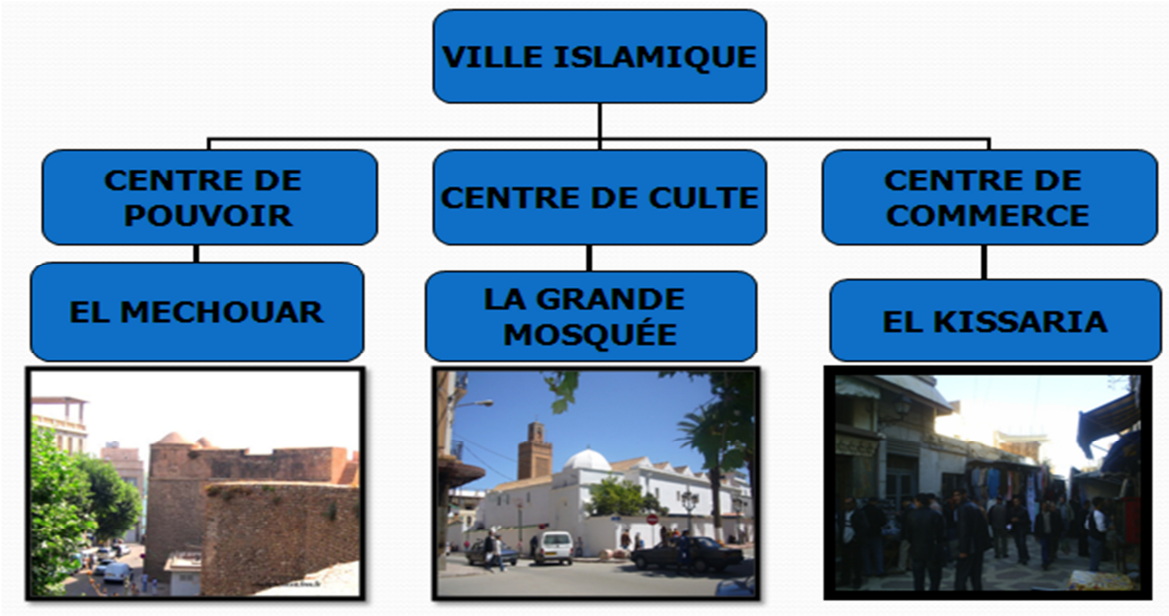

Figure n°16 : Organisation spatiale
Source : Etablie par l'auteur (photos prises par l'auteur le 17/03/2011).

Ces pôles viennent se greffer à une voie principale qui se développe d'Est en Ouest de Bâb El Akaba (Agadir) jusqu'à la porte de Fès (limite Ouest de Tagrart). Cette dernière représente l'axe historique de stratification urbaine (figure n°17) où des rues et ruelles prennent naissance et desservent les zones d'habitations. Un espace centrale ouvert regroupe ces trois pôles qui est matérialisé par une grande place appelée communément El Blasse.

Au niveau de ce cœur urbanistique de la ville nous trouvons des commerces et des artisans surtout à côté de la grande mosquée. Ces activités sont réparties et hiérarchisées suivant leur importance et le mode de nuisance (sonores ou pollution) qu'elles procurent. Cette organisation fait partie d'un grand système urbanistique où l'homogénéité de ce dernier découle aussi des éléments de composition urbaine plein et vide (construction, rue, place…) que ce soit de point de vu morphologique ou stylistique et de l'imbrication et la jonction de ces éléments urbanistiques.

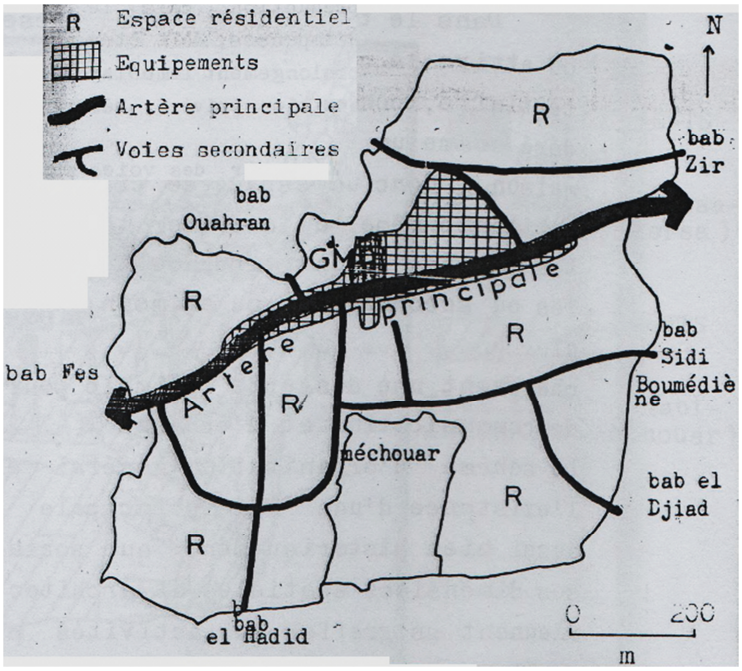

Figure n°17 : schéma de structure
Source : BOUKERCHE Djamel op.cit.p51

Quant aux espaces résidentiels, ils entourent le noyau central (donc ils prennent position au niveau de la périphérie de la ville) et sont composés de plusieurs quartiers appelés communément « El Houma ». Ces derniers sont en même temps des espaces économiques vu l'organisation des marchés hebdomadaire, sociaux où les résidents se tissent des liens familiaux et amicaux, culturels. Dans ces espace aussi les habitants partagent des traditions et coutumes. Ces quartiers ont leurs propres infrastructures (équipements publics de proximité) suivant leur taille qui sont les ferranes, les moçalas, les hammams..etc. Ces zones d'habitation sont construites généralement en écart des grands marchés vu les nuisances sonores qu'ils procurent. Cette houma est constituée d'un groupement de maisons dont le gabarit ne dépasse pas le R+1 où résident plusieurs ménages ou familles élargies car généralement dans ces quartiers se regroupent des habitants qui ont des liens de parenté (ce n'est pas essentiellement le même nom) et d'appartenance qui vont constituer des alliances. Les espaces dans le quartier sont hiérarchisés même le passage du derb à la maison n'échappe pas à cette règle.

Nous trouvons au niveau du tissu urbain de la médina, une ségrégation sociale en matière de l'occupation de l'espace car les quartiers étaient divisés suivant les origines ethniques des résidents, nous distinguons alors les quartiers des Hadars (descendant d'arabes et de berbères appelés aussi andalous qui abandonnant la péninsule ibérique au XIVème et XVème siècle, vinrent se fixer dans la capitale des banou ziane) [1] qui sont situés à l'Est et au Nord-Est de la ville. Les quartiers des Kouloughlis (croisement des turcs avec les autochtones, effectué pendant les trois siècles d'occupation 1555 – 1830)[2] qui sont localisés au Sud-Ouest de la cité. Les quartiers des juifs (population migrante qui s'installa à Tlemcen et ses zones limitrophes depuis la période de l'occupation romaine, une

[1] BOUKERCHE D., op.cit, p128.
[2] Idem

deuxième vague de cette migration qui est très importante est venue après la chute de l'Andalousie et une troisième vague a débarqué lors de l'occupation française) qui prennent une position centrale dans la médina . Ces ethnies faisaient à cette époque la prospérité économique et culturelle de cette cité millénaire. Cette occupation de l'espace est restée jusqu'en début du 19ème siècle comme le confirme Arthur De Claparede *« du Nord-Est au Sud - Est s'étendent les quartiers arabes. Au Nord-Ouest une ville française avec caractère, au sud le Mechouar ancien palais des émirs, aujourd'hui citadelle et caserne, à l'ouest du Mechouar et au centre de la ville les quartiers juifs »* [3]. La médina de Tlemcen présente de nombreux quartiers qui sont regroupés dans le tableau suivant et localisés au niveau de la carte n°62 et datés dans le tableau n°10.

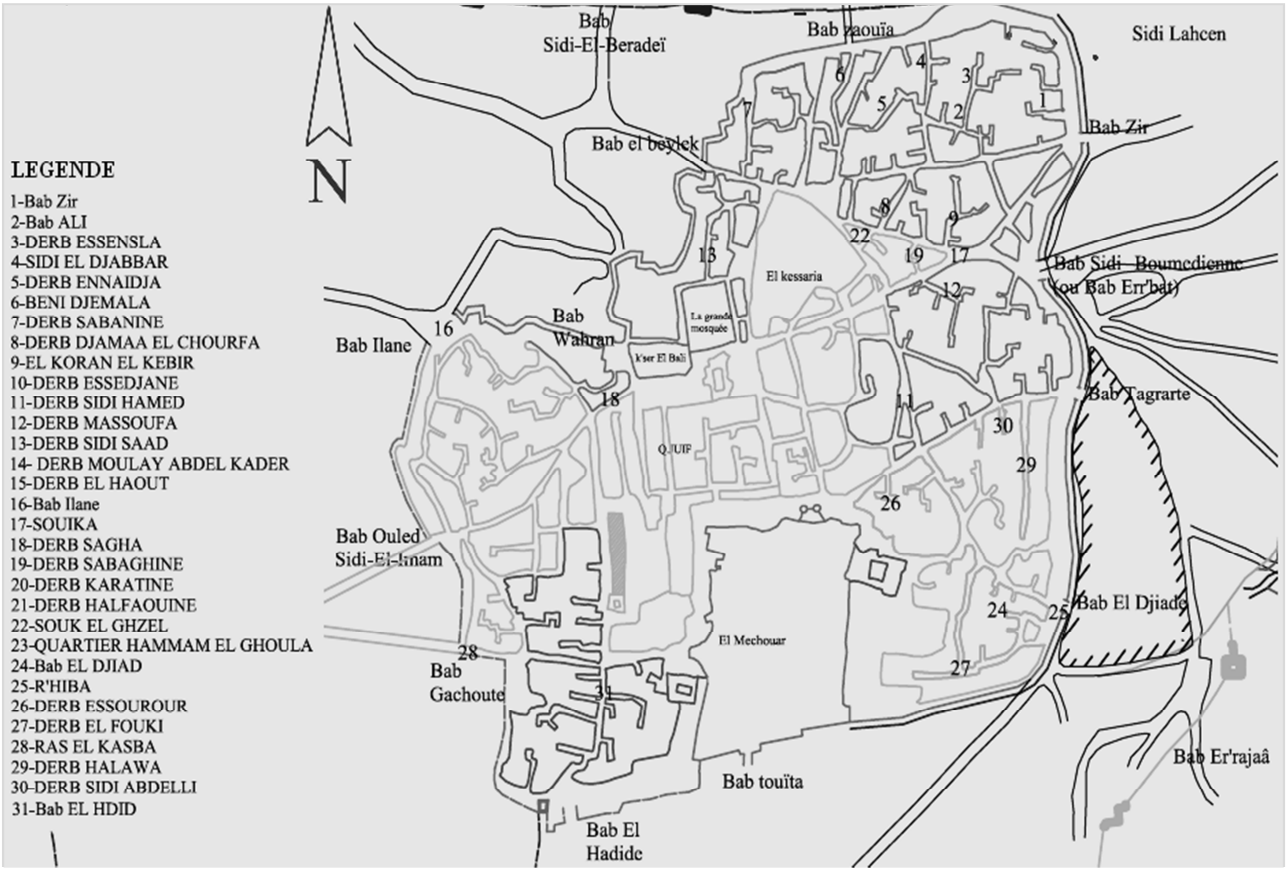

Carte n°62 : Répartition des quartiers de la médina
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de carte de 1836 reprise par l'ANAT.

EPOQUE	QUARTIER
Idrisside	Quartier des teneurs- quartier chrétien- quartier économique- quartier de la mosquée
Almoravide	Bâb zir- Bâb Ali- Derb Essensla- Sidi El Djabbar- Derb Ennadja- Derb Sabanine- Derb Djamae El Chourfa- El Koran El Kebir- Derb Essedjane- Derb Sidi Hamed- Derb Massoufa- Derb Sidi saad- Derb moualay Abdelkader- Derb El Hout- Bâb Ilane- Souika- Derb Sebaghine- Derb Karatine- Derb Halfaouine- Souk El Ghezel
Almohade	Partie Nord de Bâb El Hadid
Zianide	Quartier juif- Ouled Sidi El Imam- quartier Hammam El Ghoula- Bâb El Djiad- Rhiba- Derb Esourour- Derb El Fouki- Ras El Keseba- Derb Halawa- Derb Sidi Abdelli
Mérinide	Quartier Sidi Boumediene- quartier Sidi El Haloui- El Mansourah
Ottomane	Bâb El Hadid

Tableau n°10 : quartiers de la médina
Source : Etabli par l'auteur

3 Arthur De Claparede, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896 p 75.

Comme toutes les villes musulmanes les espaces sont hiérarchisés (figure n°18) dans le tissu urbain de la médina de Tlemcen du public, semi-public, semi privé au privé ceci est matérialisé par les espaces urbains suivants ; la rue, le derb, l'impasse et la maison. *«Cet ordre se caractérise par l'étroitesse des rues, leur ponctuation par des retours d'angle, le mouvement de circulation est canalisé et dirigé vers la porte de la maison. Les rues se singularisent par leur caractère défini; par leur rapport harmonieux entre la hauteur du bâtiment, la largeur de la voie, l'échelle humaine et sans doute le passage des bêtes»* [4]. Nous trouvons aussi des éléments significatifs et symboliques d'appropriation des espaces tels que les arcs, les skifas et le biseautage des angles des bâtisses avec un motif sculpté (ils constituent aussi des éléments de repère) qui orientent les passants à travers la médina

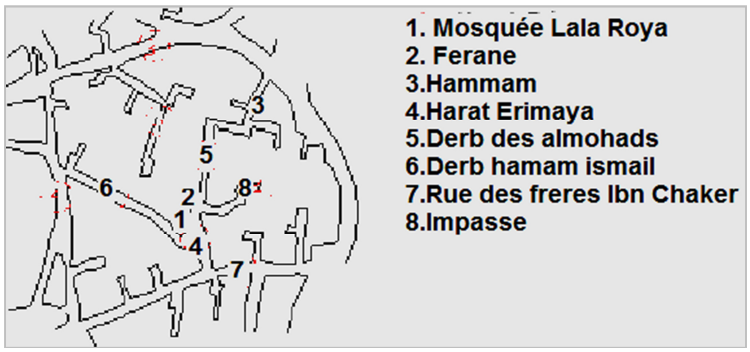

Figure n°18 : Quartier Erimaya
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan du POS de la médina de Tlemcen de 1998.

Après une lecture précise du plan de cette vieille ville, nous distinguons une organisation urbaine stricte c'est-à-dire nous trouvons les trois grand principes de la fondation des villes l'unicité, la hiérarchie et la centralité. En ce qui concerne l'unicité, nous là trouvons d'abord à travers les composantes espace construit/espace social et espace clos/espace ouvert qui expriment un véritable rapport dialectique où les aménagements des espaces sont établis suivant les besoins sociaux et culturels de la population, c'est-à-dire le mode de vie et les rapports familiaux, tribaux et ethniques. Comme nous l'atteste D. CHEVALIER dans ses écrits *« mais l'origine, c'est la structure sociale, déterminée dans chaque acte de l'individu. L'homme social a défini le contour de l'espace dans la ville arabe l'homme spirituel le retrouvant et le continuant, le renouvelant »* [5]. Roberto Berardi ajoute de son côté qu'*« au-delà des rapports qu'elle entretient avec son environnement rural et nomade dont elle constitue le marché, chaque ville devient une étape d'un vaste réseau de communication qu'animent les échanges commerciaux et matrimoniaux et qu'unifient les échanges religieux ».*[6] En matière d'architecture et d'urbanisme la médina présente une cohérence exceptionnelle, à travers l'utilisation des matériaux, les gabarits, le style architectural et la configuration urbanistique en générale imposés par les conditions locales qui reflète une culture citadine dont la planification et

[4] BOUKERCHE D., op.cit, p204.
[5] D. Chevalier. L'espace social de la ville arabe, Paris, édition Université Province 1979.p 45.
[6] Roberto BERARDI, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982 p28

systémique. La répétitivité et l'ordonnance des éléments architecturaux et urbanistiques sont aussi des principes qui renforcent l'homogénéité de cette ville islamique.

Le deuxième principe urbanistique qui est la hiérarchisation est matérialisé par la séparation des espaces privés (structure cellulaire fermée matérialisée par les résidences) et publiques (espaces religieux et économiques tels que les souks, mosquées..etc) avec des zones intermédiaire qui permettent le passage entre les deux car selon BOUKERCHE Djamel *« On ne trouve jamais dans la ville islamique la relation entre magasins et maisons, il y a opposition radicale entre le tissu résidentiel de maisons et le tissu des bâtiments publics. La séparation reste nette entre les zones commerçantes et productives et les zones d'habitations. La conception traditionnelle de la famille définit en effet la vie publique et professionnelle se passant dans la rue, comme le domaine de l'homme, tandis que la vie familiale à l'intérieur de la maison, reste le domaine de la femme. Entre l'espace de la ville réservé aux femmes et le champ d'action de l'homme, existent bien des interférences tels que les fontaines, les fours, les mosquées et les souks »* [7]. Au niveau de la médina, les premiers types d'espaces cités en haut se greffent généralement dans le réseau tertiaire (impasses réservées qu'aux résidents de la zone), quant à la deuxième catégorie (activités commerciales industrielles et artisanales) elle prend position au niveau du réseau primaire vu leur besoin en matière de communication, approvisionnement et l'échange. Dans la ville traditionnelle les entrées des habitations ne prennent jamais position dans un réseau primaire vu l'intimité et le calme qu'elles ont besoin.

Le troisième principe c'est la centralité qui est matérialisé par le regroupement des activités importantes au milieu de la ville et le positionnement de la grande mosquée (centre spirituel) avec son haut minaret, qui représente un élément de repère pour toute la cité d'où l'appellation de ville islamique, qui tire son nom par rapport à cette religion, qui organise non seulement la cité mais toute la vie des croyants. Et pour finir, cette médina est la résultante d'un développement continu et une stratification harmonieuse dont le principe d'organisation et de sa configuration urbanistique n'ont pas changé malgré la succession de plusieurs dynasties islamiques (Idrisside, Almoravide, Almohade, Zianide, Mérinide et Ottoman) qui ont ajouté leur savoir-faire sans bousculer sa trame urbaine.

1.1.2. Les espaces libres :

1.1.2.1. La voirie urbaine :

Les voies au niveau de la médina sont généralement soigneuses rarement nous trouvons des voies droites pour éviter les regards indiscrets (ghado El Bassar en arabe, ce passage est mentionné dans le saint coran). Donc le regard est brisé par des rues sinueuses à chaque fois. Cette unité urbaine de base

[7] BOUKERCHE D., op.cit, p49.

regroupe un certain nombre de maison qui ne dépasse généralement les vingt habitations dans chaque quartier. Ces résidences mitoyennes sont alignées de part et d'autre des voies pour constituer un corps solidaire où les portes de ces dernières sont intercalées pour éviter le vis-à-vis. Cet espace peut être utilisé pour le passage, les échanges commerciaux ou carrément comme un marché hebdomadaire. La voie tisse aussi des relations même extra-familiales qui sont l'amitié et le voisinage car notre prophète Mohamed que le salut soit sur lui insiste sur ce type de relation où les résidents se sentent regrouper dans une même famille et vivent dans la joie et la sécurité. Ceci est renforcé par l'étroitesse des voies. D'autres parts, cette étroitesse est expliquée autrement par ADAM A. *«L'étroitesse des voies publiques revêt jusqu'ici une toute autre signification que dans les médinas traditionnelles. Jadis , elle traduisait tout simplement l'indifférence à l'extérieur de la part de maisons entièrement tournées vers l'intérieur, vers le patio., d'où elles recevaient l'air et la lumière , et aveugle du dehors »* [8].

Il existe une hiérarchisation au niveau de la disposition des voies par rapport à la structure urbaine de la médina (figure n°19) où selon KASMI Mohammed El Amine[9], il existe trois types de voies qui sont :

- voie de type chariêe qui est une rue principale ouverte aux deux extrémités, animée, bruyante et pleine d'activités intenses.

- voie de type derb qui est une ruelle secondaire greffée sur une rue principale, elle présente quelques équipements de proximité.

- voie de type zenka qui est une impasse, sans issue, de forme variable, calme, vide, privatisée et souvent aucun commerce ne s'y trouve implanté. C'est une voie de desserte et d'accès au logement.

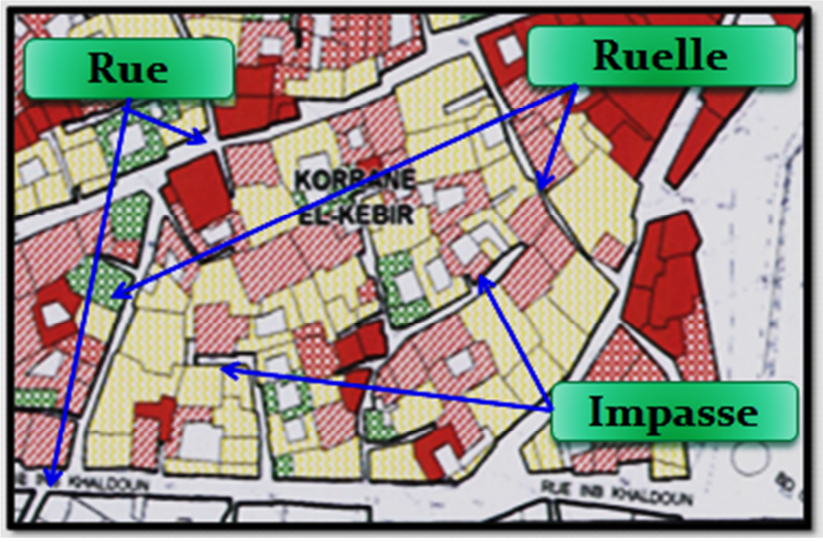

Figure n°19 : Hiérarchisation des parcours (quartier El Korrane)
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan du POS de la médina de Tlemcen de 2001

[8] ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972, p49.
[9] KASMI Mohammed El Amine., op.cit, p132.

Cette hiérarchisation des voies n'est pas seulement d'ordre pratique mais elle vient répondre à des besoins sociaux en matière d'intimité et de tranquillité car comme nous l'avons dit auparavant tout acte urbanistique dans la médina reflète les pratiques de la population locale. Ces voies vont du domaine public au privé où leur largeur diminue au fur et à mesure (rue vers l'impasse). *« Les gabarits des voies prennent un sens particulier dans la ville. Toutes les voies du quartier ont presque la même largeur dépassant rarement les deux mètres, sans aucun traitement architectura1 spécifique. On remarque notamment dans les murs aveugles ou troués de rares embrasures, quelques linteaux de portes avec un excellent traitement décoratif faisant ressortir la richesse de l'habitation. Les différents parcours de la ville sont systématiquement reconnaissables sur la base de ces caractéristiques. La configuration spatiale de ces voies nous permet dans une certaine mesure de déterminer la définition et l'organisation de l'espace »* [10].

1.1.2.2. Les places et placettes :

La place peut être définie comme un espace libre qui est entourée par les parois des bâtisses qui constituent un groupement plein. Ces places sont classées suivants leurs dimensions et morphologies qui influent sur l'importance ou pas de cet espace et leur échelle d'appartenance.

Nous commençons par la plus grande échelle c'est la cité où nous distinguons deux places de grandes dimensions Il s'agit des places des caravanes et du fondouk (annexe n°9) qui accueille activités économiques (grand souk) et religieuses (prière et prêches ou rencontre des fidèles sortant de la grande mosquée). Nous distinguons aussi quatre autres places moyens, il s'agit d'El mechouar, El Maoukef, Rhiba et El Medresse qui accueillent des marchés hebdomadaires. Nous trouvons aussi deux en extra-muros qui n'existent plus actuellement.

Par contre à l'échelle du quartier, la placette appelée communément tahtaha en arabe est un espace libre à l'intérieure de la zone d'habitation et un espace vital et de rencontre pour les résidents. La tahtaha peut comporter un four, un bain, un moçalla, une petite mosquée et une Zawiya ou parfois elle regroupe tous les types d'édifices (équipement de proximité) cités en même temps. En ce qui concerne les tahtahas de la médina de Tlemcen, elles sont en nombre de treize (carte n°63 et tableau n°11).

La typologie de ces places de point de vu morphologique diffère suivant leurs échelles. Pour la première catégorie, ces espaces urbains prennent une forme presque régulière qui se rapproche du rectangle ou du carré (figure n°20) donc la simplicité nous permet de lire la configuration de ce type de places. Elles sont traversées par les grandes voies principales (elles peuvent être la résultante de l'intersection de ces derniers). Et pour la deuxième catégorie c'est-à-dire à l'échelle du quartier, ces

[10] BOUKERCHE D., op.cit, p92.

tahtahas ont une forme irrégulière, compliquée, quelconque (figure n°21) et organique qui s'inspire de la nature. Elles résultent de l'intersection des ruelles.

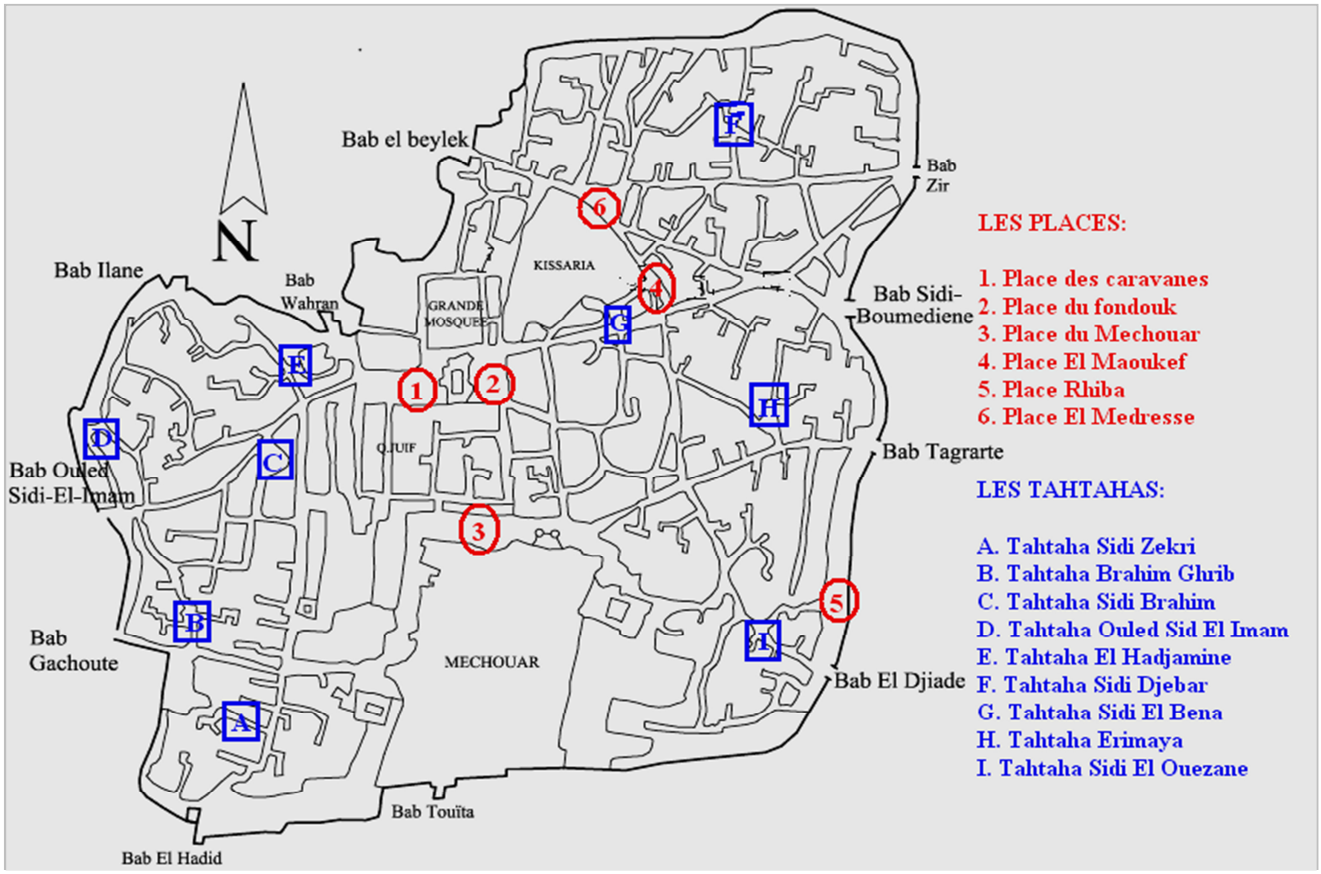

Carte n°63 : Localisation des places et des tahtahas
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan de 1836 repris par l'ANAT

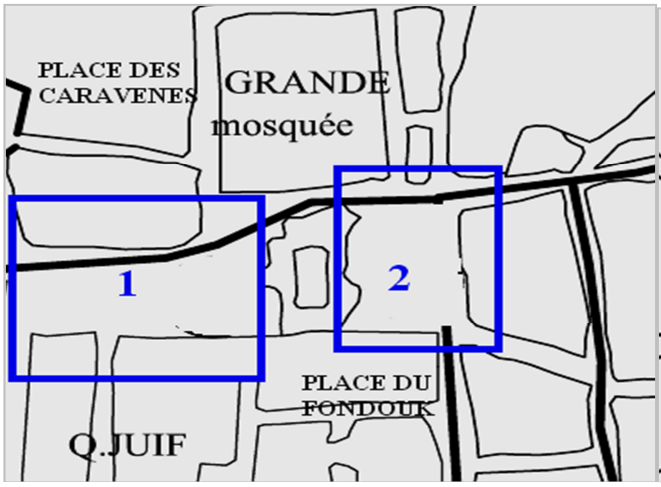

Figure n°20: Places régulières (des caravanes et du fondouk)

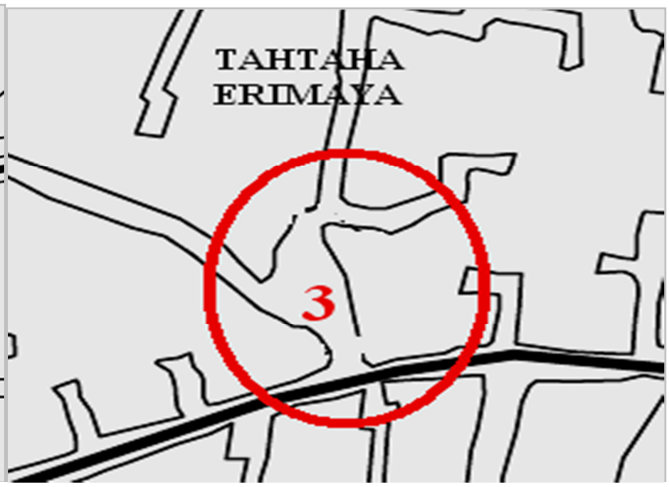

Figure n°21 : Tahtaha irrégulière (Erimaya)
Source : Etablies par l'auteur sur un fond de plan de 1836



Photo n°9:Place des caravanes lieu de rassemblement des chameaux, située en face de la mosquée Abou El Hassen, aménagée en 13ème siècle (zianide) et actuellement appelée place d'Alger.



Photo n°10:Place du fondouk (mairie ou actuellement Emir Abdelkader) située en face de la grande mosquée, aménagée en 13ème siècle (zianide) et accueilli la medersa Tachfinia qui a été détruite à l'époque coloniale.



Photo n°11:Place du Mechouar située au nord de la citadelle aménagée en 13ème siècle (zianide) et a subie des transformations par les français où elle a vue sa superficie réduite après l'ouverture de la rue Belabesse.

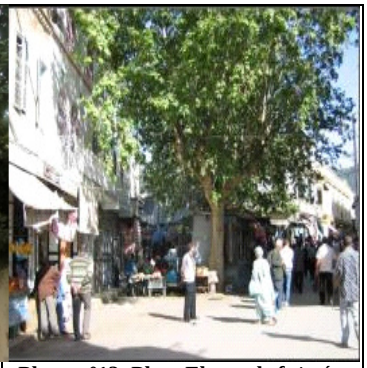

Photo n°12: Place Elmaoukef située au carrefour rue Merabet et Aissat Idir, aménagée en 12ème siècle par les almoravide, défigurée par la construction d'un kiosque dans les années 70 et rassemblait les portefaix



Photo n°13: Place de Rhiba située au quartier andalou de Bab Djiad, aménagée en 13ème siècle(zianide) regroupait les chevaux avant la fantasia. Le savant Mazouni est inhumé et le ferrane porte son nom



Photo n°14: Place de Sidi El Haloui située au niveau du quartier qui porte le même nom en face de la moquée, aménagée en 13ème siècle (mérinide) et accueilli les Ouaedas et El Wziâa.

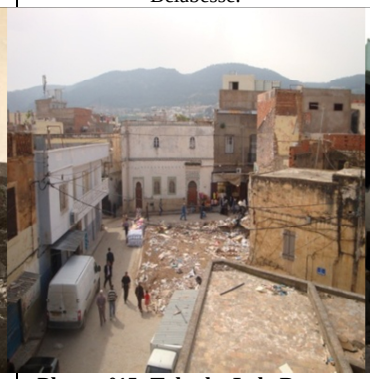

Photo n°15: Tahtaha Lala Roya ou Haret Erimaya, située au niveau du derb des Almohades, aménagée en 12ème siècle (almoravide) et fût une zone d'entrainement au tir à l'arc et au javelot.



Photo n°16: Tahtaha Sidi El Bena située à l'ouest de la mosquée sur la rue basse (coloniale), accueilli le souk d'El Kherazine, prie le nom du savant mathématicien El Bena et aménagée en 13ème siècle (zianide).



Photo n°17: Tahtaha Sidi Zekri située sur le derb Ibn Khamis dans le quartier de Bab El Hadid, à proximité de la mosquée qui porte le même nom et aménagée en 16ème siècle (ottomane)



Photo n°18: Tahtaha El Hadjamine située à l'ouest de la mosquée de sidi bel hassen dans un derb, comporte une mosquée et un ferrane. Elle a été aménagée en 13ème siècle (zianide)



Photo n°19:Tahtaha Sidi El Ouezane située au quartier résidentiel de Rhiba dans un derb qui a la même dénomination, comporte une petite mosquée et aménagée en 14ème siècle (zianide)



Photo n°20: Tahtaha Sidi Brahim située au niveau de la rue Ximenès, comporte une mosquée, aménagée en 14ème siècle (zianide) par le roi Abou Hamou Moussa , et a disparu après le percement coloniale.



Photo n°21: Tahtaha Sidi El Djebbar située dans le quartier de



Photo n°22: Tahtaha Sidi El Imam située complètement à l'ouest de la



Photo n°23 :Tahtaha Sidi Brahim Ghrib située au niveau de la rue de



Photo n°24: Place Sidi Boumediene située au niveau de la zone d'El Eubed

Bab Ali, porte le nom du savant soufi El Figuigui, et aménagée en 12ème siècle (almoravide)	médina et aménagée en 13ème siècle.Elle comporte une mosquée, et un ferrane.	Paris et aménagée en 13ème siècle. Elle a disparue après avoir percé le quartier à l'époque coloniale.	où elle prend une position centrale et aménagée en 13ème siècle (mérinide).Elle accueille les waedats
			
Photo n°25: Tahtaha Bab Ali située au Nord de la médina de Tlemcen c'est l'une des plus ancienne tahtaha de Tlemcen vu qu'elle date de l'époque almoravide (11ème siècle)	**Photo n°26: Tahtaha Sidi Amrane** située au niveau du derb qui porte la même dénomination. Cette tahtaha date de l'époque zianide où elle a été aménagée plus exactement en 13ème siècle	**Photo n°27: Tahtaha El Korane** située dans le quartier d'El Korrane El Kabir. Elle a été aménagée durant le 12ème siècle date de la deuxième phase de la construction de Tagrart par les Almoravides.	**Photo n°28: Tahtaha SIDI EL Yeddoune** située dans la partie nord de l'ancienne cité. Elle a été aménagée durant la première phase de l'édification de Tagrart par les Morabitines en 11ème siècle.
		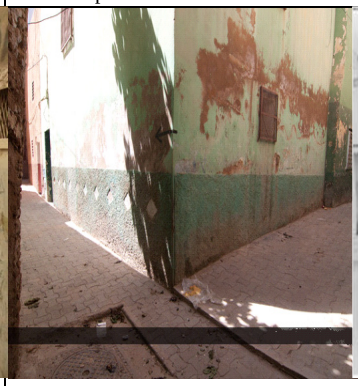	
Photo n°29: Placette El Eubed située au niveau du quartier historique de Sidi Boumediene. Elle est entourée d'un ensemble de commerce. Son aménagement remonte à l'époque mérinide mais de nombreuses constructions qui l'entourent datent de l'époque coloniale.	**Photo n°30: Tahtaha Derb Messoufa** située à l'intérieur de la ruelle son aménagement s'est établi durant le règne des Almoravides sur Tlemcen en 12ème siècle. Sa position dans une impasse justifie la non présence d'équipements de proximité.	**Photo n°31: Tahtaha Derb Sidi Hamed.** Cette petite placette de quartier est située dans la zone commerciale. Son établissement s'est fait lors de la présence de la dynastie berbère des Zianides de la grande tribu de Zenâta vers le 14ème siècle.	**Photo n°32: Tahtaha Sidi El Bena** située sur la rue de Mascara. Elle est entourée d'une mosquée ainsi que de nombreux commerces. Son aménagement s'est établi en 14ème siècle à l'époque des Zianides.

Tableau n°11 : Places et tahtahas

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

En ce qui concerne le classement, seulement la placette de Bâb Zir est classée. Les 23 places et placettes qui existent encore ne sont pas classées alors qu'elles présentent des valeurs ludiques, d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, de repère et de sociologie. Sauf les deux places du fondouk et des caravanes qu'en plus de ces valeurs, elles ont des valeurs symboliques et monumentales.

1.1.2.3. Les Souks :

Le souk est une appellation arabe utilisée pour désigner un marché. C'est un espace ouvert (libre) où se pratiquent les échanges commerciaux, il peut être permanent où hebdomadaire. Ce lieu est aussi un endroit de rencontre entre les différents membres de la population tlemcènienne donc il participe non seulement à la vie économique mais aussi sociale. Cet espace libre peut être un carrefour une place ou une carrément une rue entière. Le souk crée une ambiance conviviale et chaleureuse où une masse de passant achète, regarde et négocie des marchandises exposées avec un bruit assourdissant des

vendeurs qui crient pour attirer la foule et vendre leur produit. Il n'a pas que l'ambiance sonore mais aussi l'ambiance olfactive où l'odeur des légumes et fruits frais ainsi que des épices donnent envie d'acheter. Le souk peut être aussi formé d'un groupement de boutiques c'est-à-dire des constructions en dure, c'est surtout le commerces de détail et les artisans qui activent dans ces magasins. Ces derniers présentent des formes dont la profondeur et plus grande que la largeur pour avoir un maximum de commerce dans la rue d'une part et d'autres parts pour avoir un grand espace de stockage (arrière-boutique). Ces commerces sont localisés de part et d'autre dans les principales rues de la médina où ils sont disposés linéairement et ouvertement. Ces rues marchandes sont destinées à la vente généralement d'un même produit car elles sont classées suivant le type d'activités afin de créer une concurrence.

A Tlemcen, l'axe historique de développement urbain était un souk qui se développait de la porte de Sidi Boumediene à la porte de Fès en traversant le pôle économique de la cité qui est matérialisé par El Kissaria. Cette rue principale qui regorge de vie représente la colonne vertébrale de la médina où viennent se greffer les boutiques des commerçants et des artisans. Selon BOUKERCHE *« Lorsque le souk, linéaire par définition, assure la quasi-totalité du commerce de détail, une étude de surfaces de vente par îlot n'a guère de sens. C'est plutôt la mesure des densités linéaires commerciales par rue qui permettra de saisir l'implantation des activités. Cette organisation linéaire est obtenue par la mise en parallèle de deux séries de cellules produit une direction dans l'espace, pouvant être indiquée par des portes aux extrémités. Réalisée dans une même direction, elle produit par répétition linéaire, la succession des souks. Cette opération produit un espace central d'achalandage et de circulation à deux sens le parcours. »* [11]

La médina de Tlemcen comptait de nombreuses boutiques durant la période ottomane dont le nombre n'a pas beaucoup diminué à l'époque coloniale surtout durant la fin du 19ème siècle comme nous le témoigne BRUNNEL et LALOU *« cette cité est essentiellement commerçante, car les maures y viennent une fois par semaine pour trafiquer et vendre leurs produits. Celle-là a une rue dite des orfèvres dans laquelle on compte plus de 150 magasins. Les magasins d'épicerie, au nombre de 250 au moins sont répartis dans les deux quartiers où l'on trouve encore une grande quantité d'autres magasins affectés à la vente de toute sorte de chose. Quant aux boutiques de brodeurs sur cuir, de selliers, de droguistes, elles sont innombrables »* [12]. Les souks à Tlemcen s'organisaient linéairement (figure n°22). Ces espaces commerciaux sont localisés surtout à proximité du cœur d'échange socio-économique El Kissaria et la grande mosquée. Ainsi nous notons à proximité de ces espaces, six rues marchandes (figure n°23) qui sont celles d'Beni Zeiyane, Mascara, Khaldoun, l'huilerie, Idriss et la rue des orfèvres. Les intersections de ces rues nous donnent six souks (tableau n°12) il s'agit de Souk El

[11] BOUKERCHE D., op.cit, p82.

[12] Ghislain BRUNEL et Elisabeth LALOU, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992, p 78

Beradïne , Souk El Kherazine (Manchar El Djild), Souk El ghzel, Souk El Medresse, Souika Ismail et Bensalah (Agadir). La médina avait aussi un souk en extra-muros réservé aux cheptels (Souk El Fouki) qui fut à proximité de la porte Sidi Boudjemâa.

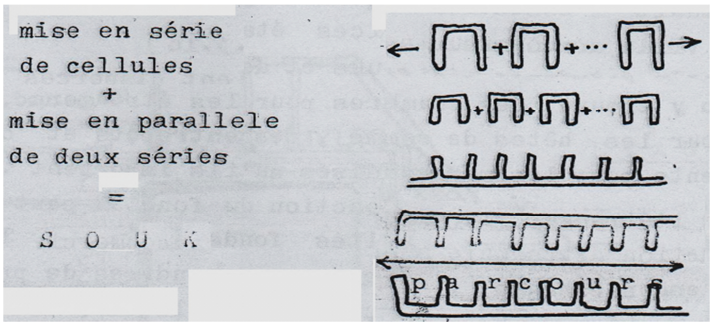

Figure n°22 : structure linéaire d'un souk
Source : BERARDI, op cit, p 58.

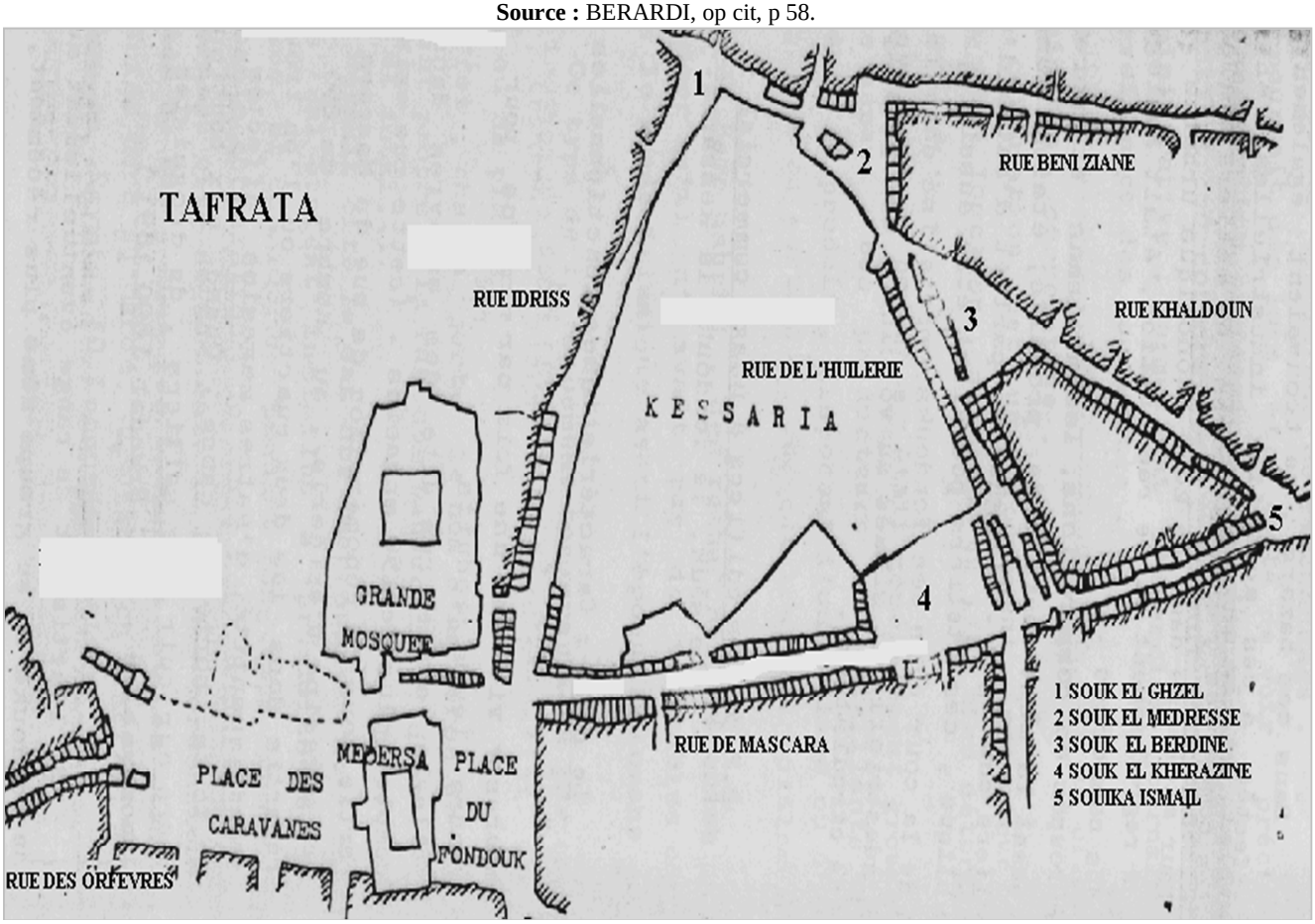

Figure n°23 : Localisation des souks et des rues marchandes
Source : BOUKERCHE Djamel, op.cit.p79 traitée par l'auteur (écriture des noms des souks et des rues marchandes)



Photo n°33: Souk El Berdïine situé du coté de derb Messoufa, existait à l'époque coloniale et disparu



Photo n°34: Souk El Kherazine situé au niveau de la place de sidi el benna, spécialisé dans la vente de la



Photo n°35: Souk El Ghzel situé au carrefour rue de la paix et celle d'idrisse, spécialisé dans la vente de

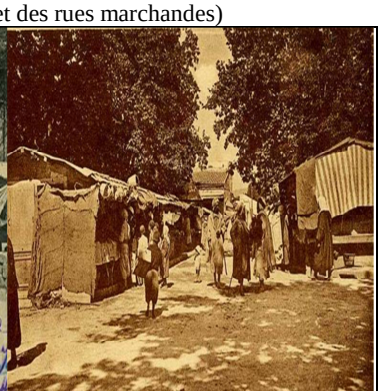

Photo n°36: Souk El medresse situé au niveau de l'actuelle place des martyres, existait à l'époque coloniale,

actuellement pour etre occupé par des marchands de légumes ambulants. Il a été aménagé en 13ème siècle (zianide).	chaussure, disparu lors de la décennie noire, occupé par des marchands ambulants de vêtements et aménagé en 13ème siècle (zianide).	la laine, disparu actuellement pour laisser sa place au marché de la friperie et aménagé en 12ème siècle par les almoravides.	disparu et occupé aujourd'hui par les vendeurs à charrettes du pain traditionnel. Il a été aménagé en 13ème siècle (zianide).
			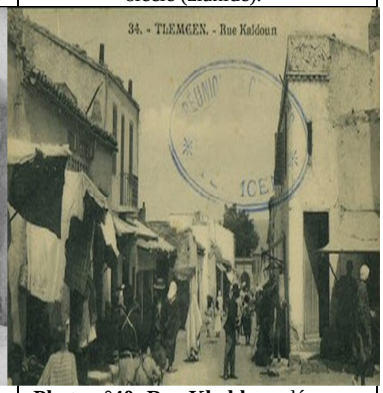
Photo n°37: Souika Ismaïl située au carrefour rue Ibn Khaldoun et rue merabet,étatait un marché de détail, et actuellement a perdu sa fonction. Elle est aménagée en 12ème siècle (almoravide)	**Photo n°38: Rue Beni Ziane** démarre à partir de la place des martyres et se termine à Bab Zir. Elle est spécialisée dans la vente des chausseures et a été aménagée en 12ème siècle par les almoravides	**Photo n°39: Rue de Mascara** (rue Merabet) démarre de la place des fondouks et se termine à la porte de l'abattoir. Elle contient deux souks et de nombreuses boutiques est aménagée en 13ème siècle (zianide)	**Photo n°40: Rue Khaldoun** démarre de la place Bugeaud et se termine à la souika ismail. Elle a été aménagée en 13ème siècle (zianides) et existe toujours mais squattée par les marchands à la sauvette.
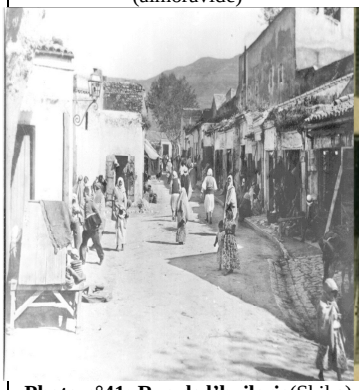			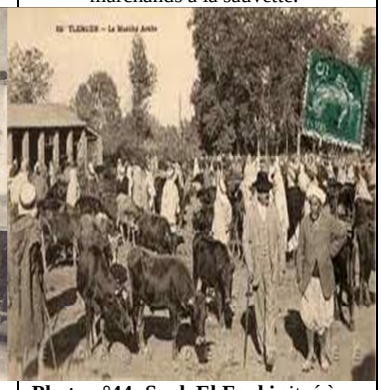
Photo n°41: Rue de l'huilerie(Skika) borne El kissaria de l'Est, démarre de l'esplanade do Mechouar et se termine à la place d'el maoukef et spécialisée dans l'huile. Elle a été aménagée en 13ème siècle (zianide)	**Photo n°42: Rue Idriss** démarre de la place des fondouks et se termine au boulevard national, spécialisée dans la vente des légumes et des vêtements. Elle a été aménagée en 12ème siècle (almoravide)	**Photo n°43: Rue des orfèvres** démarre de la place des caravanes et se termine à la rue haédo, occupée par les juifs et spécialisée dans l'orfèvrerie. Elle a été aménagée en 13ème siècle (zianide)	**Photo n°44: Souk El Fouki** situé à coté du vieux stade (frères zerga) et du mausolée de Sidi Boudjemâa, spécialisé dans la vente des bêtes. Actuellement, il a disparu et a été aménagé en 14ème siècle (zianide)

Tableau n°12: Rues marchandes et souks
Source : Etabli par l'auteur (photos : http://delacampe.be)

La kessaria est un quartier commercial (figure n°24 et annexe n°10) de cinq hectares qui représente le centre de la vie économique de la ville de Tlemcen. Ce dernier est entouré de murailles et percé de deux portes qui le protègent des voleurs. A l'intérieur, elle est constituée de galeries couvertes dans la partie supérieure qui portèrent les commerces des intempéries en hiver et de la chaleur du soleil de plomb de l'été. Elles sont ouvertes latéralement donnants ainsi directement sur les magasins. Selon PIESSE et CANAL[13], elle comprenait non seulement des boutiques mais aussi des fours, des salles de prières, des logements individuels, des bains publics, des églises, des couvents, des entrepôts ainsi que des fondouks. La kissaria abritaient deux milles artisans et commerçants confondu mais aussi des marchands étrangers venus d'Afrique et d'Europe surtout les pays du bassin méditerranéen. C'était un lieu d'échange commercial intense de rang international par excellence surtout durant la période du moyen âge. Les marchands utilisé durant cette période un coudée royale long de 47cm pour mesurés la marchandise tels que les tissus.

[13] PIESSE et CANAL op cit, p 125.

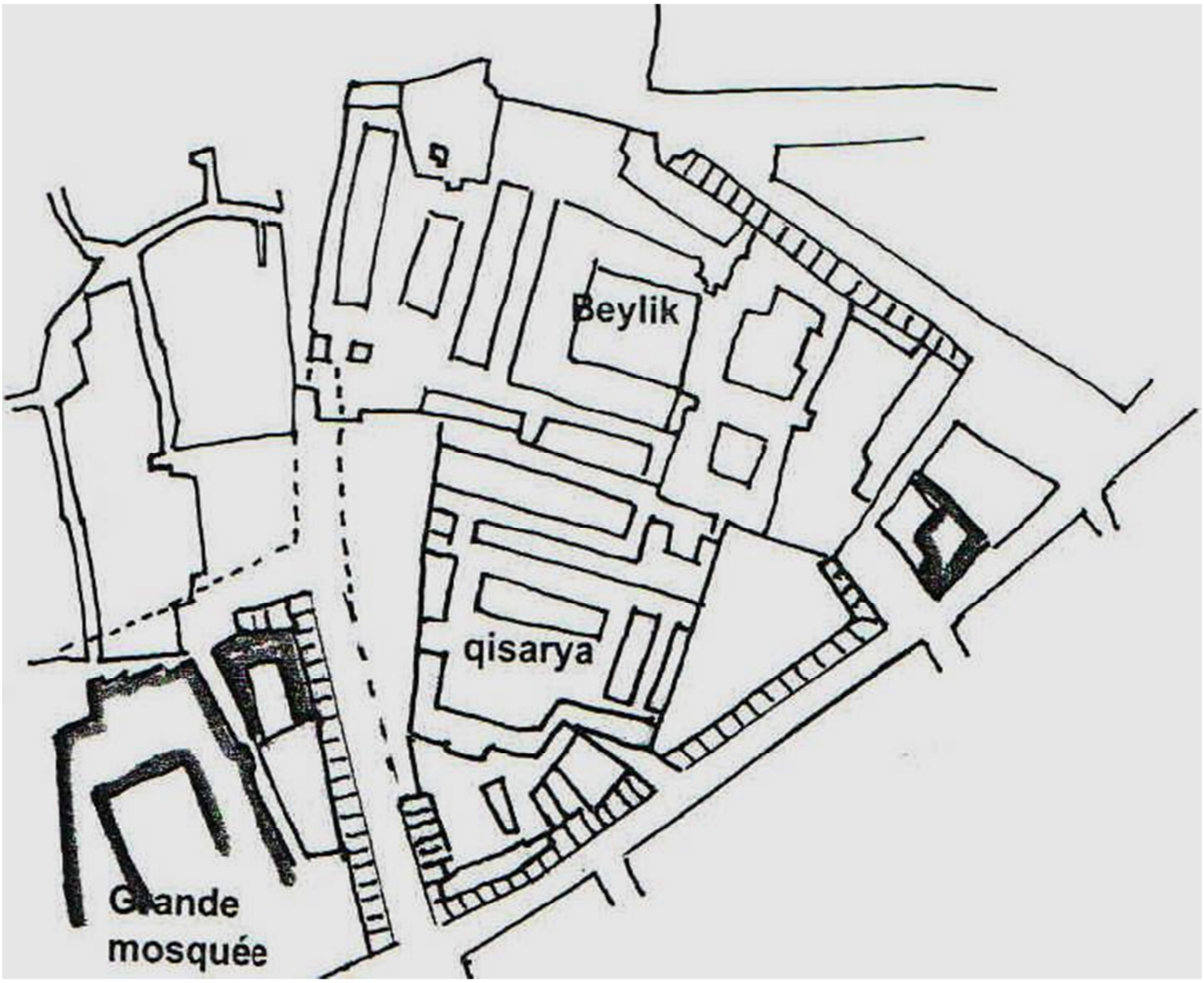

Figure n°24 : El Kissaria
Source : Archives militaires de Vincennes Détail 4, feuille 2 , carton 6 1866/67

BRUNNEL nous décrit cette véritable cité à l'intérieure de la ville *« Cette ville possède une alcaycéria (bazar) grande et riche dont les murs sont solides et les portes ferrées ainsi que de nombreux magasins. Cette alcaycéria est construite à la manière de celle de Grenade, quoique les rues à arcades soient couvertes et plus larges. Quant aux autres places de la ville, elles sont nombreuses mais peu spacieuses »* [14] .Ce vaste espace est la résultante d'un pacte commercial entre les Espagnoles et les Zianides. Il était construit sur le style des caravansérails mais tout en augmentant sa taille car il prenait de plus en plus d'ampleur avec l'arrivée des commerçants des quatre coins du monde. A cette époque, c'était un endroit cosmopolite où la tolérance religieuse et raciale était la devise des occupants. Ce lieu a été transformé en une caserne militaire au temps des Ottomans et des français puis rasé vers le début du 20ème siècle avant que l'administration coloniale ne se décide d'implanter un grand marché couvert.

En ce qui concerne le classement, les 13 souks que compte Tlemcen ne sont pas classés malgré qu'ils présentent des valeurs d'ancienneté, d'histoire, d'usage, de culture, d'économie, de repère et

[14] BRUNNEL G. et LALOU, op cit, p 79.

de sociologie. Sauf le souk d'El Kissaria qu'en plus de ces valeurs, il a des valeurs symboliques et monumentales.

1.1.2.4. Les jardins, fontaines et le grand bassin:

Tlemcen était connu par ses jardins destinaient à être des lieux de plaisance pour les familles royales. Nous distinguons la présence de plusieurs d'entre eux aux niveaux de la citadelle d'El Mechouar et du complexe de Sidi Boumediene tels que Riat El Attar, Arsat Ouled Belleula, Bouchâour et Ouled Ben Moussa. Leur aménagement est favorisé par la présence de l'eau d'où le non donnée à la ville Talamsen qui est composé de deux parties Tala m sen qui signifie en amazighe fontaine à deux sources. Cette dénomination n'est pas fortuite car la médina de Tlemcen présente de nombreuses fontaines privées (à l'intérieur des palais et maisons) et publiques, ces dernières étaient alimentées par une conduite qui vient de lala setti, selon BOUKERCHE *« les canalisations d'eau eurent 1610 mètres de long et avaient un débit journalier de 1441368 litres »* [15] (tableau n°13) mais malheureusement la plupart ont disparues ou ne coulent plus pour diverses raisons. Telles que Sakiet Esbâa (lion), Sakiet Derb Messoufa, Sakiet Sidi El haloui, Sakiet El Mechouar, Sakiet Ouled sidi El Imam, Sakiet El Moudljadala, Sakiet Sidi Lahcen, Sakiet El Blasse, Sakiet Idriss, Sakiet sidi hamed et Sakiet Debaghine….etc. Le quartier historique de Sidi Boumediene a aussi plusieurs fontaines qui sont Beni Add, Sakiet Lalla Zouaouia, El Hora, El Ouinet, Sidi Boubekeur, Ben Moussa, El Fornaq, Sidi Eubbed, El Djazouli, Dar Soltane et Riat El Attar.

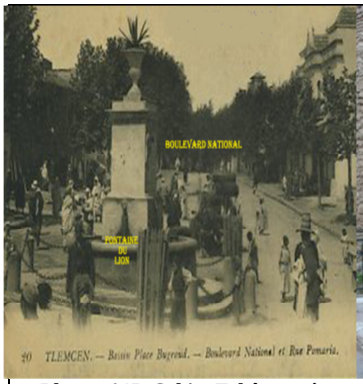

Photo n°45: Sakiet Esbâa située au niveau de la place des martyres aménagée en 12ème siècle (almoravide) puis construite à l'époque coloniale. Actuellement, il existe un petit minaret à sa place.



Photo n°46: Sakiet El Mechouar située au nord de la citadelle, aménagée en 12ème siècle (almoravide) puis construite à l'époque coloniale. De nos jours, elle ne fonctionne plus.



Photo n°47: Sakiet Sidi Lahcen située sur la route qui menant à Agadir aménagée en 12ème siècle (almoravide) puis construite à l'époque coloniale. Actuellement, elle est en état de marche.



Photo n°48: Sakiet Dar Soltane située au niveau du complexe de Sidi Boumediene plus exactement à l'interieur du palais et aménagée en 13ème siècle (mirinide). Actuellement, elle ne fonctionne plus.

[15] BOUKERCHE D., op.cit, p175.

			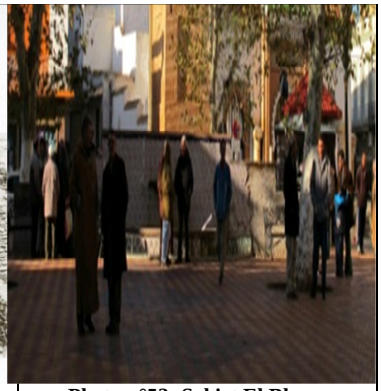
Photo n°49: Sakiet Debaghine située à Agadir et aménagée en 10ème siècle (idrisside) puis dallée à l'époque coloniale. Elle fonctionne toujours actuellement, mais présente des dégradations.	**Photo n°50: Sakiet derb Messoufa** située au fond d'une impasse. Elle est aménagée en 12ème siècle (almoravide) et construite à l'époque coloniale. Actuellement, elle ne fonctionne plus.	**Photo n°51: Sakiet Sidi Boumediene** située dans la zone d'El Eubed prés de la mosquée qui porte le même nom. Elle a été aménagée en 13ème siècle (mérinide) et fonctionne toujours.	**Photo n°52: Sakiet El Blasse** située au niveau de la place des caravanes (Alger), aménagée en 12ème siècle (Almoravide) et construite à l'époque coloniale. Actuellement, elle ne fonctionne plus
			
Photo n°53: Sakiet El Moudjadala située à El Koudia. Construite sur des ruines de bains romains par les zianides (13ème siècle). Elle présente des inscriptions en arabe difficilement déchiffrable.	**Photo n°54: Sakiet Ouled Sidi El Imam** située au niveau du quartier qui porte le même nom plus exactement à coté de la mosquée. Elle a été aménagée en 13ème siècle (zianide) et disparu actuellement.	**Photo n°55: Sakiet El Ouinet** située au niveau du quartier historique d'El Eubed. Elle a été aménagée en 13ème siècle (mérinide), fonctionnait à l'époque coloniale puis disparu à cause de la sécheresse	**Photo n°56: Sakiat El Fornak** située au niveau de la partie infèrieure du complexe de sidi boumedienne. Elle a été aménagée en 13ème siècle (mérinide), fonctionnait à l'époque coloniale puis disparu.
			
Photo n°57: Sakiat Ain El houtz ancienne fontaine de l'époque romaine actuellement elle est aménagée en construisant un bassin en béton. Cette fontaine participe dans l'alimentation de la population locale en eau potable.	**Photo n°58: Sakiet Sidi El Haloui 1**située dans le quartier qui porte le même nom son aménagement date de l'époque mérinide comme l'atteste la plaque située en dessus de cette dernière.	**Photo n°59: Sakiet Sidi El Haloui 2** située au Nord de la médina en extra muros. Elle est accolée au mur du mausolée de Sidi El Haloui. Son aménagement s'est fait lors du règne des Mérinides sur la ville.	**Photo n°60: Sakiet Riat El Attar** située dans les hauteurs de la ville de Tlemcen plus exactement au Sud Ouest du quartier historique. Elle remonte à l'époque mérinide.

Tableau n°13: Fontaines

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

En ce qui concerne les bassins (tableau n°14), nous recensons plusieurs les plus importants sont ceux de dar Esoltane, du palais d'El Mechouar, Ain El Houtz et le grand bassin qui a été construit au début du 14ème siècle en extra-muros plus exactement au Nord-Ouest de la médina de Tlemcen et prés de la porte de Fès, par l'émir zianide Abu Tachfine. Il a restauré par le génie militaire français. Le plan

du 16 juillet 1861(figure n°25), en annexe du procès-verbal de concession aux Ponts et Chaussées, nous donne une représentation et des renseignements sur le grand bassin.

Il est mentionné dans ce rapport que *« Le grand bassin de la ville de Tlemcen à une superficie de 3 ha 8m l4ca. Le coté Est de ce bassin sur lequel repose la nouvelle fortification à 274.72m de long, le coté opposé 274.35m, le coté nord 140.2 et le coté sud 140.24m. Sa forme est sensiblement rectangulaire. Sa profondeur est de 3,10m dans la partie nord et de 2,54m dans sa partie sud. Le fond du bassin est réglé suivant une pente moyenne de 0, 00879. Le bassin est entouré par une levée de terre plantée de noyers formant une belle promenade entre la porte de Fès et la porte d'Oran. L'eau se trouve en abondance sur les bords du bassin, un canal d'irrigation pourrait facilement être déversé dans ce bassin pour le remplir et y entretenir un courant continu. Le trop plein retournerait à l'irrigation Reste l'étanchéité du fond du bassin. Sur 80m à partir du sud, le fond du bassin est complètement garni par l'ancien béton arabe et n'exige presqu'aucun travail d'étanchement, à la suite sur 90m le béton n'existe que par partie, dans la partie basse le béton n'existe plus. Il est proposé de faire des traverses pour maintenir l'eau argileuse et combler ainsi les fissures, Le grand bassin n'est pas indispensable à la défense de la place mais il est d'un intérêt historique et archéologique certain. »* [16]. Le rapport ci-dessus a accordé une jouissance aux Ponts et Chaussées puis il a été utilisé pour le maraîchage après avoir passé dans les mains des privés. A l'époque les militaires français ont voulu le remettre en eau mais son état délabré ce n'était pas possible. Actuellement il est aménagé en jardin public où les services civils ont implanté une station de téléphérique pour le mettre en valeur.

			
Photo n°61: Bassin Dar Esoltane situé au niveau du quartier historique d'El Eubed. Il date de l'époque des mérinides	**Photo n°62: Bassin d'El Mechouar** situé à l'intérieur de la citadelle d'El Mechouar. Il a été construit par les Zianides	**Photo n°63:** Grand Bassin situé en extra-muros plus exactement à l'Ouest de la vieille ville près de la porte de Fès. Il a été aménagé durant la pèriode zianide	**Photo n°64:** Grand Bassin (coloniale) cette photo nous montre le grand bassin durant la pèriode de l'occupation française où il a été utilisé comme espace acculant les marchés et les manifestations sportifs.

Tableau n°14: Bassins

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

[16] Procés-verbal de conférence relatif aux travaux que le service des ponts et chaussées demande à exécuter pour l'étanchement du grand bassin du 16 juillet 1861. Service historique de la défense/1H766, n°7) in Agnès Charpentier op.cit, p 181.

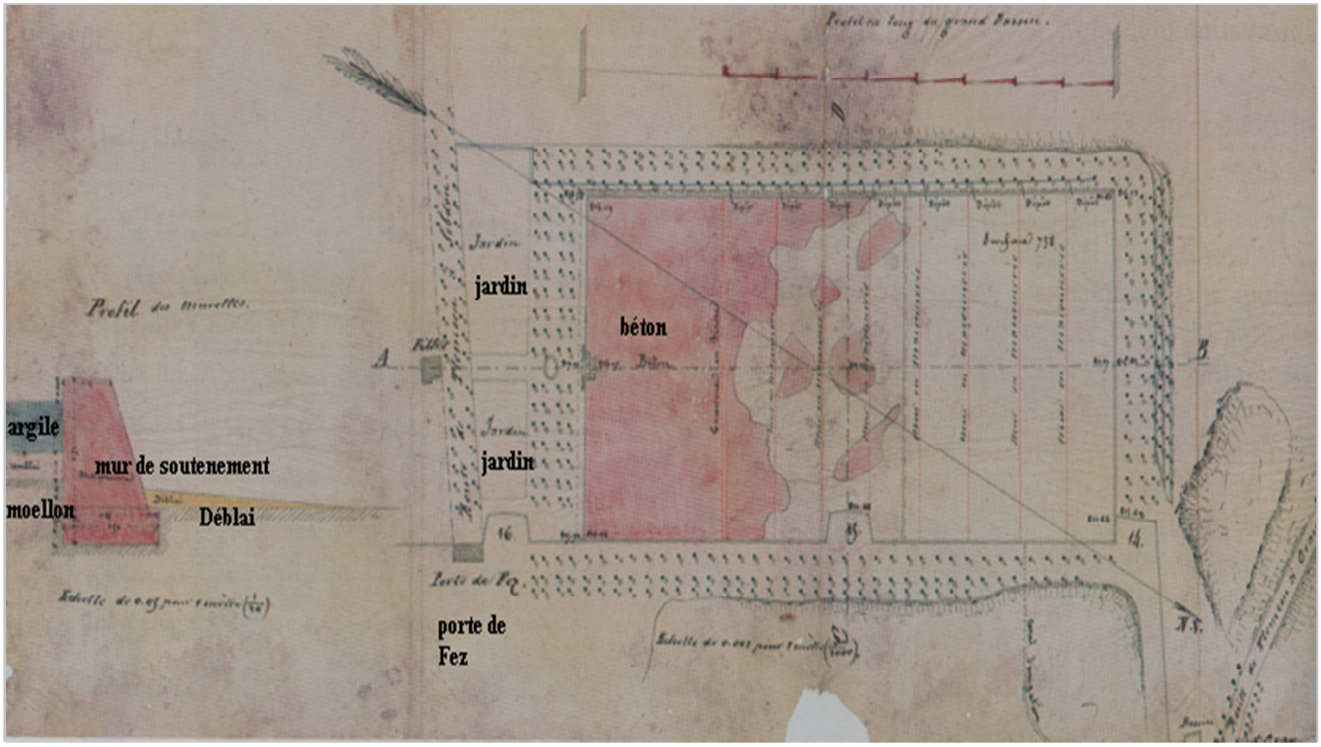

Figure n°25: Le grand bassin abd al-wadide
Source : Service historique de la défense/1H766 - pièce 7 in Agnès Charpentier op.cit, p180

En ce qui concerne le classement, il y a que le grand bassin qui est classé. Les 24 fontaines qui existent encore (certaines ne coulent pas vu le détournement de leur eau) ne sont pas classées et ceci malgré qu'elles présentent des valeurs d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, de repère, de sociologie et d'écologie. Il y a que les fontaines d'Elbalss et d'El Mechouar qui présentent en plus des valeurs cités, une valeur symbolique.

1.1.3. L'espace bâti :

1.1.3.1. Les remparts et portes :

Les remparts de la médina ont une double fonction ; la première est défensive (assurance d'une sécurité) et la deuxième c'est la délimitation de la ville (circonférence). Ces murailles sont percées par des portes urbaines qui assurent les échanges et la communication entre l'intra et l'extra-muros toute en contrôlant ces passages. Tlemcen a connu la construction de plusieurs remparts (carte n°64) percés de nombreuse portes (tableau n°15) et constitués de plusieurs Bordj, qui ont vu changer leur dénomination avec le règne des dynasties. Mais malheureusement la majorité ont disparu à cause des guerres entre ces dernières. Les remparts témoins de ces affrontements sont ceux de Mansourah, qui ont vu les Mérinides et les Zianides s'entretuer. La plus part de ces fortifications musulmanes ont était construites en pisé, technique rapide et efficace qui permettait d'avoir des murailles en utilisant un coffrage grimpant. En ce qui concerne, les murailles romaines ont été réalisées en pierre comme nous le voyons au niveau des soubassements des remparts d'Agadir.

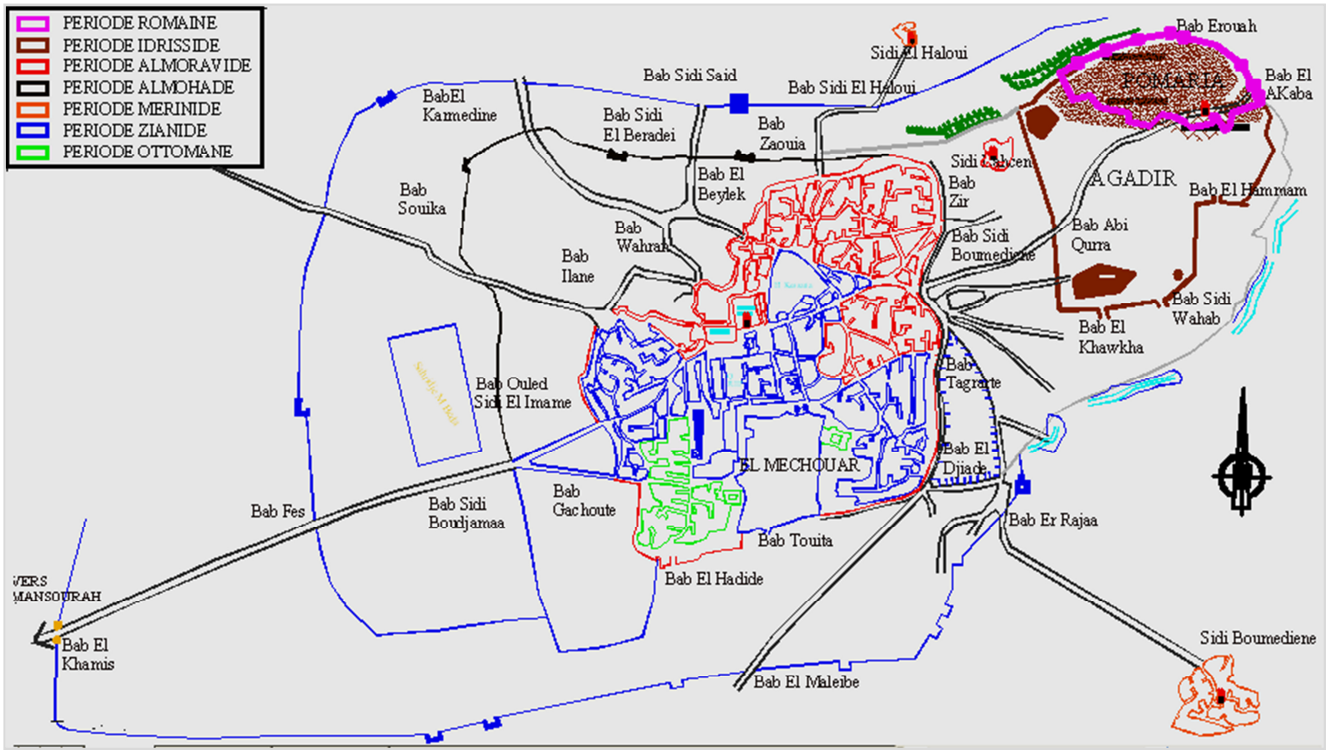

Carte n°64: Les fortifications de Tlemcen
Source : Promotion 2003/2004, Analyse urbaine du noyau historique de Tlemcen, département d'architecture, université de Tlemcen, 2004 reprise sur les cartes de l'ANAT téléchargeable sur http://fr.calameo.com/read/000899869e65d93ccd2df

Epoque	Rempart Nord	Rempart Sud	Rempart Est	Rempart Ouest
Idrisside	Bâb Erouah	Bâb Wahab- Bâb El Hammam	Bâb El Aqaba- Bâb Khoukha	Bâb Abou Corra
Almoravide	Bâb El Karmadine	-	Bâb Tagrart- Bâb Zir- Bâb Taquarkaret	Bâb Gachoute
Almohade	Bâb Ezzaouia	Bâb El Haddid	Bâb El Djiad	Bâb Ilane- Bâb Imrane- Bâb Kara Slimane- Bâb El Bonoud
Zianide	Bâb Sid El Halwi- Bâb Souk- Bâb Sidi Saïd- Bâb Sidi El Beradei	Bâb El Malaeïbe- Bâb Touita	Bab Taza- Bâb El Bena- Bâb Er'Rajaâ- Bâb El Assiylam	Bâb El Khamiss- Bâb Fès- Bâb Sidi Boudjamâa- Bâb Ouled Sidi ElImam- Bâb Riadh Ben Fares
Ottomane	-	-	-	Bâb Abou Corra devenue Bâb Sidi Boumediene- Bâb El Bonoud devenue Bâb Wahrane- Bâb Kara Slimane devenue Bâb EL Beylik.

Tableau n°15 : Portes de la médina
Source : Etabli par l'auteur

Un ensemble de rapports (annexe n°11, 12,13 et 14) annexés de relevés (annexe n°15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23) décrivaient les murailles musulmanes qui représentent des preuves concrètes de l'existence de ces dernières. Ils sont établis par le génie militaire. La plupart des murailles et portes qui ont survécu jusqu'en 1836 (carte n°65 et tableau n°16) ont été rasées par les Français et remplacées par une nouvelle enceinte en pierre qui est en pointiez sur le plan. Il s'agit de, Bab El Akaba, Bab Edjiad, Bab Sidi Boumediene, Bab zir, Bab Zaouia, Bab Sidi El Beradei, Bab Ilane, Bab Souk (El Hammam), Bab Eraja, Bab El Malaib, Bab El Hadid, Bab Sidi Boudjemâa et Bab Ghechout (Djoughlila). Son oublier la destruction partielle des remparts Nord, Est (Agadir) et sud (2ème enceinte coté El Hartoune) ainsi que la totalité des remparts Est, Ouest et Sud de Tagrart.

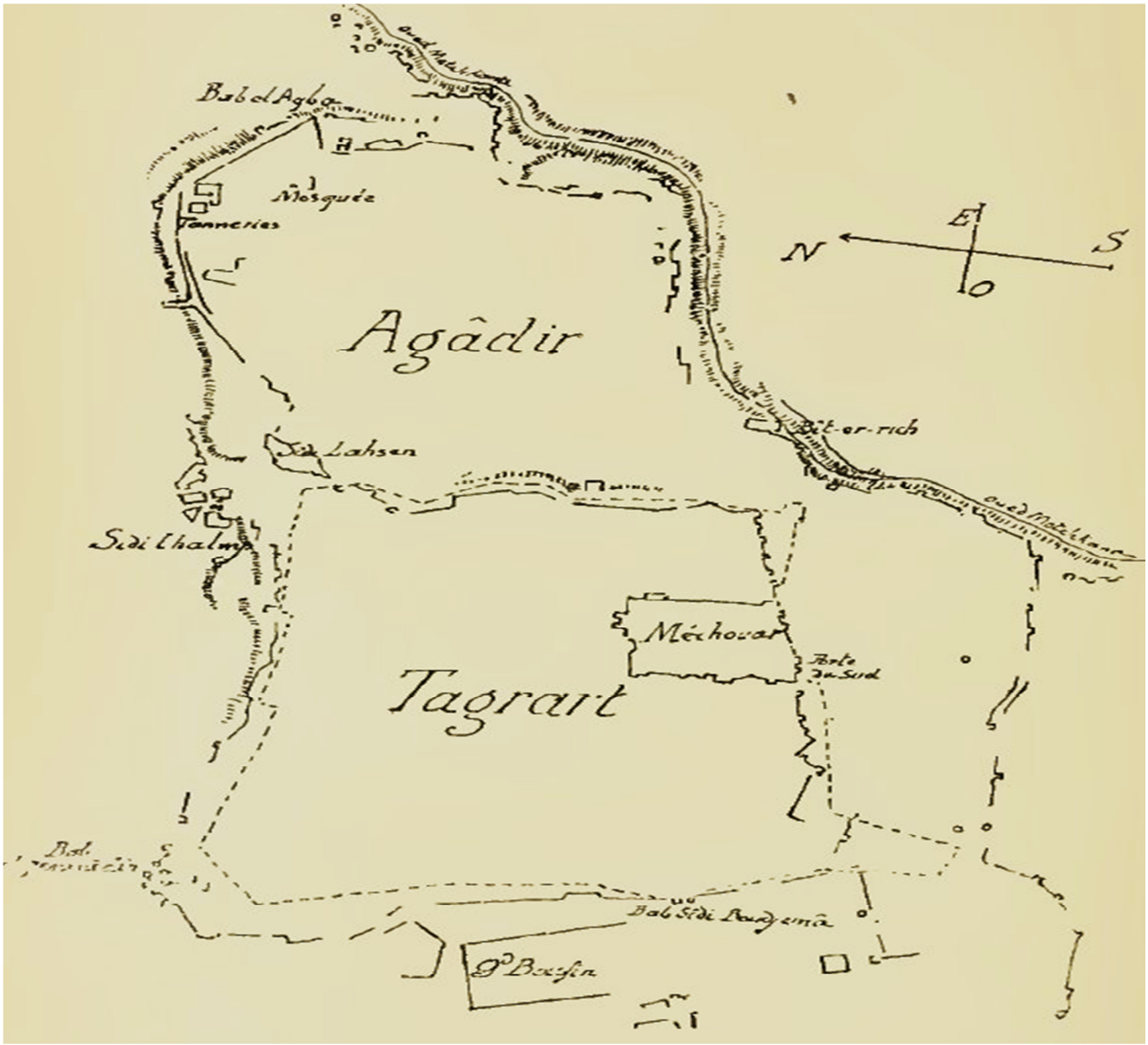

Carte n°65: Les fortifications de Tlemcen avant la destruction
Source : Service historique de la défense/1H766 - pièce 7



Photo n°65: Remparts coté Ouled Sidi El Imam situés complètement à l'ouest de la médina, construits par les zianides, détruits et remplacés par des murrailles Françaises.



Photo n°66: Remparts et bordjs d'El Hartoune situés au sud de la médina (2ème enceinte) construits par les zianides. Il reste quelques fragments (cimetière chrétien et le jardin) et un bordj (Erich).



Photo n°67: Remparts du coté de Bab Zir situés à l'est de la médina, construits par les Almoravides et détruits totalement par les Français. Il existait une porte qui portait le même nom que le quartier.



Photo n°68: Bâb Sidi Boudjemaa située à l'ouest, fait partie de la deuxième enceinte de la médina, porte le nom du saint qui est enterré juste à coté, construite par les zianides et détruite par les Français.



Photo n°69: Bab El Aqaba située à l'Est de l'ancienne ville d'Agadir construite par les idrissides sur un soubassement romain en pierre (ancienne porte de Pomaria). Elle a été détruite par le génie militaire.



Photo n°70: Remparts coté Nord (partie droite en dessus de Sidi El Haloui) construit par les almohades lors de l'extension de Tagrart, fait partie de la troisième enceinte de la ville. Ils étaient percés de trois portes avant d'être rasés.

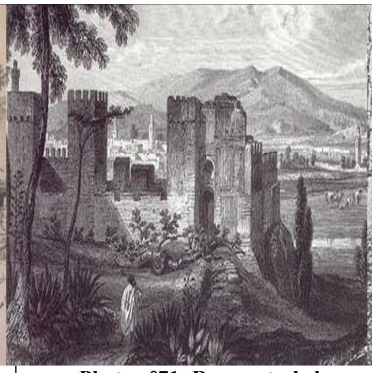

Photo n°71: Remparts de la forteresse d'El Kalaa située au Sud de la médina de Tlemcen, et construite par les zianides sur un site surélevé. Actuellement, il existe de petits fragments car elle fût détruite par la barbarie française

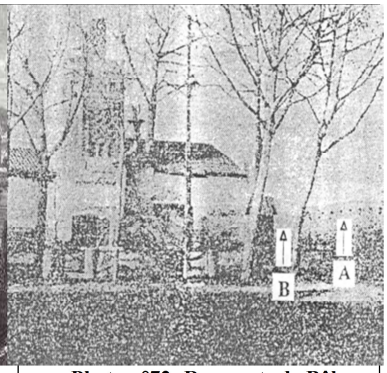

Photo n°72: Remparts de Bâb Wahrân situés en arrière plan (A et B à droite de la photo) de la mosquée de Sidi Bel Hassen. Ils font partie de la première enceinte et ont étaient construits en 12ème siècle par les Almoravides.



Photo n°73: Remparts coté Bab Tagrart situés à l'Est de l'ancienne ville. Ils font partie de la première enceinte et ont étaient construits en 12ème siècle par les Almoravides. L'ancienne porte fût remplacée.



Photo n°74:Remparts coté Bab Guechoute situés au niveau Ouest du quartier de Bab El Hadid, à coté du mausolée de Sidi mâamar ben Aliya fait partie de la première enceinte et construits en12ème siècle



Photo n°75: Remparts coté Sidi Lahcen située à l'est de Tagrart, entourés le quartier historique qui était détaché des deux anciennes cités. Ce dernier a été rasé dont il reste actuellement que la mosquée.

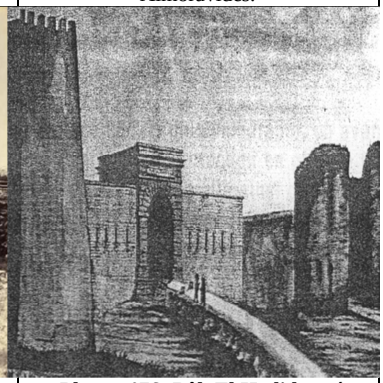

Photo n°76: Bâb El Hadid située au sud la médina et construite sur la première enceinte. Nous voyons sur la droite de la photo deux tours qui existaient lors de l'arrivée des Français avant d'être détruites.

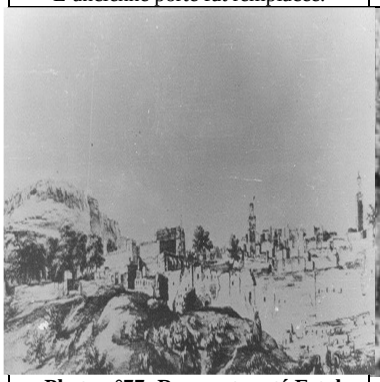

Photo n°77: Remparts coté Est de Tagrart situés à l'Est de l'ancienne ville. Ils font partie de la première enceinte et ont étaient construits en 12ème siècle par les Almoravides. L'ancienne porte fût remplacée.



Photo n°78: Remparts coté Nord situés à l'extrême Nord de l'ancienne ville. Détruits partiellement par les Français. Ils datent de l'époque Almohade

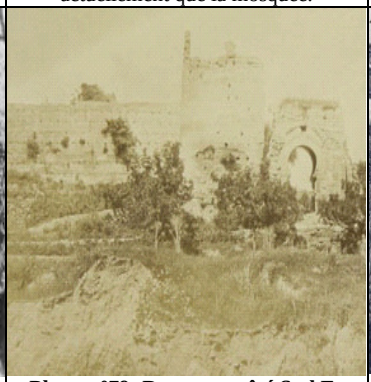

Photo n°79: Remparts côté Sud Est d'Agadir situés à l'extrême sud Est de l'ancienne ville. . Ils sont les premiers remparts musulmans a être construits . Ils datent de l'époque Idrisside

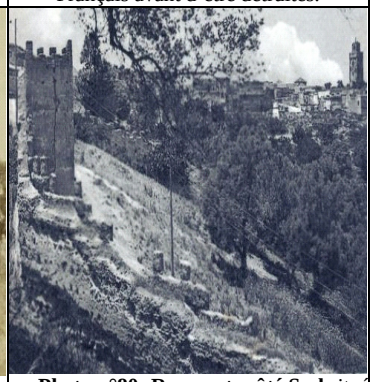

Photo n°80: Remparts côté Sud situé à à l'extrême sud de la ville (el hartoune) de l'ancienne ville. (deuxième enceinte).Détruits les militaires Français. Ils datent de l'époque zianide.



Photo n°81: Bâb Erajaa située au Sud Es



Photo n°82: Remparts Est et Bâb

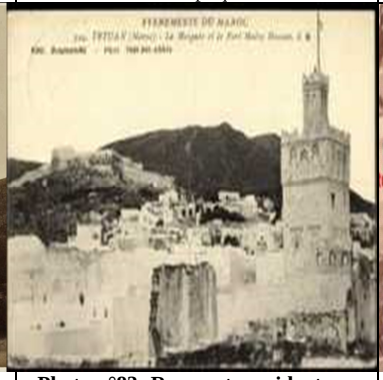

Photo n°83: Remparts occidentaux



Photo n°84: Remparts Ouest de la

de la médina. Elle date de l'époque Zianide mais malheureusement cette porte a été détruite par le colonialisme français.	**Zir** situés du coté orientale de la ville ces remparts datent de l'époque Almoravide et ont été anéantis par les destructeurs français.	nous voyons en arrière-plan les montagnes de Tlemcen et le quartier d'el eubed ces remparts datent de l'époque zianide.	**médina** nous voyons sur la photo les restes des remparts occidentaux qui sont situés au niveau de la caserne Miloud avant la fin de son édification.

Tableau n°16 : Portes et remparts détruits par les Français
Source : Etabli par l'auteur (photos : http://delacampe.be et BERBRUGGER op.cit.)

Actuellement, il reste quelques portes (tableau n°17), il s'agit de Bab El Khamis, Bab El Kermadine, Bab Errouah et Bab Touita. En ce qui concerne les remparts et les bordjs nous distinguons quelques fragments du coté d'Agadir (Nord, Sud et Est), Bab El Hadid (bordj), Mansourah, Methkana, El Hartoune (Bith Eriche, cimetière et jardin), la Faculté de médecine (Est et bordj Sud), Lycée Ben Sghir, El Eubed Esoufli, la wilaya, Sidi El haloui et enfin Bâb Wahran (Nord et Ouest).



Photo n°85 : Bab El Khamisse située prés de l'hôpital. Elle est construite par les Zianides et a été restaurée durant la période postcoloniale.



Photo n°86: **Bab Touita** située au Sud du Mechouar, construite par les Zianides et convertie en une porte de l'hôpital militaire par les Français.



Photo n°87 : Bab Errouah située à Agadir. Elle a été construite en pisé par les Idrissides. Actuellement elle est dans un état de délabrement total.



Photo n°88 : Bab El Kermadine située au Nord Ouest de la médina, était un lieu de fabrication des tuiles et elle a été construite par les Almoravides.



Photo n°89: Bordj Bab El Hadid situé au Sud de la vieille ville, construite par les Almohades et était une tour de contrôle. Il a été restauré en 2011.



Photo n°90: Bordj côté Nord d'Agadir située au niveau du quartier , porte le nom de ghmisse et prend son emplacement dans un ravin il date de la période idrisside.



Photo n°91: Bordj Eriche situé dans le quartier d'El Hartoune derrière le cimetière chrétien. Il jouait le rôle de tour de contrôle à l'époque des zianides.



Photo n°92: El Eubbad Essoufli Se fragment de rempart est situé juste à l'entrée du quartier de Sidi Boumedienne. Il date de l'époque mérinide.



Photo n°93: Rempart de Metchkana situé à coté de l'hôtel Agadir et construit en 13ème siècle



Photo n°94: Remparts d'Agadir Nord situés au Nord de la deuxième cité historique après Pomaria et



Photo n°95: Remparts d'Agadir Est Situé à l'extrémité Est du quartier prés de la porte d'ElAqaba qui donne sur



Photo n°96: Remparts d'Agadir Sud longeant la face postérieure du quartier ces derniers sont l'œuvre de

par les zianides.	construits par les Idrissides. nous distinguons aussi bordj Esoltane	Sidi Daoudi. Ils ont été construits par les Idrissides.	la dynastie musulmane marocaine idrisside.
	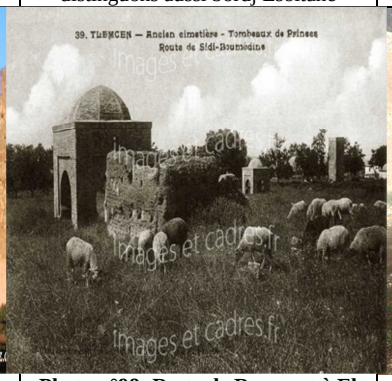		
Photon°97: Remparts de Mansourah situés à l'ouest de la ville, construits par les Mérinides sur un site de 102 ha.	**Photo n°98: Reste de Rempart à El Eubed Essoufli** ce fragment de muraille est situé prés du cimetière de sidi snouci Il date de l'époque Zianide	**Photo n°99 :Remparts El Hartoune** situés au niveau du quartier qui porte le même nom . Ils datent de l'époque des zianides aménagée en (13ème siècle).	**Photo n°100 : Remparts Nord** situés au niveau du site qui porte le nom de Bab El Karmadine. Ils datent de l'époque Almohade .
			
Photo n°101 :Remparts El Hartoune Est (côté droit de la photo**)** situés près du jardin public où ils prennent position dans le mur de clôture de ce dernier. Ils datent de l'époque des zianides (13ème siècle).	**Photo n°102 :Remparts Sidi Chaker** situés au Sud de la médina plus exactement à coté du lycée technique Ben Sghir. Ils datent de l'époque des zianides (14ème siècle). Actuellement ces fragments sont menacés par l'urbanisation	**Photo n°103 : bordj faculté de médecine** situé à l'intérieur de la caserne Miloud en plein centre-ville . Ce borj a été construit par les Almoravides lors de l'édification de la première enceinte de Tagrart	**Photo n°104 : Remparts bab ouahrane Ouest** situés derrière le Grand Bassin et en face de la direction des mines. Il reste que quelques fragments q'on peut voir au niveau du soubassement des murs coloniaux (derrière le poteau éléctrique)
			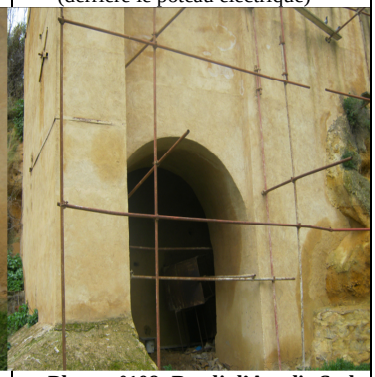
Photo n°105 :Remparts coté Kebassaa situés derrière la maison de jeune de Kebassa et colés à une maison individuelle. Ils datent de l'époque zianide	**Photo n°106:Remparts coté Rectorat** Situés à Bab Wahrane dans une propriété privée. Ces fragments datent de l'époque zianide	**Photo n°107 :Remparts Agadir Sud** situés au Sud d'Agadir et limités par l'oued Metchekana. Ils datent de l'époque Idrisside	**Photo n°108 :Bordj d'Agadir Sud** situé au Sud d'Agadir et date de l'époque Idrisside
	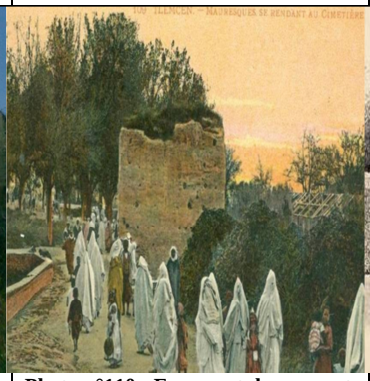		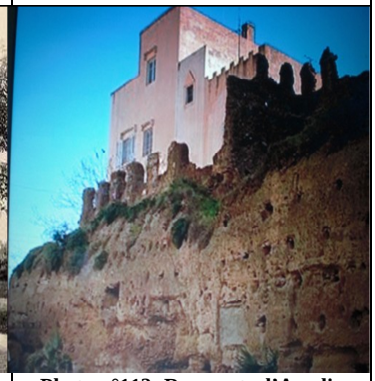
Photo n°109 : Remparts Nord Est d'Agadir situés au niveau du premier	**Photo n°110 : Fragment de rempart à Sidi Snouci** situé à l'intérieur du	**Photo n°111 : Fragment de rempart à Bab El Khemis** situé au Sud du CHU	**Photo n°112: Remparts d'Agadir** situés au Nord du quartier comme

tissu urbain de la ville après les conquêtes musulmanes. Ils datent de l'époque Idrisside.	cimetière. Il fait partie de la deuxième enceinte construite par les Zianides lors des travaux de l'extension de la ville	de Tlemcen. Ce dernier est utilisé comme un mur de clôture pour une villa mitoyenne. Il date de l'époque zianide	nous le voyons au niveau de laphoto les particuliers s'amusent à utilisé ces murs pour cloturer leur maison.

Tableau n°17 : Portes, bordjs et remparts existants
Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

En ce qui concerne le classement sauf Bâb Etouita, Bâb Fi Khemis, Bâb El Qarmadine, Bâb El Hadid, Bâb El Qissariya, Bâb El Seffarine, les remparts d'Agadir, d'El Mechouar et de Mansourah, les fragments de muraille de Sidi Snouci et d'El Eubed Essoufeli sont classés. Les 10 fragments d'enceinte et de portes restants ne sont pas classés et ceci malgré qu'ils présentent des valeurs de monumentalité, d'archéologie, d'ancienneté, d'histoire, d'art, de culture, de symbolisme, de science et d'écologie.

1.1.3.2. Les éléments symboliques, arcs et skifas :

Dans le saint coran, Dieux interdit de pénétrer dans une habitation à n'importe quelle personne étrangère sans demander une préalable autorisation aux propriétaires, c'est pour cela que les constructeurs musulmans ont prévu de bâtir un arc à l'entrée du derb (photos n°113) qui signifie qu'au-delà de ce dernier la zone est interdite aux étrangers ce qui induit aussi que tous types de commerce ou d'activité même non naissante ne sont pas tolérés. Les bâtisseurs de cette époque ont prévu même l'emplacement des lampes pour l'éclairage public. Nous trouvons ce type d'arc dans la vieille ville basse et plus précisément dans les derb de Sensla, Ennaidja, Baba Ali, Beni Djmila qui représentent les premiers tissus urbain de Tagrart réalisés par les Almoravides. D'autres parts, ils existent des arcs de plus grandes dimensions (photos n°114) mais cette fois-ci, ils signifient que dans le lieu où ils prennent place, il existe une activité très importante généralement religieuse.

Nous trouvons aussi dans la médina de Tlemcen des passages couverts surplombés généralement d'une pièce d'habitation annexée à une maison. Cette ouverture qui permet de transiter est appelée en langue arabe Skifa qui vient du mot Sakf qui veut dire plafond. Son rôle diffère suivant la position qu'elle prenne car dans le plan d'occupation des sols de la médina de Tlemcen, l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire de Tlemcen distingue trois type[17] qui sont tout d'abord, la Skifa de quartier intermédiaire non arquée (photo n°115), sa hauteur minimale est 2,50 m (Sidi El Yeddoun, Sidi El Djebbar rue des almohades…etc). Ensuite, la Skifa arquée (photo n°116) qui signifie qu'il y a une zone privée (derb Messoufa, der Sensla, Naidja, rue des Almohades…etc). Et enfin, la Skifa se situant au fond d'un derb (photos n°117) servant à déterminer une zone privée propre à une maison (derb Sensla, Kechairi, Sidi Abdeli, Sidi Amrane, rue des Almohades…etc). Le mode constructif de ces skifas est constitué de rondins de bois supportant le roseau est un remplissage de terre battue.

[17] ANAT, op.cit, p92 .

Les ruelles de la médina de Tlemcen présentent aussi des codes que nous pouvons lire dans les angles des bâtisses avec un traitement soit en mokarnasse (photos 133, 134 et 135) où en sifflant une partie de cet angle. Ce sifflement est présent dans de nombreuses mosquées que nous allons voir par la suite. En sémiotique, cela veut dire que la zone présente un lieu de culte que ce soit une mosquée, un moçalla où une zaouia avec son marabout (tableau n°18).

	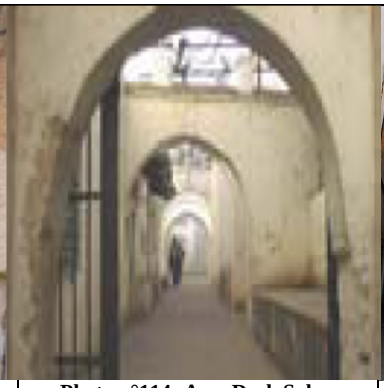	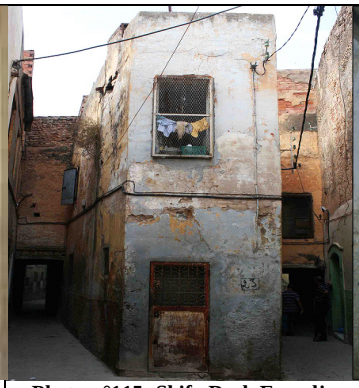	
Photo n°113:Arc Derb Sensla Arc situé au niveau de la ruelle qui porte le même nom, il date de l'époque des Almoravides.	**Photo n°114: Arcs Derb Sabee Quoisse** situé à côté de la grande mosquée nous trouvons dans ce dernier le tribunal religieux et les waqfs.	**Photo n°115: Skifa Derb Enaedja** le derb est situé dans la ville basse et présente deux skifas non arquées datant de l'époque Almoravide.	**Photo n°116: Skifa Derb Messoufa** derb où est située la mosquée de Sidi Esnouci présentant une skifa arquée.
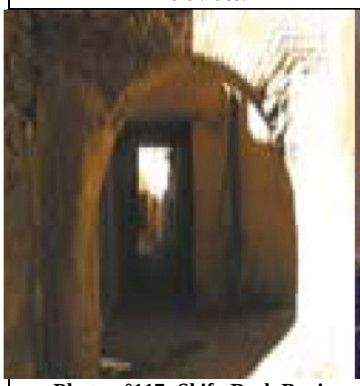			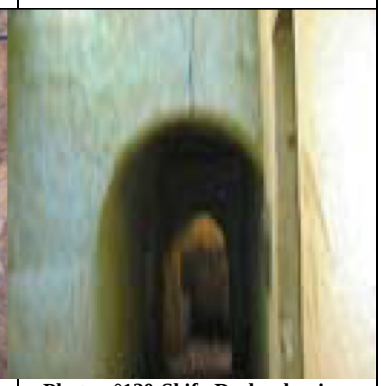
Photo n°117: Skifa Derb Beni Djemila le derb est situé au niveau Nord de la médina. Il présente une skifa qui prend position au fond de ce dernier.	**Photo n°118: Arc Derb Ennaidja** Nous distinguons dans cet arc une niche au milieu de ce dernier qui est réservée au lampadaire. Il date de l'époque almoravide	**Photo n°119: Arc Derb Eddiaf** situé dans le quarier de Rhiba. Cet arc qui date de l'époque zianide marque la limite entre les espaces public et privé.	**Photo n°120:Skifa Derb sebanine** cette skifa arquée prend position au fond du derb signifiant aux étrangés que l'accès à ce lieu est interdit sauf si ils sont accompagnés.
		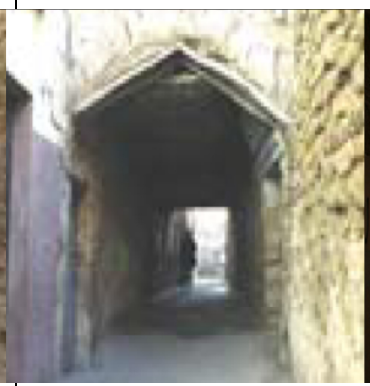	
Photo n°121: Skifa Derb Bab Ali cette skifa non arquée est située dans les quartiers nord de la vieille ville (tissu urbain almoravide)elle marque la limite entre deux quartiers.	**Photo n°122: Skifa non arquée Derb Almohade** cette dernière est située exactement dans le milieu de la ruelle qui est caractérisée par la présence de nombreux artisans.	**Photo n°123: Skifa Derb Almohade almohade** cette skifa qui date de la période zianide est siruée dans l'intersection d'une impasse et une ruelle.	**Photon°124: Skifa arquée Derb Sebannine** cette dernière prend une position juste à l'entrée du derb. Elle date de l'époque des zianides.

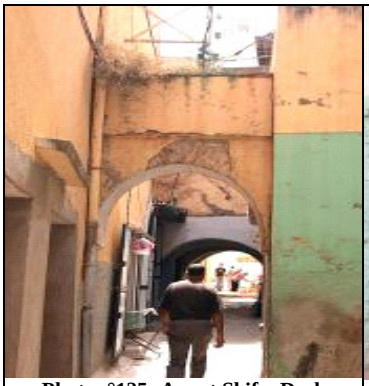 **Photon°125: Arc et Skifa Derb Moulay Tayeb** nous distinguons la présence à la fois de deux éléments architectureaux pour indiquer la présence de la zaouia Moulay Tayeb	 **Photon°126: Skifa Derb Sensela** cette skifa non arquée où d'un quartier intermédiaire est située dans la ville basses et date de l'époque Almoravide.	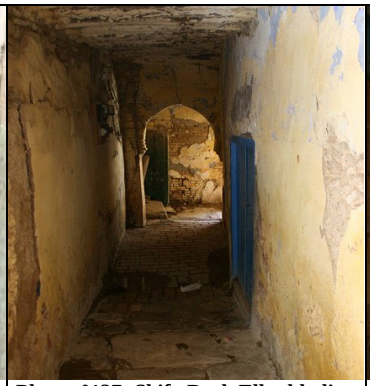 **Photon°127: Skifa Derb Elhaddadine** Cette skifa est située au fond d'une impasse gardant l'intimité du lieu (réservé qu'aux habitants) . Elle date de l'époque zianide	 **Photon°128 : Skifa Derb Beni Djmila** Nous dinstiguons deux skifas l'une arquée et l'autre pas qui se suivent c'est l'intersection d'une ruelle à gauche et une impasse en face.
 **Photon°129: Skifa Derb messoufa** Cette skifa non arquée est située au fond d'une impasse permettant de préserver l'intimité	 **Photon°130: Skifa Derb Sidi abdeli** Cette skifa est de type quartier Intermédiaire c'est-à-dire qu'elle sépare entre deux quartiers	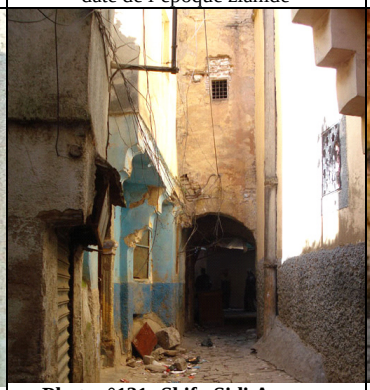 **Photon°131: Skifa Sidi Amrane** Cette skifa arquée prend position dans l'extrémité de la ruelle sinifiant que l'accessibilité est restreinte.	 **Photon°132: Skifa Derb Almohade** Cette skifa arquée marque la présence d'un lieu de culte qui est le moçala de Moulay sidi Yakoub.
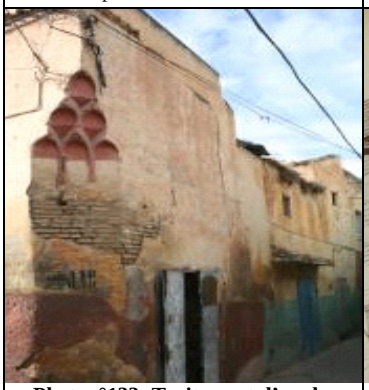 **Photon°133: Traitement d'angle Bab Zir** ce sifflement du mur angulaire traité par un mokarnasse symbolise la présence d'un lieu de culte	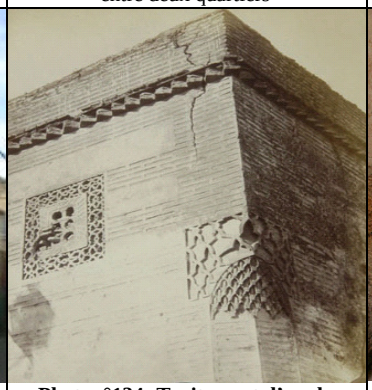 **Photon°134: Traitement d'angle Derb djmila** ce détail architectural est situé au niveau de la ville basse qui date de l'époque almoravide	 **Photon°135: Traitement d'angle Derb Naedja** ce chef d'œuvre architectural est le témoin de l'ingéniosité des Almoravides	 **Photon°136: Skifa Derb sidi el Yedoun** cette skifa arquée annonce la présence d'une mosquée qui porte le même nom que le derb
 **Photon°137: Arcs Derb sidi el Ouezzane** ces derniers surplombent la ruelle jouants le rôle d'une barrière face aux étrangers.	 **Photon°138: Arc Derb Elkorane el Kebir** cet arc marque la limite entre la ruelle et l'impasse soit entre le semi public et le privé	 **Photon°139: Arc quartier Rhiba** Ce dernier prend position dans le quartier andalou qui date de l'époque zianide	 **Photon°140: Skifa Derb Sidi djabar** Cette skifa préserve l'intimité des résidants de cette impasse construite par les almoravides

Tableau n°18: Arcs et Skifas

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

En ce qui concerne le classement, les 26 skifas ne sont pas classées et ceci malgré qu'elels présentent des valeurs d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, de culture, de symbolisme, de repère et d'écologie.

1.1.3.3. Les équipements :

Les équipements existants (carte n° 66) au niveau de la médina de Tlemcen sont les mosquées, les medersas, les zaouias, les fondouks, les palais, les fours, les tombeaux et les bains. Ils sont localisés au niveau de la carte suivante.

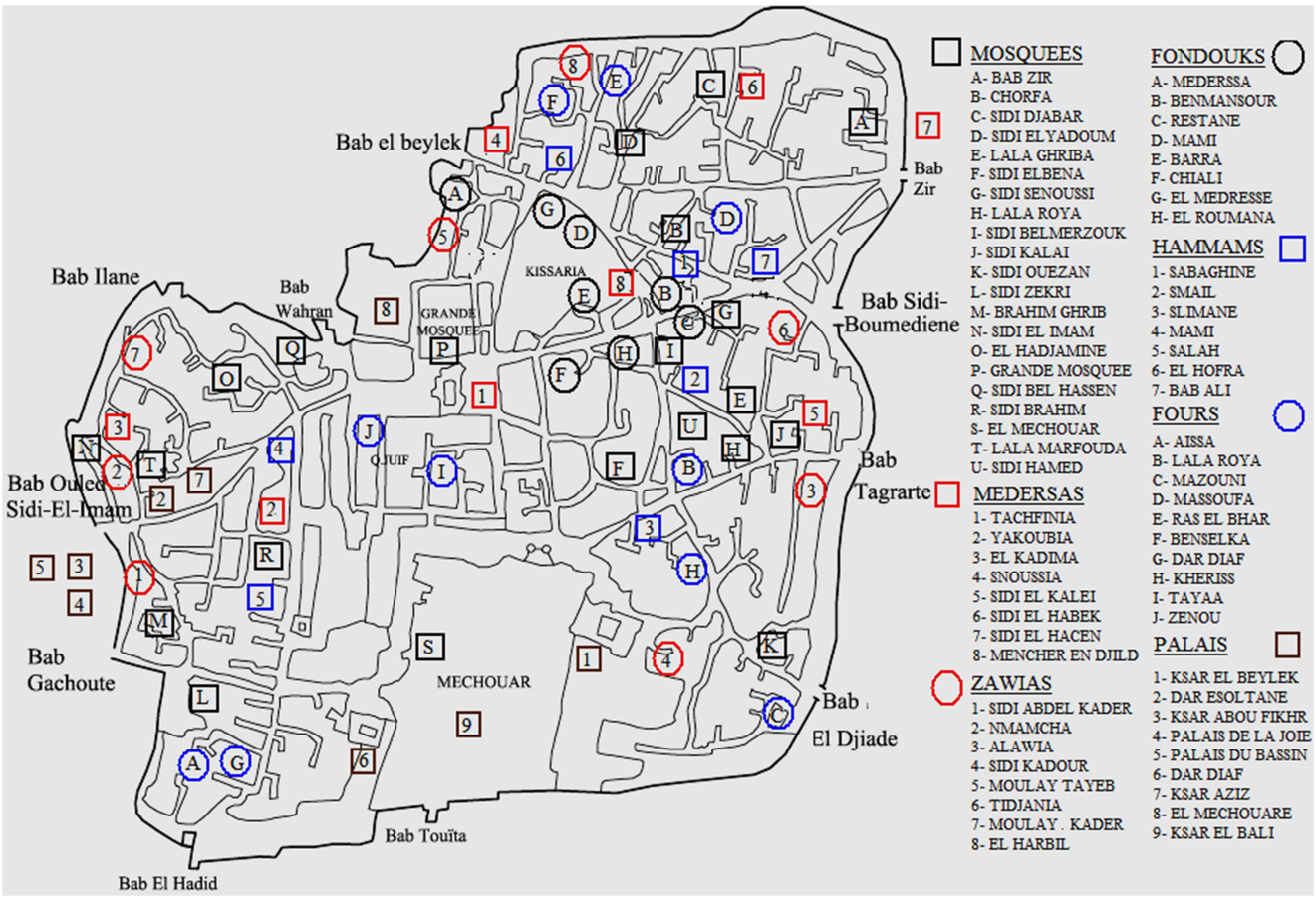

Carte n°66: Localisation des équipements
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan de 1836

1.1.3.3.1. Les mosquées :

L'équivalent du forum chez les Romains et l'agora chez les Grecs c'est la grande mosquée (bayt Allah) chez les musulmans qui est un lieu public par excellence car elle joue un rôle très important dans la vie quotidienne de la société musulmane, que ce soit sur les plans religieux (prière), éducatif (école) culturel (bibliothèque) et juridique (tribunal). De point de vu urbanistique, la grande mosquée de Tlemcen prend une position centrale dans la ville c'est le cœur de cette dernière auquel les autres espaces vont s'organiser (les plus importants surtout). Une grande place est aménagée à coté de ce lieu de culte traversée par une voie principale qui est l'axe de développement de la cité Tlemcènienne.

De point de vue architectural, cet important édifice (figure n°26 annexe n°24 et 25) se caractérise par la présence d'un important minaret qui joue le rôle d'un élément d'appel et de repère à l'échelle de la ville surmonté aussi d'une succession de toiture inclinées couvertes de tuiles. Cette mosquée présente de point de vue spatial une salle de prière (avec des nefs arquées), une maksourah, un mihrab, un minbar, des salles d'ablution et un patio. D'autres espaces sont annexés à la mosquée qui est le mausolée de Sidi Merzouk et les wakfs (sorte de tribunal et d'administration religieuse). D'autres mosquées sont présentes dans les quartiers (échelle et taille réduites) mais elle n'accueillis pas les prières du vendredi et des deux fêtes de l'aïd. Certaines d'autres-elles ne présentent pas de minaret mais leur mihrab saillant ou le sifflement des murs d'angle permettent de les reconnaitre. Certains moçalas sont dépourvus des deux éléments architecturaux mais sont reconnaissables par les skifas arquées tel que le moçala de Moulay Sidi Yakoub.

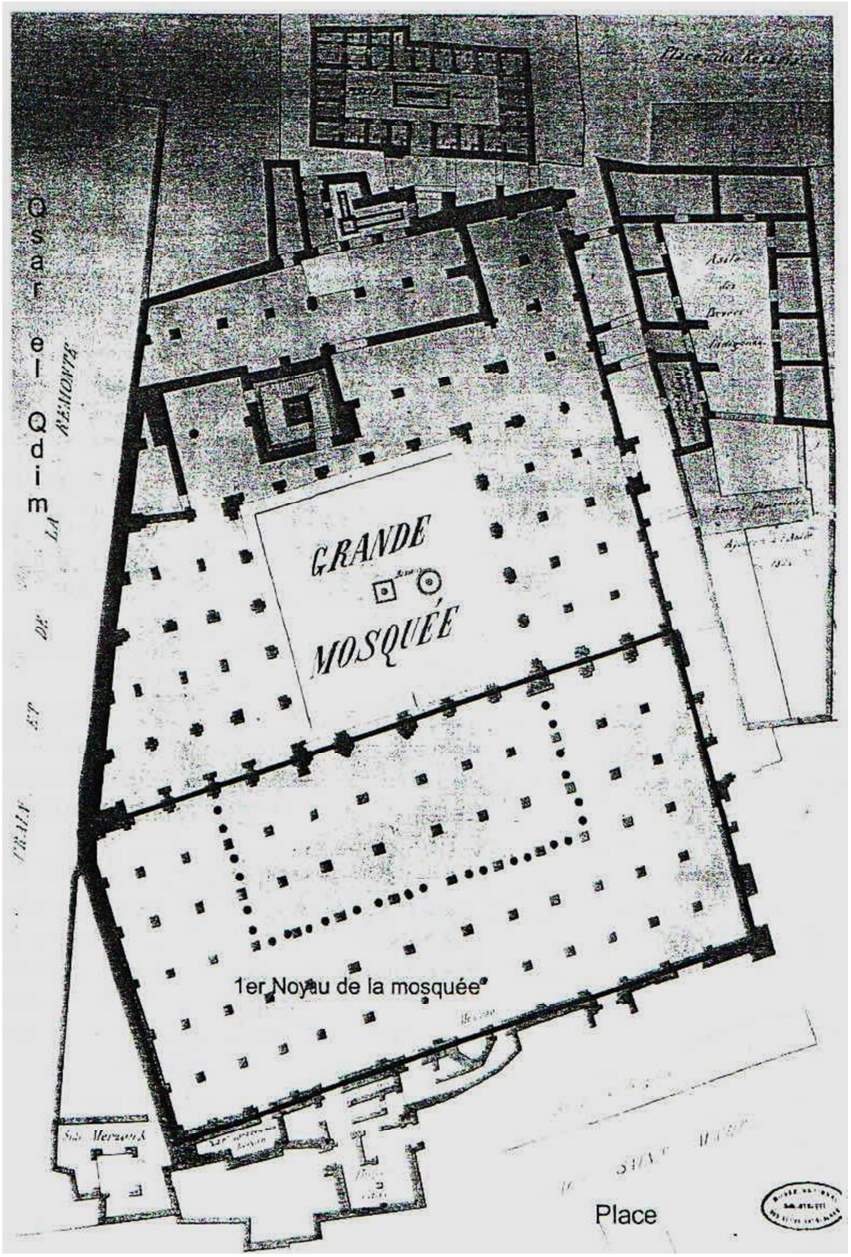

Figure n°26 : la grande mosquée
Source : fond de plan bibliothèque du musée des beaux-arts, Paris

La cité des berbères zenets est classée parmi les villes musulmanes qui présentent le plus grand nombre de mosquée (tableau n°19) et de lieu de culte qui constituent une richesse et des chefs d'œuvres dont l'Algérie peut être fière. La plus part sont classées par le ministère de la culture comme des monuments historiques mais quelques-uns restent en attente de classement.. Ce nombre élevé de ce type d'édifice est justifié par l'attachement des tlemceniens à l'islam. La plus part de ces constructions étaient élevées durant la période du règne zianide. Il y a eu quelques restaurations à l'époque turque mais ont touché que les plus importantes. Ces mosquées continuaient à se délabrer jusqu'à l'effondrement, où que 62 édifices sont restés d'après l'inventaire des services français en 1846. Même les occupants français ont participé à la disparition de ces dernières avec ses destructions et changement d'affectation en étable et dépôt. A partir de cette date il y a eu aussi l'établissement de quelques restaurations par le génie militaire français. Par la suite l'administration française n'a autorisé la prière que dans que 13 mosquées en 1851 date aussi de la création du service des monuments historiques à Tlemcen.

Actuellement, il reste 29 mosquées en intra et extra-muros, 28 d'entre-elles sont classées monuments historiques. Il y a que la mosquée de Sidi El Ouzane qui n'est pas classée, malgré qu'elle a des valeurs d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, de pédagogie, de consistance, de repère, de sociologie et de spiritualité. Elles étaient classifiées selon BOUKERCHE Djamel *« Suivant l'importance des mosquées par rapport â la vil1e et selon les fonds dont ils bénéficiaient, ces mosquées étaient divisées en catégories ou en classes. Il y avait au total cinq classes, qui se décomposaient comme suit : une mosquée de première classe, la grande mosquée ; deux mosquées de deuxième classe, Sidi Boumédiène et Sidi Brahim ; deux mosquées de troisième classe, Sidi el Halloui et Sidi el Benna ; deux de quatrième classe, Si Mohamed Essnoussi et Sidi el Yedoun et enfin sept de cinqième classe , Sidi el Ouazan, Sidi el Guerba, Sidi el Fouki , Ouled el Imam , El gheriba , Bab el Djiad et Sidi Saïd . Suivant la catégorie ou la classe à laquelle elles appartiennent, elles avaient un personnel plus ou moins nombreux. »* [18]



Photo n°141 : Mosquée Sidi Boumediene située à El Eubed et construite par les mérinides en 1339.



Photo n°142 : Mosquée Sidi Elhaloui située au Nord de la médina et construite par les Mérinides en 1354



Photo n°143 : Mosquée Mansourah située à l'ouest de la ville et construite par les Mérinides en 1303



Photo n°144: Mosquée Agadir situé à l'Est de la ville et construite par les idrissides en 795. Elle constitue la première mosquée de Tlemcen

[18] BOUKERCHE D., op.cit, p.



Photo n°145: Mosquée Sidi El Yadounne située au Nord de la médina et construite en 12ème siècle par les Almoravides.



Photo n°146: Mosquée Lalla Roya située au niveau de haret erymaya et construite par les zianides en 13ème siècle



Photo n°147: Mosquée Brahim Ghrib située sur la rue de Paris et construite à l'époque ottomane en 15ème siècle.



Photo n°148: Mosquée Lalla Marfouda située à l'Ouest de la ville et construite à l'époque ottomane en 16ème siècle.



Photo n°150: Mosquée Sidi Zekri située à Arsat El Hadja et et construite à l'époque ottomane en 16ème siècle.



Photo n°151: Mosquée Bab Zir située au nord-est de la médina et construite par abou abess en 15ème siècle



Photo n°152: Mosquée Sidi Senouci située à derb msoufa et construite en 15ème siècle par les zianides.



Photo n°153: Mosquée Sidi Hamed située à la rue aissat idir et construite en 15ème siècle par les zianides.



Photo n°154 : Mosquée Ibn Merzouk située à derb hammam smail et construite en 14ème siècle (zianides).



Photo n°155 : Mosquée Sidi El Benna située dans la kissaria et construite par abou hamou moussa II en 1510.



Photo n°156: Mosquée Sidi Ayed située à derb el hadjamine et construite en 14ème siècle par les zianides



Photo n°157 : Mosquée Sidi El Ouezzane située dans le quartier de Rhiba et construite en 14ème siècle..



Photo n°158: Mosquée Sidi Brahim située à la rue Ibn Khamis et construite par Abou hamou moussa II en 1352



Photo n°159: Mosquée El Mechouar située dans l'enceinte et construite en 1318 par les zianides.



Photo n°160: Mosquée Ouled Sidi El Imam située dans le quartier el matmar et construite en 1310 par les zianides.



Photo n°161 : Mosquée Abou El Hassen située à la place d'alger et coustruite par said othmane en 1296.

			
Photo n°162 : Mosquée Sidi Djebar située au nord de la médina et contruite en 13ème siècle par les zianides.	**Photo n°163 : Mosquée Lalla Ghriba** située à elkourane elkabir et construite en 13ème siècle par les zianides.	**Photo n°164: Mosquée Sidi Elkelai** située à la rue la moricière et construite en 11ème siècle par les almoravides.	**Photo n°165: Mosquée Sidi Lahcen** située à l'est de bab zir et construite en 11ème siècle par les almoravides.
			
Photo n°166: Mosquée El Chorafa située à la rue Ibn khaldoun et construite en 11ème siècle (almoravides)	**Photo n°167 : Grande mosquée** située à la place de la mairie et construite en 1136 par les almoravides	**Photo n°168: Moçala Moulay sidi Yakoub** situé au niveau du derb des Almhades il date de l'époque almoravide	**Photo n°169 : Sidi Bouabdelah Echerif** située à la rue tidjani damerdji et construte en 14ème siècle.
			
Photo n°170: Tour d'El Eubed Soufli Cette tour qui ressemble à un minaret mais son lanterneau. Indique probablement la position d'une ancienne mosquée zianide.	**Photo n°171: Tribunal et wakf** annexé à la grande mosquée cet édifice permettait de gérer et de régler tous les problèmes de la population tlecenienne Il date de l'époque almoravide.		

Tableau n°19: Mosquées
Source : Etabli par l'auteur

Selon Lachachi à travers sa lecture des écrits d'Ibn Meriem, de nombreuses mosquées ont disparu détruites lors des guerres entres les dynasties et lors de l'occupation française, il s'agit des mosquées de Sidi El Chaâr, Sidi El Brad'ey, d'el Hofra, d'el Aakiba, de Sidi Ahmed B'el Hassen, B'el Ahcen, Sidi Amran, Sidi Tabdji, Sidi Salah, el M'kalkin, Sabbanine, El K'wane, El Metrahine, El Carasounet, Bâb Fez, Bâb Hanaïn, Sidi Kalaïdjii, El' Mehazi, Sidi Benaïssa, Es'sen'aâ, Mancher El Djeld, En'nour, El Qaçaba, Ilan, Derb Ben Mami, Sidi' Bouzar, Sidi El N'raghi, Sidi Abd Essalam, El'madrassa, Es'semmat, En'nassassine, El' Aaddadine, El' Ghriba, Bâb'el'hadjar, Sidi-N'asre, Sidi Anour, Sidi'chouâïb, Sidi Mohamed, Sabbanne, Sidi Abde'slam, Sidi El'm'raghi, El'karchoula, El'nour, Sidi El'brarda, El Mezouar, Sidi El Habbak, El Haddine, El Sammat, Sidi Mahmaz, Derb

Djamaïr, Derb Sidi Kammed, El Maïda, Aïn El Ksour (El Mounya : Extra-Muros), Setti, El Kherrazine, Halfawine, El Eubed Esoufli et El Rahba.

1.1.3.3.2. Les medersas :

La médersa chez les musulmans est une école non seulement religieuse mais elle procure des enseignements dans les autres domaines scientifiques et littéraires. Introduite en Maghreb après les conquêtes arabes en constituant l'une des sources du développement de cette région de l'Afrique du Nord où de nombreux savants ont côtoyé ce type d'institution. De point de vue architectural, les medersas présentent de très grands portails richement ornés mais leurs façades extérieures sont dépouillées de décoration (simple). Elles sont constituées spatialement d'un patio, des salles de cours, une bibliothèque, une petite salle de prière, un mihrab, une salle d'ablution et des chambres pour héberger les étudiants.

A Tlemcen la plus part de ses medersas ont été construite à l'époque zianide sauf une qui a été construite à l'époque mérinide (tableau n°20), il s'agit de la medersa d'El Eubed (voir photo n°172 et figure n°27) annexée à la mosquée de Sidi Boumèdienne. Les autres medersas sont la Techfinia (voir photo n°173) construites par Abou Tachfine (1318-1337 détruite par le Français en 1872), la Yaâkoubia près de Sidi Brahim (1363), la medersa El Kadima près d'Ouled Sidi El Imam (construite par Abou Hamou Moussa I en 14ème siècle), la Sanoussia près du quartier Beni Djemila (15ème siècle), Sidi El Kaléi, Sidi ElHabbak, Sidi El Hassen Ben Khlouf et de Menchar El Djild.

Toutes ces medersas ont disparu rasées par le colonialisme français (qui a voulu propagé l'illettrisme au sein de la population Tlemcenienne en particulier et algérienne en générale) sauf celles de Ketaba et de la Khaldounia qui subsiste toujours. La deuxième est classée patrimoine national mais la deuxième pas encore, malgré qu'elle a des valeurs d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, de pédagogie, de consistance, de repère, de sociologie et de spiritualité. . La plus grande partie de ces medersas étaient annexées ou proches des mosquées comme le mentionnent Ibn Khaldoune dans son ouvrage l'histoire des berbères ou Ibn Meriem dans son livre El Boustane. Il y a eu aussi des locaux pour la récitation du coran (voir photo n°174 et 175) au niveau de la rue Merabat (placette souika) qui date du 14ème siècle selon le POS de la médina de Tlemcen (page 76). Nous avons trouvé quelques photos de ces lieux de savoir qui sont regroupées dans le tableau suivant.

			
Photo n°172: La medersa khaldounia située au niveau du quartier historique d'El Eubad. Elle date de l'époque des mérinides.	**Photo n°173: La medersa Tachfinia** située au niveau de la place de la mairie construite par le roi zianide aboutachfine et détruite par les Français	**Photo n°174: Locaux de récitation du coran rue de Mascara** situés au niveau de la rue actuelle Merabet Ils datent de l'époque zianide.. Actuellement, ils sont reconvertis en commerce.	**Photo n°175: Locaux de récitation du coran Ketaba** en face de Sidi El Benna situés à côté de la mosquée. Actuellement, ils sont reconvertis en commerce.

Tableau n°20: Medersas

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

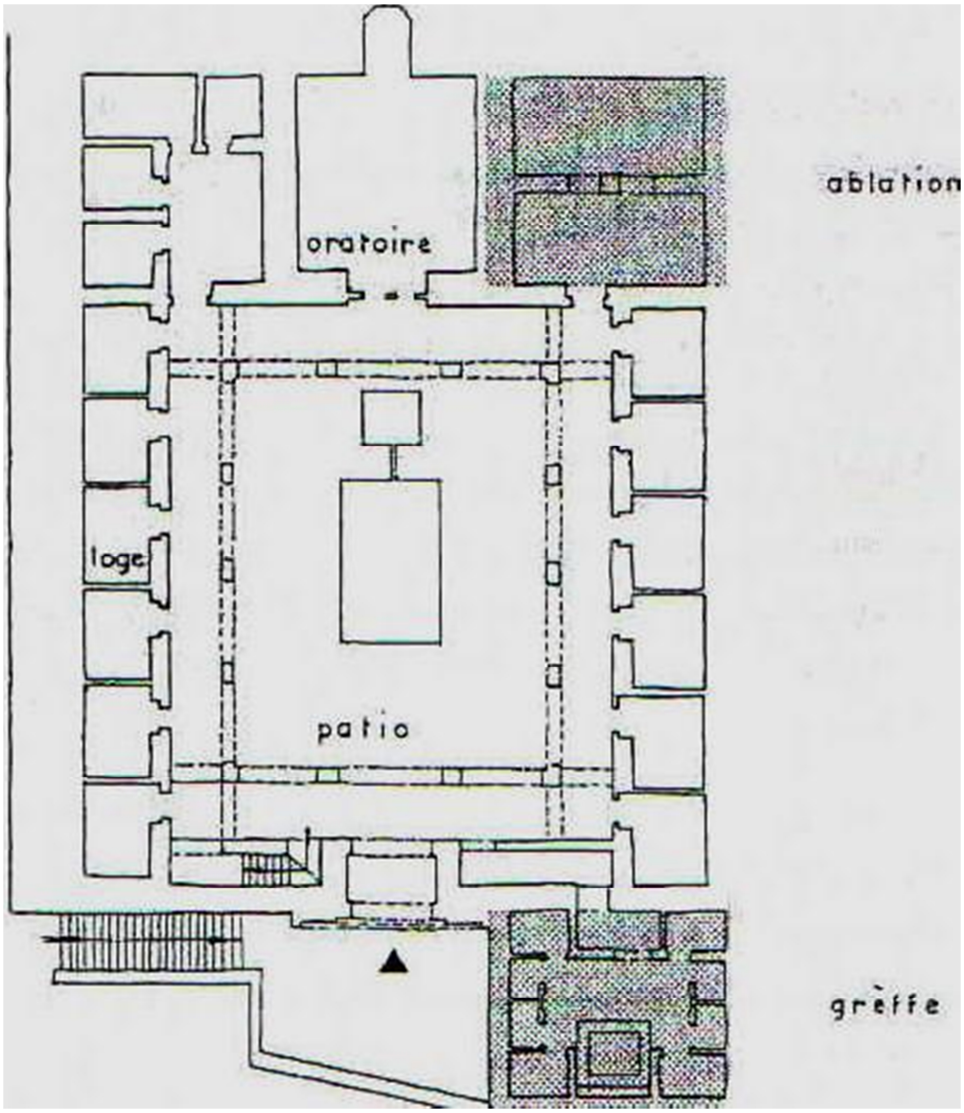

Figure n°27: plan de la medersa el khaldounia

Source : Nasreddine Kassab- le sanctuaire de Sidi Abou Mediene, une architecture, une poétique à révéler Mémoire de magister p85

1.1.3.3.3. Les zawiyas :

La zawiya est un édifice religieux de courant soufi, elle est gérée par un Cheikh. Elle accueille les fonctions de prière et d'apprentissage du saint coran, du fikh et de la suna suivant une tarika c'est-à-

dire une méthode propre à un savant ou wali. Il est selon les soufis le guide spirituel de leur confrérie. La construction de ce type d'édifice a vu sa généralisation à partir de l'arrivée des Ottomans. Généralement, la zawiya comporte une des chambres d'hébergement des talabas (étudiants en religion) salle de prière, une salle d'ablution, des salles de cours et un mausolée du Wali. Tlemcen présente de nombreuses zawiyas (tableau n°21) telles que celles de Moulay Yaâkoub, El Alwiyine, Tidjania, Boudilmi (ou Sidi El Kadour), Moulay Tyab, Nmamcha, El Habibia, El Issaouia, Sidi Benamar, et Moulay Abdel Kader.

 **Photo n°176: Zawiya sidi el hebri** située à sidi el djebbar, elle date du début du 20ème siècle	 **Photo n°177: Zawiya Nmamcha** située à derb sidi Amrane, elle date du début du 20ème siècle	 **Photo n°178: Zawiya Sidi Kadour** ou Boudilimi située à orss didou dans le quartier de Rhiba	 **Photo n°179: Zawiya Moulay Abdelkader el jilani** située à la rue de paris
 **Photo n°180: zawiya alawiyine** située à derb helawa	 **Photo n°181 : Zawiya El Habibia** située à derb sidi yeddoun elle date du début du 20ème siècle	 **Photo n°182: Zawiya Tidjania** située à Haret rimaya	 **Photo n°183: Zawiya El Issaouia** située à El Eubed
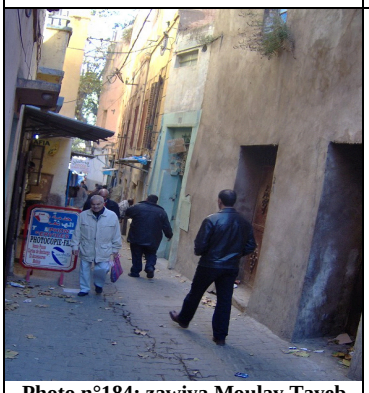 **Photo n°184: zawiya Moulay Tayeb** située à derb sidi saade			

Tableau n°21: Zawiyas
Source : Etabli par l'auteur

Les 10 zawiyas ne sont pas classées malgré les valeurs d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, de pédagogie, de consistance, de repère, de sociologie et de spiritualité qu'elles présentent.

1.1.3.3.4. Les fondouks:

Le fondouk chez les musulmans est l'équivalent de l'hôtel chez les occidentaux. C'est un établissement économique qui sert à héberger les voyageurs, stoker, abriter la fonction artisanale et la commercialisation de ses produits. La quasi majorité de ces édifices (tableau n°22 et figure n°28) se concentrent autour de la zone économique d'El Kissaria et à proximité des marchés traditionnels. De point de vue architectural, le fondouk se développe en R+1 et présente une très large entrée qui donne sur un patio parfois entouré de portiques ou de galeries. Le rez-de-chaussée comprend des étables, dépôts et des commerces. Quant à l'étage est réservé à l'hébergement avec un présence de nombreuses chambres.

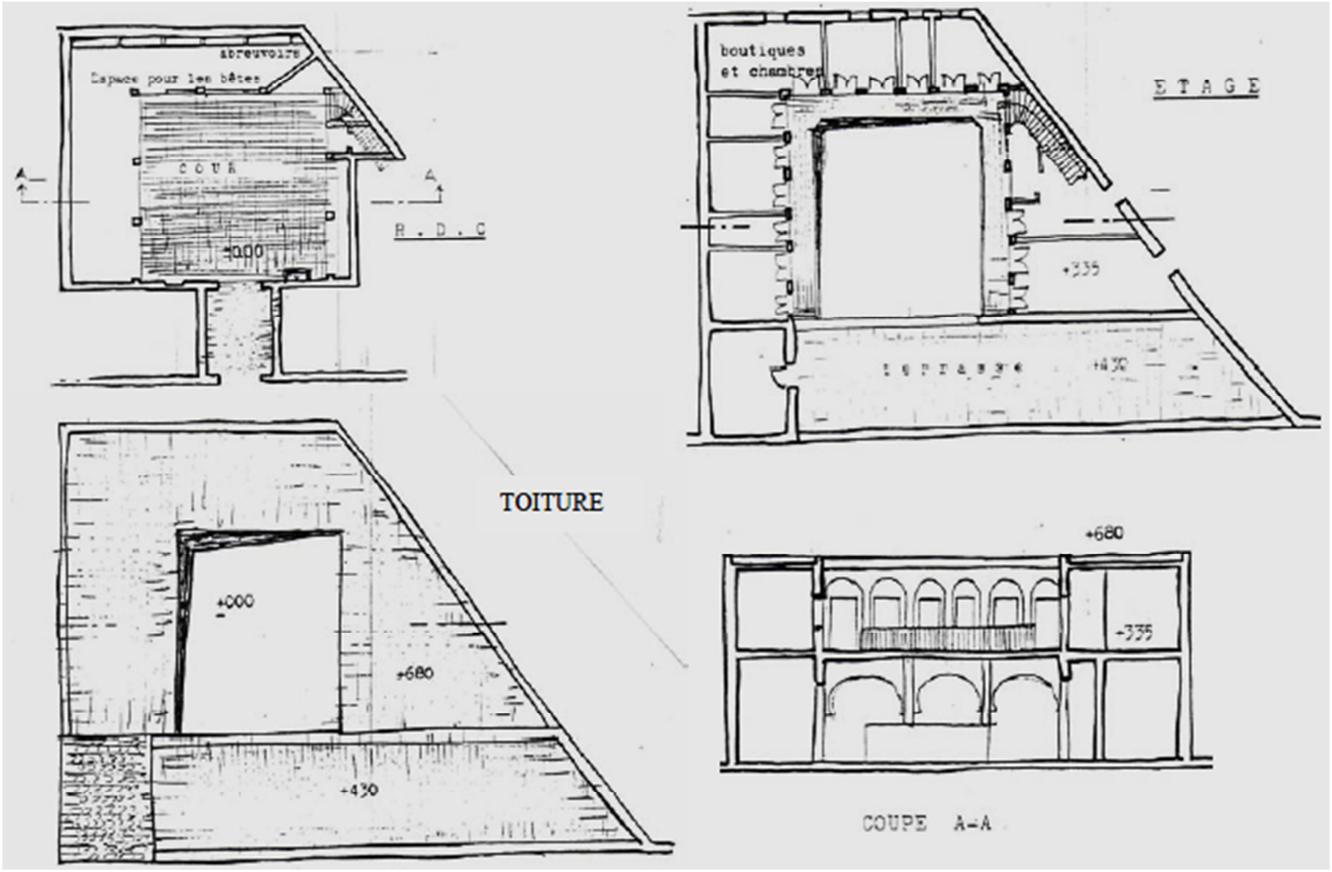

Figure n°28: Plan du Fondouk El Mami
Source : BOUKERCHE Djamel. op.cit, p84 et 85



Photo n°185: Fondouk Benmansour situé à la rue Aissa Diboun et construit en 1900. Il fonctionne toujours



Photo n°186: Fondouk El Medersa ou Benosmane situé en face de l'école Ibn Khaldoun



Photo n°187: Fondouk Chiali situé à la rue Capitaine Al Azhari. Actuellement il ne fonctionne plus.



Photo n°188: Fondouk El Mami situé à la rue de la paix et construit en 1892. Il ne fonctionne plus.

			
Photo n°189: Fondouk Bara situé à la rue de la paix et construit en 1911. Il ne fonctionne plus.	**Photo n°190: Fondouk Romana** situé à la rue Capitaine Al Azhari et construit vers la fin du 12ème siècle.	**Photo n°191: Fondouk Rostane** situé au niveau de la rue mrabet mohamed Il fonctionne toujours.	**Photo n°192: Fondouk El Medress** situé en face de la place des martyres et ne fonctionne plus.
			
Photo n°193: Fondouk Briber situé juste à côté de la mosquée Echourafa. Il ne fonctionne plus.			

Tableau n°22: Fondouks
Source : Etabli par l'auteur

Sur les 9 foundouks que compte Tlemcen seul celui de Romana est classé. Malgré que ces établissements hôteliers présentent des valeurs d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, d'économie, de récréation, de repère et de sociologie.

1.1.3.3.5. Les palais:

Le palais tlemcenien est une résidence des rois et des princes qui ont régné sur la ville de Tlemcen. Il se compose généralement d'un harem, des chambres, une salle d'audience, fontaines, jardin. Bref tout le luxe qui permettra au premier gouverneur de la cité de se sentir en confort.

Selon Lachachi dans son livre Tlemcen au passé prestigieux de nombreux palais ont été construits par les différentes dynasties musulmanes qui sont ; tout d'abord le palais d'El Mechouar (figure n°29), Ksar El Bali (quartier résidentiel royal) et le palais de El Dardacha qui ont été édifiés par les Almoravides. Ensuite Les palais à l'interieur d'El Mechouar, Ksar E'Souroure (emplacement de la maison du Pacha), Ksar Aziz ou Maâzouz (place de victoires), Dar Diaf (quartier Riat Ben Fares), les palais d'El Hartone, Ksar Chankar bab Erouah (Kassarine), Ksar Chouaraâ E'chams (Agadir), Ksar Soultane Abd Al Djalil (Agadir), Ksar Hanoun, palais Âabla Benth'Soltan (Oued Metchkana), palais d'El Djnane (el Kalâa), Ksar Chouara (Imama), palais de la joie, palais Abou Fikhr et le palais Benth'Soltan qui ont été construits par les zianides. Dans la même époque d'autres palais ont été élevés par les mérinides, il s'agit de dar Esoltane au niveau du complexe de sidi boumediene et l'autre la victoire dans la zone de mansourah. Et enfin Ksar el beylik, Ksarel Djlissa et Ksar Ghers El bey qui ont été construits par les ottomans.

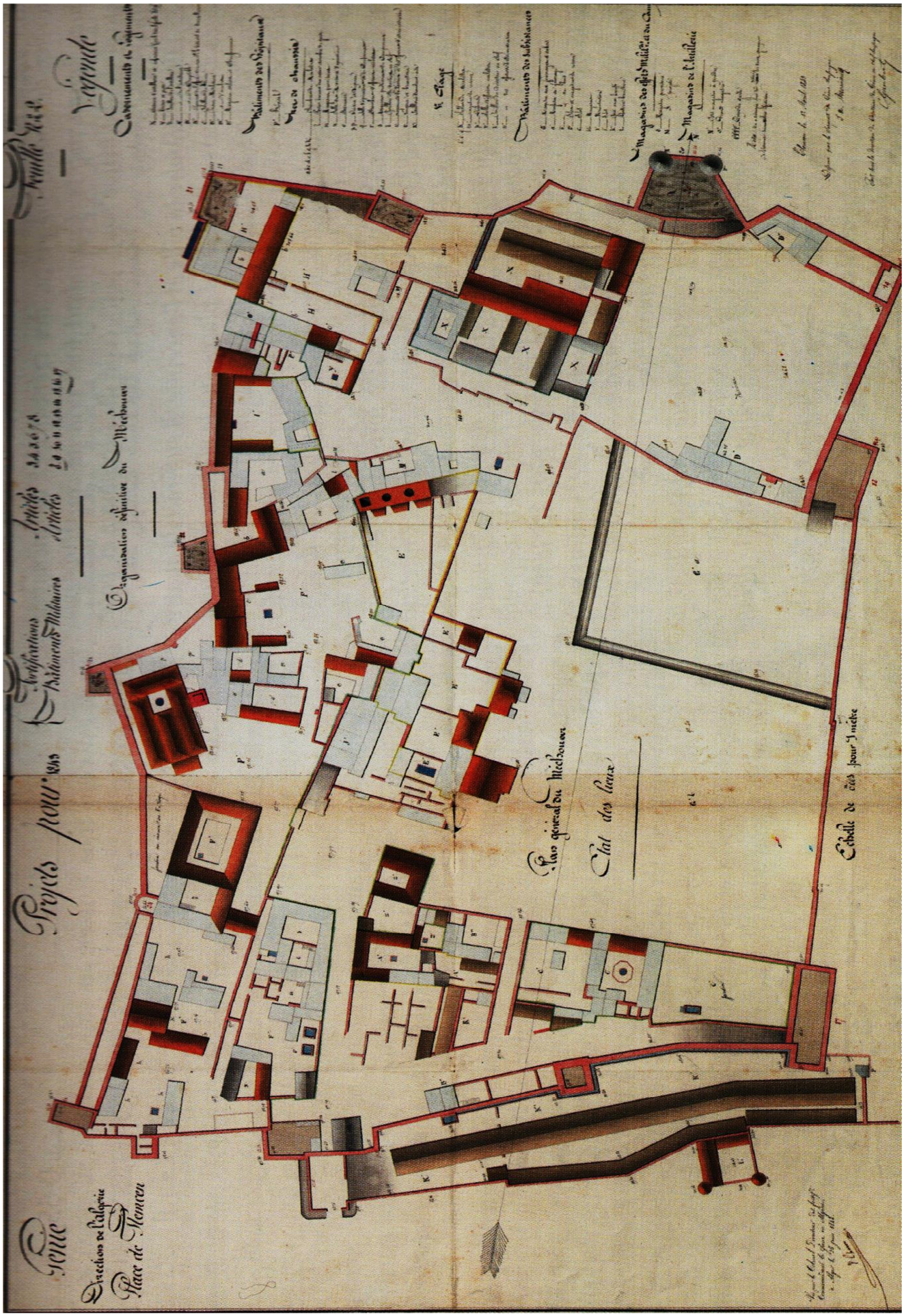

Figure n°29: Citadelle du Mechouar
Source : Service historique de la défense/1H766 - pièce 8

Malheureusement tous ces édifices ont été rasés à cause des guerres entre dynasties musulmanes et le colonialisme français. Comme l'atteste certain relevés du génie militaire, la plupart de ces édifice existaient encore jusqu'à la fin du XIXème siècle. Actuellement, il reste que Dar Soltane (sidi boumediene), deux fragments de palais à Saf Saf et Mansourah ainsi qu'El Mechouar qui contient deux palais à l'intérieur dont un a été reconstruit (voir tableau n°23). Cette dernière citadelle à fait l'objet de plusieurs restauration dont celle de 1854 par le génie militaire français où plusieurs description et un plan de ces travaux attestent ces dires (annexe n° 26,27, 28, 29 et 30).

		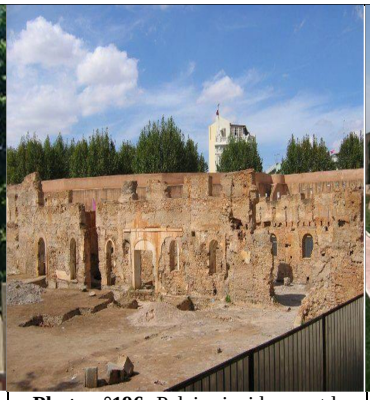	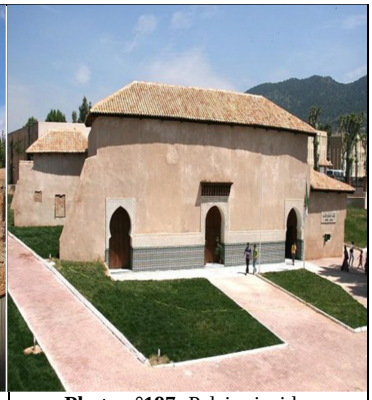
Photo n°194: Dar Esoultane située au quartier El Eubad, Cette construction en brique date de l'époque mérinide et actuellement elle est en ruine.	**Photo n°195:** El Mechouar situé en intramuros au sud de la place de la mairie. Il date de l'époque almoravide et est considéré comme étant le centre de pouvoir de la ville.	**Photo n°196:** Palais zianide avant la reconstruction. Ce dernier était en bon état avant l'arrivée des français comme nous le voyons dans la figure n°12.	**Photo n°197:** Palais zianide reconstruit. Situé à l'intérieur du Mechouar sa reconstruction c'est faite lors de la manifestation de Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
			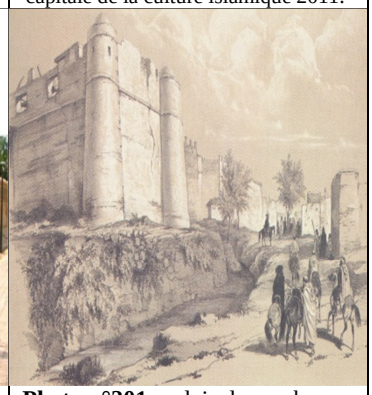
Photo n°198: Ksar bent essoultane situé à saf saf en extra-muros. Il date de l'époque zianide et actuellement il reste que des fragments de soubassement des murs.	**Photo n°199:** palais du beyleke situé à l'est du Mechouar. Il date de l'époque ottomane, converti en caserne par les français et détruit par l'APC de Tlemcen pour être transformé en parking.	**Photo n°200:** palais à l'intérieur du mechouar. Ce dernier a été construit par les Zianides et restauré après l'indépendance. Il est converti actuellement en administration	**Photo n°201:** palais du mechouar entre 1843 et 1845. Cette iconographie a été élaborée par Berbrugger

Tableau n°23: Palais

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

Sur les 6 plais restants, seulement les restes des palais de la victoire à Mansourah et celui de Ksar Bant soltane à Saf Saf qui ne sont pas classés. Malgré qu'ils présentent des valeurs d'archéologie, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture et de symbolisme.

1.1.3.3.6. Les fours :

Le four traditionnel appelé communément par les tlemceniens El ferrane est un lieu qui permet aux familles de la cité phare des zianides de cuire leurs pains et gâteaux quotidiennement sur un feu de bois. Cette espace est présent dans chaque quartier (El Houma). Actuellement, il reste quelques

ferranes ouverts malgré la modernisation des moyens de cuissons. La médina de Tlemcen avait quatorze fours (tableau n°24) qui sont ferrane el Abde, Tahtaha, Dar E'Diaf, Zounou, Tayaâ, Derb El Hadjamine, Ben Selka, Bâb Ali, Derb Messoufa, Lala Reya, Khriss, Sidi El Mazouni, Aissa, sidi el yeddoun et ferrane Sidi Chakar.



Photo n°202 :Ferrane Aisaa situé au iveau du quartier de bab el hadid et date de l'époque ottomane



Photo n°203: Ferrane Lalla Roya situé au niveau de Harat Erimaya et date de l'époque zianide



Photo n°204: Ferrane derb msoufa situé dans le même derb il date de l'époque almoravide



Photo n°205: Ferrane Beni Djmila situé au niveau du derb qui porte le même nom et date de l'époque almoravide



Photo n°206 : Ferrane El Mazouni situé au niveau du quartier Rhiba et date du début du 20ème siècle



Photo n°207: Ferrane El Abed situé dans le quartier de Ouled Sidi El Imam et date de l'époque zianide



Photo n°208: Ferrane Tahtaha situé au niveau du quartier de bab el hadid et date de l'époque ottomane.

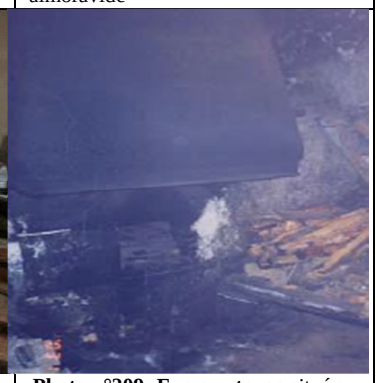

Photo n°209: Ferrane tayaa situé au niveau du quartier juif et date de l'époque zianide



Photo n°210: Ferrane derb ben selka situé au niveau du derb Sabbanine et date de l'époque zianide



Photo n°211: Ferrane El Hadjamine situéà proximité de la mosquée qui porte le même nom et date de l'époque zianide



Photo n°212: Ferrane Zinou situé au niveau du quartier juif et date de l'époque zianide



Photo n°213: Ferrane Dar Diaf situé au niveau de Riat Ben Fares et date de la fin du 19ème siècle

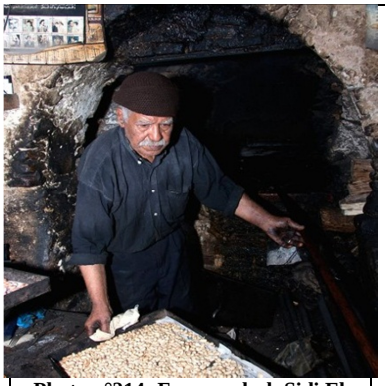 **Photo n°214: Ferrane derb Sidi El Yeddoun** situé au niveau du derb qui porte le même nom et date de l'époque almoravide			

Tableau n°24: Fours
Source : (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

Sur les 14 ferranes que compte de Tlemcen, seulement deux sont classés qui sont ferrane El Abed et celui des Hadjamines. Malgré qu'ils ont des valeurs d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, d'économie, de repère et de sociologie.

1.1.3.3.7. Les bains :

Les bains ou thermes appelés communément chez les occidentaux ont été créés par la civilisation romaine. Composés de plusieurs espaces qui sont, le vestibule, les salles de déshabillage, de repos, tiède, chaude et la chaufferie. En plus de ces espaces, les salles de gymnastiques et de massage qui n'existaient pas au niveau des bains maures, sauf les bains ottomans qui avaient des salles de massage.

Les hammams sont positionnés généralement dans la médina près des mosquées et permettent aux musulmans de faire leurs ablutions (el woudoe el akbar). Equipement public par excellence, il permettait non seulement de satisfaire la fonction hygiénique mais aussi la rencontre et la détente. En ce qui concerne la répartition des horaires de travail, la matinée et le soir sont réservés aux hommes et l'après-midi aux femmes.

Les hammams de la médina sont hammam (tableau n°25) Moulay sidi Yaâkoub (almoravide), El Mâmi (période ottomane), Ben Slimane, Bettouaf, Ben Nouis ou Sidi Chaar (almoravide), Bâb Ali (période almoravide), Ismaïl, Salah, Bab Zir, El Hofra, Ouled Sidi El Imam (13ème siècle), Sabbaghine (12ème siècle, figure n°30) , El ghoula (période idrisside). Azzouni, Sidi El yedoune, Briksi, Benkelfat et Sidi Boumedienne (13ème siècle mérinide).

Sur les 18 hammas que compte Tlemcen , seulement 3 sont classés. Il s'agit de hammam El Ghoula, Sidi Boumedienne et Sebaghine. Malgré que les autres ont des valeurs d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, d'économie, de repère, de récréation et de sociologie.

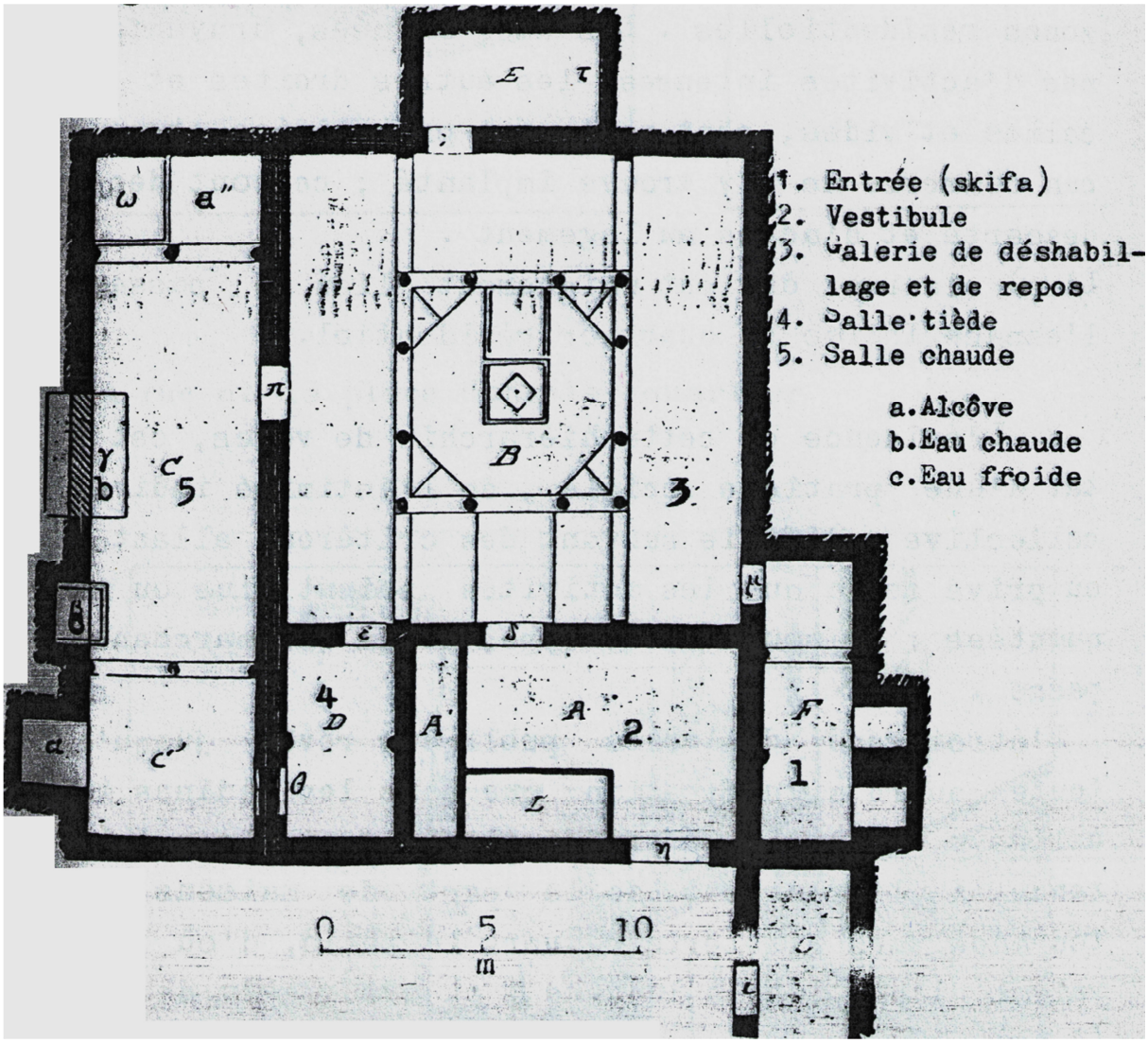

Figure n°30: Plan HAMMAM Sabaghine
Source : Marçais G. et W.op cit, 93.

		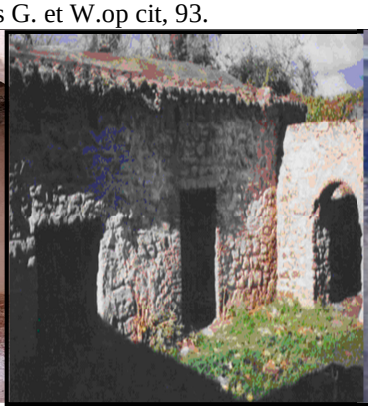	
Photo n°215 : Hammam Ouled sidi El Imam situé au niveau du quartier qui porte le meme nom. Il date de l'époque zianide et actuellement ce bain fonctionne toujours	**Photo n°216 : Hammam Benslimane** situé au niveau du Derb Benslimane. Il date de la période zianide et actuellement ce bain fonctionne toujours	**Photo n°217 : Hammam El ghoula** situé au niveau du quartier d'Agadir. Cette construction voutée remonte à l'époque des Idrissides. Il ne fonctionne plus.	**Photo n°218 : Hammam Mami** Situé à proximité de la mosquée de Sidi Brahim. Il date de la période ottomane. Le hammam fonctionne toujours.

			
Photo n°219: Hammam El Hofra situé au niveau de la rue belle vue (Ras El Bhar). Il date du 13ème siècle juste vers la fin du règne des Almoravides. Actuellement il ne fonctionne plus.	**Photo n°220: Hammam Moulay** Yakoub, i lest siyué au niveau du derb des almohades. Sa construction s'est fate durant l'époque almoravide. Il fonctionne toujours.	**Photo n°221: hammam sebaghine** situé au niveau du derb qui porte le même nom, iol dadet du 12ème siècle (almoravide). Actuellement, il est à l'arrêt et a connu des restaurations.	**Photo n°222: Hammam Slimane** Situé dans le derb qui porte le même nom, son édification était établie durant l'époque zianide il fonctionne toujours.
			
Photo n°223: Hammam Briksi situé au niveau de la rue merabet. Ce bain maure date de l'époque zianide. Il a été fermé	**Photo n°224: Hammam Sidi Boumedienne,** situé au niveau du quartier d'El Eubed, son édification s'est faite durant la période mérinide. Actuellement le bain est fermé.	**Photo n°225: Hammam Salah** situé juste à coté de la mosquée de Sidi Brahim. Il a été construit à l'époque des zianides mais malheureusement il ne fonctionne plus.	

Tableau n°25: Hammams
Source : Etabli par l'auteur

1.1.3.3.8. Les mausolées :

Les mausolées sont des monuments funéraires, ils sont liés au soufisme et à la vénération des marabouts. Au niveau de la ville historique de Tlemcen, nous recensons plusieurs de ces tombeaux (tableau n°26) où sont enterrés des religieux, savants et imams. La plus part des mosquées et medersas abritent la dépouille de ces walis, d'ailleurs ces édifices portent leur nom. Il existe aussi des mausolées isolés.

De ces derniers sauf 21 qui sont classés il s'agit de Sidi Bou Ishaq Tayar, Sidi Belhassen Rachidi, Sidi Braham, Sidi El Wahab, la sultane, Sidi Yacoub, deux marabouts du cimetière d'El Eubbad Essefli, Sidi El Habak, Sidi Abdellah en Mansour, Sidi Ben Ali, Sidi Boumedienne, Lala Roya, Sidi Mohammed Benyoucef Esnouci , Cheikh Snouci, Sidi Saad, Sidi Zekri, Sidi Brahim El Masmoudi, Sidi El Haloui, Ibn Marzouk et Sidi Daoudi.

Il existe 30 tombeaux qui sont non classés, il s'agit de deux marabouts d'El Kalaa, Lalla Setti, Sidi Boudjemaa, Sidi Ahmed, Sidi Boultebag, Sidi maamar Benaliya, Sidi El Abed, Sidi Chaker, Sidi

Cherif, Sidi El Gourariau, Sidi Bemsaib, Sidi Benmsehel, Sidi Ali Ben Naquime , Sidi El Hassi, Sidi Attar, Sidi Said, Sidi El Kiffane, Lalla Mira, Sidi Tahar El Behri, Sidi Mhamed El Kemad, Sidi Ameur, Sidi El Khaldi, Sidi El Ouadah, Sidi Mimoune Ben Habara, Sidi Berahma Eradae, Sidi Abi Elhassen Ghomari, Sidi El Ouezane Baba Safir et le tombeau du Rab. Ces 30 marabouts méritent largement d'être classés vu l'es valeurs de monumentalité, d'ancienneté, d'histoire, d'art, de culture, de symbolisme, de repère, de sociologie et de spiritualité qu'ils présentent.

			
Photo n°226 : Tombeau de la sultane date de l'époque Almoravide. Mais l'appellation remonte à l'époque zianide après l'enterrement d'une princesse descendante de Yaghmoracen et dont l'épitaphe témoigne de ces dires.	**Photo n°227 : Tombeau Sidi Bouishak Etayar** situé à el eubed essoufli. Il date du 14ème siècle. Cette tombe acceuil le corps du saint défunt qui est mort durant le septième siècle selon ibn merième dans son livre El Bostane (p112).	**Photo n°228 : Tombeau Sidi Wahab** était un saint et l'ami du prophète Mohammed. Il était admiré par la population tlèmecenienne la preuve que l'une des portes d'Agadir porte son nom.	**Photo n°229 : Tombeau Sidi Daoudi** était un saint et un philosophe du 10ème siècle. Sa tombe se trouve en sortant de la porte d'El Akaba
	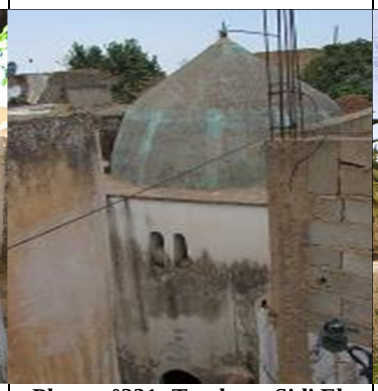		
Photo n°230: Tombeau Sidi Boudjemaa est situé à proximité de la porte de Fès et du grand bassin il était un savant du 14ème siècle. D'ailleurs une porte urbaine à pris son appellation.	**Photo n°231: Tombeau Sidi El Habek** est situé au niveau de derb essansela. Il était un savant mathématicien et astrologue où il a été cité par Ibn Mariem dans son livre.	**Photo n°232: Tombeau El Eubed Essoufli** situé au nord du complexe de sidi Boumediene. Sa dation ainsi que le défunt sont méconnus. .	**Photo n°233: Tombeau Sidi Yakoub** est situé au lieu-dit le bois sacré au niveau d'Agadir. Il était aussi marabout des femmes stériles.
			
Photo n°234: Tombeau Sidi Marzouk est situé au niveau de la grande mosquée . de son vrais nom ibn marzouk el khatib qui	**Photo n°235: Tombeau Sidi Maamar Benaliya** est situé prés de la porte de Fès et à côté de l'ancienne académie. Il était un	**Photo n°236: Tombeau Sidi El Abed** est situé au niveau du quartier historique de sidi Boumediene. Il est fréquemment	**Photo n°237: Tombeau Sidi El Haloui** est situé au niveau du quartier qui porte le même nom. De son vrai nom abou abdouallah

était savant théologue et imam.	saint c'est lui qui a ramené la tribue d'ouled nhar à Tlemcen.	visité par les pèlerins.	achoudhi, il était un homme de science.
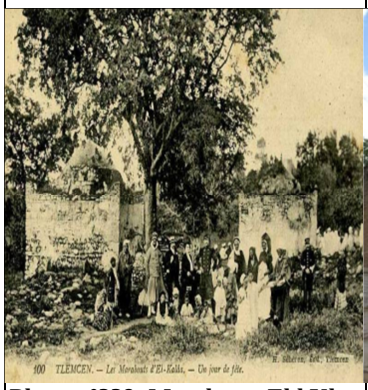			
Photo n°238: Marabouts El kKlaa sont situés au sud de Tlemcen plus précisément au niveau du quartier d'El Kalaa. Ces derniers sont visités par de nombreux pèlerins.	**Photo n°239: Tombeau Sidi Abed Allah Benmansour** est situé au village d'Ain el hout. Ce saint homme était beaucoup apprécié par la population de ce lieu.	**Photo n°240: Tombeau Sidi Ahmed** est situé sur les hauteurs de la ville de Tlemcen plus précisément au niveau du plateau de lala Seti. Ce sait est enterré prés du tombeau de cette dernière	**Photo n°241: Tombeau Sidi Boutelbag** est situé au niveau de la ville historique de Tlemcen. Il accueille chaque année de nombreux pèlerins.
	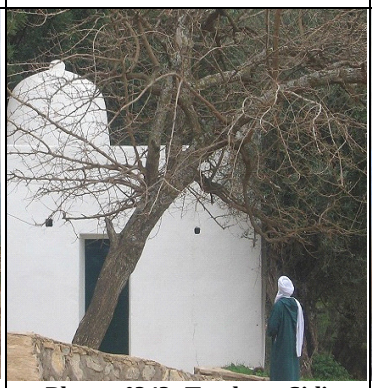		
Photo n°242: Tombeau Lala Seti est situé sur les hauteurs de la ville historique de Tlemcen. elle est la fille de Sidi Abdelkader ElJilani qui était un saint en Iraq plus précisément à Baghdâd.	**Photo n°243: Tombeau Sidi Abdellah Ben Ali Delbaal** est situé à Sidi Tahar sur les hauteurs d'El Eubed. Il est visité par de nombreux pélerins.	**Photo n°244: Tombeau Sidi Chaker** est situé au niveau du quartier qui porte le même nom dans la zone sud de la ville Ce saint homme était beaucoup apprécié par la population de ce lieu.	**Photo n°245: Tombeau Sidi Cherif** est situé au niveau du cimetière de Sidi Snouci. Il est beaucoup visité par les pèlerins.
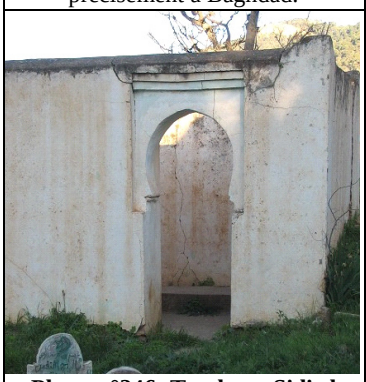			
Photo n°246: Tombeau Sidi el Gourariau est situé au niveau du cimetière de Sidi Snouci.	**Photo n°247: Tombeau Sidi Benmesaib** est situé au niveau du cimetière de Sidi Snouci.	**Photo n°248: Tombeau Sidi Bensahla** est situé au niveau du cimetière de Sidi Snouci	**Photo n°249: Tombeau Sidi Attar** est situé sur les hauteurs de la ville plus précisément au village El Attar
			
Photo n°250: Tombeau Sidi Saïd	**Photo n°251: Tombeau Sidi Tahar**	**Photo n°252: Tombeau Sidi**	**Photo n°253: Tombeau Sidi El**

est situé au niveau du quartier qui porte le même nom dans le nord de la ville de Tlemcen.	**El Behri** est situé au niveau du quartier Birouana au sud de la ville. Ce saint adopta la tarika tijaniya.	**Slimane ibn Abdullah el kamil** est situé au village d'Ain el houtz. Il était un saint descendant du prophète.	**Haloui** est situé au niveau du quartier qui porte le même nom. Il était un homme de science.
			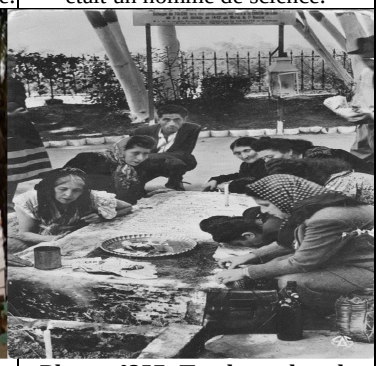
Photo n°254: Tombeau Sidi Mohammed Benyoucef Esnouci est situé à derb Messoufa dan la médina de Tlemcen. Il était un savant spécialisé en science de l'Astrolabe.	**Photo n°255: Tombeau Cheikh Snouci** est situé au niveau du cimetière qui porte le même nom. Ce saint adopta la tarika el aissaouia. Il est mort en 1198.	**Photo n°256: Tombeau Sidi Brahim** est situé au centre ville de tlemcen en plein derière la maison de la culture. Il était beaucoup apprécié par la population tlemcenienne.	**Photo n°257: Tombeau du rab Encoua Ephraim** . I est décédé en 1442.Ce rab et médecin en même temps est beaucoup visité par les pèlerins juifs
			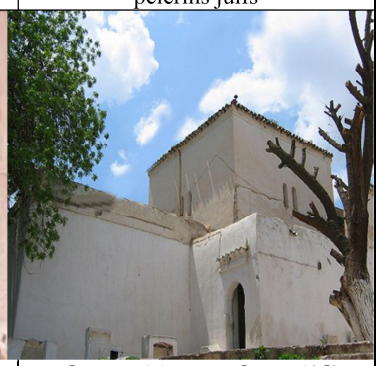
Photo n°258: Tombeau Sidi eribati est situé au niveau de la ville historique de Tlemcen. Descendant des morabitines.	**Photo n°259: Tombeau Sidi Boumedienne** est situé au niveau du quartier historique El Eubed. Il est né à Séville en 1126 et mort à Tlemcen en 1197	**Photo n°260: Tombeau Sidi zekri** est situé en plein médina de Tlemcen. Ahmed Ben Mohammed Ben Zekri était spécialisé dans la litérature la théologie et la juriprédence.	**Photo n°261: Tombeau Sidi Muhammad Ben Ali** est situé au au village d'Ain el houtz. Il était un saint et un savant descendant du prophète. Ce cernier est mort en 1755**.**

Tableau n°26: Mausolées

Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noire et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

1.1.3.3.9. Les tanneries et moulins :

Il existait plusieurs tanneries durant l'époque précoloniale au niveau du site d'Agadir beaucoup d'entre-elles étaient en marche après la colonisation de la ville, mais actuellement il reste qu'une qui prend position dans le même quartier (photo n°262). Elle n'est pas classée malgré sa présentation de valeurs d'ancienneté, d'histoire, d'usage, de culture et d'économie. En ce qui concerne, les moulins il existait un au niveau d'El Kalaa qui a été converti en prison par le génie militaire français en 1847 (annexe n°31).



Photo n°262: Tannerie d'Agadir.
Source : Prise par l'auteur

1.1.3.4. Les habitations :

La médina musulmane est une organisation systémique où la maison prend une position primordiale dans ce système vu qu'elle abrite la famille qui est le noyau de la société. L'ensemble des maisons sont regroupées dans des quartiers qui produisent la ville. Donc cette organisation est aussi hiérarchisée. Comme le confirme Denis Grandet dans son livre architecture et urbanisme islamique où il parle de la prolifération organisée et hiérarchisée de la médina. La hiérarchisation de cette dernière est constatée par les éléments de composition des espaces résidentiels qui démarre par le patio en passant par la maison jusqu'à la configuration et l'organisation de la cité. Les maisons de la médina se ressemble vu qu'elles ont un même style (arabo-mauresque) un patio et un gabarit de R+1 ce qui engendre une unicité et une harmonie urbanistique. L'alignement des habitations n'est pas respecté (urbanisme organique) pour limiter le champ visuel, même les entrés vers les maisons sont alternées et décalées par rapport des portes d'en face pour éviter le vis-à-vis et préserver l'intimité des habitants.

L'accès de l'extérieur vers l'intérieur se fait par l'intermédiaire d'une porte d'entrée ou Bab dar qui présente un seuil (el ataba) et un auvent appelé El Kbou (photo n°263). Cette porte est richement décorée par des clous et deux oratoires (tabtaba) qui donnent des sons différents (pour les résidents puissent reconnaitre si c'est un étranger à la maison ou pas) qui ont une forme d'une main (khamsa) d'un citronnier ou d'un orangé. Elle se compose de deux portes l'une incluse dans l'autre. Après avoir franchi la porte d'entrée nous trouvons un hall décoré par de la faïence et el kiraté et aménagé (skifa) de banquettes (dakana) pour que l'invité puisse se reposer (photo n°264). Cet espace est éclairé par des fenêtres à vitraux entrecoupés (elkatae wa el maktoue). Au fond de ce hall nous trouvons un mur aveugle qui joue le rôle d'un écran séparateur entre l'extérieur et l'intérieur de la maison pour préserver l'intimité des habitants de cette dernière.

Après avoir franchi cette skifa nous trouvons le patio (photo n°265) qui est le cœur de la maison (espace centrale vitale) appelé en arabe ouast edar autour duquel s'organisent les autres espaces. Il accueille toutes les activités familiales. C'est un ordonnateur, régulateur et unificateur spatial, malgré qu'il est fermé par rapport à la ville (retranchés dernière les murs) mais il est ouvert vers le ciel car selon Berardi *« c'est d'avoir pu affirmer que cette organisation de l'espace dépasse le périmètre de la maison et devient l'organisation de l'espace de la ville : de telle sorte que la juxtaposition des maisons peut être vue comme la construction raisonnée d'un espace fortement organisé, au lieu d'y avoir une simple, une inertie répétition d'un même type de bâtiment »*.Cette cour permit aussi d'éclairer, d'ensoleiller et d'aérer les espaces vitales qui l'entourent. De forme carrée, son volume et ses proportions géométriques et sa surface varient suivant la configuration et la surface parcellaire, mais la surface du patio est généralement variable du un sixième au un dixième de la surface du terrain d'implantation. Le milieu de cet espace présente généralement des aménagements minéraux une

fontaine, un bassin (photo n°266), et un puits ou des aménagements végétaux avec des arbres tels que l'orangé, le figuier, le citronnier, le grenadier et la vigne.

Accessible à partir d'un angle et entouré de galeries (photo n°267) couvertes (péristyle de circulation) arquées (type arc outrepassé) appelée en arabe derbouz (espace intermédiaire entre le patio et les chambres). Toujours au niveau de cette intersection sont aménagés les escaliers (photo n°268) et les sanitaires pour motif technique car ils sont à proximité du réseau d'assainissement (esloukia) pour un éventuel branchement à ce dernier. Nous pouvons trouver deux escaliers au niveau de quelques maisons, les premiers mènent vers l'étage et la terrasse (estah) et les deuxièmes mènent vers la chambre des parents pour des raisons d'intimité. Le rez-de-chaussée est aménagé aussi en chambres (photo n°269), salon (photo n°270) (el masriya réservé aux invités), cuisine et le makhzen (dépôt). Quant à l'étage (figure n°31, annexe n°32, 33, 34, 35 et36) nous trouvons les bouyoutes ou les ghorafs (chambres) dont la logeur (généralement de cinq à dix mètres) dépasse la largeur (généralement de trois mètres) de deux à trois fois.



Photo n°263 : Entrée d'une maison à Bâb Zir



Photo n°264: Skifa avec dakana



Photo n°265: Patio

Source : Prise par l'auteur.



Photo n°266 : Emplacement du bassin



Photo n°267: Galeries



Photo n°268: Escalier menant à l'étage

Source : Prises par l'auteur



Photo n°269 : Chambre



Photo n°270: Salon

Source : Prises par l'auteur

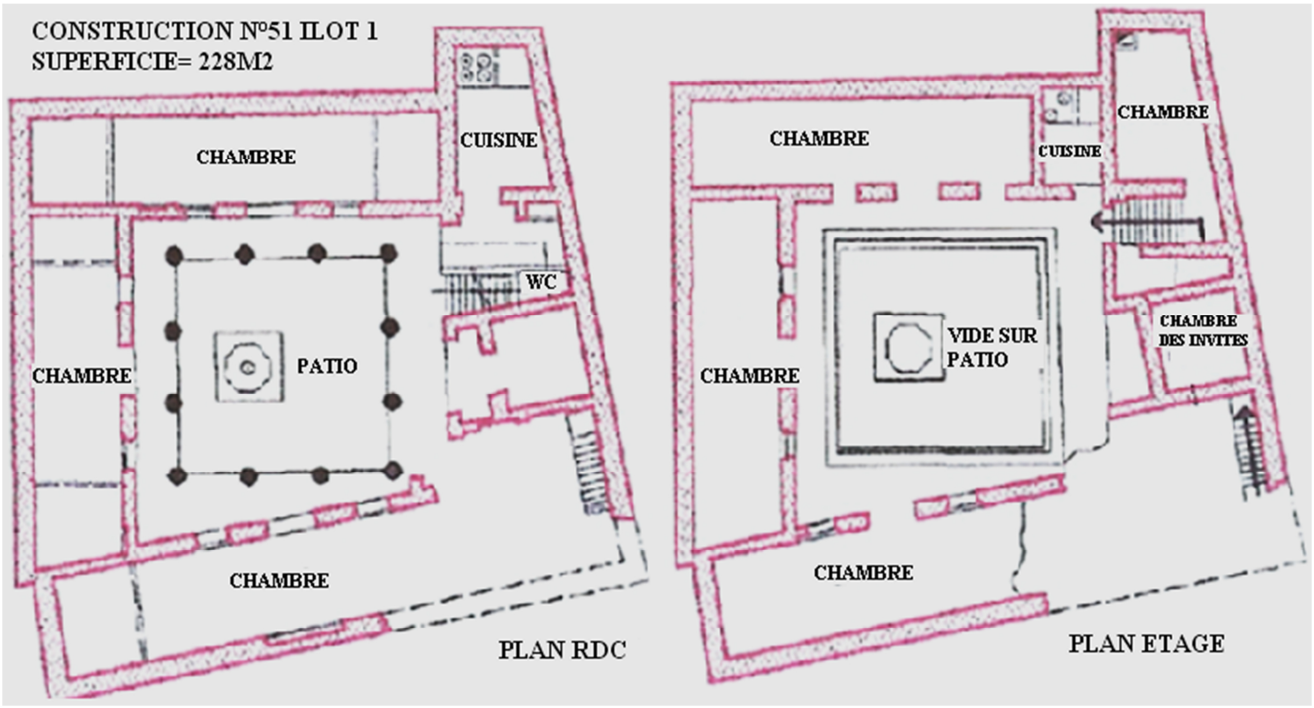



Figure n°31 : Plan d'une maison à Bâb Zir détruite partiellement lors des attentas de 1997

Source : ANAT, POS de la médina de Tlemcen 1998, p87.

Sur 1277 habitations que nous avons recensé, seulement 1 habitation qui est classé, il s'agit de la maison Mohammed Dib. Les 1271 maisons ne sont pas classées malgré qu'elles présentent des valeurs .En plus de ces dernières les maisons Moulay Abdelkader, Sidi Boudjamaa, CHaikh Elarabi Ben Sari, Boukli Omar, Messali El hadjn, le juge Chouaib, du Baylek, Elmakari, Elmrazeka, Chaikh El Ibrahimi, Enassari, Eriche ont une valeur symbolique.

1.2. La ville coloniale :

1.2.1. Trame urbaine et organisation spatiale :

De nombreuses actions ont basculé le tissu urbain de la médina de Tlemcen vers la moitié du 19ème siècle. Les français en effet ont percé ce dernier, créé beaucoup d'espaces communs (place et placette …etc), aligné plusieurs rue à l'origine furent sinueuses et construit de nombreux édifices au style coloniale. Ces actions eurent un grand impact non seulement sur la configuration urbaine mais aussi sur l'organisation de la ville en générale. Les résultats de ces projections urbaines sont apparues vers le début du 20ème siècle où la ville s'est métamorphosée car sa trame qui était radioconcentrique initialement est devenue hybride (orthogonale et organique), ce qui a engendré un duel morphologique avec un trait de rupture urbaine que nous pouvons constater au niveau de la ligne de contact entre l'ancienne médina et la nouvelle ville française, mais toute en gardant son premier centre. Parallèlement à ce dernier les urbanistes français ont créé un deuxième centre qui est venu concurrencer le premier. Ces deux noyaux urbains étaient différents de point de vue configuration urbaine et organisationnel (contradictoire) mais complémentaire et uni vu leur situation à l'intérieur de la ville (intra-muros).

Cette organisation est la résultante de l'extension de la ville européenne au détriment de la ville musulmane. L'autre impact directe de cet aménagement c'est les ségrégations sociale (pauvre et riche), ethnique (européens, kouloughlis, hodors et israélites) et religieuse (chrétiens, musulmans et juifs), qui a engendré le déchirement de la population et l'instauration de l'impunité et la haine génératrices des conflits internes. D'autres activités ont apparu qui ont basculé la ville vu que la fonction économique est devenue dominante car l'urbanisme européen est basé sur la rentabilité. D'autres parts, la volonté de l'administration française de contrôler la ville et ses occupants, qui s'est concrétisée à travers la création de quartiers militaires qui occupent de très grandes surfaces à l'intérieur de la cité tlemcenienne.

La carte ci-dessous (carte n°67) nous démontre l'importance des modifications et des remodelages que la ville a subi où nous distinguons clairement la rupture, l'implantation des équipements imposants, la configuration et la structuration différentes des deux tissus urbains (traditionnel et moderne) avec un système d'organisation spatial différent. Cette vision hygiéniste en vue de civiliser soit disant la ville et sa population avait des arrières pensés d'éradiquer et d'exterminer

progressivement l'identité de la population locale, ce qui induit l'effacement des traces des anciennes constructions, leurs culture et religion. Ainsi d'instaurer à moyen terme le modèle européen.

La carte nous montre aussi le premier centre (cercle bleu) qui est représenté par les places d'Alger et de la mairie qui est le noyau de Tagrart, mais ce dernier reste l'espace le plus important car au niveau de cette zone s'articulent les deux tissus, mais aussi c'est là où les deux entités se repoussent par leurs style architecturale et gabarit. Le deuxième centre (cercle rouge) est représenté par la place Cavaignac entourée par de nombreux équipements telles que la poste, les églises catholique et protestante mais aussi par le boulevard national qui est l'épine dorsal de la ville, ce qui nous donne un centre de type linéaire. Ces deux centres sont des espaces vitaux pour la ville mais avec deux systèmes d'organisation différents.

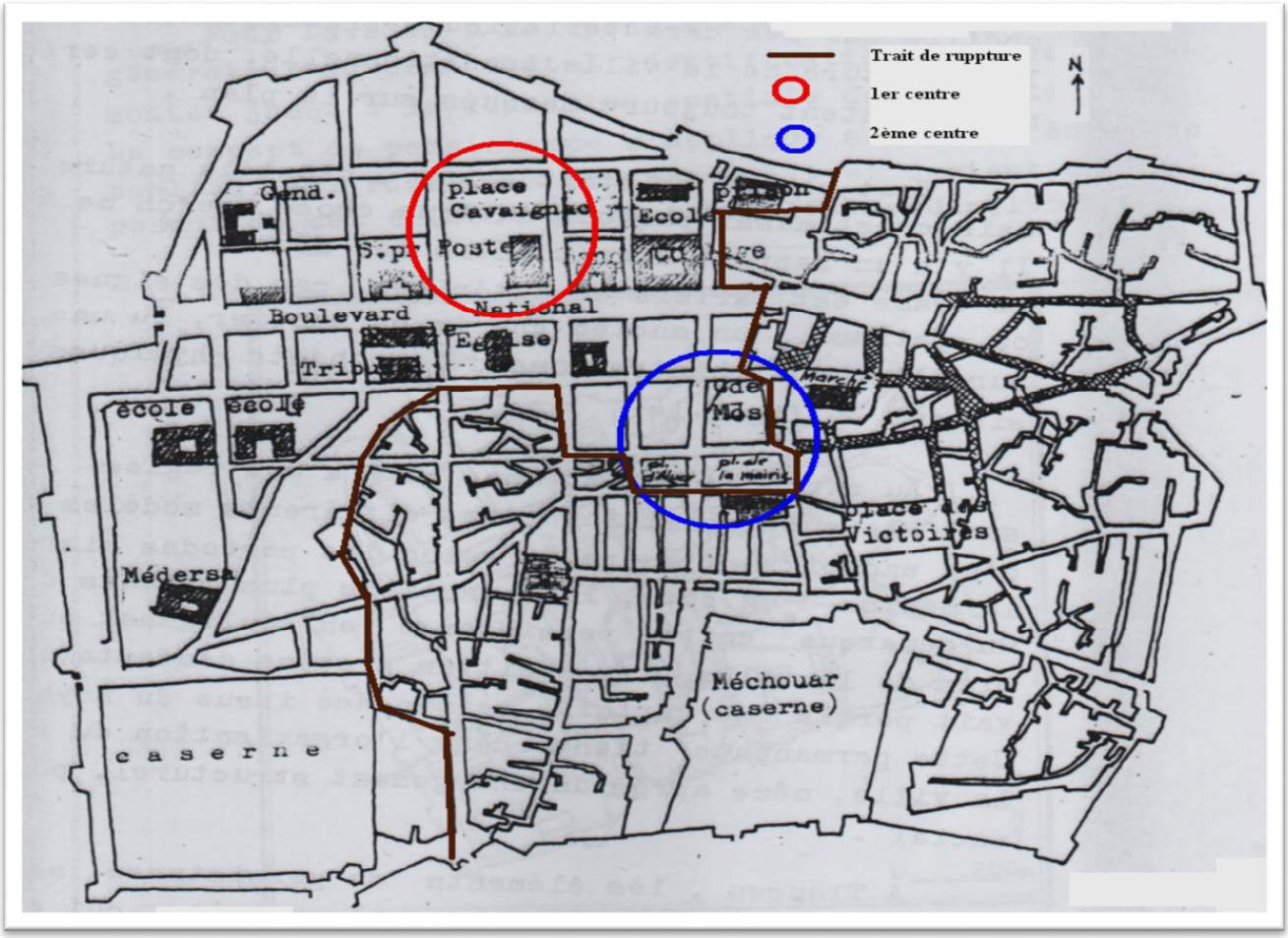

Carte n°67: Organisation de la ville
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan de 1913

Pour conclure, la ville originelle islamique avec son urbanisme traditionnel reflétant la culture d'une société conservatrice a beaucoup été affectée par les interventions de l'administration coloniale avec sa vision occidentale de l'urbain ce qui a causé une rupture brutale formelle et structurelle, une dualité, une multipolarité et un choc civilisationnel de deux types de société au mode de pensée différent.

1.2.2. Les espaces libres :

1.2.2.1. La voirie urbaine :

A cette époque en Europe se pratiquait un urbanisme hygiénique qui consistait à démolir les anciennes bâtisses insalubres, à percer et élargir les voies. Ce qui s'est passé au niveau de la médina de Tlemcen où le génie militaire français dès son arrivée a commencé à ouvrir des voies, détruire des bâtiments de haute valeur et à implanter des placettes en plein cœur de l'ancienne ville, car pour le colonisateur la cité musulmane avait des rues étroite (ne permettant pas une circulation des chariots de l'époque) et insalubre et ne répondait pas aux exigences nouvelles et aux normes de l'urbanisme du 19ème siècle. Mais ces motifs c'était l'arbre qui cachait la foret, car ils avaient d'autres buts qui étaient de contrôler la population et la ville en générale et d'effacer toute trace de l'existant pour bâtir une ville européenne sur la cité musulmane. Ces actes étaient impératifs aux yeux de l'administration française car la maitrise des habitants de la ville passait par l'élargissement des voies en créant de grands carrefours, ce qui était en contradiction avec la configuration urbanistique de la vieille ville dont la conception était basée sur l'échelle humaine.

Les urbanistes français avaient une logique organisationnelle dans leur démarche d'aménagement de la voirie. Tout d'abord leur premier souci est d'élargir les rues qui mènent aux portes urbaines afin d'améliorer l'accessibilité vers la ville. Parmi ces dernière nous avons comme exemple la rue de Sidi Bel Abbès et celle de Lamoricière. Par la suite, les aménagistes ont procédé au renforcement des liaisons entre les grandes voies principales par des voies secondaires qui passaient parfois par des places qui constituent des points de repère à l'échelle urbaine. Parmi ce type de rue, nous avons la rue Germain Sabatier, la rue Sikkak, la rue du théâtre et celle du général Clausel. Certaines voies de la médina ont été percées et d'autres ont subis des alignements (d'une voie sinueuse à une voie droite) en détruisant de part et d'autre des constructions existantes pour gagner en emprise du sol. Ces actes ont amélioré la circulation mais détruit un riche patrimoine à tout jamais. Ils ont aussi renforcé la relation entre les trois pôles, militaires, économiques et administratifs. Parmi les rues qui ont été touchées par ces travaux, nous pouvons citer celles de Sidi Bel Abbes, de l'abatoire, Clauzel, Ximenes, de Ghourmalah, de France, des victoires, de la paix et de Paris.

Après avoir fini avec les percements, les élargissements et les alignements des voies par le génie militaire français. La gérance de la ville est passée à l'administration civile qui a réalisé un plan d'extension de la cité tlemcenienne vers le Nord-Ouest où une ville européenne est prévue avec une trame urbaine orthogonale à l'occidentale au niveau du site de Tafrata. Cette nouvelle entité avait comme colonne vertébrale un grand boulevard large et long qu'on appelait boulevard national. Ce dernier non seulement commandait toute la circulation de la ville vu que toutes les voies déversaient la circulation vers cet axe générateur, mais assurait aussi la liaison de la cité avec le reste du territoire. Il

démarrait de la place Bugeaud l'actuelle place des martyres qui est située à l'Est de la ville et débouchait au niveau de la porte d'Oran vers l'Ouest. Sur cet axe vital, les français ont implanté de nombreux équipements publics tels que la poste, la sous-préfecture, la banque, l'église catholique et le temple protestant. Une centralité a été aussi créée et qui est matérialisée par une grand place appelée Saint Michel (actuellement place du premier mai), c'est le centre de gravité de la nouvelle ville pour concurrencer la place d'Alger.

Parallèlement à cet axe principal les responsables compétents ont décidé de créer cinq voies secondaires qui liaient l'ancienne ville avec sa périphérie. Ces dernières sont la rue Commandant Djaber Tedeachi, rue Benabdelmalek Ramdane, rue Augustin, rue Eugène Etienne et la rue de la paix. Perpendiculairement à ces rues, sept autres voies ont été aménagées par les initiateurs de ce plan, telles que les rues de France et de Paris qui sont appelées actuellement rue de l'indépendance et Tidjani Damerdji. Ces voies démarrent tout d'abord de la vieille ville islamique pour traverser par la suite l'axe générateur de la ville européenne et enfin pour finir au niveau du boulevard périphérique qui est accolé aux remparts. Ce nouvel aménagement engendre quelques ruptures au niveau des voies où leur tracé géométrique a commencé droit pour finir sinueux et vis-versa. Ou carrément avoir une seule forme. Sur ces rues l'on aménagea des places pour renforcer la notion de repère. Ces deux éléments urbains sont structurants et vitaux pour le développement de la ville et ont été traités avec un soin particulier par l'administration française.

Les rues étaient hiérarchisées par les français suivant leurs fonction et importance, c'est-à-dire le type d'échange exercé au niveau de ces dernières que ce soit culturel ou économique. Ceci nous pouvons le constater au niveau de la largeur de ces rues qui reflète l'importance et la valeur de ces dernières, car la géométrie et la forme architecturale de la ville ont une influence directe sur ce type d'aménagement et la symbolique même de ces lieux qui organisaient la communication et les rapports de liaison de la cité avec le reste de son territoire géographique, voir même l'animation et l'attractivité de cette dernière . La rue joue aussi le rôle d'expansion de la ville car son destin est lié aux voies de liaison et d'échange. C'est pour cela que les colonialistes ont prévu des voies principales, secondaires et tertiaires en leur attribuant des fonctions administratives, économiques et culturelles.

Ces aménagements ont nécessité des greffes pour lier les deux parties à savoir la médina existante et la nouvelle ville européenne, ce qui a donné des ilots irréguliers de point de vue formel ou dimensionnel au niveau des jonctions, c'est-à-dire les points d'intersection entre la trame radioconcentrique traditionnelle et la trame orthogonale occidentale. Ce projet urbanistique est venu se développer en bonne partie sur un tissu existant et le reste sur un site vierge. Au lieu de s'intégrer d'une façon harmonieuse, il est venu bousculer et déformer ce qui est existant d'où les irrégularités. Ceci a engendré la projection de nouvelles rues qui étaient en effet qu'une extension des anciennes

voies existantes au niveau de la vieille ville. Voulant orthogonaliser la ville, les ilots se sont trouvés prés de leur régularité sur un ou plusieurs cotés au niveau des points de rencontre des deux tissus urbains. Mêmes les tracés sinueux coupent d'une façon perpendiculaire les bordes des ilots ainsi que ceux des anciens remparts de la ville islamique qui coupent la continuité de ces derniers. Ce qui a donné au plan des formes triangulaires où les ilots se sont trouvés avec des coins aigu surtout à côté des murailles.

Les Français ont mis l'accent aussi sur le paysage urbain de la rue qui prend une place très importante dans l'aménagement de cette dernière, car celui-ci est constitué de bâtisses et de parcellaires qui sont des éléments fondamentaux et de permanences, qui influent sur l'imagibilité de la rue. Dans leur conception urbanistique, les aménagistes français ont opté pour des constructions accolées le long des alignements avec une continuité de la façade urbaine. Dans les rues à fonction économique, le rez-de-chaussée est réservé aux locaux commerciaux telle que la rue des orfèvres. Nous trouvons aussi des constructions en retrait pour laisser place à un espace libre, ça peut être un jardin ou une placette.

1.2.2.2. Les places :

Le tissu urbain traditionnel de la médina malgré qu'il est dense mais nous trouvons plusieurs places et placettes appelaient en arabe tahtahas. C'étaient des espaces exigus à l'échelle humaine pas comme les places d'Alger et de la mairie qui offrait de grands espaces ouverts, qui prennent position au niveau du centre de la ville. Par contre les places des colonialistes sont fréquemment conçues sur des tahtahas qui existaient déjà ou sur des sites vierges dans l'autre cas. Mais parfois des places sont aménagées après destruction de quelques bâtisses mauresques. Ce type d'aménagement se fait généralement après un alignement, un percement ou un élargissement d'une ou plusieurs voies et bien sûre après expropriation des constructions pour cause soit disant d'utilité publique ce qui augmenta la surface de ces places.

La France a aussi agrandi, aménagé et régularisé les places existantes des caravanes et du fondouk (non donné par rapport à l'hôtel traditionnel, qui prenait place au niveau de cette dernière, plus précisément du côté Sud transformé par la suite en dépôt de grains) à qui elle changera les noms pour devenir respectivement place d'Alger et de la mairie qui a été nominée par rapport à l'édifice qui a été construit dans cette emplacement. Ces deux places étaient séparées à partir du 14ème siècle par une école coranique qui portait le nom de la tachfiniya par rapport au roi zianide Abou Tachfne qu'il a édifié. Les Français ont aménagé d'autres places existantes telles que celles des bouchers (à proximité de djamae Sidi Elbena) , El Beylik et de la mosquée d'El Kissaria.

D'autres places inexistantes au paravent ont été créés comme celle du plais d'El Mechouar qui a été nivelée en 1843 et remblaie par le génie militaire français, car s'était un fossé avant son aménagement en esplanade qui accueillie les activités commerciales. C'était un véritable poumon économique moderne où L'Abbé Bargès nous décrit ces travaux *« On a isolé la citadelle de la ville en abattant tout autour des remparts au Nord et à l'Est , plus de deux cents maisons appartenant aux juifs et faisant disparaître toutes les rues étroites et tortueuses qui masquaient les abords du Méchouar et auraient pu, au besoin protéger l'ennemi. C'est, sur l'emplacement de ces maisons et de ces rues que s'étend aujourd'hui la belle place dite du Méchouar. Deux rangées de jeunes trembles y font une grande allée où se promène dans la soirée la population européenne, surtout les jours où la garnison de la ville vient y faire entendre des fanfares guerrières ».*

Après avoir commencé à agrandir la ville de Tlemcen, les urbanistes français ont aménagé une nouvelle place sur un ancien marché arabe appelé El Medresse qu'on lui donne le nom de Bugeaud par rapport au général français. Cette dernière est la naissance du boulevard national du côté Est qui passe par le site de Tafrata. Une autre place appelée la victoire a pris place sur un quartier c'était celui de Mazouz (devenu par la suite une zone militaire après séquestration et expropriation des maisons mauresques). Après l'aménagement de cette dernière, beaucoup d'européens sont venus s'installer et animer la zone Est de la médina. Mais heureusement que d'autres places projetées par l'administration françaises à l'intérieur de la ville islamique n'ont pas vu le jour, car ça aurait pu être un désastre pour le patrimoine bâti de la médina comme celle des Almohades et d'Agadir.

A la fin des travaux Tlemcen, il y avait neuf places qui sont les places d'Alger, de la Mairie, de la mosquée, d'El Mechouar, Bugeaud, des victoires, des chasseurs, Cavaignac et Saint Michel (voir le tableau n°27, annexe n°37,38 et 39). Aucune de ces places n'est classée alors qu'elles ont des valeurs monumentales, symboliques, ludiques, d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture, de repère, et de sociologie. Sauf pour les places de la mosquée et d'El Mechouar qui n'ont pas de valeurs monumentales et symboliques.



Photo n°271 : Place du mechouar située au sud du palais et en accolement avec le quartier juif. Elle a été aménagée en 1843 et avait une fonction économique



Photo n°272: Place saint Michel située dans la partie sud du boulevard national, elle tire son nom par rapport à l'église mitoyenne. Cette place accueillit les fidèles catholiques lors des différentes messes.



Photo n°273: Place Bugeaud située au niveau du quartier économique d'El Medress et aménagée par les français sur l'ancien marché arabe actuellement elle porte le nom de place des martyres



Photo n°274: Place de la mairie située au sud de la grande mosquée et aménagée sur l'ancienne place du fondouk après avoir détruit la medersa tachfiniya construite à l'époque des zianides. Elle abritait un kiosque à musique.

 **Photo n°275:** place des victoires située à l'est de la médina, elle a été aménagée sur un quartier appelait Mazouz (occupait par les militaires français) après avoir rasé plusieurs maisons mauresques	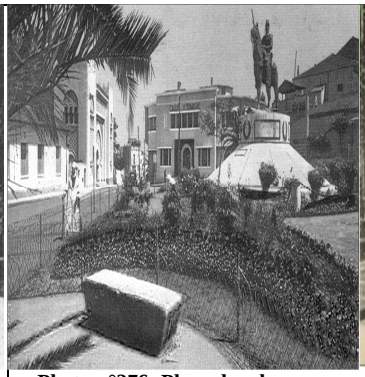 **Photo n°276: Place des chasseurs** située à proximité de la caserne Miloud actuelle faculté de médecine elle donne sur la porte de fès aménagé avec au milieu une sculpture d'un cavalier par rapport au quartier des chasseurs.	 **Photo n°277: Place d'Alger** située à l'est de la mosquée de sidi bel hassen, elle a été aménagée sur la place des caravanes où ces derniers posaient leurs marchandises pour les vendre au niveau de cet endroit.	 **Photo n°278:** Place Cavaignac est située à l'ouest de la grande moste aménagée par les français en accolement avec le boulevard national afin de créer une centralité au niveau de la nouvelle extension européenne et autour laquelle venaient prendre position les différents équipements publics.
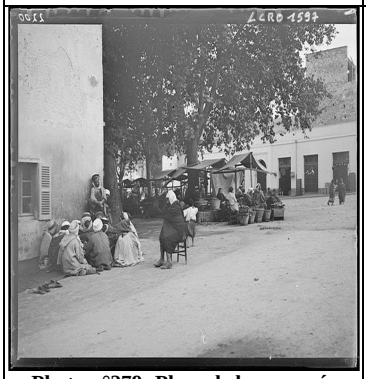 **Photo n°279: Place de la mosquée** située au nord de la grande mosquée. Elle a était aménagée par les français pour abriter les marchés hebdomadaires vu sa situation prés du marché couvert.			

Tableau n°27: Places coloniales
Source : Etabli par l'auteur (photos téléchargées du site www.delacampe.be)

1.2.2.3. Les fontaines, stèles, jardins et cimetières:

A l'époque coloniale Tlemcen avait quatre cimetières deux juifs qui se situaient au niveau du quartier de Kbassa où résidaient une partie de la communauté israélite de Tlemcen. Dans l'un des deux est enterré le Rabbin Ephraïm Alan Kawa. Ce lieu est devenu un lieu de pèlerinage pour la secte juive. Les deux autres cimetières sont musulmans et chrétiens, le premier est situé à Sidi Snoussi, Sud-Est de la médina et le deuxième est situé dans le quartier européen d'El Hartoune au Sud de la vielle ville. En ce qui concerne les jardins, les services de l'urbanisme colonial ont aménagé deux. Ceux du Grand Bassin près de la porte de Fès et d'El Hartoune appelé jardin de la pépinière et qui été irrigué par l'Oued Metchkana. Pour les fontaines, les Français ont construit « en 1843 sur la place des caravanes une fontaine en pierre de taille et deux bornes fontaines. La première à la mise en place du buste du capitaine cavaignac, fut transportée sur la place du bylik. Dans les quartiers arabes, vers 1845 on procédait à la réparation de la fontaine de la porte Bab Zir et aussi à l'installation d'autres comme celle située entre la place des caravanes et la place du fondouk. En 1849, on comptait 21 bornes fontaines,

deux lavoirs et six abreuvoirs » [19] . Les Français ont aménagé aussi beaucoup de stèles et sculptures décoratives et commémoratives dont la plus part ont été enlevées après l'indépendance et surtout durant la décennie noire car elles sont jugées contradictoires avec les préceptes de l'islam (voir tableau n°28).

			
Photo n°280: Cimetière juif 1 situé au niveau du quartier de Kebassa première zone d'établissement des juifs avant qu'ils sont autorisés à entrer à la médina par le roi des zianides. Tous les juifs de Tlemcen sont enterrés au niveau de ce lieu	**Photo n°281: Cimetière juif 2** situé toujours au niveau du quartier de Kebassa. Ce lieu accueille la tombe ru Rabin Ecnoua où beaucoup de pèlerins juifs viennent lui rendre visite et le remercier d'avoir sauvé leur communauté.	**Photo n°282: Cimetière sidi snouci** situé au niveau de la zone de riat El Hamar à l'est de la médina en extra muros . il accueille les tombes des musulmans. De nombreux saint et savants de Tlemcen y sont enterrés	**Photo n°283: Cimetière chrétien est** située au niveau du quartier d'el kalaa inférieur. Il a été aménagé par les français pour accueillir les tombes de la communauté européenne
	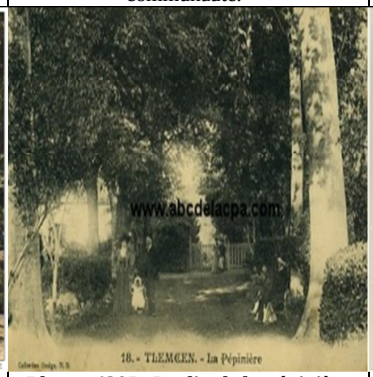		
Photo n°284: Jardin du grand bassin situé à l'ouest de la médina en extra muros ce chef d'œuvre qui date de l'époque zianide a été aménagé dans sa partie sud en jardin par les français	**Photo n°285: Jardin de la pépinière** situé dans le quartier d'EL Hartoune au sud de la médina de Tlemcen. Ce magnifique jardin abrite de nombreuses variétés de plantes et d'arbres.	**Photo n°286: kiosque à musique** prend position au niveau de la place de la mairie et accueillit de nombreuses manifestations. Il a été enlevé par les services de l'APC de Tlemcen après l'indépendance.	**Photo n°287: Notre dame Fatima** est située au niveau du plateau de lala setti dans les hauteurs de la ville. aménage dans une vision symbolique de protectrice de la ville telle que la vierge marie pour les chrétiens c'est l'équivalent de lala setti pour la population musulmane de Tlemcen.
			
Photo n°288: Monuments des chasseurs situé à proximité de la caserne Miloud qui abrite actuellement la faculté de médecine. Il a été dressé à la gloire des chasseurs nord-africains. Cette statue a été enlevée après l'indépendance et plus exactement durant les années quatre-	**Photo n°289: statue de la dame noire** située à la place des victoires symbole de l'esclavagisme des français qui était une insulte envers la population tlemcenienne. Elle a été enlevée par les algériens après l'indépendance	**Photo n°290: Le Buste de Marianne** est situé au nord de la citadelle d'el mechouar. Il a été aménagé par les français et enlevé par les algériens après l'indépendance. Nous constatons aussi la construction d'un kiosque qui	**Photo n°291: Monuments aux morts** il a été aménagé à la place des victoires avant d'être enlevé et remplacé par la statue de la dame noir par les français

[19] BOUKERCHE D., op.cit, p175.

vingt-dix.		a été enlevé aussi à son tour.	
			
Photo n°292: Statue du générale Cavaignac située à la place d 'Alger. Elle a été enlevée après l'indépendance.	**Photo n°293: Monument bronzé de jean rabiant** situé au niveau de la place des victoires représentant un cavalier porteur du drapeau français. il a été enlevé et remplacé par le monument aux mort par les français.	**Photo n°294: Kiosque place d'Alger** situé au niveau de la place qui porte le même nom. Il existe toujours.	**Photo n°295: Fontaine place d'Alger** situé au niveau de la place qui porte le même nom. Elle a été enlevée après l'indépendance.
			
Photo n°296: Fontaine Grand Bassin situé au niveau du grand bassin. Elle a été enlevée après l'indépendance.			

Tableau n°28: Fontaines, stèles, jardins et cimetières
Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noir et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

De point de vu classement, il y a que le jardin d'El Hartoun qui n'est pas classé et ceci malgré qu'il a des valeurs ludiques, d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'usage, de culture, de repère et d'écologie.

1.2.3. L'espace bâti :

1.2.3.1. Les remparts et portes :

Dès l'arrivée des français à Tlemcen, ils commencèrent à renforcer les murailles et à reconstruire les parties détruites lors de la guerre. Ces nombreuses améliorations ont été établies par le génie militaire français dans le but de renforcer la défense contre les ennemies surtout les troupes de l'Emir Abdelkader. Quant à la citadelle d'El Mechouar, a connu aussi des travaux où son terre-plein et ses parapets ont été refaits et des ouvertures en maçonnerie ont été construites en perçant ses fortifications.

Au début les colonialistes ont construit une enceinte provisoire en maçonnerie sur les fortifications musulmanes après les évènements de 1842 et plus tard une nouvelle enceinte en pierre a été édifiée par les services militaires français pour résister à des attaques éventuelles de l'extérieur. Cette nouvelle muraille avait cinq mètres de hauteur et cent centimètres d'épaisseur. Nous voyons ces traces

actuellement au niveau de la vieille ville. A cette époque, cette muraille était percée de sept portes qui sont, la porte du Nord, de l'abattoir (Sidi Boumèdienne) et Bâb Djiad à l'Est, la porte du Sud et celle des carrières (Bâb El Hadid) au Sud, la porte d'Oran et de Fès à l'Ouest. Actuellement tous les remparts coloniaux sont restés intactes sauf la partie Est et du coté de bab wahrane qui ont été détruites (voir tableau n°29, annexe n°40 et 41).

 **Photo n°297: Porte d'Oran** située à l'ouest de la ville de cette dernière déparre le boulevard national.	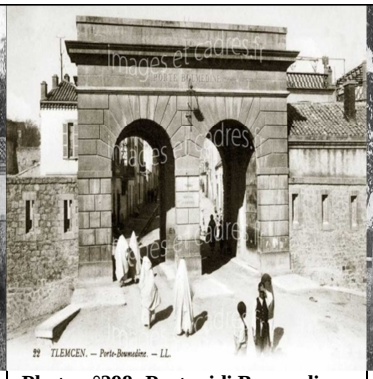 **Photo n°298: Porte sidi Boumediene** situé au niveau des remparts Est de la cité tlemcenienne . elle était appelée bab djiad.	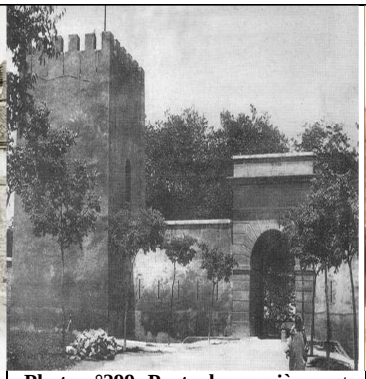 **Photo n°299: Porte des carrières** est située au niveau des remparts sud de la cité. Elle était appelée auparavant Bab El Hadid.	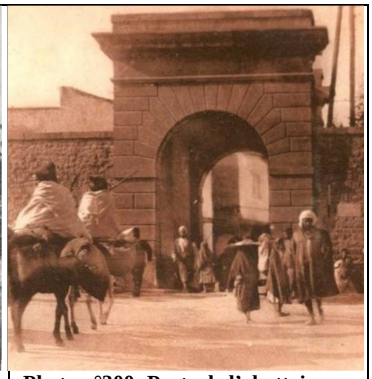 **Photo n°300: Porte de l'abattoir** situé au niveau des remparts Est de la ville de Tlemcen. était appelée auparavant Bab sidi boumedienne
 **Photo n°301: Porte du sud** située au niveau des remparts sud de la cité. Elle était appelée auparavant Bab Touita.	 **Photo n°302: Porte de Fès** situé au niveau des remparts ouest de la ville de Tlemcen.	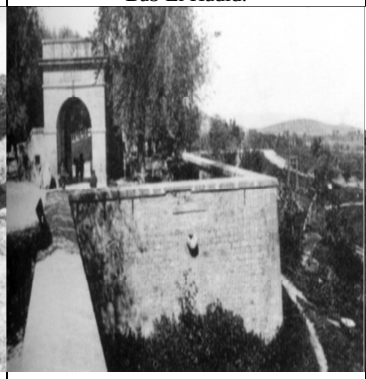 **Photo n°303: Porte du nord** situé au niveau des remparts nord de la ville de Tlemcen c'est l'ancienne porte sidi el bradei.	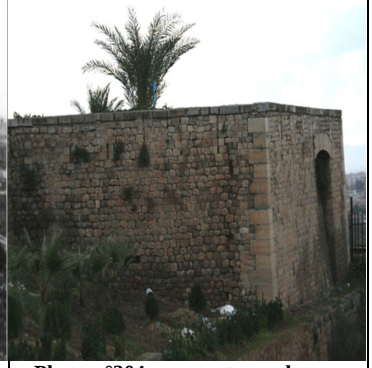 **Photo n°304: remparts nord** cette photo était prise au niveau de ras el bhar prés du quartier historique de bab zir qui surplombe le plateau de la mounia.
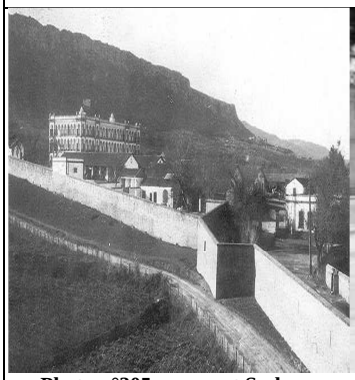 **Photo n°305: rempart Sud** nous distinguons la caserne bedeau à gauche en haut avec son dortoir de style néo mauresque.	 **Photo n°306: remparts côté porte du Nord** nous distinguons les embrasures en maçonnerie percées au niveau des murailles.		

Tableau n°29 : Portes et remparts coloniales
Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noir et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

En ce qui concerne le classement, les six fragments de remparts qui restent ne sont pas classés et ceci malgré qu'ils présentent des valeurs de monumentalité, d'archéologie, d'ancienneté, d'histoire, d'art, de culture et de symbolisme.

1.2.3.2. Les équipements :

En matière d'équipements la médina avait ces propres constructions qui répondaient aux besoins traditionnels de la population locale. Ces derniers étaient de première nécessité bains, artisanat, orfèvrerie habillement..etc. Mais la France a ramené avec elle d'autres types d'équipement qui répondaient au mode de vie occidental. Les premiers équipements implantés étaient édilitaires par la suite administratifs et enfin civils. La plus part de ces édifices prenaient position au niveau de la place de la mairie et celle d'Alger ainsi que leur alignement de part et d'autre du boulevard national. Dès son arrivée, la France a occupé des anciens palais et a construit des casernes (annexe n°42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50) telles que celles d'El Mechouar (1842), de Ksar El Bali , Mazouz, Mustapha, Tunis, Gourmalah (1850), du quartier d'El Beylek, d'El Kissaria, d'Isly ou le quartier des cavaliers (1854) et de Begeau (1903). D'autres équipements édilitaire ont été construits par la suite qui sont la gendarmerie, le commissariat, (1952), la prison et la subdivision militaire. Centre de détention caserne des zouaves, quartiers des chasseurs, caserne de la garde mobile républicaine.

En ce qui concerne les équipements administratifs et financiers, Ils ont construit la sous-préfecture (1860), le tribunal (1861), la mairie (1872), la banque d'Algérie (1875), le crédit lyonnais(1878), la poste et télégraphe (1928), la caisse d'épargne (1938), l'électricité et gaz d'Algérie (1947), la B.N.C.I (1919) et la Casoran mutualité. L'administration française a édifié aussi de nombreux équipements éducatifs tels que le collège de SLANE (1889), l'école DUFFEAU 1902, le lycée franco-musulman (1905), l'école des cieux (1931), l'école Jules FERRY (1932), l'école primaire supérieure des filles (1936), l'école Pierre CURIE (1937), l'école primaire indigenes des garçons de la gare (1937), l'école des filles de Metchekana (1938), le centre d'enseignement professionnel (1952), l'école Jules BOUTY (1955), le lycée des garçons (1958), l'école Henry ADES (1961) et l'école de Bel Air. D'autres nouveaux équipements à caractères religieux, touristiques, économiques de loisirs et sanitaires qui n'existaient pas durant la période précoloniale ont été intégrés à la ville, il s'agit de l'église Saint-michel (1863), le temple protestant (1875), la synagogue de la Hebra (1955), l'hôtel de France (1849), l'hôtel Maghred (1938) l'hôtel Majestic (1938), l'hôtel Moderne (1938), l'hôtel Agadir, le marché couvert (1904), la S.I.P.A (1940), le cinéma théâtre lux (1925), le stade municipal (1939), l'hôpital et la gare ferroviaire. L'ensemble des équipements sont localisés au niveau de la carte n°68 et regroupés dans le tableau n°30. Ils ne sont pas classé malgré la présence des 21 valeurs patrimoniales en eux (voir tableau n°).

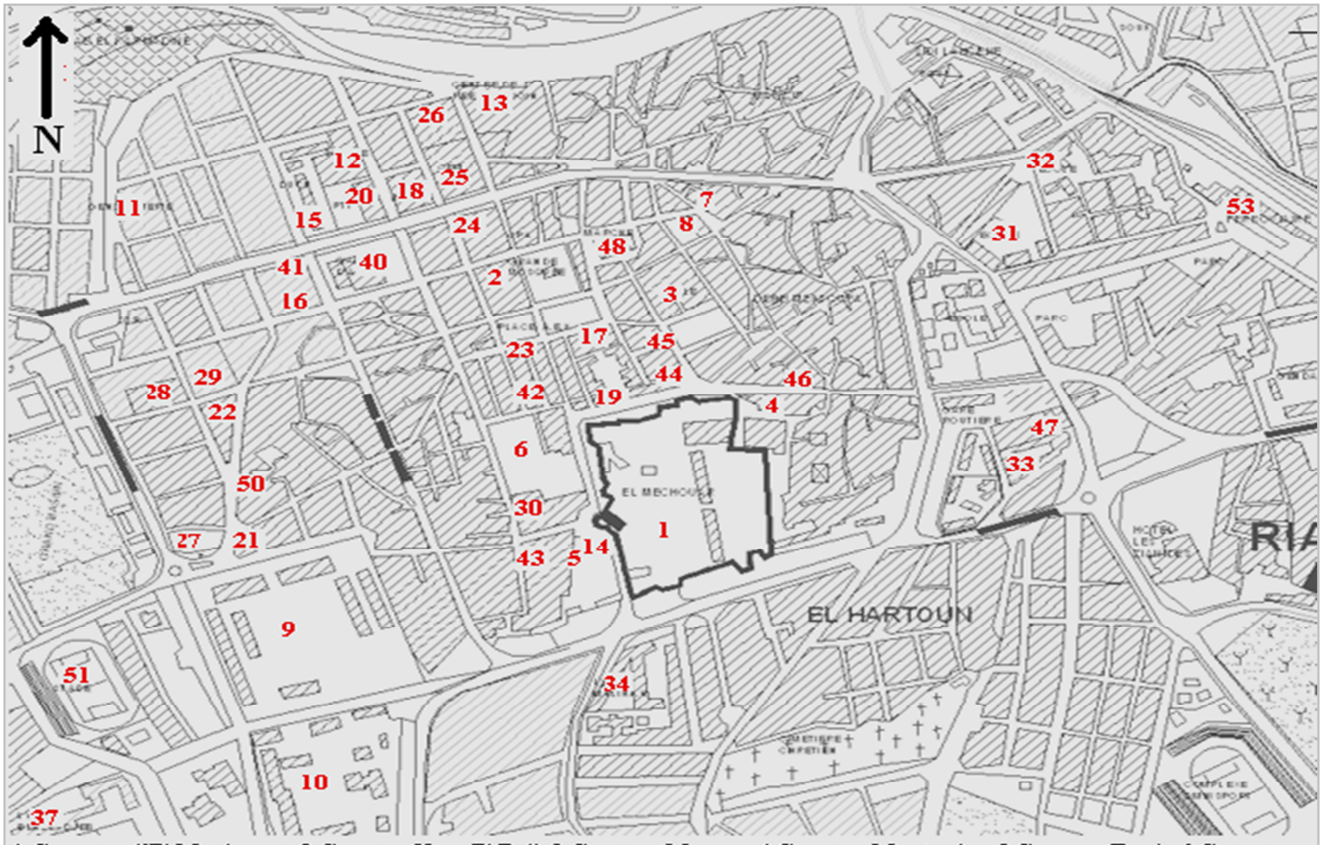

1-Caserne d'El Mechouar 2-Caserne Ksar El Bali 3-Caserne Mazouz 4-Caserne Mustapha 5-Caserne Tunis 6-Caserne Gourmalah 7-Caserne d'El Beylek, 8-Caserne d'El Kissaria, 9-Caserne d'Isly 10-Caserne Begeau 11-Gendarmerie, 12-Commissariat 13-Prison 14-Subdivision militaire 15-Sous-préfecture 16-Tribunal 17- Mairie 18-Banque d'Algérie 19-Crédit lyonnais 20-Poste et télégraphe 21-Caisse d'épargne 22-Électricité et gaz d'Algérie 23-B.N.C.I 24-Casoran mutualité 25-Collège de Slane 26-École Duffeau 27-Lycée franco-musulman 28-École des cieux 29-École Jules Ferry 30-École Primaire des filles 31-École Pierre Curie 32-École de la gare 33-École de filles de Metchekana 34-École de Filles 35-Centre d' enseignement professionnel 36-École Jules Bouty 37-Lycée des garçons 38-École Henry Ades 39-École de Bel Air. 40 -Église Saint-michel 41-Temple protestant 42-Synagogue de la Hebra 43-Hôtel de France 44-hôtel Maghred 45-Hôtel Majestic 46-Hôtel Moderne 47-Hôtel Agadir, 48-Marché couvert 49-S.I.P.A 50-Cinéma théâtre lux 51-Stade municipal 52-Hôpital 53-Gare ferroviaire.

Carte n°68 : Localisation des équipements de l'époque coloniale
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de carte du PDAU de Tlemcen.

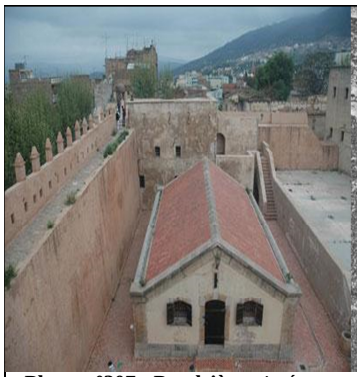	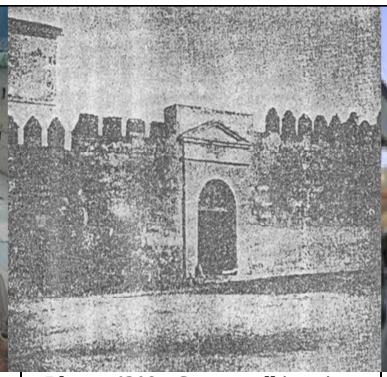		
Photo n°307 : Poudrière située au niveau de la citadelle du Mechouar. Elle a été construite par les français en 1842 et avait une fonction de stockage des armes.	**Photo n°308 : Caserne elkissaria** située à côté de la grande mosquée et au niveau de l'emplacement actuel du marché couvert. Cette dernière a été construite sur un centre économique.	**Photo n°309 : Caserne Mustapha** située du côté Est du Mechouar .c'était un ancien palais du Bey qui a été transformé en caserne détruite actuellement.	**Photo n°310 : Quartier des chasseurs** situé au niveau de l'actuelle faculté de médecine. Une stèle a été construite à l'honneur des chasseurs d'Afrique en face de l'entrée de cette caserne.

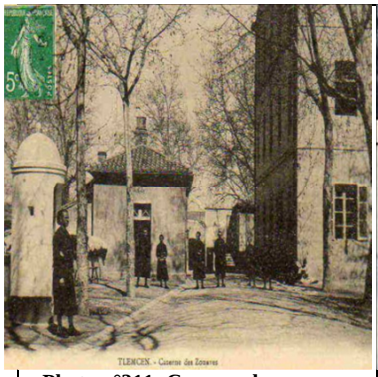			
Photo n°311: Caserne des zouaves située au niveau de la caserne Miloud. Présentant un style néoclassique militaire (le style du vainqueur) avec des bâtiments en toiture à deux versants	**Photo n°312: Quartier d'isly** construit en 1854 par les français. il prend position en plein centre-ville en intra-muros. S'étendant sur plusieurs hectares et présentant de nombreux bâtiments militaires.	**Photo n°313: Commissariat centrale** située au niveau de la place Cavaignac. Elle a été construite entre 1952 et 1954. Elle présente un style moderne (construction en béton armée). Actuellement, elle abrite la sureté urbaine	**Photo n°314:** Caserne de la garde républicaine mobile située au niveau du quartier de Riat El Hamar. Elle présente un style moderne (construction en béton armée). Actuellement, elle abrite la gendarmerie nationale
	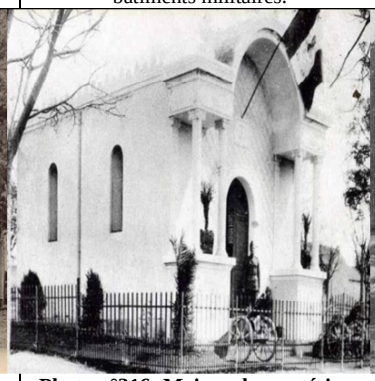	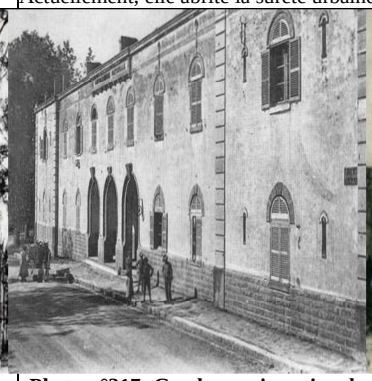	
Photo n°315: Subdivision militaire située à l'ouest de la citadelle du Mechouar. Le bâtiment présente un style néoclassique militaire avec des ouvertures en hauteur un soubassement en bossage rustique et un porche en toiture inclinée.	**Photo n°316: Maison des cartésiens morts au champ d'honneur** cette merveille architecturale présente un style néoclassique reconnaissable à travers ses colonnades, son fronton curviligne et ses fenêtres en hauteur.	**Photo n°317: Gendarmerie nationale** située au niveau de la rue Hennaya l'actuelle rue du 20 Aout 1955. Ce bâtiment de style néoclassique militaire était construit en pierre et il abrite actuellement la gendarmerie algérienne	**Photo n°318: Dortoir caserne Bugeaud** situé au sud du quartier d'Isly (faculté de médecine). Il a été construit en 1903 par les Français dans un style néo mauresque Qui s'inspire de l'architecture locale. Actuellement ce site est devenu un lycée polyvalent.
			
Photon°319: Poissonnerie située à l'est du marché couvert. Elle a été construite par les Français dans un style néoclassique qui présente de grandes ouvertures arquées en claveaux et clef d'arc saignants. Sa toiture est inclinée présentant deux versants.	**Photo n°320: Sous-préfecture** située au niveau du Boulevard national (actuel commandant Lotfi). Elle a été construite par les Français en 1860 dans un style néoclassique avec de grandes ouvertures rectangulaires plus hautes que larges. Actuellement, ce bâtiment abrite la résidence officielle de la wilaya de Tlemcen qui accueille les représentants de l'Etat algérien.	**Photo n°321 : Tribunal** situé au niveau de l'angle des rue de Pari et de la paix**.** Il a été construit par les français en 1861 et abrite actuellement le palais de justice de l'Algérie indépendante. Cet édifice présente un style éclectique qui est un mélange de l'architecture néoclassique (ouverture en hauteur), baroque (fronton curviligne décoratif) et celle de la renaissance (colonnade de style attique). Notons que la partie architecturale de l'entrée principale a été supprimé par la suite.	**Photo n°322: Mairie** située au niveau de la place Emir Abdelkader. Elle a été construite pal le colonialiste français en 1872 dans un style éclectique qui est un mélange du style néoclassique et du baroque (fronton décoratif où est placée l'horloge). Elle a abrité la daïra de Tlemcen puis Elle est devenue actuellement un musé.



Photo n°323: B.N.C.I située au niveau de l'angle de la place d'Alger et la rue de France. Elle a été construite en 1919 dans un style néoclassique avec des fenêtres rectangulaires en hauteur . Actuellement l'édifice abrite la banque nationale d'Algérie.



Photo n°324: Crédit lyonnais située au niveau de l'angle de la rue de France et la place du Mechouar. Il a été construit en 1878 et présentant un style néoclassique qui se caractérise par l'usage des ouvertures en hauteur et des balcons. Cet édifice abrite actuellement la banque extérieure d'Algérie



Photo n°325: Postes et télégraphe située au niveau de la place Cavaignac sur le boulevard national. Elle a été construite par les Français en 1928 dans un style néoclassique (symétrie, grande ouverture, moulures et corniche). Actuellement elle abrite la grande poste.



Photo n°326: Postes télégraphe et téléphones située au niveau de la place du mechouar construite dans un style néoclassique ou toutes les ouvertures du R.D.C. sont de type portes fenêtres actuellement le bâtiment abrite une cafeteria en R.D.C. et des appartements au niveau des étages supérieurs.



Photo n°327: Caisse d'épargne située au niveau de la place des chasseurs (place des moudjahidines). Elle a été construite en 1938 dans un style éclectique qui est un mélange du style art déco et le néo mauresque (l'entrée arquée en arc outre passé). L'édifice abrite actuellement la direction des impôts.



Photo n°328: électricité et gaz d'Algérie située au niveau de l'angle des rues Eugene Etienne (commandant Djabar) et celle d'Alfred Bel (frères Abdeldjabar). Construite en 1947 dans un style moderne. Actuellement le bâtiment abrite la SONELGAZ.



Photo n°329: Banque d'Algérie située au niveau du Boulevard National. Elle a été construite en 1875 dans un style éclectique qui est un mélange du style néoclassique (grande fenêtres avec fronton triangulaire) et le style de la renaissance (colonnade de style attique). Actuellement l'édifice abrite la banque centrale d'Algérie.



Photo n°330: Casoran mutualité située au niveau du centre-ville plus exactement sur la rue Martalembert (Bedjaoui chaouche). Ce bâtiment présente un style purement néoclassique.



Photo n°331: Le collège de slane situé au niveau du Boulevard national (actuel colonel Lotfi). Il a été construit en 1889 dans un style néoclassique (grande ouvertures, corbeaux, symétrie, toiture inclinée). Actuellement le bâtiment abrite le CEM Ibn Khaldoune.



Photo n°332: école primaire Dufaud située au niveau de la rue Augustin Tedeschi (Ben Abdel Malek Ramdane). Elle a été construite par les français en 1902 dans un style néoclassique. Actuellement elle abrite toujours la même fonction (école Ibn Marzouk).



Photo n°333: La medersa située au niveau de la rue Alfred Bel (frères Abdeldjabar). Elle a été construite en 1905 dans un style néo mauresque qui reprend plusieurs éléments architectoniques de l'architecture locale. Tels que les créneaux les arabesques, les archivoltes et les ouvertures en arc outre passé. Actuellement, elle abrite un musé.



Photo n°334: l'école des cieux située au niveau de la rue Eugene Etienne (Commandant Djabar). Elle a été construite en 1931 dans un style néoclassique (ouvertures en hauteur et fronton triangulaire à l'entrée). Actuellement le bâtiment abrite l'école El Abili.



Photo n°335: école Jules FERRY située au nniveau de la rue Eugene Etienne. Elle A été construite en 1932 par les français dans un style néoclassique . Actuellement l'édifice abrite l'école El Makari.



Photo n°336: l'école primaire supérieure des filles située au niveau du boulevard Guy Nemer (Commandant Hamsali). Elle a été construite entre 1936 et 1938 dans un style néoclassique. Actuellement le bâtiment abrite le lycée Maliha Hamidou.



Photo n°337: Ecole pierre curie située au niveau de la route du laboratoire (rue Bakhti Boumedienne). Elle a été construite par les Français dans un style moderne. Elle abrite actuellement l'école Ibn Badis.

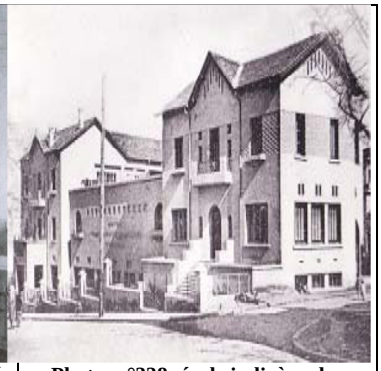

Photo n°338: école indigène des garçons située au niveau de l'avenue de la gare (rue Dib Youb). Elle a été construite en 1937 dans un style néoclassiuqe (ouvertures en hauteurs, symétrie et toiture inclinée). L'édifice abrite actuellement l'école El Okbani.



Photo n°339: école des filles de Metchekana située au niveau du boulevard Guy Nemer (Boulevard commandant Hamsali). Construite dans un style néo mauresque (arc outrepassé et arabesque). Le bâtiment abrite actuellement l'école Salma Taleb.

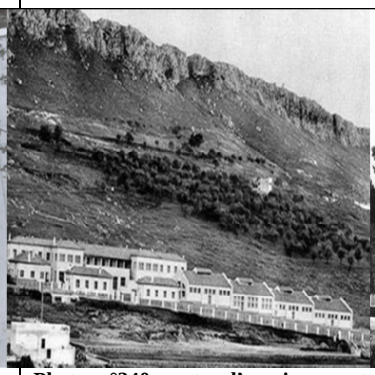

Photo n°340: centre d'enseignement professionnel situé au niveau des hauteur de sidi chaker. Il a été construit par les Français dans un style moderne.



Photo n°341: Ecole jules bouty construite par les français dans un style moderne avec l'usage du béton armé pour la structure porteuse.

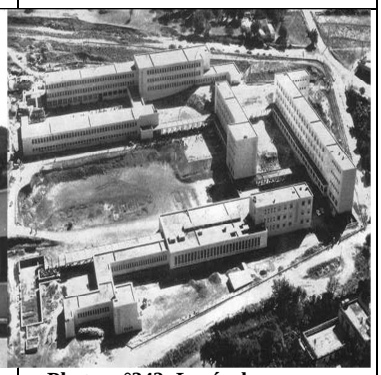

Photo n°342: Lycée des garçons situé au niveau du boulevard Guy Nemer (commandant Hamsali). Il a été construit dans un style moderne. L'édifice abrite actuellement le lycée docteur Benzerdjeb.



Photo n°343: Ecole henry ades située au niveau de la rue qui porte le même nom (actuelle Korti Abdelhamid). Elle a été construite en 1961 dans un style purement moderne. Actuellement, elle abrite la même fonction (école Ibn Msaib)



Photo n°344: Ecole de bel air située au niveau du quartier qui porte le même nom à côté de la station d'essence. Elle a été construite dans un style néoclassique et abrite actuellement la même fonction

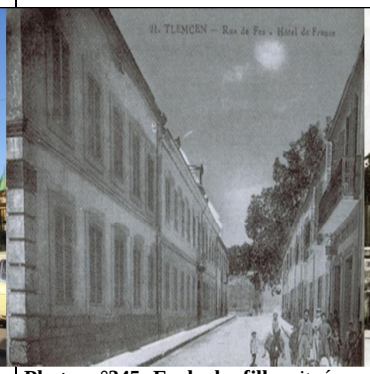

Photo n°345: Ecole des filles située au niveau de la rue Fès (rue Hamzaoui). Elle a été construite en 1946 dans un style purement néoclassique. L'école a changé de nom après l'indépendance et est devenu école Benzaghou.



Photo n°346: Ecole place des victoires située au niveau de la place qui porte le même nom. Elle a été construite dans un style néoclassique. Actuellement elle abrite la même fonction





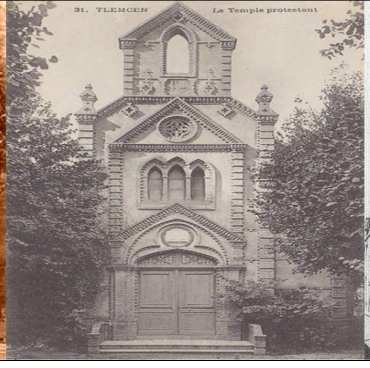

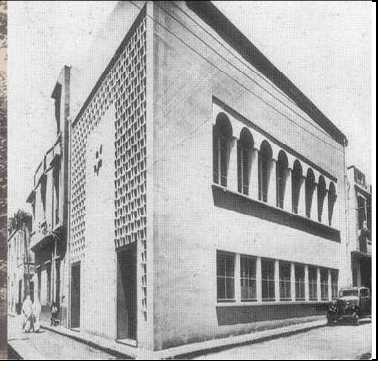

Photo n°347: dar el hadith situé à côté de la prison. Il a été construit dans un style néo mauresque	**Photo n°348: Eglise saint Michel** située sur le boulevard national. Elle a été construite en 1863 dans un style néo roman qui est reconnaissable dans les ouvertures, les contreforts et le porche d'entrée.	**Photo n°349: temple protestant** situé sur le boulevard national. Il a été construit en 1875 dans un style néoclassique avec ses frontons triangulaire. Elle abrite actuellement la direction des forêts.	**Photo n°350: synagogue hebra** située au niveau de l'angle des rues charle Quint et Ben Sidoun (actuelles Merbah et Ibn Khemis). Elle a été construite en 1955 dans un style moderne. Actuellement elle abrite une Bibliothèque.
	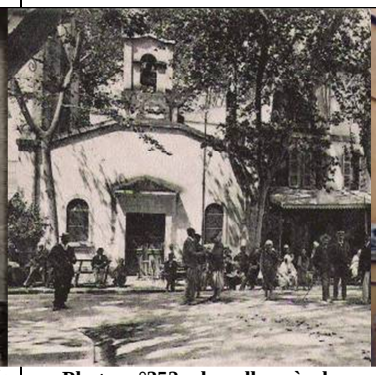		
Photo n°351: Synagogue du rab située au niveau du centre-ville. construite par les juifs tlemceniens, elle présente un style néoclassique. Elle est fermée actuellement.	**Photo n°352: chapelle près du mechouar** située au niveau de la rue de France. Elle a été construite par les Français dans un style éclectique qui est un mélange du néoclassique et du néo roman. Elle abrite actuellement l'office du tourisme.	**Photo n°353: Grande synagogue** située au niveau du quartier juif présentant un style purement israélite. Actuellement elle est fermée après avoir été convertie en salle d'entrainement de karaté.	**Photo n°354:** Monastère saint benoît situé sur les hauteurs de Birounana. Il a été construit par les Français dans un style néoclasique. Actuellement, il a changé de fonction.
			
Photo n°355: hôtel de France située au niveau de la rue de Fès (rue Hamzaoui Mounir). Il a été construit en 1849 dans un style néoclassique militaire. Actuellement il abrite toujours la même fonction.	**Photo n°356: hôtel Maghreb** situé au niveau de la rue Bel Abbes actuelle rue du premier novembre. Il a été construit en 1938 dans un style néoclassique. Actuellement, il est fermé pour cause de travaux de réhabilitation après avoir été détruit partiellement par une bombe.	**Photo n°357: Hôtel majestic** situé au niveau de la place des victoires (Bachir El Ibrahimi). Il présente un style moderne. Actuellement il abrite toujours la même fonction.	**Photo n°358: hôtel moderne** située au niveau de la rue Bel Abbes. Il présente un style néoclassique. Actuellement il abrite toujours la même fonction.
		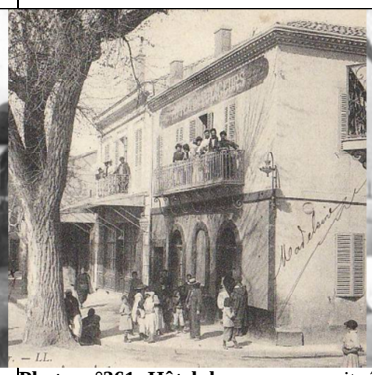	
Photo n°359: Ecole Agadir situé au niveau du Boulevard la Pérouse (actuel Ghazlaoui) prés de la gare routière El Matchkana. Il a été construit par les Français dans un style moderne. Actuellement il abrite toujours la même fonction.	**Photo n°360: hôtel transatlantique** il a été construit par les Français dans un style néoclassique. Actuellement il abrite toujours la même fonction.	**Photo n°361: Hôtel des voyageurs** situé au niveau de l'esplanade d'El Mechouar. Il a été construit par les Français dans un style néoclassique. Actuellement il abrite toujours la même fonction	**Photo n°362: Hôtel de la gare** situé à côté de la gare ferroviaire. . Il a été construit par les Français dans un style moderne. Actuellement il est fermé et a changé de fonction.



Photo n°363: Hippodrome situé au niveau de Mansourah. Il a été construit par les Français et actuellement il abrite toujours la même fonction.



Photo n°364: **stade municipal** situé au niveau du boulevard du commandant Miloud (George Guy Nemer). Il a été construit par les français en 1939. Actuellement il abrite toujours la même fonction et porte le nom du stade des frères Zerga.

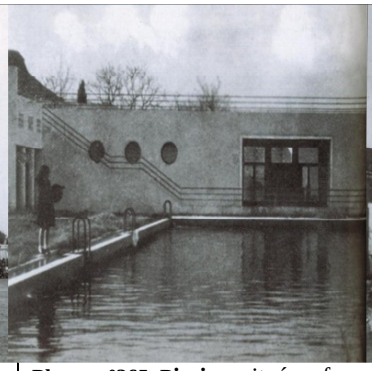

Photo n°365: **Piscine** situé en face du Lycée du Docteur Benzerdjab. elle a été construite par les Français et actuellement elle abrite toujours la même fonction.



Photo n°366: **cinéma luxe** (ifrikiya) située au niveau de la rue Alfred Bel (l'actuelle rue des frères Abdeldjabar). Actuellement, elle est fermée.



Photo n°367: **Cinéma colisée** située au niveau du Boulevard du premier novembre. Actuellement, elle est réouverte après avoir été réhabilitée dans le cadre de Tlmecen capitale de la culture islamique 2011.



Photo n°368: **Hôpital** situé au niveau du quartier de bel horizon. Il a été construit par les Français dans un style moderne. Actuellement il abrite toujours la même fonction.



Photo n°369: **infirmerie indigène** située au niveau de place des chasseurs. Elle a été construite par les français dans un style néo mauresque. Transformée en direction de l'éducation puis détruite pour la construction d'un musé.

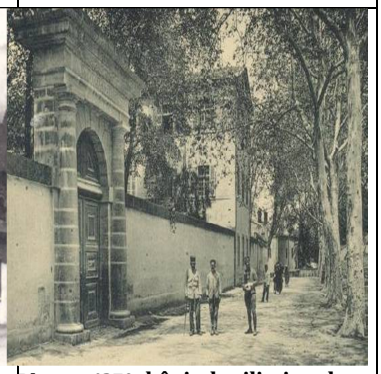

Photo n°370: **hôpital militaire el mechouar** située aun niveau de la citadelle d'El Mechouar. Il a été construit par les Français dans un style néoclassique militaire. Actuellement, il a disparu, détruit après l'indépendance.



Photo n°371: **marché couvert** situé au niveau de la rue de Jean Mary (place d'El Kissaria). Il a été construit par les français en 1904 dans un style néoclassique. Actuellement il abrite toujours la même fonction.

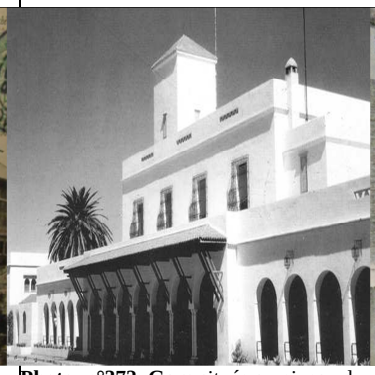

Photo n°372: **Gare** située au niveau du quartier qui porte le même nom. Elle a été construite par les français dans un style éclectique qui est un mélange du style néoclassique et celui du néo mauresque. Actuellement, elle abrite la même fonction.



Photo n°373: **l'imprimerie** située au niveau du centre-ville. Elle a été construite par les français dans un style néoclassique. Actuellement, elle transformée en habitation.



Photo n°374: **Usine électrique** située au niveau de Mansourah. Elle a été construite par les français dans un style néoclassique. Actuellement, elle est fermée.









Photo n°375: **Moulin el kalaa** situé au niveau du quartier qui porte le même nom il a été construit par les français dans un style néoclassique. Actuellement, il est fermé.	**Photo n°376**: **SIPA** située au niveau du Boulevard des 24 mètres. Elle a été construite par les français dans un style moderne. Actuellement, Elle convertie en usine à couverture.	**Photo n°377**:**Prison (centre de détention)** situé au sud de Dar El Hadith. Il a été construit par les français dans un style néoclassique. Actuellement il abrite toujours la même fonction.	**Photo n°378**:**Horlogerie** située au niveau de la citadelle d'El Mechouar. Elle a été construite par les français juste à l'entrée de cette dernière. Actuellement, elle existe toujours.
			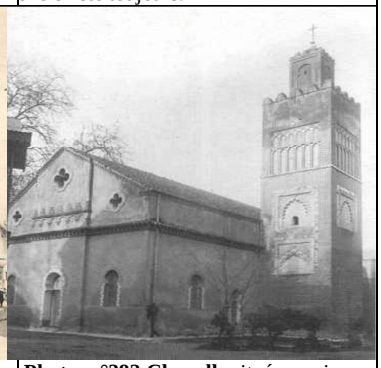
Photo n°379:**garde barrière Tlemcen-Beni saf** située au niveau de Bréa. Autrefois une ligne ferroviaire passait par là où elle a été supprimée. Construite par les français dans un style néoclassique. Actuellement, l'édifice existe toujours qui prend place d'une station de service.	**Photo n°380**:**cafétéria des cascades** située à côté des cascades d'El Ourit. Elle a été construite par les français dans un style néoclassique. Actuellement, Elle est reconvertie en restaurant.	**Photo n°381**:**maison du colon** située au niveau de l'angle des rues Ximenès (Ibn Khamis) et celle de la paix. Elle a été construite en 1925 par les français dans un style néoclassique. Actuellement, Elle est reconvertie en banque du développement rural.	**Photo n°382**:**Chapelle** située au niveau de la citadelle du Mechouar. A l'origine c'était une mosquée zianide reconvertie en lieu de culte chrétien. Actuellement cette dernière est renconvertie encors une fois en une mosquée après sa restauration.
			
Photo n°383:**Local de pesage**, situé au niveau du boulevard national et présentant un style néoclassique.	**Photo n°384**:**Gare de Mansourah**, situé au niveau de Mansourah et présentant un style néoclassique.		

Tableau n°30 : Equipements de l'époque coloniale
Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noir et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

1.2.3.3. Les ponts et tunnels:

La France a construit de nombreux ponts, nous pouvons citer parmi eux qui existent encore au niveau de la ville historique, le pont d'El Ourit (photo n°385) qui est situé au niveau des cascades et qui a été construit par l'ingénieur célèbre Effel, le pont d'Agadir (photo n°386) et le pont de sidi El Haloui(photo n°387). Mais le premier reste le plus beau et impressionnant. Quant au tunnel, il existe un au niveau des cascades d'El Ourit (photo n°388).



Photo n°385 : Pont d'El Ourit **Photo n°386** Pont d'Agadir **Photo n°387:** pont de sidi El Haloui **Photo n°388:** Tunnel El Ourit
Source : photos en couleur prises par l'auteur et en noir et blanc téléchargées du site www.delacampe.be

Ils ne sont pas classés malgré leur présentation des valeurs de monumentalité, d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, de repère et de science.

1.2.3.4. Les habitations :

La France a construit deux types d'habitat (voir tableau n°31), le premier c'est l'habitat collectif qui a été introduit par cette dernière à Tlemcen car l'ancienne médina n'avait pas ce genre d'édifice. Ce type ce divise à son tour en deux sous-types. Il s'agit des grands ensembles édifiés dans le cadre du plan de Constantine afin d'intégrer la population indigène. Nous trouvons ce type de cité dans plusieurs endroits de Tlemcen tels que Metchkana, Sidi Said, Sidi Chaker, l'allée des pins, Rhiba, les cerisiers, Sidi Lahcen, Bel Air et Riat El Hammar. Dans ce genre de cité, nous trouvons les bâtiments éparpillés (non organisés dans des ilots), leur gabarit est de R+4 à R+5, avec une architecture moderne. La cage d'escalier est commune dans ces bâtiments avec un long balcon qui relie les logements. Les copropriétaires sont obligés de passer devons les fenêtres de l'appartement de leurs voisins, ce qui ne répond pas au mode de vie de la population car l'intimité est brisée.

L'autre sous type, est l'habitat collectif urbain construit à l'haussmannien (organisé dans des ilots), qui présente un gabarit qui va de R+2 à R+5 et plusieurs styles du néo mauresque, moderne, néoclassique, de l'art déco et de l'éclectisme. La cage d'escalier est commune avec un, deux ou trois appartements au niveau de chaque palier. L'intégration des balcons et séchoirs est primordiale dans ce genre d'édifice ce qui fait leur beauté à travers l'usage de la ferronnerie et des moulures.

Le deuxième type c'est l'habitat individuel qui se divise en deux sous-types. Le premier sous type c'est les maisons avec jardins privatifs à l'entrée et derrière cette dernière, que nous trouvons au niveau des quartiers résidentiels chiques de la bourgeoisie européenne extra-muros (nous trouvons quelques rares habitations au centre-ville comme Tafrata) tels que la gare, Riat El Hammar, Bel Air, Beau séjour, Bab Ouahrane, El Hartoun, Bel Horizon, Agadir et El Kalâa.

Le deuxième sous type est représenté par les demeures avec R.D.C. commercial qui se concentre au centre-ville (intramuros) dans les quartiers commerciaux. Ces habitations de point de vu urbanistique sont bien alignées et intégrées dans des ilots avec une trame régulière et ont un gabarit qui va du RDC au R+1, leur toiture est soit plate ou inclinée (à deux, quatre ou plusieurs versants) avec une couverture en tuile ou en ardoise. Ces édifices ont une structure en mur porteur en pierre ou en brique, leur plancher est mixte (solives métalliques et voutains en briques) avec une charpente en bois pour la couverture. Les façades présentent les mêmes styles que le premier type d'habitat avec intégration de balcons, des cheminées (en brique) et des lucarnes, Leurs fenêtres sont plus longues que larges. En matière de répartition spatiale, nous trouvons des halls mais surtout les longs couloirs pour la circulation horizontale et les escaliers à balustres pour la circulation verticale, des chambres, des

sanitaires, un garage, un grenier (comble), un salon, un cellier, la hauteur sous plancher de ces espaces est grande.



Photo n°389: Habitat collectif Metchkana situé à l'est de Rhiba, les bâtiments ont un gabarit de R+4 et longent le boulevard Gaouar Hocine.



Photo n°390: Habitat collectif Sidi Said situé au Nord de la ville en extra muros. Les blocs ont un gabarit de R+5 avec une architecture moderne.



Photo n°391: Habitat collectif Sidi Chaker situé en face du lycée polyvalent. Les bâtiments ont un gabarit de R+4 et longent le boulevard Hamsali.



Photo n°392: Habitat collectif Allée des pins située à l'ouest de la ville en intra-muros. les bâtiments sont destinés aux militaires et ont été construit en 1956 avec un gabarit de R+3.



Photo n°393: Habitat collectif Rhiba situé au sud-est de la ville intra-muros. les blocs ont un gabarit de R+5 avec une architecture moderne qui défigurent la médina (dualité stylistique et morphologique)



Photo n°394: habitat collectif des cerisiers situé à l'Ouest du noyau historique. les bâtiments présentent un gabarit de R+4 avec un style moderne



Photo n°395: habitat collectif Sidi Lahcen situé à l'Est du centre-ville. les bâtiments présentent un gabarit de R+4 avec un style moderne



Photo n°396: habitat collectif Bel Air (Boulevard des 24 mètres) situé à l'Ouest de la ville. les bâtiments présentent un gabarit de R+4 avec un style moderne

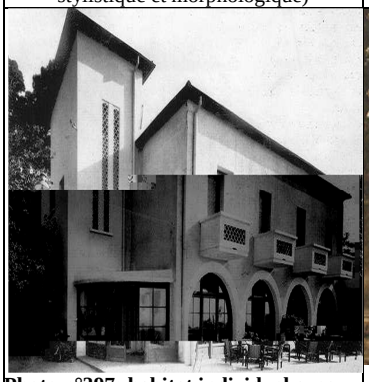

Photo n°397: habitat individuel avec jardin privatif (moderne) situé dans les hauteurs de Birouana. La villa présente un gabarit de R+1 avec un style moderne



Photo n°398: habitat collectif garde mobile situé à Riat El Hammar. Les bâtiments présentent un gabarit de R+4 avec un style moderne



Photo n°399 habitat collectif urbain (moderne) situé au centre-ville (place Emir Abdelkader) . Le bloc présente un gabarit de R+5 avec un style moderne



Photo n°400: habitat collectif urbain (néo mauresque) situé au niveau de la rue de France. Il présente un style néo mauresque.

 **Photo n°401: habitat collectif urbain (éclectique)** situé au niveau du quartier juif. Il présente un style éclectique qui est un mélange entre le baroque (dorure et courbe)et le néoclassique (ordonnancement)	 **Photo n°402: habitat collectif urbain (néoclassique)** situé au niveau du quartier juif. Il présente un gabarit de R+2 et un style néoclassique	 **Photo n°403: habitat individuel avec jardin privatif (néoclassique)** situé au niveau d'Agadir. Il présente un gabarit de RDC et un style néoclassique	 **Photo n°404: habitat individuel urbain (art déco)** situé au niveau du Boulevard Colonel Lotfi. Il présente un gabarit de R+1 et un style Art déco
 **Photo n°405: habitat individuel urbain (néoclassique)** situé au niveau du Boulevard Colonel Lotfi. Il présente un gabarit de R+1 et un style néoclassique	 **Photo n°406: habitat individuel urbain (éclectique)** Situé au niveau de la rue Sidi Bel Abbes. Il présente un gabarit de R+1 avec un style éclectique qui est un mélange entre le baroque (fronton) et le néoclassique (ordonnancement)		

Tableau n°31 : Habitations de l'époque coloniale
Source : Etabli par l'auteur (photos en couleur prises par l'auteur et en noir et blanc téléchargées du site www.delacampe.be)

Nous avons recensé 3597 habitations qui ne sont pas classées, malgré qu'elles présentent les valeurs d'esthétique, d'ancienneté, d'histoire, d'art, d'usage, de culture et de sociologie.

1.2.3.5. Les styles architecturaux :

D'après notre recherche (tableaux n°30 et 31) sur les types de styles architecturaux utilisés par les Français au niveau de la ville historique de Tlemcen. Les architectes colonialistes ont opté pour six styles qui sont tout d'abord, le néoclassique appelé aussi le style du vainqueur et ceci à partir de 19ème siècle, il est soit chargé de décor telle que l'imprimerie ou amoindri (néoclassique militaire) tel que l'hôtel des voyageurs. Ensuite, nous avons le style éclectique qui se caractérise par le mélange des styles. Le néoclassique est toujours présent et il est marié soit au baroque telle que la mairie ou au style de la renaissance telle que la banque d'Algérie. Par ailleurs, le style néo roman où nous le trouvons qu'au niveau de l'église Saint Michelle. En outre, le style néo mauresque qui a été instauré par le gouverneur d'Algérie Jonnart Charles Célestin à partir du début du 20ème siècle. Ce caché architectural s'inspire des éléments architectoniques des édifices locaux. Parmi ces œuvres, nous citons la medersa

Dar El Hadit, la gare ferroviaire, la caserne Bedeaux ainsi que de nombreuses villas. A partir de 1920, Tlemcen a connu l'apparition d'un nouveau style qui est l'art déco où nous trouvons malheureusement que quelques bâtiments édifiés dans ce style tels que la caisse d'épargne et quelques villas privées. Enfin, le style moderne qui est venu prendre place très tardivement vers la fin des années 50 qui s'est généralisé surtout dans l'habitat collectif tel que celui de Sidi Chaker.

2. PATRIMONIALISATION DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN :

2.1. Le classement durant la période coloniale :

L'apparition de la notion du patrimoine et de la patrimonialisation des bâtiments pour la première fois en Algérie date de l'époque coloniale. D'ailleurs durant l'occupation française, plusieurs édifices ont été classés monument historique. Ces classements ont été généralisés surtout après que l'administration coloniale est devenue civile à partir de 1870, ce qui a sauvé le patrimoine musulman qui reste car il a connu des destructions par le Génie Militaire. Deux ans plus tard, Duthoit qui est un architecte restaurateur venu directement de la métropole a pris fonction au niveau de l'inspection des monuments historiques comme attaché. Durant cette période, ce service administratif français était dirigé par Emile Boeswillwald, inspecteur général des monuments historiques qui a succédé au premier chef de cette direction depuis sa création en France par Prosper Merimee. Duthoit pendant plusieurs années successives a pris plusieurs relevés des édifices musulmans portants des intérêts architecturaux, depuis qu'il a été chargé de cette mission. Parmi ces derniers, il a dessiné, le minaret de Mansourah, la medersa Tachfinia, la grande mosquée, la mosquée de Sidi El Haloui, la mosquée de Sidi Boumediene, la mosquée de Sidi Bel Lahcen à Tlemcen (voir annexe n°51). Grace à ces relevés, l'administration coloniale a changé sa politique destructrice envers les constructions mauresques.

En 1880, il y a eu la création du service des monuments historiques en Algérie. Ce dernier avait comme directeur l'architecte restaurateur Edmont DUTHOIT. Ce service assurait l'établissement des fouilles archéologiques, la protection, le classement et la restauration des sites et des bâtiments datant de l'époque antique ou musulmane ayants des intérêts historiques ou architecturaux. Cette administration a permis le classement, la restauration et surtout le sauvetage de nombreux édifices en Algérie. Pour ceux de Tlemcen, le classement a commencé en XIXème siècle comme l'atteste de nombreux écrits que KASSAB BABA -AHMED T. a ramené des archives militaires de Vincennes et les a cité dans son doctorat[20]. Ces derniers sont : « Tout d'abord, la correspondance du Préfet adressée au Ministre de l'instruction publique et des Beaux Arts du 16/02/1883[21], relative aux fonds nécessaires pour l'ouverture de la rue de la Paix, où il est mentionné que la grande mosquée est classée monument historique en date du 26/1 2/1882. Ensuite la lettre du Gouverneur général de l'Algérie adressée à

[20]KASSAB BABA AHMED T., op.cit,p378.

[21] Fonds 8 1/99-01 dossier 162, carton 008 Archives des monuments historiques, médiathèque de l'architecture et du patrimoine cité par KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p378.

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts du 21 novembre 1884, où il est question des réparations urgentes à apporter à trois mosquées, dont deux classées au rang des monuments historiques en l'occurrence Djamaa FI Kebir et la mosquée de Sidi Braham[22]. Enfin le document de classement du minaret d'El Eubbad Essfli et le mausolée de Sidi Bou lshak qui ont été classés en 1889[23] ».

Les premiers classements des édifices tlemceniens comme monuments historiques ont été regroupés dans une liste officielle en 1900[24] (tableau n°32). Mais ces derniers ont commencé en 1889 comme le prouvent les écrits cités en dessus. Selon KASSAB BABA -AHMED T. : *« Vingt-neuf monuments y ont été inscrits en cette année, un en 1904 et deux autres en 1905. Les inscriptions ont touché d'autres communes telles que Nédroma en 1912 avec sept monuments et Remchi à partir de 1922 avec six classements dont trois sites naturels. La dernière liste de classement remonte à 1953 »* [25]. La plus part de ses monuments sont religieux ; mosquées, mausolées et marabouts car ils prenaient une place sacrée dans la vie quotidienne de la population locale. Par ailleurs, elle note aussi que *« le classement du monument du camp du figuier érigé à Valmy le 11 mars 1893 qui commémore le traité conclu le 10 juin 1835 entre le général Trezel et les chefs de tribus, comme monument historique le 3 mai 1912[26] qui n'est pas repris au niveau de la liste »* [27].

L'administration française n'a pas pu classer certain édifices faute de propriété (nature privée) car on ne pouvait pas classer une construction sans l'accord du propriétaire (ceci est mentionné au niveau de la loi de 1887). Le service des monuments historique a pu dépasser cet obstacle qu'après la promulgation de la loi de 1913 qui donnait le droit entièrement à l'Etat français de classer un édifice même si le propriétaire s'oppose à cette décision. KASSAB BABA -AHMED T., nous cite un exemple de l'un des édifices qui n'a pu être classé c'est Hammam Sabaghine qui *« avait été proposé au classement en tant que monument historique dès 1883 car il était une propriété privée appartenant à M. Darmon un israélite qui demanda des financements ou bien la vente du monument à l'Etat français[28]. Demande refusée par la commission des monuments historiques, qui n'inscrivit plus cet édifice au classement et ceci même après la promulgation de la loi de 1913 »* [29].

[22] La mosquée de Sidi Braham , contrairement au mausolée, bien que citée sur ce document ne fut classée monument historique qu'en 1994 .

[23] Dossier n°D154 Médiathèque des monuments historiques cité par KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p410.

[24] Ministère de la Communication et de la Culture, op.cit.

[25] KASSAB BABA AHMED T., op.cit,p378.

[26] Avis de la commission des monuments historiques donnant son avis pour le classement du monument et établissant l'arrêté de classement le 17 Septembre 1912. Dossier 169 Fonds 81/99-01, carton 008 A rchives des monuments historiques, médiathèque de l'architecture. Cité par KASSAB BABA AHMED T., op.cit.,p340.

[27] KASSAB BABA AHMED T., op.cit,p378.

[28] Dossier Hammam Es Sabaghine, classement (21.6.1888), rapport de la commission (27.7.1888) Fonds 81/99- 01, carton 008 dossier 152 Archives des monuments historiques, médiathèque de l'architecture et du patrimoine cité par KASSAB BABA-AHMED T., op. cit, p379.

[29] KASSAB BABA AHMED T., op.cit,p379.

Dénomination	Nature du bien	Commune	Date
Grande mosquée et dépendance.	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mosquée de Sidi Boumediene et dépendances.	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mosquée Sidi Bel Hassen	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mosquée Sidi Snoussi	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mosquée du Méchouar	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mosquée de Lala Erroyat	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mosquée de Sidi El Halloui et dépendances: Médersa, kobba latrines, bains, maisons de l'Oukil et des pèlerins	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Ancienne mosquée de Sidi El Ghali	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mausolée de Sidi Belhassen Rachidi	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Minaret d'Agadir	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Mausolée de Sidi Bou Ishaq Tayar	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Marabout de sidi Braham	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Marabout de Sidi El Wahab	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Kobba dite du Khalifat cimetière de Sidi-Yacoub	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Kobba de Sidi El Daoudi	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Tombeaux dits de la sultane au cimetière de Sidi Yacoub	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Petit palais des sultanes à EI Eubbad El Fouqui	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Kobba de Sidi Abdellah en Mansour et de Sidi Ben Ali	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Ruines et minaret au cimetière de Sidi Senoussi	Mon/culte Islam	Tlemcen	1900
Porte de Bâb Fi Khemis	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	1900
Porte Bâb El Qarmadine	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	1900
Tour et ruines de la porte de Sidi Daoudi sur le front Est	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	1900
Magasin et agence des monuments historiques	Mon /dépôt/ médiéval	Mansourah	1900
Enceinte de Mansourah et ruines de la Maçalla	Fortification/Médiéval	Mansourah	1900
Porte de Mansourah, fragments divers de l'époque arabe	Mon/d'accès Médiéval	Mansourah	1900
Colonnes provenant de la mosquée de Mansourah	Eléments d'arch./Méd.	Mansourah	1900
Reste de fortification bordjs et autres ouvrages dépendants du front Ouest	Fortification/Médiéval	Mansourah	1900
Mosquée et minaret de Mansourah et dépendances	Mon/culte Islam	Mansourah	1900
Marabout de Sidi Braham	Mon/culte Islam	Nedroma	1900
Minaret de la mosquée de Sidi Lahcène	Mon/culte Islam	Tlemcen	1904
Mosquée Bab Zir et deux marabouts du cimetière d'El Eubbad Essefli	Mon/culte Islam	Tlemcen	1905
Mosquée des Ouled El Imam	Mon/culte Islam	Tlemcen	1905
Rempart de la Casbah	Fortification/Médiéval	Nédroma	1 912
Bain maure	Thermes/rnédiéval	Nédroma	1 912
Mosquée des Gueddarines	Mon/culte Islam	Nédroma	1 912
Mosquée de Sidi Mendil	Mon/culte Islam	Nédroma	1 912
Grande mosquée	Mon/culte Islam	Nédroma	1 912
Mausolée de Sidi Bouali	Mon. Funéraire/lslam	Nédroma	1 912
Village de Sabra	Site naturel	Remchi	1922
Village de Tleta	Site naturel	Remchi	1922
Mosquée de Khemis	Mon/culte Islam	Remchi	1922
Gisement du lac Karar	Site pré historique	Remchi	1953
Mosquée de Béni Snouss	Mon/culte Islam	Remchi	1953
Village de Tafessara	Site naturel	Remchi	1953

Tableau n°32 : Classement des monuments à l'époque coloniale

Source : Ministère de la Communication et de la Culture, sous Direction des Monuments et Sites Historiques, liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.

2.2. Le classement durant la période postcoloniale :

En 1968, les services culturels algériens ont repris le classement des monuments à l'époque coloniale sauf les monuments français qui ont été radiés pour des raisons politiques. Le premier classement des monuments à l'époque postindépendance était en 1982[30] où ils ont classé Hammam El

[30] KASSAB BABA-AHMED T.,op. cit, p345

Ghoula, la mosquée et la muraille à Agadir ainsi que la casbah et les remparts à Honaine, suivi en 1994[31] du mausolée de Sidi El Habak, la mosquée de Sidi Braham, les murailles d'El Mechouar et le grand bassin. En 1998 l'ANAT a établi une carte qui mentionne les monuments historiques classés et non classés qui est annexée au POS de la médina (carte n°69). Et en 2010 d'autres édifices ont été classés (tableau n°33) notamment avec le classement de la médina de Tlemcen comme secteur sauvegardé[32]. Mais plusieurs monuments restent non classés à ce jour.

Dénomination	**Nature du bien**	**Commune**	**Date**
Hammam El Ghoula (Agadir)	Thermes/Médiéval	Tlemcen	1982
Muraille d'Agadir	Fortification/Médiéval	Tlemcen	1982
Mosquée d'Agadir	Mon/culte Islam	Tlemcen	1982
Casbah et remparts	Ville/Fortification	Honaine	1982
Mausolée de Sidi El Habak	Mon/culte Islam	Tlemcen	1994
Mosquée de Sidi Braham El Masmoudi	Mon/culte Islam	Tlemcen	1994
Murailles d'El Mechouar	Fortification/Médiéval	Tlemcen	1994
Bâb Etouita d'El Mechouar	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	1994
Jardin et construction coloniales	Jardin/Poudrière	Tlemcen	1994
Grand bassin	Bassin/Médiéval	Tlemcen	1994
Mosquée Sidi Saad	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi Zekri	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi El Benna	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Abou ABdellah Cherif Tilimcani	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Chorfa	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée De Sidi Zayed	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Ibn Merzouk	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Lalla El Ghriba	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Lalla Marfouda	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi Brahim El Ghrib	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi El Djebbar	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi El Qelai	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi El Yeddoune	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi Hamed	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Mosquée Sidi Zekri	Mon/culte Islam	Tlemcen	2010
Bâb El Hadid	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	2010
Bâb El Qissariya	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	2010
Bâb El Seffarine	Mon/d'accès Médiéval	Tlemcen	2010
Foundouk et café Romana	Mon/ Médiéval	Tlemcen	2010
Maison Mohammed Dib	Mon/ Médiéval	Tlemcen	2010
Hammam Es- Sebbaghine	Thermes/Médiéval	Tlemcen	2010
Ferrane El Hadjamine	Mon/ Médiéval	Tlemcen	2010
Ferrane El Abed	Mon/ Médiéval	Tlemcen	2010
Place Bachir El Ibrahimi	Place/ Médiévale	Tlemcen	2010
Bâb zir (place et facades)	Mon/ Médiéval	Tlemcen	2010

Tableau n°33 : Classement des monuments à l'époque postcoloniale
Source : Ministère de la Communication et de la Culture, op.cit.

[31] Idem.
[32] Décret exécutif n° 09-403 du 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen.

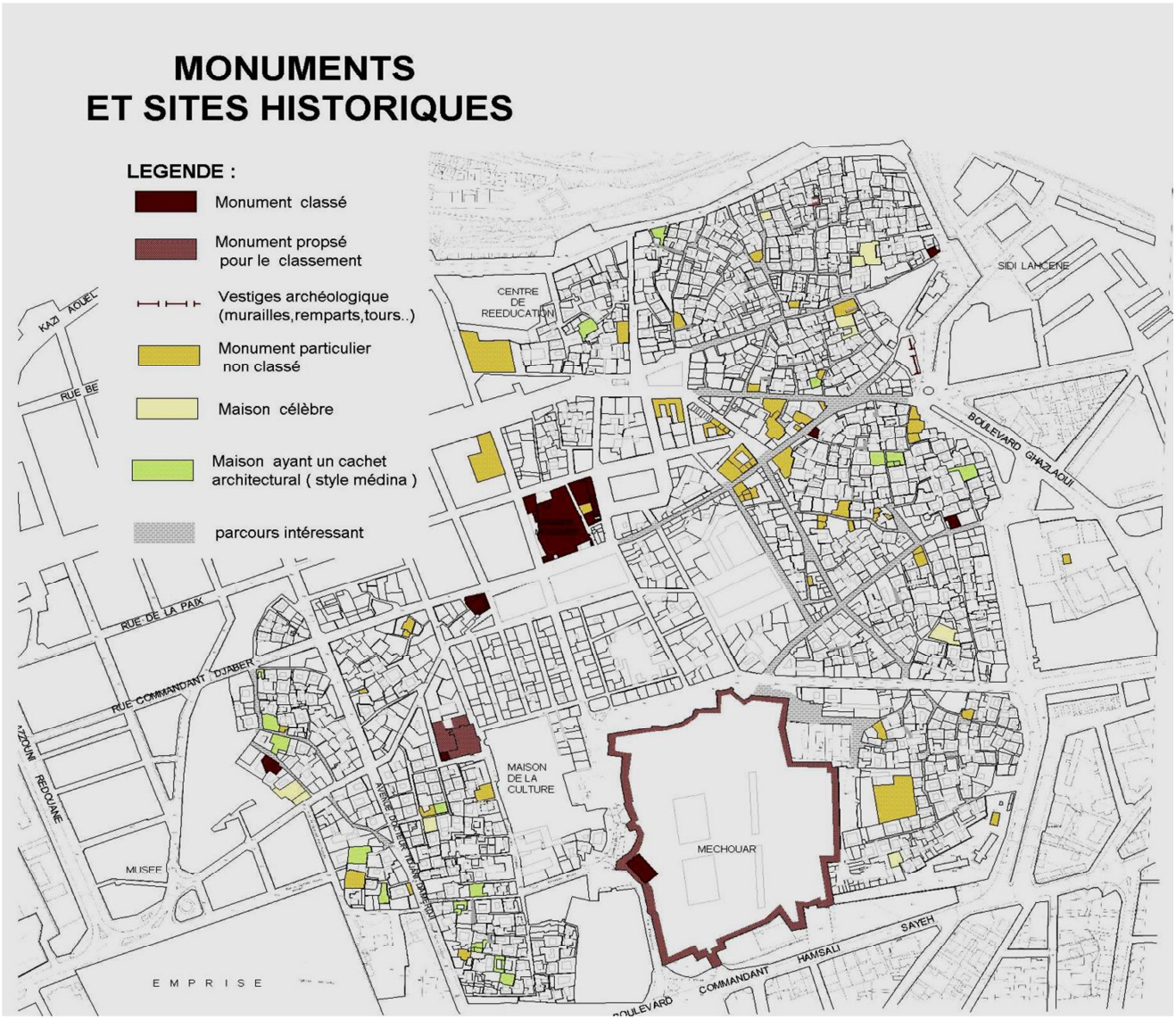

Carte n°69 : Localisation des monuments historique
Source : ANAT, op cit, P12

2.3. Les monuments non classés :

Malgré le classement de 2010 (ou l'Office de Gestion des Biens Culturels Protégés a fourni beaucoup d'effort au niveau de l'inventaire, des relevés et du classement des édifices), il reste encore de nombreux éléments urbains non classés (tableau n°34 et figure n°32). Nous avons recensé 5219 monuments sur le terrain dont 5137 sont non classés et 82 sont classés qui datent de la période précoloniale (aucune construction coloniale n'est classée) soit 98.43% des éléments urbains non patrimonialisés. De ces monuments non classé, 1452 datent de l'époque pré française et 3685 de l'époque française, ce qui nous donne des taux respectivement de 27.28% et 70.61%.

Eléments urbains	Patrimoine précolonial classé	Patrimoine colonial classé	Patrimoine précolonial non classé	Patrimoine colonial non classé
Places	1	0	23	9
Souks	0	-	13	-
Fontaines	1	-	24	-
Remparts et portes	19	0	10	6
Skifas	0	-	26	-
Mosquées	29	-	1	-
Medersas	1	-	1	-
Zawiyas	0	-	10	-
Fondouks	1	-	8	-
Palais	4	-	2	-
Ferranes	2	-	12	-
Hammams	3	-	15	-
Tombeaux	20	-	30	-
Tanneries	0	-	1	-
Habitations	1	0	1276	3597
Jardin	-	0	-	1
Equipements édilitaires	-	0	-	11
Equipements administratifs	-	0	-	4
Equipements Financiers	-	0	-	8
Equipements éducatifs	-	0	-	17
Equipements culturels	-	0	-	2
Equipements sportifs	-	0	-	3
Equipements hôteliers	-	0	-	8
Equipements commerciaux	-	0	-	4
Equipements de transport	-	0	-	3
Equipements religieux	-	0	-	8
Equipements sanitaires	-	0	-	3
Equipements industrielles	-	0	-	5
Ponts et tunnels	-	0	-	4
Totaux	82	0	1452	3685
	82		5137	
	5219			
%	1.57%	0%	27.82%	70.61%
	1.57%		98.43%	

Tableau n°34 : Nombre de Monuments classés et non classés.
Source : Auteur.

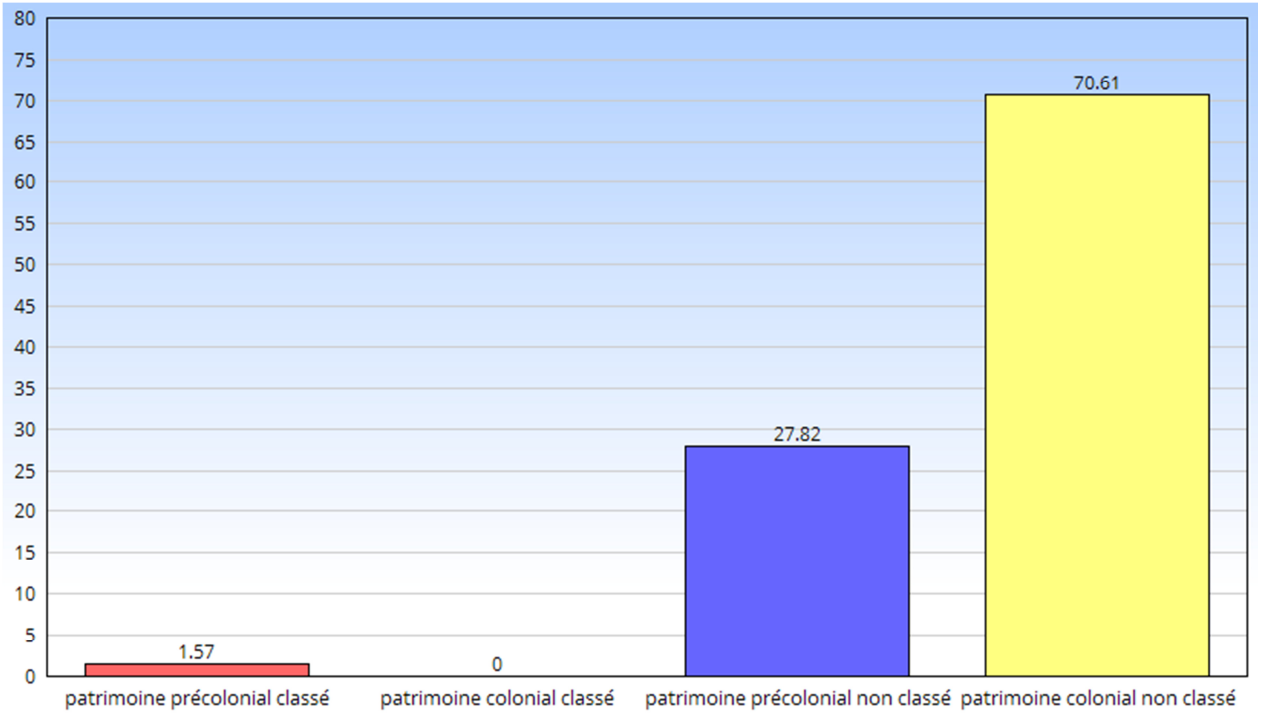

Figure n°32 : Pourcentage des Monuments classés et non classés.
Source : Auteur.

2.4. Classement des monuments restants:

Pour répondre à notre question de départ ; les monuments restants méritent-ils d'être classés ? Nous nous référons en premier lieu à la législation nationale et en deuxième temps aux chartes internationales.

La loi de référence de la patrimonialisation en Algérie est celle qui porte le n°98-04 du 20 safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, où dans son article deux est mentionné que tous les biens culturels immobiliers du domaine national appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours. Alors que les constructions coloniales françaises ne sont pas classés et qui témoignent du passage de ces civilisations.

Elles ne sont même pas inscrites sur la liste de l'inventaire supplémentaire (provisoire qui dure 10 ans) car d'une part, il est mentionné dans l'article 10 du chapitre1 de la même loi que les biens culturels immobiliers qui sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire. D'autre part il est mentionné dans l'article 17 du chapitre 2 que les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un évènement historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands évènements de l'histoire nationale.

Nous notons l'utilisation du terme arabe au niveau de cet article ce qui confirme la volonté de l'Etat de patrimonialiser ce type d'édifices en priorité alors que ce pays est cosmopolite présentant un cumule culturel et qui a connu plusieurs religions (païenne, chrétienne, juive et musulmane qui ont cohabité pacifiquement) ainsi que le passage de nombreuses civilisations ; amazighe (origine), phénicienne, romaine, vandale, byzantine, arabe, espagnole, turque et française.

En ce qui concerne les chartes, recommandations et déclarations internationales. Nous commençons par la charte d'Athènes (1931) qui propose le classement des édifices par rapport à leurs caractères historique et artistique. La convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution de 1954 quant à elle, définit les biens immeubles comme ceux qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments

d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt archéologique, historique ou artistique.

La recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites de 1962 mette en évidence les intérêts culturel, scientifique et esthétique pour le classement des constructions. La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et sites de Venise de 1964 mentionne dans son premier article que la notion de monument historique comprend la création architecturale isolée, aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

L'UNESCO en 1965 a élaboré la recommandation sur la sauvegarde des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés qui définit les biens immeubles comme étant les ruines archéologiques, les ouvrages historiques ou ethnologiques, les ruines qui se dressent au-dessus du sol ainsi que les vestiges archéologiques ou historiques découverts dans le sol. Ils englobent non seulement les vestiges du passé et ceux d'un présent remarquable. L'autre recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés de 1968 qui est le complément de la première, et qui décrit les biens culturels comme étant le produit et le témoignage des différentes traditions et des réalisations intellectuelles du passé et constituent de ce fait un élément essentiel de la personnalité des peuples et des civilisations antérieures qui ont une valeur ethnologique et anthropologique, les monuments, les sites archéologiques et les vestiges du passé préhistorique, protohistorique et historique ainsi que de nombreuses constructions récentes ayant une importance architectural, de caractère religieux ou profane, artistique, historique ou scientifique.

La convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 dans son premier article, propose le classement des monuments qui ont des valeurs universelle, architecturale, archéologique, historique, artistique, esthétique, ethnologique, anthropologique et scientifique. En 1975 la déclaration d'Amsterdam définit le patrimoine architectural comme étant le témoigne de la présence de l'histoire qui a une valeur éducative déterminante, il est un capital spirituel, culturel, économique et social aux valeurs irremplaçables. Un an après la recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine de 1976, les définit comme des créations culturelles, religieuses et sociales de l'humanité qui sont des témoignages vivants des époques antérieures et ont des valeurs archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique et socioculturel.

En 1979, la charte de Burra classe les monuments par la valeur culturelle qui sous-entend les valeurs esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées,

présentes ou futures. La valeur culturelle est incarnée par le lieu lui-même, par sa matière, par son contexte, par son usage, par ses associations, par ses significations, par ses documents et par les lieux et objets qui y sont associés. Onze ans après, la charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique de 1990 mentionne que le patrimoine archéologique constitue le témoignage essentiel sur les activités humaines du passé. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines qu'elles soient, des structures ou des vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.

A partir de 2005, les édifices sont reconnus monuments au niveau du mémorandum de vienne pour leurs valeurs universelle, archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique. Vient par la suite en 2011, la recommandation concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions qui considère le monument comme un témoignage essentiel des entreprises et des aspirations de l'humanité à travers le temps et l'espace et une stratification historique de valeurs qui ont été produites par la succession des cultures anciennes et contemporaines et une accumulation de traditions et d'expériences, reconnues comme telles dans leur diversité.

Après avoir fait une lecture de la législation nationale et internationale, nous adopterons les valeurs suivantes qui seront abréviées comme suit dans les tableaux et graphes qui suivent ; monumentale (M), archéologique (AR), esthétique (ES), pouvoir (PO), ancienneté (AN), historique (H), art (ART), usage (US), culturelle (CU), économique (EC), symbolique(SY), pédagogique (PE), consistance (CO), repère (R), scientifique (SC), évocation (EV), ludique (L), sociologique (SO), universelle (UN), spirituelle (SP), écologique (ECL).

Le tableau n°35 nous démontre que l'ensemble des valeurs sont présentent au niveau des monuments non classés que ce soit les précoloniaux (figure n°33) ou les coloniaux (figure n°34) sauf celle de l'universelle. Les valeurs les plus présentent sont l'esthétique, l'ancienneté, l'historique, l'art , l'usage , la culture et la sociologie (figure n°35). La justification de ces valeurs dans ces monuments est présentée dans le tableau n°36

Eléments urbains / valeurs	M	AR	ES	PO	AN	H	ART	US	CU	EC	SY	PE	CO	R	SC	EV	L	SO	UN	SP	ECL
Places	2	0	24	0	24	24	24	24	24	0	2	0	0	24	0	0	24	24	0	0	0
Souks	1	0	0	0	13	13	0	13	13	13	1	0	0	13	0	0	0	13	0	0	0
Fontaines	0	0	2	0	24	24	24	24	24	0	2	0	0	24	0	0	0	24	0	0	24
Remparts et portes	10	10	0	0	10	10	10	0	10	0	10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10
Skifas	0	0	26	0	26	26	26	0	26	0	26	0	0	26	0	0	0	26	0	0	26
Mosquées	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0
Medersas	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0
Zawiyas	0	0	10	0	10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	0	0	0	10	0	10	0
Fondouks	0	0	0	0	8	8	8	8	8	8	0	0	0	8	0	8	8	8	0	0	0
Palais	0	2	0	2	2	2	2	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ferranes	0	0	0	0	12	12	12	12	12	12	0	0	0	12	0	0	0	12	0	0	0
Hammams	0	0	15	0	15	15	15	15	15	15	0	0	0	15	0	15	15	0	0	0	15
Tombeaux	30	0	0	0	30	30	30	0	30	0	30	0	0	30	0	0	0	30	0	30	0
Tanneries	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habitations	0	0	1276	0	1276	1276	1276	1276	1276	1276	12	0	1276	0	1276	0	0	1276	0	0	1276
Total précoloniale	43	12	1354	2	1453	1453	1439	1439	1453	1324	97	12	1288	164	1286	25	49	1424	0	41	1351
% précoloniale	2.96%	0.82%	93.25%	0.13%	100%	100%	99.10%	99.10%	100%	90.42%	6.68%	0.82%	88.70%	11.29%	88.56%	1.72%	3.37%	98.07%	0	2.82%	93.04%
Places	7	0	9	7	9	9	9	9	9	0	7	0	0	9	0	0	9	9	0	0	0
Jardin	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0
Rempart et portes	6	6	0	0	6	6	6	0	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipements édilitaires	11	0	0	11	11	11	11	11	11	0	11	0	11	11	0	11	0	0	0	0	0
Equipements administratifs	4	0	4	3	4	4	4	4	4	0	4	0	3	4	0	3	0	0	0	0	0
Equipements Financiers	8	0	8	0	8	1	8	8	8	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0
Equipements éducatifs	0	0	17	0	17	17	17	17	17	0	0	17	0	17	0	0	0	0	0	0	0
Equipements culturels	2	0	2	0	2	2	2	2	2	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0
Equipements sportifs	3	0	3	0	3	3	3	3	3	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0
Equipements hôteliers	0	0	8	0	8	8	8	8	8	8	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0
Equipements commerciaux	0	0	4	0	4	4	4	4	4	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de transport	0	0	3	0	3	3	3	3	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Equipements religieux	8	0	8	0	8	8	8	8	8	0	8	0	8	8	8	8	0	8	0	0	8
Equipements sanitaires	0	0	3	0	3	3	3	3	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Equipements industrielles	0	0	0	0	5	5	5	5	5	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0
Ponts et tunnels	4	0	4	0	4	4	4	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Habitations	0	0	3597	0	3597	3597	3597	3597	3597	3397	0	0	0	0	0	0	0	3597	0	0	0
Total colonial	53	6	3671	21	3693	3686	3692	3686	3696	34.14	40	17	22	90	12	22	15	3614	0	1	8
% colonial	1.43%	0.16%	99.62%	0.56%	100%	100%	100%	100%	100%	97.82%	1.08%	0.46%	0.59%	2.44%	0.32%	0.59%	0.40%	98.07%	0	0.02%	0.21%
Total valeurs	96	18	5025	23	5146	5139	5131	5125	5149	4738	137	29	1310	254	1298	47	64	5038	0	42	2349
% valeurs	1.86%	0.35%	97.81%	0.44%	100%	100%	99.88%	99.76%	100%	94..12%	2.66%	0.56%	25.50	4.94%	25.26%	0.91%	1.24%	98.07%	0%	0.81%	45.72%

Tableau n°35 : valeurs des monuments non classés

Source : auteur

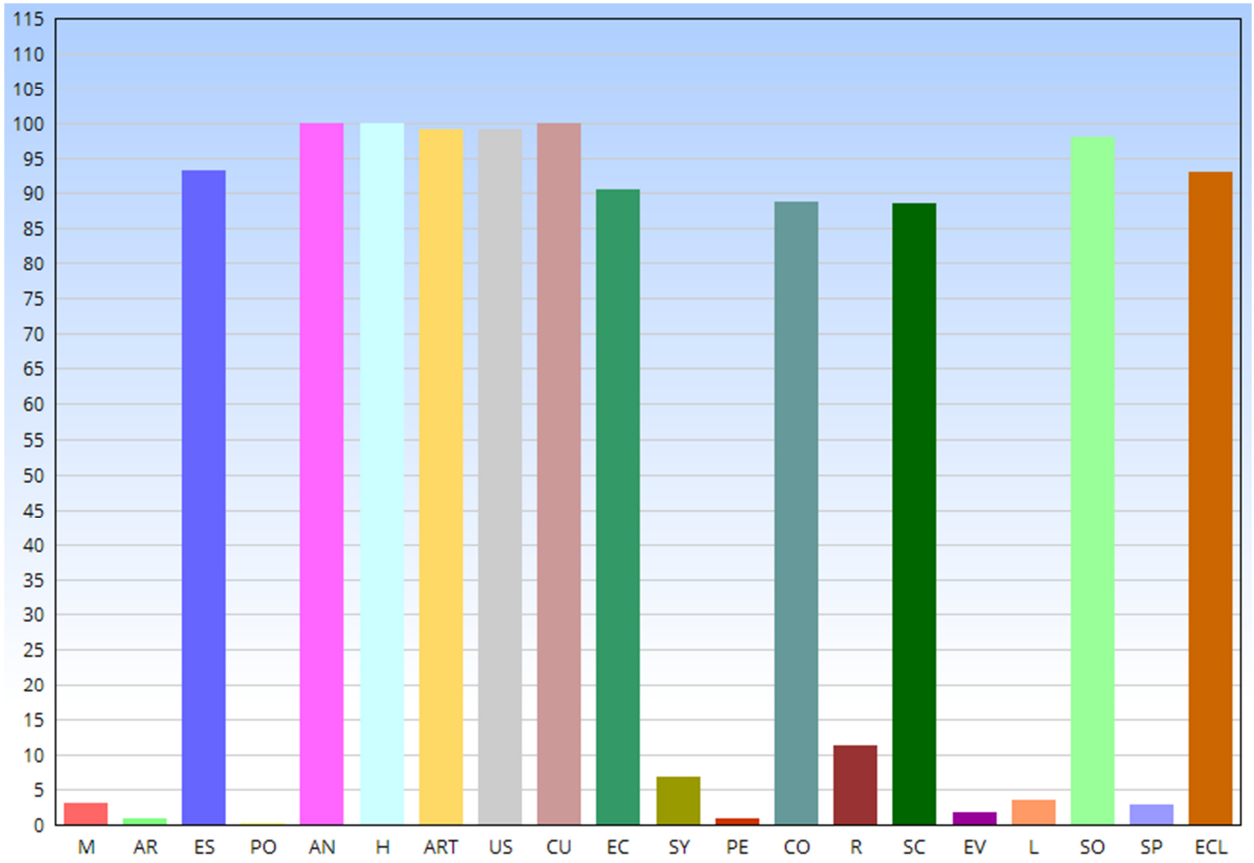

Figure n°33 : Pourcentage des valeurs présentes dans les monuments précoloniaux non classés.
Source : Auteur.

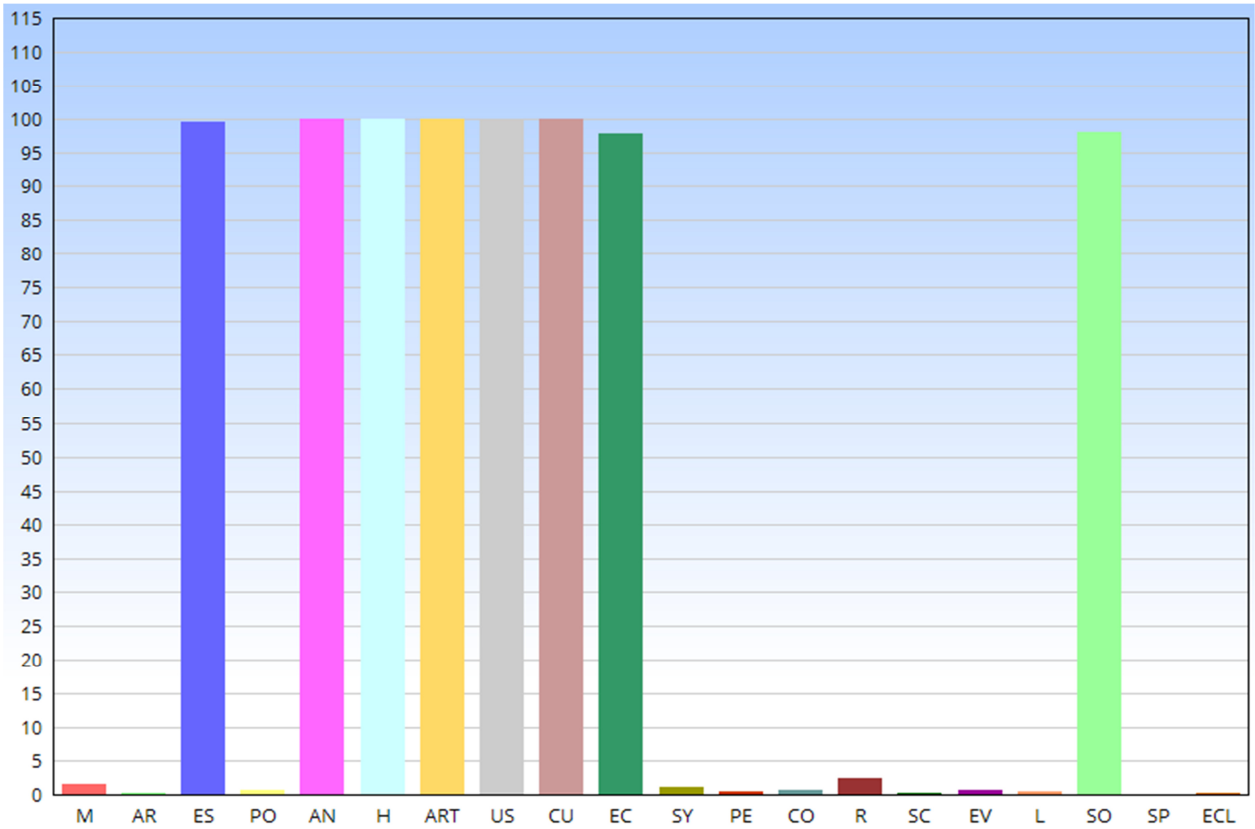

Figure n°34 : Pourcentage des valeurs présentes dans les monuments coloniaux non classés.
Source : Auteur.

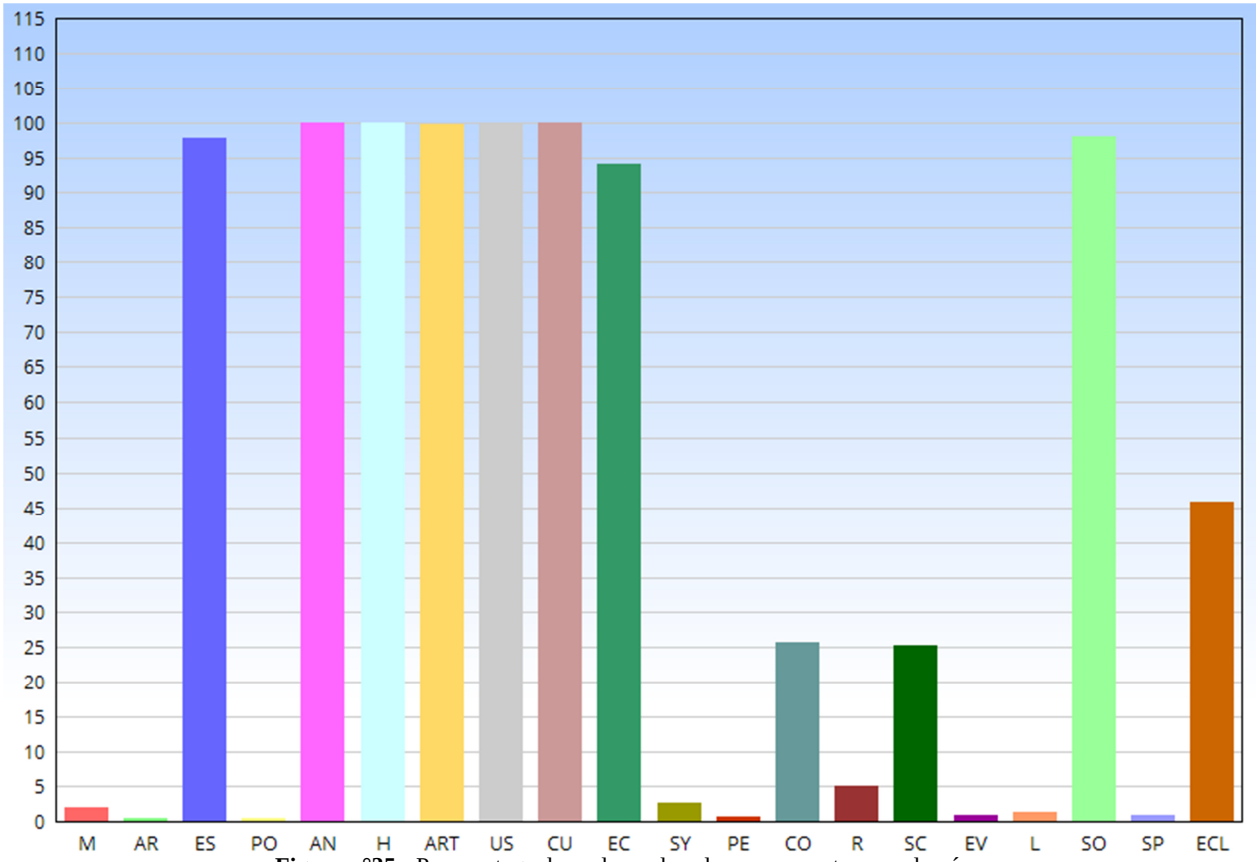

Figure n°35 : Pourcentage des valeurs dans les monuments non classés.
Source : Auteur.

Après avoir fait une lecture de la législation nationale et des chartes internationales nous avons fait ressortir toutes les valeurs (et compris ceux de l'approche théorique) qui permettent de justifier le classement des édifices comme monuments historiques que nous avons regroupé dans un tableau (n°35).

VALEURS	MONUMENTS PRECOLONIAUX	MONUMENTS COLONIAUX
Monumentale	Ce sont les édifices qui présentent une grandeur et une place particulaire dans la vie de la société (monuments majeurs) tels que le Mechouar, la grande mosquée, la mosquée de Sidi El Haloui, le complexe de Sidi Boumedienne et la medersa Tachfinia.	Elle se matérialise au niveau des grands édifices tels que la medersa, dar el hadith, la mairie, la grande poste, le tribunal, la banque d'Algérie, les deux églises, les synagogues, la gare, l'hôpital et la sous-préfecture.
Archéologique	Cette valeur est présente au niveau des trois sites d'Agadir (vestiges romains et Idrissides), Mansourah (vestiges mérinides) et El Koudia (vestiges romains). D'autre part la ville historique présente un intérêt archéologique vu la présence de nombreux fragments de rempart et la construction de la ville sur d'autres constructions existantes (strates).	Cette valeur est présente au niveau des remparts coloniaux dans une partie a été bâtie sur les murailles datant de l'époque précoloniale.
Esthétique	Ces édifices présentent des éléments magnifiques d'embellissement propres à chaque civilisation (à l'intérieur pour l'époque musulmane) telles que les arabesques, les stalactites et les arcades...etc qui reflètent le génie de ses artisans.	La beauté des constructions coloniales est produite par l'harmonie de la volumétrie et du décore (sculpture, molures, encorbellements...etc) qui sont composés d'une manière proportionnelle.
Pouvoir	Le Mechouar matérialise cette valeur depuis le 12ème siècle.	Elle caractérise l'ensemble des équipements édilitaires qui sont les casernes d'El Mechouar, de Ksar El Bali , Mazouz, Mustapha, Tunis, Gourmalah, d'El Beylek, d'El Kissaria, d'Isly, des cavaliers, de Begeau, des zouaves, des

		chasseurs et de la garde mobile républicaine, la gendarmerie, le commissariat, la prison et la subdivision militaire.
Ancienneté	Ces constructions présentent plusieurs siècles d'existence de 201 après J-C (époque romaine) jusqu'à 1833 (fin de l'époque turc).	Certains édifices dépassent le centenaire vu la pénétration française en 1833 et d'ici 50 ans (par rapport à la date de l'indépendance en 1962) toutes les constructions coloniales auront atteint les cent ans
Historique	Ces derniers sont les témoins du passage de nombreuses civilisations ; les romains (201à 670 après J-C), Idrissides (670 à 1078), Almoravides (1079 à 1147), Almohades (1147 à 1236), Zianides (1236 à 1517), Mérinides (1299 à 1358), Ottomans (1547 à 1833).	Témoignant de 130 ans d'histoire et d'occupation française. Ces édifices renferment un vécu riche en évènements historiques.
Art et architecture	Vu la disparition des édifices romains le style arabo-mauresque est le plus représentatif de cette époque notamment avec les décorations florales, géométriques et calligraphiques. Nous notons la présence aussi des sous styles propres à chaque dynastie musulmane qui sont d'une beauté exceptionnelle.	L'art et l'architecture de la France coloniale sont représentés par les styles néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne. Chacun présente des caractéristiques bien spécifiques et des éléments architectoniques qui permettent leur identification.
Usage	Certaines constructions ont accueilli des évènements tels que la signature de traités, le passage de certaines personnalité (rois, princes, savants, généraux..etc) ou carrément leur occupation par ces derniers, tels que les palais (El Mechouar, El Kalaa..etc) les medersas, les mosquées, les maisons…etc	De nombreuses constructions présentent un vécu qui témoigne des faits qui se sont déroulés à l'intérieure de ces dernières tel que le centre de détention et de torture près de la caserne Miloud la sous-préfecture, les maisons Rivaud et Marguerite…etc
Culturelle	Ces derniers sont l'expression de l'identité Tlemcenienne et de l'appartenance à la culture islamique par conviction (rupture avec les anciennes pratiques religieuses païenne et chrétienne)	Ils sont l'émanation de la culture européenne par excellence, représentent la diversité qui enrichit l'histoire et la consistance de la ville historique de Tlemcen.
Economique	Cette valeur donnera une prospérité et un développement à cette ville historique par une attirance des touristes, chercheurs et investisseurs. Elle ne peut être atteinte sans une conservation continue de ces édifices.	Ils présentent cette valeur de même que les édifices précoloniaux.
Symbolique	Ce sont ces édifices qui portent une symbolique par rapport à leur grandeur ou leur vécu et qui sont une référence pour la population , tels que le Mechouar (centre de pouvoir), la grande mosquée (accueille toutes les prières), Mansourah (le siège de Tlemcen)…etc	De nombreux édifices présentent une symbolique telles que les casernes (lieux d'occupation, pouvoir, force, impunité et de torture), dar el hadith (lieu de résistance et de lutte intellectuelle pour l'indépendance), place des victoires…etc
Pédagogique	Ils permettent l'apprentissage aux différentes générations l'histoire, l'identité et de la culture romaine, berbère et islamique en générale car ils sont des témoins des évènements et des civilisations passées.	Ajoutés à ce qui a été dit sur les édifices précoloniaux, les édifices coloniaux constituent de véritables cours architecturaux et urbanistiques à ciel ouvert vu la richesse stylistique.
Consistance	Cette valeur est liée à la morphologie (forme et physique) à l'usage et à la mémoire. Nous la retrouvons aux niveaux des formes des mosquées (généralement rectangulaire), des maisons (irrégulière avec patio carré). Elle permet d'avoir une typologie ce qui va faciliter le classement.	La valeur de consistance permet d'évaluer l'homogénéité et l'harmonie. Au niveau des édifices coloniaux nous distinguons les ensembles du 19ème siècle et des zones résidentielles d'El Hartoune, El Kalaa bel horizon, beau-séjour et bel air (même gabarit et style)
Repère	Ils sont des éléments de repères historiques par leur date de construction et des repères spatiaux par leur forme architecturale particulière. Tels que les équipements religieux, commerciaux et de pouvoir	Ce sont aussi des édifices qui permettent à la population de se repérer à l'intérieure de la ville coloniale à travers leur traitement surtout au niveau des angles.
Scientifique Et technique	Ces valeurs, nous les trouvons au niveau des matériaux (brique, argile, pierre, bois, moellons..etc) et technique de construction (pisé, murs porteurs, plancher (rondin de bois + terre	Les édifices coloniaux ont évolué avec l'évolution des matériaux et technique de construction ; murs porteurs en pierre, plancher en poutrelles métalliques avec un remplissage en

	battue), charpente traditionnelle..etc) de ces édifices.	brique et charpente en bois au 19ème siècle, la charpente en fonte de la fin du même siècle et enfin le béton armé au 20ème siècle.
Evocation	Cette valeur est liée au sentiment à l'émotion, aux sensations et à la mémoire. Ces édifices ont cette valeur car ils permettent de faire rappeler des évènements ou de donner des sensations d'appartenance à cette culture islamique (identité)	Ces édifices permettent de rappeler des souvenirs à la population locale qui se retrouvent plonger en plein histoire coloniale (130 ans).
Ludique	Ils offrent des sensations de plaisir et de détente agréable aux touristes à travers des visites et des balades qui enrichissent leur culture patrimoniale.	Idem pour les monuments coloniaux.
Sociologique ethnologique et anthropologique	Ces édifices reflètent le mode de vie, les traditions et les coutumes de la société Tlemcenienne qui sont dictées par l'islam (introvertie, el horma, centralité de la mosquée, hiérarchie des espaces).	Ils sont l'expression d'une société européenne, un mode de vie ouvert sur l'extérieur, une religion chrétienne et juive. Ce qui témoigne de la cosmopolité de la ville. Ce mode de construction a influencé fortement les constructions postcoloniales.
Spirituelle et religieuse	Ces valeurs ne se trouvent pas qu'au niveau des mosquées, zaouias et marabouts mais aussi dans la répartition des espaces que ce soit urbanistique ou architecturale.	Nous les trouvons au niveau des églises catholiques, synagogues et temples protestants.
écologique	L'ensemble des constructions précoloniales sont écologiques vu l'utilisation de matériaux naturels et traditionnels.	Certains édifices sont écologique surtout ceux du 19ème siècle c'est-à-dire avant la généralisation de l'industrie dans le bâtiment.

Tableau n°36 : justification du classement
Source : auteur

Après avoir justifié la présence des valeurs patrimoniales dans les monuments précoloniaux et coloniaux, nous considérons que ces derniers méritent largement d'être classés non seulement au niveau national et néanmoins au niveau international car ils répondent aux critères de la législation nationale et des chartes, recommandations ainsi que les déclarations internationales.

CONCLUSION :

Après avoir fait une présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial en étudiant toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Par la suite, nous avons ressorti les monuments classés et non classés par une comparaison de la liste de ceux patrimonialis avec ce que nous avons recensé comme éléments urbains ayant des potentialités d'âtre classés. Mais le tableau n°36 justificatif du classement des monuments restantes où toutes les valeurs de classement sont mentionnées que ce soit ceux de la législation nationale ou internationale, nous a permis de confirmer notre hypothèse de départ ; les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restants méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.

METHODE, APPLICABILITE ET IMPACTS D'INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE URBAIN DE LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN

INTRODUCTION :

La planification urbaine constitue un outil primordiale pour une bonne intervention rapide efficace et localisée afin de soulager ou d'éliminer carrément un problème dont souffre une zone urbaine d'une ville. Comme actuellement, la ville historique de Tlemcen reste toujours en péril malgré l'utilisation de plusieurs outils de planification qui ont engendré dix interventions architecturales et urbanistiques. Nous avons été interpelés par cette problématique où nous avons remis en cause la méthode et l'efficacité de ces interventions. Pour confirmer ou infirmer notre hypothèse nous étudierons les actions et les procédures d'intervention projetées, leurs impacts sur le patrimoine de la ville, le décalage entre le discours et la réalité sur terrain ainsi que la conformité des propositions avec le cadre juridique en vigueur.

1. PRESENTATION DES PLANS D'INTERVENTION :

1.1. Plan d'Urbanisme Directeur (plan Mauger) de 1960,1961, 1962 :

1.1.1. Situation et limite :

Le plan est institué par la loi française du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Il a été reconduit par les autorités algériennes après l'indépendance du pays en 1962 en vertu de la loi n°62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Le secteur d'étude (carten°70) est limité à l'Ouest par les remparts de Mansourah, au Sud par le plateau de LalaSéti, au Nord par l'actuel Imama, Sidi Othman et Feden Sbaa, à l'Est par Saf Saf et les monts de Tlemcen.

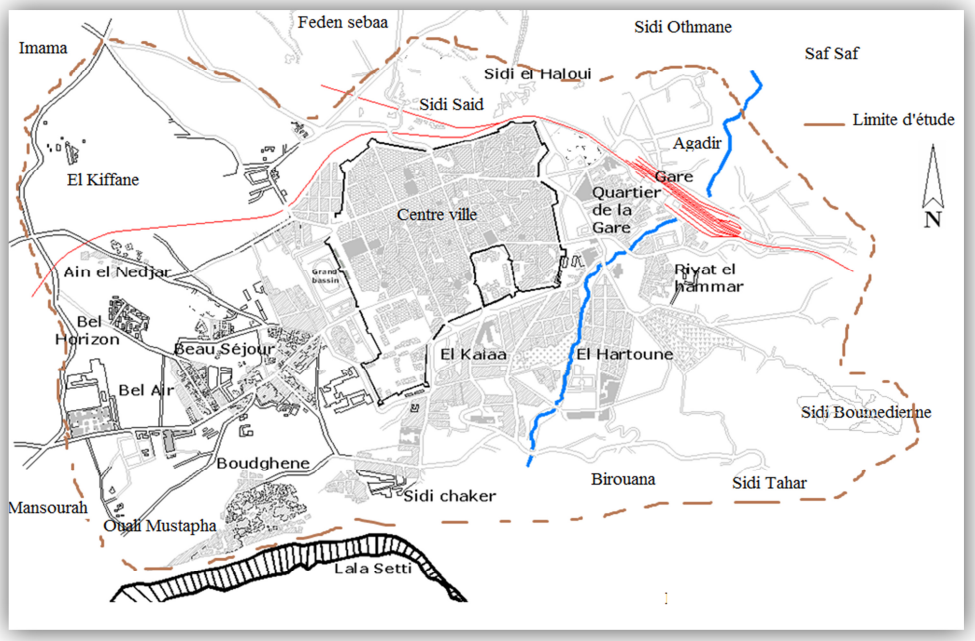

Carte n°70 : Les limites du secteur d'étude du plan Mauger
Source : Etablie par l'auteur sur un Fond d'une carte du PDAU 2007 (information plan Mauger)

1.1.2. Problématique :

Tlemcen à cette époque était en guerre, connaissait des révoltes de la part de la population indigène qui souffrait de la pauvreté, des maladies graves, du chômage et de la sur densification car elle était entassée dans les anciennes maisons alors que les européens se permettaient le luxe. Il y a eu aussi l'apparition de l'habitat précaire à El Kiffane, Boudghene, Ain Nedjar et Feden Sebaa qui est dû à l'exode rurale à cause de la guerre de libération, qui était surtout menée dans les zones rurales. Dés alors ce plan est venu dans un souci de les intégrés par la création d'emplois et la construction de logements type HLM. D'autre part les Français avait leur propre souci vu la régression économique, le problème de la circulation au centre-ville et du logement vu la forte croissance démographique.

1.1.3. Stratégie et proposition d'intervention :

Afin de soulager le centre intra-muros, le plan Mauger (carte n°71) a prévu des extensions urbaines vers le Nord en créant le quartier de Sidi Said, au Sud où plusieurs zone urbaines nouvelles vont être crées qui sont Boudghen, Ouali Mustapha, El kalaa Superieur et Birouana, à l'Ouest il y a eu l'aménagement de Pasteur, Bel Horizon, les cerisiers et Kiffane, à l'Est les extensions vont être vers la direction d'Agadir et de Riat El Hammar.

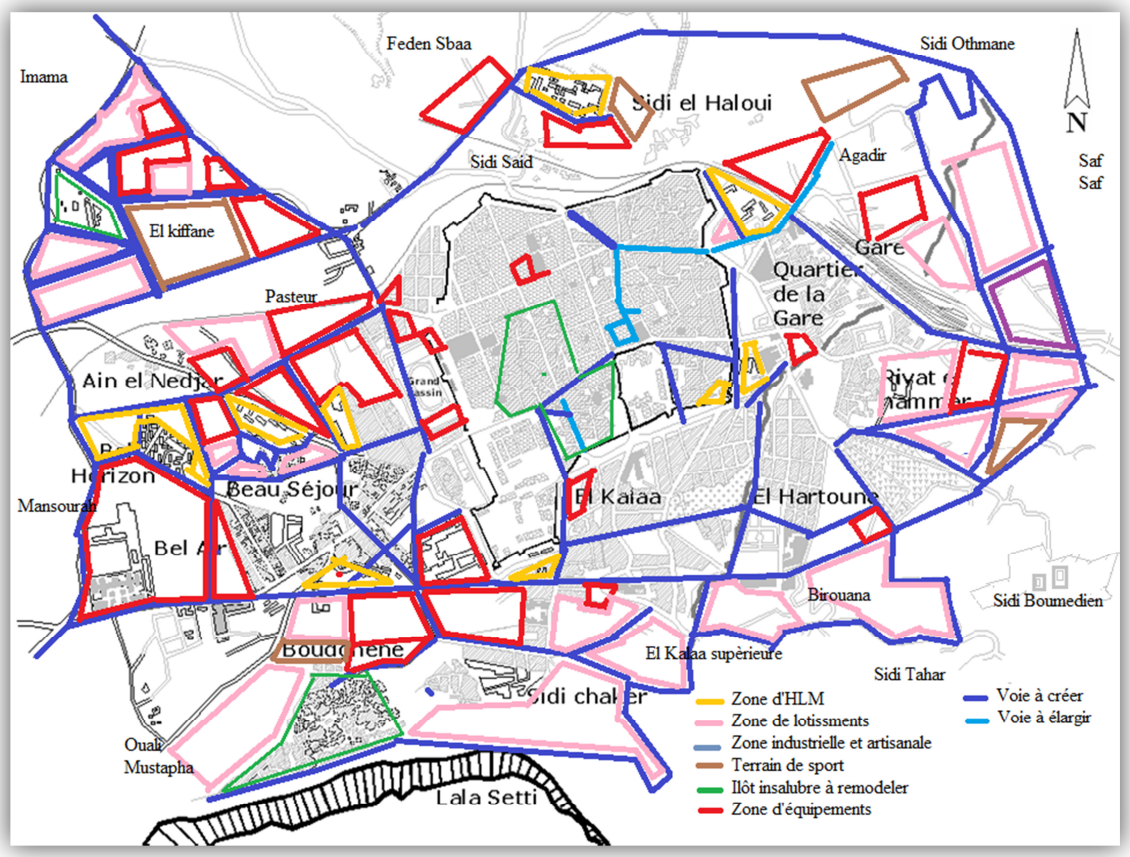

Carte n°71: Aménagement de la ville de Tlemcen selon le plan Mauger 1958
Source : Etablie par l'auteur sur un Fond d'une carte du PDAU 2007 (information plan Mauger)

Ce plan projette une fois de plus de remodeler et de restructurer les zones d'habitat traditionnel qui entourent la rue de Paris , il s'agit des quartiers de Bab El Hadid et d'Ouled Sidi El Imam jugés insalubre, la zone d'habitat précaire de Boudghen et d'El kiffane sont concernées par cette d'opération. En matière d'habitat plusieurs cités H.L.M. ont été projetées afin de répondre à la demande accroissante en logement, ces dernières sont destinées à la population indigène afin de les intégrer. Ces cités sont prévues dans les zones de Sidi Chaker, Riat El Hammar, Sidi Saïd, Rhiba, Bel Horizon, Bel Air, Metchekana, l'Allée des pins et Sidi Lehcen. Plusieurs lotissements ont été prévus, ce sont ceux des cerisiers, Boudgnen, El Kalla supèrieure, Birouana, El Eubed Essoufli, Riat El Hammar, El kiffane et Agadir.

L'administration française à cette époque a projeté aussi de nombreuses actions qui ont touché la voirie (dans le cadre du plan d'urgence de la voirie nouvelle) où leur réalisation se fera sur cinq ans de 1960 à 1964 (tableau n°37).

DESIGNATION	NATURE DES TRAVAUX	ANNEE
Liaison Boulevard Hamsali Sayah à celui de Houchimin	Prolongement	1960
Boulevards des 24 mètres tronçon jardin de la pépinière et Bel Air	Nouvelle réalisation	1960
Rue Sidi Said coté HLM	Nouvelle réalisation	1960
Liaison Boulevard Mohamed V et des 24 m via l'ouest du lycée	Nouvelle réalisation	1960
Voie contournant du lycée Ben Zerdjeb par le Nord	Nouvelle réalisation	1960
Boulevard Pasteur coté Est	Nouvelle réalisation	1960
Boulevard Ain Sebaa Ali	Nouvelle réalisation	1960
Boulevard Ampère (Ben Mansour)	Nouvelle réalisation	1960
Boulevards des Amandiers	Nouvelle réalisation	1960
Rues internes des Cerisiers	Nouvelle réalisation	1960
Boulevard Pasteur coté Ouest	Nouvelle réalisation	1961
Rues internes Bel Horizon	Nouvelle réalisation	1961
Rues internes boudgnene	Nouvelle réalisation	1961
RN 22	Elargissement	1961
Liaison RN 22 et le Boulevard Mohammed V	Prolongement	1961
Rues internes HLM Bel Air	Nouvelle réalisation	1961
Liaison Rue Bel Abass et le Boulevard Hamsali via Rhiba	Nouvelle réalisation	1961
Boulevard Gaouar Hocine	Nouvelle réalisation	1961
Liaison Boulevards des 24 mètres à celui de Houchimin	Prolongement	1961
Rues internes Sid Lahcen	Nouvelle réalisation	1961
Rue du minaret	Elargissement	1961
Liaison boulevard khedim et des 24m coté ouest	Nouvelle réalisation	1961
Rues internes Agadir	Nouvelle réalisation	1961
Route nationale de Sidi Othman	Nouvelle réalisation	1962
Rues internes Agadir	Nouvelle réalisation	1962
Boulevard Pasteur coté extrême ouest	Nouvelle réalisation	1962
Boulevards des 24 mètres tronçon coté el kelaa inferieure	Nouvelle réalisation	1962
Boulevard Derar Abderrahmane	Nouvelle réalisation	1962
Boulevard Hamsali Sayah	Elargissement	1962
Rue el hartoune limite sur du cimetière	Nouvelle réalisation	1962
boulevard khedim	Nouvelle réalisation	1962
Rue Ximinès	Prolongement	1962
Rue rhiba	Nouvelle réalisation	1962
Rue Khaldoune	Elargissement	1962
Rue idriss	Elargissement	1962
Liaison place des victoires avec celle de la mairie	Elargissement	1962

Liaison place Bugeaud boulevard julien Jaurès coté est de la prison	Elargissement	1962
Rue Charles Quint	Elargissement	1962
Boulevard Derar Abderrahmane coté extrême ouest	Nouvelle réalisation	1963
Boulevards des Amandiers coté extrême est	Nouvelle réalisation	1963
Rues internes Boudghene, Ouali Mustapha, El Kalaa et Birouana	Nouvelle réalisation	1963
Liaison de l'esplanade d'el mechouar avec la place des chasseurs	Nouvelle réalisation	1963
Rue de Fès	Elargissement	1963
Rue limite est du quartier d'isly	Nouvelle réalisation	1963
Rues internes el kelaa superieure et birouana	Nouvelle réalisation	1964
Boulevards des 24 mètres coté extrême est	Nouvelle réalisation	1964
Rue riat Makhoukh	Nouvelle réalisation	1964
Contournement d'el kifanne	Nouvelle réalisation	1964
Route nationale par le village Mansourah	Nouvelle réalisation	

Tableau n°37: plan d'urgence de la voirie nouvelle
Source : Etabli par l'auteur (information plan Mauger)

En ce qui concerne les équipements (tableau n°38), de nombreux d'entre eux ont été projetés en les éparpillant un peu-partout dans la ville, le tableau suivant nous résumera l'ensemble des équipements proposés ainsi que leur localisation.

EQUIPEMENTS	LOCALISATION
Hôpital	Bel Horizon
Ecole d'infermières	Bel Air
Maison Départementale d'enfants	Pasteur
Douane	Bel Horizon
C.R.S.	Pasteur
Service jeunesse et sports	Pasteur
Gendarmerie	El Kiffane
Prison	Faubourg Pasteur
Groupe scolaire	El Kiffane
Service sociaux	El Kiffane
Tribunal	Pasteur
Police	Pasteur
Chambre de Commerce	Pasteur
Anciens combattants	Pasteur
Groupe scolaire	Pasteur
Maternelle	Pasteur
Préfecture	Bab Wahrane
Cité administrative	Bab Wahrane
Musée	Bab Wahrane
Chapelle catholique	Beau séjour
PTT	Beau séjour
Groupe scolaire	boudghene
Lycee de jeunes filles	boudghene
Lycée de garçons	Beau séjour
Ecole normale d'instituteurs	Sidi Chaker
Ecole d'apprentissage	Sidi Chaker
Pompiers	Baba Wahrane
Centre de formation professionnel	Sidi Saïd
Groupe scolaire	Sidi Saïd
Mairie	Place Cavaignac
Services municipaux	Place Cavaignac
Groupe municipal	Agadir
Groupe scolaire	Agadir
Pompiers	Riat El Hammar
Groupe scolaire	El Eubed Essoufli
Service social	El Eubed Essoufli
Gare des autocars	Bâb El Hadid

Station d'épuration	Saf Saf
Champ d'épandage	Kbassa
Terrain municipal pour cirques	Riat El Hammar
Zone industrielle	Sidi Saïd – Agadir
Zone artisanale	Sidi Saïd – Agadir
Terrain de sport	Sidi Saïd – Agadir- Riat El Hammar - el kiffane
Extension de la caserne Domecq	Riat El Hammar
Extension du groupe scolaire J Bouty	Sidi chaker
Hôtel de ville	Grand Bassin

Tableau n°38: Les équipements projetés par le plan Mauger
Source : Etabli par l'auteur (information plan Mauger)

1.2.Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964 :

Le plan a été établi par la Direction de la Culture en collaboration étroite avec l'UNESCO. Il a prévu de restaurer sept sites à savoirs ; Bab El Quarmadine, Mansourah, Sidi Bou Ishaq, la Grande mosquée et Sidi Belhassen.

1.3.Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen (plan SOFRED) de 1966 :

1.3.1. Situation et limite :

Le plan SOFRED représente le premier plan de Tlemcen d'après indépendante, il constitue une étude sur le développement urbain de cette ville. Les limites de de la zone d'étude ont connu une extension vers le Nord. Elle est limitée au Sud par le plateau de lala Seti et les monts de Tlemcen, à l'Est par Saf Saf, à l'Ouest par Imama et Mansourah, au Nord par Ksar Echaera, Sidi Othmane et la zone d'Ermail. La zone d'intervention a été divisée en dix secteurs[1] (voir carte n°72) qui sont :

1. la ville basse
2. la ville haute
3. Agadir,
4. la gare et Riat El Hammar
5. El Kalaa et la pépinière
6. Bel Air, Beau séjour et faubourg Pasteur
7. Sidi Boumedienne
8. Boudghene
9. Kiffane.
10. Constructions isolées (qui entoure les limites dessinées en rouge sur la carte)

[1] SOFRED, étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen, 1966, P5

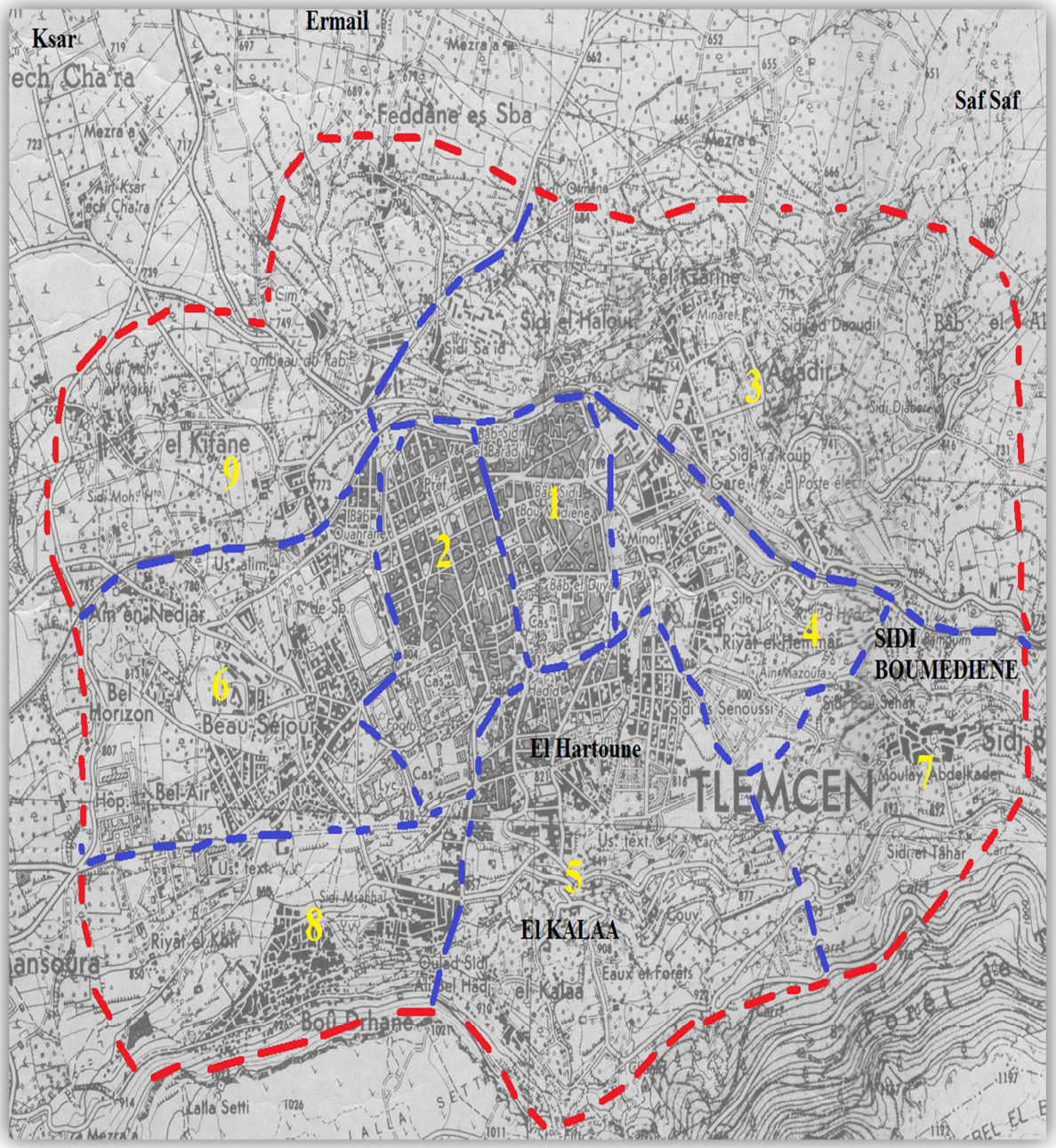

Carte n°72: Limite et découpage des secteurs d'étude de SOFRED
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan de 1965 obtenu auprès des archives de l'APC de Tlemcen (Informations : SOFRED, étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen, 1966, P5)

1.3.2.. Problématique :

A cette époque, la ville de Tlemcen souffrait d'une ségrégation sociale flagrante où la ville ancienne est occupée par l'aristocratie tlemcenière de souche tandis que la ville récente est habitée par une couche sociale pauvre et défavorisée, cette dernière est généralement constituée des nouveaux arrivés. D'autre part la sur densification des quartiers existants (avec un taux d'occupation par logement très élevé), la vétusté du parc immobilier et l'éclatement urbanistique de la ville vers le Nord, l'Est et l'Ouest. Le Sud quant à lui présente une barrière naturelle qui est la montagne de Lala Seti. Ce développement anarchique est accentué par la

prolifération de l'habitat précaire qui menace les terres agricoles de haute valeur productive ainsi que la nappe phréatique (la pollution). L'étude démontre aussi la transformation de nombreux RDC des habitations de la plus ancienne entité de la médina qui est la basse ville (Bâb Zir) en des locaux commerciaux, l'inaccessibilité de plusieurs maisons aux réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et surtout l'évacuation des eaux usées car plusieurs demeures présente des fausse septiques vu la détérioration du système traditionnel et le manque d'équipement surtout scolaire.

1.3.3. Stratégie et proposition d'intervention :

Les interventions sur les constructions existantes proposées par le plan SOFRED[2] sont (carte n°73) la densification de certains quartiers, la dédensification des logements surpeuplés, la restauration, l'entretien, la restructuration et l'intégration de l'habitat spontané, l'aménagement, la viabilisation, l'amélioration des conditions de vie et des logements en matière de branchement en eau, égout et l'électricité ainsi que la démolition des gourbis. Le nombre de logements touchés par ses opérations par secteur est regroupé dans le tableau n°39. Le plan prévoit aussi de reloger 5500 familles et la construction de 13000 logements (tableau n°40) qui sont répartis sur deux zones Est (Riat El Hammar et El Kalaa) et Ouest (El Kiffane).

SECTEURS/ACTIONS	DEDENSIFIER	ENTRETIEN	AMELIORATION	SUPRESSION
1	2664	2198	1611	-
2	1034	523	453	-
3	875	25	984	223
4	575	603	506	100
5	1004	26	417	189
6	320	-	61	25
7	582	-	670	36
8	925	-	1107	138
9	407		400	530
10	-	-	-	-

Tableau n°39 : Les opérations d'intervention pour chaque secteur
Source : Etabli par l'auteur après recueille des informations du rapport de SOFRED op. cit page 131 à 164.

ZONE /TYPE	**SEMI-URBAINS**	**ECONOMIQUES**	**HLM**	**BON STANDING**	**TOTAL**
ZONE OUEST	6000	1600	850	250	8700
ZONE EST	3000	800	400	100	4300
TOTAL	900	2400	1250	350	13000

Tableau n°40: Les logements à construire
Source : Etabli par l'auteur après recueille des informations du rapport de SOFRED op. cit p164.

[2] SOFRED op.cit. p131

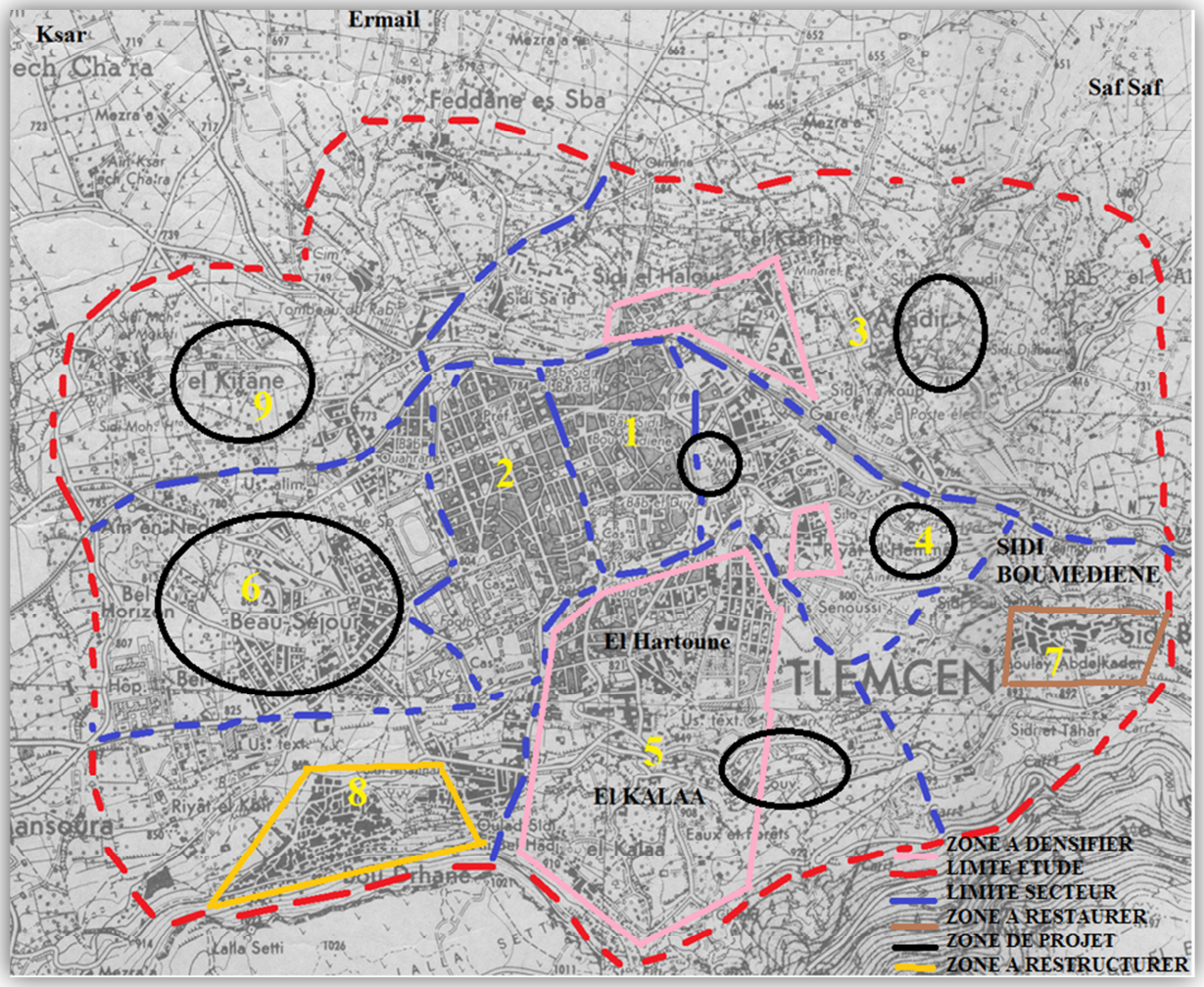

Carte n°73 : Plan d'intervention proposé par SOFRED
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de plan de 1965 obtenu auprès des archives de l'APC de Tlemcen (Informations : SOFRED, étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen, 1966, de la page 131 à 164)

1.4.Plan d'urbanisme directeur PUD de 1977 :

1.4.1. Situation et limite :

Le plan a été institué par le décret exécutif n° 73-29 du 08 juillet 1973, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PUD et le contenu des documents y afférant complété par la circulaire ministérielle n° 1181/PU/2171 du 16 octobre 1974, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PUD et le contenu des documents y afférant. Les limites de l'air d'étude (carte n°74) sont les zones d'Ouzidane, Ain Elhoutz et Koudia au Nord, Saf Saf et El Mdik à l'Est, le plateau de Lala Seti au Sud et le champ de tir et Beni Boublène à l'Ouest.

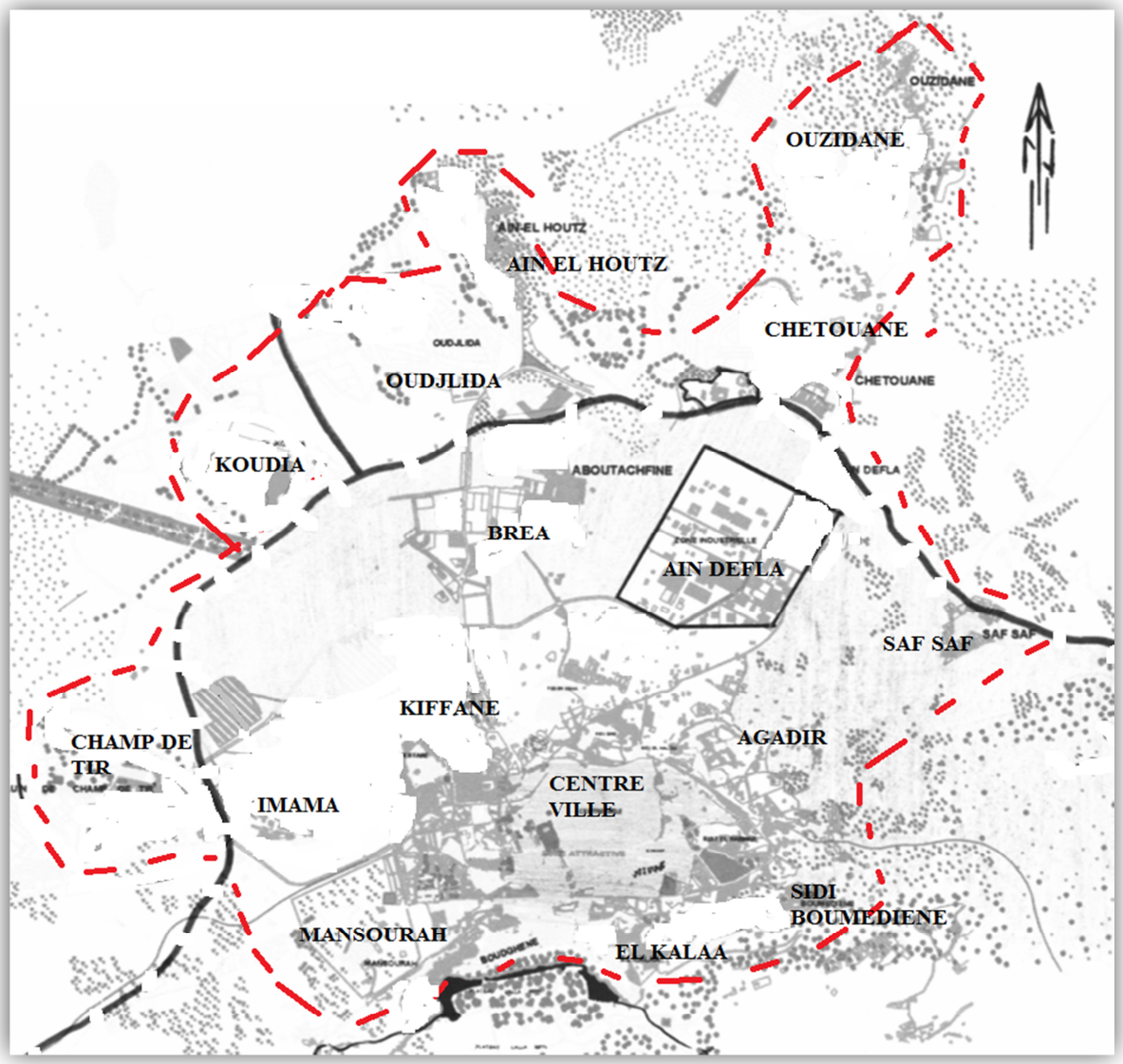

Carte n°74: Limites d'étude du PDU de 1977
Source : Etablie par L'auteur sur un fond de plan du PDAU de 2007

1.4.2. Problématique :

Après 1962 l'urbanisation tournait au ralenti et dont la plus part était anarchique (habitat illicite), Tlemcen souffre encore de ce phénomène qui est dû à l'augmentation démographique qui n'a pas pu être contrôlée par l'Etat. En plus de l'habitat précaire qui existait déjà, les nouvelles constructions se sont développées sur les terres agricoles de haut rendement, surtout celles qui entourent les premiers noyaux urbains. Certaines nuisent aux zones patrimoniales telles que Mansourah et Agadir qui connaissent une insalubrité et un sous équipement. Les anciens tissus urbains de cette ville souffrent du manque d'entretien, des dégradations causées par les occupants ainsi que la reconversion de ses constructions en commerces et en bureaux, ce qui a engendré une disparition de la fonction initiale qui est l'habitat et du patrimoine de la ville en générale.

La cité des zianides a connu aussi l'installation des migrants qui viennent des zones rurales et des wilayas limitrophes, ce qui a augmenté la demande sur le logement et le travail en plus du chômage qui règne sur la ville de Tlemcen. Cet nouvel afflux a fait augmenter le taux d'occupation par logement qui a atteint 6.87[3] au niveau du centre-ville, qui souffrait déjà de la surdensification, de la saturation et de la surconcentration des activités. Ce qui a engendré une mauvaise réparation spatiale de la population et un véritable déséquilibre dans le positionnement des activités. Ajouté à tous cela la dégradation et la saturation des voies de desserte dont la majorité ne sont pas goudronnées ainsi que l'absence des réseaux divers dans plusieurs quartiers.

1.4.3. Stratégie et proposition d'intervention :

Pour répondre à la problématique posée un plan d'action a été élaboré et qui avait comme principe de protéger les terres agricoles restantes, car la ville s'est développée (au-delà du périmètre historique) sur ces dernières comme des taches d'huile, dont la plus parts des constructions sont illicites. Le MHT a proposé de limiter ces construction et d'envelopper la ville par une couronne vert de protection (croissant fertile), de densifier les tissus urbains existants (les terrains libres au centre sont affectés pour l'implantation des équipements) afin d'économiser le foncier, d'urbaniser les crêtes et les zones en pente que les plaines et de projeter le nouveau habitat en périphérie.

Sur la question patrimoniale, le maitre de l'œuvre a mis l'accent sur la mise en valeur des monuments historiques et la préservation du caractère architectural de la ville de Tlemcen, toute en respectant son échelle ancienne, afin de mettre un terme à la rupture urbaine du tissu et à la discontinuité architecturale (gabarit et style du bâtiment). Ceci peut être réalisé que par une reconstitution de la continuité et de l'unité du paysage urbain. Enfin, le MHT a projeté l'assainissement de l'ancienne ville et l'amélioration du cadre urbain par l'ameublement, la décoration et les plantations.

En matière d'urbanisation (carte n°75), le plan a prévu un développement polycentrique de la ville de Tlemcen par rapport au centre-ville où nous distinguons plusieurs extensions. Tous d'abords, il y a les nouveaux pôles du Nord-Ouest ; Kiffane, Imama , Ain nadjare et champ de tir. Ensuite ceux du Nord-Est ; Agadir, Feden Sbaa et ain defla. En outre, El koudia, Oudjlida et Chetouane au Nord du noyau historique. Par ailleurs, Riat El Hamar, Biriouna, El Kala, Sidi Boumèdienne, Sidi Tahar et Boudghen qui sont au Sud-Est. Et enfin

[3] MHT, PUD première phase p87

le PUD a projeté une zone insustrielle et l'autre semi industrielle, respectivement à Ain defla (220 HA) et à Abou Tachfine (80 HA).

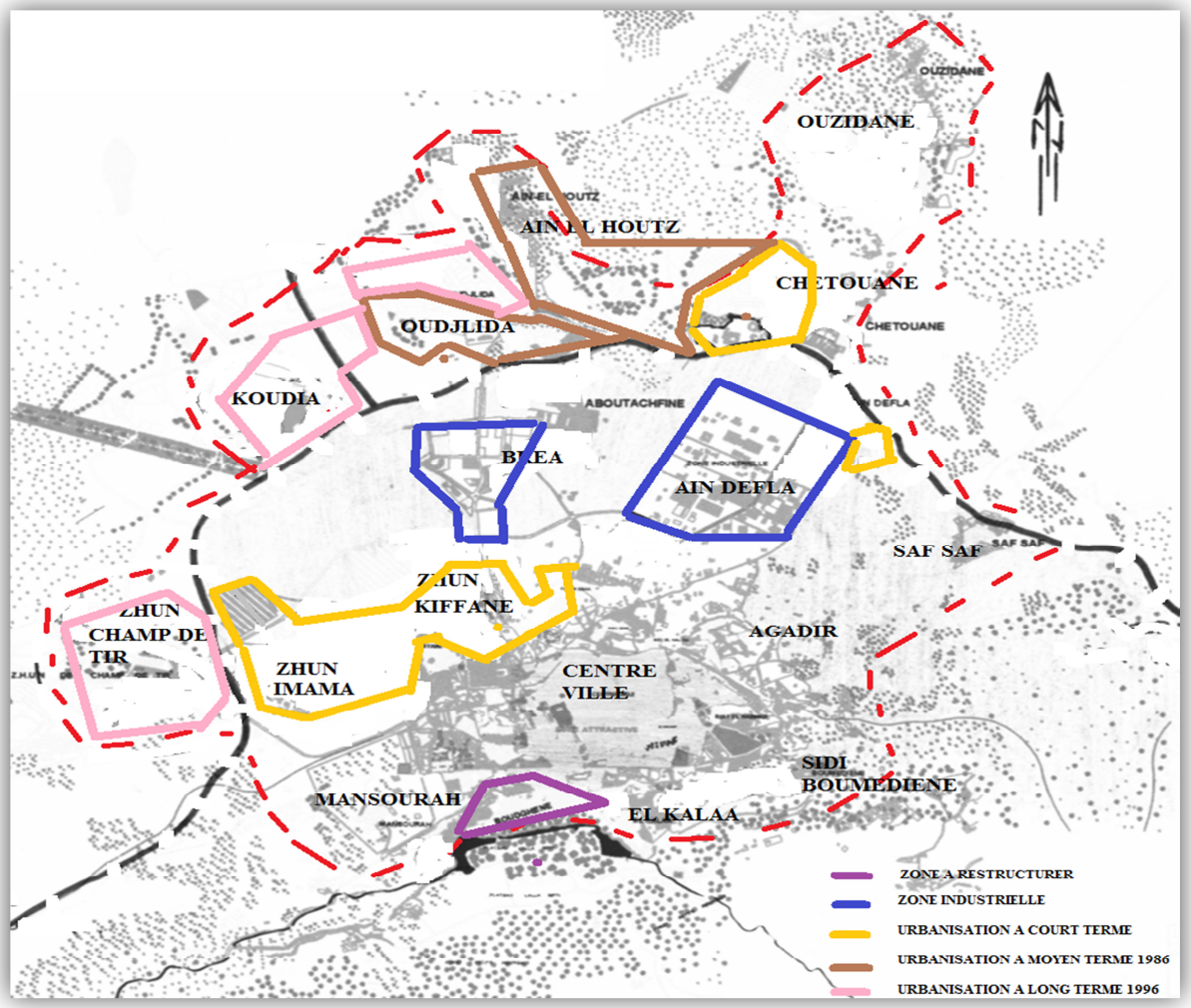

Carte n°75 : Proposition d'urbanisation de Tlemcen par le PUD
Source : Etablie par L'auteur sur un fond de plan du PDAU de 2007 (informations PUD troisième phase)

La voirie [4] a eu sa part de projet par la création de la rocade en 3 tronçons (champ de tir-RN22 (4200m), RN22 Chetouane (4700m) et Chetouane-carrfour de Saf Saf (2500m) cette dernière relira les pôles satellites , un pont reliant la nouvelle APC avec la wilaya, le réseau routier des ZHUN, la création des boulevards du centre et du Ksar Echaera, le prolongement du boulevard d'Imama de 1000m et du boulevard Hamsali, l'élargissement de la RN22 de 3 à 4 voies, l'amélioration et l'élargissement de la RN7, du boulevard de l'ALN, des C.V.O n °69 et 49 (zone industrielle), du chemin rural n°25 (tronçon Ain El Houtz à la rocade Nord, tronçon de la rocade à la zone industrielle de 3 voies), la création d'une nouvelle route d'accès à Abou Tachfine, d'un échangeur à l'intersection de la RN 22 et le boulevard Ksar Echaera, et enfin la réalisation de la bretelle de raccordement de la RN 22 à Abou Tacfine.

[4] MHT, PUD troisième phase p64,65et 66.

En ce qui concerne l'aménagement, le PUD a projeté quatre parkings pour régler le problème de la circulation et du stationnement au centre-ville, il s'agit de la place du premier Mai (souterrain de 250places), la caserne Miloude (1500places), El Mechouar (120 places) et celui de Metchkana (200 places). Il a prévu aussi la rénovation du réseau d'assainissement, le réaménagement du grand bassin pour l'intégrer avec son environnement, l'embellissement et l'aménagement des axes primaires, la création d'espaces verts et l'aménagement des terrains de sport et de jeux.

En matière d'habitat (voir tableau n°41), il projette de rénover le quartier de Boudgnen (démolition de 500 constructions) et de réalisé des zones d'habitat nouvelle (ZHUN) au niveau d'El kiffane (310 ha et 5037 logements) de Champ de Tir et d'Imama et une zone d'habitat et d'équipements à Chetouane (350 logements), la destruction de certains logements pour raison d'insalubrité de surdensité ou de grands travaux. Le desserrement des logements surpeuplés en diminuant le taux d'occupation par logement et par pièce (quartier du lycée polyvalent, de Beau Séjour, Agadir, Boudghene , El Hartoun et Sidi El Haloui), la restructuration de certains quartiers et le remodelage du centre-ville[5].

LOGEMENTS A CONSTRUIRE	NOMBRE
Reconstruction après destruction	1350
Desserrement	1640
Libération des logements transformés en bureaux	50
Population nouvelle	6755
Total	9795

Tableau n°41 : Logements à construire
Source : MHT, PUD de Tlemcen 2ème phase p65

Afin de faire face au sous équipements, plusieurs entres eux ont était projetés et sont présentés au niveau du tableau suivant :

EQUIPEMENTS	LOCALISATION
gare routière (EPTVO)	Metchkana
Lycee ferradj	Boulevard des 24 m
Technicum de ben seghir	Sidi chaker
école	Sidi chaker
Siège de la wilaya	pasteur
Hotel zianide	Riat elhamare
université	bel horizan et champ de tir
CEFREC	Imama
lycée polyvalent	Tlemcen intra muros
I.T.U	Kiffane
C.E.M	pasteur
Centrale téléphonique	pasteur
Trésor	pasteur
D.u.c	Tlemcen intra muros
coopérative agricole	Safsaf

[5] MHT, PUD deuxième phase p62 et63.

coopérative des céréales et légumes secs CCLS	nord de Bréa
zone industrielle (ENTC sonacome, sonalgaz, sonatrach, sotramat, SNTR, onaco, edimco, sntv, ptt, urbat, la zone d'activité, soitex)	Ain defla
zone semi industrielle (Sogerwit , batiwit, sorepec , bureau d'étude MHT , centrale électrique, laboratoire, onalait, somiwit, socomet, endestrich, parc de la wilaya)	Bréa
Maison de la culture	Tlemcen intra muros
CASERNE imama	imama
APC	Kiffane
Institut national d'éléctronique (135 ha)	Chetouane
Dispensaire	Bab zir
Institut technique du génie civil et du batiments	Sidi Said
Cfpa femmes	Sidi Said
Extension de l'hopiatal (service psychiatrie et maternité)	Bel horizon
Casoran	Bel air
Centre d'accueil des vieillards	Mansourah
Centre de repos climatique	Plateau de lala seti
Maternité de la casoran	Bel air
Ecole des cadets de la révolution	Champ de manœuvres
Stade 25000 places	Birouana
Dispensaire anti tuberculeux	Metchkana
Salles de consultation et de soins	Bréa ain el houtz ouzidan ain defla
Ecole paramédicale	Bel horizon
Laboratoire d'hygiène	Bel horizon
Centre de repos climatique	
Musée de l'histoire de Tlemcen	
Centre d'artisanat	Riat El Hemmar
Marché de gros	Bréa
Piscine olympique	imama

Tableau n°42 : Equipements projetés par le PUD
Source : Etabli par l'auteur (informations PUD 3ème phase)

1.5. Plan Spécial de Restauration de Tlemcen 1996 :

Le plan a été établi par la Direction de la Culture et a été institué par l'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Il prévoie dix-neuf actions de restauration architecturale et urbaines ainsi que des fouilles archéologiques. Six sites sont concernés par ces opérations qui sont Agadir, Sidi Boumedienne, Sidi Senouci et Sidi Lahcène, Mansourah et la médina.

1.6.Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du Groupement de Tlemcen de 1998- 2007 :

1.6.1. Situation et limite :

Le plan a été institué par le Décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et le contenu des documents y afférant modifié et complété par le décret exécutif n° 05-318 du 10 Septembre 2005. Le périmètre d'étude (carte n°76) s'étend sur quatre communes, il s'agit de Tlemcen, Mansourah,

Chetouane et Beni Mester. Le groupement est limité au Nord par les communes de Hennaya, Amieur et Ouled Riah, au Sud par Terny, à l'Ouest par Sabra et à l'Est par Ain Feza.

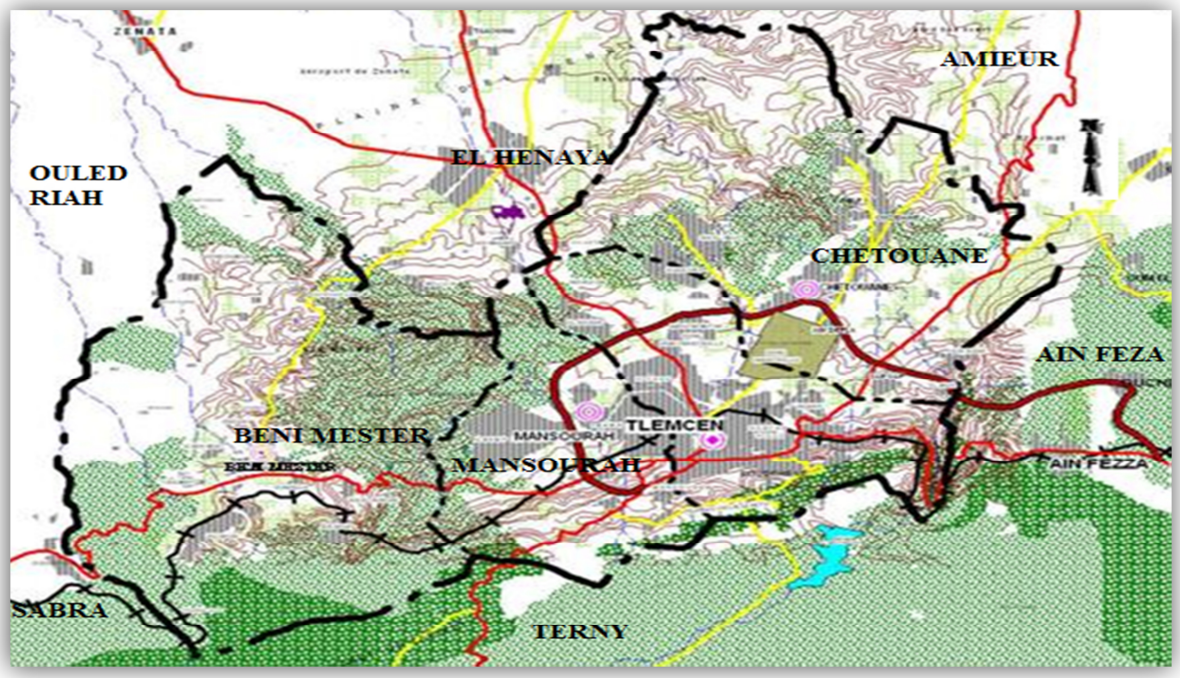

Carte n°76 : Limites du groupement
Source : ANAT PDAU du groupement 2007 p16

1.6.2. Problématique :

Le développement de la ville de Tlemcen depuis les années quatre-vingt était rapide avec l'explosion démographique, ce qui a engendré une forte croissance spatiale des zones périurbaines surtout celles de l'Ouest et l'Est. Cette urbanisation a touché les anciens et les nouveaux sites, elle a été accentuée après l'arrivée de la population rurale et le départ des citadins vers les quartiers européens. La tranche de population néo-citadine s'est installée soit au niveau des zones d'habitats urbaines nouvelles (ZHUN) ou les nouveaux lotissements. Le développement de ces anciens ou nouveaux pôles est discontinu et s'est établi sur une ceinture périphérique qui s'étend d'Est en Ouest le long de la nouvelle rocade. Ces zones connaissent un sous équipement, certaines sont devenues des quartiers dortoirs. La plus part de leur voies et construction sont inachevées. Ceci a engendré un déséquilibre et une dualité entre les pôles, qui présentent des problèmes fonctionnels et sont détachés physiquement, ce qui accentue la rupture urbaine (rupture centre/périphérie –métropole/pôle) qui est flagrante avec le croissant fertile et la ligne de chemin de fer.

Ces nouveaux pôles sont loin d'être homogènes, vu la négligence des règles de composition urbaine ; style, gabarit, trame, couleur et volumétrie et dans la majorité des cas aucune référence au patrimoine architecturale de la ville. Cette ceinture péri-urbaine abrite des quartiers précaires tels qu'El Koudia, Hai Zitoun (chetouane), cité Nedjma, Boudghane,

Saf-Saf, Sid Tahar, Makhokh, Ouali Mustapha, El Attar, Beni Boublène, El Haouche Eouaere qui ont besoin d'intégration. Cette périurbanisation a causé aussi une différenciation socio-spatiale, ce qui est grave, elle a été accentuée par les différentes politiques urbaines qui n'ont jamais pu régler le problème de la croissance urbaine.

Les différentes zones que compte le groupement de Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestère présentent des contenus typo morphologiques et démographiques différents. Donc chaque entité a une problématique bien spécifique. Tout d'abord, la médina traditionnelle et l'entité coloniale qui souffrent des transformations répétitives qui touchent leurs structures, fonctions et architectures. Cette zone patrimoniale connait aussi un problème de stationnement et de la circulation mais le plus grand problème demeure le dysfonctionnement par rapport au reste de la ville avec une forte dualité avec les tissus contemporains. Ensuite, la zone d'Abou Tachfine, qui présente un tissu coloniale déjà en manque de centralité. Elle est bousculée par une zone semi-industrielle dont la plus part des établissements sont entrain de fermer laissant cette zone en friche. Les centres ruraux de M'dig-Sidi Aissa qui sont en plein développement soufrent de l'habitat illicite qui est entrain de grignoter les terres agricoles. Les espaces urbains de desserrement de Tlemcen constitués des quartiers de Birouana, Boudghène, Kiffane, Koudia et de la zone industrielle, Abou Tachfine sont en manque d'équipements de proximité, d'articulation et de valorisation du foncier industriel. Les nouvelles urbanisations en formation (champ de tir, Oudjlida, Chetouane, Hai Zitoun, Hamri, …) réalisées au-delà de la rocade sont généralement dépourvues de centralités. Mansourah soufre de l'habitat illicite de Makhoukhe qui s'accole aux remparts mérinides Est.

Ajouter à cela la dégradation des réseaux routiers et la forte circulation (problème de viabilité), la détérioration du cadre bâti ancien (Centre-ville, Agadir, Sidi el-Haloui, Mansourah, El-Eubad), la présence de fonction incompatible avec la structure urbaine (les casernes, les minoteries, la zone industrielle, la zone semi-industrielle), l'urbanisation incontrôlée sur les terrains agricoles, la marginalisation de certains sites touristiques et historiques, l'absence de cohérence urbaine, , le centre-ville devenu exigu pour contenir la surcharge additionnelle, n'assume plus son rôle, l'absence dans le tissu contemporain d'éléments urbains qui offrent à la ville l'image d'un paysage urbain reconnaissable par lequel on s'identifie et enfin l'espace public en friche.

1.6.3. Stratégie et proposition d'intervention :

La ville de Tlemcen est programmée à être une métropole régionale, donc elle doit jouer un rôle structurant dans la région Nord-Ouest algérienne. Cette évolution vers une aire métropolisée selon le PDAU *« doit concilier le développement économique avec le maintien d'une certaine qualité de l'environnement naturel et la qualité de la vie des citoyens sans omettre la recherche de l'équité sociale, autrement dit, l'objectif est la recherche du développement durable ou du co-développement soutenable, associant tous les acteurs de la cité avec une ville durable »* [6]. Pour cela le PDAU a abordé la ville de Tlemcen dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble des processus urbanistiques, économiques et environnementaux et a réorganisé le territoire du groupement en affectant au noyau historique de Tlemcen à l'horizon 2025 la fonction d'un pôle culturel et édilitaire qui sera reliée à quatre grands pôles (figure n°35), il s'agit du pôle d'insertion du groupement dans les échanges nationaux et internationaux (Aéroport), le pôle universitaire et de recherche (Champ de Tir, Chetouane et Kiffane), le pôle économique et industriel (Ain Fezza) et le pôle environnemental et paysager (Parc National). Ce mode de développement préservera le croissant fertile selon le PDAU.

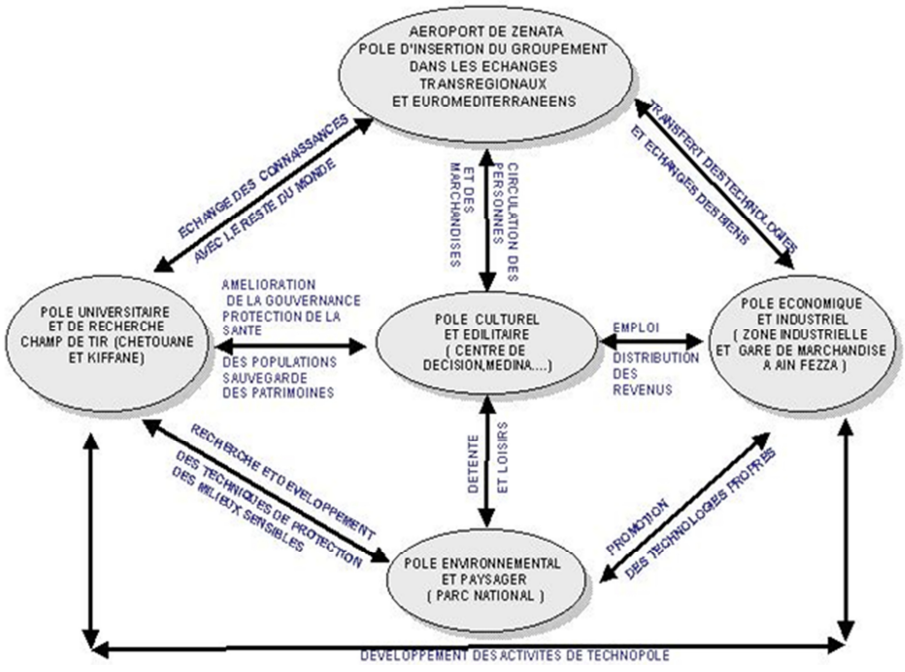

Figure n°35 : Schéma d'organisation et de fonctionnement du groupement à l'horizon 2025
Source: ANAT, Révision du PDAU du groupement Tlemcen-Chetouane- Béni Mester-Mansourah, 2007, p126.

Le plan prévoie aussi d'intégrer les terrains situés entre champ de tir et koudia (carte n°77), la prise en charge du patrimoine, la restructuration des zones d'habitat précaire, la création d'un téléphérique l'amélioration des fonctions de l'actuel centre-ville, la maîtrise de la qualité de l'urbanisation, l'aménagement des espaces extérieurs (stationnement,

[6] ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007 p6

aménagement des espaces verts),l'assainissement et le traitement déchets solides, la rénovation des réseaux d'AEP, la délocalisation des activités nuisantes et polluantes avec des mesures incitatives et de les remplacer par des projets culturels, touristiques et administratifs (tableau n°43) , la densification de l'habitat (tableau n°44) l'intégration des espaces verts et de jeux, la réhabilitation de certains bâtiments et leurs réaffectations pour de nouvelles fonctions. En matière d'urbanisation future, une nouvelle ville est prévue qui va décongestionner le centre-ville, il s'agit de Boudjlida, d'autres sites sont proposés qui sont regroupés dans le tableau n°45.

DENOMINATION	SUPERFICIE	AFFECTATION
MANTAL (Bab El Khémis)	1,4	Hôtel Haut standing
MANTAL (A) Bd 24 m	0,91	Palais des congrès
MANTAL (B) Bd 24 m	0,43	Hôtel haut standing
Minoterie 1 (Kalâa Inf. Djlissa)	0,04	P.T.T.
Minoterie 2 (Kalâa Inf.)	0,35	Polyclinique
Minoterie 3 (Kalâa Sup.)	0,30	Complexe de proximité
Maison de jeunes	0,38	Parking
Parc A.P.C	0,21	Hôtel Haut Standing
Minoterie (Bab El Djiad)	0,2	Parking à étage
Centre de rééducation (Bd G.Hocine)	0,46	Bibliothèque
Souk El Fellah (Sidi Lahcen)	0,08	Complexe de proximité
Minoterie 1 Bd Colonel Lotfi	0,069	Immeuble de bureaux
Minoterie 2 Bd Colonel Lotfi	0,065	Immeuble de bureaux
Minoterie 3 Bd Colonel Lotfi	0,095	Immeuble de bureaux
Brocanterie Agadir	0,26	Marché avec parking souterrain
Zone semi industrielle (A.Tachfine)	75	Centralité à crées
Marché Couvert	0,08	Équipement culturel
Caserne	0,03	Maison d'Artisanat

Tableau n°43 : Les activités à transférer
Source : ANAT, Révision du PDAU du groupement Tlemcen-Chetouane-Béni Mester-Mansourah 2007, p114.

Cne	Zone de POS	SUP (ha)	Densité Projetée (logts/ha)	Orientations	Nbre Logts
TLEMCEN	koudia	60	35	Zone à restructurer	877
	koudia est	22	40	Zone mixte (Habitat + équipements)	
	abou tachefine	75	35	Centralité nouvelle à créer	2 600
	oudjlida	117	37	Pôle résidentiel et activité	4 313
	boudjlida	130	40	Pôle résidentiel	5 200
	medina	40		Quartier historique à sauvegarder*	
	sidi boumediene	46	11	Espace historique à préserver *	271
	birouana - kalaa	120	25	Activité à délocaliser (minoterie moulin, COUVERTEX	262
	agadir- sid haloui	59	98	Quartier historique à désenclaver et équiper*	295
	hai nassim	47	100	Pôle résidentiel et centralité à créer.	195
	cite des roses	27	H.c 60	Périmètre à réhabiliter	229
	ouali mustapha	30	90	Périmètre à restructurer	301
	champ de tir			Pôle universitaire et résidentiel + centralité nouvelle à créer.	1408
CHET	el hamri	110	146	Quartier à restructurer	2 490

	hai zitoun	22	93	Quartier à restructurer	1 016
BENI MESTER	zone nord est	20	25	Densification	120
TOTAL GROUPEMENT		948.5	Densité moyenne 61		19 770

Tableau n°44 : bilan des pos du groupement des communes de Tlemcen-Chetouane-Béni Mester-Mansourah
Source : ANAT, Révision du PDAU du groupement Tlemcen-Chetouane-Béni Mester-Mansourah 2007, p170.

Cne	Secteurs	Echéancier		Total surface (ha)
		Court et moyen terme (ha) ''UB''	Long terme (ha) ''UC''	
TLEMCEN	Boudjlida UB 2	113	--	113
	Koudia Est UB 3	22	--	22
	Koudia Nord-Ouest UC 2	-	75	75
	Koudia Ouest UB 5	56	--	56
	Entrée Ouest A.Tachfine UB 9	07	--	07
	Ouest carrefour RN22 Station d'essence UB10	09	--	09
	Fedden Sebâa (Kebassa) UB11	19	--	19
	Sidi Othmane UB12	88	--	88
	Sidi Daoudi- RN7	40	--	40
	Oudjlida Sud UB14	17	--	17
	Oudjlida Ouest UC 1	--	15	15
	RN.22 – Boudjlida UB 4	30	--	30
	Aboutachfine zone semi industrielle UC5	--	54	54
CHETOUANE	Ouest Chetouane UC 8	--	60	60
	Ain Defla UB 16	05,5	--	05,5
	Saf Saf UB17 – UB 18	09,5	--	09,5
	M'Dig Sidi Aissa UB19 – UB 20	15,5	--	15,5
	Haouch El Ouai- Chetouane UB 21	29	--	29
	Carrefour El Hamri UB 22	56	--	56
	Zone industrielle UB 15	64	--	64
	Ouest d'El Hamri UC 9	--	42	42
	Est Haouch El Ouai route de Amieur UC 10	--	50	50
	M'Sala UB 23	07	--	07
MANSOURAH	Zone ouest de la rocade UB 6	130	--	130
	Zone ouest du secteur UB6 – UC3	--	30	30
	Bouhenak Nord UB 6	08	--	08
	Carrefour Champ de tir coté Sud UB 7	24	--	24
	Campus universitaire UB 1	95	--	95
	Champ de tir « ouest » UC 4	--	69	69
BENI MESTER	ACL Béni Mester	19	28	47
	Zelboun	19	10	29
	Ain Douz	03	08	11
	Tizghanit	05	3,2	8,2
	Ouled Ben Heddi	2,2	04	6,2
	Boudjémil (UC6-UC7)	50	200	250

Tableau n°45 : Les secteurs à urbaniser
Source : ANAT, Révision du PDAU du groupement Tlemcen-Chetouane-Béni Mester-Mansourah 2007, p137.

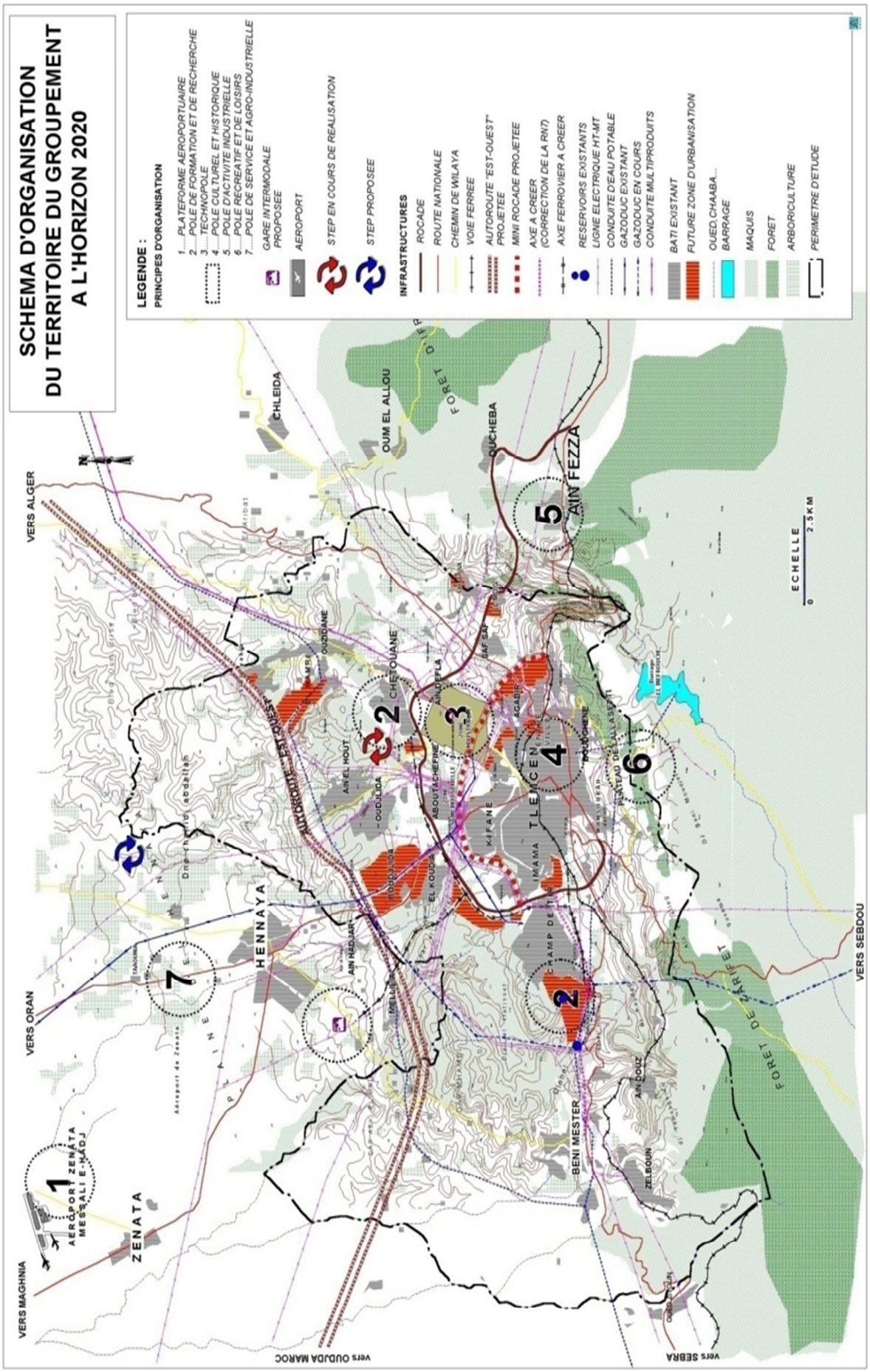

Carte n°77 : Schéma d'organisation du territoire du groupement à l'horizon 2020
Source : ANAT PDAU du groupement 2007 p103

Le PDAU prévoit aussi de doter la ville de Tlemcen de plusieurs projets d'infrastructures routières, il s'agit des réalisations suivantes[7] ; à court terme du pont reliant la rocade à Bouhenak et le pôle universitaire, celle-ci revêt un caractère stratégique pour la zone Ouest du groupement, le prolongement de l'allée des pins vers le boulevard des 24 m, la voie de Makhokh avec une trémie (Boulevard Imama- RN7), un linéaire important de liaisons des cités et aménagement de ronds-points, deux trémies à Bab Ouahran, l'axe Boulevard du 24 février à partir de la cité policière gare routière rocade, rendre certaines artères de la Médina piétonne (rue Khaldoun…), l'aménagement de la voie de Sidi Ottomane, reliant le CW.01 (Sidi Saïd) à la RN.2 , la construction d'une trémie au droit du carrefour RN.22 – Accès Abou Tachfine et la trémie reliant Koudia et Boudjlida ainsi que l'amélioration et correction du tracé de la RN.7 entre Tlemcen et Béni Mester.

A moyen terme le plan a prévu l'aménagement de l'entrée Sud de Tlemcen pour dévier le passage des poids lourds, de l'ancien village de Mansourah, la réalisation d'une mini rocade, reliant la gare routière de Mansourah (Imama), à la RN.7, en passant par le carrefour RN.22 – accès Abou Tachfine – Zone Industrielle et RN.7, l'aménagement du carrefour RN.22c – liaison Abou Tachfine – Oudjlida (passage supérieur), le prolongement de l'axe RN.7 – Bd Imama jusqu'à la mini rocade projetée, le prolongement Bd Imama (cité policière) mini rocade (radiale) et rocade, l'ouverture d'un axe reliant Oudjlida à Chetouane (cimetière), la réalisation de l'axe Ain El Hout – El Hamri (Nord) et de l'axe Ain El Hout – Boudjlida, en passant par Oudjlida, la lLiaison (radiale) mini rocade – rocade au droit de la zone industrielle de Chetouane, solutionner la desserte de l'université de Chetouane par la création d'une trémie ou d'un passage supérieur, création d'un axe central de direction Nord –Sud (Bd) meublé par des équipement structurant à Oudjlida. Echangeur Koudia RN 22 et Boudjlida, échangeur RN 22 autoroute.

A long terme la réalisation de la boucle ferroviaire qui reliera les pôles universitaires d' Imama et Chetouane à partir de la halte de Mansourah. Cette voie, pourrait être prolongée jusqu'à Zenata et ce dans une perspective de la desserte de l'aéroport ainsi que la réalisation de l'AutoRoute Est –Ouest.

L'habitat a eu sa part de projet entre 1997 et 2004 où le PDAU de 1997 a projeté 5453 logements qui sont répartis sur le groupement comme suit :

[7] ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007 p205 et 206

Communes Type de logements	Tlemcen	Mansourah	Chetouane	Beni Mester	Total
Social	1299	138	--	40	1477
Promotionnel	131	988	--	--	1119
L.S.P	1750	292	815	--	2857
Total	3180	1418	815	40	5453

Tableau n°46 : Répartition du programme de logement par commune et selon le type de logement
Source : DLEP,2004 in ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007, p113.

Pour la satisfaction des besoins en logements de la population le PDAU a prévu, d'ici l'an 2025, un parc logement nouveau de l'ordre de 28200 logements. Ces nouveaux besoins, ont été calculés par l'ANAT sur la base d'un taux d'occupation par logement (TOL) de 04 personnes par logement. Ainsi, *« les superficies nécessaires pour la réalisation du programme de logements et d'équipements sont estimées à 1500 ha dont 1130 ha pour l'habitat, et le reste pour le programme d'équipements en cours et projetés, soit 370 ha. Ce besoin est calculé sur la base d'une densité moyenne de 25 logements à l'hectare pour l'individuel et 40 logements à l'hectare pour l'habitat collectif »* [8]. La répartition des logements par commune est mentionnée dans le tableau suivant :

Communes	2004-2009	2010-2014	2015-2025	TOTAL
Tlemcen	2 600	5 000	5 100	12 700
Mansourah	2 200	1 380	3 700	7 280
Chetouane	2 680	690	1 600	4 970
Beni Mester	760	500	2 000	3 260
Total Groupement	8 240	7 570	12 400	28 210

Tableau n°47 : logements et superficie à urbaniser d'ici 2025
Source : DLEP,2004 in ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007, p134

Le PDAU a projeté un certain nombre d'équipements à caractère culturels et scientifiques, qui vont permettre à la ville de Tlemcen de s'affirmer en tant que pôle structurant à l'échelle

[8] ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007 p134

de la région Nord-Ouest voir même du bassin méditerranéen. Ces équipements vont aussi assurer des fonctions métropolitaines en complémentarité avec celle d'Oran. Au niveau local, de nombreux équipements de proximité ont été injectés au niveau du tissu urbain du groupement afin de servir les citoyens. L'ensemble des équipements projetés sont regroupés dans le tableau suivant :

EQUIPEMENTS	LOCALISATION
Pôles universitaires 19000 places pédagogiques	Imama
Cités univesritaires	Imama, champ de tir chetouane
Facultés de médecine	Caserne miloude
3 amphithéatres	Chetouane
Complexe sportif univesitaire	Mansourah
Siège rectorat	Caserne miloude
Aménagement des anciennes structures biomédicales	Champ de tir
Cem	Abou Tachfine – Koudia – Ouzidane – Chetouane – Ain Defla, Bouhenak, Oudjlida
Centre artisanale	Imama
Bibliotheque univeritaire	Champ de tir
Restaurant univeritaire	Champ de tir
Centre anti cancéreux	Chetouane
Centre d'ophtalmologie	Chetouane
Chu	Chetouane
Salle de sport	Kiffane
Centre sportif	Champ de tir , lala seti
Parc de loisir	Lala seti
Piscine	Imama
Gare Aéroportuaire	Zenata
Gare intermodale	Koudia
Gare routiere	kebassa
Centre des impots	Kebassa
Complexe sportif olympique	Boudjémil
Centre scientifique et de loisirs	Champ de tir
Centre des études de la musique Andalous	Imama
Zone d'équipements et de services	Chetouane
Musée	Champ de tir
Conservatoire de musique	Champ de tir
Cour de justice	Champ de tir
Centre tertiaire d'excellence	Zone semi industrielle d'Abou Tachfine
1 lycée 1000 places	Oudjlida
1 lycée 1000 places	Boujlida
3 lycée 1000 places	Chetouane
1 lycée 1000 places	Abou Tachfine
1 lycée 1000 places	Champ de tir
1 lycée 1000 places	Entre koudia et bouhanak
Cité administrative	Champ de tir
Cité administrative de Daïra	Mansourah
Siége de la conservation des forêts	Champ de tir

Siége de la direction de la formation professionnelle et de l'emploi	Champ de tir
Siége de la direction du tourisme et de l'artisanat	Champ de tir
Palais des congrès	Couvertex (A) Bd. 24 m
Bibliothèque Municipale	Imama centre de rééducation
Centre de rééducation	Boudjémil
Sièges de directions	Champ de tir
Polyclinique	Champ de tir
Complexe sportif	Champ de tir
Parc d'attraction	Champ de tir
groupes scolaire de 6 classes	4Béni –Mester 6 Chetouane 7 tlemcen 3 mansouarh
groupe scolaire de 3 classes	Tlemcen mansourah
1 EF 600	Oudjlida ain douz 2 boudjlida beni mester zelboune chetouane mansouarh
EF 720	Mansourah chetouane
Siège dlep	kiffane
Technopôle	Ain defla
Cantine	oudjlida
Groupe scolaire type c	oudjlida
Ecole 180 éleves	oudjlida
Hotel des finances	kiffane
Bea	kiffane
Groupe scolaire type b1	bouhanak
SONELGAZ (siège de la direction de la wilaya)	imama
OPGI (siège de la direction de la wilaya)	imama
C.N.L. (siège de la direction de la wilaya)	imama
Direction de la concurrence et des prix en cours de réalisation	imama
Direction du cadastre	imama
Centre commercial	imama
crèche	Imama koudia
immeuble de bureaux	imama
marché	imama
centre de santé	koudia
Théaitre de verdure	boudjlida
Centre d'exposition	boudjlida

Tableau n°48 : Equipements projetés
Source : ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007, p124

Afin d'avoir une cohésion urbaine au niveau du groupement l'ANAT a établi un aménagement global qui est schématisé dans la carte suivante :

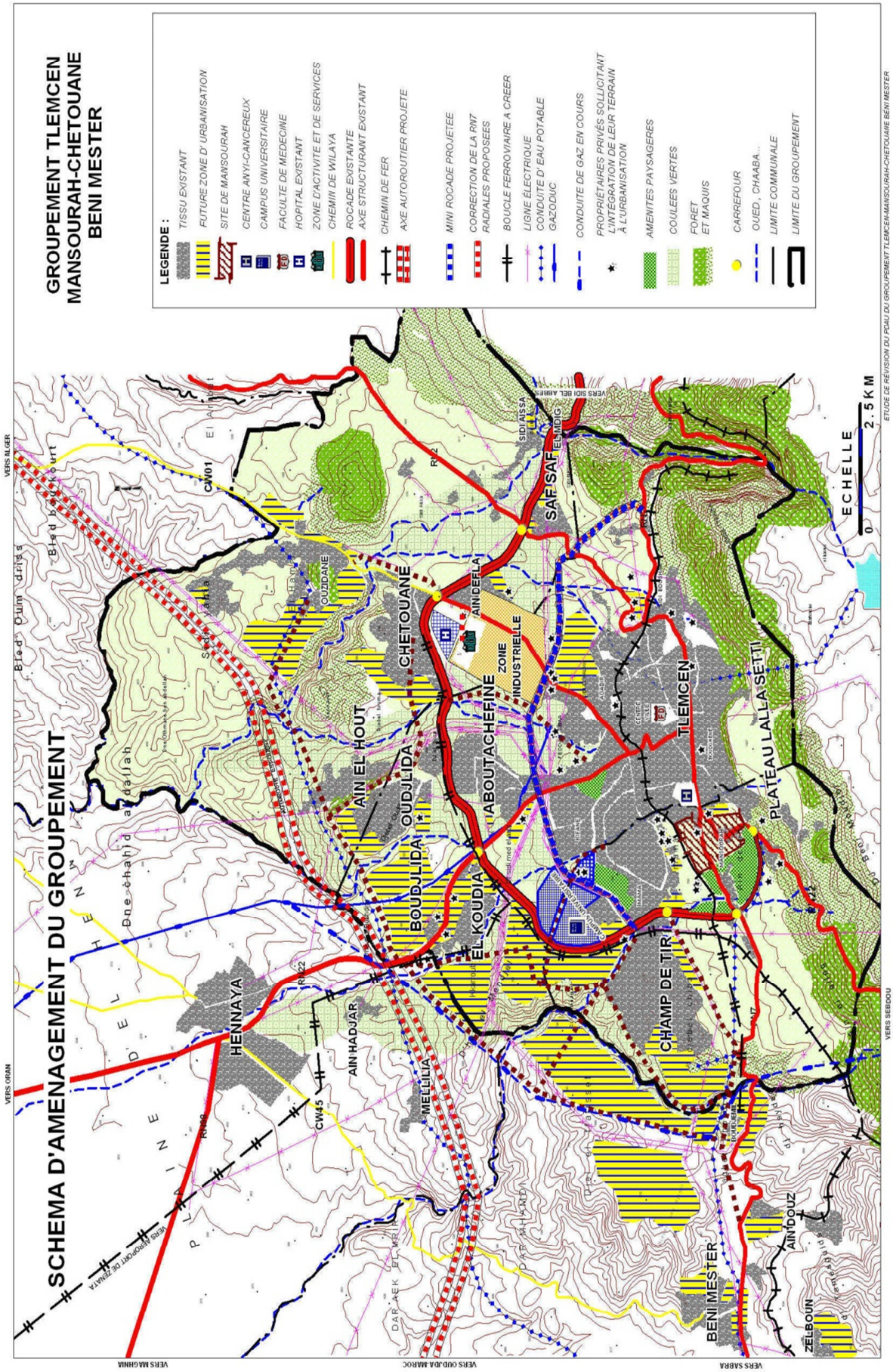

Carte n°78 : Schéma d'aménagement du groupement
Source : ANAT , PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mester 2007, p169

1.7.Plan d'Occupation des Sols POS de la médina de 2001 :

1.7.1.Situation et limite :

Le plan a été institué par le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du POS et le contenu des documents y afférant modifié et complété par le décret exécutif n° 05-318 du 10 Septembre 2005. Ce POS a été établi entre 1998 et 2001 par l'agence nationale d'aménagement du territoire (ANAT) et qui a fait appel à d'autres acteurs qui sont la Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC), la Direction de la Culture, l'APC de Tlemcen, le Contrôle Technique de la Construction (CTC) et l'institut de génie civil de l'université d'Abou-Backr Belkaid.

Cette étude *« a touché toute la médina de Tlemcen (un périmètre d'étude de 42ha voir carte n°79) qui est limité au Sud par le boulevard HAMSALI Sayah, à l'Est par le boulevard GAOUAR Hocine au Nord par Ras El Bhar à l'Ouest par le grand bassin (figure n°36). Elle a été découpée en six zones homogènes, chacune regroupant des îlots en fonction des priorités d'action à engager. En effet, l'îlot* (annexe n°52) *constitue l'élément de base en matière d'intervention sur l'espace de la médina.* »[9] .

Les critères retenus pour ce découpage s'apparentent essentiellement à la fonction dominante et la morphologie de la zone. Les zones sont[10] :

-ZR1: Zone résidentielle (Bab Zir, Sidi EJ Djebbar, El Korane)

-ZR2 : Zone résidentielle (R'Hiba, Kouadra)

-ZM1 :Zone mixte (Messoufa, Bab Djiad, Sidi E! Cadi)

-ZM2 : Zone mixte (Rab E! Hadid , Dainerdji Tidjani)

-ZeqCl : Zone d'équipements centraux à caractère cultuel (Grande mosquée)

-ZeqC2 : Zone d'équipements centraux à caractère culturel (Mechouar)

[9] HAMMA Walid , Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils le cas de la ville historique de Tlemccen, Magistère en architecture, Université Abou Bekr BELKAID Tlemcen, 2011 p178

[10] ANAT,POS Médina de Tlemcen, 2001 p55

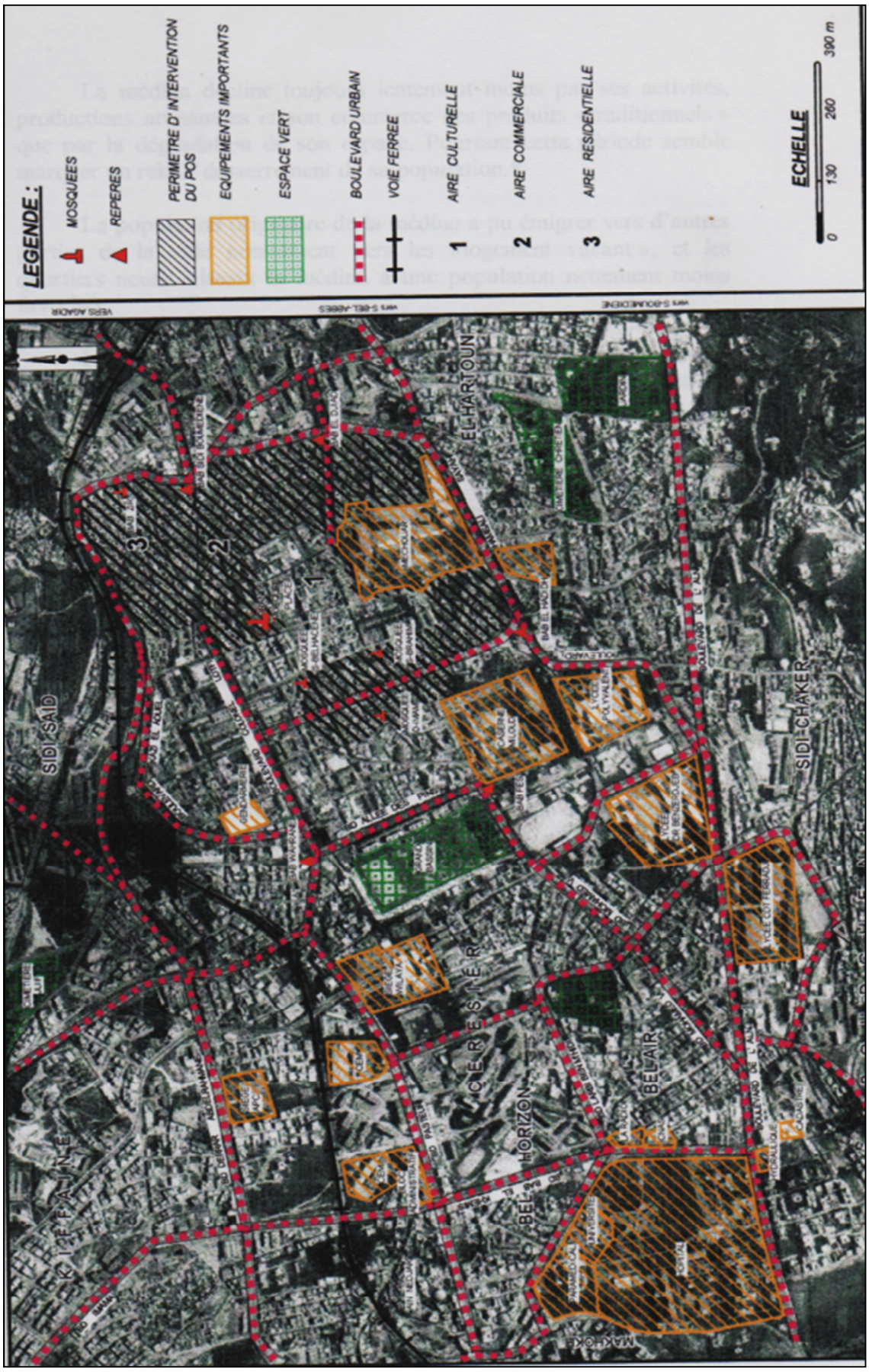

Figure n°36 : situation de la médina
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p38

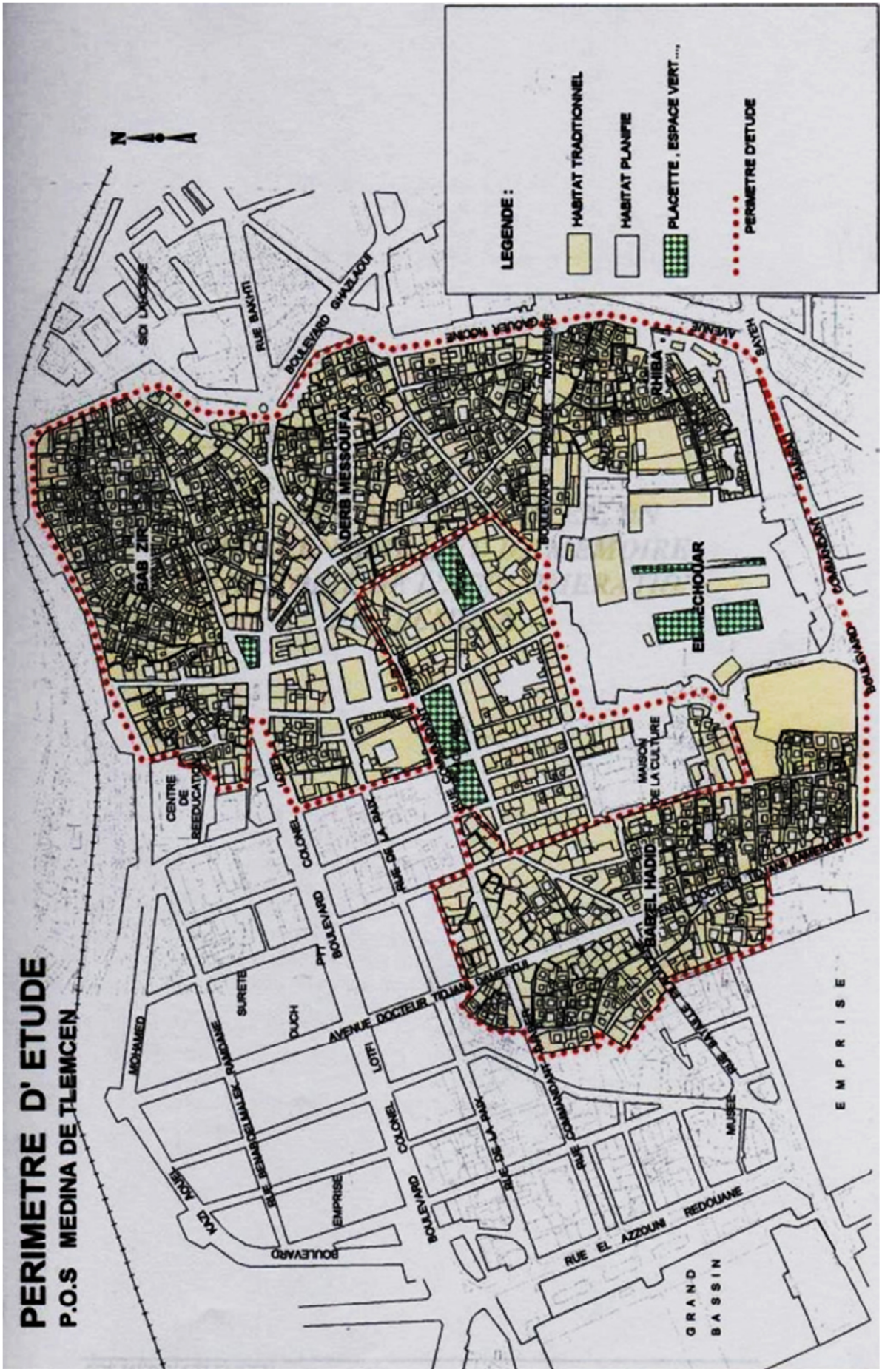

Carte n°79 : périmètre de l'étude
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p37.

1.7.2. Problématique :

L'enquête de 1999 (qui a associé l'ANAT, la DUC, le CTC et l'université de Tlemcen) a touché 1614 constructions et a permis de ressortir l'état de conservation de ces dernières (carte n°80). Un nombre de 151 constructions menaçant ruines et 107 en ruine a été révélé par ce recensement. Sur les 151 bâtisses près de 42 % des bâtisses sont à évacuer. La majorité de ces dernières prennent position au nord de la médina appelée aussi Basse-Ville tels que les quartiers de Bab Zir, Derb Es Sensia, Bab Ali, Messoufa. Les désordres observés selon l'enquête sont [11]:

-des grandes fissures au niveau de la façade et des effondrements des planchers des étages,

-des tassements du sol, des altérations des enduits et des fissurations des murs intérieurs,

-de fortes humidités des murs, une vétusté et dégradations des Sloukias

-des gonflements et inclinaison de certains murs qui sont soutenus par des madriers.

Les principales causes ayant probablement entraînés les désordres cités précédemment sont les suivants [12]:

- L'hétérogénéité du sol d'assise constitué par des remblais (épaisseur de 0 à 7 mètres) et de la marne (argile gonflant) dont l'épaisseur de cette formation varie de 5 à 10 mètres explique les désordres géotechniques.

-L'ancienneté des bâtisses et le manque d'étanchéité des terrasses générant l'infiltration et l'humidité des murs.

-Altération des poutres surtout celles en bois et l'infiltration des eaux usées (réseau dégradé par capillarité).

-Corrosion de poutres en IPN.et la modification non réfléchie opérée sur les constructions.

-Rabattement de la nappe phréatique en raison de la sécheresse qui a sévi ces dernières années et les effets de l'évènement de 1997.

Le facteur humain a aussi participé à la dégradation et la destruction volontaire de cette zone historique par le développement de l'activité commerciale (800 locaux ouverts durant dix ans sans compter les existants) et de service au détriment de la fonction initiale de la médina de Tlemcen qui est résidentielle (annexe n°53). Chose plus grave, où selon l'ANAT *« cette forme de spéculation immobilière et des transformations du cadre bâti par les habitants tlemceniens dépasse dans certaines ruelles, les opérations d'alignement menées par le Génie français durant la période coloniale »* [13].

[11] IBID p15

[12] ANAT,POS Médina de Tlemcen, 2001 p15

[13] IBID p44

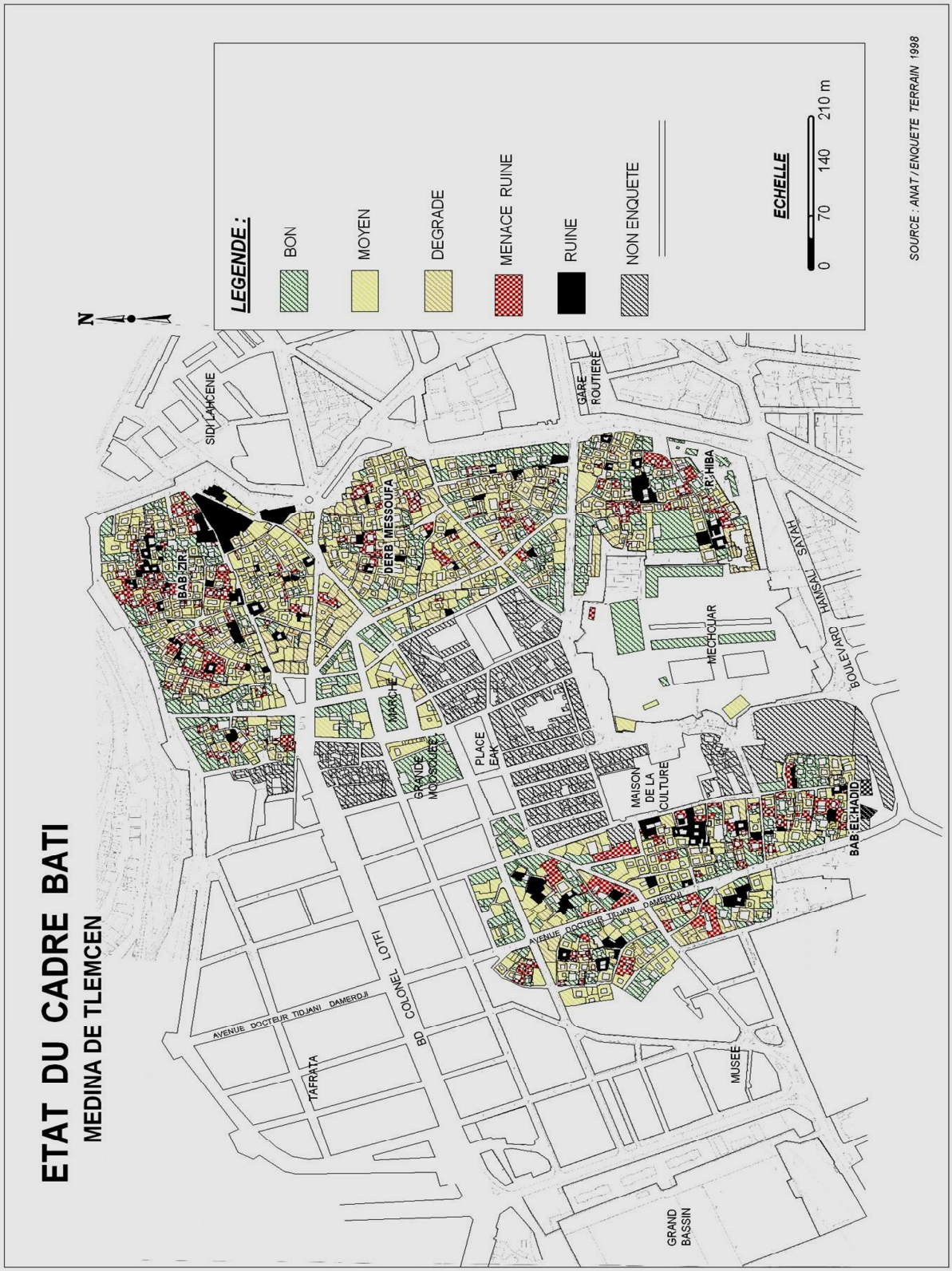

Carte n°80 : Etat du cadre bâti
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p47

Ce phénomène a rendu la vieille ville dépendante du commerce donc elle semble ne survivre que par ce dernier, la prolifération de cette activité a accéléré la dégradation des espaces patrimoniaux de la médina. Elle est devenue incontrôlable au point où cette pression économique échappait à l'espace qui l'engendre. En plus ce dernier ne bénéficie même pas des investissements nécessaires à son entretien.

L'appropriation des espaces publics est devenue une chose courante à l'intérieur de la vieille ville où le POS mentionne des exemples de dépassement que ce soit par les résidents ou les collectivités locales *« une venelle appropriée par un commerçant pour élargir son local au niveau de la rue Khaldoun, la placette d'El Mawkef occupée indûment par deux kiosques altérant fortement le site. Actuellement l'enjeu majeur dans la zone résidentielle et d'occuper rapidement deux parcelles par des activités commerciales au niveau de Bab Zir. La plupart des actions engagées sur le terrain par la collectivité locale donnent une impression de projets spéculatifs, incrustés au tissu urbain sans aucune cohérence d'ensemble apparente. Les activités nouvellement crées sont orientées soit vers l'habillement et chaussures (26 %) ou bijoutiers parfumerie (31 %). »* [14] . Ceci a diminué les activités artisanales initiales de la médina. Mais le déclin de ses productions artisanales et de son commerce des produits traditionnels a été aussi engendré par la dégradation de son espace, ce qui a poussé les artisans à quitter les lieux.

D'autre part, il y a l'absence d'entretien par les occupants des bâtisses qui sont à majorité de locataires inconscients (annexe n°54) de l'importance culturelle et historique de ces constructions car pour eux c'est une habitation temporaire (de passage), même leurs culture et traditions différentes ne leur permettent pas d'apprécier ces valeurs. Le POS confirme ceci *« ….après l'Independence, il y a eu le départ de la population Tlemcenienne vers Alger, Oran, sidi Bel Abess ou son déplacement vers d'autres parties de la ville notamment vers les logements vacant et les quartiers neufs laissant la médina à une population nettement moins favorisée car conjointement il y a eu un afflux de population d'origine rurale qui s'y fixe, comme semble le prouver la forte extension du quartier Boudghene et le phénomène de grignotage des terres agricoles dans les zones éparses à proximité de la ville. »* [15]. Malgré qu'actuellement la population de la médina se stabilise car 49% des habitants y sont nés, le problème reste posé.

Par ailleurs, l'exiguïté et le surpeuplement ont poussé la population de la médina à établir des transformations non réfléchies sur les bâtisses. Ces actes sont surtout pratiqués au Nord du noyau historique tels que les quartiers de Bab Zir ou de Bab Ali, vu la densité très élevée

[14] ANAT,POS Médina de Tlemcen, 2001 p44

[15] Ibid p39

des habitant qui est de l'ordre de 700 habitants/ha (annexe n°55). Ceci est confirmé par l'enquête de l'ANAT *« Les 2/3 de la population de la médina de Tlemcen est concentrée dans la partie basse qui s'avère être la plus dégradée. Les transformations sont diverses allant des démolitions totale ou partielle des vieilles maisons, reconstructions* (annexe n°56) *aux simples transformations des bâtisses soit par les propriétaires ou les locataires dont la souci majeur est d'élargir l'espace habitable. Le patio est parfois transformé en pièces cuisine pour les besoins des ménages résidents. L'obturation d'impasses pour élargir l'espace habitable et remodelage des façades qui s'oppose au caractère du tissu traditionnel. D'autres locataires se sont accaparés des venelles permettant autrefois de relier les derbs à l'intérieur des quartiers. Cet ensemble s'articule autour de la place Emir Abdelkader qui marque et caractérise l'espace de la Médina voir même toute la ville de Tlemcen. De par sa situation et sa taille, elle représente l'un des points de jonction des deux tissus urbains »* [16].

En 1997, des actes terroristes ont ciblé l'hôtel Maghreb (joyau de l'architecture coloniale) et le quartier historique de Bab Zir qui est situé au Nord-Est de la médina de Tlemcen. Ce dernier a été terrassé par l'explosion, néanmoins certaines constructions restent debout. L'enquête du POS a aussi révélé d'autres problèmes tels que *« l'état d'insalubrité* (carte n°81) *critique au point où certains lieux deviennent inaccessibles (le cas de Kouadra, le quartier Mustapha ou Arsat Didou, Bab Zir), un manque d'équipements de proximité, de structure d'insertion professionnelle, la prolifération des décharges et la vétusté du système d'assainissement (système traditionnel dit Slouqia) qui a un problème d'obstruction et de colmatage dont les conséquences sont la dégradation des fondations, retour d'égout et parfois même la contamination fécale avec une forte présence de coliformes et de streptocoque, . En effet sur les 346 puits enquêtés 270 sont contaminés. En réalité, bien que l'usage des puits soit déconseillé pour cause de pollution, ceux-ci sont toujours utilisés par les résidents »* [17] .

Malgré la diminution et desserrement du nombre de la population, la ville islamique de Tlemcen présente 9000 habitants soit 7 % de toute la population de la commune de Tlemcen et 5% de celle du groupement de Tlemcen cette population ne reflète pas celle transitaire évaluée à plus de 20.000 habitants selon le POS. Sa superficie est de 42 ha et la densité moyenne est de 200habts/ha avec une pointe proche de 900 habts/ha dans la zone basse située au Nord de la médina (Bab Zir). Cette dernière est l'entité la plus dégradée de l'ensemble du tissu urbain de la vieille ville.

[16] ANAT,POS Médina de Tlemcen, 2001 p45
[17] IDEM

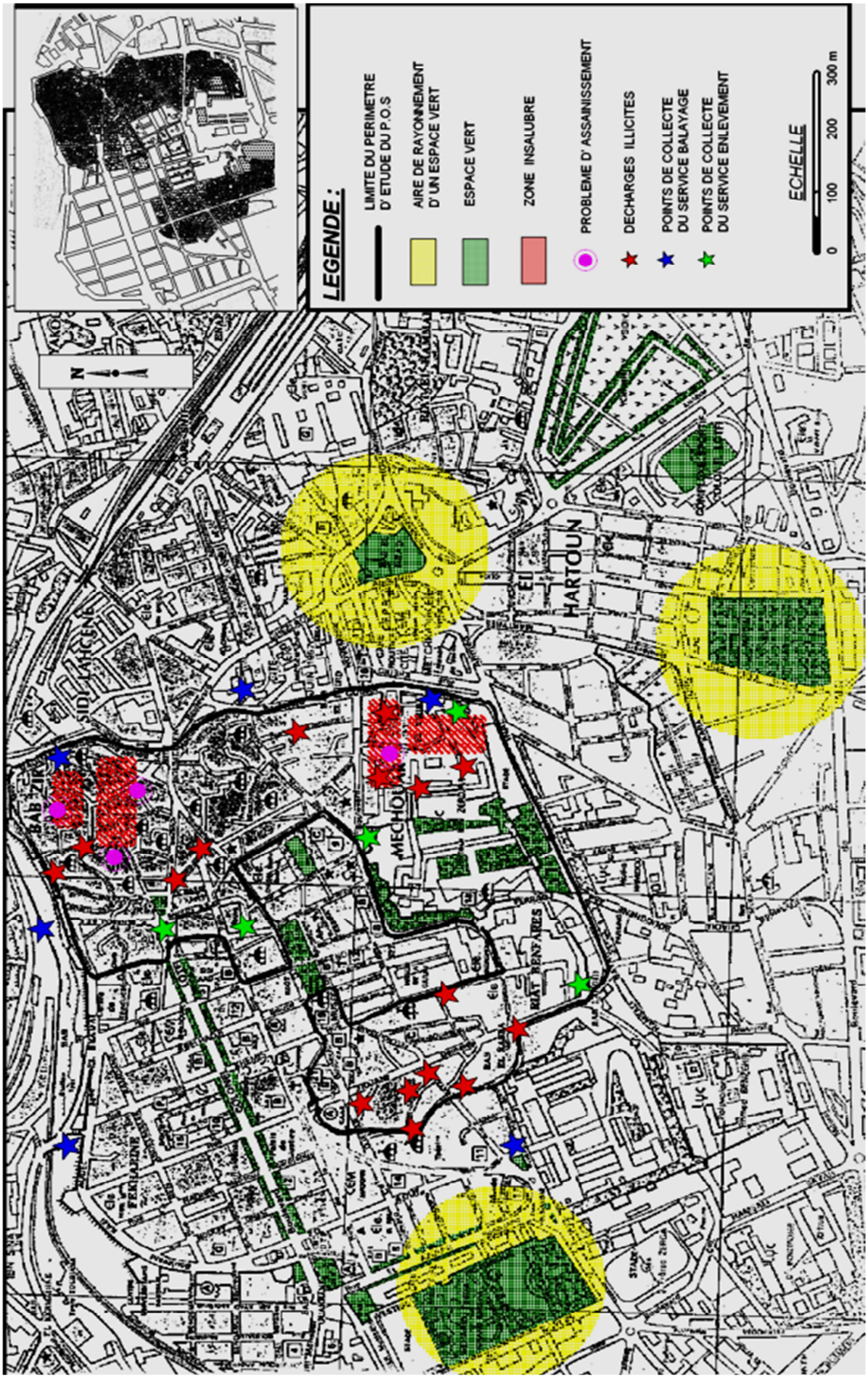

Carte n°81 : Problématique environnementale de la médina
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p49

La problématique de la rupture entre la médina et la nouvelle ville a été causée par le colonialisme français. Surtout que le développement actuel prolonge cette dernière. Le noyau colonial français est devenu saturé malgré que le siège de l'APC a été délocalisé ainsi que d'autres équipements administratifs et d'autres tentatives de desserrement en changeant le sens de circulation mécanique. Le développement urbanistique de Tlemcen est concurrentiel ce qui a tendance à mettre les autres entités en compétition avec le centre-ville qui est surtout marginalisé après les heures de travail devenu zone dortoir. L'emplacement critique de la médina à la croisée des axes essentiels de l'agglomération et au contact du centre moderne, encourage aussi ce phénomène. Surtout aussi selon le POS *« le centre de Tlemcen s'éloigne de plus en plus de la médina tandis que le centre colonial dont la valeur d'usagé est importante de meure le centre de la ville actuelle avec l'apparition de nouvelles centralités tels qu'Imama et Kiffane. Cette entité a été aussi décontextualisée par les différents instruments d'urbanisme. »* [18]

Quant à son classement, pose problème vu les nombreuses transformations du cadre bâti, la perte de son caché architectural et le déclin de son artisanat. Mais la plus grande problématique pour son classement (annexe n°57) à l'échelle locale ou universelle est la propriété des différentes bâtisses. *« En effet la nature juridique des biens immobiliers de l'habitat et les locaux de commerce sont du domaine privé et dans l'indivision pour nombre de cas. Certains biens sont du domaine des habous (wakf) et concernent essentiellement les mosquées et les mausolées »* [19] .

Selon l'enquête de Mme BRIKCI NIGASSA[20] les édifices suivants : les mosquées d'El Qorran, Chorfa, Sidi el Yeddoun, Sidi el Djebbar, Bab Zir, Sidi el Benna, Sidi Senouci, Lalla Roya, Sidi Ziad, derb el Qadi, Sidi Zekri, sidi el Ouezzane, Ouled El Imam, Sidi el Qalai, Sidi Brahim el Mesmoudi, Sidi Brahim el Gharib, Sidi Bouabdallah et la Grande mosquée et ses dépendances, M'gam et zaouia Moulay Abdelkader, les tombeaux de sidi Senouci à derb Beni Djemla, Sidi Saad, sidi el Heubbak, et de Sidi beihassan El Ghomari, la citadelle du Mechouar, Dar mustapha ex caserne, la Squadra sont des biens domaniaux. La mosquée de Sidi Belhassan Tenessi ex musée fut versée dans le domaine public affectée aux Beaux Art durant la colonisation. Cependant le reste de l'habitat est du domaine communal et habous (wakf). En résumé, la situation juridique des biens immobiliers est d'ordre privé, domanial, communal et habous (wakf).

[18] ANAT,POS Médina de Tlemcen, 2001 p6

[19] BRIKCI NIGASSA Samira op.cit p149

[20] IDEM

1.7.3. Stratégie et proposition d'intervention :

La première action était d'élaborer un plan d'urgence (carte n°82) qui concerne 151 bâtisses qui sont classées en 3 cas ; 39 bâtisses sont à évacuer, 24 bâtisses dont l'évacuation est conseillée et 88 bâtisses sont à consolider. Il donne aussi la priorité à la zone de Bab Zir, de Kouadra, quartier Mustapha et d'El Mechouar. Ce plan donne aussi quelques recommandations qui sont [21] :

-Nettoyages des constructions en ruine.

-Evacuation des occupants des 39 constructions.

-Rénovation du réseau d'assainissement surtout de la partie basse de la médina.

-Réfection des étanchéités des terrasses

-Renforcement des structures (étaiement)

-Autoriser les modifications selon le règlement du POS en cours.

-Favoriser l'utilisation des matériaux et techniques traditionnelles

-Drainage des eaux pluviales dans certaines parties en cuvette de la médina.

En ce qui concerne les monuments historiques, le tableau suivant nous résumera les bâtisses touchées par le plan d'urgence.

Monument	Situation de la dégradation	Type de dégradation
Mosquée Sidi El Haloui	Murs du patio et de la maksourah Minaret.	-Détérioration de la mosaïque. -Gonflement des murs à cause de l'humidité.
Medrassa El Eubad	Coupole du mihrab et de la salle.	-Détérioration des arabesques.
Dar Soultane El Eubad	Murs et toiture.	-Détérioration de la mosaïque. -Gonflement des murs à cause de l'humidité.
La grande mosquée	Minaret.	-Fissuration des murs.
Mosquée sidi Bel Hassen	Façade et minaret.	-Fissuration de la structure.
Mausolée de Sidi Lahssen	Toiture.	-Détérioration à cause de l'humidité.
Agadir	Minaret, vestiges archéologiques et le hammam.	-Fissuration des murs. -Présence d'humidité .

Tableau n°49 : Monuments touchés par le plan d'urgence

Source : ANAT, POS médina de Tlemcen 2001, p 17

Le POS présente aussi les grands principes d'aménagements et de requalification (carte n°83) de la Médina de Tlemcen qui sont :

- Prendre en charge immédiatement les vieilles bâtisses par les différentes options (restauration-réhabilitation et rénovation).

- Dédensification des zones résidentielles à forte densité de population.

- Une meilleure insertion des monuments historiques dans la vie culturelle économique et sociale.

- Revitalisation et réhabilitation de l'activité commerciale et les métiers d'artisanat.

[21] ANAT,POS Médina de Tlemcen, 2001 p16

- L'intégration de l'espace Médina par rapport à la ville de Tlemcen, devra se traduire par l'introduction des équipements de proximités, la revitalisation de l'espace public et la création des cheminements piétons (carte n°84).

- Rénovation du réseau d'assainissement et reconstruction de la zone de Bab Zir(annexe n°58)

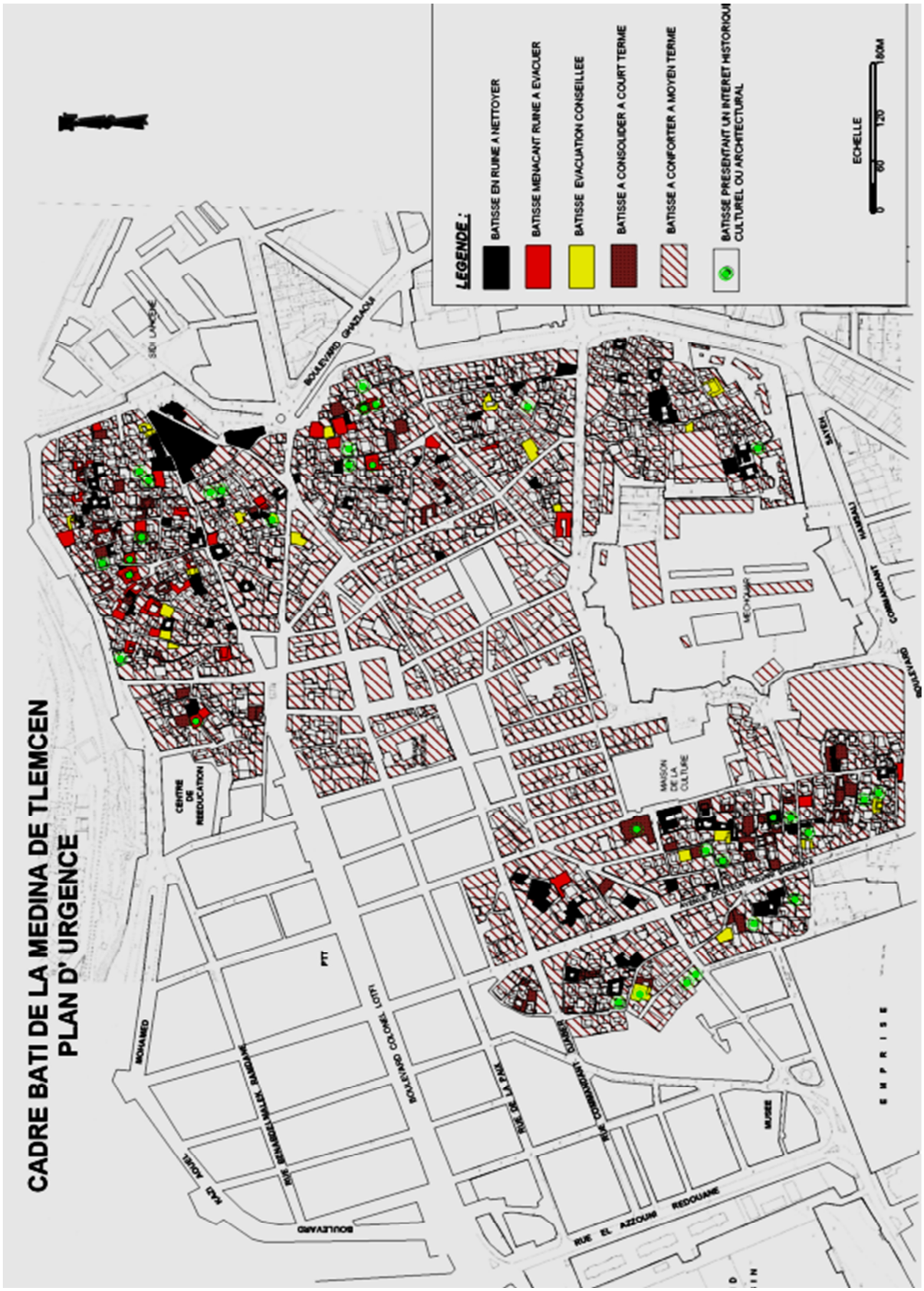

Carte n°82: Plan d'urgence
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p50

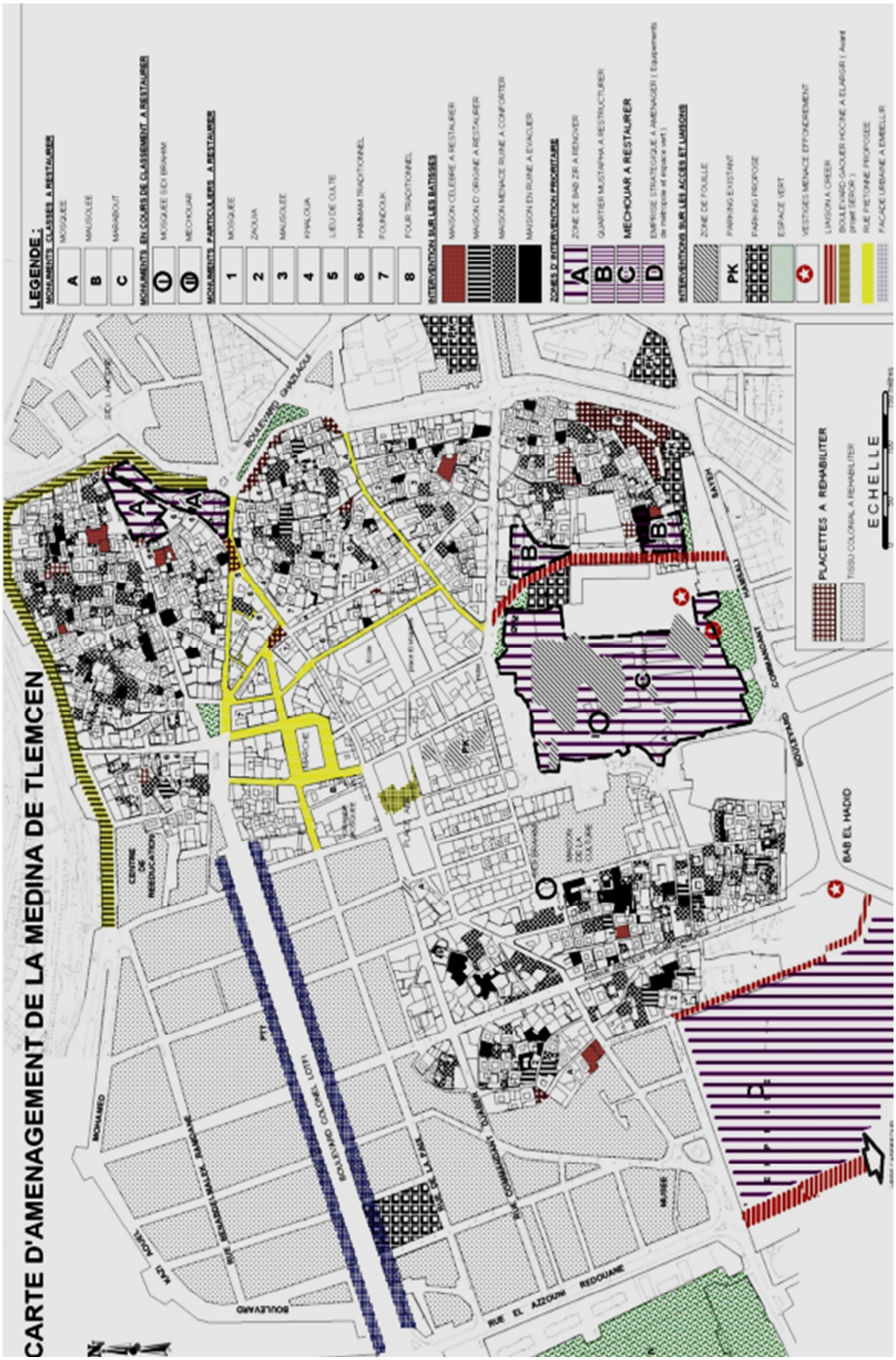

Carte n°83: Carte d'aménagement de la médina de Tlemcen.
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p52

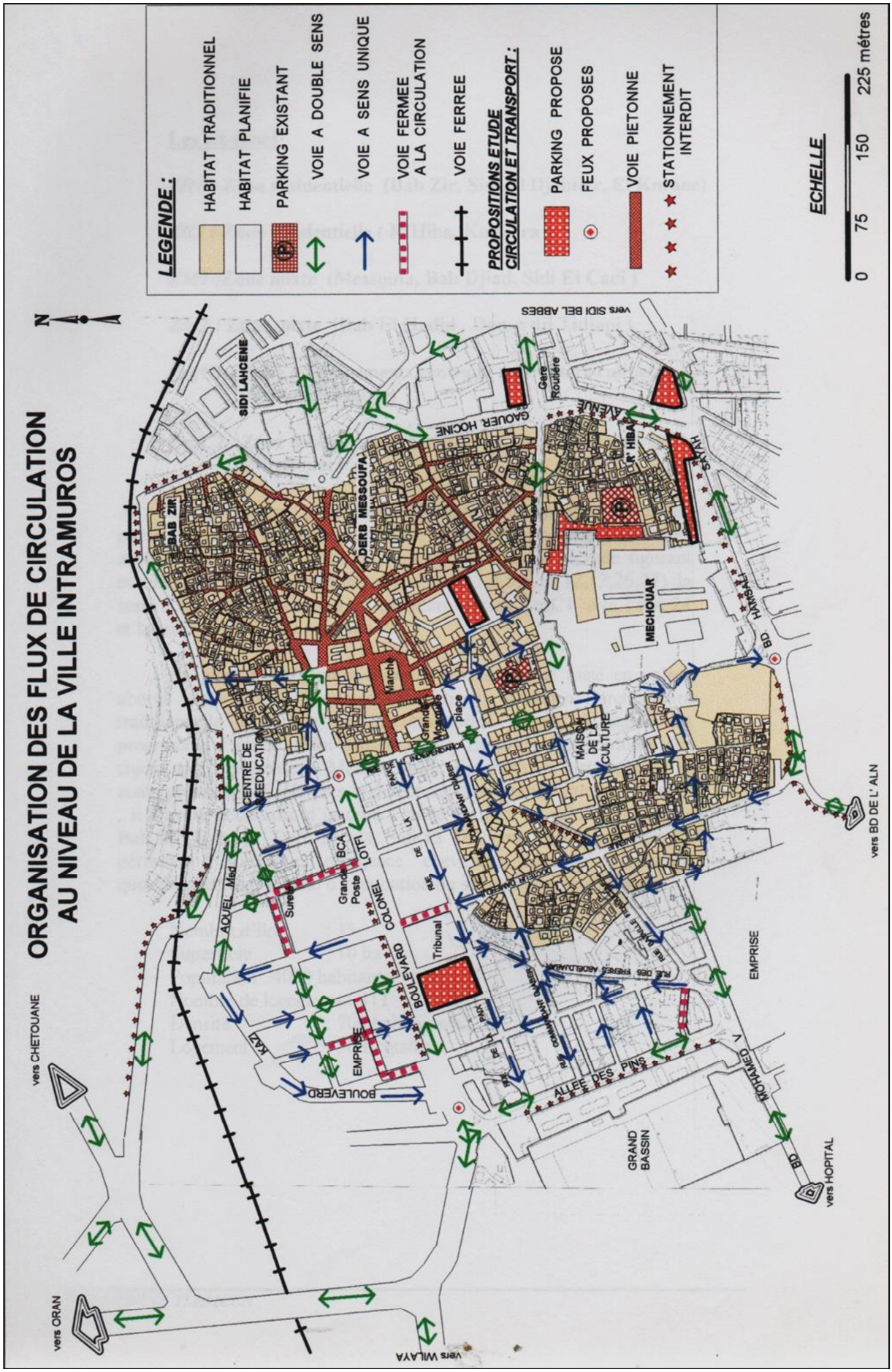

Carte n°84: Organisation des flux de circulation.
Source: ANAT, POS médina de Tlemcen p53

Le POS a prévu aussi de créer un atelier de sauvegarde pour la médina de Tlemcen d'une manière général. Il a aussi détaillé les interventions dans les six secteurs et qui sont regroupées dans le tableau n° 50.

SECTEURS	CARACTERISTIQUES	ACTIONS A MENER
ZONE ZR1 Bab Zir Sidi El Debbar, El Koran	-Superficie totale de la zone : 75700m² -Superficie bâtie : 49560m² -Nombre totale des constructions 493 -Nombre de construction à usage d'habitat : 380 -Nombre de construction habitée : 326 -Nombre de construction en ruine : 55 -Nombre d'habitant 2896 -Nombre de ménage 689 -TOL : 9 -Densité /Hab : 373 -Densité logts/ha : 50/77	-La restauration des mosquées de Bab Zir, Sidi Djabar, Sidi El Yedoum, El Koran, Chorfa, du mausolée de Sidi El Habak, de la zaouia Sidi El Hebri , des hammams d'El Achachi, Bentouaf, Laaradj et d'El Hofra et des maisons dar El Maqari, Sidi El Habak, El Okbani, et celle de Sidi Hamed Tidjani. -La reconstruction d'un ancien hammam et la construction d'un centre commercial. -La projection d'un équipement d'insertion professionnelle, d'une médiathèque, d'un centre de santé, des commerces d'artisanat le long des rues belle treille et Banou Ziane. et d'un atelier de restauration. -L'élargissement des rues belle treille, des frères Allali. - l'injection d'une placette et l'aménagement de trois autres. -La piétonisation des ruelles. -La reconstruction de 46 bâtisses et la réhabilitation de 379.
ZONE ZR2 Rhiba Kouadra	-Superficie totale de la zone : 38500m² -Nombre totale des constructions 159 -Nombre de construction à usage d'habitat :130 -Nombre de construction habitée : 93 -Nombre de construction en ruine : 11 -Nombre d'habitant 966 -Nombre de ménage 226 -TOL : 10,4 -Densité /Hab : 34 -Densité logts/ha : 251	-la restauration du mausolée de Sidi Mazouni, la maison Mamcha, la mosquée Sidi El Ouzene et la zaouia Sidi Kadour. -la reconstruction de 9 bâtisses en ruine, la réhabilitation de 134 constructions. - la projection d'une voie à l'Est du Mechouar. - la démolition de la caserne Mustapha. - la reconversion de deux maisons en ruine en une placette. - Aménagement de la place de Rhiba et de la placette de Kouadra. -Le réaménagement de l'aire de jeux située au Sud.
ZM1 derb Messoufa, Bab El Djiad, Sidi El Kadi	-Superficie totale de la zone : 61500m² -Nombre totale des constructions 387 -Nombre de construction à usage d'habitat :307 -Nombre de construction habitée : 248 -Nombre de construction en ruine : 17 -Nombre d'habitant 2362 -Nombre de ménage 581 -TOL : 9.5 -Densité /Hab : 384 -Densité logts/ha : 50	-La restauration des mosquées de Sidi Senouci, Sidi El Kadi, Lal Roya, Sidi Merzouk et de Sidi Hamed, des hammams Benkalfat, Bensmain et de Sidi El Yedoum, des founouks de la rue Capitaine El Azhari et celui de la rue Merabet Mohammed, de la salle de prière Moulay Yacoub, des zaouias El Alawiyies et Atidjania, du four banal (rue el Mouahidine), de l'ancien café Romana, de la khloua de Sidi Beraham et de 20 maisons. - la reconstruction de 17 bâtisses et la réhabilitation de 321 autres. - la redynamisation de la zone par le commerce et la piétonisation des voies. -l'aménagement des placettes et remettre en état l'ancienne porte d'El Kissaria.
ZM2 Bab El Hadid, Damerdji Tidjani	-Superficie totale de la zone : 10800m² -Nombre totale des constructions 421 -Nombre de construction à usage d'habitat :370 -Nombre de construction habitée : 299 -Nombre de construction en ruine : 22 -Nombre d'habitant 2280 -Nombre de ménage 509 -TOL : 7.6 -Densité /Hab : 34 -Densité logts/ha : 211	- la restauration du marabout de Sidi Brahim El Gharib, des mosquées de Sidi Bel Hassan, de Sidi Brahim, d'Ouled Imam, El Hadjamine, Sidi Bouabdellah, Lala Roya, Marfouda, Sidi Brahim Gherib et de Sidi Zekri, les deux tours de Bab El Hadid et Bordj Esafarine, du four banal derb El Hadjamine, hammam Salah, des zaouias de Moulay AEK Djilabi et celle de Mamcha, des maisons de l'écrivain +Bouali, du docteur Benzarka et dar sbitar et de 11 bâtisses qui ont un caché architectural. - la reconstruction de 22 bâtisses et la réhabilitation de 329 autres.

		- la piétonisation des voies.
ZEQ C1 zone d'équipements centraux grande mosquée	-Superficie totale de la zone : 37000m² -Nombre totale des constructions 143 -Nombre de construction à usage d'habitat :79 -Nombre de construction habitée : 73 -Nombre d'habitant 532 -Nombre de ménage 130 -TOL : 7.3 -Densité /Hab : 21 -Densité logts/ha : 143	-la restauration de la grande mosquée et celle d' El Benna , du mausolée Sidi Snouci, hammam Sabaghine, four banal (rue Merabat Mohammed, lieu de culte Swika, des fondouks Mami et Bouali et du marché couvert. -La réhabilitation de 129 bâtisses.
ZEQ C2 zone d'équipements centraux Mechouar	-Superficie totale de la zone : 63000m² -Nombre totale des constructions 12 -Nombre de construction à usage d'habitat :11 -Nombre de construction habitée : 11 -Nombre d'habitant 60 -Nombre de ménage 11 -TOL : 1.74 -Densité /Hab : 9.52	-La restauration de la mosquée et de l'enceinte du Mechouar. -La démolition de la caserne Mustapha et l'aménagement d'une placette et un parking. -établir des fouilles archéologiques. -l'aménagement et la mise en valeur d'El Mechouar.

Tableau n°50 : Stratégie d'intervention sur la médina
Source : Etabli par l'auteur (informations POS médina de Tlemcen 2001 p 55 à 69)

1.8.Plan d'occupation des sols POS d'El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar de 2001 :

1.8.1Situation et limite :

L'étude concerne les quartiers de sidi Boumediene, Sidi Tahar et Riat Essefar (carte n°85). L'entité est située à l'extrême Est de la ville historique de Tlemcen. Cette zone est limitée au Nord par le boulevard des 24 mètres, à l'Ouest par Birouana, à l'Est et au Sud par les monts de Tlemcen.

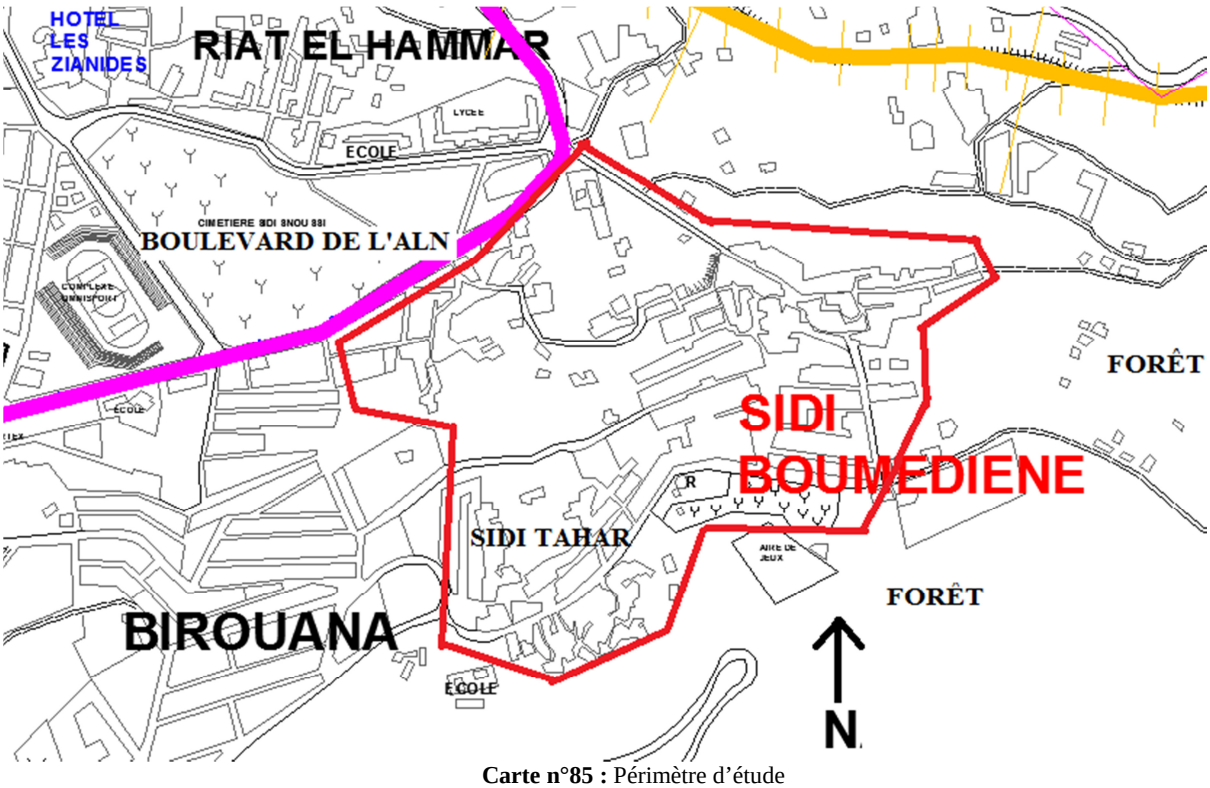

Carte n°85 : Périmètre d'étude
Source: Etablie par l'auteur sur un fond de plan du PDAU du groupement de Tlemcen 2007

1.8.2.Problématique :

La zone soufre des flux migratoires des habitants qui viennent du milieu rural à la recherche d'emplois et d'une vie paisible. Ce qui les a conduit à construire illicitement et à occuper les habitations existantes en densifiant et en fragilisant ces dernières. En plus du vieillissement naturel et le manque d'entretien, le patrimoine architectural de cette zone risque d'être perdu à tout jamais.

Notons aussi que cette entité soufre du problème d'intégration par rapport au reste de la ville de Tlemcen, vu son enclavement (barrière naturelle et physique voir carte n°86). Le sous équipement, le manque de moyen de transport et la discontinuité urbaine ont aussi plongé la zone dans une marginalisation totale.

La majorité des voies sont restées à l'état de piste et celles qui sont goudronnées sont en état avancé de dégradation. Le périmètre d'étude soufre aussi de l'ancienneté et l'absence parfois des différents réseaux ainsi que l'insalubrité alarmante.

Le quartier présente des glissements de terrain et un disfonctionnement interne (carte n°87) c'est-à-dire que les trois noyaux ne communiquent pas entre eux. Mais le passage de la ligne moyenne tension au-dessus des habitations reste le plus grand danger.

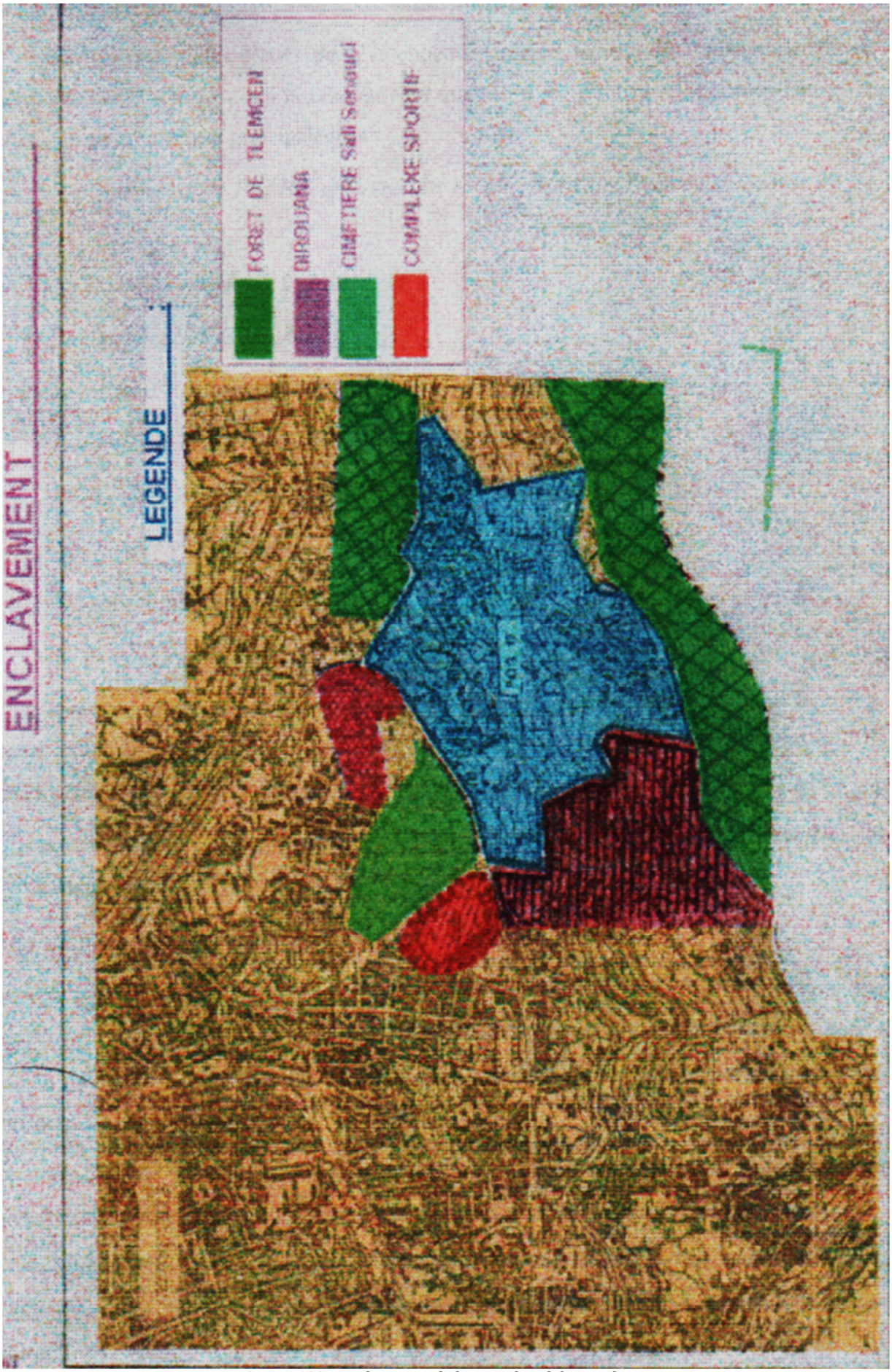

Carte n°86 : Enclavement de la zone de sidi boumedienne
Source: BET SARCHI, POS El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar 2001 p12

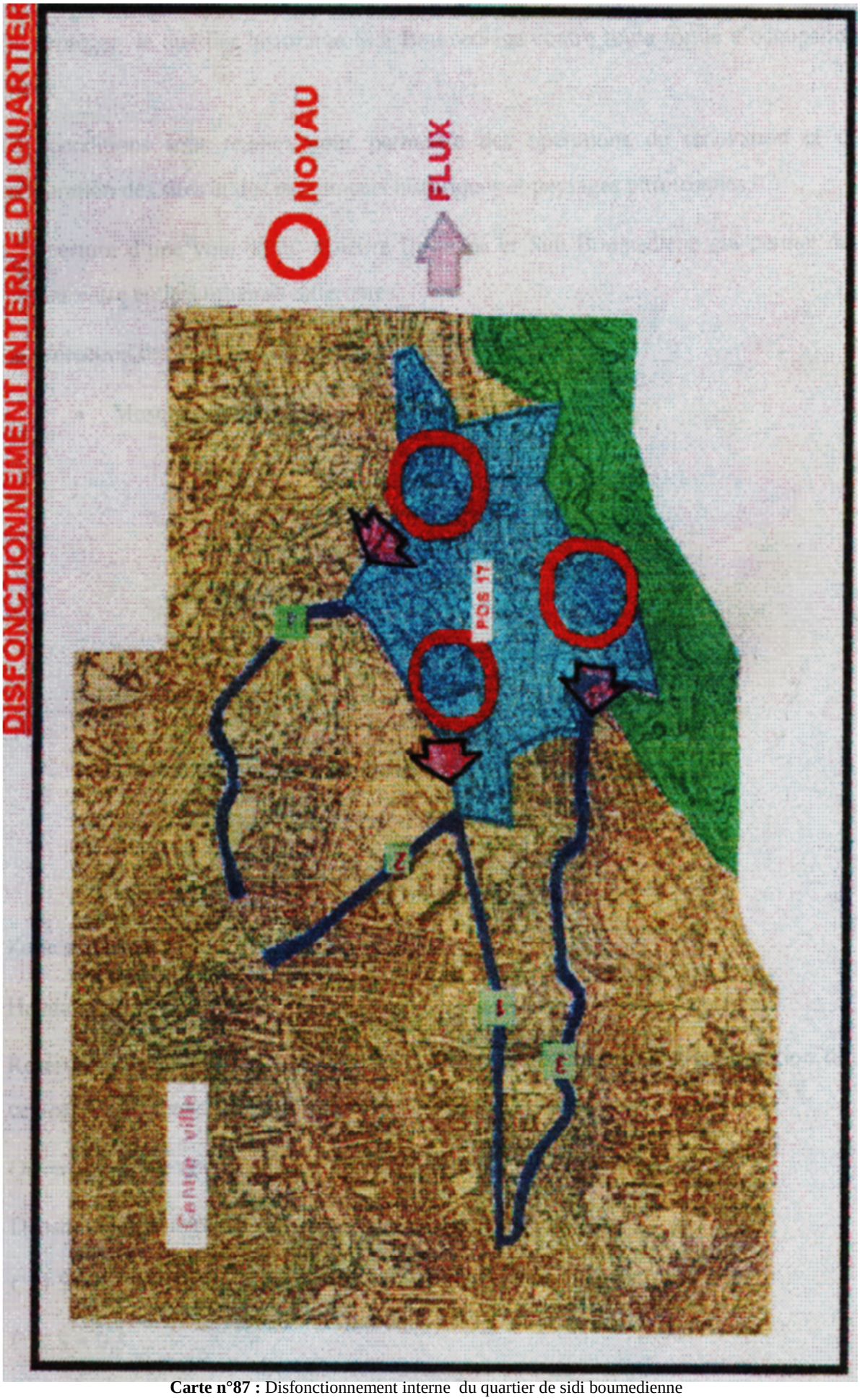

Carte n°87 : Disfonctionnement interne du quartier de sidi boumedienne
Source: BET SARCHI, POS El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar 2001 p16

1.8.3. Stratégie et proposition d'intervention :

Pour remédier à la problématique, le POS a adopté une stratégie globale dont les actions à mener sont[22] :

-l'intégration du quartier à la ville par l'élargissement des voies, la création d'une rocade sud, l'aménagement des carrefours, le renforcement des brettelles et l'ouverture d'une voie de 10 m entre Birouana et Sidi Boumedienne qui permettra des liaisons entre les entités urbaines.

- la projection d'équipement de proximité et la réanimation de la zone par la création d'une promenade qui donne sur une esplanade commerciale afin d'attirer les touristes.

- Encourager l'insertion des activités économiques à l'intérieur du tissu par la création d'ateliers d'artisanat, musée et d'agence de voyage.

- Favoriser les liens entre les entités urbaines du quartier.

- La restauration et la mise en valeur du cadre bâti ancien ainsi que la protection des zones historiques de l'habitat illicite.

-la restructuration et la rénovation des constructions précaires.
-l'aménagement des espaces publics (placette, espaces verts, parking, mobilier urbain…etc)
- La rénovation et la réalisation des réseaux d'AEP, et d'assainissement.
-le bitumage des voies.
La déviation de la ligne électrique moyenne tension.

Un programme d'intervention détaillé a été aussi établi par le BET SARCHI qui est regroupé dans le tableau suivant :

ZONE D'AMENAGEMENT	SUPERFICIE HA	ACTIONS A MENER
Tissu ancien El Eubbad Ancien village avec ses dépendances)	5.62	- la restauration et la mise en valeur des vieilles constructions. -l'aménagement des points panoramiques et des voies d'accès. -la stabilisation des sols et la plantation des arbres. -la rénovation des réseaux d'AEP et d'assainissement. -le déplacement de la ligne électrique de moyenne tension. -l'amélioration de la mobilité à l'intérieur du tissu et le revêtement des voies piétonnes. -Implantation d'un nouvel équipement qui a une relation directe avec l'artisanat et le tourisme.
La mosquée de sidi Boumediene et ses dépendances	1.02	-la restauration et la valorisation du complexe. -la piétonisation de la voie qui mène qui complexe. -le premier parking à proximité de la mosquée de sidi Boumediene sera réservé pour les véhicules légers et le deuxième qui prend position au niveau de l'ancienne carrière sera réservé aux véhicules de transport en commun. -Le boisement de la zone naturelle bordant le complexe pour la fixation des sols.

[22] BET SARCHI, op cit, p57 à 59

		-l'aménagement de l'esplanade de Ksar Soltane. -l'aménagement de cabines téléphoniques et la mise en place de lampadaires.
L'extension nouvelle d'El Eubed	9.11	-la projection d'équipements de proximité. -l'aménagement des espaces verts -l'aménagement de l'accès du côté du cimetière de sidi Tahar. -la projection des voies tertiaires à l'intérieur de l'entité. -la projection d'une voie de contournement au Sud du quartier.
L'esplanade principale d'El Eubed	1.017	-Création d'une voie qui va relier l'esplanade avec le quartier Riat Essefar. -Aménagement des espaces verts, des aires de jeux et de détente. -la création de fontaines publiques. - la réalisation du système d'assainissement pour l'évacuation des eaux pluviales.
Le quartier populaire de Sidi Tahar	3.61	-l'aérations des ilots. - l'ouverture et l'aménagement des voies d'accès par la création d'un accès à partir de Birouana, d'une voie secondaire sur la limite du POS, et enfin des voies secondaires radiales seront envisagées après la restructuration du quartier. -L'aménagement des trottoirs et des espaces verts. -la rénovation des constructions existantes. -la projection d'équipement de proximité -la création d'une esplanade et d'un parking. -la remise en état des réseaux divers.
Le cimetière de Sidi Tahar	1.77	-l'aménagement des espaces verts et d'un parking à l'entrée du cimetière.
Centre supérieur de Sidi Tahar	1.31	-la rénovation des constructions et la projection d'équipements de proximité. -Le revêtement des chaussées. -L'aménagement d'un escalier urbain à partir de Riat Esseffar. -la plantation d'arbre tout au long des voies.
Centre intérieur de Riat Esseffar.	1.93	-La création d'une centralité par l'aménagement d'une placette et la projection d'équipements publics. -la projection d'une voie qui va relier le quartier et l'esplanade. - la projection d'un parking à étage.
Rive droite de Riat Esseffar.	2.93	-la restructuration et l'intégration des habitations spontanées. -La rénovation, la modernisation et le renforcement de la structure urbaine existante. L'aération et l'amélioration des commodités urbaines par l'aménagement des infrastructures tertiaires. Le renforcement de l'accès principal à partir du centre de Riat Esseffar. -La création d'une voie secondaire qui va relier des deux entités de Riat Esseffar. (rive droite et gauche) - la création de voies tertiaires.
Tissu d'habitat moderne Riat Esseffar.	7.12	-La régularisation des constructions, plantation d'arbres et le revêtement des voies.
Le bosquet de Sidi Tahar	3.15	- intégration de l'entité dans l'espace péri-urbain de Sidi Tahar. -aménagement des accès piétons -La réalisation d'un parking à l'entrée du bosquet -La projection d'une voie d'évitement sud. -La réalisation de bretelles entre la voie existante et celle projetée. -Aménagement d'aire de jeux pour enfants, d'un parc animalier et des terrains de compétitions d'athlétisme.

Tableau n°51: Aménagement détaillé du quartier de Sidi Boumediene

Source : Etabli par l'auteur (informations BET SARCHI, POS El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar 2001 p 63 à 88)

1.9.Plan d'occupation des sols POS d'Agadir, Sidi El Haloui et sidi Daoudi de 2003 :

1.9.1.Situation et limite :

La zone s'étend sur 61 ha (carte n°88). Elle est située au Nord-Est de la ville et est limité au Nord pas Sidi Othman, à l'Ouest pas Sidi Saïd, le quartier de la gare et Sidi Belahecen, à l'Est par Sidi Daoudi et au Sud par le quartier Riat El Hemmar.

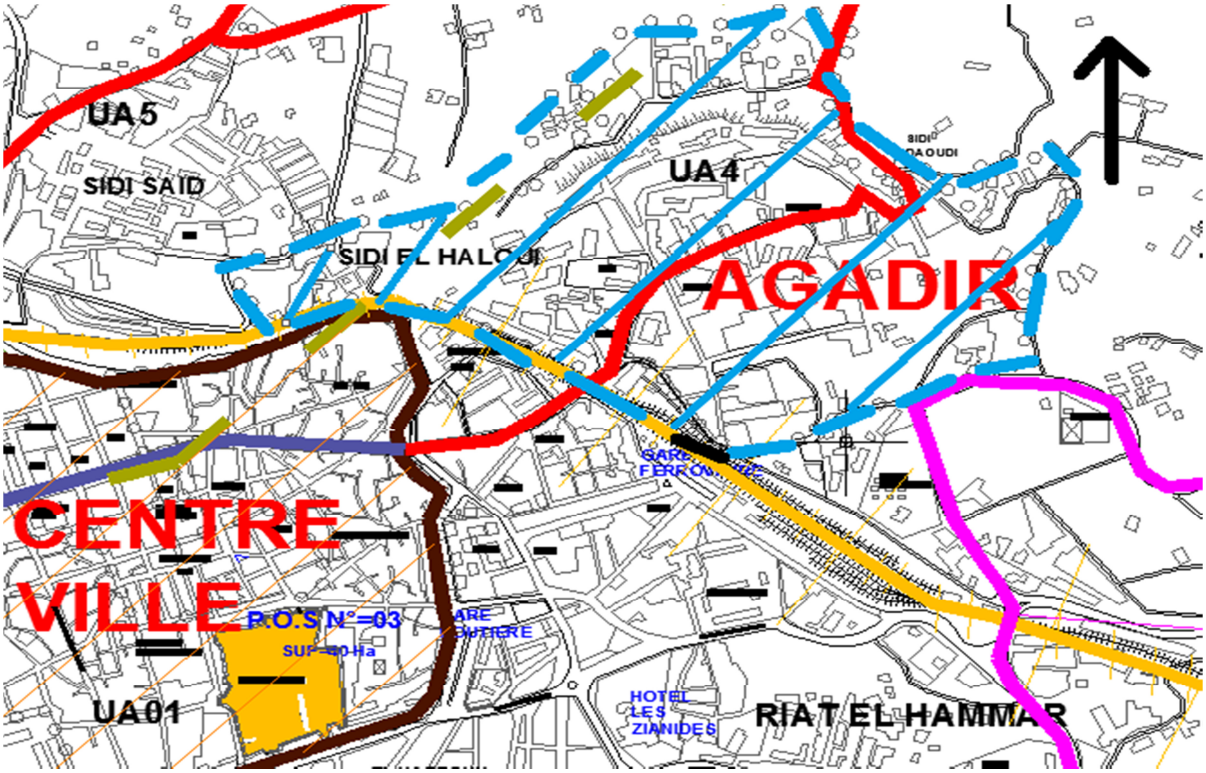

Carte n°88: Périmètre d'étude POS AGADIR SID EL HALOUI
Source: Etablie par l'auteur sur un fond de plan du PDAU du groupement de Tlemcen 2007

1.9.2.Problématique :

La zone d'étude est confrontée à de nombreux problèmes qui sont :

-la dégradation du vieux bâti (carte n°89) surtout que la zone est considérée comme étant le premier noyau urbain historique (annexe n°59).

- la présence du chemin de fer au Sud de la zone qui est une rupture physique, ce qui a marginalisé et entravé l'intégration de l'entité. Cette dernière ne présente que deux accès à partir du centre-ville, qui sont les ponts d'Agadir et celui de Sidi El Haloui.

- la présence d'habitat illicite et précaire qui défigure le site historique toute en se développant sur les terres agricoles de haut rendement.

- le sous-équipement (carte n°90) de l'entité l'a rendu zone dortoir.

-le rejet des eaux usées directement sur l'Oued Sidi Yakoub, ce qui a pollué la zone.

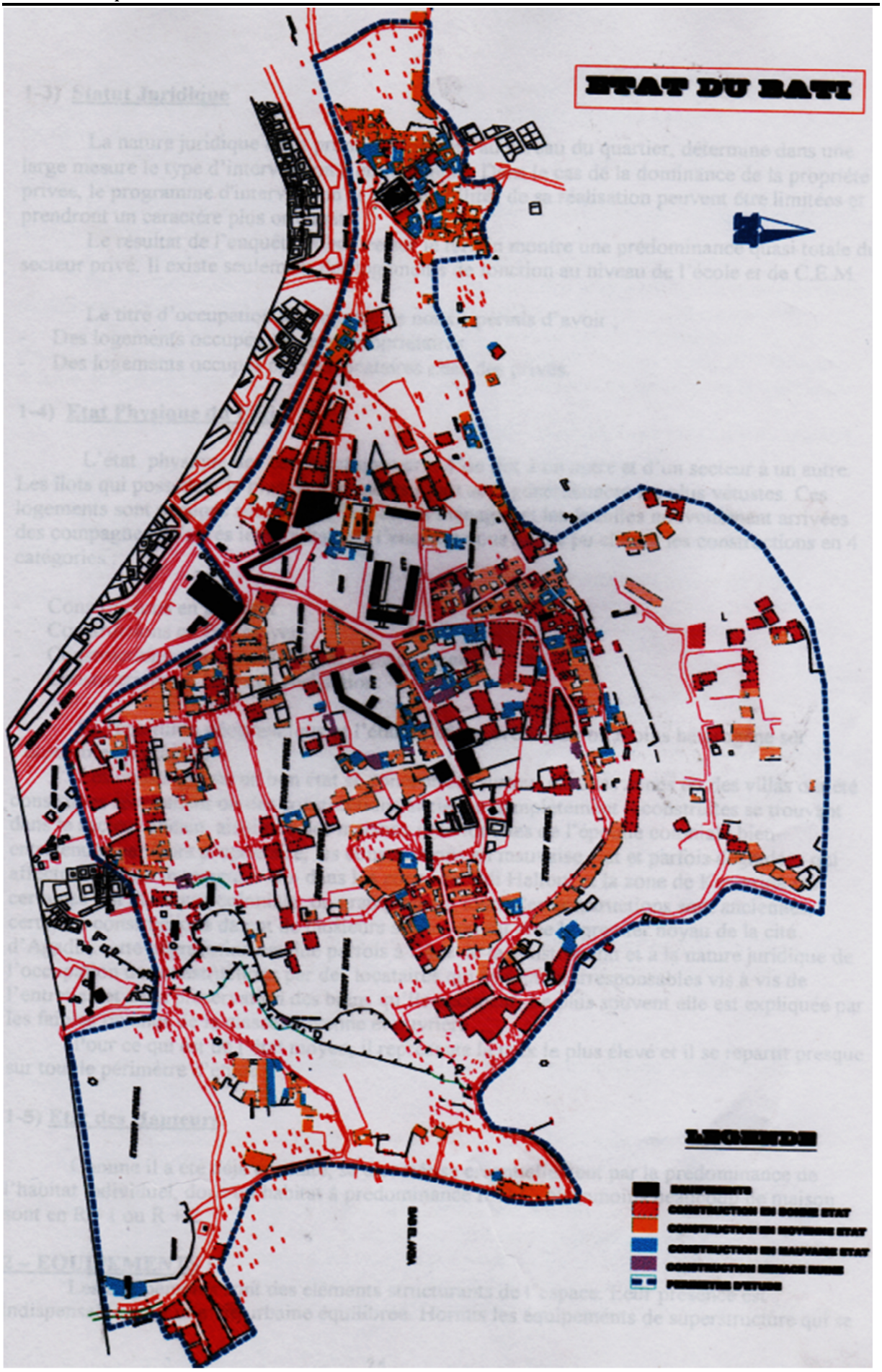

Carte n°89 : Etat du bâti
Source: URBAT, POS Agadir, sid el haloui, sidi daoudi 2003, p 52



Carte n°90 : Etat de fait
Source: URBAT, op cit. p 53

1.9.3. Stratégie et proposition d'intervention :

Le POS a prévu (carte n°91) de rendre la zone attractive par l'injection d'équipement de proximité (tableau n°52) et l'aménagement de parcours touristiques et des espaces de détente et d'attraction. La mise en valeur de l'axe de développement historique par l'alignement des commerces le long de cette voie (rue du minaret), la protection des sites archéologiques par une ceinture spatiale (zone non aedificandi) et la restauration de son patrimoine architectural contribuera d'avantage à attirer les gens.

EQUIPEMENT	SURFACE DU TERRAIN
Centre artisanal	2626
Stade+ commerces	5170
Centre multifonctionnel	2777
Pôle commercial	1064
Centre culturel	2179
Cybercafé	611
Ecole archéologique	1148
Parc d'attraction	4255
Espace de détente	1828

Tableau n°52: Equipements proposés
Source : URBAT, op cit, p 64

Les tissus urbains anciens de Sidi El Haloui et de Kessarine seront réorganisés et restructurés. Ces deux opérations rendront ces entités plus fonctionnelles et les désenclaveront. *« cette restructuration s'articulera sur la rénovation des constructions en moyen état, la reconstruction des bâtisses qui menacent ruine et nécessite une démolition, toute en respectant le schéma général du site à restructurer, le style et l'aspect architectural déjà existant, qui a une valeur historique sauvegardé »* [23]

En matière d'habitat le POS a projeté 38 villas et 124 logements promotionnels. Pour la voirie l'URBAT a prévu d'élargir la voie qui relie Sidi Daoudi à Sidi Othman de 8m ainsi que celles de la rue Bensnane et Taouli, la création d'une liaison avec la RN22, l'aménagement des trottoirs, le revêtement des routes et le renforcement des voies de dessertes. Les divers réseaux seront touchés aussi par le plan d'action, où le reste du tissu sera assaini, les avaloirs seront réalisés, la rénovation du réseau existant d'assainissement et d'AEP, l'établissement de l'éclairage du reste du quartier.

[23] URBAT, op cit, p63

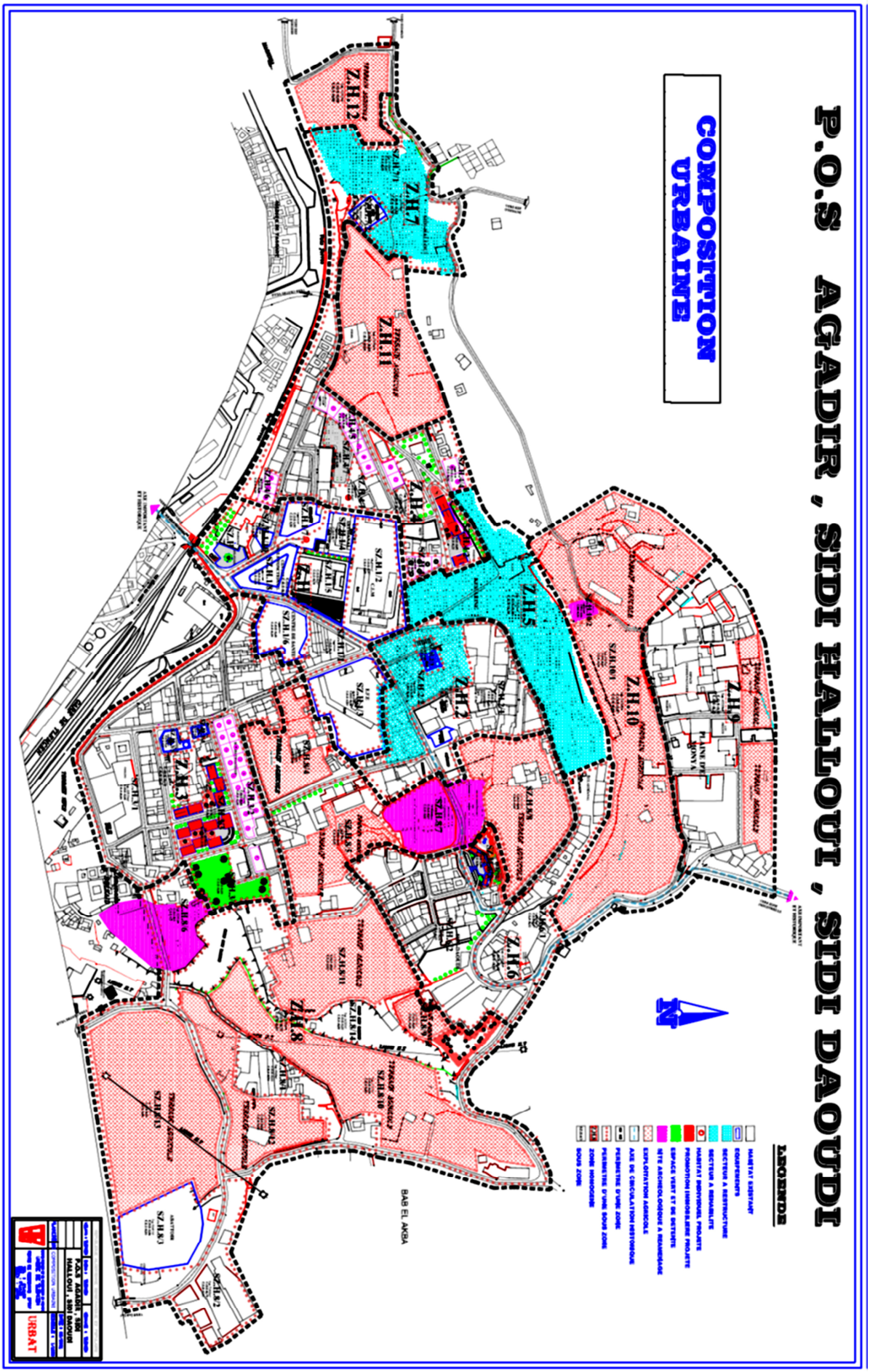

Carte n°91 : Aménagement d' Agadir, sid el haloui, sidi daoudi
Source: URBAT, op cit, p 54

1.10. Plan Spécial de Restauration de Tlemcen 2009:

Le plan a été élaboré par l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) et a été institué par la loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Le plan prévoie quatre-vingt-treize actions d'intervention qui sont des restaurations urbaines et architecturales, des aménagements extérieurs et des fouilles archéologiques.

1.11. Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques de Mansourah de 2008 non achevé:

Ce dernier a été prévu en 2008 conformément au décret exécutif n° 03/323 du 05 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leurs zones de protection (PPMVSA). La zone de Mansourah est située à l'Ouest de la ville de Tlemcen. Elle présente une superficie intramuros d'environ 102 ha et une zone de protection estimée à 90ha en considérant un rayon de 200 mètres prévu par la loi 98/04 relative à la protection du patrimoine culturel,ce qui donne une superficie de 192 ha (carte n°92) représentant le périmètre d'intervention [24].

L'aire d'étude est délimitée à l'Est les quartiers de Riat El Kebir et celui de Makhokh, à l'Ouest par un Talweg, au Nord par la zone d'Imama et le chemin de fer et au Sud par Hay El Ouali Mustapha. Le site présente une population de 2100 habitants et de 662 constructions avec 20 % de zone urbanisée. L'élaboration de ce plan a été confiée à un bureau d'études de Tlemcen où sa première phase relevé et genèse historique a été déposée. Actuellement le plan est dans sa deuxième phase c'est-à-dire l'état de conservation et le diagnostic. Ce plan accuse un très grand retard vu son démarrage en 2008, pendant que l'habitat illicite avance de plus en plus et l'état des anciennes constructions s'aggrave d'avantage.

[24] BET SARCHI, PPMVSA Mansourah, 2008. p1

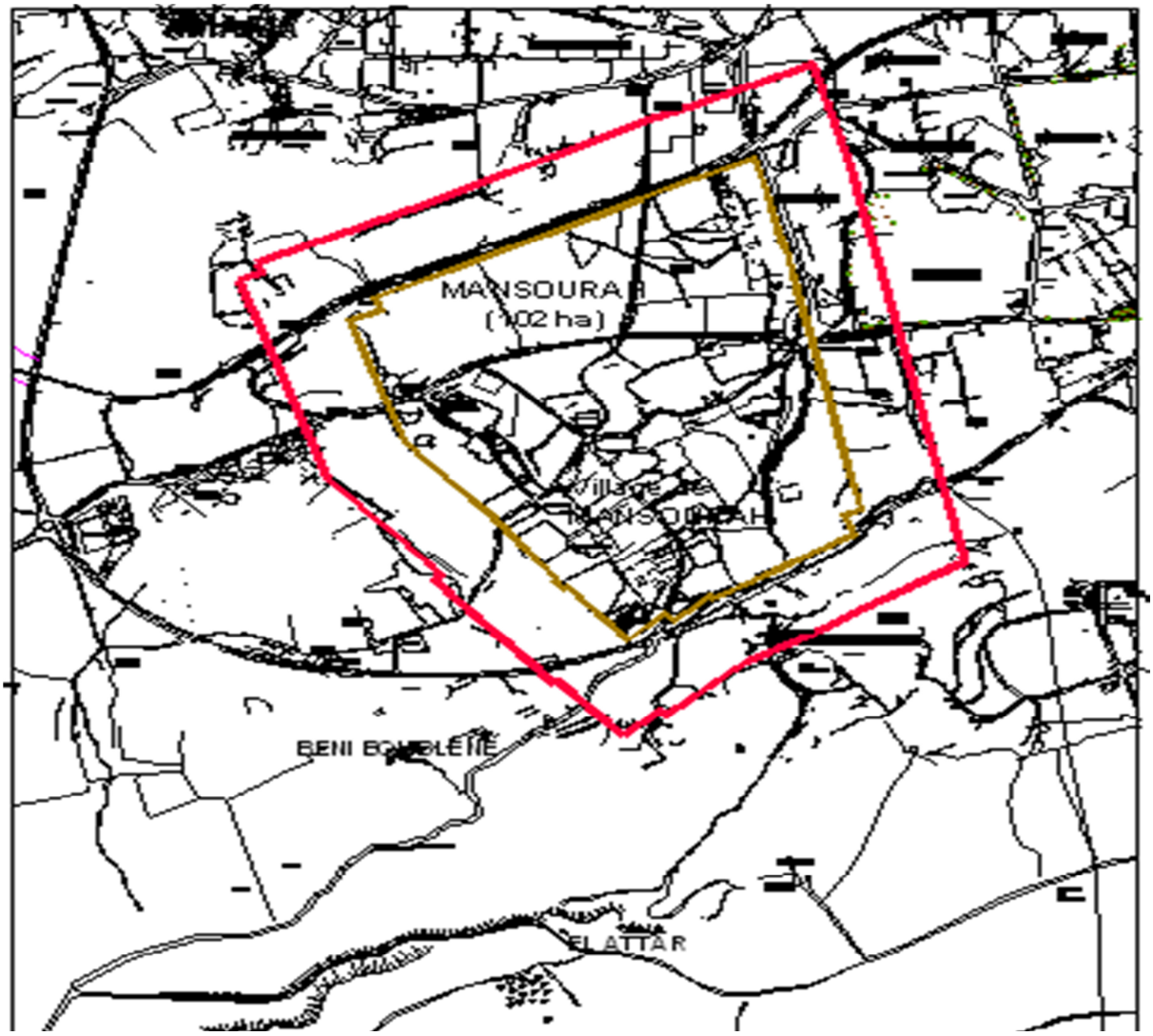

Carte n°92 : Délimitation de la zone d'étude de Mansourah

Source : BET SARCHI, PPMVSA Mansourah, 2008. p2

Notons que le POS de Makhokhe a été prévu pour réglementé l'habitat illicite et qui a été annulé par la suite, après litige avec les habitant. Il y a aussi un plan d'urgence qui a été établi par le PDAU mais malheureusement il n'a pas vu le jour, ces directives sont les suivantes[25] :

-Respect du champ de visibilité relatif aux monuments et sites historiques tel que stipulé par la loi sur le patrimoine pour toute nouvelle construction.

-Respect de la servitude liée au passage de la voie de chemin de fer

-Revalorisation du site historique, et sa protection conformément à la loi sur le patrimoine

-Restructuration de l'habitat illicite et son organisation.

25 ANAT, PDAU du groupement de Tlemcen 2007 p235

-Respect de la servitude de la rocade

-Respect de la servitude de la ligne électrique moyenne tension

-Respect de la servitude d'alignement par rapport au voisinage le long des voies pour toute nouvelle construction

1.12. Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardes de la médina de Tlemcen de 2009 non achevé:

En 2009, la ville historique de Tlemcen a été classée secteur sauvegardé (carte n°93) par le décret exécutif n°09-403 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen (figure n°37) où il est noté dans l'article 2 que ce secteur (d'une superficie de 51 hectares) est délimité par les coordonnées géographiques suivantes : -1,36° de longitude Nord et de 34,67° de latitude . Il est borné aussi au Nord par le boulevard KAZI AOUEL Mohamed, au Sud par le boulevard HAMSALI Sayah, à l'Est par le boulevard GAOUAR Hocine et à l'Ouest par le boulevard de l'indépendance, rue commandant DJABAR, rue des frères ABDEL DJABBAR, rue commandant HAMRI Mohamed, Bâb El-Hdid, caserne Miloud et Ras El Qasba. L'élaboration du PPSMVSS est en cours et a été confiée à un bureau d'études de Tlemcen.

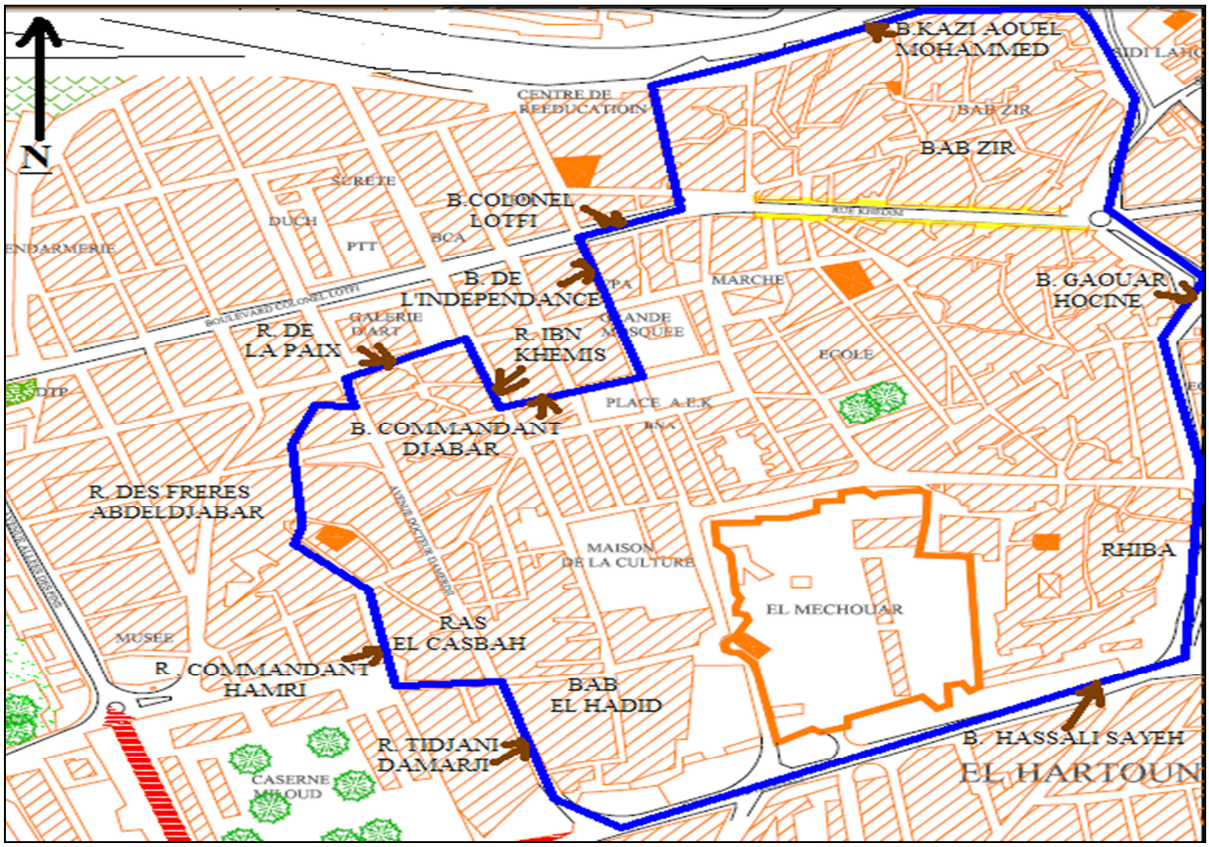

Carte n°93 : Délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen
Source : Etablie par l'auteur sur un fond de carte du PDAU du groupement Tlemcen- Mansourah- Chetouane 2007.

6 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 71 15 Dhou El Hidja 1430
2 décembre 2009

Décret exécutif n° 09-403 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen.

———

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la culture, du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme et du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu le décret présidentiel n° 09-128 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction du Premier ministre dans ses fonctions ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels ;

Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 26 décembre 2007 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé de la ville de Tlemcen dans la wilaya de Tlemcen dénommé « vieille ville ».

Art. 2. — Le secteur sauvegardé de la « vieille ville de Tlemcen » d'une superficie de 51 hectares est délimité par les coordonnées géographiques suivantes : -1,36° de longitude nord et de 34,67° de latitude est et ce, conformément au plan annexé à l'original du présent décret, comme suit :

— au nord : Boulevard Kazi Aouel Mohamed ;

— au sud : Boulevard Hamsali Sayah ;

— à l'est : Boulevard Gaouar Hocine ;

— à l'ouest : Boulevard de l'indépendance, rue commandant Djabar, rue des frères Abdel Djabbar, rue commandant Hamri Mohamed, Bab El-Hdid, caserne Miloud, Ras El Qasba.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009.

Ahmed OUYAHIA.

———★———

Décret exécutif n° 09-404 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Mila.

———

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture, du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme et du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu le décret présidentiel n° 09-128 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction du Premier ministre dans ses fonctions ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Figure n°37 : Décret exécutif n°09-403 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Tlemcen
Source : www.jorad.dz

2. COMPARAISON ENTRE LA METHODE THEORIQUE REHABIMED AVEC CELLES APPLIQUEES SUR LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN :

2.1.Orientation politique :

Le tableau n° 53 nous montre qu'il y avait eu une volonté politique de la part des autorités locales et nationales afin de sauvegarder la ville historique de Tlemcen. Seulement, ces plans d'intervention ne contiennent pas les cinq perspectives préconisées par REHABIMED, sauf pour les interventions du plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen (I.3), du PDAU de 1998 (I.6) et du POS de 2001 (I.7).

Elles ne proposent pas non plus une intervention sur l'ensemble de la ville, mise à part les interventions du PUD de 1960 (I.1), du plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen (I.3), du PUD de 1977 (I.4) et du PDAU de 1998 (I.6). Ces interventions n'ont pas associé non plus les acteurs locaux que sont les agents sociaux et les résidents riverains (toujours marginalisés par les responsables) à l'exception de l'intervention du plan spécial de restauration de 1964 (I.2) qui a fait appel à l'UNESCO pour son exécution.

Orientation politique \ Interventions			I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9	I 10
Volonté politique	Perception des problématiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Prise de conscience de la nécessité d'agir		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Perspective et justification de l'intervention	sociale			X			X	X			
		urbanistique	X		X	X		X	X	X	X	X
		économique	X		X			X	X		X	X
		Environnementale			X	X		X	X	X	X	
		patrimoniale		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Décision préalable	Délimitation du domaine physique de l'intervention	architecturale		X			X					
		noyau urbain							X	X	X	X
		noyau rural										
		échelle territoriale	X		X	X		X				
	Champ de l'intervention		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Cadre de gouvernance et de participation	acteurs politiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		équipe technique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		acteurs économiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		agents sociaux		X								
		résidents et usagers										

Tableau n° 53: comparaison entre l'orientation politique théorique avec celle des dix interventions

Source : Auteur

2.2.Diagnose :

Le tableau n° 54 montre que la législation était toujours présente pour encadrer les travaux visant la sauvegarde du patrimoine architectural et urbanistique et que cette dernière exige une identification de la problématique avant l'établissement du plan d'action. Or, nous remarquons que les interventions des plans spéciaux de restauration de 1964, 1996 et 2009

(I.2, I.5 et I.10) ont été ordonnées sur une décision politique, en choisissant directement les monuments majeurs de la ville à restaurer.

Ces interventions n'ont pas respecté l'ensemble des étapes de l'analyse du territoire mis à part l'identification des valeurs patrimoniales, constructives et formelles, l'état de conservation, le contexte historique, et les fouilles archéologiques. Pour les autres interventions, nous notons l'absence totale de l'analyse des valeurs constructives et formelles (relevés et caractéristiques des bâtiments) et des valeurs vitales (aucun questionnaire établi). Les paramètres environnementaux ne sont pas aussi pris en considération par la majorité des interventions à l'exception du plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen (I.3), du PUD de 1977 (I.4) et du PDAU de 1998 (I.6).

Diagnose \ Interventions			I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9	I 10
Analyse du territoire	Reconnaissance du cadre juridique en vigueur		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Identification des besoins et attentes des résidents et usagers		X		X	X		X	X	X	X	
	Approche urbanistico-architecturale	Cadre territorial, intégration et continuité des tissus	X		X	X		X	X	X	X	
		structure du territoire (espace bâti, libre et infrastructure)	X		X	X		X	X	X	X	
		usages de la zone/territoire	X		X	X		X	X	X	X	
		typologies édificatrices et résidentielles	X		X	X		X	X	X	X	
		tensions urbanistiques et état de conservation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		valeurs patrimoniales		X	X	X	X	X	X	X	X	X
		valeurs constructives et formelles		X			X		X			X
		mobilité et accessibilité	X		X	X		X	X	X	X	
	Approche socio-économique	Intégration et polarité territoriale	X		X	X		X	X	X	X	
		démographique	X		X	X		X	X	X	X	
		sociologique /valeurs sociales	X		X	X		X	X	X	X	
		anthropologique / valeurs culturelles			X			X	X	X	X	
		Psychologique/ valeurs vitales										
		Paramètres économiques	X		X	X		X	X	X	X	
		Dynamiques immobilières	X		X	X		X	X	X	X	
		Organisation territoriale et administrative	X		X	X		X	X	X	X	
	Approche biophysique	milieu physique	X		X	X		X	X	X	X	
		paysage naturel	X		X	X		X	X	X	X	
		Paramètres environnementaux			X	X		X				
		Risques naturels			X	X		X	X	X	X	
	Approche historico-géographique	Contexte historique et territorial	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Evolution historique et conditions d'évolution de la structure	X		X	X		X	X	X	X	
		archéologie		X			X	X	X		X	X
Diagnostic intégré	Synthèse des potentiels et dysfonctions du secteur		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Consensus sociale et aval politique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau n° 54 : comparaison entre le diagnose théorique avec celui des dix interventions
Source : Auteur

2.3.Stratégie :

Le tableau n° 55, montre que toutes les interventions n'ont pas présenté de stratégie de formation et de communication, de manuel de réhabilitation, des mécanismes de participation et qu'il n y a pas de consensus social. Les interventions des plans spéciaux de restauration

1964, 1996 et 2009 (I.2, I.5., I.10) ne comportent pas toutes les étapes vu que la liste des monuments à restaurer était prés-établie. Pour le reste des interventions, le coût global de réalisation n'est pas mentionné, le financement est toujours étatique et n'implique pas d'autres organismes et la population.

Stratégie \ Interventions			I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9	I 10
Réflexion stratégique	Planification technique de la prise de décisions		X		X	X		X	X	X	X	
	Définition des scénarios d'intervention	articulation du long et du court terme	X		X	X		X	X	X	X	
		subsidiarité d'échelles	X		X	X		X	X	X	X	
		synergie entre intérêts publics et privés	X		X	X		X	X	X	X	
		amélioration du cadre de vie des habitants	X		X	X		X	X	X	X	
		mise en valeur du patrimoine		X	X	X	X	X	X	X	X	X
		amélioration de la cohésion social	X		X	X		X	X	X	X	
		promotion de la vitalité économique	X		X	X		X	X	X	X	
		efficience environnementale	X		X	X		X	X	X	X	X
	Evaluation des scénarios d'intervention	cohérence du scénario			X				X			
		considération du coût global		X			X					X
		impacts croisés	X		X	X	X	X	X	X		X
		Durabilité du scénario	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		viabilité économique	X		X	X		X	X	X	X	X
		viabilité juridique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		acceptation sociale										
	Choix du scénario-objectif et consensus social		X		X	X		X	X	X	X	
Plan d'action	Concrétisation et quantification des actions à mener à terme	modification de la structure du territoire	X		X	X		X	X	X	X	
		projets d'intervention sur l'architecture et les espaces libres	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		politiques sectorielles complémentaires (sociales, économiques, environnementale etc..)	X		X	X		X	X	X	X	X
	Définition d'instruments légaux adéquats	instruments de planification urbanistique	X		X	X		X	X	X	X	X
		ordonnances spécifiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		manuel de réhabilitation										
		législation patrimoniale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		législation sectorielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Définition du cadre opérationnel	instruments de financement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		organes de gestion et agents impliqués	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		stratégie de formation										
		stratégie de communication										
		Mécanismes de participation										
	Calendrier et organisation des phases		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Consensus social et approbation politique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau n° 55 : comparaison entre la stratégie théorique avec celle des dix interventions
Source : Auteur, 2015

2.4.Mise en œuvre du plan :

Le tableau n° 56 montre que les interventions des plans spéciaux de restauration de 1964 et 1996 (I2, I5) comportent que des projets de réparation des édifices dégradés, sauf l'intervention du plan spécial de restauration de 2009 (I.10) qui en plus de cette action, elle prévoie des projets d'intervention sur l'espace non bâtit, en intégrant la politique économique pour revitaliser les anciens tissus urbains qui sont marginalisés au profit des nouvelles extensions urbanistiques. Pour le reste des interventions, la plus part des actions sont prévues à l'exception des projets complémentaires telle que la formation des différents intervenants.

Mise en œuvre du plan \ Interventions		I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9	I 10
Développement de l'intervention d'urbanisme	Actions de modification du territoire	X		X	X		X	X	X	X	X
	Actions de modification et de la substitution de l'édification	X		X	X		X	X	X	X	
	Actions de transformation des espaces non bâtis	X		X	X		X	X	X	X	X
	Actions d'amélioration des infrastructures	X		X	X		X	X	X	X	
Développement des projets spécifiques	Projets pour l'insertion des nouvelles architectures	X		X	X		X	X	X	X	
	Projets d'urbanisation et traitement des espaces libres	X		X	X		X	X	X	X	
	Projets pour la réhabilitation de bâtiments		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Développement des politiques sectorielles	Politiques sociales	X		X	X		X	X	X	X	
	Politiques économiques	X		X	X		X	X	X	X	X
	Politiques environnementales	X		X	X		X	X	X	X	
Développement des campagnes complémentaires (formation …)											

Tableau n° 56 : comparaison entre la mise en œuvre du plan théorique avec celle des dix interventions
Source : Auteur, 2015

2.5.Suivi :

Le tableau n° 57 montre que les différentes interventions ont un observatoire d'évaluation et d'application des plans. Ces organismes que sont la Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC), la Direction de la Culture (DC) et l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEOBC) n'utilisent pas de SIG pour le suivi des travaux. Ces deux acteurs ne veillent pas aussi sur l'application de la totalité des actions projetées.

Ces stratégies non pas de suivi pour les actions pour réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique, d'usage d'eau et de gestion du cycle de pluie, d'amélioration de la qualité de l'air, de réduire la pollution acoustique, de motiver la participation et permettre la gouvernance démocratique et de renforcer l'organisation sociale et l'idée de citoyenneté car elles n'existent pas dans le plan d'action.

Suivi \ Interventions				I 1	I 2	I 3	I 4	I 5	I 6	I 7	I 8	I 9	I 10
Evaluation continue	Observatoire d'évaluation et d'application du plan			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Utilisation du SIG pour le suivi												
système générique d'indicateurs de suivi	Préserver les ressources naturelles et valoriser le patrimoine	Réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique	Efficacité énergétique										
			Consommation énergétique										
			Énergies renouvelables										
			Effet de serre										
		Améliorer la gestion du cycle de l'eau et en réduire la consommation	Consommation d'eau potable	X		X	X		X	X	X	X	
			Usage de l'eau de pluie										
			Gestion du cycle de l'eau										
			Qualité de l'eau	X		X	X		X	X	X	X	
		Éviter la consommation de sol et rationnaliser l'usage du territoire	Consommation de sol	X		X	X		X	X	X	X	
			Régénération du sol	X		X	X		X	X	X	X	
			Planification	X		X	X		X	X	X	X	
		Gérer et réduire la consommation de matériaux	Recyclage d'éléments et de matériaux dans la construction des bâtiments	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
			Maintenance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel	Patrimoine bâti	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
			Patrimoine naturel	X		X	X		X	X	X	X	X
	Améliorer la qualité environnementale	Renforcer la qualité du paysage urbain	Paysage urbain	X		X	X		X	X	X	X	X
			Qualité visuelle	X		X	X		X	X	X	X	X
		Promouvoir la qualité du logement	Qualité de la construction	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
			Qualité des logements										

	locale		Confort									
		Garantir le nettoyage, l'hygiène et la santé	Nettoyage de l'espace public	X		X	X	X		X	X	X	X
			Habitabilité										
			Accès à la santé	X		X	X	X		X	X	X	
		Améliorer la sécurité et la gestion des risques	Sécurité des habitants	X		X	X	X		X	X	X	
			Sécurité routière	X		X	X	X		X	X	X	
			Gestion des risques technologiques	X		X	X	X		X	X	X	
			Gestion des risques naturels	X		X	X	X		X	X	X	
		Améliorer la qualité de l'air	Qualité de l'air intérieur										
			Qualité de l'air extérieur										
		Réduire la pollution acoustique	Gênes dues au bruit										
			Pollution acoustique due à la circulation										
			Bruit dû à la construction										
		Gérer et minimiser la production de résidus	Résidus domestiques	X		X	X	X		X	X	X	
			Résidus de la construction	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Garantir la diversité	Développer une population diverse	Diversité socio-économique	X		X	X	X		X	X	X	
			Diversité démographique	X		X	X	X		X	X	X	
		Promouvoir la présence de fonctions diverses	Activité économique	X		X	X	X		X	X	X	
			Activité commerciale	X		X	X	X		X	X	X	
			Équipements et services collectifs	X		X	X	X		X	X	X	
		Renforcer la diversité du parc de logements	Diversité du parc de logements	X		X	X	X		X	X	X	
	Améliorer l'intégration urbaine	Garantir une meilleure éducation et une meilleure formation	Niveau d'éducation	X		X	X	X		X	X	X	
			Scolarisation	X		X	X	X		X	X	X	
		Faciliter l'accès des habitants à l'ensemble des services	Proximité des services	X		X	X	X		X	X	X	
		Faire en sorte que le quartier soit un lieu attrayant pour vivre et travailler	Équipements collectifs urbains	X		X	X	X		X	X	X	
			Activités sociales et culturelles	X		X	X	X		X	X	X	
		Faciliter la mobilité et à moindre échelle	Mobilité	X		X	X	X		X	X	X	
			Transport collectif	X		X	X	X		X	X	X	
	Cohésion sociale	Motiver la participation et permettre la gouvernance démocratique	Implication sociale										
			Participation										
		Renforcer l'organisation sociale et l'idée de citoyenneté	Vie associative										
			Économie sociale										
			Solidarité		X								

Tableau n° 57 : comparaison entre le suivi théorique avec celui des dix interventions
Source : Auteur

3. APPLICABILITE ET IMPACTS DES INTERVENTIONS SUR LA VILLE HISTORIQUE DE TLEMCEN :

3.1. Intervention n°1: Plan d'Urbanisme Directeur PUD (plan Mauger) de 1960

Le plan présente 43[26] actions d'intervention (tableau n°58) mais seules 14 ont été réalisées, soit un taux d'application de 32.56 %. En plus, sur les 43 actions, 35 actions sont jugées comme étant des actions non appropriées, soit 81.40 % de l'ensemble des interventions proposées. Heureusement que seules 9 actions se sont concrétisées sur le terrain. Soit un taux

[26] Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Tlemcen. Service des archives. Plan Mauger.1960, 1961, 1962, Tlemcen. Algérie.

de réalisation de 64.28% des 14 propositions réalisées. Ce plan qui comporte un nombre important d'actions négatives a été établi par l'administration coloniale française qui voulait effacer les tissus urbains islamiques en imposant le modèle urbanistique européen. Malheureusement, il a été reconduit par les autorités algériennes après l'indépendance du pays en 1962 en vertu de la loi n° 62-157[27].

Actions proposées	Application	impact
1. Remodeler et restructurer Bab El Hadid	**X**	**X**
2. Remodeler et restructurer Ouled Sidi El Imam	**X**	**X**
3. Elargissement de la rue du minaret	**X**	**X**
4. Elargissement de la rue Khaldoune	**X**	**X**
5. Elargissement de la rue Idriss	**X**	**X**
6. Elargissement de la rue de Fès	**X**	**X**
7. Elargissement de la rue Charles Quint	**X**	**X**
8. Elargissement du Boulevard Hamsali Sayah	✓	✓
9. Elargissement de la liaison place des victoires avec celle de la mairie	**X**	**X**
10. Elargissement de la liaison place Bugeaud boulevard julien Jaurès	**X**	**X**
11. Prolongement de la rue Ximinès	**X**	**X**
12. Réalisation de la liaison Rue Bel Abass et le Boulevard Hamsali via Rhiba	**X**	**X**
13. Réalisation des rues internes Agadir	✓	**X**
14. Réalisation des rues internes de Sid Lahcen	✓	✓
15. Réalisation de la liaison de l'esplanade d'El Mechouar avec la place des chasseurs	**X**	**X**
16. Réalisation de la rue limite est du quartier d'Isly	**X**	**X**
17. Réalisation de la voie qui borde le cimetière de Sidi Snouci	✓	**X**
18. Réalisation de la rue El Hartoune limite sud du cimetière	✓	✓
19 .Implantation d'une préfecture à Bab Wahrane	**X**	✓
20. Implantation d'une cité administrative à Bab Wahrane	**X**	✓
21. Implantation d'un musée à Bab Wahrane	**X**	✓
22. Implantation d'une caserne de pompier à Bab Wahrane	✓	**X**
23. Implantation d'une gare d'autobus à Bab El Hadid	**X**	**X**
24. Implantation d'une mairie à la place Cavaignac	**X**	**X**
25. Implantation des services municipaux à la place Cavaignac	**X**	**X**
26. Implantation d'un groupe municipal à Agadir	**X**	**X**
27. Implantation d'un groupe scolaire à Agadir	**X**	**X**
28. Implantation d'un terrain de sport à Agadir	**X**	**X**
29. Implantation d'une zone industrielle à Agadir	**X**	**X**
30. Implantation d'une zone artisanale à Agadir	**X**	**X**
31. Implantation d'un groupe scolaire à El Eubed Essoufli	**X**	**X**
32. Implantation d'un service social à El Eubed Essoufli	**X**	**X**
33. Implantation d'un hôtel de ville au grand bassin	**X**	**X**
34. Extension de la caserne Domecq à Riat El Hammar	✓	✓
35. Extension du groupe scolaire J Bouty à Sidi Chaker	✓	✓
36. Destruction des portes urbaines françaises pour faciliter la circulation	✓	**X**
37. l'implantation de lotissements à Agadir	**X**	**X**
38. Implantation de lotissements à El Eubed Essoufli	**X**	**X**
39. Réalisation d'une cité résidentielle à Sidi Lahcen	✓	**X**
40. Réalisation d'une cité résidentielle à L'Allée des pins	✓	**X**
41. Réalisation d'une cité résidentielle à Metchkana	✓	**X**
42. Réalisation d'une cité résidentielle à Rhiba	✓	**X**
43. Réalisation d'une route nationale par le village Mansourah	✓	**X**
Taux	32.56 % réalisé	81.40% négatif

Tableau n°58: taux d'application et impact des actions de l'intervention n°1
(**Source :** Auteur / informations récoltées sur les actions proposées, Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Tlemcen. Service des archives. Plan Mauger.1960,1961,1962, Tlemcen. Algérie.)

[27] Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

Parmi les actions négatives de ca plan, on peut citer le remodelage et la restructuration des quartiers islamiques d'Ouled Sidi El Imam et de Bab El Hadid. De nombreuses bâtisses datant respectivement du 14ème siècle (période zianide) et du 16ème siècle (période ottomane) auraient été détruites. Ce plan aurait aussi touché à l'authenticité des lieux par la reconfiguration de la trame urbaine organique et radioconcentrique en une trame en damier à la haussmannienne. Ces actions ont été proposées malgré le fait que le premier quartier héberge une mosquée classé en 1905[28] par l'administration française et que la loi n° 54-1160[29] dans son article 1 incite à la protection du patrimoine musulman.

En plus de cela, la réalisation des voies, d'équipements et de lotissements ont empiété sur les zones archéologiques d'Agadir (photos 407 et 408) qui date de l'époque berbéro-idrisside (9 et 10ème siècle), de Sid Senouci (photos 409 et 410) qui date de l'époque des Zianides (14ème siècle), de Mansourah (photos 411 et 412) classées en 1900, ainsi de celle d'El Eubed Essoufli (photos 413 et 414) classée en 1905 et qui remontent toutes les deux à l'époque mérinide (13ème siècle). Ces empiétements sont en contradiction avec l'article 4 de la loi n° 54-1160 qui interdit toute transformation profonde du sol dans les lieux renfermant des vestiges historiques.



Photo 407 : passage de la voie sur la zone archéologique d'Agadir



Photo 408 : Agadir avant



Photo 409 : passage de la voie sur la zone archéologique de Sid Snouci



Photo 410 : Sid Snouci avant

[28] Ministère de la Culture, (2015). Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national. Alger. Algérie.
[29] Gouvernement français (1954). Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.



Photo 411 : passage de la voie sur la zone archéologique de Mansourah

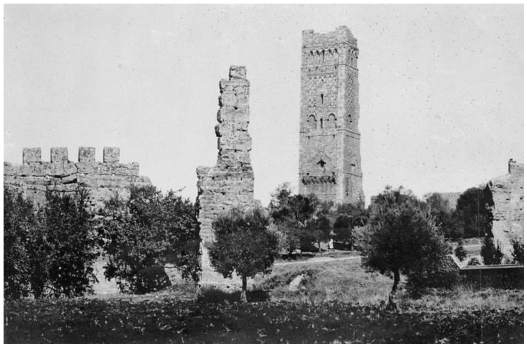

Photo 412 : Mansourah avant



Photo 413 : passage de la voie sur la zone archéologique d'El Eubed Esoufli

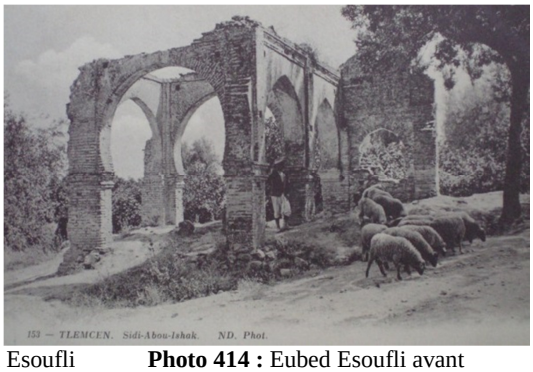

Photo 414 : Eubed Esoufli avant

(**Source:** photos en couleur auteur 2015 / photo en noir et blanc APC Tlemcen. Service des archives.Tlemcen. Algérie)

Le prolongement, l'élargissement et la réalisation des rues auraient transformé morphologiquement les anciens tissus urbains en démolissant des bâtisses traditionnelles islamiques et des remparts français. Ces empiétements ont enfreint l'article 9 de loi de 1913[30] qui interdit la démolition des constructions en bon état à caractère historique.

Durant cette période, il y'a eu une intervention sur le tissu urbain colonial par l'incorporation d'une caserne de pompiers dans une zone d'habitat français. Celle-ci a défiguré le lieu par son style architectural et sa morphologie. Sa fonction est aussi incompatible avec la fonction résidentielle du quartier qui date du début du 20ème siècle. Cette action a aussi enfreint les articles 12 et 13 de la loi du 3 avril 1958[31] qui porte respectivement sur la compatibilité des fonctions à intégrer dans les tissus urbains historiques et du respect des caractéristiques architecturales des bâtiments avoisinants.

Le plan Mauger prévoyait aussi d'améliorer la circulation par les différentes interventions projetées. Or, ces actions ont engendré plus d'inconvénient que d'avantage vu l'exiguïté du lieu où était projetée la gare routière. Cet équipement aurait été implanté à moins de 500 m du rempart français et de la tour de contrôle islamique de Bab El Hadid, ce qui est en contradiction avec l'article 1 de loi de 1913. Le plan a aussi causé la destruction de

[30] Gouvernement français (1913). Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.

[31] Gouvernement français (1958). Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.

l'ensemble des portes urbaines françaises qui datent du 19ème siècle (photos 415, 416, 417, 418,419 et 420), qui n'a guère réglé le problème de circulation qui était l'objectif de l'action.



Photo 415 : porte d'Oran



Photo 416 : porte de sidi Boumediene

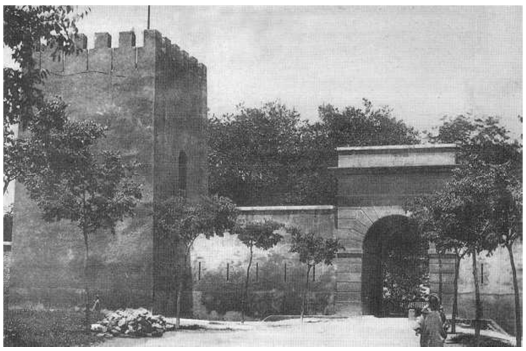

Photo 417 : porte des carrières



Photo 418 : porte de l'abattoir



Photo 419 : porte des Fès

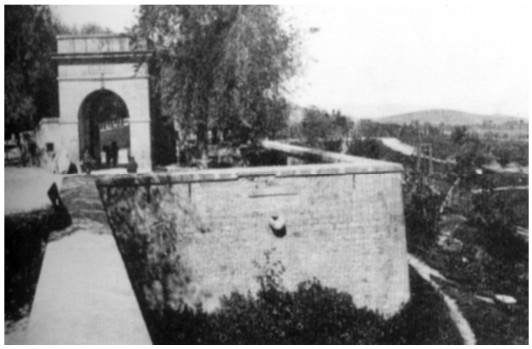

Photo 420: porte du nord

(**Source :** APC Tlemcen. Service des archives.Tlemcen. Algérie)

L'implantation de la mairie et des services municipaux auraient fait disparaitre la place historique française Cavaignac qui date du 19ème siècle et qui est située dans le quartier de Tafrata (première extension urbanistique française). Cette action a enfreint l'article 13 bis de la loi de 1913, qui interdit la réalisation de constructions nouvelles sur un site historique qui causera sa disparition.

La réalisation de cités résidentielles (en béton armé) dans un style moderne avec un gabarit de R+5 à côté de bâtisses (en brique cuite d'argile) au style islamique présentant un gabarit de R+1 ont défiguré les lieux, vu la dualité morphologique et stylistique des bâtisses projetées avec celles qui sont existantes. Ces cités ont été réalisées en enfreignant la loi

puisqu'elles n'ont pas respecté la servitude de 500 m. En effet, la citée l'allée des pins (photo n°421) s'accole aux remparts coloniaux en pierre construits eux-mêmes sur des remparts en pisé datant de l'époque zianide. Les cités de Rhiba (photo n°422) et Metchekana construites respectivement à 10 m et 30 m de la médina. La cité de Sidi Lahcen (photo n°423) a été construite en rasant un quartier historique (photo n°424) qui date du 14ème siècle.



Photo 421 : Cité résidentielle de l'Allée des pins



Photo 422 : Cité résidentielle de Rhiba



Photo 423: Cité résidentielle de Sidi Lahcen

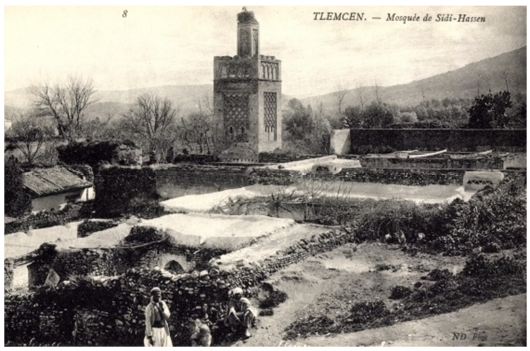

Photo 424 : Quartier historique de Sidi Lahcen

(**Source :** photos en couleur Auteur, 2015/ photo en noir et blanc18 APC Tlemcen. Service des archives)

3.2. Intervention n°2: plan spécial de restauration de 1964

Le plan présente 5[32] actions d'intervention (tableau n°59) qui ont été réalisées à 100 %. Il ne présente pas d'actions dont l'impact aurait été négatif sur le patrimoine. Ce plan ne proposait que des actions de restauration des monuments.

Actions proposées	Application	impact
1. Restauration de Bab El Quarmadine	✓	✓
2. Restauration de la mosquée de Mansourah	✓	✓
3. Restauration du mausolée Sidi Bou Ishaq	✓	✓
4. Restauration de la Grande mosquée	✓	✓
5. Restauration de la mosquée Sidi Belhassen	✓	✓
Taux	100 % réalisé	00.00% négatif

Tableau n°59 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°2

(**Source :** Auteur / informations récoltées sur les actions proposées, Direction de la Culture de Tlemcen (1964), plan spécial de restauration. Tlemcen. Algérie.)

[32]Direction de la Culture de Tlemcen (1964), plan spécial de restauration. Tlemcen. Algérie.

3.3. Intervention n° 3 : plan d'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

Le plan présente 29[33] actions d'intervention (tableau n°60). Seules 2 actions ont été réalisées effectivement, soit un taux d'application de 6.90 %. Ce plan contient 6 actions qui auraient eu un impact négatif sur le patrimoine, soit 20.69 % de l'ensemble des interventions proposées. Malheureusement, deux d'entre eux ont été concrétisées sur le terrain. Soit un taux de réalisation de 100% des propositions réalisées.

Actions proposées	Application	impact
1. Démolition de l'habitat illicite à Sidi El haloui	**X**	✓
2. Démolition de l'habitat illicite à Sidi Lahcen	**X**	✓
3. Démolition de l'habitat illicite à Sidi Boumedienne	**X**	✓
4. Démolition de l'habitat illicite à Agadir	**X**	✓
5. Densification d'Agadir	**X**	**X**
6. Densification de Sidi El Haloui	**X**	**X**
7. Densification d'El Hartoune	**X**	**X**
8. Densification d'El Kalaa inférieure	**X**	**X**
9. Projection d'équipements de proximité à Rhiba et Metchekana	**X**	✓
10. Projection d'équipements de proximité à Agadir	**X**	✓
12.Implantation de l'habitat collectif à Metchekana	✓	**X**
13. Dédensification du centre urbain colonial	**X**	✓
14. Dédensification de la médina	**X**	✓
15. Dédensification de Sidi Boumedienne	**X**	✓
16. Dédensification de Sidi Lahcen	**X**	✓
17. Restauration de la Médina	**X**	✓
18. Restauration de sidi boumedienne	**X**	✓
19. Restauration de Sidi Lahcen	**X**	✓
20. Restauration de Sidi El haloui	**X**	✓
21. Restauration d'Agadir	**X**	✓
22. Réhabilitation du centre urbain colonial	**X**	✓
23 Aménagement extérieur (espaces verts, placette, mobiliers urbains, voirie et réseaux divers) de de la Médina	**X**	✓
24. Aménagement extérieur de Sidi Boumedienne	**X**	✓
25. Aménagement extérieur de Sidi Lahcen	**X**	✓
26. Aménagement extérieur d'Agadir	**X**	✓
27. Aménagement extérieur de Sidi El haloui	**X**	✓
28. Aménagement extérieur du centre urbain colonial	**X**	✓
29. La reconversion de l'église saint Michelle en centre d'exposition, administratif et commercial	✓	**X**
Taux	06.90% réalisé	20.69% négatif

Tableau n°60 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°3
(**Source :** Auteur / informations récoltées sur les actions proposées, Sofred (1966). Etude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen. Tlemcen. Algérie. (P.131))

Parmi les actions négatives, on note la densification du quartier historique d'Agadir qui aurait empiété une zone archéologique et enfreint l'article 38 de l'ordonnance n° 67-281[34], qui interdit toute démolition ou modification dans les zones archéologiques. De même, les densifications du quartier historique de Sidi El Haloui qui date de l'époque mérinide, d'El Hartoune et d'El Kalaa inférieure qui datent de l'époque coloniale française, auraient détruit des bâtisses historiques d'une valeur inestimable. Ces zones étaient saturées et présentent des constructions avec un gabarit de R+1. Ces actions constituent une infraction envers l'article

[33]Sofred (1966). Etude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen. Tlemcen. Algérie. P.131
[34]Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

41 de l'Ordonnance n° 67-281 qui interdit de démolir des bâtiments en bon état et d'implanter de nouvelles constructions dans les sites historiques.

La réalisation de bâtiments à usage d'habitat avec un gabarit de R+4 au niveau de Metchekana avec un style architectural moderne à moins de 500 m de la médina traditionnelle, a engendré une dualité et a défiguré le lieu historique qui présente des maisons traditionnelles au style mauresque et dont le gabarit est de R+1. Cette action a enfreint l'article 22 de l'Ordonnance n° 67-281 qui prévoit une servitude minimale de 500 m.

La reconversion de l'église catholique Saint Michelle (photos 425 et 426) en un centre polyfonctionnel d'exposition artistique, administratif et commercial. Sa couverture par des blocs massifs en béton armé a défiguré cet ouvrage historique français au style Néo-roman (19ème siècle), a empiété sur un lieu de culte chrétien et a touché à son authenticité.



Photo 425 : église catholique de Saint Michelle
(**Source :** APC Tlemcen, Service des archives)



Photo 426: église saint Michelle après reconversion
(**Source :** auteur 2015)

3.4. Intervention n°4: plan d'urbanisme directeur PUD de 1977

Le plan présente 25[35] actions d'intervention (tableau n°61) dont 11 ont été réalisées. Soit un taux d'application de 44 %. Il présente 16 actions qui ont un impact négatif, soit 64.00 % de l'ensemble des interventions proposées. 9 actions d'entre elles ont été concrétisées sur le terrain. Soit un taux de réalisation de 81.81% des 11 propositions réalisées.

Actions proposées	Application	impact
1. Densification du centre urbain colonial	X	X
2. Densification de la médina	X	X
3. Densification d'Agadir	X	X
4. Assainissement de la médina	X	✓
5. Aménagement extérieur du centre urbain colonial	✓	✓
6. Aménagement extérieur de la médina	X	✓
7. Implantation d'un parking de 250 places à la place 1er mai	X	X
8. Implantation d'un parking de 1500 places à la caserne Miloude	X	X
9. Implantation d'un parking de 120 places à El Mechouar	X	X
10. Implantation d'un parking de 200 places à Metchkana	X	X
11. Réaménagement du Grand Bassin	✓	✓
12. Dédensification de Sidi El Haloui	X	✓
13. Dédensification d'El Hartoun	X	✓
14. Dédensification de Beau Séjour	X	✓

[35] MHT (1977). Plan d'urbanisme directeur de Tlemcen PUD. Tlemcen. Algérie. P.65.

15. Implantation d'une gare routière à Metchkana	✓	**X**
16. Implantation d'un lycée polyvalent à la caserne Bedeau	✓	**X**
17. Implantation de la DUC à la place Cavaignac	✓	**X**
18. Implantation d'une maison de la culture sur l'ancienne caserne Ghourmala	✓	**X**
19. implantation d'un dispensaire à Bab Zir	**X**	✓
20. Implantation d'une école des cadets de la révolution au Mechouar	✓	**X**
21. la mise en valeur des monuments historiques	**X**	✓
22. implantation d'une annexe d'APC à El Hartoune	✓	**X**
23.Démolition d'une bâtisse coloniale et implantation d'une agence assurance au centre ville	✓	**X**
24. implantation de l'habitat collectif pour les militaires à la caserne Bedeau	✓	**X**
25. implantation de l'habitat collectif à Bab Wahran	✓	**X**
Taux	44.00% réalisé	64.00% négatif

Tableau n°61 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°4
(**Source :** Auteur / informations récoltées sur les actions proposées, MHT (1977). Plan d'urbanisme directeur de Tlemcen PUD. Tlemcen. Algérie. (P.65))

Parmi les actions négatives, il y'a eu les densifications du centre urbain colonial et de la vieille médina qui étaient déjà saturés ainsi que la zone archéologique Est d'Agadir. Elles auraient empiété et transformé des zones historiques ce qui est en contradiction avec l'article 38 de l'ordonnance n° 67-281 et l'article 8 de la charte de Burra[36].

Les aménagements des parkings à l'intérieur du noyau urbain historique et l'implantation de la gare routière auraient provoqué plus de circulation mécanique, ce qui est en contradiction avec les recommandations de Nairobi[37] qui favorisent la circulation piétonne dans les anciens tissus urbains. Ils auraient aussi fait disparaitre la place coloniale Cavaignac (19ème siècle), la citadelle almoravide d'El Mechouar (11ème siècle) et la caserne française des chasseurs (19ème siècle). Alors que les recommandations citées précédemment interdisent de transformer et d'affecter un usage inapproprié, ce qui risque de toucher à l'authenticité du lieu. Le projet de la gare routière (photo n°427) en face de la médina, piétine la zone de servitude des 500 m comme celui de l'habitat collectif de Bab Wahran qui est en face des remparts coloniaux français (photo n°428).



Photo 427 : Gare routière de Metchekana



Photo 428 : habitat collectif de Bab Wahrane

(**Source :** Auteur, 2015)

[36] ICOMOS (1979)., Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle. Burra, Australie.
[37] UNESCO (1976). Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine. Nairobi. Kenya.

Dans le cadre de ce plan, l'implantation de nombreux projets ont conduit soit à des démolitions et des empiétements sur des espaces historiques, soit la défiguration du site. Ainsi, le lycée polyvalent actuel Ahmed Benzekri (photo 429) et l'habitat collectif des militaires algériens (photo 430) ont transformé et défiguré la caserne française Bedeau (photo 431) par la démolition de certaines anciennes bâtisses (poudrières, dortoirs, hangars et écuries) et leurs remplacements par de nouveaux bâtiments.

La Direction de l'Urbanisme et de la Construction (photo 432) qui a été construit sur une partie de la place française Cavaignac (photo 433). La maison de la culture (construite en béton armé avec un style brutaliste qui ne s'intègre pas avec son environnement construit traditionnel) a été réalisée en démolissant les restes de la caserne française Gourmala (photos 434 et 435). Celle-ci était à l'origine un groupement d'habitats ottomans (turcs) reconvertis en un bâtiment militaire par les français dès leur conquête de la ville. L'école des cadets de la révolution algérienne, actuellement lycée Tchouar (photo 436) a empiété sur les vestiges archéologiques de la citadelle d'El Mechouar (13ème siècle). L'annexe de la mairie (photo 437) du quartier français d'El Hartoune est collée aux remparts zianides. Le siège de l'agence de la société algérienne des assurances SAA (photo 438) a été réalisé en démolissant une construction coloniale (19ème siècle) en plein noyau historique. Toutes ces actions et ces interventions ont été conduites en infraction de l'article 22 du décret n° 75-110[38] qui interdit la construction de tout bâtiment qui porte atteinte aux sites historiques.



Photo 429 : Lycée polyvalent



Photo 430 : habitat collectif pour militaires

[38]Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.



Photo 431 : Caserne Bedeau



Photo 432 : Direction de l'urbanisme et de la construction



Photo 433 : place Cavaignac



Photo 434 : maison de la culture



Photo 435: Caserne française Gourmala



Photo 436 : Ecole des cadets de la révolution à l'intérieur du Mechouar



Photo 437: Annexe de la mairie collée aux remparts



Photo 438: Siège de l'agence d'assurance SAA

(**Source :** photos en couleur sauf la n°431, auteur (2015) / photos en noir et blanc APC Tlemcen. Service des archives)

3.5. Intervention n° 5 : plan spécial de restauration de 1996

Le Plan présente 19[39] actions d'intervention (tableau n°62) dont 16 ont été réalisées. Soit un taux d'application de 84.21 %. Il ne présente aucune action dont l'impact aurait été négatif car l'ensemble des propositions étaient des travaux de restauration de monuments historiques.

Actions proposées	Application	impact
1. Restauration de la mosquée Sidi Braham	✓	✓
2. Restauration du complexe de Sidi Boumedienne	✓	✓
3. Restauration de la mosquée Sidi Bouishak	**X**	✓
4. Restauration des ruines du cimetière de Sidi Senouci	✓	✓
5. Restauration de la mosquée Sidi Belhanène Erachidi	✓	✓
6. Restauration du minaret d'Agadir	**X**	✓
7. Restauration de la mosquée Sidi Lahcen	✓	✓
8. Restauration d'El Mechouar	✓	✓
9. Restauration du tombeau de Sidi Yacoub	✓	✓
10. Restauration de Bab El Khemis	✓	✓
11. Restauration du mausolée Sidi El Habbek	✓	✓
12. Restauration de la mosquée Sidi Senouci	✓	✓
13. Restauration de la mosquée Lala Roya	✓	✓
14. Restauration de la mosquée Sidi Belhassen	✓	✓
15. Restauration de Mansourah (territoire et monuments)	✓	✓
16. fouilles archéologique et restauration d'Agadir	**X**	✓
17. Restauration du marabout de Sidi Braham	✓	✓
18. Restauration des marabouts d'El Eubed	✓	✓
19 Restauration des palais des sultans à El Eubed	✓	✓
Taux	84.21% réalisé	00.00% négatif

Tableau n°62 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°5
(**Source :** Auteur, / informations récoltées sur les actions proposées, Direction de la Culture de Tlemcen (1996), plan spécial de restauration. Tlemcen. Algérie)

3.6.Intervention n°6:plan directeur d'aménagement et d'urbanisme PDAU de 1998-2007

Le plan présente 44[40] actions d'intervention (tableau n°63) dont 16 ont été réalisées. Soit un taux d'application de 36.36%. 24 actions ont un impact négatif sur le patrimoine, 12 d'entre elles ont été concrétisées sur le terrain. Soit un taux de réalisation de 75% sur les 16 propositions réalisées.

Actions proposées	Application	impact
1. restauration et mise en valeur de la médina	**X**	✓
2. restauration et mise en valeur de Sidi Boumedienne	**X**	✓
3. restauration et mise en valeur d'Agadir	**X**	✓
4. restauration et mise en valeur de Sidi el Haloui	**X**	✓
5. restauration et mise en valeur de Mansourah	**X**	✓
6. désenclavement et équipement d'Agadir	**X**	✓
7. désenclavement et équipement de Sidi El Haloui	**X**	✓
8. démolition de la minoterie Djlissa et implantation d'une agence postale	**X**	**X**
9. démolition de la minoterie d'El Kalaa inférieure et implantation d'une polyclinique	**X**	**X**
10.démolition de la minoterie d'El Kalaa supérieure et construction du complexe de proximité	**X**	**X**
11. démolition du siège de l'association d'aviation et implantation d'un parking	**X**	✓
12. reconversion du parc de l'APC en hôtel haut standing	**X**	✓
13. construction d'un parking à étage à Bab Djiad	**X**	**X**
14. démolition de la minoterie de Bab Djiad et implantation d'une inspection des impôts	✓	**X**
15. démolition du siège de la région militaire 2 pour construire un neuf	✓	**X**
16. implantation du siège du service national à Bab El Hadid	✓	**X**
17. Reconversion d'une partie de la caserne du centre-ville en une maison de l'artisanat	**X**	✓
18. démolition du marché couvert et implantation d'un équipement culturel	**X**	**X**

[39]Direction de la Culture de Tlemcen (1996), plan spécial de restauration. Tlemcen. Algérie.
[40]ANAT, plan directeur d'aménagement et d'urbanisme PDAU du groupement de Tlemcen, Mansourah et Chetouane, (Tlemcen: 1998), 124.

19. démolition du marché à puce d'Agadir et implantation d'un nouveau marché avec parking	X	✓
20. démolition de la minoterie 1 (boulevard C.Lotfi) et implantation d'un immeuble de bureau	X	X
21. démolition de la minoterie 2 ((boulevard C.Lotfi) et implantation d'un immeuble de bureau	X	X
22. démolition de la minoterie 3 (boulevard C.Lotfi) et implantation d'un immeuble de bureau	X	X
23. démolition de souk el fellah de Sidi Lahcen et implantation d'un complexe de proximité	X	✓
24. démolition du centre de rééducation et implantation d'une bibliothèque	X	X
25.Démolition de la caserne Miloude et implantation d'une faculté de médecine	✓	X
26. prolongement de l'allée des pins vers le boulevard des 24 m	X	X
27. réalisation d'une trémie à Makhoukhe	✓	X
28. réalisation d'une trémie à bab wahrane	✓	X
29. réalisation d'une trémie à Bab El Quarmadine	✓	X
30. implantation d'un centre des études de la musique andalouse à Mansourah	✓	X
31. implantation d'un palais de la culture à Mansourah	✓	X
32. implantation d'une piscine à Mansourah	✓	X
33. démolition de l'habitat précaire qui s'accole à Sidi Boumedienne	X	✓
34. démolition de l'habitat qui s'accole aux remparts de Mansourah	X	✓
35. démolition de l'habitat qui s'accole aux remparts d'El Hartoune	X	✓
36. construction d'un atelier de sauvegarde du patrimoine au niveau de la médina	X	✓
37. délocalisation des directions de la médina vers le champ de tir	✓	✓
38. la piétonisation de la médina	X	✓
39. démolition de l'ancienne direction de l'éducation national et implantation d'un musée	X	X
40. implantation d'une station de téléphérique au niveau de la caserne Bedeau	✓	X
41. implantation d'une station de téléphérique au niveau du grand bassin	✓	✓
42. aménagement d'un jet d'eau dans la place Cavaignac	✓	X
43. aménagement de l'entrée de la ville intramuros	✓	X
44. ravalement des façades du boulevard colonel Lotfi	✓	✓
Taux	36.36% réalisé	54.55% négatif

Tableau n°63 : taux d'application et impact de l'intervention n°6
(**Source :** Auteur/ informations récoltées sur les actions proposées, ANAT (1998). Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme PDAU du groupement de Tlemcen, Mansourah et Chetouane. Tlemcen. Algérie. (P.124))

Parmi les actions négatives, on cite la démolition de nombreuses bâtisses datant de la période coloniale française pour les remplacer par de nouveaux équipements publics. Il y a eu donc la démolition de l'ancienne subdivision militaire (photo 439) d'El Mechouar (reconvertie en siège de la deuxième région militaire algérienne), la minoterie de Bab Djiad (reconvertie en centre des impôts, photo 440), et les dortoirs de la caserne Miloud (reconvertie en faculté de médecine, photo 441 et 442). Ces démolitions de constructions en bon état enfreignent l'article 69 de la loi n° 90-29[41] qui interdit la démolition de bâtiments historiques sauf ceux qui constituent un risque et dont l'avis des services compétent est exigé.



Photo 439 : Subdivision militaire démolie



Photo 440: Minoterie démolie

[41]Gouvernement algérien (1990). Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.



Photo 441 : Dortoirs de la caserne Miloud démolis



Photo 442: Faculté de médecine en construction

(**Source :** photos en noir et blanc APC Tlemcen. Service des archives. Tlemcen. Algérie /photos en couleur auteur, 2015)

L'implantation d'un parking à étage à Bab Djiad aurait créé plus de circulation et défiguré le lieu, vu que le site est situé dans une zone coloniale en face de la médina de Tlemcen, où aussi les bâtisses ont un gabarit de R+1. Car la charte de Washington[42] préconise l'aménagement de ces équipements dans une zone qui ne dérange pas la circulation. La réalisation d'un tel bâtiment qui dépasse la hauteur de celle des environnants constitue une infraction envers l'article 6 de la loi n° 90-29.

Le prolongement de l'allée des pins vers le boulevard des 24 mètres aurait causé la démolition des remparts Sud français et l'empiétement des casernes des chasseurs et de Bedeau ce qui constitue une infraction envers l'article 69 de la loi n° 90-29.

La réalisation de la piscine olympique, du palais de la culture et du centre des études andalouses (photon° 443, 444, 445, 446, et 447) a été établie en enfreignant l'article 17 sur la servitude de la nouvelle loi n° 98-04[43] qui abroge l'ordonnance n° 67-281, puisque ces bâtisses sont situées à moins de 200 m des remparts mérinides de Mansourah (13ème siècle). C'est le cas aussi du nouveau bureau de recrutement de l'armée nationale populaire (ANP) qui se trouve accolé (photo n°448) aux remparts français (19ème siècle) et au bordj de Bab El Hadid (13ème siècle).



Photo 443 : piscine semi-olympique



Photo 444: palais de la culture

[42]ICOMOS (1987). Charte pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines. Washington. Etats-Unis,
[43]Gouvernement algérien (1998). Loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Alger. Algérie.



Photo 445: centre des études andalouses



Photo 446 : Servitude du palais de la culture



Photo 447 : Servitude de la piscine et du centre andalous



Photo 448 : centre du service national

(**Source :** auteur, 2015)

Les empiètements sur les lieux historiques par l'implantation de deux stations de téléphérique au niveau de la caserne française Bedeau (photo n°449) et du grand bassin zianide qui date du 14ème siècle (classé monument historique) défigurent les lieux et constituent une infraction envers l'article 4 de la loi n° 90-29 qui interdit toute construction dans les zones historiques et archéologiques de bâtiments dont la fonction serait incompatible avec le lieu. L'aménagement aussi d'un jet d'eau (photo n°450) de style mauresque (maghrébo-islamique) dans la place française Cavaignac touche à l'authenticité du lieu que l'article 4 du document de Nara[44] exige de respecter.



Photo 449 : station de téléphérique

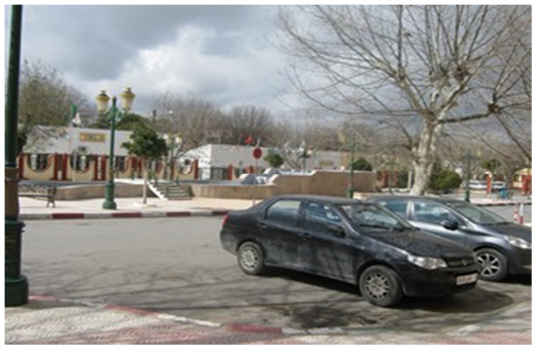

Photo 450 : jet d'eau de la place Cavaignac

(**Source :** auteur, 2015)

[44]ICOMOS (1994). Document sur l'authenticité. Nara. Japon.

Les travaux de réalisation des trémies de Bab Wahran (photo 451), de Makhoukhe (photo 452) et de Bab El Quarmadine (photo 453) ont causé des fissurations aux remparts islamiques avoisinants. En plus, lors des travaux de réalisation de la trémie de Bab Wahran, des fragments de l'ancienne porte ont été découverts. Le chantier ne s'était pas été arrêté, dévié et aucune fouille n'a été exécutée. Ceci constitue une infraction à l'article 18 du décret n° 83-699[45] et aux recommandations de Paris de 1968[46].

L'aménagement tardif (2009) de l'entrée Ouest de la ville intramuros avec des arcs romains (photo 454) qui n'ont rien à voir avec les styles néoclassique et mauresque qui caractérisent le noyau historique de Tlemcen, a touché à l'authenticité du lieu. Car les articles 18 et 23 du mémorandum de Vienne[47] recommandent respectivement l'authenticité et la mise en valeur de la périphérie des villes historiques par des éléments fondamentaux qui permettront la reconnaissance de cette dernière.



Photo 451: Trémie de Bab Wahrane



Photo 452: Trémie de Makhoukhe



Photo 453: Trémie de Bab El Quarmadine



Photo 454: Aménagement de l'entrée de la ville intramuros

(**Source :** auteur, 2015)

[45]Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.
[46]UNESCO (1968). Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés. Paris. France.
[47]UNESCO (2005). Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche.

3.7. Intervention n°7: plan d'occupation des sols POS de la médina de 2001

Le plan comporte 110[48] actions d'intervention (tableau n°64) dont seules 11 ont été réalisées. Soit un taux d'application de 9.09 %. 9 actions sont jugées comme ayant un impact négatif sur le patrimoine, 3 d'entre elles ont été concrétisées sur le terrain. Soit un taux de réalisation 27.27% des 11 propositions réalisées.

Actions proposées	Application	impact
1. restauration de la mosquée Bab Zir	X	✓
2. restauration de la mosquée Sidi Djabar	X	✓
3. restauration de la mosquée Sidi El Yedoum	X	✓
4. restauration de la mosquée El Koran	X	✓
5. restauration de la mosquée Chorfa	X	✓
6. restauration du mausolée de Sidi El Habak	X	✓
7. restauration de la zaouia Sidi El Hebri	X	✓
8. restauration du hammam d'El Achachi	X	✓
9. restauration du hammam Bentouaf	X	✓
10. restauration du hammam Laaradj	X	✓
11. restauration du hammam d'El Hofra	X	✓
12. restauration de la maison dar El Maqari	X	✓
13. restauration de la maison Sidi El Habak	X	✓
14. restauration de la maison El Okbani	X	✓
15. restauration de la maison Sidi Hamed Tidjani	X	✓
16. construction d'un centre commercial à Bab Zir	✓	X
17. projection d'un équipement d'insertion professionnelle	X	✓
18. réalisation d'une médiathèque	X	✓
19. implantation d'un centre de santé	X	✓
20. aménagement des commerces d'artisanat le long des rues belle treille et banou ziane.	X	✓
21. implantation d'un atelier de restauration.	X	✓
22. élargissement de la rue belle treille	X	X
23. élargissement des frères Allali.	X	X
24. injection d'une placette au nord de Bab Zir	X	✓
25. aménagement des placettes de Bab Zir	X	✓
26. piétonisation des ruelles de la médina	X	✓
27. reconstruction de 46 bâtisses à Bab Zir	X	✓
28. réhabilitation de 379 maisons à Bab Zir.	X	✓
29. restauration du mausolée de Sidi Mazouni	X	✓
30. restauration de la maison Mamcha	X	✓
31. restauration de la mosquée Sidi El Ouzene	X	✓
32. restauration de la zaouia Sidi Kadour.	X	✓
33. reconstruction de 9 bâtisses en ruine à Rhiba	x	✓
34. réhabilitation de 134 constructions à Rhiba	X	✓
35. projection d'une voie à l'Est du Mechouar.	X	X
36. démolition de la caserne Mustapha et l'aménagement d'un parking	✓	X
37. reconversion de deux maisons en ruine en une placette à Rhiba	X	X
38. Aménagement de la place de Rhiba	✓	✓
39. Aménagement de la placette de Kouadra.	X	✓
40. réaménagement de l'aire de jeux située au sud de Rhiba	✓	✓
41. restauration de la mosquée de Sidi Senouci	X	✓
42. restauration de la mosquée Sidi El Kadi	X	✓
43. restauration de la mosquée Lala Roya	X	✓
44. restauration de la mosquée Sidi Merzouk	X	✓
45. restauration de la mosquée de Sidi Hamed	X	✓
46. restauration du hammam Benkalfat,	X	✓
47. restauration du hammam Bensmain	X	✓
48. restauration du hammam de Sidi el Yedoum	X	✓
49. restauration du foundouk de la rue capitaine El Azhari	X	✓
50. restauration du foundouk de la rue Merabet Mohammed	X	✓
51. restauration de la salle de prière Moulay Yacoub,	X	✓
52. restauration de la zaouia El Alawiyies	X	✓
53. restauration de la zaouia Atidjania	X	✓
54. restauration du four banal (rue el Mouahidine)	X	✓
55. restauration de l'ancien café romana	X	✓
56. restauration de la khloua de Sidi Braham	X	✓

[48] ANAT, plan d'occupation des sols de la médina de Tlemcen, (Tlemcen: 2001),p 55.

57. restauration de 20 maisons à derb Messoufa	X	✓
58. reconstruction de 17 bâtisses à derb Sidi El Kadi	X	✓
59. réhabilitation de 321 autres à Bab Djiad	X	✓
60. aménagement des placettes de derb Messoufa et derb El Kadi	X	✓
61. remettre en état l'ancienne porte d'El Kissaria.	X	✓
62. restauration du marabout de sidi Brahim El Gharib,	X	✓
63. restauration de la mosquée de Sidi Bel Hassan	X	✓
64. restauration de la mosquée de Sidi Brahim	X	✓
65. restauration de la mosquée d'Ouled Imam	X	✓
66. restauration de la mosquée d'El Hadjamine	X	✓
67. restauration de la mosquée de Sidi Bouabdellah	X	✓
68. restauration de la mosquée de Lala Roya Marfouda	X	✓
69. restauration de la mosquée de Sidi Brahim Gherib	X	✓
70. restauration de la mosquée de Sidi Zekri	X	✓
71. restauration de la tours de Bab el Hadid	X	✓
72. restauration du bordj Esafarine,	X	✓
73. restauration du four banal derb El Hadjamine,	X	✓
74. restauration de hammam Salah,	X	✓
75. restauration de la zaouia de Moulay Abdelkader Djilabi	X	✓
76. restauration de la zaouia Mamcha	X	✓
77. restauration de la zaouia aissaouia	X	✓
78. restauration de la maison de l'écrivain Bouali,	X	✓
79. restauration de la maison du docteur Benzarka	X	✓
80. restauration de dar sbitar	X	✓
81. restauration de11 bâtisses à Bab El Hadid	X	✓
82. reconstruction de 22 bâtisses à Bab El Hadid	X	✓
83. réhabilitation de 329 autres à Bab El Hadid	X	✓
84. restauration de la grande mosquée	X	✓
85. restauration de la mosquée d' El Benna	X	✓
86. restauration du mausolée Sidi Snouci	X	✓
87. restauration du hammam Sabaghine	X	✓
88. restauration du four banal de la rue Merabat Mohammed,	X	✓
89. restauration du four banal du lieu de culte swika	X	✓
90. restauration du four banal Rhiba	X	✓
91. restauration du fondouk Mami	X	✓
92. restauration du fondouk Bouali	X	✓
93. restauration du marché couvert.	X	✓
94. réhabilitation de 129 bâtisses près de la grande mosquée	X	✓
95. restauration de la mosquée du Mechouar	X	✓
96. restauration de l'enceinte du Mechouar	✓	✓
97. établir des fouilles archéologiques au Mechouar	X	✓
98. aménagement et la mise en valeur d'El Mechouar	✓	✓
99. évacuation et relogement des occupants des bâtisses qui menacent ruine	X	✓
100. dédenisification de la médina	X	✓
101. Revitalisation et réhabilitation de l'activité commerciale et les métiers d'artisanat	X	✓
102. réorganisation de la circulation mécanique	✓	✓
103. rénovation des réseaux divers (téléphone assainissement ..etc)	✓	✓
104. aménagement de l'espace public (espace verts, trottoir, mobiliers) de la médina	X	✓
105. aménagement d'un parking au sud de Rhiba (extramuros)	X	✓
106. aménagement d'un parking à l'Est de Rhiba(extramuros)	X	✓
107. aménagement d'un parking à l'Est de Bab Djiad (extramuros)	✓	✓
108. aménagement d'un parking à derb Lihoud (intramuros)	✓	X
109. aménagement d'un parking au niveau de la place Bachir El Ibrahimi (intramuros)	X	X
110. destruction d'une minoterie (boulevard colonnel Lotfi) et aménagement d'un parking	X	X
Taux	9.09% réalisé	8.18% négatif

Tableau n°64: taux d'application et impact des actions de l'intervention n°7
(**Source :** Auteur, / informations récoltées sur les actions proposées, ANAT (2001). plan d'occupation des sols de la médina de Tlemcen. Tlemcen. Algérie. P.55)

Parmi les actions négatives, nous avons la construction d'un centre commercial au quartier Nord de Bab Zir à la place d'une maison traditionnelle (détruite en 1997 par un attentat qui visait un groupement de maisons closes) datant de l'époque almoravide (11ème siècle). La réalisation de cet édifice va en contre-courant de la problématique de la médina à savoir la substitution de la fonction résidentielle par la fonction commerciale. En plus, le

bâtiment est mal intégré au site par rapport à son gabarit sa morphologie et son style architectural, ce qui constitue une infraction envers l'article 6 de la loi n° 90-29 qui exige à ce que la nouvelle construction ne dépasse pas la hauteur et respecte le style des bâtiments avoisinants.

D'autres actions entreprises dans le cadre de cette intervention enfreignent l'article 69 de la loi n° 90-29. Ces actions sont la démolition de maisons traditionnelles pour élargir les rues des frères Allali et de belle treille, la destruction d'un rempart français du 19ème siècle pour ouvrir une voie à l'Est du Mechouar, la destruction du palais ottoman Mustapha qui date du 16ème siècle (photos 455 et 456, reconverti en caserne militaire à l'époque coloniale française) et une minoterie française (19ème siècle) au boulevard colonel Lotfi (ex boulevard national) pour implanter des parkings.





Photo 455 : palais Mustapha **Photo 456 :** palais Mustapha reconverti en parking (**Source :** Auteur, 2004, 2015)

La reconversion de deux maisons traditionnelles en ruine en une placette à Rhiba (quartier construit pour les andalous expulsés d'Espagne après la chute de grenade en 1492) a fait disparaitre deux témoins de l'architecture zianide (15ème siècle). Ces maisons auraient dues être reconstruites à l'identique comme le stipule l'article 75 du décret n° 91-176[49].

L'aménagement des parkings en intramuros à savoir celui de Derb Lihoud (quartier juif) et de la place Bachir Ibrahimi a généré une circulation plus forte et nuisible, vu l'exiguïté des ruelles de la médina. Le premier parking a été aménagé après avoir évacué les décombres de maisons juives en ruine (témoins de la cohabitation des différentes communautés) datant de l'époque zianide (14ème siècle). Le deuxième parking aurait fait disparaitre la place coloniale appelée à l'époque française place des victoires.

[49]Gouvernement algérien (1991). Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

3.8. Intervention n°8: plan d'occupation des sols d'El Eubed, Sidi Tahar, Riat Essefar de 2001

Le plan présente 17[50] actions d'intervention (tableau n°65) dont 2 seulement ont été réalisées. Soit un taux d'application de 11.76%. Ce plan contient une seule action qui aurait eu un impact négatif sur le patrimoine. Heureusement, elle n'a pas été concrétisée sur le terrain. Cette action visait à élargir des voies internes du tissu urbain de Sidi Boumedienne qui date de l'époque mérinide (13ème siècle) par des démolitions partielles d'habitations traditionnelles de part et d'autre des rues. Ce qui aurait fait perdre son caché architectural et constitué une infraction à l'article 69 de la loi n°90-29.

Actions proposées	Application	impact
1.élargisement des voies internes	**X**	**X**
2. création d'une rocade sud	**X**	✓
3. ouverture d'une voie de 10m entre Birouana et Sidi Boumedienne	**X**	✓
4. injection d'une esplanade entourée de commerces d'artisanats	**X**	✓
5. implantation d'une agence de voyage	**X**	✓
6. implantation d'un musée	**X**	✓
7. implantation d'ateliers d'artisanat	**X**	✓
8. restauration et la mise en valeur du cadre bâti ancien	**X**	✓
9. restructuration et la rénovation des constructions précaires	**X**	✓
10. déviation de la ligne électrique moyenne tension	**X**	✓
11. bitumage des voies	**X**	✓
12. rénovation et la réalisation des réseaux d'AEP et d'assainissement	**X**	✓
13. aménagement des espaces publics (mobiliers, éclairage et espace verts)	**X**	✓
14. mise en valeur de l'allée principale qui mène à la mosquée.	✓	✓
15. stabilisation des sols	**X**	✓
16. plantation des arbres.	**X**	✓
17. aménagement d'un parking à l'entrée nord du complexe.	✓	✓
Taux	11.76% réalisé	5.88% négatif

Tableau n°65 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°8
(**Source :** Auteur, / informations récoltées sur les actions proposées, BET SARCHI (2001) plan d'occupation des sols d'El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar. Tlemcen. Algérie. (P.57))

3.9. Intervention n° 9 : plan d'occupation des sols d'Agadir, Sidi El Haloui et sidi Daoudi de 2003

Le plan présente 23[51] actions d'intervention (tableau n°66) dont une seule a été réalisée. Soit un taux d'application de 13.04 %. Ce plan comporte trois actions dont l'effet aurait été néfaste si elles étaient réalisées, soit 13.04 % de l'ensemble des interventions proposées. Aucune de ces actions ne s'est concrétisée sur le terrain.

Actions proposées	Application	impact
1. Aménagement des parcours touristiques	**X**	✓
2. Mise en valeur de l'axe de développement historique de la ville	**X**	✓
3. protection des sites archéologiques par une ceinture spatiale non constructible	✓	✓
4. restauration du patrimoine architectural de la zone	**X**	✓
5. implantation d'un centre artisanal	**X**	✓
6. implantation d'un stade	**X**	✓
7. implantation d'un cyber café	**X**	✓
8. implantation d'un centre multifonctionnel	**X**	✓

[50] BET SARCHI, plan d'occupation des sols d'El Eubed , Sidi Tahar, Riat Essefar, (Tlemcen: 2001), p57.
[51] URBAT (2003). Plan d'occupation des sols d'Agadir, Sidi El Haloui et Sidi Daoudi. Tlemcen. Algérie P.63

9. implantation d'un pôle commercial	**X**	✓
10. implantation d'une école archéologique	**X**	✓
11. implantation d'un parc d'attraction	**X**	✓
12. implantation des espaces de détentes.	**X**	✓
13. restructuration de Sidi El Haloui	**X**	**X**
14. restructuration d'El Kessarine	**X**	**X**
15. rénovation des constructions en moyen état	**X**	**X**
16. reconstruction des bâtisses qui menacent ruine	**X**	✓
17. démolition des constructions précaires	**X**	✓
18. implantation de 38 villas	**X**	✓
19. implantation de 124 logements promotionnels	**X**	✓
20. Aménagement extérieur (espace verts, réseaux divers, mobiliers urbains)	**X**	✓
21. élargissement de la voie qui relie sidi Daoudi à sidi Othman de 8m	**X**	✓
22. élargissement de la voie qui relie la rue Bensnane à Taouli	**X**	✓
23. création d'une liaison avec la RN22	**X**	✓
Taux	13.04% réalisé	13.04% négatif

Tableau n°66 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°9
(**Source :** Auteur, 2015 / informations récoltées sur les actions proposées, URBAT (2003). Plan d'occupation des sols d'Agadir, Sidi El Haloui et Sidi Daoudi. Tlemcen. Algérie (P.63))

Parmi les actions négatives, on note la restructuration des zones historiques mérinide de Sidi El Haloui et idrisside d'El Kessarine. Une partie de ces constructions a été renouvelée durant la période coloniale mais avec un style traditionnel. Cette restructuration aurait causé des démolitions pour aligner des voies de circulation automobile, ce qui aurait défiguré le lieu en lui faisant perdre son authenticité. Ceci aurait aussi constitué une infraction envers l'article 7 du décret n° 83-684[52] qui instaure soit la restauration ou la réhabilitation urbaine pour les tissus anciens et la déclaration de Paris[53] qui réprime les actes de destruction intentionnelle du patrimoine culturel bâti.

La rénovation aussi des constructions leur aurait fait perdre leur cachet architectural initial. Ce genre d'actions ne s'opère pas sur les bâtiments à caractères historiques. Aussi cette action va à contre-courant du document de Nara de 1994, de l'article 18 du mémorandum de vienne de 2005 et de l'article 2 de la charte de Washington.

3.10. Intervention n°10: plan spécial de restauration de 2009

Le plan présente 93[54] actions d'intervention (tableau n°67) dont 47 opérations ont été réalisées. Soit un taux d'application de 53.76%. Il a 4 actions qui ont un impact négatif sur le patrimoine qui ont toutes été concrétisées sur le terrain. Soit un taux de réalisation de 8.51% sur les 47 propositions réalisées.

Actions proposées	Application	impact
1. Restauration du derb hammam El Sebbaghine	**X**	✓
2. Restauration de la rue des frères Benchekra	**X**	✓
3. Restauration du derb Messoufa	**X**	✓
4. Restauration de la rue Ibn Khamis	**X**	✓
5. Restauration du derb El Hadjamine	**X**	✓

[52]Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.
[53]UNESCO (2003). Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France
[54]OGEBC, plan spécial de restauration, (Tlemcen: 2009).

6. Restauration du derb El Mouahiddine	X	✓
7. Restauration du derb Lalla Marfouda	X	✓
8. Restauration du derb menant à la mosquée Ibn Marzouk	X	✓
9. Restauration du derb Moulay Ettayab	X	✓
10. Restauration du derb Ouled El Imam	✓	✓
11. Restauration du derb Sebaa kouas	X	✓
12. Restauration du derb Sebranine	X	✓
13. Restauration du derb Sidi Abou Abdellah Cherif Tilimcani	X	✓
14. Restauration du derb Sidi El Qadi	X	✓
15. Restauration du derb Sidi Hamed	✓	✓
16. Restauration du derb Sidi Omrane	X	✓
17. Restauration du derb Sidi Saad	X	✓
18. Restauration du derb Sidi Zekri	✓	✓
19. Restauration du derb menant à la mosquée Sidi Abi Lahcen El Rachidi	X	✓
20. Restauration du Ferrane El Abed	✓	✓
21. Restauration du ferrane El Hadjamine	✓	✓
22. Restauration du Fondouk et café Romana	X	✓
23. Restauration du hammam El Sebbaghine	✓	✓
24. Restauration du hammam El Ghoula	X	✓
25. Restauration de la Maison Mohammed Dib	X	✓
26. Restauration de dar El Wakil	✓	✓
27. Restauration de dar Diaf à Sidi Boumediene	✓	✓
28. Restauration du mausolée Sidi Saad	X	✓
29. Restauration du mausolée Sidi Zekri	X	✓
30. Restauration du mausolée Sidi Brahim El Masmoudi	X	✓
31. Restauration du mausolée Sidi Daoudi	X	✓
32. Restauration du mausolée Sidi Yakoub	X	✓
33. Restauration du mausolée de la princince	X	✓
34 Restauration du mausolée et Khelwate Cheikh Snouci	✓	✓
35. Restauration du mausolée Lalla Setti	X	✓
36. Restauration du mausolée Sidi Abi Lahcen El Rachidi	X	✓
37. Restauration du mausolée Sidi Abou Ishak Tayar	X	✓
38. Restauration de la Medersa franco musulmane	X	✓
39. Restauration de la Medersa d'El Eubbad	✓	✓
40. Restauration de la mosquée Sidi El Benna	✓	✓
41. Restauration de la mosquée Abou Abdallah Cherif Tilimcani	✓	✓
42. Restauration de la mosquée Chorfa	✓	✓
43. Restauration de la mosquée Sidi Zayed	✓	✓
44. Restauration de la mosquée Ibn Merzouk	✓	✓
45. Restauration de la mosquée Lalla El Ghriba	✓	✓
46. Restauration de la mosquée Lalla Marfouda	✓	✓
47. Restauration de la mosquée Sidi Brahim El Ghrib	✓	✓
48. Restauration de la mosquée Sidi El Djebbar	✓	✓
49. Restauration de la mosquée Sidi El Qelai	✓	✓
50. Restauration de la mosquée Sidi El Yeddoune	✓	✓
51. Restauration de la mosquée Sidi Hamed	✓	✓
52. Restauration de la mosquée Sidi Zekri	✓	✓
53. Restauration de la mosquée El Mechouar	✓	✓
54. Restauration de la mosquée la grande mosquée	✓	✓
55. Restauration de la mosquée Sidi Abi Lahcen El Rachidi	✓	✓
56. Restauration de la mosquée Sidi Snouci	✓	✓
57. Restauration de la mosquée Bâb Zir	✓	✓
58. Restauration de la mosquée Lalla Roya	✓	✓
59. Restauration de la mosquée Ouled El Imam	✓	✓
60. Restauration de la mosquée Sidi Brahim El Masmoudi	✓	✓
61. Restauration de la mosquée Sidi Belhacene	✓	✓
62. Restauration de la mosquée Sidi El Helwi	✓	✓
63. Restauration de la mosquée mansourah	✓	✓
64. Restauration du palais El Mechouar	✓	✓
65. Restauration du palais El Eubed	X	✓
66. Aménagement de la place Bachir El Ibrahimi	✓	✓
67. Aménagement de la place Bab Zir	✓	✓
68. Restauration de la porte d'El Hadid	✓	✓
69. Restauration de la porte El Qissariya	X	✓
70. Restauration de la porte El Seffarine	X	✓
71. Restauration de la porte El Touita	✓	✓
72. Restauration de la porte El Khemiss	X	✓
73. Restauration de la porte El Qermadine	✓	✓
74. Restauration de la porte Gchout	X	✓
75. Restauration de la porte Sidi El Bradei	X	✓

76. Restauration de la porte Ilane	**X**	✓
77. Restauration des remparts de Mansourah	✓	✓
78. Restauration des remparts d' El Mechouar	✓	✓
79. Restauration des remparts d' Agadir	**X**	✓
80. Restauration des remparts d' El Hartoun	✓	✓
81. relancer les activités artisanales de la médina	**X**	✓
82. établissement des fouilles archéologiques à El Mechouar	✓	✓
83. implantation des kiosques d'information sur l'histoire de Tlemcen	**X**	✓
84. implantation de panneaux de signalisation et d'indication prés de chaque monument existant ou disparu	✓	✓
85. aménagement du parcours touristique Agadir -Mansourah	**X**	✓
86. aménagement du parcours touristique Mechouar -Bab El Quarmadine	**X**	✓
87. aménagement du parcours touristique Mechouar -grande mosquée	**X**	✓
88. aménagement du parcours touristique Sidi Boumedienne -El Eubed	**X**	✓
89. protection de la mosquée de Mansourah par un mur de clôture	✓	**X**
90. protection de la mosquée d'Agadir par un mur de clôture	✓	**X**
91. Restauration du derb Aktoute	**X**	✓
92. la reconstruction du palais d'El Mechouar	✓	**X**
93. Démolition de l'ancienne académie et implantation d'un musée.	✓	**X**
Taux	53.76% réalisé	04.30% négatif

Tableau n°67 : taux d'application et impact des actions de l'intervention n°10
(**Source :** Auteur, / informations récoltées sur les actions proposées, OGEBC (2009). Plan spécial de restauration. Tlemcen. Algérie)

Parmi les actions négatives ; la protection par un mur de clôture des mosquées de Mansourah (photo 457) et d'Agadir (photo 458), ce qui constitue une infraction envers l'article 70 de la loi n°90-29 qui interdit l'édification en dure d'une clôture sur une zone archéologique.



Photo 457 : clôture de Mansourah



Photo 458 : clôture d'Agadir

(**Source :** Auteur, 2015)

La reconstruction du palais zianide d'El Mechouar qui a touché l'authenticité du lieu archéologique (photos n° 459 et 460) car la charte de Lausanne[55] interdit la reconstruction sur des vestiges archéologiques.

[55]ICOMOS (1990). Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique. Lausanne. Suisse.





Photo 459 : palais avant la reconstruction **Photo 460:** palais après la reconstruction
(**Source :** Auteur, 2009 et 2015)

La démolition de l'académie pour la construction d'un musée. Ce bâtiment (photos n° 461,462) de style néo-mauresque fut une infirmerie pour les indigènes à l'époque coloniale. Ça construction date de la fin du 19ème siècle. Ceci constitue une infraction envers l'article 69 de la loi n°90-29.





Photo 461 : Infirmerie des indigènes **Photo 462 :** démolition de l'Infirmerie des indigènes
(**Source :** photo 54, APC Tlemcen. Service des archives. Tlemcen. Algérie/ photo 55, auteur, 2015)

CONCLUSION :

Au terme de ce chapitre, il s'impose à nous de dresser un bilan et d'établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans ce dernier. Tout d'abord, l'ensemble des interventions sur la ville historique de Tlemcen présente des insuffisances en matière de méthodologie. Ces insuffisances sont les suivantes :

- Les perspectives d'intervention ne sont pas toutes réunies à savoir les perspectives sociales, urbanistiques, économiques, environnementales et patrimoniales.
- Les interventions ne touchent pas l'ensemble de la ville historique.
- La non-implication des agents sociaux et de la population dans le processus d'intervention.
- L'absence de l'analyse des valeurs constructives et formelles (relevés et caractéristiques des bâtiments) et des valeurs vitales (aucun questionnaire établi).

- L'absence de stratégie de formation et de communication, de manuel de réhabilitation et des mécanismes de participation.
- Le coût global de réalisation n'est pas mentionné et le financement est toujours étatique car il n'implique pas d'autres organismes (aides des agents sociaux) et la population (financement privé).
- Le relogement de la population sinistrée n'est pas prévu par les plans.
- Le SIG n'est pas utilisé pour suivre le processus d'intervention.

Ensuite, les actions d'intervention proposées ne sont pas toutes concrétisées sur le terrain vu que les plans Mauger (1960), Sofred (1966), PUD (1977), plan spécial de restauration (1996), PDAU (1998), POS médina (2001), POS El Eubed (2001), POS Agadir (2003) et le plan spécial de restauration (2009), sont appliqués respectivement à 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 % (figure n°37) .

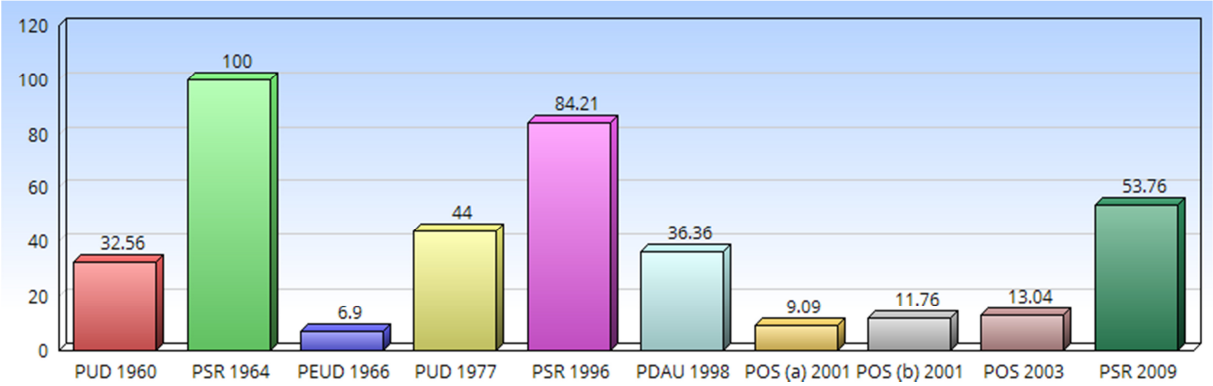

Figure n°38 : Taux de réalisation des plans

Source : Auteur

Certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. Les taux de propositions négatives pour chaque plan cité au-dessus sont respectivement de 81.39%, 0%, 20.68%, 64%, 0%, 54.54%, 8.18%, 5.88%, 13.04% et 4.3% (Figure n°39).

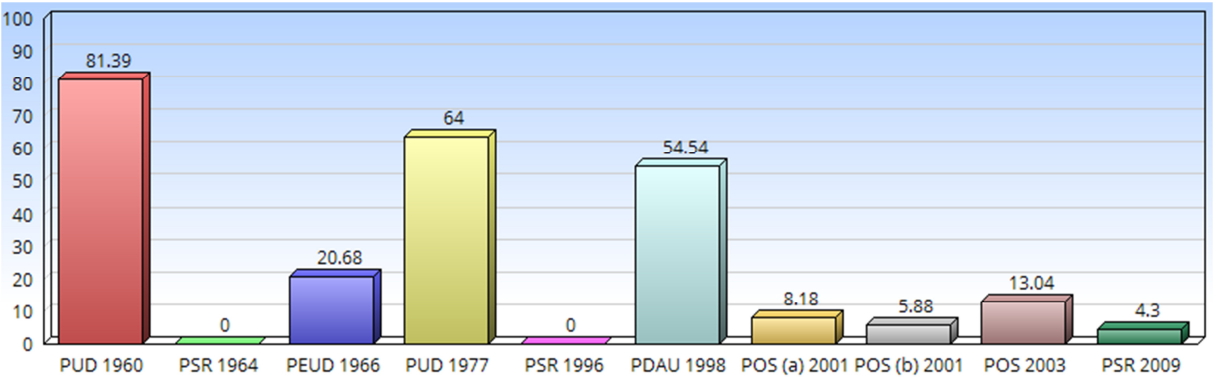

Figure n°39 : Taux des propositions négatives

Source : Auteur

Ces actions ne respectent pas la législation nationale en vigueur, les chartes, recommandations et conventions internationales d'intervention sur le patrimoine urbain. La nature de ces interventions sont :

- La démolition des bâtiments et remparts historiques.
- Les atteintes à l'authenticité des biens culturels par les transformations.
- Les empiétements sur des zones archéologiques et historiques.
- La mauvaise intégration des nouvelles constructions de point de vu gabarit, style, morphologie et le non-respect des servitudes.
- L'accentuation de la circulation mécanique qui est nuisible et polluante pour le patrimoine de la ville.

Sur les 98 propositions dont l'impact est négatif, 39 ont été réalisées. Le taux de réalisation des propositions négatives pour chaque plan sont respectivement de 64.28%, 0%, 100%, 81081%, 0%, 75%, 27.27%, 0%, 0%, 8.51%. (Figure n°40).

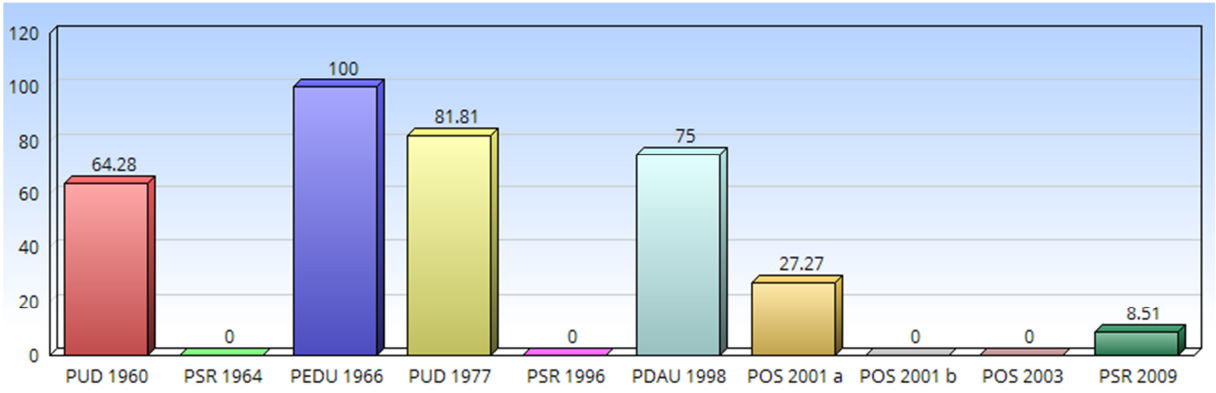

Figure n°40 : Taux de réalisation des propositions négatives

Source : Auteur

Enfin, à travers ces résultats, nous confirmons notre hypothèse de départ ; la ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.

Nous recommandons aussi une intervention globale sur la ville historique de Tlemcen qui la prendra en charge sur tous les aspects. Cette intervention doit utiliser le plan de sauvegarde

et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[56] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[57] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains. Elle doit se faire aussi sans distinction entre tissus urbain coloniaux et précoloniaux, en usant d'une planification stratégique transsectorielle présentant une étude d'impact sur le patrimoine pour prévenir les risques d'atteintes irréversibles sur les biens culturels. Ses propositions seront réalisées en totalité, améliorées, révisées ou adaptées en cas de forces majeures sur le terrain dans un cadre réglementaire.

[56] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[57] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de notre travail, il s'impose à nous de dresser le bilan et établir la synthèse générale des différents aspects abordés dans cette recherche. Nous présenterons aussi un rappel de la démarche globale adoptée ainsi que les principaux résultats obtenus. Nous listons aussi les principales recommandations que nous jugeons utiles pour la réussite de toute intervention éventuellement envisagée. Enfin, nous signalons les limites de ce travail et les perspectives de recherche qui constitueront la suite logique de ce travail.

1. DEMARCHE GLOBALE :

Il est admis aujourd'hui que le patrimoine de la ville historique de Tlemcen n'est pas classé dans sa totalité que cette cité millénaire est en dégradation continue malgré les différentes interventions qu'elle a connu. C'est pour cela que le travail présenté dans le cadre de cette recherche a consisté dans un premier temps, à tenter de démontrer que la limite du secteur sauvegardé adopté en 2009 n'a pas touché l'ensemble des tissus urbains historique. En deuxième temps, à remettre en cause les interventions des dix plans de point de vue méthode, applicabilité et efficacité.

Nous avons commencé notre recherche par la définition des concepts du patrimoine architectural et urbain, l'énumération des critères de patrimonialisation et l'étude de la méthode d'intervention sur le patrimoine urbain des villes historiques. Cette méthode a été adoptée par REHABIMED et comporte cinq étapes primordiales pour la réussite de l'intervention.

Ensuite, nous avons étudié la stratification urbaine (en adoptant l'approche historique) de la ville historique de Tlemcen où des tracés des tissus urbains de chaque période ont été établis sur la carte actuelle du Groupement du Grand Tlemcen.

Par ailleurs, nous avons étudié les caractéristiques urbanistiques et architecturales (en adoptant l'approche analytique typologique) de cette vieille cité de Tlemcen où des valeurs patrimoniales ont été ressorties.

Enfin, nous avons comparé en premier temps, la méthode adoptée par les dix plans avec celle de REHABIMED. En deuxième temps, nous avons enquêté sur terrain sur l'applicabilité des plans. En troisième temps, Nous avons relevé l'impact des actions sur le patrimoine de la

ville. En quatrième temps, nous avons vérifié la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations et conventions internationales.

2. PRINCIPAUX RESULTATS :

2.1. Limite du secteur sauvegardé de la ville historique de Tlemcen :

Après avoir étudié le développement urbain de la vieille cité de Tlemcen et la couverture des anciens tissus par des instruments d'urbanisme, nous avons remarqué que les tissus urbains précoloniaux de Sidi El Haloui, Bâb El Karmadine et le Grand Bassin ne figurent pas dans le secteur sauvegardé malgré leur proximité des limites de ce dernier. Les tissus éloignés tels qu'Agadir et Sidi Boumedienne n'ont pas carrément de plan de sauvegarde mais ils sont couverts par deux P.O.S. (instrument qui n'est pas spécifique aux anciens tissus comme nous l'avons confirmé dans notre mémoire de magister soutenu en 2011). Seule Mansourah sera couverte par un plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques qui en cours.

Ensuite, les tissus urbains coloniaux ne sont même pas classés et ceci malgré la présence de nombreux édifices en intra-muros qui présente plus de cent ans d'existence et leur accolement au secteur sauvegardé actuel. Ce tissu présente une homogénéité exceptionnelle et de nombreuses valeurs qui sont d'ordre artistique, architecturale (style néoclassique, éclectique, néo mauresque, art déco et moderne), ancienneté et historique (témoigne de 126 ans d'histoire de 1836 jusqu'à 1962).

Enfin, nous confirmons notre première hypothèse de départ que ***La ville historique de Tlemcen présente des limites au-delà du bornage prescrit par le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.***

2.2. Patrimonialisation des monuments restants de la ville historique de Tlemcen :

Suite à notre présentation du patrimoine architectural et urbain précolonial et colonial de la ville, qui a étudié toutes les caractéristiques et les valeurs de leurs édifices. Après avoir ressorti les édifices classés et non classés et comparer la liste des bâtiments proposés au classement avec les tableaux des édifices constituants les deux tissus urbains, nous avons confirmé nos dires qu'il avait plusieurs constructions non alignées au rang des monuments historiques. Ces bâtiments présentent un ensemble de valeurs patrimoniales et répandent aux critères de classement énumérés aux niveaux de la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales.

Ceci nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse de départ ; ***les tissus urbains anciens et édifices historiques précoloniaux et coloniaux restant méritent d'être patrimonialisés vu les valeurs patrimoniales qu'ils présentent.***

2.3. Méthode, applicabilité, impact et conformité au cadre juridique en vigueur des interventions sur la ville historique de Tlemcen :

Après avoir comparé les méthodes d'intervention sur le patrimoine urbain de Tlemcen avec celle de REHABIMED. Nous avons remarqués que l'ensemble des interventions présente des insuffisances en matière de méthodologie.

Suite à une enquêté établie par nous-même sur l'applicabilité des actions d'intervention proposées sur terrain. Nous avons remarqués qu'elles ne sont pas toutes concrétisées, vu que les taux d'application des dix plans sont de 32.56 %, 06.90 %, 44.00 %, 84.21 %, 36.36 %, 09.09 %, 11.76 %, 13.04 % et 53.76 %.

Après aussi, une vérification de la compatibilité des actions proposées avec la législation nationale et les chartes, recommandations, déclarations et conventions internationales. Ils s'avèrent que certaines actions des dix plans d'intervention présentent des impacts négatifs sur le patrimoine de la ville de Tlemcen. 39 actions dont l'impact est négatif ont été réalisées sur un total de 98. Ces actions ne respectent pas le cadre juridique en vigueur d'intervention sur le patrimoine urbain.

Cet état de fait, nous conduit à confirmer notre troisième hypothèse de départ ; ***La ville historique de Tlemcen nécessite une méthode d'intervention globale et efficace, qui aura un impact positif sur son patrimoine urbain et qui sera concrétisée sur le terrain dans sa totalité, conformément au cadre juridique en vigueur.***

3. RECOMMANDATIONS :

3.1. Classement patrimonial :

En ce qui concerne le classement, nous recommandons :

- de classer l'ensemble des édifices historiques restant au rang de monument afin qu'ils soient sauvegardés.

-le secteur sauvegardé doit être élargi pour les zones situé à proximité du secteur sauvegardé actuel tels que Tafrata, le quartier de la gare, El Hartoune, El Kalâa inférieure, Beau Séjour, Bel Air et Bâb Wahrân.

- Pour les quartiers de Riat El Hammar et de Bel Horizon ils doivent être classés dont le cadre d'une zone de protection du patrimoine annexé au P.O.S.

- Les zones d'Agadir et de Sidi Boumedienne doivent être couvertes respectivement par un P.P.S.M.V.Z.A. et un P.P.S.M.V.S.S.

3.2. Intervention sur le patrimoine urbain et architectural :

Pour que l'intervention sur le patrimoine urbain de la ville historique de Tlemcen réussisse nous proposons :

- l'adoption d'une méthodologie d'approche et d'intervention globale, bien structurée et efficace.
- une approche multisectorielle du processus qui doit toucher plusieurs domaines tels que le tourisme, le social, l'économie, l'environnement, etc… avec une recherche de l'équilibre entre ces différents aspects. Les approches exclusivement techniques ou urbanistiques sont à exclure.
- adopter une stratégie de marketing urbain pour la promotion de la ville et le développement économique.
- une intégration de la zone historique par rapport aux restes de la ville et ne pas considérer cette dernière comme une entité isolée.
- la contextualisation des propositions d'actions c'est-à-dire considérer que chaque cas est unique et non pas adapter des solutions d'autres expériences aux problématiques de l'entité étudiée.
- l'implication des différents acteurs dans le processus d'intervention en constituant une équipe pluridisciplinaire (hommes politiques, acteurs économiques, équipe technique, agents sociaux, etc.) tout en intégrant les habitants dans la prise de décision pour garantir le succès de l'intervention.
- la communication et la transparence à tous les échelons et pendant toutes les étapes en assurant un contexte clair d'intervention publique avec une bonne gouvernance.
- la flexibilité dans le processus d'intervention et la possibilité de réorientation et de réadaptation de la stratégie d'intervention à l'émergence de tout changement non prévu dans les données.

- l'usage d'outils efficaces en matière de législation, instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement (subventions, prêts, aides, dons, indemnisations, etc.) tout en encourageant l'auto-réhabilitation.
- la création d'un office permanent qui s'occupera de la sauvegarde de la ville historique comme le cas du Mzab et de Fès.
- prévoir des établissements de relogement pour les personnes touchées par les opérations de restauration.
- encourager la création d'associations activant dans le domaine du patrimoine et du social.
- la formation de personnel qualifié ; main d'œuvre, architecte, artisans, restaurateurs etc…
- l'utilisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés[1] ou le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection[2] institués par deux décrets en 2003, vu que les plans de planification urbaine utilisés auparavant ne sont pas adaptés aux anciens tissus urbains.

4. LIMITES ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL :

A l'instar de tout travail de recherche, le nôtre a ses limites. La première limite est que le travail n'a touché que le Groupement du Grand Tlemcen et non pas tout le patrimoine urbain du territoire de la wilaya. Ensuite, seuls les aspects que sont la patrimonialisation ainsi que la méthode, l'efficacité l'applicabilité, l'impact et la conformité à la règlementation en vigueur des interventions établies ont été abordés.

Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- La création de prescriptions techniques et architecturales basées sur un inventaire couvrant chaque parcelle des tissus existants pour une éventuelle intervention sur la ville historique de Tlemcen.
- Le développement de mécanisme de financement des travaux de restauration.
- La conciliation entre l'ancien et le nouveau tissu urbain.
- L'intégration du centre historique dans le développement de la ville entière.
- La compréhension des phénomènes de transformation des bâtisses historiques.

[1] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés.. Alger. Algérie.

[2] Gouvernement algérien (2003). Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

1. OUVRAGES :

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé retrouvé, éditions Jacques Gandini, Nice, 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen au passé rapproché 1937-1962, éditions Jacques Gandini, Nice, Décembre 1994.

-ABADIE Louis, Tlemcen de ma jeunesse, éditions Jacques Gandini, Nice, 2005.

- ADAM André., Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc , édition Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Alger,1972

-ADJA Djillali et DROBENKO Bernard, Droit de l'urbanisme, édition GALINO EJA Paris 2006, Rédition Berti, Alger 2007

- Agnès Charpentier, Image de Tlemcen dans les archives françaises catalogue de l'exposition, Tlemcen 2011.

-ALMI Saïd, urbanisme et colonisation : présence française en Algérie, édition Pierre Mardaga Bruxelles, Belgique, 2002.

-ALEXANDER Christopher, De la synthèse de La forme, essai, édition Dunod, Paris, 1971.

- ATTALAH Dhina, Le royaume Abdelouadide è l'éppque dAbou Hammou Moussa 1°' et dAbou Tachfn 1, OPU, Alger 1985.

-ASHWORTH, Gregory et TUNBRIDGE John, The tourist-historic city: retrospect and prospect of managing the heritage city, édition Pergamon, New York,2000.

- BABELON Jean- Pierre et CHASTEL André, La notion du patrimoine, édition LIANA LEVI, Paris , France, 1994.

-BAGHLI Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturels en Algérie, publié par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris,1977.

-BAILLY Henri., Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, édition Vevey, Delta, 1975.

-BAILLY Henri et DESBAT Jean Paul., Les ensembles dans la reconquête urbaine, publié par le conseil de l'Europe, Paris, 1974.

-BARGES Jean-Joseph-Léandre, Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom, souvenirs d'un voyage, édition B.Duprat, Paris, 1859.

-BARON de Slane, Ibn Khaldoun Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Vol. 1, 2, 3 et 4, Maison d'édition Imprimerie du Gouvernement, Alger**,** 1852.

-BAUDOUIN George., Patrimoine architectural commun, élément de développement économique, édition Presses universitaires de France, Paris (France), 1987.

-BESSON Louis, Intervenir en quartiers anciens enjeux- démarches- outils, édition Le Moniteur, Paris, 1999.

-BENABBAS Samia, Le Phénomène Urbain, édition de l'Université Mentouri de Constantine, 2004.

-BENYOUCEF Brahim, Analyse urbaine : éléments de méthodologie, édition OPU, Alger, 1999.

- BERARDI Roberto, signification du plan ancien de la ville arabe, in la ville arabe dans l'islam, édition CERES Tunis et C.N.R.S. Paris, 1982

-BIDOU Catherine, Les aventuriers du quotidien, Paris, édition PUF, 1984.

-BOUALI Sid Ahmed, Les deux grands sièges de Tlemcen dans l'histoire et la légende, édition ENAL Alger, 1984.

BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, édition Presses universitaires de France. Paris, 1996.

-BOURDAIN Alain, Le patrimoine réinventé, édition Presses universitaires de France, Paris, 1984.

-BOUROUIBA Rachid, L'art religieux musulman en A1gérie, édition société nationale du livre algérien, Alger 1984.

-BOUSSORA CHIKH Kenza, Histoire de l'architecture en pays islamiques, Cas du Maghreb, CASBAH Editions, Alger, 2004.

- BRUNEL Ghislain et LALOU Elisabeth, Sources d'histoire médiévale (IXe-milieu du XIVe siècle), édition Larousse, Paris 1992.

- CATTELOUP B. D., Recherches sur la dyssenterie du nord de l'Afrique, édition J. Dumaine, Paris, 1851. P 67

-CAZENAVE Elizabeth, Les artistes de l'Algérie, édition Bernard GIOVANGELI, Maxéville 2001.

-CHAABANE Djamel, La Théorie du Omran chez lbn Khaldoun, édition OPU, 2003.

-CHEMAYEF S. et ALEXANDER Christopher , Intimité et vie communautaire, édition Dunod, Paris 1972.

-CHEMETOV Paul, la fabrique des villes, édition de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 1992.

-CHEVALIER Jacques et PEYON Jean-Pierre, Au centre des villes dynamiques et recompositions, édition l'Harmattan, Paris, 1994.

-CHEVALIER D. L'espace social de la ville arabe, édition Université Province, Paris, 1979

- Cheikh Mohammed Abd'al-Djalil al-Tenessy, Histoire des Béni Zyanes-,traduit par Bargès édition Ernest LEROUX Librairie , Paris, 1852

-CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition Seuil, 1992.

-CLAVAL Paul, Réinventer le sens de la ville, les espaces publics à l'heure globale, édition L'Harmattan, Paris, 2001.

- COLAROSSI P., les interventions de mise en valeur des biens historiques et archéologiques et des sites. Concepts généraux, méthodes et instruments, In la stratification de la ville et du territoire, Rome, Italie, 1993

-CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhaed, L'acteur et le système, édition Seuil, Paris, 1977.

-DAVIE Michel La maison Beyrouthine aux trois arcs et la construction idéologique du patrimoine, édition Albalurbama, Paris, 2003.

-DE CAMILLE Risler, Politique culturelle de la France en Algérie, édition l'Harmattan, Paris, 2004.

- DE CLAPAREDE Arthur, En Algérie, édition Fiscbacher Paris, 1896

-DE GRANGE Ian Mansour, Le waqf outil de développement durable, édition CNRS, Aix-en Provence, 2005,

-DI GIOA V. Interventi nei centri storici, problemi e piani, Roma 1979.

-DI MEO Guy., Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain, édition Armand COLIN Paris, 1994.

-DI ROMA Banco Archéologie et projet urbain, édition De Luca S.R.L, Roma, 1985.

-DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul, les maladies de l'environnement : la France en saccage, édition E.P, Paris, 1971.

-EL ARABI Ismaïl., Les villes maghrébines, édition ENAL, Alger, 1984.

-GAZZOLA Piero et FONTANA Loris, Analisi culturali del territorio, Il centro oricourbano édizione Bacaro, Padoue, 1973.

-GIOVANNONI Gustavo Vecchia città ed edilizia nuova, édizione unione tipografico editrice, Turin,1931.

-GRAFMEYER Y., Sociologie urbaine, édition Nathan, Paris, 1994.

-GRAVARI-BARBAS Maria , GUICHARD-ANGUIS Sylvie , Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, édition Presses universitaires de l'université de Paris Sorbonne, Paris, 2003.

-GUMUCHIAN Hervé, Représentations et aménagement du territoire, édition Anthropos, Paris, 1991.

-GUMUCHIAN Hervé, Les représentations en géographie, Définitions, méthodes et outils, édition Anthropos, Paris, 1989.

- HEERS J, La ville au Moyen Âge. en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits, Paris, Fayard,. 1990

- HEERS J, Les Barbaresques édition Perrin, Paris, 2001

-ICOMOS, Une terminologie comparée sur la conservation des biens culturels, Vol.2 et 3, Ravello, Italie, 1976

- JANIER Émile, Regards sur le passé , Richesses de France, n°18, éditions, Delmas, Bordeaux, France, 1954

-JULIEN Charles-andré, Histoire de l'Afrique du nord de la conquête arabe à 1830, édition Payot, Paris, 1952.

- KADDACHE M., L'Algérie durant la période ottomane OPU Alger 1991

- KHELIFA A.. Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques, édition de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1989.

-KOUMAS Ahmed, NAFA Chéhrazad, L'Algérie et son patrimoine, édition du patrimoine, Paris 2003.

-KRIER Leon, Architecture rationnelle, édition MM, Bruxelles, 1981.

-LACAZE Jean-Paul, La ville et l'urbanisme, édition Flammarion, Paris, 1968.

-LACAZE Jean-Paul, Introduction à la planification urbaine: imprécis d'urbanisme à la française, édition Moniteur, Paris, 1979.

-L'AFRICAIN Léon, Description de l'Afrique, édition Maisonneuve, Paris, 1980.

-LAROUI Mohamed, L´histoire du Maghreb, édition Librairie F.Maspero, Paris, 1970.

-LECOCQ André, Histoire de Tlemcen, ville française, tome 1, L'administration militaire, 1842-1852, édition internationale S.A., Tanger, 1940.

- LEFEBVRE Dominique, Les secteurs sauvegardés ont trente ans. Actualité de la loi Malraux pour les centres urbains, éditions du STU, Paris, 1994.

- LAWLESS R., BLAKE G., Tlemcen, continuity and change in an Algerien islamic town, Bower London and New York, 1976

- LOYKINE Jean, La politique urbaine dans la région parisienne de 1945-1972, édition Mouton, Paris, 1972.

-LYNCH Kevin, L'image de la cité, édition Dunod, Paris, 1971.

-MANTRAN Robert , Les grandes dates de l'Islam, édition Larousse, Paris, 1990.

-MARÇAIS George, Tlemcen, Les villes d'art célèbres, édition H. LAURENS, Pans, 1950.

-MARÇAIS George, Les monuments arabes de Tlemcen, édition Albert FONTEMOING, Paris, 1903.

-MELOT Michel, Qu'est -ce qu'un objet patrimonial?, édition BBF, Paris, 2004.

- Ministères de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Intervenir sur les quartiers anciens, édition Le Moniteur, Paris, France, 1999

-MOLES Abraham et ROHMER Elisabeth, Psychologie de l'espace, édition Casterman, Paris, 1972.

-NORBERG SCHULZ Christian, L'art du lieu, édition Moniteur, 1997.

-OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

-OSTROWSKI Waclaw, les ensembles historiques de l'urbanisme, édition centre de recherche en urbanisme, Paris, 1976.

-PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles. et DEMORGON Marcelle, Elément d'analyse urbaine, édition Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.

-PANZAC Daniel, Histoire économique et sociale de l'empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960), édition Peeters, Leuven, 1995.

-PENEAU Jean-Pierre et MAROY Jean-Paul, Quand l'architecture veut respecter le caractère, édition la Flèche, Paris ,1978.

-PIESSE Louis et CANAL Joseph, Tlemcen, les villes de l'Algérie, édition librairie africaine et coloniale, Paris, 1889.

-POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc, Pour une histoire des politiques du patrimoine, édition Ministère de la culture, Paris, 2003.

-RICOEUR Paul, La mémoire. L'histoire. L'oubli., édition Seuil, Paris, 2000.

-RIEGL Aloïs, Le culte moderne des monuments, édition Seuil, Paris, 1984

-SAIDOUNI Nascerddine, Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, édition IFEA, Istambul, 1994.

-SAIDOUNI Nacerdine, Etudes historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité (époque moderne) édition Dar al-Gharb al-Islami, Beyrouth, 2001

-SAIDOUNI Moaouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, édition Casbah, Alger, 2000.

- SARI D., Guide touristique de Tlemcen, édition Office de Tourisme, Tlemcen 1994.

-SIGNOLES, Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumedine Rachid, L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs, CNRS édition, Paris, 1999.

- SIR GODFREY Fisher, Légende barbaresques, guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830 par Farida Hella, OPU, Alger, 1991

-SITTE Camilio, L'art de bâtir les villes, Paris, L'Equerre, 1980.

-TINTHOIN Robert, Tlemcen géographie et histoire urbaine, édition section de géographie urbaine, Paris, 1963.

-TWITCHELL HALL Edward, La dimension cachée, édition Seuil, Paris, 1971.

- VALENSI Lucette, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Flammarion, Paris, 1969

-WIRTH Eugen, urbanisation et tracé urbain dans le Maghreb musulman, édition P. Von Zabem, Mainz, 1993.

2. ARTICLES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE :

- Association REHABIMED , Méthode Réhabimed Architecture traditionnelle méditerranéenne : Réhabilitation ville et territoire de , Barcelone, 2007.

http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/Methode%20Rehabimed.%20I%20Rehailitation%20Ville%20et%20territoire.pdf

-BENABBAS Samia, Analyse critique des stratégies de réhabilitation des médinas maghrébines, In le bulletin des sciences géographiques l'aménagement au service du développement, édité et publié par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de l'université de Constantine n°10, octobre 2002.

- BOUHIRED Houria, Association des amis d'Alger « Sauvons la Casbah », El Watan, 24 février 2008.

-DUPRAT Bernard, publication sur l'analyse des formes, laboratoire d'analyse des formes, Ecole d'architecture de Lyon, 03/05/05. Disponible sur http://www.laf.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25%3Aarchitecture-urbaine-du-xixe siecle&catid= 15%3 Aarchives&Itemid=40&lang=fr

- BOUMEDIENE Samira, Tlemcen, capitale de la culture islamique: Les travaux de restauration des monuments en très bonne voie, l'Horizons, 01/02 /2011.

-ISLAMSHAH Aziz, le réseau AGA Khan de développement, Juin 2007, disponible sur *www.akdn.org/.../AKDN_Overview_French_A4.pdf*

- ROSS Eric, The zâwiya of Sidi Boumédiène in 'Ubbâd, Algeria, article téléchargeable sur http://ericrossacademic.wordpress.com/page/3/

- VESCHAMBRE Vincent, Le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace (en ligne). Disponible sur://wwwcafegeo.netlarticle.php3?idarticle=1180.

3. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE :

- CHATEAUREYN Philippe, Dictionnaire de l'urbanisme, édition le moniteur, Paris 2003.

- Dictionnaire de l'académie française, 1ère édition, Paris (France) , 1694

- Encyclopédie Universalise 2010.

- FRETIERE A., Dictionnaire universel, Rotterdam (Holland), 1690

- QATEMERE DE QUINCY A.C., Encyclopédie méthodique dictionnaire de l'architecture, tome2, Paris, 1798.

4. CHARTES ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Charte pour la restauration des monuments historiques, Athènes, Grèce, l93l.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Amsterdam, Pays Bas, 1975.

- Conseil de l'Europe, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade 1985.

-ICCROM, Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale, Rome ,1996.

-ICOMOS, Charte Internationale Sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

- ICOMOS, Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, Burra, 1979.

- ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Etats-Unis, 1987.

- ICOMOS, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, Lausanne, 1990.

- ICOMOS, Document sur l'authenticité. Nara. Japon. 1994

- ICOMOS, Charte du Patrimoine Vernaculaire, Morelia, Mexique, 1999.

- UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution La Haye, Pays Bas, 1954

- UNESCO, Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, Paris, 1962

-UNESCO, Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1965.

-UNESCO, Complément de la recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, Paris 1968.

- UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, France, 1972.

- UNESCO, Recommandation sur la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi, Kenya, 1976

- UNESCO . Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Paris. France 2003.

- UNESCO, Mémorandum sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique. Vienne. Autriche, 2005.

- UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, Paris, 2011.

5. COLOQUES, CONFERENCES ET SIMINAIRES :

-BACHOFEN Charles, formes urbaines et valeurs, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

-Gourdon Jean-Luc, valeur, valorisation et économie urbaine micro spatiale, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.

- GHOMARI Fouad., La médina de Tlemcen ; l'héritage de l'histoire, 2007 http://www.webjournal.unior.it ,

- HADJIAT A., Evolution de la médina de Tlemcen, durant l'époque précoloniale, Premier séminaire maghrébin sur les Médinas, actes du colloque tenu à Tlemcen les journées des 27,28 et 29 Septembre
1988.
-ICCROM, Conférence internationale L'ICCROM et le patrimoine mondial, Rome, Juin 1996.
-ICHERBOUDENE Larbi, La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-ICOMOS, 5ème assemblée générale, Statuts de l'ICOMOS, Moscou, 22 mai 1978.
-La Médina tissu à sauvegarder, Colloque international, Département d'architecture, Université ABOU BAKR BelKaid, Tlemcen, 13-14 Mai 2008.
-La réhabilitation Urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, actes de la conférence internationale, 18-19 octobre 2001.
-NACIRI Jallal, La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de a sauvegarde, colloque international « patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
-OUAGUENI Yassine, La prise en charge du centre historique d'El Djazair, un chantier un avenir, colloque « international patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations », UNESCO, Rabat 2004.
- SAIDOUNI Maaouia, Waqf et patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les pays musulmans, article réhabimed, colloque international « la définition d'une stratégie d'intervention », RéhabiMed, Barcelone, 2006.
- SCHWEIZER Gunther, concepts et méthodes de recherches allemandes de géographie urbaine au Proche-Orient, In les actes du symposium international tenu à Glasgow, les 29 et 30 novembre 1991, tours, France 1993.
- TABOURET René, multiplicité des sens et projet urbain, séminaire « ville, espace et valeurs », Genève (Suisse), février 1987.
- UNESCO, La réhabilitation urbaine des quartiers anciens, le cas de Lisbonne, Actes de la conférence internationale, octobre 2001.
-UNESCO, Rencontre internationale, Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, Juillet 2008.
-UNESCO, Rencontre internationale, Patrimoine et développement durable des centres historiques urbains, Fès, 2003.

6. LEGISLATION, RAPPORTS, INSTRUMENTS D'URBANISME ET DOCUMENTS OFFICIELS:

-ANAT, POS de la médina de Tlemcen 2001.

-ANAT, Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU du groupement Tlemcen, Mansourah, Chetouane et Beni Mestèr 2007.

- BET SARCHI, POS de Sidi Boumedienne et Sidi Tahar, 2001,

- BET SARCHI, Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archeologiques de Mansourah (1ère phase) de 2008

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1964

- Direction de la Culture de Tlemcen, Plan Spécial de Restauration de Tlemcen de 1996

- Gouvernement algérien (1962). Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Alger. Algérie

- Gouvernement algérien (1967). Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1975). Décret n° 75-110 du 26 septembre 1975 portant règlementation des constructions relevant de l'ordonnance n° 75-67 du 26 septembre 1975 relative au permis de construire et au permis de lotir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien (1983). Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu existant. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret n° 83-699 du 26 novembre 1983 relatif à la permission de voirie. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°86-213 du 19 aout 1986 portant création de la commission technique pour le contrôle technique de la construction, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien. Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière et de la Caisse Nationale du Logement, Algérie.

- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir. Alger. Algérie.

- Gouvernement algérien, décret législatif n°94-07 du 18 avril 1994 portant création du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Décret exécutif n°97-251 du 8 juillet 1997 portant création d'un conseil national du cadre bâti, Alger, Algérie.

- Gouvernement algérien, Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien. Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection .Alger. Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n° 03-324 du 05 octobre2003 relatif à l'élaboration du plan durable de la conservation et la réparation des secteurs sauvegardés portant établissement des plans permanents de sauvegarde des secteurs sauvegardés, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret exécutif n°03-408 du 5 novembre 2003 portant création de l'Agence Nationale de l'Archéologie et la Protection des Sites et Monuments Historiques, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-443 du 29 novembre 2003 portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, décret n°03-504 du 30 décembre 2003 portant création Centre National de Recherche Appliquée en Génie Parasismique, Alger, Algérie.
- Gouvernement algérien, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie., Alger, Algérie.
- Gouvernement français. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi n° 54-1160 du 21 novembre 1954 modifiant le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie. Paris. France.
- Gouvernement français. Loi du 03 avril 1958 instituant le code de l'urbanisme et de l'habitation. Paris. France.
- Mauger, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen de 1960,1961, 1962
- LEZINE Alain, Conservation et restaurations des monuments historiques en Algérie UNESCO, 1966.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Plan national de restauration et de mise en valeur des monuments et sites historiques, 1996.
-Ministère de la Communication et de la Culture, Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national, 2000.
-Ministère de la Culture, Projet: Tlemcen capitale de la culture islamique 2011.
- Ministère de la Culture,. Sous-direction des Monuments et Sites Historiques. Liste des biens immobiliers inscrits sur la liste du patrimoine culturel national 2015. Alger. Algérie.
- OGEBC de Tlemcen, Plan Spéciale de Restauration de Tlemcen, 2009.
-OPGI, le rapport sur le cadre bâti ancien à Oran, 2005.
- SOFRED Plan de l'étude sur le développement urbain de la ville de Tlemcen de 1966

MHT, Plan d'Urbanisme Directeur PUD de Tlemcen, 1977.
- URBAT, POS d'Agadir, Sidi Daoudi et Sidi El Haloui, 2003

7. REVUES :

-ARNAUD S.M., Esprit critique, revue internationale de sociologie et de science sociales. Vol.04.N°02, Février 2002.
-BALLU Albert, Quelques mots sur l'art musulman en Algérie, revue africaine n°48,1904.
- BARGES J.L. - Notice sur la ville de Tlemcen - Journal Asiatique - 3 série ,1841
- BARTHELEMY J., De la charte de Venise à celle des villes historiques, In le journal scientifique : Ethique, principes et méthodologies, ICOMOS, 1995
-BEL Alfred, Trouvailles archéologiques à Tlemcen, revue africaine n°49, 1905.
-BEL Alfred, Fouilles de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), revue africaine n°57, 1913.
-BOUCHE Nancy, Vieux quartiers, vie nouvelle. Les quartiers anciens comme patrimoine social : quelles implications et quelles priorités d'acteurs ? », La renaissance des villes anciennes, ICOMOS Journal Scientifique, 1997.
-BOUMAZA nadir, Expérience occidentale et construction maghrébine, Cahier URBAMA, 1994.
-BOUMAZA Nadir, « L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis », Revue de l'Institut des belles lettres arabes, n° 62 Tunis, 1999.
-BOURDAIN Alain, Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, Les annales de la recherche urbaine, n°72, 1996.
-BROSSELARD Charles, Inscriptions arabes de Tlemcen, revue africaine n°3, 1859.
-DI MEO Guy, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », Annales de Géographie nº577, Paris, Armand Colin, 1994.
-Entretien réalisé avec A. MELJSSJNOS, urbaniste-architecte, professeur à l'école de CHAILLOT, in revue « URBANISME », dans dossier « Patrimoine et tourisme», n° 295, juillet/août 1997.
- GROULX Patrice, La commémoration de la bataille de Sainte-Foy du discours de la loyauté à la fusion des races, Revue d'histoire 55, n°1, 2001.
- Le mensuel des acteurs de la ville, Revue Urbanisme, n°03, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Paris, Octobre 1993.
- LEPRUN Sylviane, Droit romain en terre musulmane, Revue monuments historiques, n°200, 1996
-MARÇAIS George, Recherches archéologiques de Honaine, Revue africaine, n°69, 1928.

- MARÇAIS Georges, Mélange d'histoire et d'architecture de l'occident musulman, Revue des études byzantines Année 1958 Volume 16 Numéro 1 pp. 289-290

-MANSOUR Ahmed, Sauvegarder le cadre bâti ancien : quoi faire et comment ?, Revue H.T.M. n°3, édition AECCO. Alger, Avril, 1995.

-Moniteur des travaux publics et du bâtiment, N°5180, Paris, 07/03/2003.

-Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public, Revue Architecture d'Aujourd'hui, n°120, 01/04/1965.

- UNESCO, Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel?, La Lettre du patrimoine mondial, n° 9, décembre 1995.

- UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain Enjeux. Diagnostics et recommandations. Bureau de l'UNESCO à Rabat., Maroc, 2004

8. SITES D'INTERNET :

- Anciennes photos de Tlemcen www.delacampe.net et www.tlemcen.e-monsite.com

- Législation algérienne (www.joradp.dz).

-Législation française (www.legifrance.gouv.fr)

-Ministère de la Culture : www.m-culture.gov.dz

9. THESES ET MEMOIRES :

-BENCHIKHI Loubna, une gestion réglementaire pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain le cas d'Oran, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2004

-BOSREDON Pauline, Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classements sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de trois villes du sud, mémoire de Master, Université Rennes 2, 2005.

-BOUANANE KENTOUCHE Nassira, Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes, mémoire de Magister, Université de Constantine, 2008.

-BOUKERCHE Djamel, Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.

-BOUMEDINE Amel, Reconnaissance patrimoniale acteurs, représentations et stratégies, le cas de Sidi Bel Abbes, mémoire de Magistère, Université d'Oran (USTO), 2007.

-BOUSSERAK Malika, La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana, mémoire de magister, EPAU, Alger, 2000

- CHABANI N., mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa Tlemcen, université Newcastle 1987.

-GAGNON Maxime, Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes, mémoire de maitrise en urbanisme, Université de Montréal, 2009.

- HAMMA Walid, Intervenir sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils, le cas de la ville historique de Tlemcen, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

- KASMI Mohammed El Amine, Mise en contact de la médina et de la ville coloniale : processus et impacts, le cas de Tlemcen , mémoire de magister, université d'USTOran, 2009

-KASSAB BABA AHMED T., Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007.

-KASSAB Nasreddine, Le santuaire de Sidi Boumèdiene, une architecture une poétique à révéler, mémoire de Magister, EPAU, 1997.

- KHATABI LAHCEN, La reconquête d'un centre ancien: le cas de la Médina de Nedrroma, mémoire de magistère, Université de Tlemcen, 2011.

-MAROC Mourad, Fès ; lecture urbaine et architecturale pour une stratégie de sauvegarde de la planification à la réhabilitation, mémoire de Magistère, EPAU, Alger, 2002.

- OUSSADIT Imen, impacts de la réhabilitation et de la revalorisation des fondouks sur le devenir des médinas cas de la médina de Tlemcen, mémoire de magister, université de Tlemcen 2010.

-STEIN Véronique. La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, thèse de Doctorat, Université Genève, 2003.

-TOUMOUH Abdelmoutalib, Forme urbaine et instruments d'urbanisme, cas d'étude de Hai Akid Othmane (ville nouvelle) à Ain Temouchent, mémoire de Magister, Université d'Oran (USTO) 2007

ANNEXES

Annexe n°1 : Rapport sur la défense de Tlemcen 5 février 1836 par le Lieutenant-Colonel du génie Mercier.

Source : service historique de la défense/1M756 in Agnès Charpentier, op.cit. P 55 et 56.

«La fortification de Tlemcen qui paraissait dater du moyen âge ou tout du moins du temps des Sarrazins se compose de hautes murailles à tours ; et la ville bâties sur un plateau élevé est bordée d'escarpements sur la moitié de son contour en sorte qu'elle n'est facilement accessible que du côté de Maroc ou de l'ouest. Les ruines d'une ancienne enceinte qui couvrent tous les environs attestent par leur étendue et par le soin de construction de quelle importance était primitivement Tlemcen. Aujourd'hui, il n'y a plus d'habitants qu'au centre de cette immense espace et les murailles qui l'enveloppent sont probablement celles de l'ancienne Tlemcen. Les extensions ou faubourgs ont disparu avec la population lors de la décadence de la puissance arabe. Quelques que soit au reste de la nature des évènements qui ont réduit Tlemcen à ce qu'il est maintenant, c'est encore une grande cité de 3000 m de développement et de 12 à 15000 habitants. Cette population se composait en 1830 de turcs, de Couloughlis et d'arabes.

Ceux-ci par la révolution qui s'opérait se croyant affranchi de l'autorité des turcs devinrent hostiles et les turcs réunis aux couloughlis quoiqu'ils eussent à peine 1200 fusils se mirent en état de défense dans un grand fort appelé mechouar ou conseil des anciens ; et dans le quartier qui s'y attachait. C'est dans cette situation que nous les avons trouvés lors de notre entrée à Tlemcen le 31 janvier. Des barricades dans les rues isolaient les deux parties ennemies de la ville et dans la compagne des postes établis avec art défendaient les champs cultivés par chacune des deux armées. Notre présence non seulement sépara les combattants mais encore détermina la fuite des maures et des arabes. Abd El Kader qui avait eu l'adresse de faire verser par ces derniers le sang des Couloughlis conserva assez d'influence sur eux pour les emmener dans la montagne, hommes, femmes, enfants bestiaux tout était parti trois jours avant notre arrivée.

Depuis le retour des 2000 maures ou arabes s'est fait sous notre influence une réconciliation entre eux et les Couloughlis en sorte que la défense de la ville on peut compter sur 12 à 15000 personnes. Le maréchal ayant cru ce nombre insuffisant pour conserver à la fois la ville et le Mechouar vient de leur adjoindre un bataillon français, ce bataillon est composé de 500 hommes tous de bonne volonté avec un petit détachement de troupes d'artillerie et du génie. C'est assez pour faire une bonne défense contre des attaques irrégulières des tribus ennemies surtout avec la protection du Mechouar

La ville n'a plus d'enceinte distincte que sur les fronts du Sud ou du Mechouar, sur les trois autres côtés on reconnait à peine quelques traces des anciennes murailles à travers les maisons qui ont tout envahi. Qu'on ne croit pas cependant la ville entièrement ouverte ; les maisons accolés entre elles ou réunies par des murs de clôture forment enceinte et leur obstacle insuffisant contre des armées européennes est souvent infranchissable pour les armées arabes qui craignent toujours d'avoir leur retraite coupée. Considérée sous ce rapport, l'enceinte présente peu de brèche, elle est percée d'une trentaine de portes qui sont très difficile à garder et qu'on peut réduire à quatre sans inconvénient. Des ouvrages extérieurs détachés seraient ce qu'il y a de meilleur pour couvrir une enceinte sans flanquement, sans hauteur formée de propriétés particulières où l'on ne peut circuler ».

Annexe n°2 : la rencontre du maréchal Clauzel et du général Mustapha

Source : Berbrugger, Algérie historique, pittoresque et monumentale : recueil de vues, monuments , cérémonie, costumes, armes et portraits, dessinés d'aprés nature avec texte descriptif des localités mœurs, usages , jeux et divertissements des habitants d'Algérie, paris 1843-1845 in Agnès Charpentier op. cit., p44.



Annexe n°3 : voyage dans la province d'Oran G Tayareau, capitaine au corps royal d'Etat Major Alger 5 septembre 1835.

Source : service historique de la défense/1M1316 in Agnès Charpentier, op.cit.P 47,49 et 50.

« La montagne de Tierne touchant à l'ouest celle de Nador et qui fait partie de la chaine principale de la province d'Oran s'appuie au nord sur le plateau de Lalaseti que termine à son tour une petite pente de roc vif. Ici se rattache, par une dépression douce et couverte de bonne terre végétale, le plateau où repose Tlemcen et qui lui-même va en déclinant par de sensibles ondulations.

Ce terrain escarpé est situé entre deux affluents de la Tafna : le Saf Saf à l'est appelé plus bas Sekkak et l'Hennaya à l'Ouest, éloignés l'un de l'autre de 2 lieues et demi. Il est au reste arrosé par la source très considérable d'El Callah, descendant de Lalasti qui fait tourner plusieurs moulins et par quelques autres plus ou moins abondantes indiquées sur le plan mais toutes très vives. La fraicheur qu'entretient en eaux par la nature du climat, favorise à haut degré la végétation qui est d'une exubérance remarquable dans les jardins et qui frappe en outre dans les magnifiques plantations d'oliviers mêlés de céréales dont ils sont environnés.

Le cours du Saf Saf est l'objet d'une attention particulière. Sa source est dans la haute vallée de Mansourah chez les Beni Ournid. Après avoir serpenté pendant près de deux lieues dans cette plaine à peine inclinée et couverte de culture quoique sans arbres elle rencontre au bord d'un abime de 300m de profondeur, un jardin qu'elle embrasse pour se précipiter ensuite en filets étendus et éclaboussés d'écume ou en larges nappes brillantes comme le reflet d'une place sur un fond noirâtre et par étages inégaux. Des arbres présents à diverses hauteurs laissent flotter au-dessous d'eux de longues larmes que la fraicheur des eaux attire.

Six cascades successives donnent à un bassin dont le fond vert fait ressortir la blancheur des roches qui les contiennent. Des escarpements d'un rouge calciné semblable à de hautes murailles couronnées de larges créneaux ou d'agréables mariées reposent de part et d'autres sur des couches… Ici sont les confins de deux végétations différentes mêlées confusément comme par une trappe d'avantage par leur opposition : des noyers d'une grosseur prodigieuse, des cerisiers, des ormes et des frênes d'une grande hauteur et le sureau à larges feuilles surmontent des massifs où croissent le figuier, le jujubier, l'olivier, le laurier rose, le lentisques, le caroubier liés entre eux par des vignes sauvages et sous lesquels on trouve l'acanthe, l'angélique, l'asphodèle, le narcisse et la violette tandis que la rose et le lierre s'attachent aux vieux trous franchis sur le torrent ou aux parois humides des escarpements. Ce lieu est nommé Lhader ou lac. Tous les arbres de nos jardins croissent dans la gorge…du Lorret qui vient ensuite ; et lorsque cette petite rivière est parvenue dans la plainte où elle prend le nom de Saf Saf, elle va se jeter bientôt après , au pied du mont Haddid où tournant à l'Ouest elle se précipite de nouveau dans un lit de 100m d'escarpement, site

également très pittoresque et coule vers l'isser par une gorge très étroite changeant son nom en celui de Sekkak après avoir mis en mouvement plusieurs moulins. Son cours est de 5 lieues environs.

Le vallon d'Ain Alhoutz, qui reçoit les eaux de la partie occidentale de Lalasti, est la ligne de talweg la plus remarquable sur le terrain levé après celle qui vient d'être décrite du haut de Lalasti, la vue s'étend sur un pays de formes très variées. On voit au nord-ouest les montagnes de Trara où se fait remarquer le mont Noé ou Tadgera par sa crête horizontale ; au nord, au lointain de mer, vers l'embouchure de la Tafna ; au Nord-Est, les 6 pitons du mont Tesseta, croupe également très allongée. On aperçoit même le fort sainte croix d'Oran si l'on passe par sur le mont Hanaif qui borde la rive droite de la Saf Saf dans la gorge du Lorret.

Mais il faudrait montrer sur la chaine qui est à près de deux journées de marches. Nos guides nous firent perdre trop de temps pour pouvoir y arriver le jour que nous voulûmes faire cette excursion dans ce terrain coupé de montagnes grises où se distinguent la vallée de la tafna qui est assez ouverte et déboisée si ce n'est sur l'Hennaya où l'on voit de larges forêts d'oliviers. L'isser au contraire coule dans une sorte de gorge étroite et dans une demi-circonférence d'une lieue de rayon ; à ses pieds, on croit voir une plainte riche remarquable d'ailleurs par ses cultures et par les plantations d'oliviers un vient à la parcourir.

Le point le plus frappant est la Coline isolée de Koudia sur la route de l'ouest qu'elle domine d'environ 40 m ; ce sur la limite du bassin de l'Hennaya, celle de Dahan El-Mongel, plus élevée de l'autre côté du grand ravin qui les sépare et se rattachant plus sensiblement à Lalasti. Une sorte de grand plat s'étend de là en s'inclinant jusqu'au vallon d'Ain El Houtz : on y trouve un système de conduites d'eaux souterraines très profond indiqué seulement de distance en distance par des regards d'où sort ordinairement un figuier. Au Nord est la double petite chaine qui conduit la Saf Saf à l'isser et qui est aussi très rocailleuse. »

Annexe n°4 : Plan qui accompagne le rapport du voyage dans la province d'Oran G Tayareau, capitaine au corps royal d'Etat-Major Alger 5 septembre 1835.
Source : service historique de la défense/1M1316



Annexe n°5: Rapport du maréchal Clauzel au ministre de la guerre sur l'expédition de Tlemcen du 23 janvier 1836

Source : service historique de la défense/Vincennes/1h36 in Agnès Charpentier op.cit. p 45.

« Le 13 je quittai l'Amighiera et me portai sur Tlemcen par la route de droite pendant que le général PERREGAUX avec AL MEZARI suivait celle de gauche qui passait à une demi lieue du camp d'Abd El Kader. Nous apercevions alors Tlemcen très distinctement ainsi que Sidi Bu Madian et Mansoura qui sont à droite l'autre à gauche avant de traverser la gorge d'Oujidan nous avions laissé à droite le village d'Ain El Hout (fontaine des poissons) et celui de Abbad (eubad) à gauche. Au-delà de cette gorge de tous côtés des bois d'oliviers nous apparurent et nous trouvâmes en face du magnifique amphithéâtre au sommet duquel s'étend la ville de Tlemcen environnée de sa triple enceinte de ses nombreux et immenses cimetières et adossée à une montagne formée de végétaux pétrifiés. Jamais coup d'œil plus imposant, plus délicieux ne s'était offert à notre arrivée qui après avoir fait de 40 lieues sans trouver ni maisons ni arbres se trouvait tout à coup en présence d'une très grande ville, de villages considérables et d'une véritable foret d'arbres de toutes espèces et principalement d'oliviers chargés de fruits d'une grosseur remarquable »

Annexe n°6 : Rapport du 25 Avril 1842 de M. LECLERC
Source : Rapport LECLERC in KASMI Mohammed El Amine, op.cit, p117.

« La population arabe soumise devait être de notre part, l'objet des plus grands ménagements, qu'il fallait craindre d'éveiller sa susceptibilité entrevue d'une manière officielle dans l'administration, quelques vicieuse qu'elle peut être. Il serait surtout dangereux de toucher à la question si délicate de la gestion des biens religieux.

Il ne me parait pas possible en y mettant la mesure, le temps et les formes nécessaires d'arriver à un résultat sans froisser ni les idées ni les intérêts de la population musulmane. La ville de Tlemcen, j'ai l'honneur de vous le faire connaitre, est presque entièrement en ruines, la ville entière s'est trouvée ainsi occupée militairement. C'est une nécessité qu'elle subira encore longtemps. Que restera-t-il enfin du domaine civil ou religieux ?

Des ruines, des décombres qui existent aujourd'hui et demain ne seront plus, ruines que le vent et la pluie anéantiraient promptement, si l'ouverture des places, l'agrandissement des rues ne suffisaient pour les faire bientôt disparaitre, n'ayant à notre disposition que le très inexact tracé de 1836. Le recensement, je prends la liberté de le répéter, doit être précédé par la formation d'un plan cadastral qui aurait dû être fait dans le principe »

Annexe n°7 : Procès-verbal du 16 juin 1853 de la commission des alignements et le nivellement de la place de Tlemcen Considérations générales et fortifications de la place 1836-1860.
Source : service historique de la défense/1h756 in Agnès Charpentier, op.cit. P 166 et 167.

« les rues de la synagogue et de saint louis du projet de 1848, supprimées sur le nouveau projet seront rétablies. Ces rues d'ailleurs sont aujourd'hui presqu'entièrement percées et doivent contribuer à l'assainissement du quartier juif. La rue Saint Michel devra en raison de son importance être portée à 10m de largeur tout en conservant la direction indiquée au nouveau projet. La rue daya, devra tout en conservant la direction fixée par le nouveau projet, être portée à 8 m de largeur. La rue parallèle comprise entre la rue de l'abattoir et celle de Mustapha du nouveau projet, sera rectifiée et percée parallèlement à la rue de la charité. La place des bouchers sera établie comme elle était au projet de 1848. Les rues de la gazelle de la poste et de Sebdou en prolongement jusqu'à l'enceinte, suivant le nouveau projet, seront portées à 10 m de largeur. La rue de Mustapha du nouveau projet sera portée comme grande communication à 10 m de largeur et redressée pour éviter la saillie du Mechouar.

Par suite de la suppression de la rue débouchant sur le Mechouar en partant du bastion 2. La place du fondouk sera conservée comme au projet de 1848 avec en prévision de sa réunion à celle des caravanes dans le cas où l'emplacement de l'église proposée par la commission serait acceptée. Une place devra être réservée à l'intersection de la rue de l'oubli et la rue de l'égalité. Une place sera également réservée au-devant de l'emplacement proposé par la commission pour le nouveau fondouk et le marché aux laines et aux huiles. La commission propose en outre que la voie longeant le rempart entre les bastions 5 et 8 soit portée à 15m de largeur pour en faire un boulevard sur lr plus beau point de la vue de la ville »

Annexe n°8 : Rapport au sujet du plan d'alignement de la ville de Tlemcen 1856.
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1812 dossier2 in Agnès Charpentier, op.cit. P 173,174 et 175.

« Le commandant du génie a fait admettre par la commission :

1. L'élargissement à 12 m des rues artères principales, à savoir
-de la porte d'Oran à la porte Bab Djena (rue napoléon et rue Khaldoun)
-de la porte des carrières à l'hospice civil (rue impériale)
-de l'esplanade du Mechouar à la porte Boumediene (rue du bois de Bologne)
-de l'esplanade du Mechouar à la porte de Fès (rue du Maroc) avec la déviation de celle-ci depuis la rue impériale jusqu'à l'angle du magasin Ahmet
-de l'esplanade à l'entrée du quartier de cavalerie (rue Mogador) quant à la position de cette rue, le commandant du génie n'a pu obtenir qu'elle dépendit de l'entrée du quartier de cavalerie dont la dimensions aurait bien pu se prêter pour quelques mètres mais non pour une quinzaine, ainsi qu'il

résulte du redressement des rues du quartier neuf par suite de leur perpendicularité et du parallélisme des rues du Maroc et napoléon. Il en résulterait d'ailleurs pour l'état une dépense considérable par suite de l'expropriation d'une des plus belles habitations de Tlemcen dont on ne peut prendre qu'une partie de jardin d'après le projet du génie

2. Le redressement des rues du quartier neuf en prenant pour base la rue napoléon, qui passe sur la porte d'Oran et se confond avec celui de la rue Beni Ziane sur la place Bugeaud ; l'axe de la porte de Fès (que l'on vient de construire) a été mené parallèlement à celui de la rue napoléon et devient celui de la rue du Maroc jusqu'à la rue impériale.

3. La suppression d'une partie de la rue d'Isly qui aurait coupé en deux l'établissement des lits militaires et l'aurait séparé de ses lavoirs et étendoirs.

4. Les emplacements à réserver pour les magasins à poudre à construire, l'un à la gorge du bastion 12 et l'autre sur la terre-plein du bastion 3 (en projet).

5. Les emplacements à réserver pour placer les corps de garde à l'entrée des portes en projet de Boumedienne et Bab Djied.

6. Les emplacements d'une cour contigüe à la caserne J du Mechouar au pied de son rempart Est, jusqu'à une rue Mustapha qui aurait 12m de largeur dans la partie comprise entre la rue du rempart et la rue du bois de Boulogne

7. Logements

8. La réserve de ne couper par aucun alignement le magasin à silos de Sidi Brahim.

La commission a demandé la démolition du bâtiment de la médersa où devrait être transporté le service du campement à la suite de la démolition des bâtiments qui lui ont été provisoirement affectés dans l'enceinte du Mechouar. Le commandant du génie a pensé que l'on ne pouvait faire cette concession avant qu'un autre bâtiment ne soit mis à disposition du ministère de la guerre à titre gratuit ; il en a désigné un convenable en face du quartier de cavalerie.

La réserve comme terrain militaire de la grande place d'arme (place Napoléon) n'a pas été admise par la commission.

Construction de l'église sur la place napoléon. La position de l'église a servi à masquer le manque de parallélisme entre les rues du nouveau quartier et celles de l'ancien.

La commission a vu dans son projet, en plaçant l'ilot du presbytère et des écoles sur un terrain libre la possibilité de construire immédiatement l'école des filles. Celui du commandant du génie est dans le même cas, car en delà de la vieille enceinte, il n'y a que des espèces de jardins ou des terrains abandonnés qui se confondent avec la rue du rempart qui a virtuellement 10m de large.

Ce qui a rédigé en partie le commandant du génie dans l'alignement des rues entre l'église et la rue du rempart de l'ouest c'est d'une part la nécessité de ne pas toucher au magasin à silos de sidi Brahim et d'autre part de mettre l'axe d'une des rues dans celui des branches de la croix qui lui servira de perspective. La rue impériale (ancienne rue des tours) aboutissant à la porte des carrières est déterminée de position par l'emplacement de cette porte ; celle qui longe le quartier de cavalerie à l'est par les dimensions nécessaires aux bâtiments et cours qui le composent. La rue du rempart en arrière du grand bassin est celle qui résulte du plan annexé au projet. L'esplanade d'Oran (place des caravanes) est un terrain militaire inscrit au sommier de consistance du domaine, réservé antérieurement comme très nécessaire à la défense et qui ne peut être mise à la disposition de la ville que d'une manière compatible pour les besoins du service militaire et non pour la construction d'un fondouk ou marché suivant la variante de M. l'architecte en chef ; de là l'obligation de le reporter ailleurs. Le commandant du génie propose de grouper entre les portes de Fès et d'Oran les divers marchés, la fourrière arabe, les bureaux arabes et la douane.

Sur la place napoléon sont les principaux édifices publics, près de l'église, le presbytère et en arrière l'école, salle d'asile et ouvrière.

Place de la victoire : établissement du théâtre. Le marché couvert prévu pourra être construit dans le fondouk près de la mairie.

Les axes des rues du Maroc et napoléon, de concert avec le service civil ont été fixées par des bornes sur le terrain et des repères sur les murs dans toute l'étendue de leur parcours ; les deux rues qui longent la place de l'église dans les deux projets partent de points fixes, l'une Ximénies d'un des angles de la mosquée de sidi Brahim et l'autre impériale de la porte des carrières.

Enfin l'abondant du bâtiment de la medersa et du terrain qu'il a fallu réserver à l'entour pour l'approprier au besoin du service du campement est une question qui a besoin d'être résolue promptement car elle se lie intimement au projet d'organisation définitive de tous les bâtiments affectés au service administratif. »

Annexe n°9: Place du fondouk et des caravanes avant l'aménagement

Source : archives militaires de Vincennes / 1862 1H 763

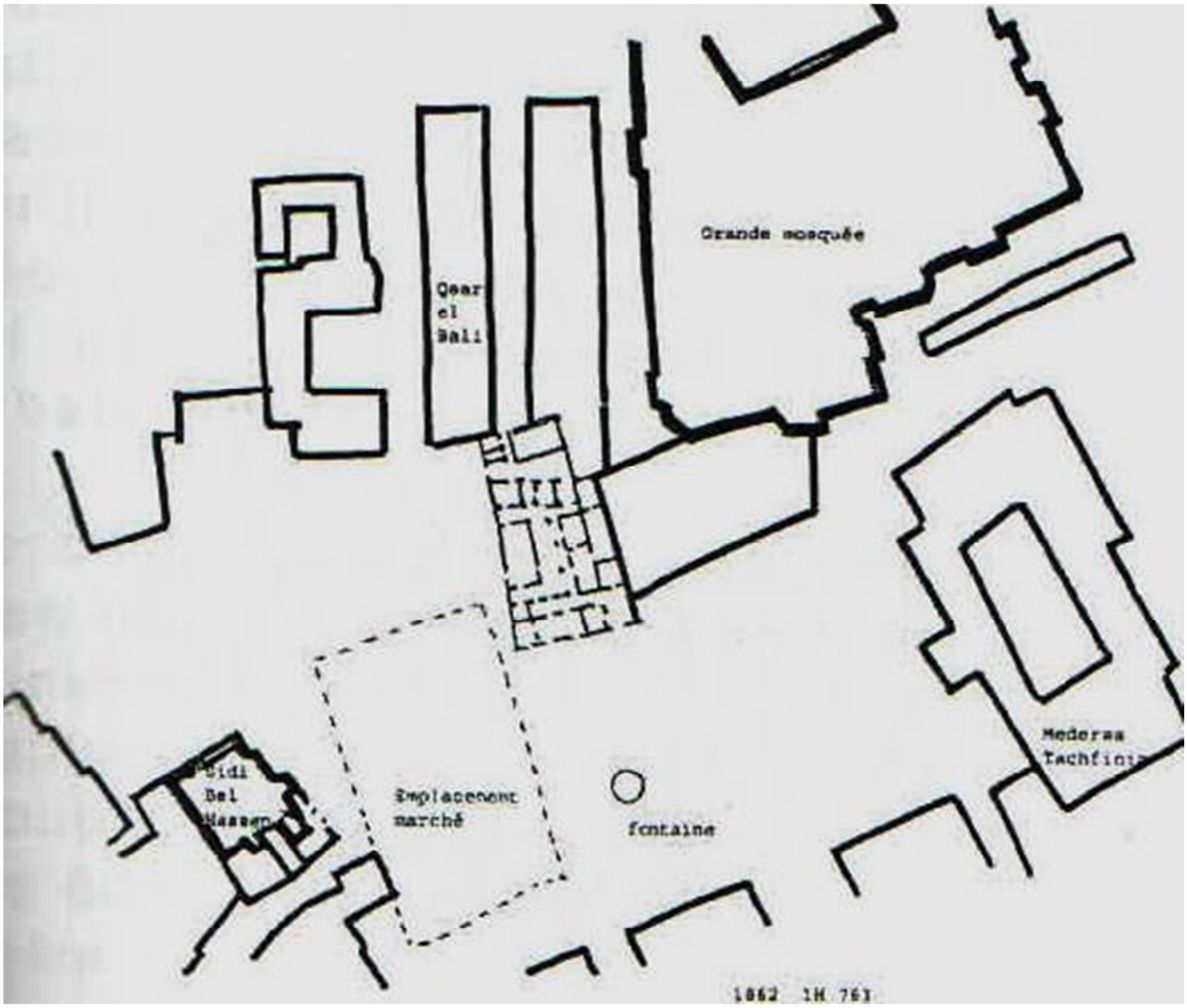

Annexe n°10: Zone économique d'El Kissaria
Source : archives militaires de Vincennes, feuille n°3

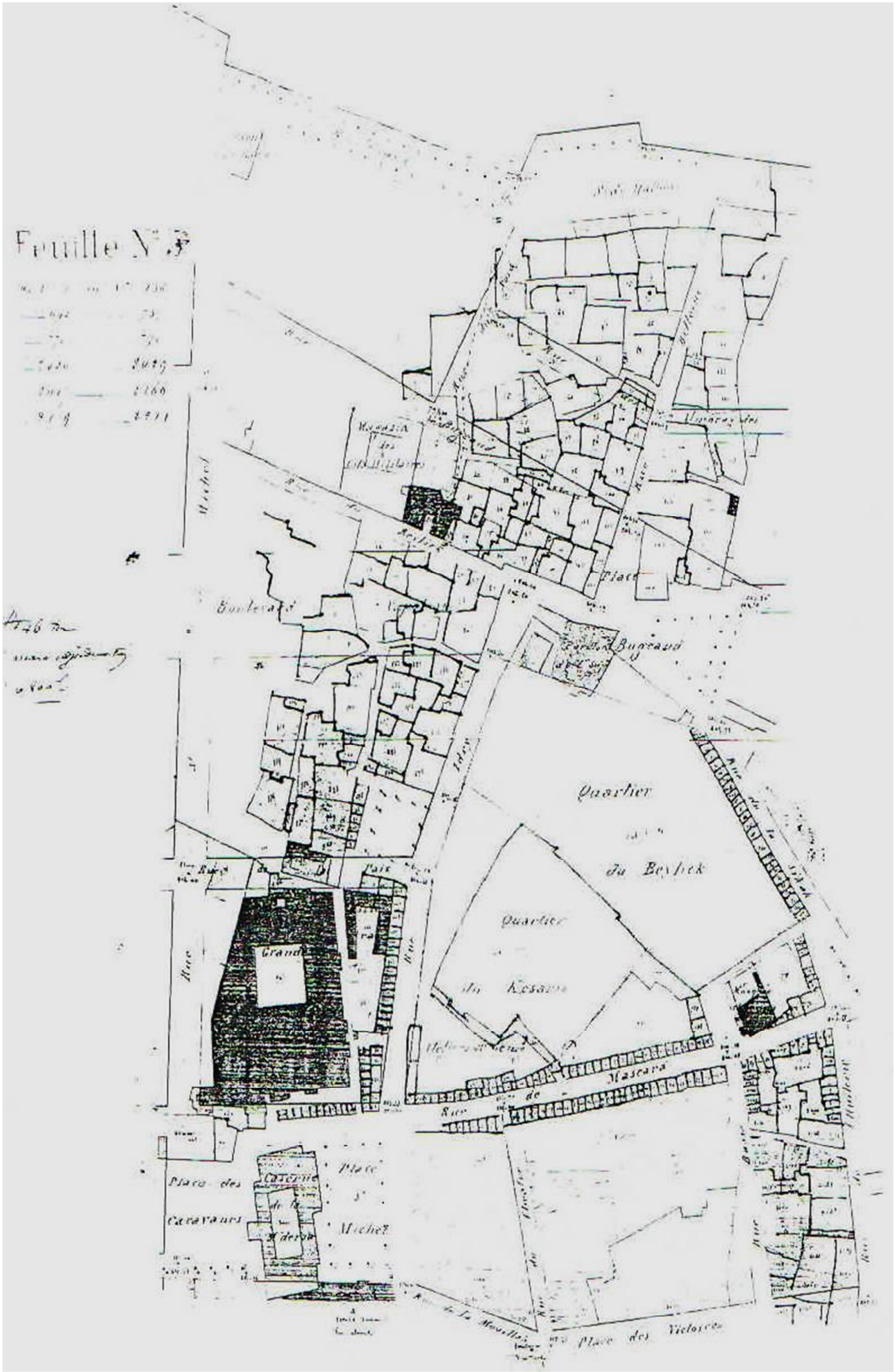
Feuille N° 3
Quartier
du Beylick
Quartier
du Kesaris
Grande
Place
Bugeaud
Place des
Caravanes
Place
Michel
Place des Victoires

Annexe n°11: Description de l'enceinte
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1810 dossier3 in Agnès Charpentier, op.cit. P 58,59.

« Les traces de sept enceintes successives sont inscrites dans le sol, renforcées par une foule d'ouvrages extérieurs. Nous indiquerons le tracé de celle qui s'éloigne le moins des limites actuelles de la ville et qui prouve que ses auteurs possédaient au plus haut degré l'intelligence du terrain.
Du côté de l'Ouest, l'enceinte suit la voie droite du premier thalweg que l'on rencontre suivant les pentes légèrement inclinées sur lesquelles la ville est adossée, la direction était presque Nord-Sud, de manière à se soustraire aux vues des hauteurs sud-ouest, à son extrémité sud elle se rapprochait beaucoup de la montagne de manière à bien découvrir les parties basses et boisées et à fermer, à une attaques de l'ouest, la zone Sud qui renferme de magnifiques jardins et toutes les prises d'eau qui alimentent la ville. Sur le côté Sud, elle enclavait les jardins en suivant la direction est ouest et arrivait au ravin formé par le plateau d'Agadir couvert de jardin et de plantations magnifiques et où était autrefois assise la ville romaine ; à partir de la porte d'Aoudi, elle suivait le bord de l'escarpement qui règne sur toute la zone nord est et une partie de la zone Nord ; enfin, elle reliait les deux cotés ouest et nord-ouest en suivant admirablement les mouvements du terrain jusqu'au point où est indiqué la bifurcation des portes d'Oran et de Margnia et où on avait jeté les ouvrages particuliers pour découvrir l'origine du ravin d'Ain Al Hout. Le Mechouar ou citadelle, ouvrage assez mal tracé était intérieur et appuyé par sa face sud à une partie de l'une des enceintes.

Lors de l'occupation française en 1842, on trouva l'enceinte ruinée, tant dans ses courtines que dans ses tours ou bastions et l'on a reconnu l'impossibilité d'en tirer parti pour une enceinte définitive.

Profitant de quelques mouvements de terre faits par la garnison française en 1836 dans le but de rendre accessible aux voitures les abords de la porte d'Oran couverts d'immenses décombres on éleva des fronts de terre et on éleva un mur d'octroi et on profitera de tous les pans de murs que le temps a laissé debout. On circonscrit ainsi la ville du côté de l'est, en la séparant du plateau d'Agadir, sur lequel il n'existe plus de trace d'habitations particulières et où l'on arrive que par des pentes très rapides.

L'enceinte provisoire fut faite en réutilisant le plus possible les vieux murs. On fit des maçonneries de terre et crépis en mortier de chaux, on perça des créneaux et on ménagea quelques flanquements. Cependant tout cela ne constitue pas une enceinte définitive sauf pour celle du Mechouar et pour trois tours anciennes

Pour défendre la ville et l'enceinte, il suffirait de quatre ouvrages extérieurs qui seraient placés sur le plateau à l'ouest et au sud du bois d'olivier en deçà de Mansourah sur la crête de Lalla Seti vers son saillant Nord-Est, sur les plateaux des moulins qui est aujourd'hui occupé par une tour de défense et sur l'emplacement d'Agadir. Peut-être sera-t-il opportun d'occuper le plateau d'Agadir

par deux forts distincts, l'un battant les routes d'Oran et de Mascara et toute la plainte qui se développe au nord-est de la ville, l'autre croisant à bonne portée avec ceux du poste des moulins au-dessus et en avant du village de Sidi Boumediene. Le poste de Lalla Seti assurera la possession de la source d'Al Kalaa sur les eaux de laquelle repose le travail de onze moulins et l'irrigation des jardins sud. Les moulins sont situés sur la rive gauche du ravin d'Al Kalaa partout battu par les postes des moulins.

M l'inspecteur général ayant indiqué comme saillant la tour Saffraney qui est en bon état et importante à conserver tant à cause de sa disposition que de son relief et dont le détail est donné sur la feuille n°2.

L'enceinte du Mechouar se compose d'un mur crénelé de 6m de hauteur incliné au dixième de manière à n'avoir plus 0.65m de large à son sommet.

Le projet d'enceinte réduite entrainerait la destruction de ce fait la richesse de la ville. Nous avons déjà parlé des magnifiques jardins et des plantations admirables qui forment la zone Sud-Ouest et dont on a assuré l'irrigation par des ouvrages d'art. Cette enceinte a aussi l'inconvénient de laisser dehors les tours Boudjemma dont on peut tirer parti tant à cause de leurs magasins que de leur relief et n'avoir aucune action sur le bassin réservoir qu'on vient de restaurer »

Annexe n°12: description des tours de l'enceinte en 1850
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1811 dossier1 in Agnès Charpentier, op.cit. P 71,72,73

« L'inspection des ruines de la vieille enceinte semble démontrer que les habitations de cette ville ont cherché à la tenir dans la dernière extension, aussi éloignée que possible, de l'action des plateaux successifs qui se détachent de celui de Lala Setti. Cette enceinte parait s'être arrêtée au sud aux murs qui prolongent à droite et à gauche le front du Sud du Mechouar à l'ouest on en perd les traces, la porte de Boudjemaa et celle qui se trouve entre les deux belles tours que l'on voit au-dessus de la j onction des routes d'Oran et de Maghnia semblent en être les jalons ; les nombreuses enceintes qui sillonnent le sol en dehors de cette ligne ne paraissent d'une date plus récente ; ne composeraient-elles pas un système de lignes de contre approche, construites postérieurement pour neutraliser l'action du camp de mascara ? L'on a toutes les raisons de le croire, ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne trouve guère de trace d'habitations entre ces lignes, toutes les anciennes constructions, tant publiques que particulières ne paraissent pas avoir dépassées l'enceinte que nous avons esquissée, elles se sont étendues sur le plateau d'Agadir qui en présente de nombreux débris et jusqu'à présent l'on a découvert des ruines romaines, qu'à la partie la plus à l'Est de ce plateau.

Il est à remarquer, que la partie de l'ancienne enceinte à l'Ouest du front sud du Mechouar a été faite avec une grande solidité, les plates-formes en sont plus larges et plus élevées que sur les autres points, elle a été construite en retirade avec l'intention de résister à l'action du plateau ; la tour safrané est un ouvrage avancé auquel on a donné la hauteur nécessaire, pour plonger dans tous les plis du terrain, en avant et pour faire connaitre la marche de l'ennemi ; c'est une vigie, sa

plateforme supérieure n'a pas assez d' espace pour contenir un grand nombre de défenseurs, la défense de la place se trouve sur l'enceinte en arrière qui a toutes les conditions d'une bonne résistance.

On le voit les romains se sont établis le plus loin possible des pointes du plateau de Lalla Setti , leurs successeurs, obligés de s'étendre, pour satisfaire aux besoins d'une population qui a été considérable , sont montés sur le plateau où est la ville actuelle, mais ils ont fait tous leurs efforts pour ne pas dépasser les limites du front sud du Mechouar, ce n'est probablement, que lorsqu'ils ont eu devant eux l'ennemi persévérant qui s'est établit d'une manière aussi solide sur le plateau de Mansourah, qu'ils se sont vu contraints de construire une masse de lignes de contre approche tant pour garder leur jardins qui étaient leur existence, que pour former un labyrinthe, dont eux seuls avaient la clé et où ils pouvaient multiplier à leur gré les moyens de la défense avant que l'ennemi fut arrivé à la véritable enceinte de la ville.

Aucune trace n'indique l'occupation du plateau de Lalla Setti.

Ainsi, donc les points d'occupation en avant de l'enceinte, constitue un système de défense avancées permanentes ou passagères. Ce sont des murs en pisé, plus ou moins épais, faits avec de la terre prise sur place. Beaucoup de ces murs ont acquis une dureté assez considérable, pour avoir résisté pendant plusieurs siècles à toutes les destructions auxquels ils ont été exposés.

L'enceinte de Tlemcen se divise en deux parties ; l'enceinte et les parties avancées.

Le directeur pense que le tracé adopté pour le front ouest, c'est-à-dire celui de l'ancienne enceinte arabe est acceptable, il est plus en prise aux feux de la montagne et il présente un plus grand développement de feux sur le terrain compris entre la ville de Mansourah qui est celui des attaques.

L'extension de la ville parait devoir se faire au nord d'abord sous le rapport de la défense et ensuite parce que le terrain est libre, c'est l'emplacement d'anciennes habitations complètement rasées et le passage des communications les plus fréquentées.

…….En conséquence de ces instructions nous avons dressé u plan qui représente

1. l'enceinte actuelle et celle existante du Mechouar (liseré rouge)
2. 2. L'enceinte actuelle augmentée sans aucune démolition de murs défensifs, d'un faubourg fortifié placé en avant de la porte d'Oran et protégée par une ancienne enceinte en pisé restauré (liseré rouge et jaune alternatifs)
3. De l'enceinte bastionnée à l'européenne dont le contour (liseré jaune est à peu près arrêté en principe d'après les études successives du chef du génie

Quelques soit l'évolution de Tlemcen , le Mechouar subsistera toujours comme citadelle. . Aujourd'hui cette citadelle si importante du Mechouar est précédée d'une ville dont les maisons étagées et les rues étroites permettaient une énergique défense pied à pied et solidement soutenue par le canon du Mechouar qui domine toute la ville. Or la ville elle-même est entourée d'uen enceinte en maçonnerie. »

Annexe n°13: description de la tour Safrané en avant de l'enceinte
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1814 dossier4 in Agnès Charpentier, op.cit. P 75.

« Le magasin à poudre F est une ancienne tour de l'enceinte. Elle est construite en pisé et a été appropriée en 1848 à sa destination actuelle d'une manière provisoire peu couteuse pour subvenir aux besoins du service. Ce magasin se compose d'un rez-de-chaussée d'un premier et d'un second étage ; les maçonneries et les voutes des magasins sont en très bon état.

Les travaux proposés sont de deux sortes :

-ceux qui s'appliquent à la tour proprement dite,

-ceux de la cour et de sa fermeture.

Ceux qui s'appliquent à la tour consistent en plancher pour les deux étages, en agrandissement des baies, moyen de fermeture, en tuyaux de descente pour les eaux de la terrasse, d'amélioration de la communication avec la terrasse. Ils résultent de l'application d'une circulaire du 19 mars 1848.

Les travaux de la cour et de sa fermeture sont nécessités par l'exiguïté de la cour à l'ouest, par son irrégularité à l'Est par l'obligation de créer, sur le côté est une communication indépendante du quartier de cavalerie et enfin, par le besoin de paver la cour.

Les murs de clôture sont en très mauvais, les lézardes qu'ils présentent pour leur faible hauteur indiquent le peu de consistance de leur fondations et il n'y a donc pas lieu de regretter d'avoir à édifier à nouveau ceux de l'est et de l'ouest si le magasin doit devenir tout à fait permanent.

Il y a lieu de considérer la tour safrané comme le complément suffisant du magasin C du Mechouar. »

Annexe n°14: description de Bab Quermadin (mémoire pour les projets de 1855. Apostille du chef du génie. Considération générale. Tracé)
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1812 dossier1 in Agnès Charpentier, op.cit. P 77.

« L'inspecteur général a prescrit l'organisation des tours Toubana en avant des fronts 11-12. Ces tours sont d'énormes masses de pisé compactes, lézardées en plusieurs endroits. Elles étaient enveloppées d'un mur en pisé portant une banquette sur tout son pourtour, et il parait que dans la partie antérieure flanquée de deux petites tours carrés, il existait une porte.

Il est probable qu'on devait arriver de plein pied sur les banquettes qui devaient se raccorder avec le terrain en arrière offrant une grande déclivité, quant aux tours nous n'avons pu nous faire une idée de la manière dont on n'y parvenait no même de leur utilité. Nous proposons de faire un terre-plein à la hauteur des banquettes et de créneler le mur supérieur : on y arriverait par une caponnière et un escalier à la gorge de l'ouvrage. Quant aux tours on les surmonterait d'un mur crénelée et on y arriverait par un escalier découvert. »

Annexe n°15: Tours de l'ancienne enceinte arabe
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1811 dossier3 feuille 4 in Agnès Charpentier, op.cit. P 70

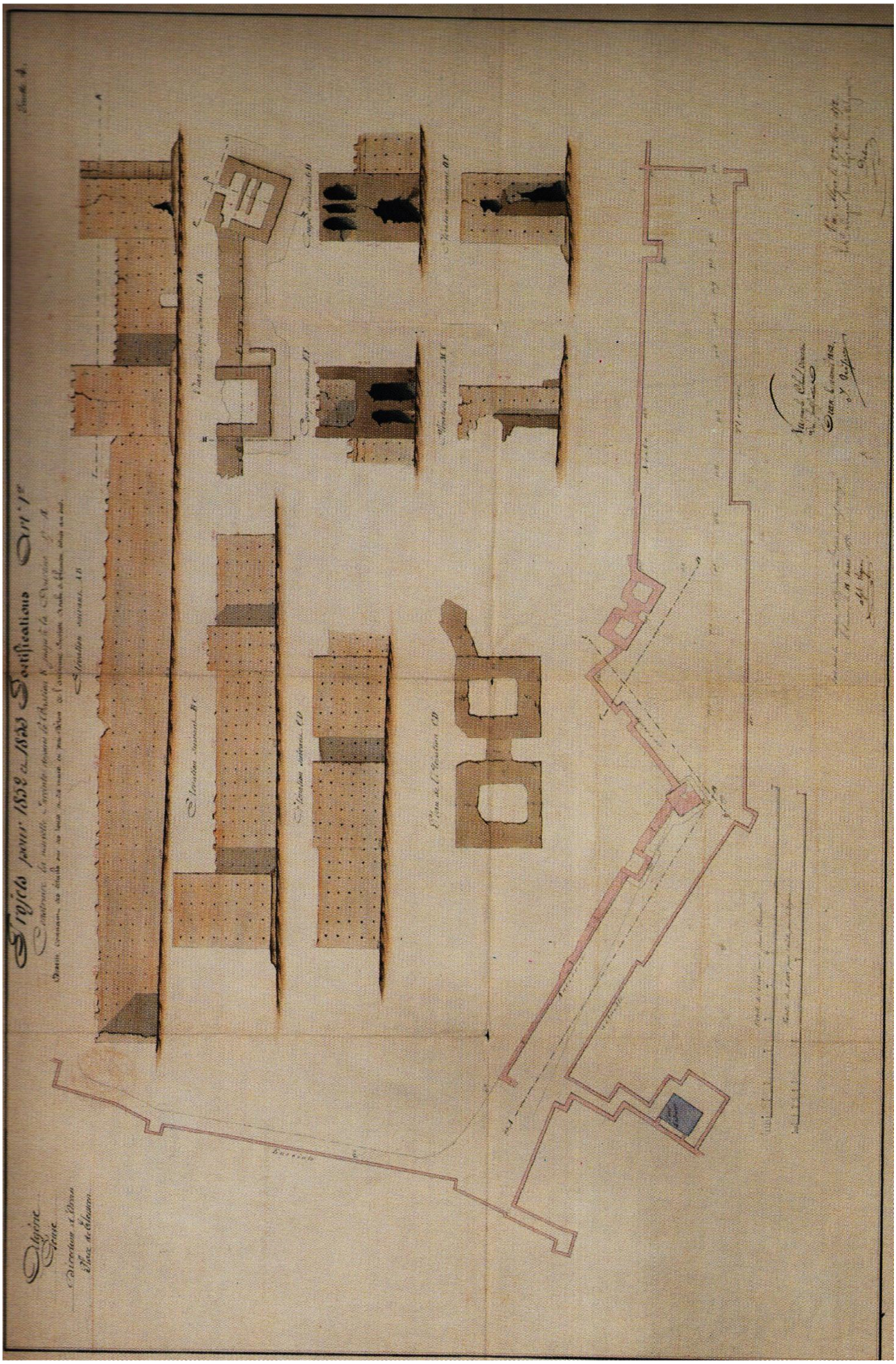

Annexe n°16: Détails de tours anciennes 1848
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1810 dossier3 feuille 2 in Agnès Charpentier, op.cit. P 74

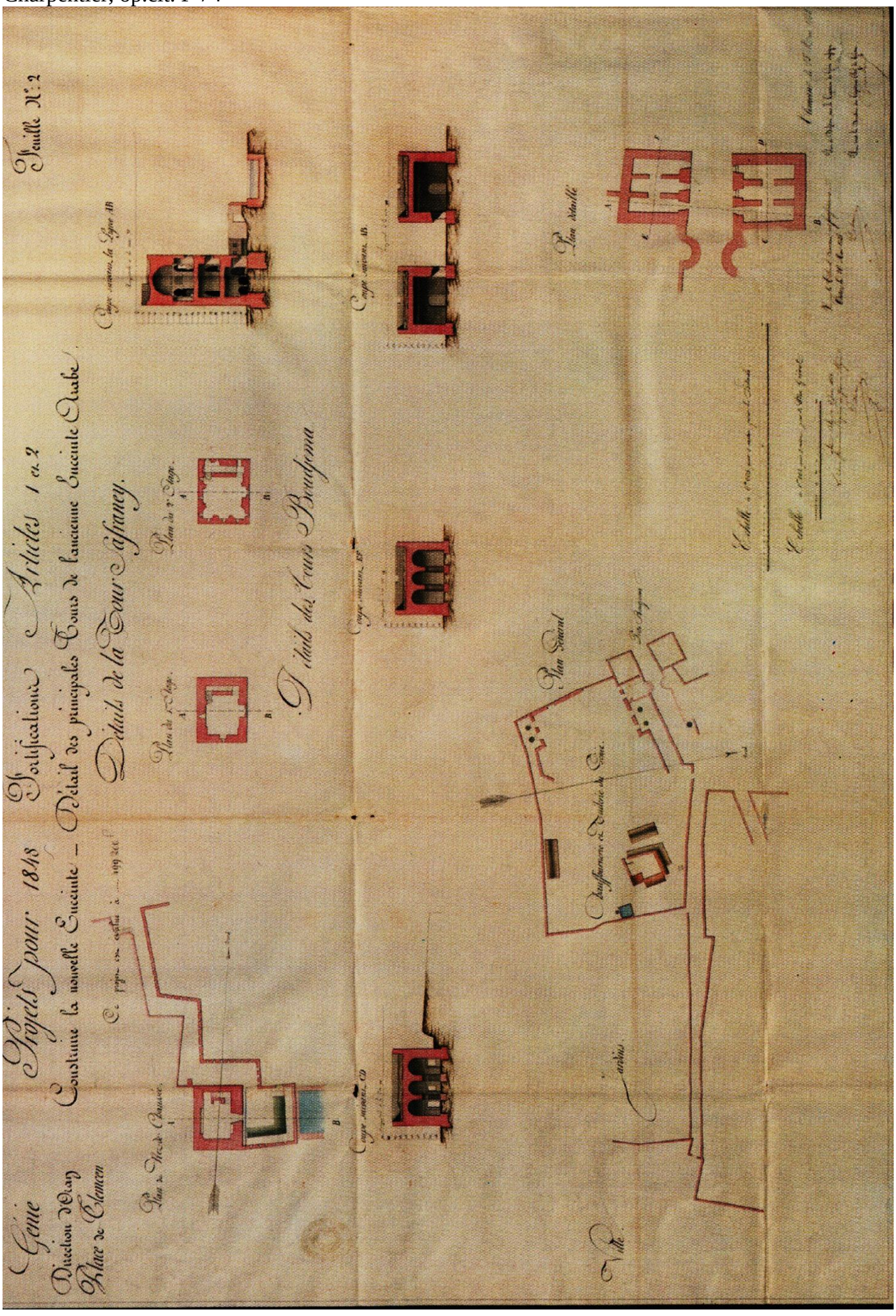

Annexe n°17: Bab Quermadin en 1852
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1811 dossier3 feuille 3 in Agnès Charpentier, op.cit. P 76

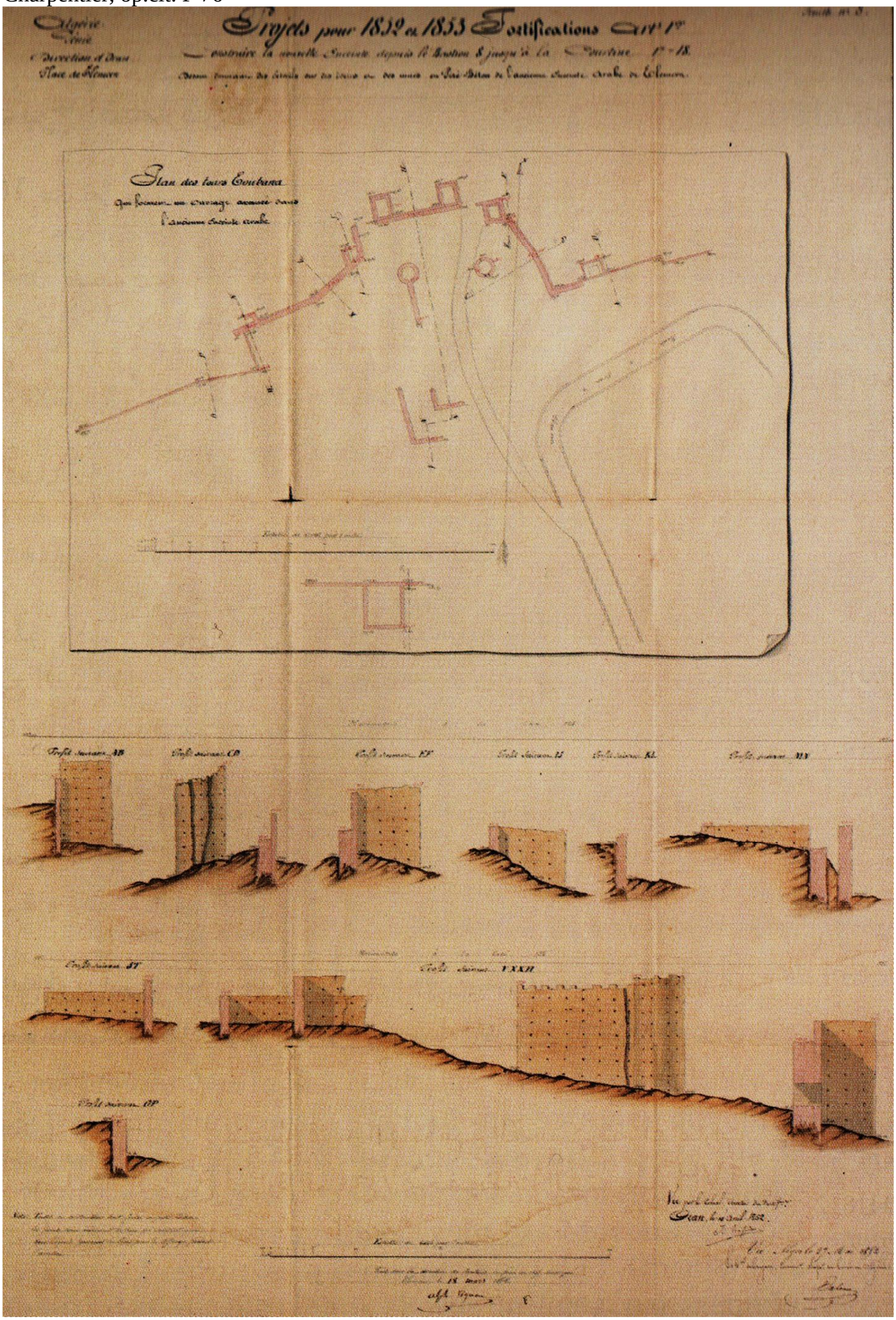

Annexe n°18: Bab El Qarmadine 1858
Source : Archives militaires de Vincennes A8 S1 C5 1858 F 24

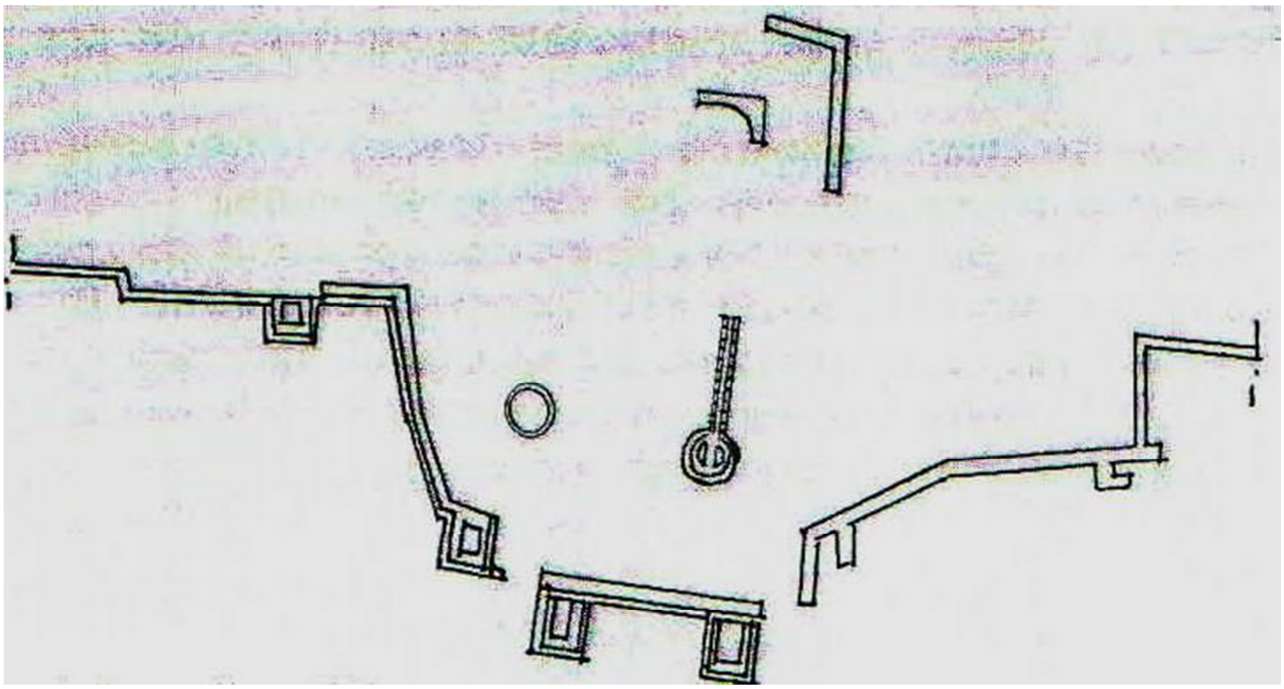

Annexe n°19: Bab Ilan 1847
Source : Archives militaires de Vincennes feuille 13 carton 2

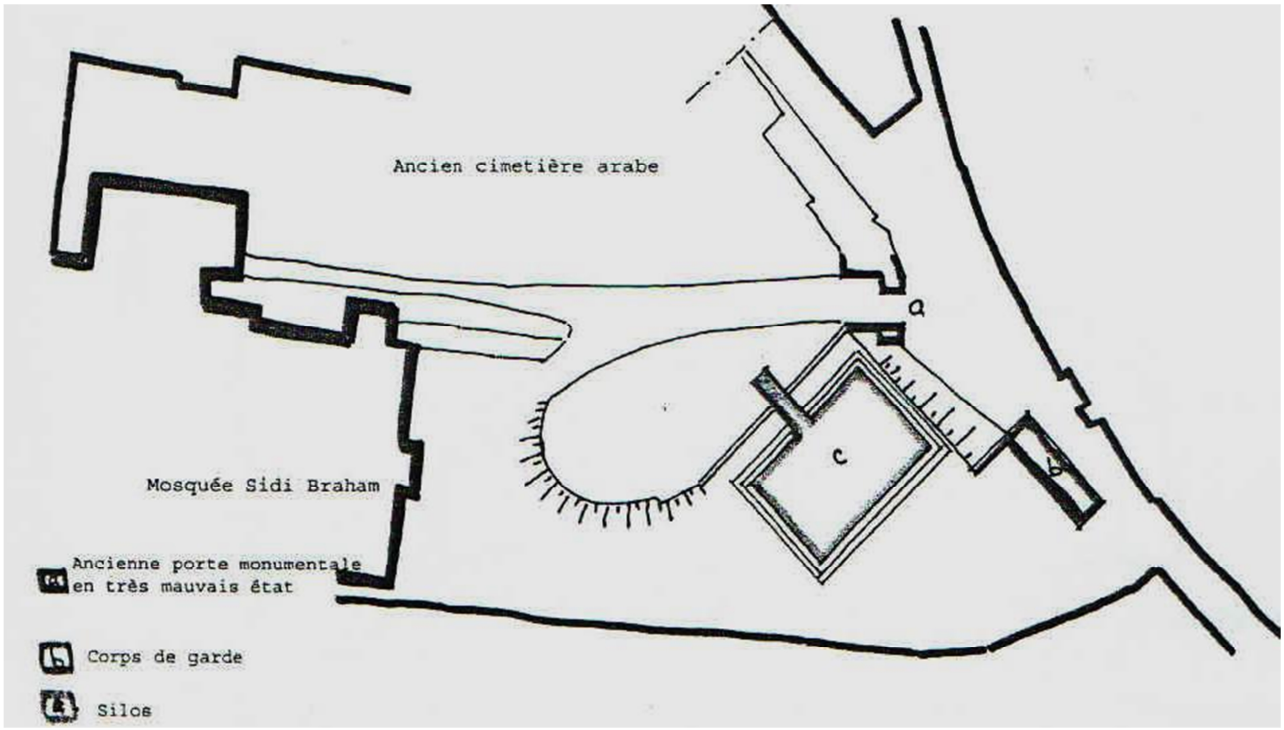

Annexe n°20: Bab Guechout1856
Source : Archives militaires de Vincennes feuille 9 carton 4

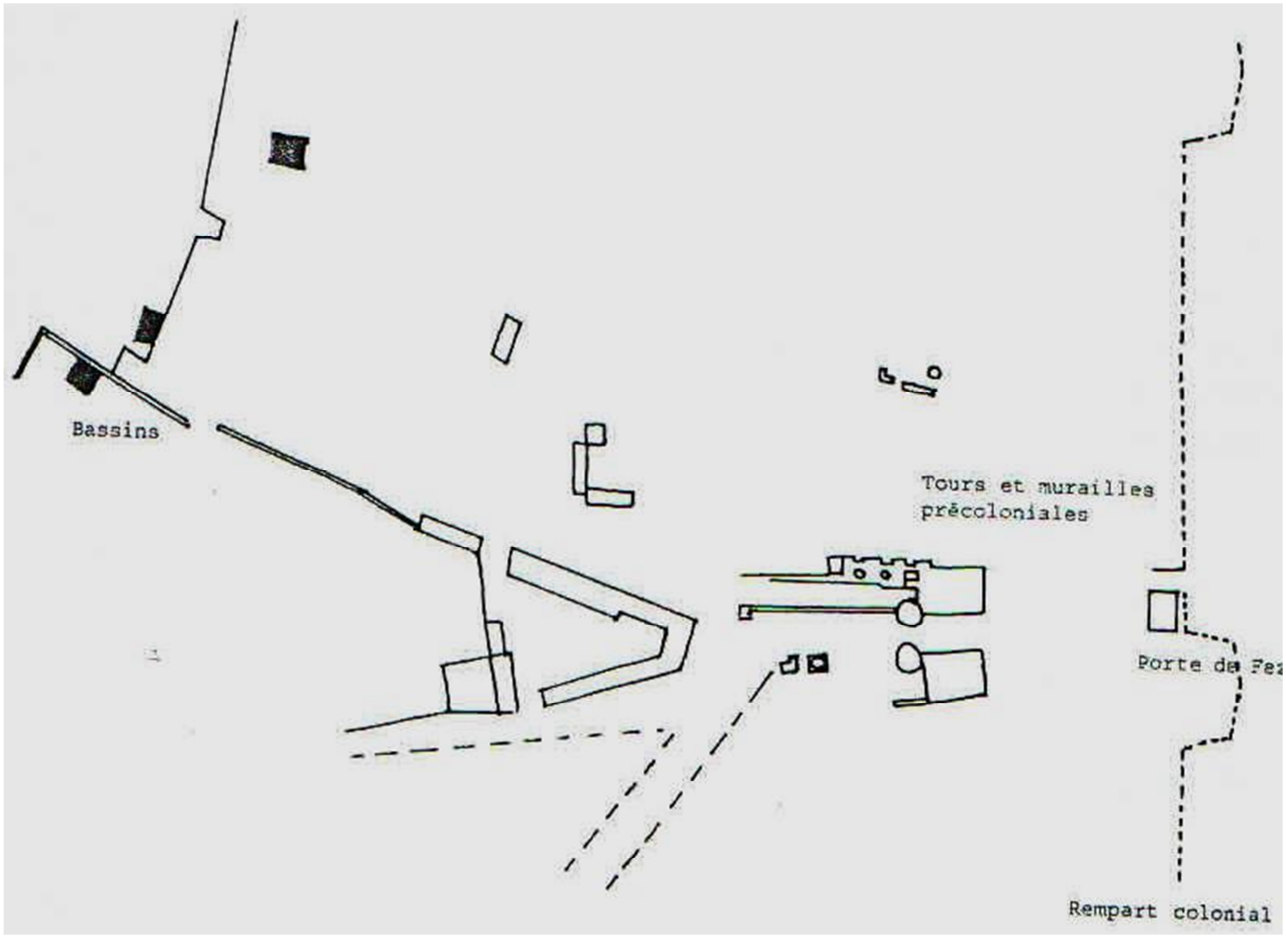

Annexe n°21: Bab Guechout1848
Source : Archives militaires de Vincennes feuille 2 carton 2

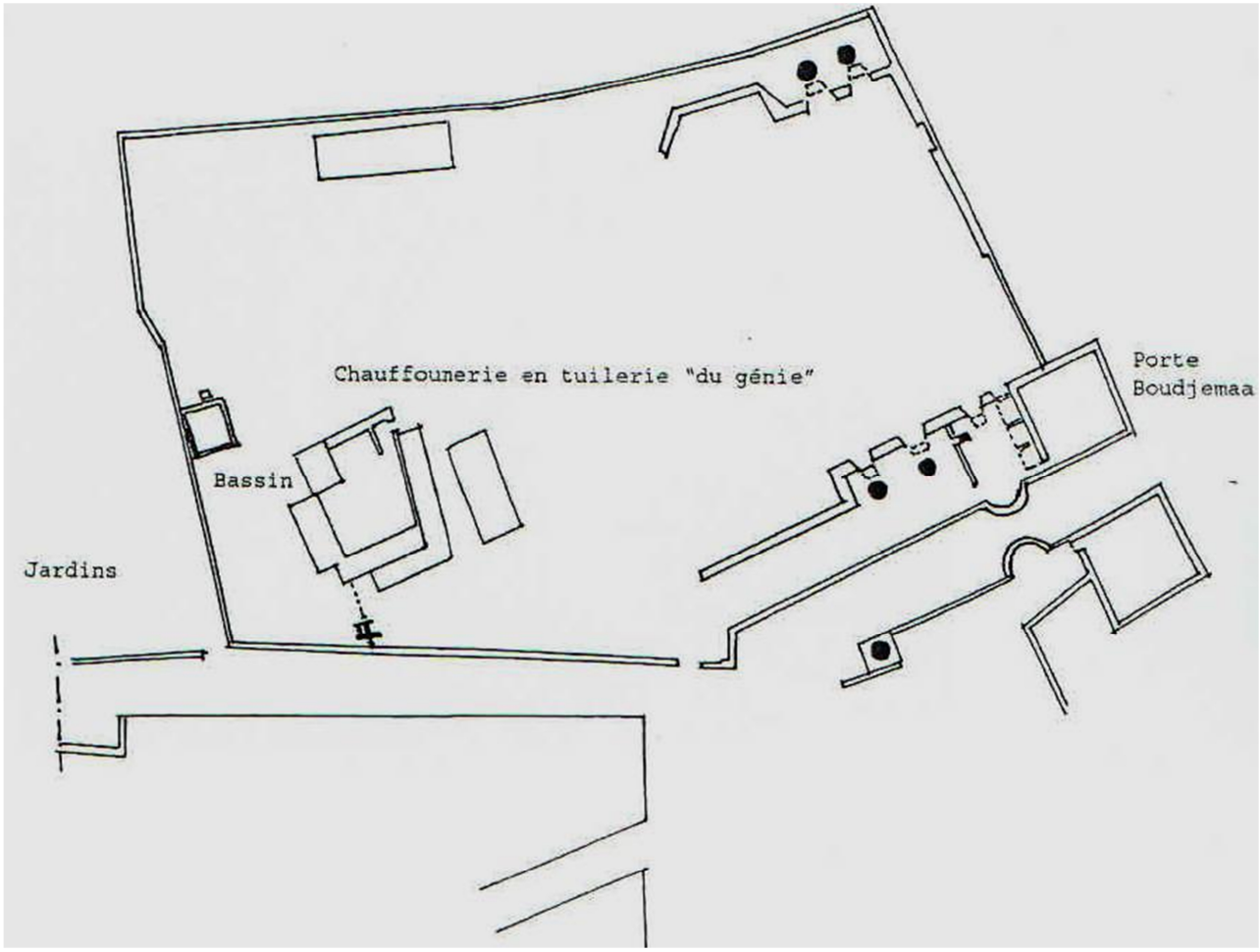

Annexe n°22: Bab El Haddad et Touita
Source : Archives militaires de Vincennes carton 3, section 1, art8, 201b

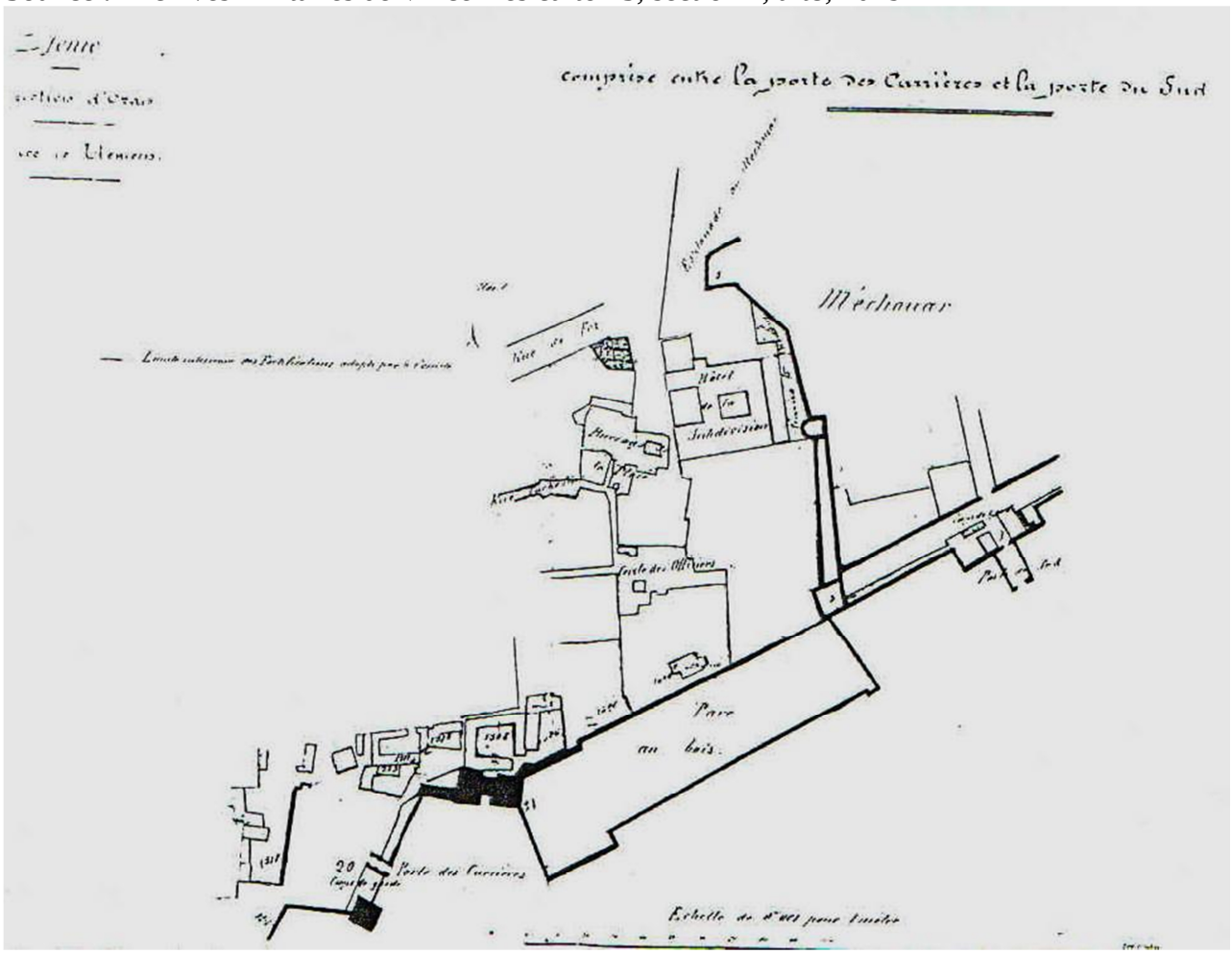

Annexe n°23: Bab El Haddad 1856
Source : Archives militaires de Vincennes carton 3, section 1, art8, 201b

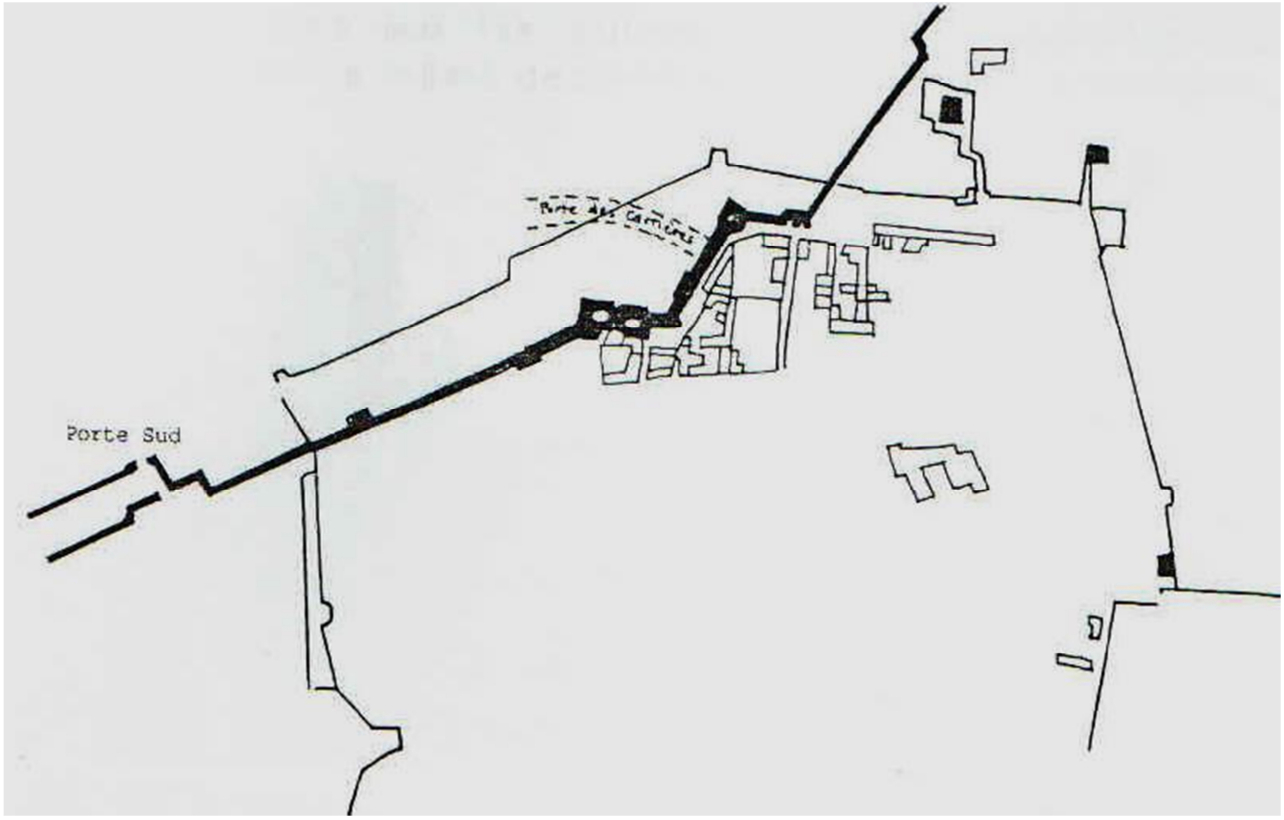

Annexe n°24: Plan de réaménagement des dépendances de la grande mosquée établi par Duthoit
Source : Dossier n°162 Médiathèque des monuments historiques

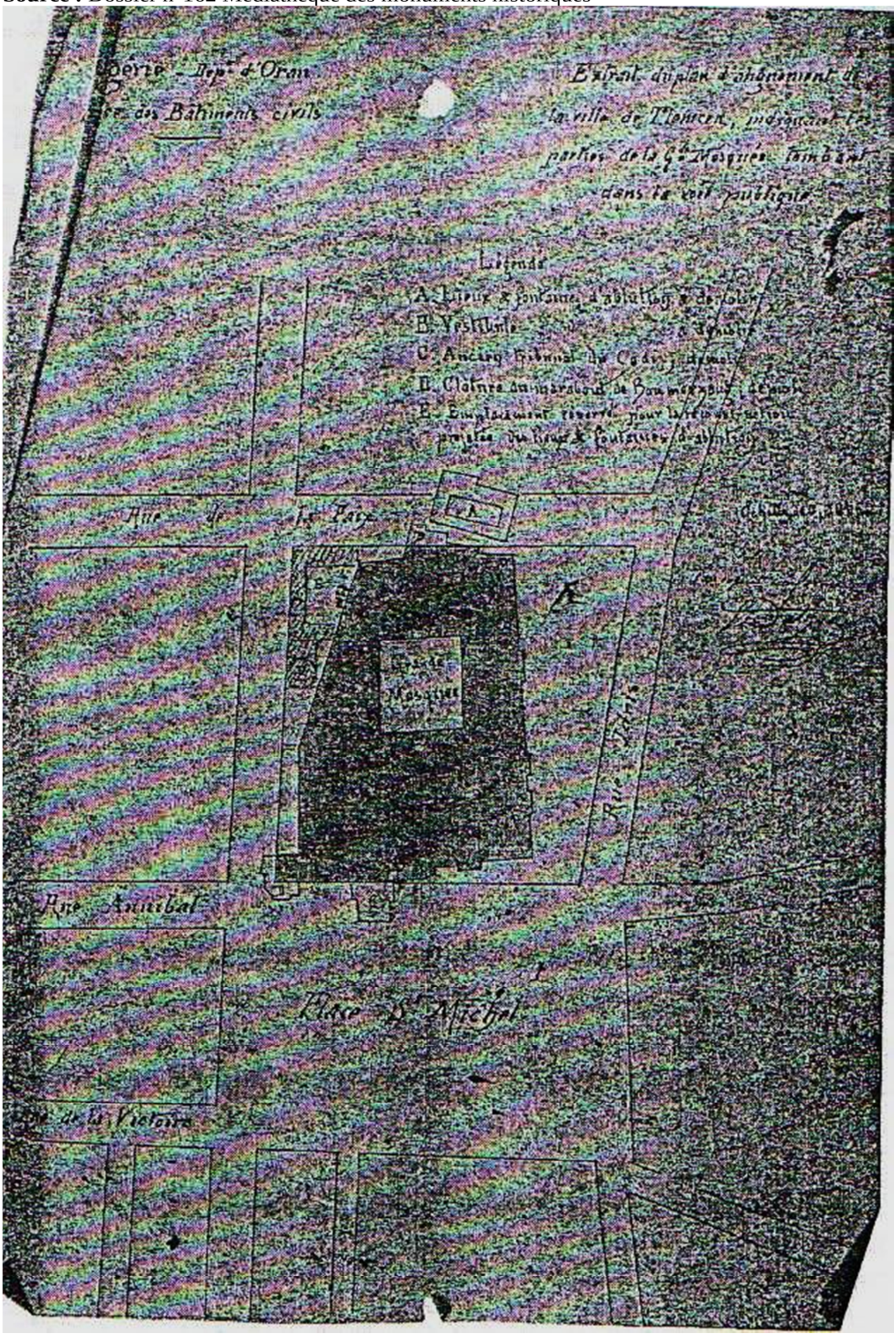

Annexe n°25: Relevé cadastrale de la grande mosquée.
Source : Dossier n°162 Médiathèque des monuments historiques

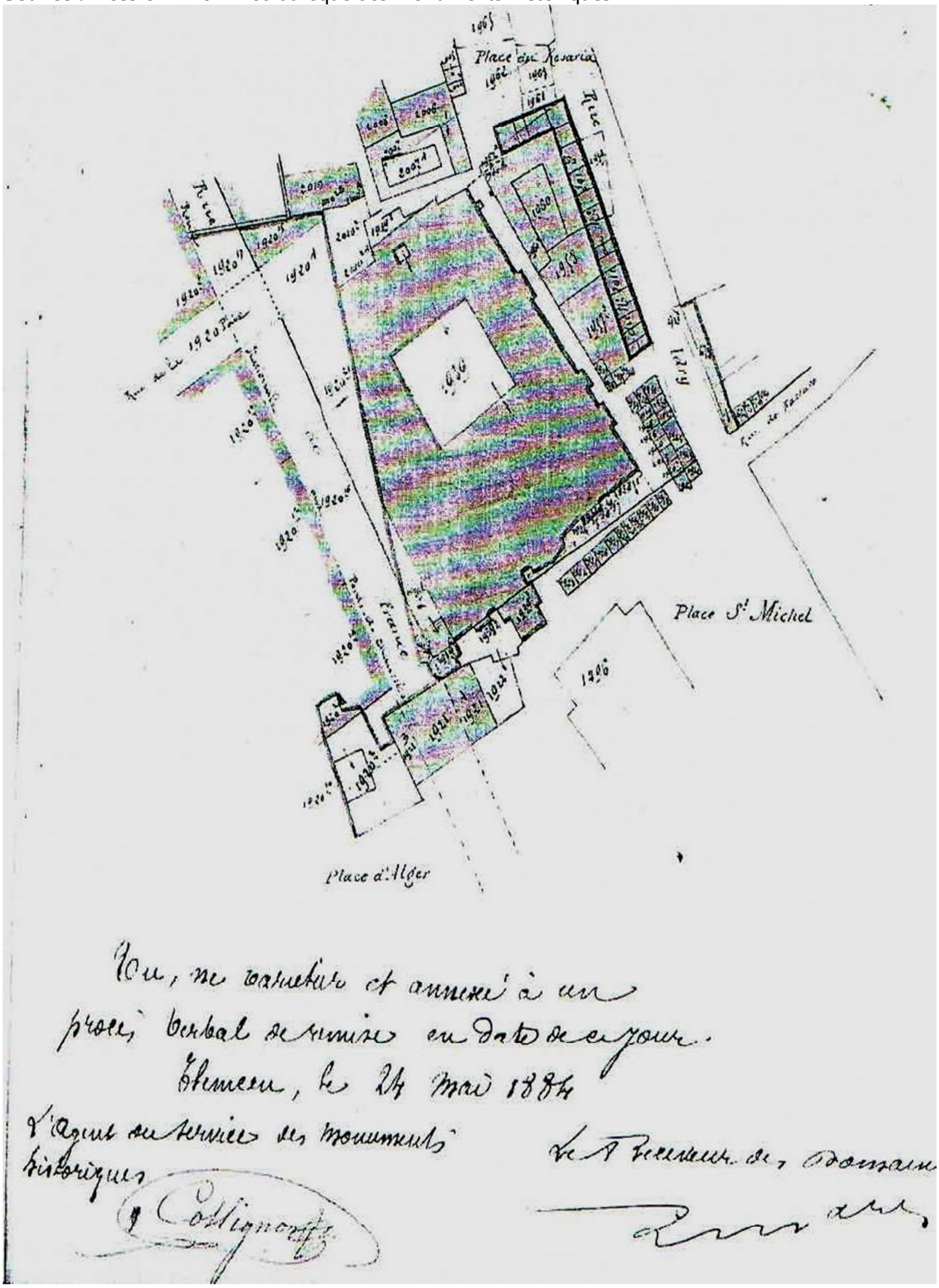

Annexe n°26: Rapport sur le Mechouar

Source : Rapport sur la défense de Tlemcen le 5 Février 1836 par le lieutenant-colonel du Génie Mercier, service historique de la défense/1H56 in Agnès Charpentier, op.cit. P 61 et 62

« Le mechouar construit sur le milieu à peu près du côté de la ville qui regarde la montagne est tout entier en dedans de l'enceinte et affecte la forme d'un rectangle, ses murailles sont en pisé de béton comme celle de la ville, espèce de construction d'une solidité remarquable et qui a acquit avec le temps la dureté de la pierre, la hauteur d'escarpement est de 10m et plus dans le parties bien conservées. Quelques fois elle n'a que 6 ou 7 m sur les points ou il s'est fait des éboulements. Quoique ce fort soit mal entretenu, il est fermé de toute part. Son intérieur est rempli des maisons et une assez grande partie et cultivée en jardins. Le bataillon volontaire dont la place est naturellement au mechouar occupe des maisons qui lui ont été cédées. Les turcs continuent d'habiter le reste qui est la partie la plus considérable. Cependant, la contenance totale ne serait que de deux bataillons environ avec leurs accessoires s'il n'y avait pas d'indigènes.

L'eau est en abondance : elle arrive de la montagne par des canaux qu'il parait difficile de couper, puisque ce sont les turcs au contraire qui en privaient les habitants quand ils étaient en guerre entre eux. Il y a d'ailleurs beaucoup de puits dans les maisons qui suffiraient aux besoins de la garnison si quelques entreprises sur le cours des eaux venaient à réussir.

Le principal défaut du mechouar est de ne pas assez dominer la ville ; bien qu'il soit dans la partie la plus rapprochée de la montagne et conséquemment la place haute. Cependant on y arrive par une pente si douce qu'elle est insensible. Il résulte de cette disposition facheuse que les édifices les plus élevés de la ville tel que le minaret de la grande mosquée et le retranchement du bazar ont beaucoup incommodé les turcs pendant le long blocus qu'ils ont eu à subir. Il n'y a d'autre remède à cet inconvénient que le défilement du terre plein des banquettes. Je le recommande partout où il sera possible.

Pour mettre le mechouar en aussi bon état de la défense qu'on peut l'espérer dans la situation actuelle des choses, les principaux travaux à faire sont ceux-ci.

A l'extérieur

-isoler complétement la muraille des maisons et clôtures en créant une esplanade aussi large que celle qui règne sur la place sud c'est-à-dire de 30m environ.

A l'intérieur

-rétablir le parapet crénelé et la banquette en arrière partout où cela est utile

-ouvrir une rue au pied des remparts pour la facilité de la circulation de la défense

-de mettre en état les embrassures de la batterie du front nord.

Annexe n°27: Profil de l'enceinte Ouest du Mechouar en 1854 état des lieux et projet de confortation

Source : service historique de la défense/1VH1812- dossier 1- feuille 8 in Agnès Charpentier, op.cit. P 63

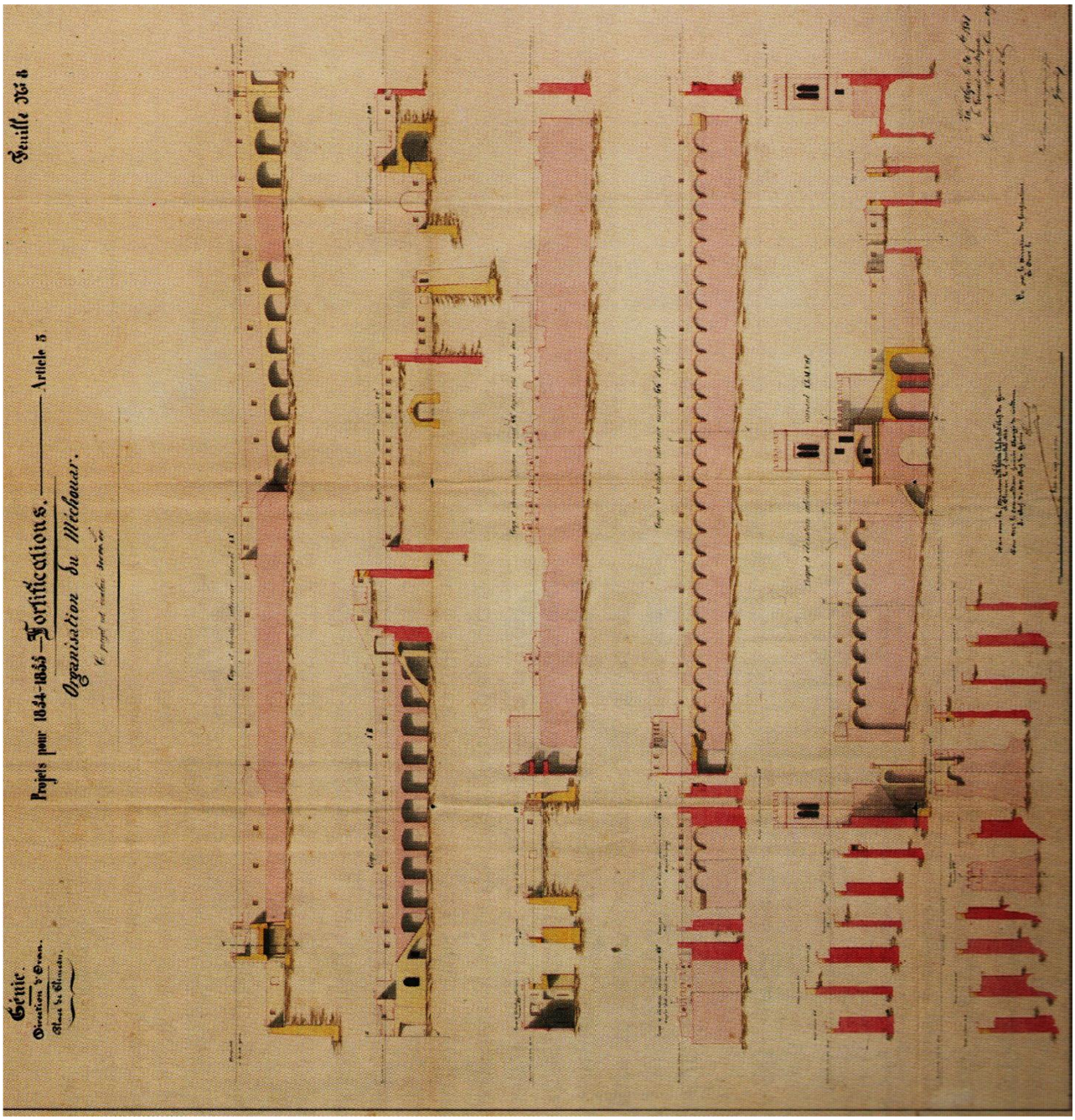

Annexe n°28: Tour Nord de l'enceinte du Mechouar
Source : Berbrugger, op cit. service historique de la défense/1M1316, N°37 in Agnès Charpentier, op.cit. P 64

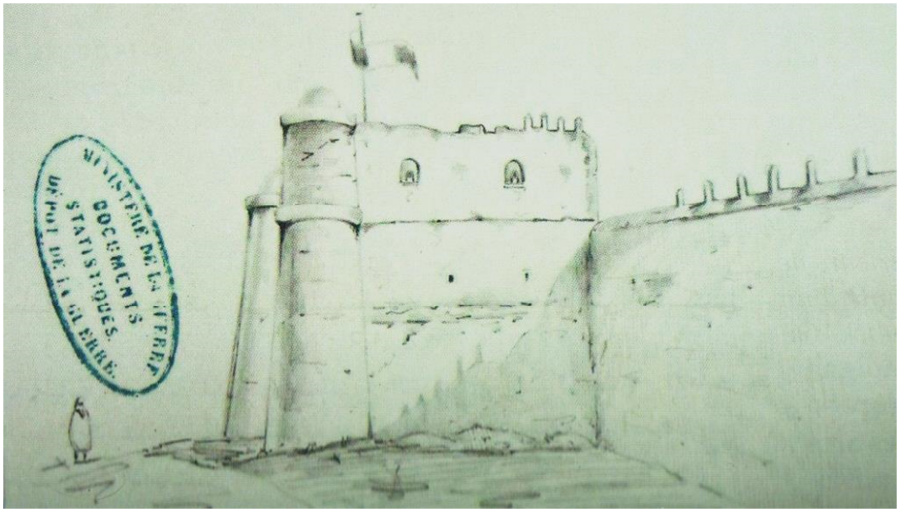

Annexe n°29: Description du Mechouar
Source : voyage dans la province d'Oran par G. Tatareau, capitainbe au corps royal d'Etat Major service historique de la défense/1M1316, N°6 in Agnès Charpentier, op.cit. P 65 et 66
« La ciatadelle appelée mechouar est assise au sud de la ville quelle touche à peu prés au niveau de celle-ci et est séparée du mur de la cité par une large dépression. Cette enceinte a une forme rectangulaire d'environ 460m sur 280m, flanquée de tours carrées et dont les longueurs faces sont parallèles à la montagne.

Elle est en pisé, avec une banquettes et larges créneaux comme tous les ouvrages de cette espèce. Son épaisseur est aussi de 5 à 6 m et sa hauteur de 20à 30 m. Il n'y a presque pas de fossé si ce n'est dans une petit ravin. Il n'y a que deux portes. Une sur la face ouest appelée Bâb el hadid l'autre à l'angle sud-est et qu'on nomme Bâb el touissa. Elles sont, m'a-t-on assuré, doubles c'est-à-dire suivies d'une autre en retour.

On remarque sur la face nord deux tours rondes accoupelées et qui semblent d'une construction différente des autres ou du moins restaurées avec un cordons de prierre. C'est la batterie principale nommé toppana et assurée de cinq petits canons qui domine le mechouar. Il y a aussi une tour jumelle mais carrée sur la face ouest, à quelques distance de la portequi se trouve placé vers le milieu. Deux autres canons sont à la porte trouissa et trois au marabout de sidi boudjemaa, sorte d'ouvrage avancé arrangé par les couloughlis sur le front ouest. Il en reste trois disponibles pour les sorties et qui sont trainés par la troupe. Tous ces canons sont du calibre de 4 à 8 à peu prés dont 2 ou 3 couleuvrines. Le total des bouches à feu est de onze mais il y en a en tout 24 parmi lesquelles deux mortiers.

On compte dans l'intérieur 80 à 100 maisons adossées en partie à la muraille ; d'autres couvrent les abords extérieurs de la face est. Il y a dans l'enceinte de ce coté un lieu planté d'un grand arbre appelé boufir et qui est le jardin du beylick. On distingue aussi une mosquée.

L'enceinte primitive de la ville se rattache de sor al hammam au mechouar et passe ensuite dans le vallon qui sépare la ville de la montagne en suivant à peu prés la ligne du talweg et gagnant le ravin lui-même encaissé d'el callah jusqu'à la porte de sidi daoudi. Il en résulte une double enceinte, mais plutôt favorable à l'assaillant parce que ce mur est en ruine. Il y a en outre de tours de petits ouvrages isolés en dehors et sur plusieurs points de l'enceinte totale.

Les abords du mechouar soient couverts du côté de la ville par le quartier avoisinant dont une partie a été rasé depuis 3 ou 4 ans à l'ouest il y a les jardins et des masures ; à l'est des jardins, quelques maisons et le ravin d'el callah. Mais au sud c'est un vallon qui n'a qu'une lisière d'oliviers dans le fond et le pied de la muraille est pratiquement à découvert.

Par sa position le mechouar n'a qu'une action imparfaite dans la ville.

Annexe n°30: Mechouar avant et après aménagement
Source : Boukerche Djamel op.cit p60

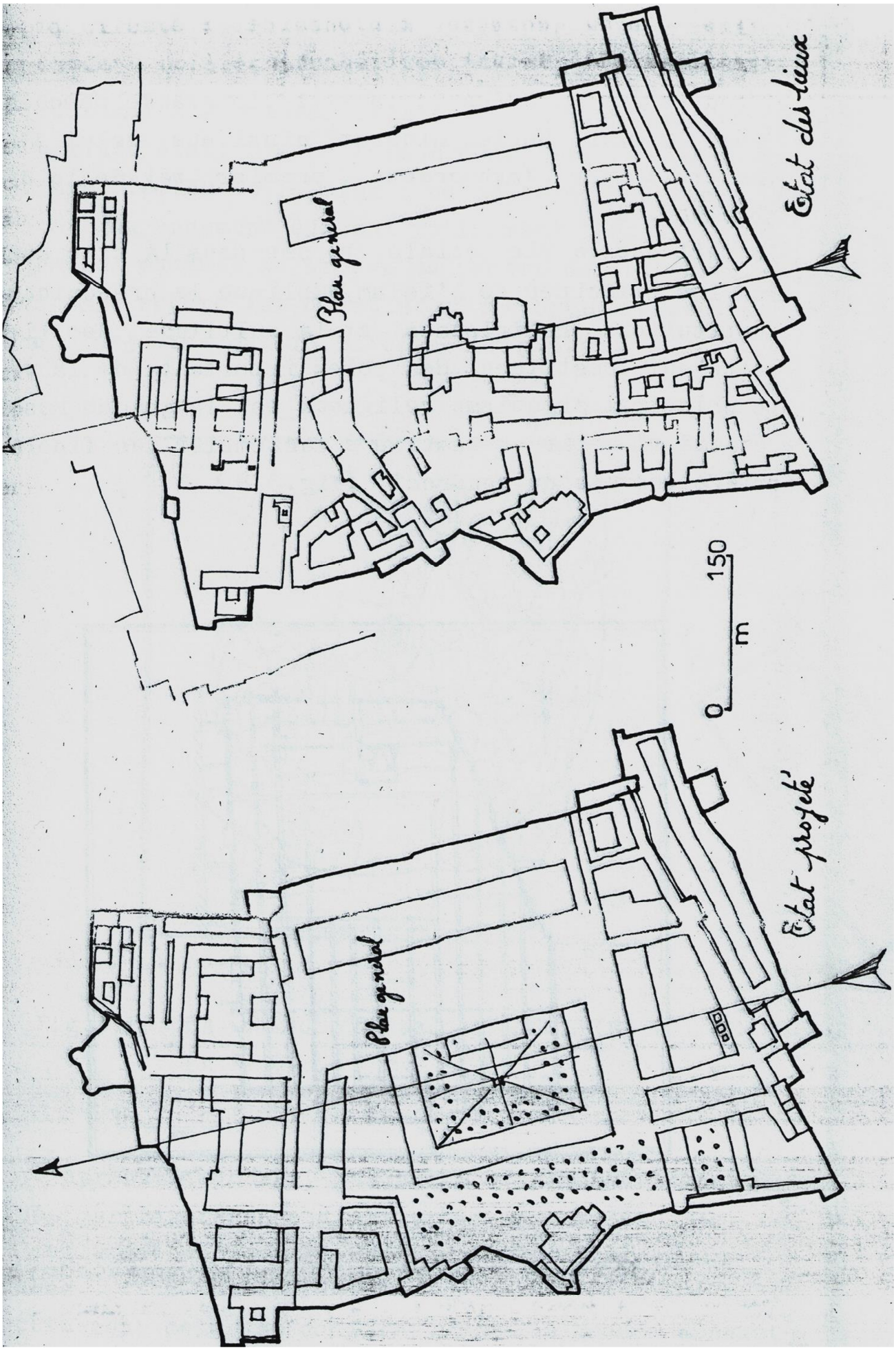
Plan général
Etat des lieux
0
150
m
Plan général
Etat projeté

Annexe n°31: Tour des moulins 1847
Source : service historique de la défense/1H766, N°142 in Agnès Charpentier, op.cit. P 68

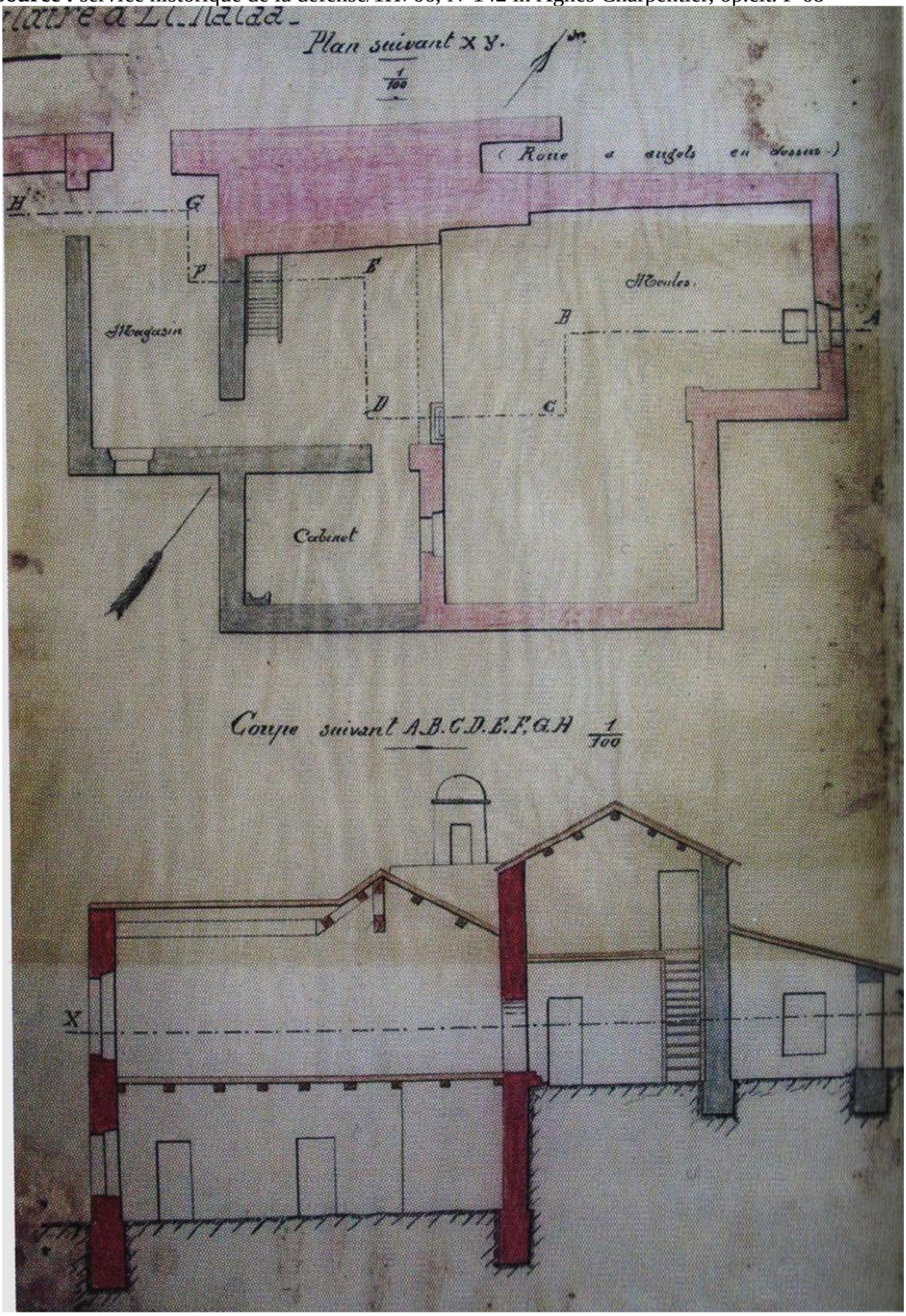

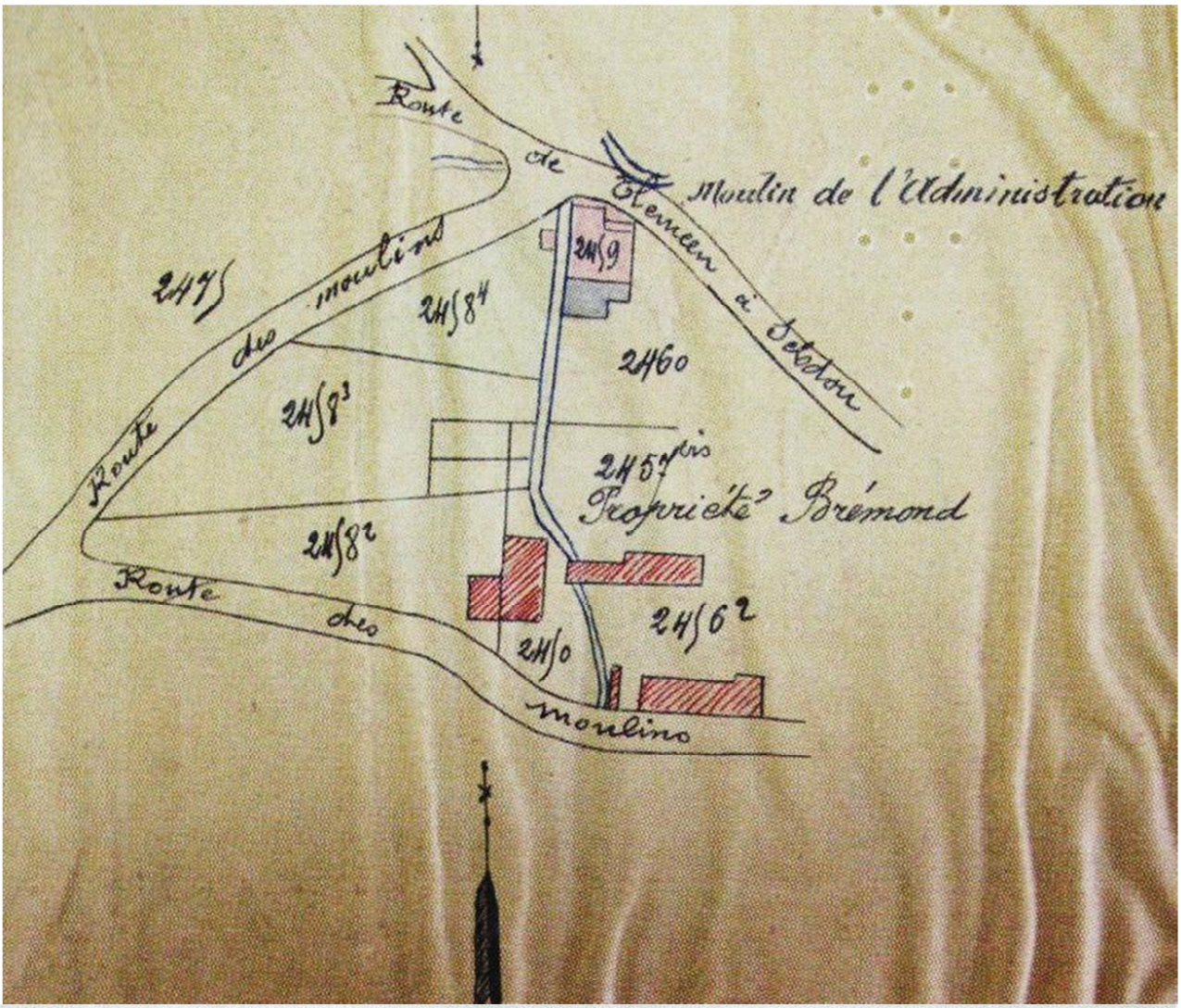

Légende.

La partie teintée en rose constitue le moulin et son emplacement tels qu'ils furent concédés à l'administration de la guerre en 1842.

La partie teintée au gris appartient comme emplacement au sieur Ducros, les maçonneries correspondantes teintées en gris ont été édifiées par les locataires successifs du moulin d'El. Kalâa

Lot n° 2H/84 Contenance 05a, 45c
Lot n° 2H/9 Contenance 01a, 50c

Annexe n°32: relevé de maisons par l'ANAT
Source : ANAT POS Tlemcen op.cit p69.

RELEVE ARCHITECTURAL DE MAISONS PARTIELLEMENT DEMOLIES

SISES RUE BANOU ZIANE (BAB ZIR)

PLAN DE SITUATION

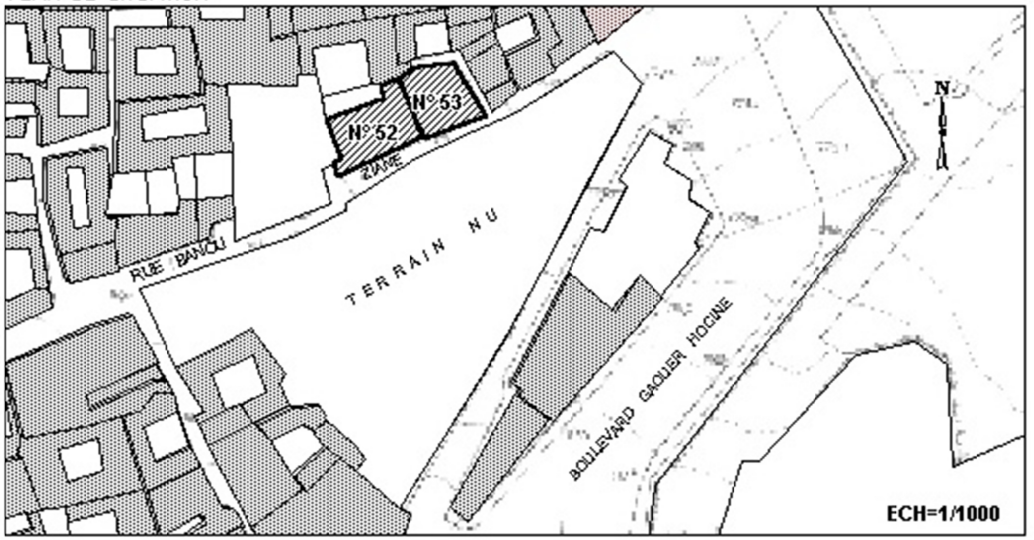

CONSTRUCTION N° 53 ILOT 1
SUPERFICIE = 100 m2

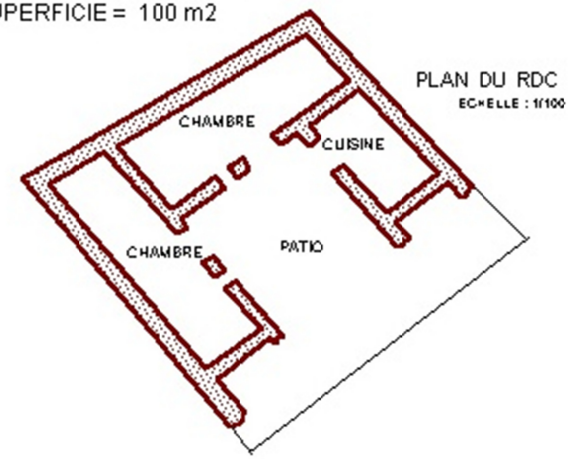

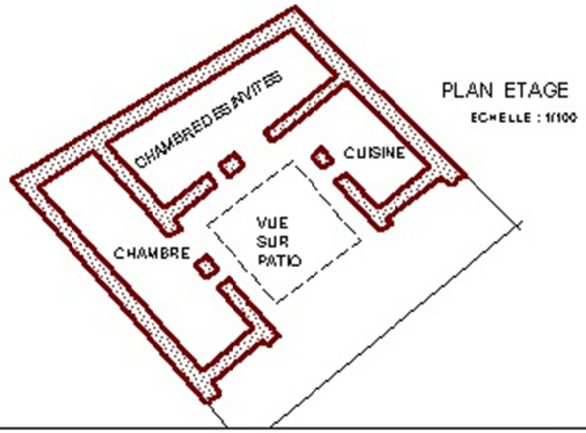

CONSTRUCTION N° 52 ILOT 1
SUPERFICIE = 132 m2

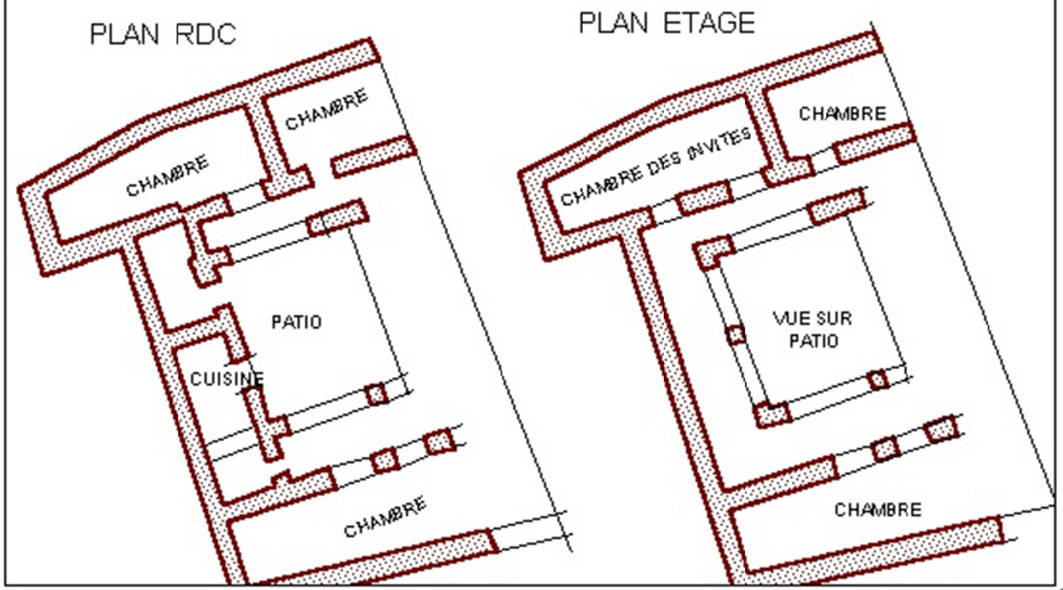



Annexe n°33: relevé de maison par BOUKERCHE
Source : BOUKERCHE op .cit.p52 et 53

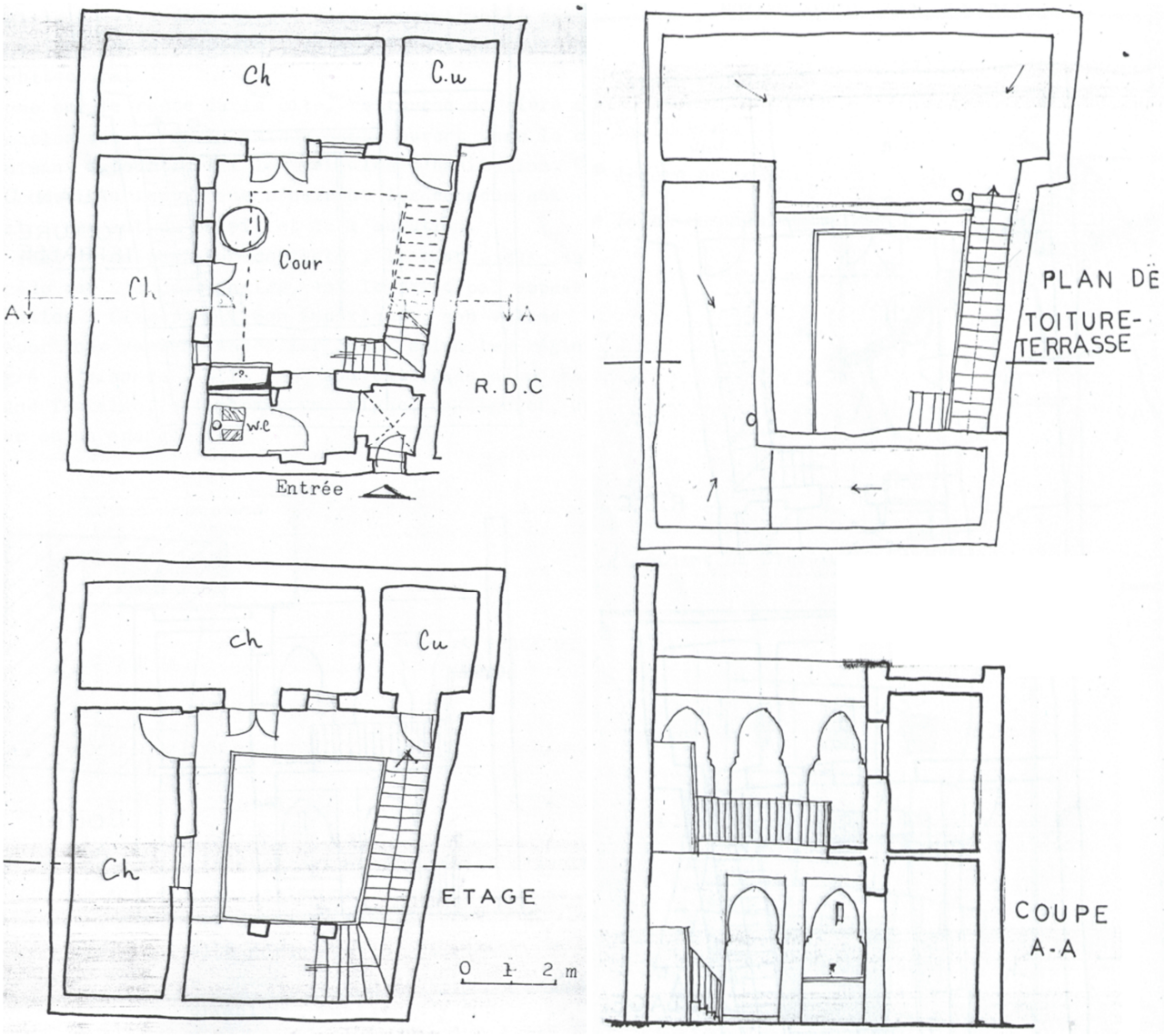

Annexe n°34: relevé de maison par CHABANI 1
Source : N.CHABANI, mémoire de magister, Conservation and its relationship history and tradition in the medieval towns of north Africa-Tlemcen, université Newcastle 1987 p40

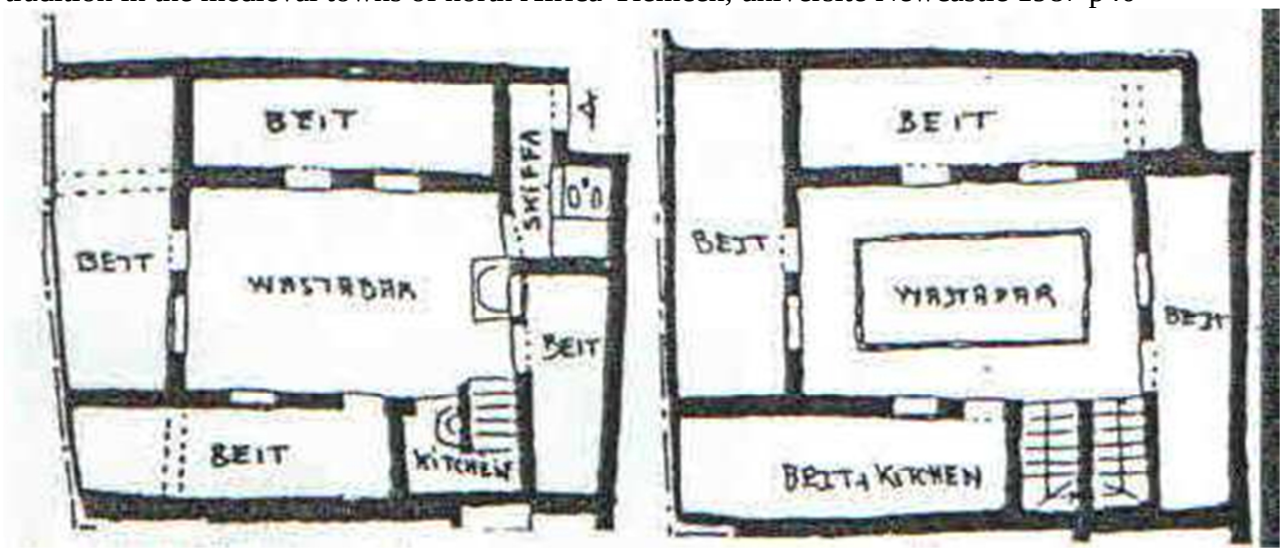

Annexe n°35: relevé de maison par CHABANI 2
Source : N.CHABANI, op.cit p40

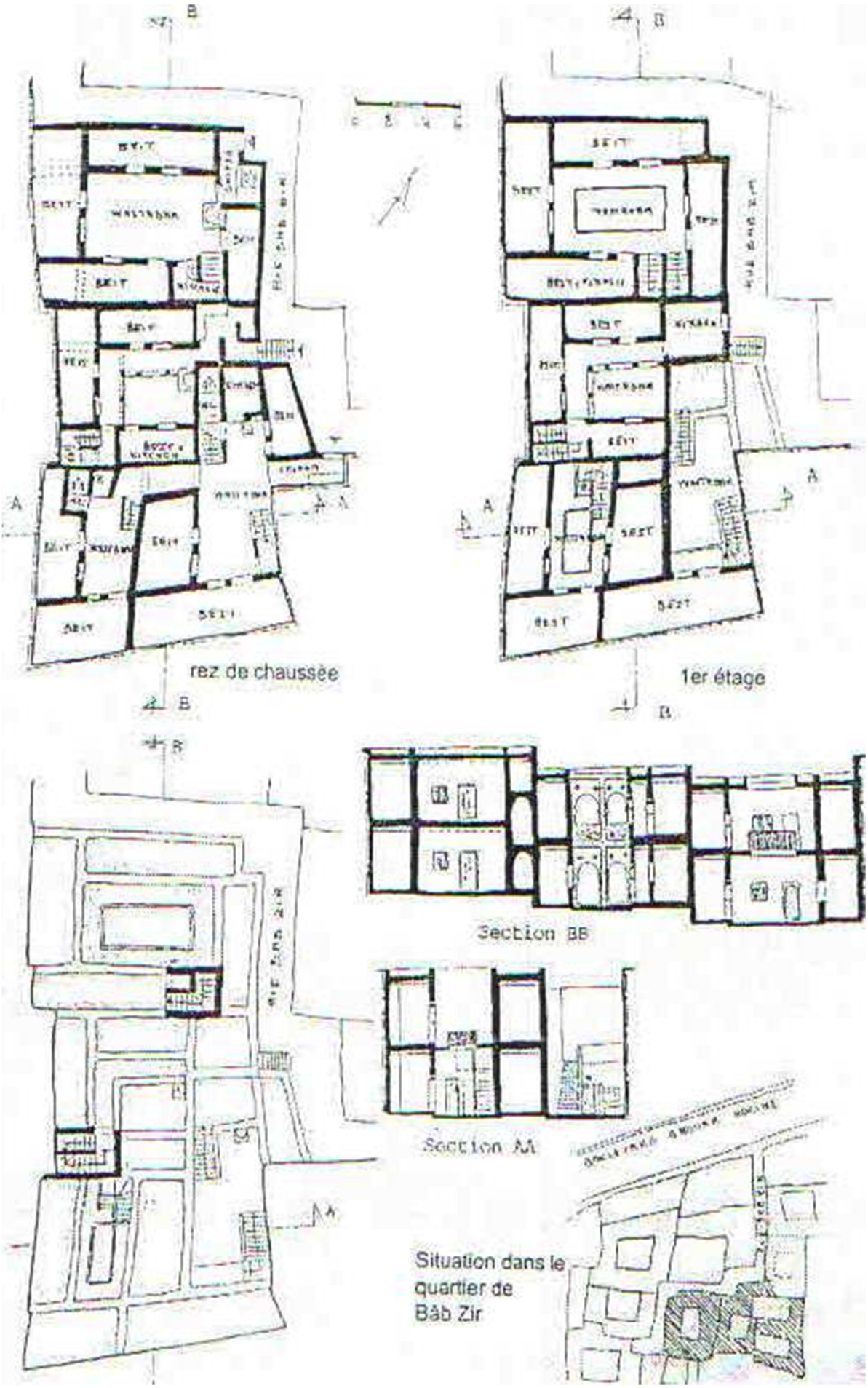

Annexe n°36: relevé de maison par CHABANI 3
Source : N.CHABANI, op.cit p41

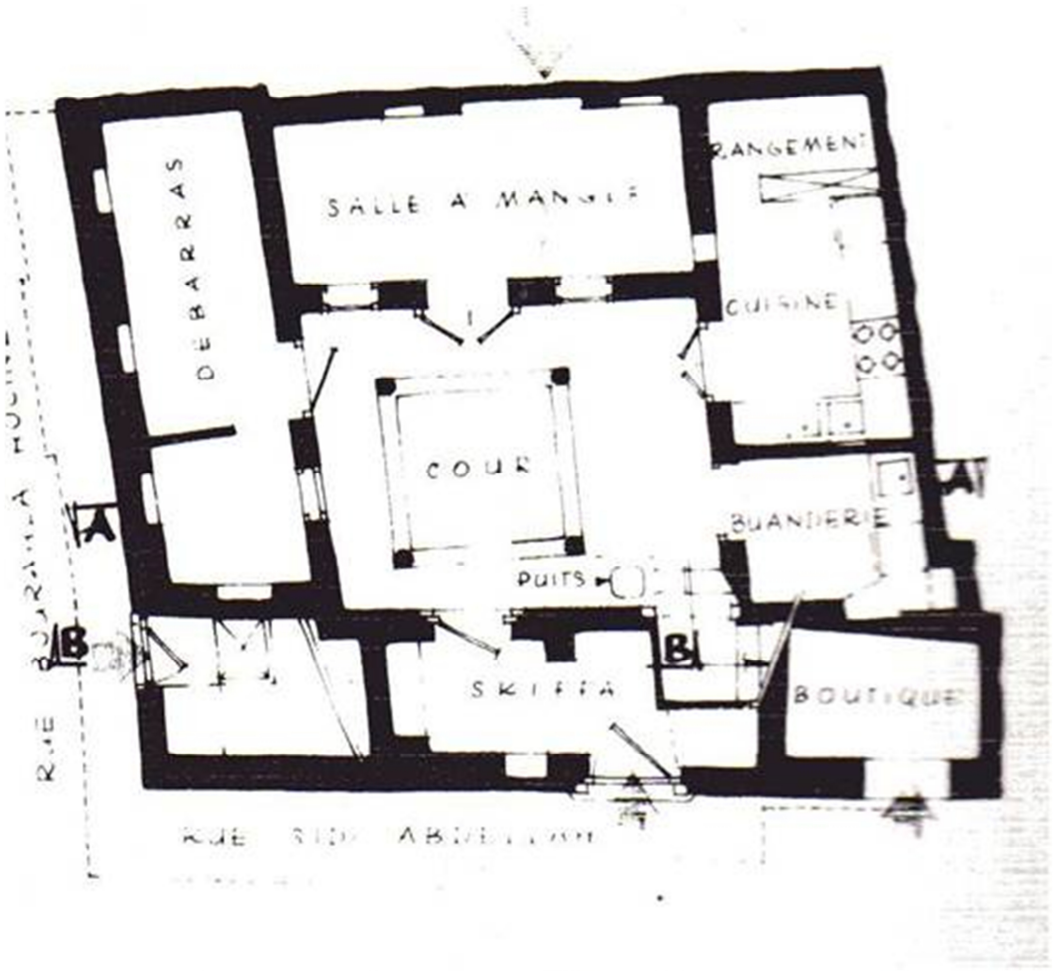
DEBARRAS
SALLE A MANGER
RANGEMENT
CUISINE
COUR
BUANDERIE
PUITS
SKIFFA
BOUTIQUE
A
B

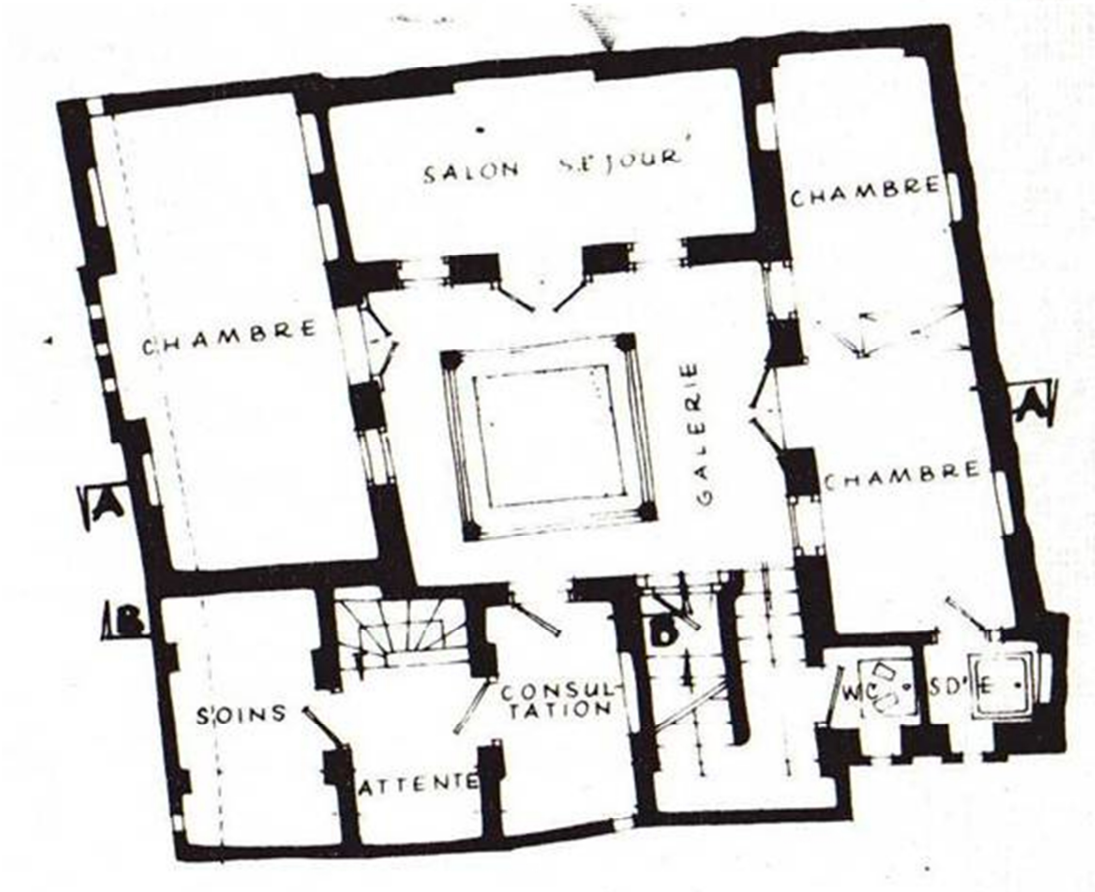
SALON SEJOUR
CHAMBRE
CHAMBRE
GALERIE
CHAMBRE
SOINS
CONSULTATION
ATTENTE
WC
SDE
A
B
D

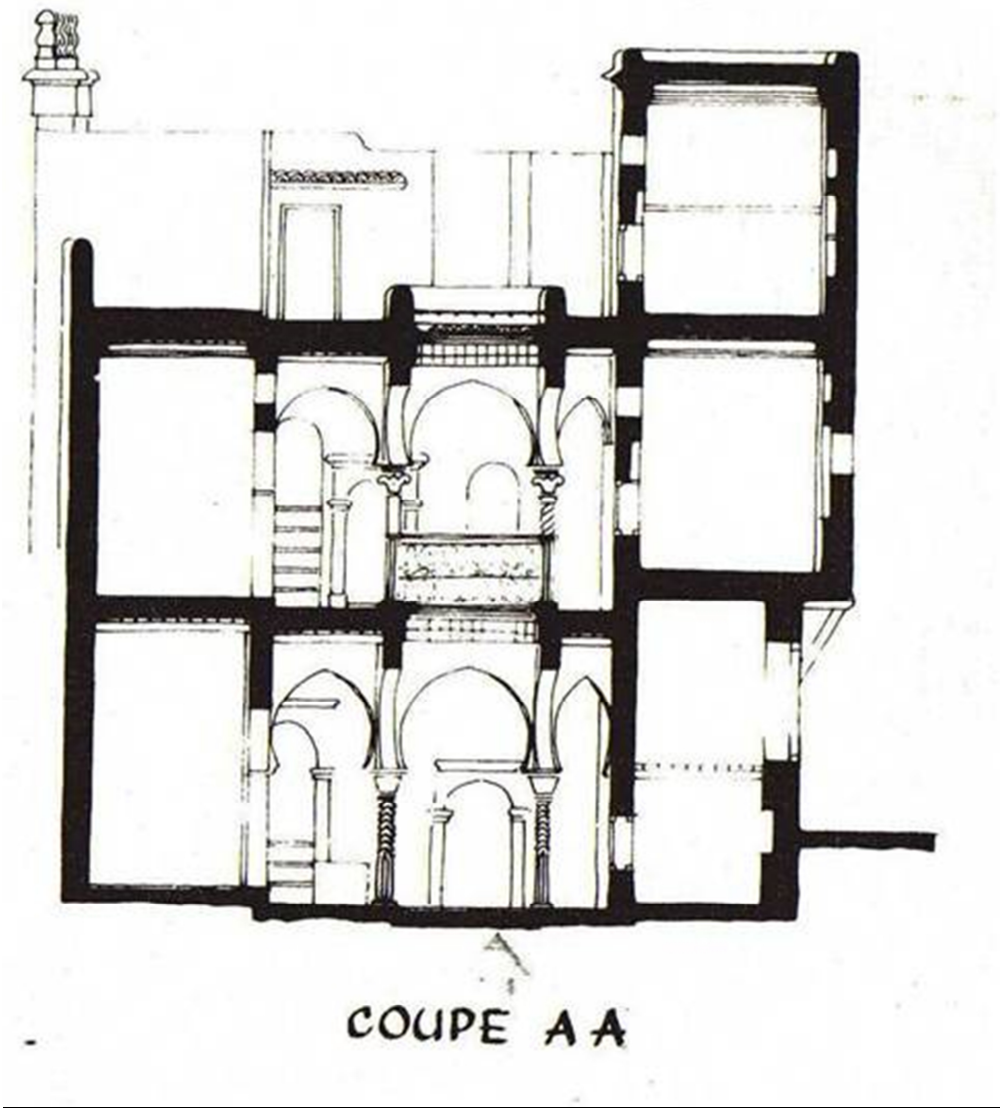

COUPE A A



Annexe n°37: Aménagement projeté de la place d'Alger 1876
Source : archives APC de Tlemcen, plan d'alignement de la ville de Tlemcen, 9 mai 1877.

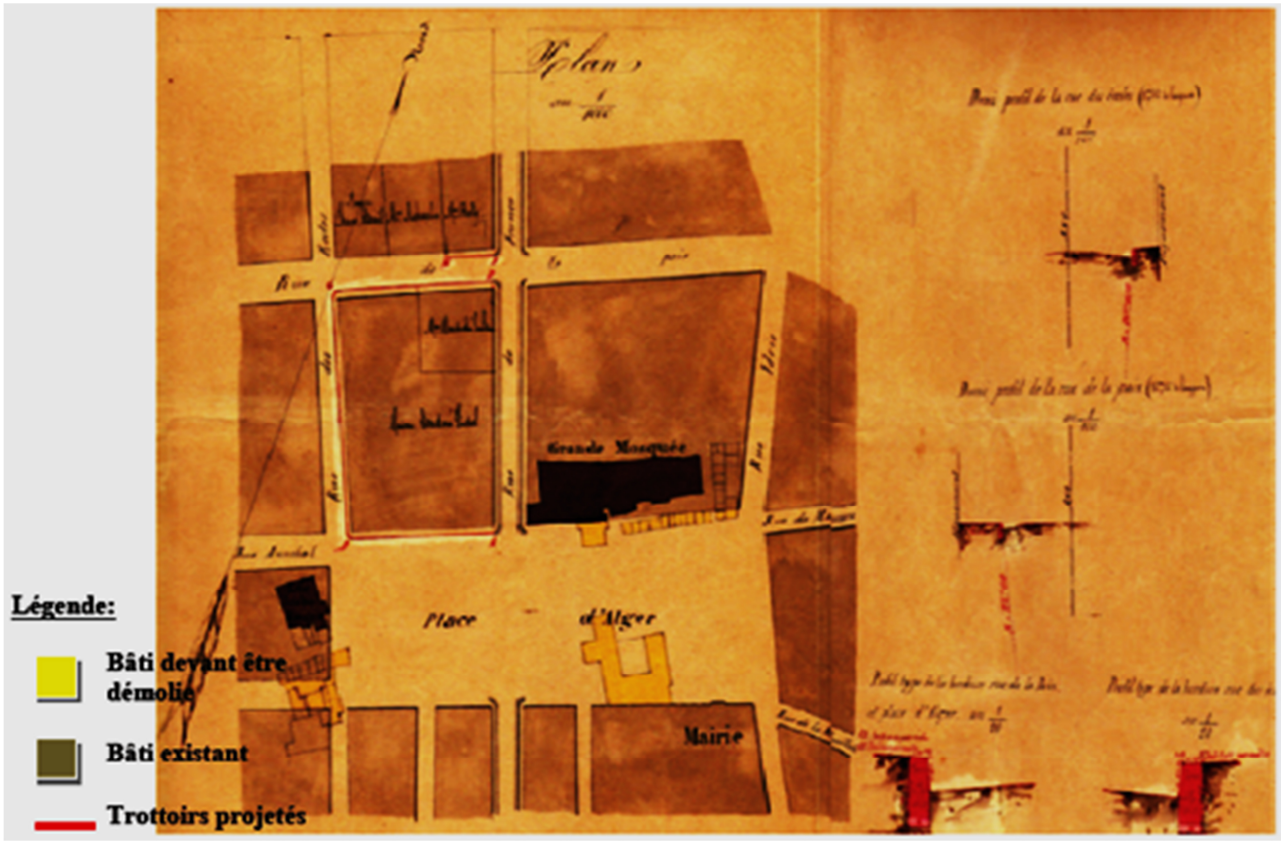

Annexe n°38: places d'Alger et de la mairie 1889
Source : archives APC de Tlemcen, Aménagement des places d'Alger et de la mairie, VOYER, 31 Juillet 1889.

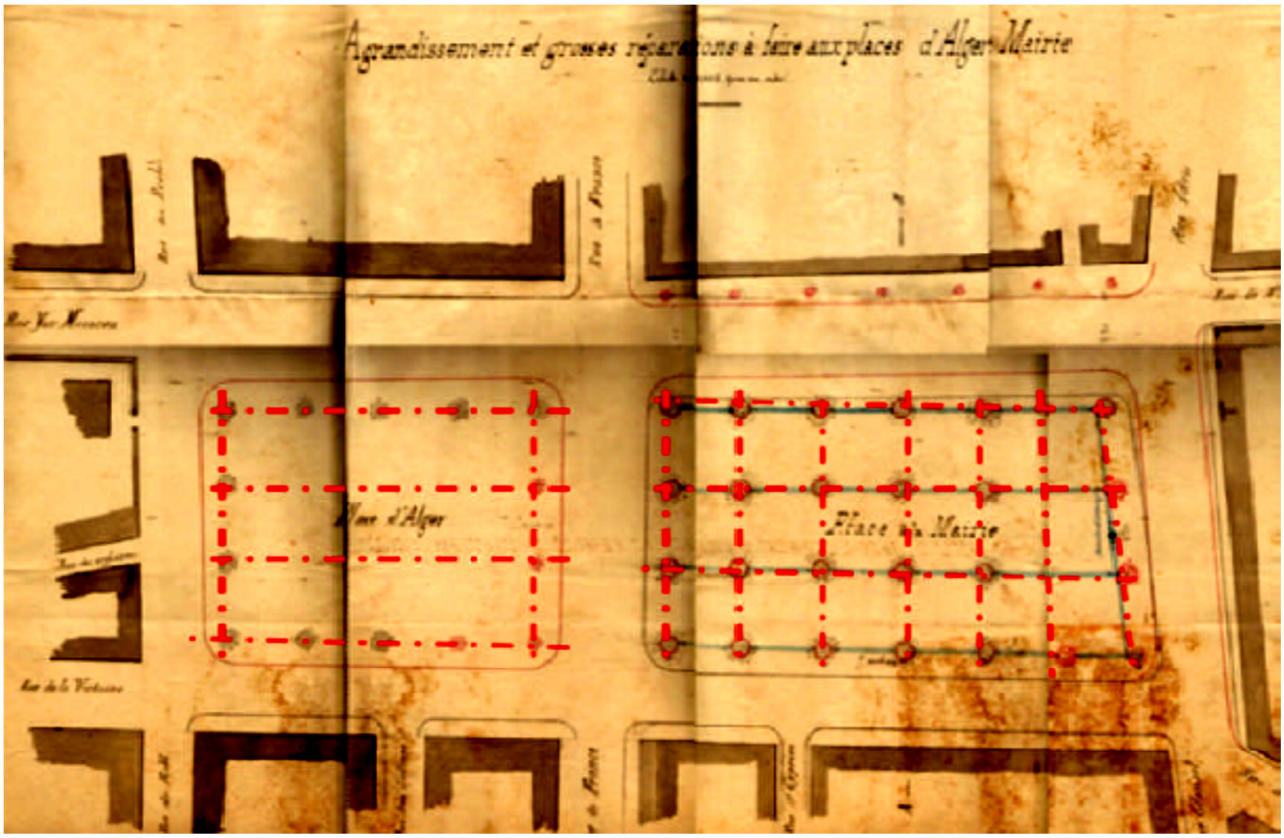



Annexe n°39: places des caravanes (d'Alger) et du Fondouk (de la mairie) avant leur réaménagement
Source : archives APC de Tlemcen.



Annexe n°40: Rempart français côté Bab Zir
Source : Archives militaires de vincennes carton 4 n°286

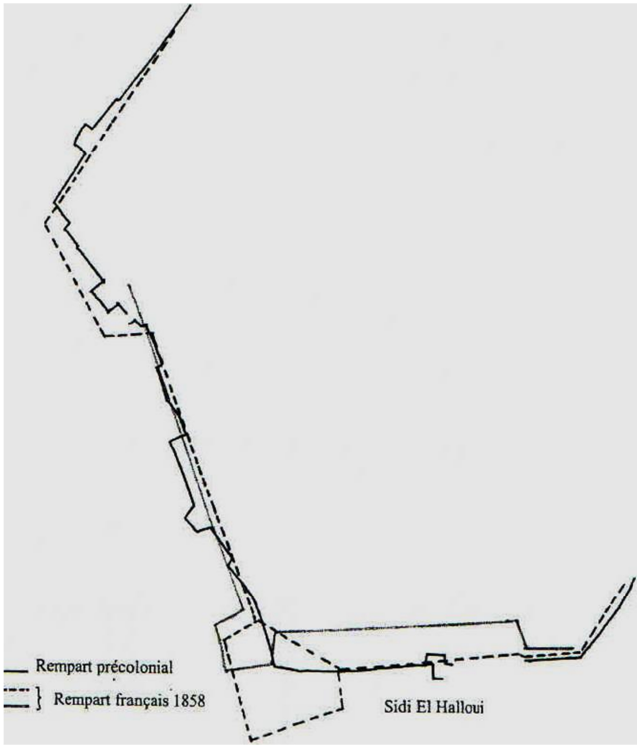

Annexe n°41: Plan de Porte urbaine
Source : Rempart est A8 S1 C3 201b archives militaires de Vincennes.

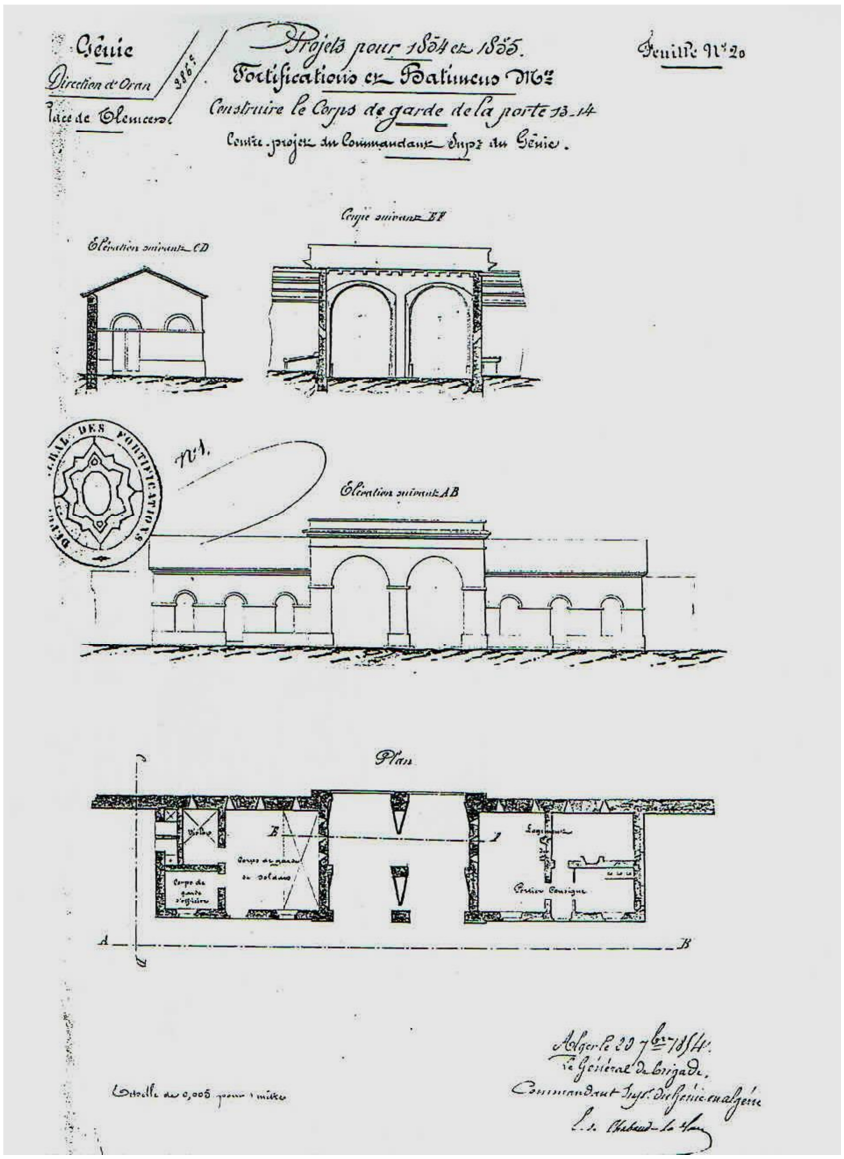

Annexe n°42: Caserne Mustapha 1843
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1809-dossier2-feuille4

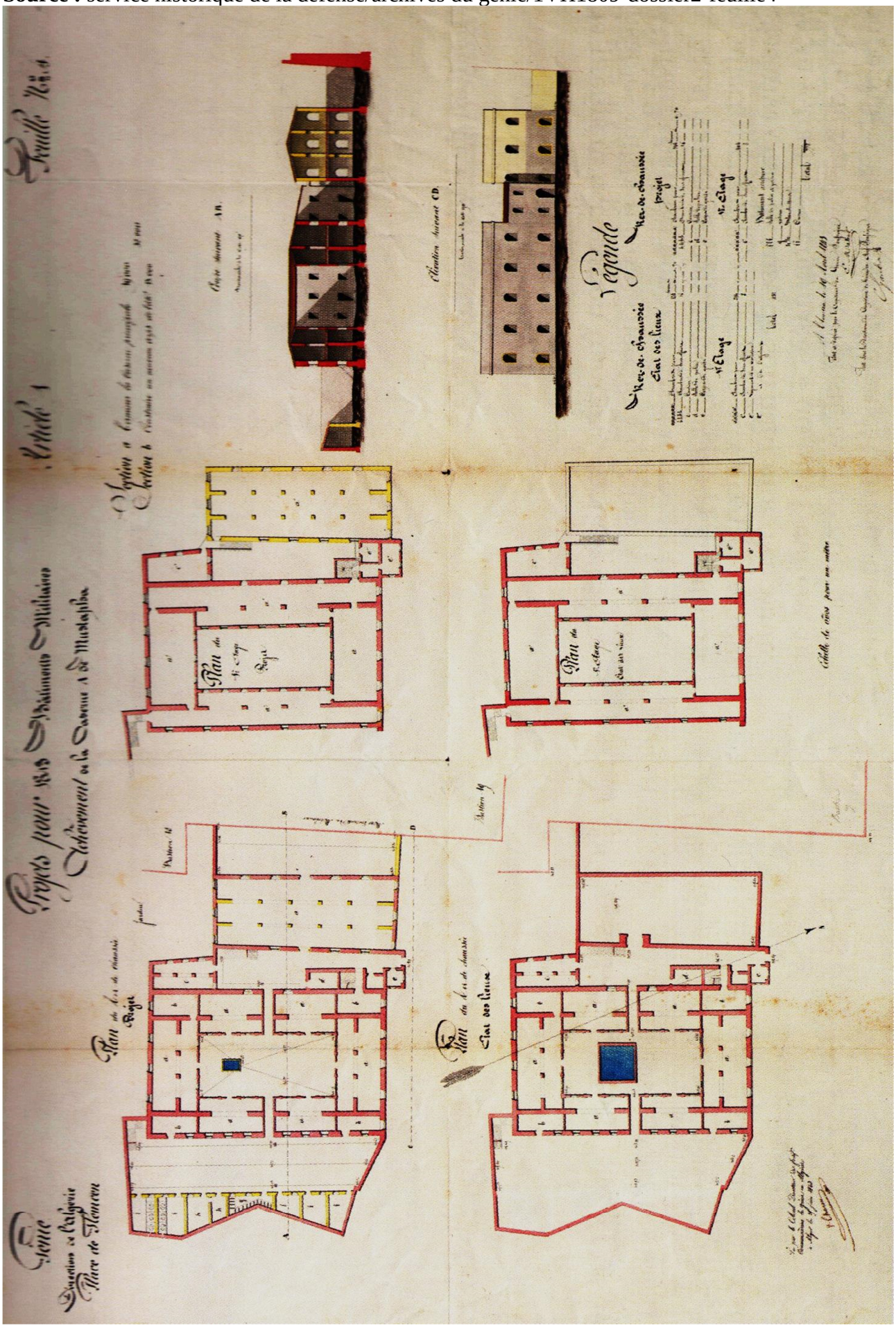

Annexe n°43: Caserne Mustapha 1847
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1809-dossier2-feuille4 bis

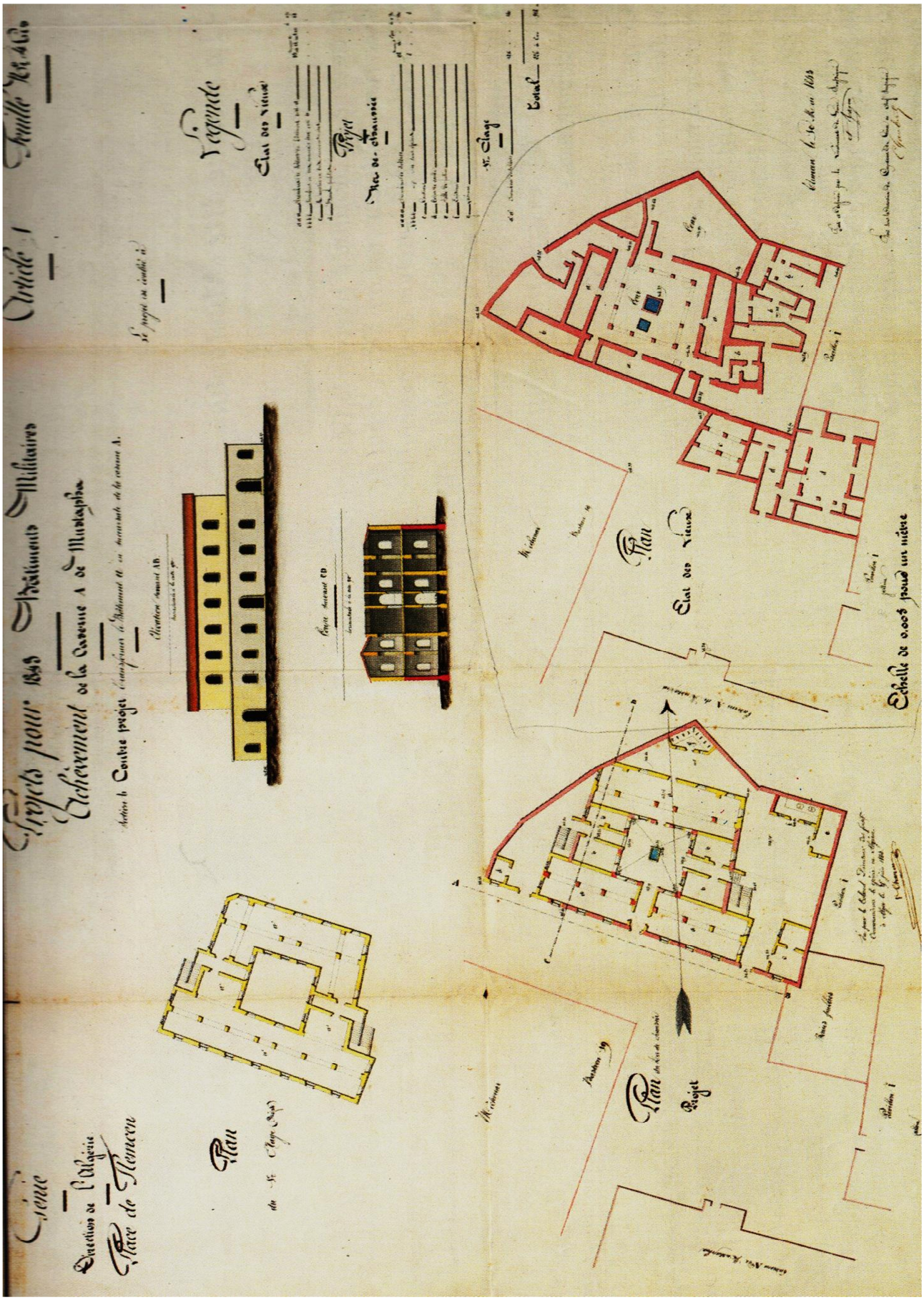

Annexe n°44: bâtiment des lits militaires 1852
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1811-dossier3-feuille12

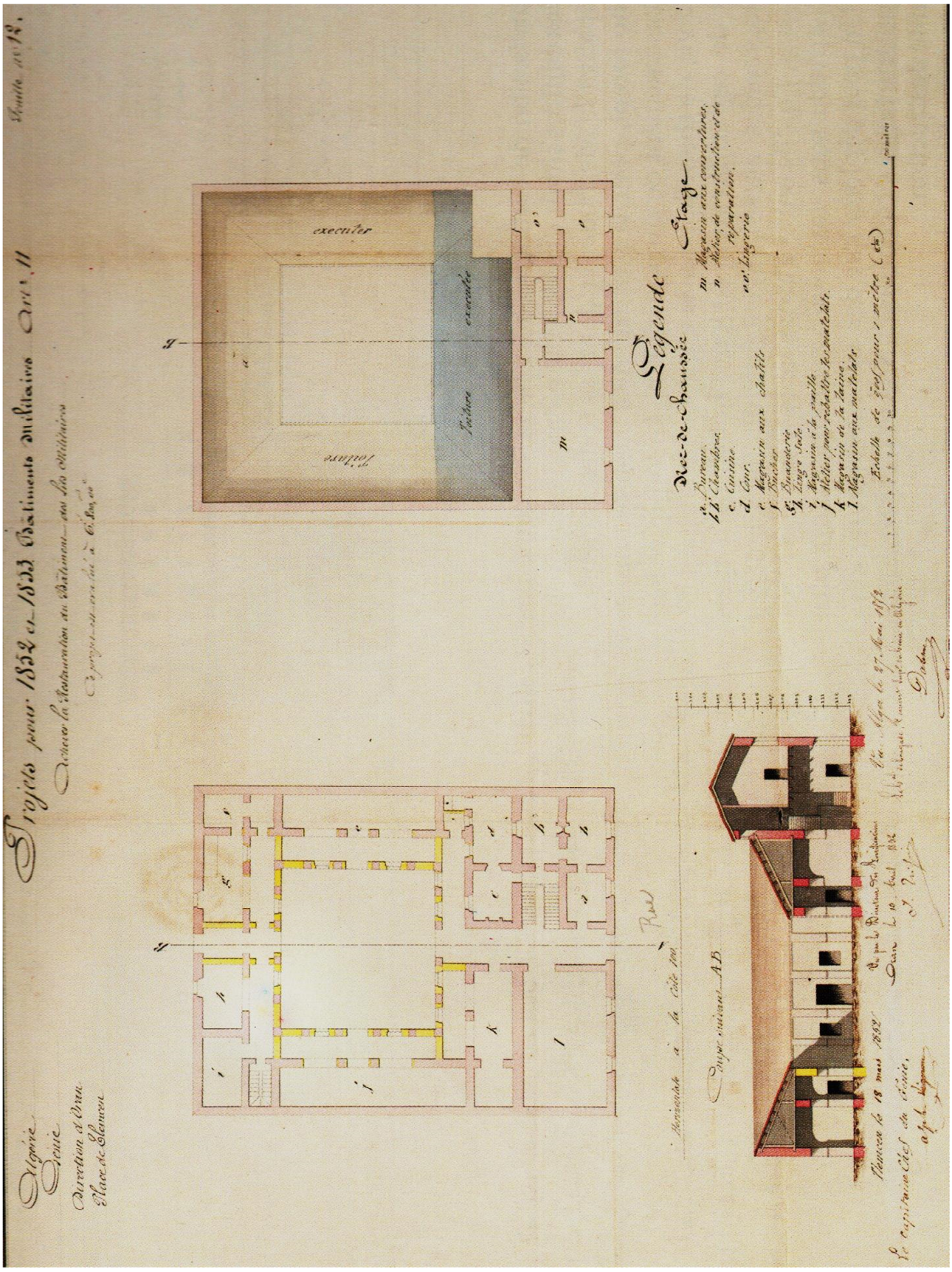

Annexe n°45: le vieil hôpital 1846
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1811-dossier3-feuille11

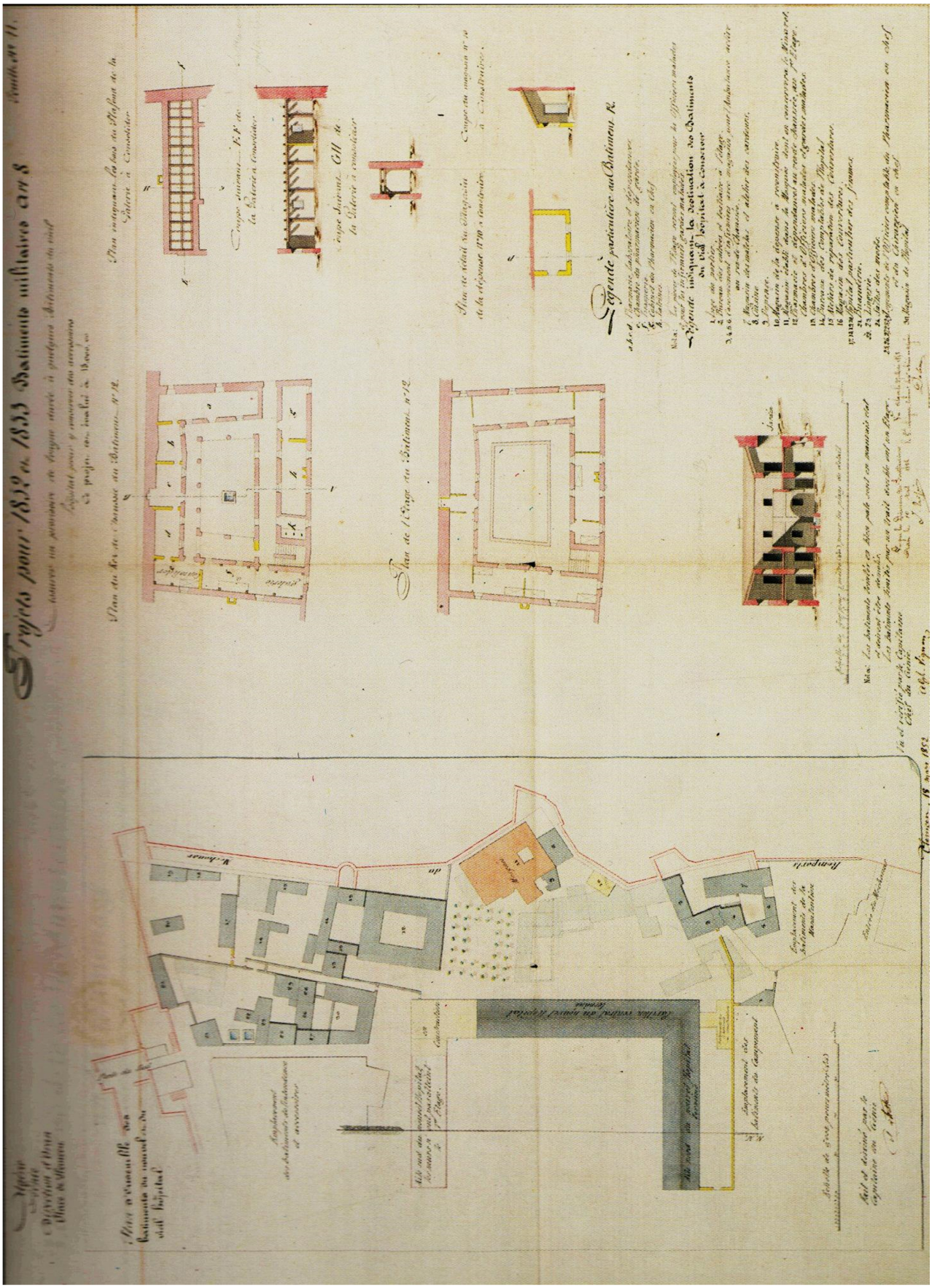

Annexe n°46: Caserne X 1843
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1809-dossier2-feuille9

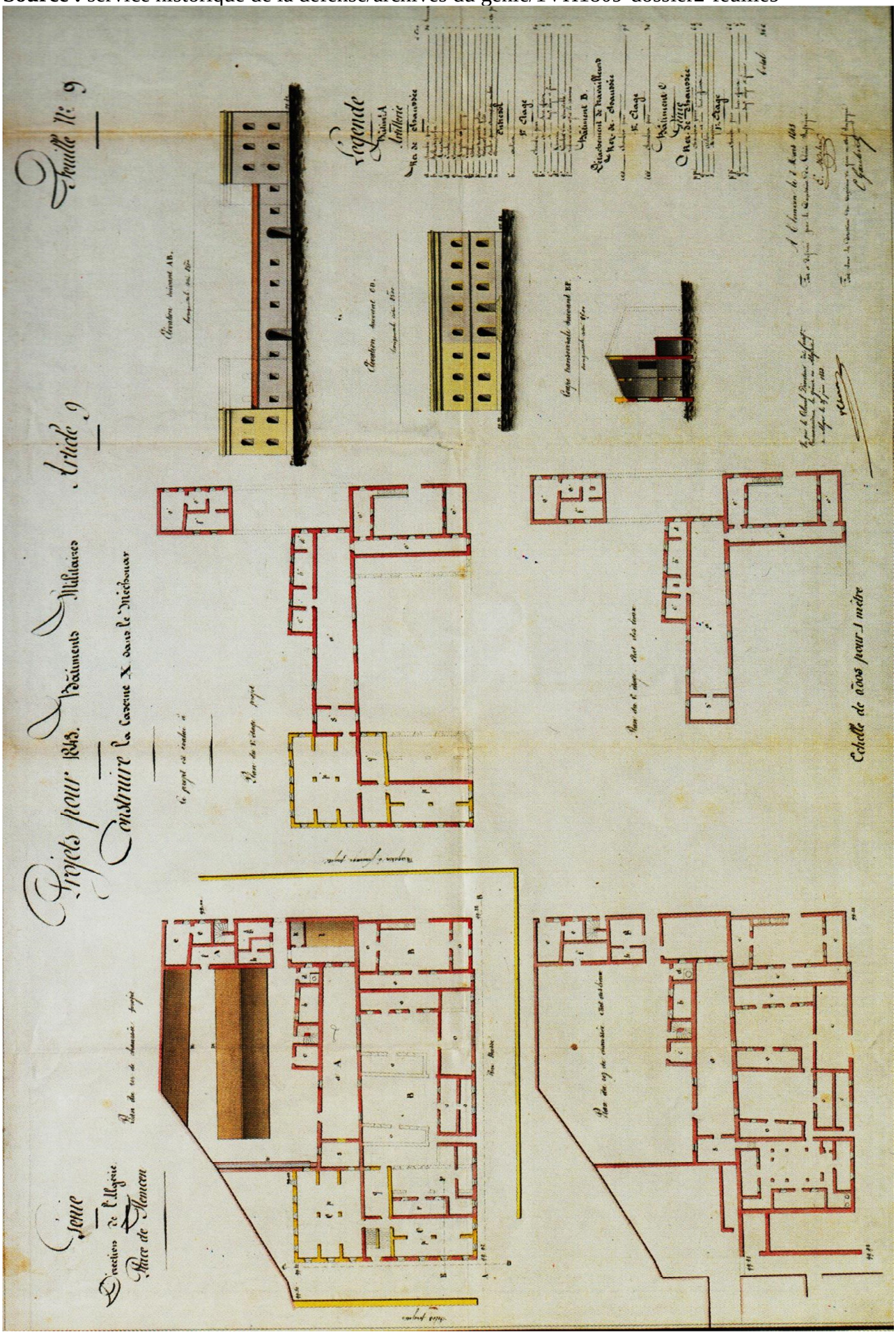

Annexe n°47: salle de bain de l'hôtel de la subdivision 1854
Source : service historique de la défense/archives du génie/1VH1812-dossier1-feuille16

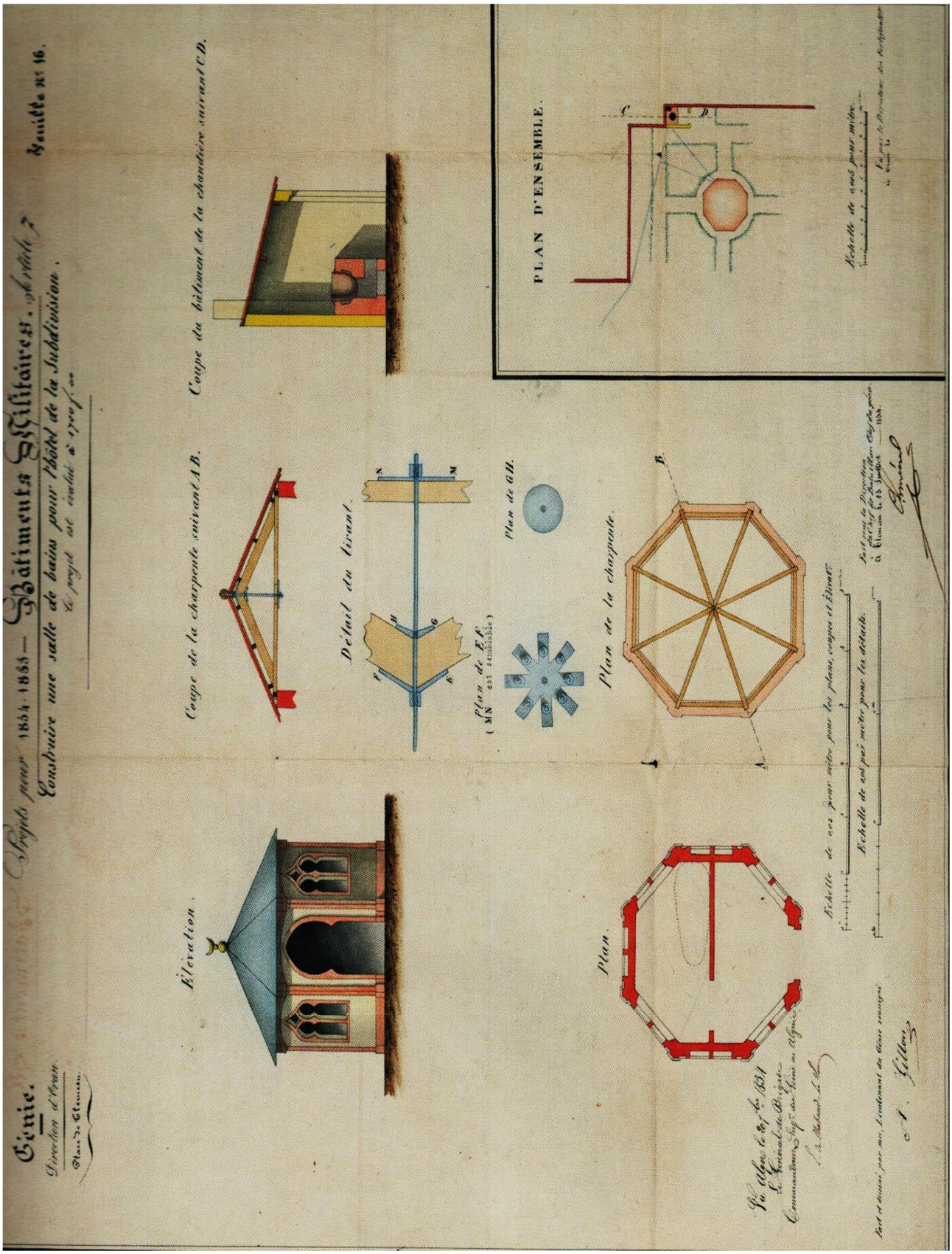

Annexe n°48: Caserne Mustapha 1846
Source : Archives militaires de Vincennes, feuille 4, carton1, section1 / feuille 6, carton2, section 1

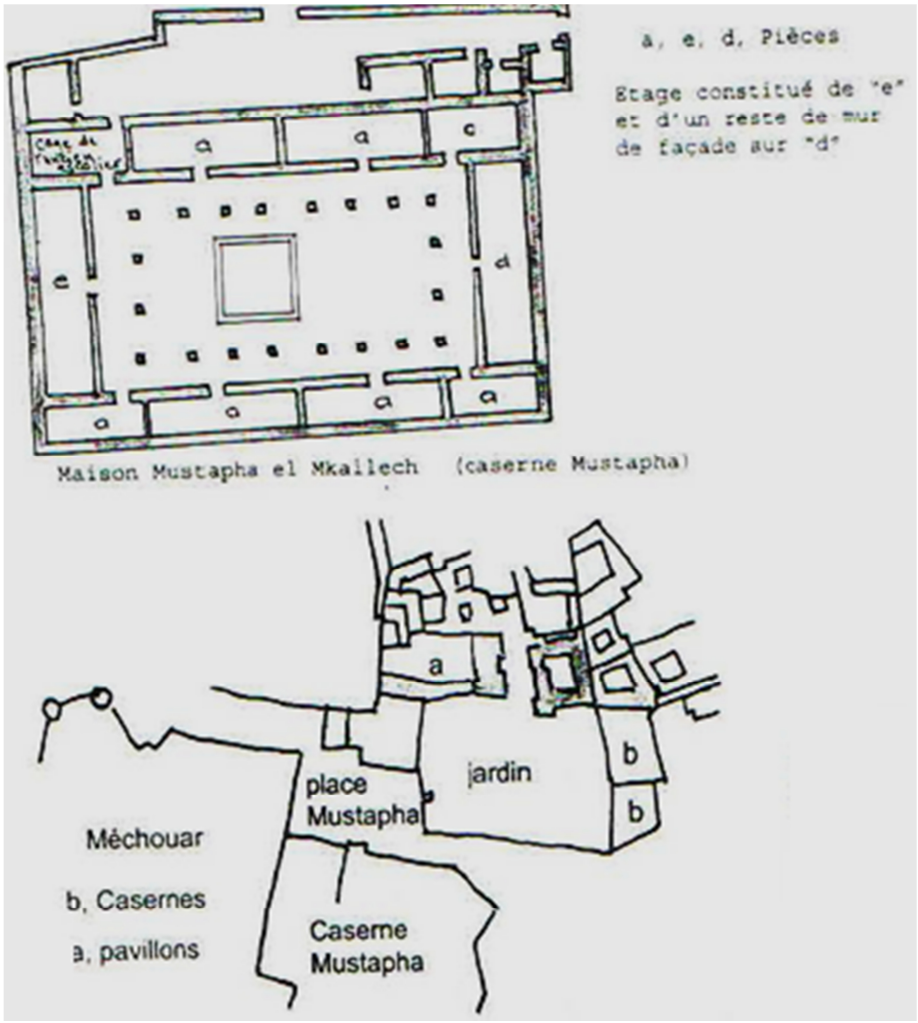

Annexe n°49: Caserne El Kissaria
Source : Archives militaires de Vincennes, feuille1 carton 3

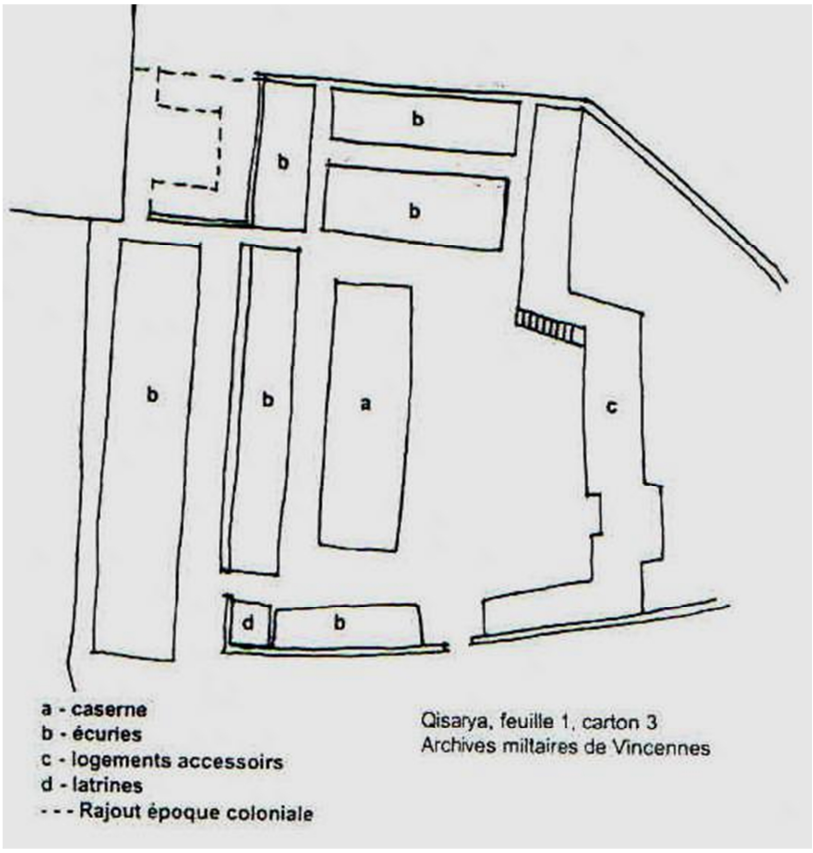

Annexe n°50: quartier général français 1845
Source : Archives militaires de Vincennes, A8 S1 C3 201b

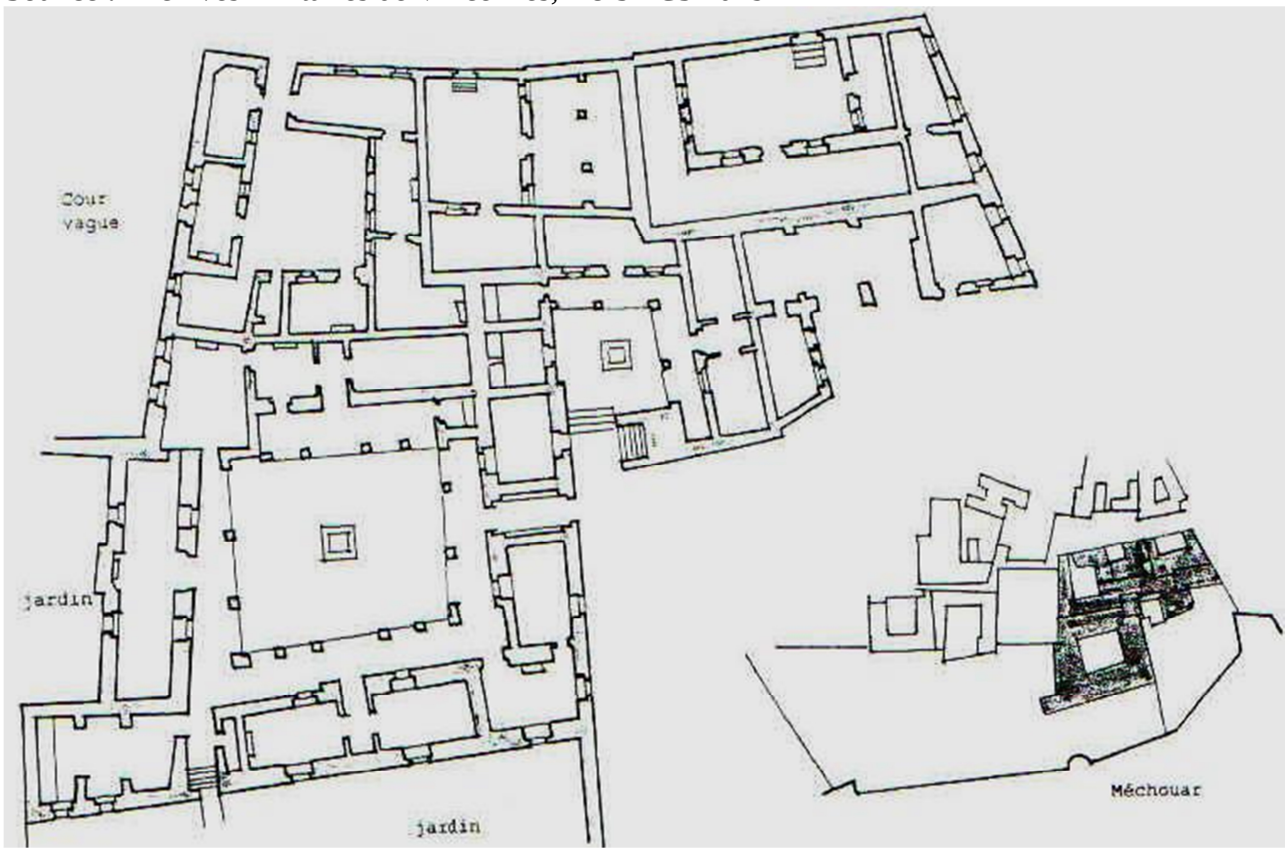

Annexe n°51: relevés du Duthoit
Source : A.Koumas, C.Nafa , L'Algérie et son patrimoine, p92-118

-La grande mosquée 1872 :



SOURCE : BERBRUGGER OP.CIT

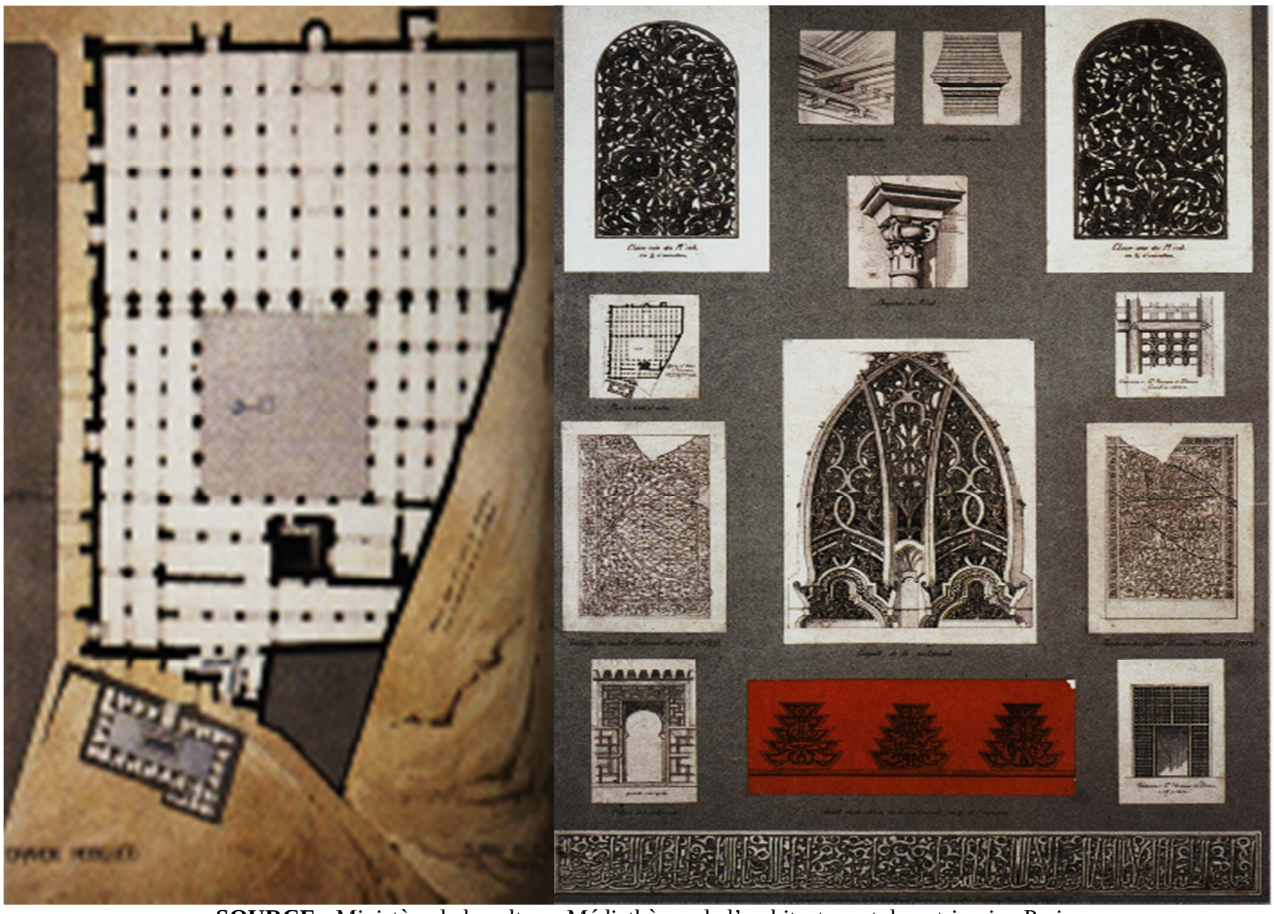

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

- Mosquée de Sidi Braham 1872 :

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

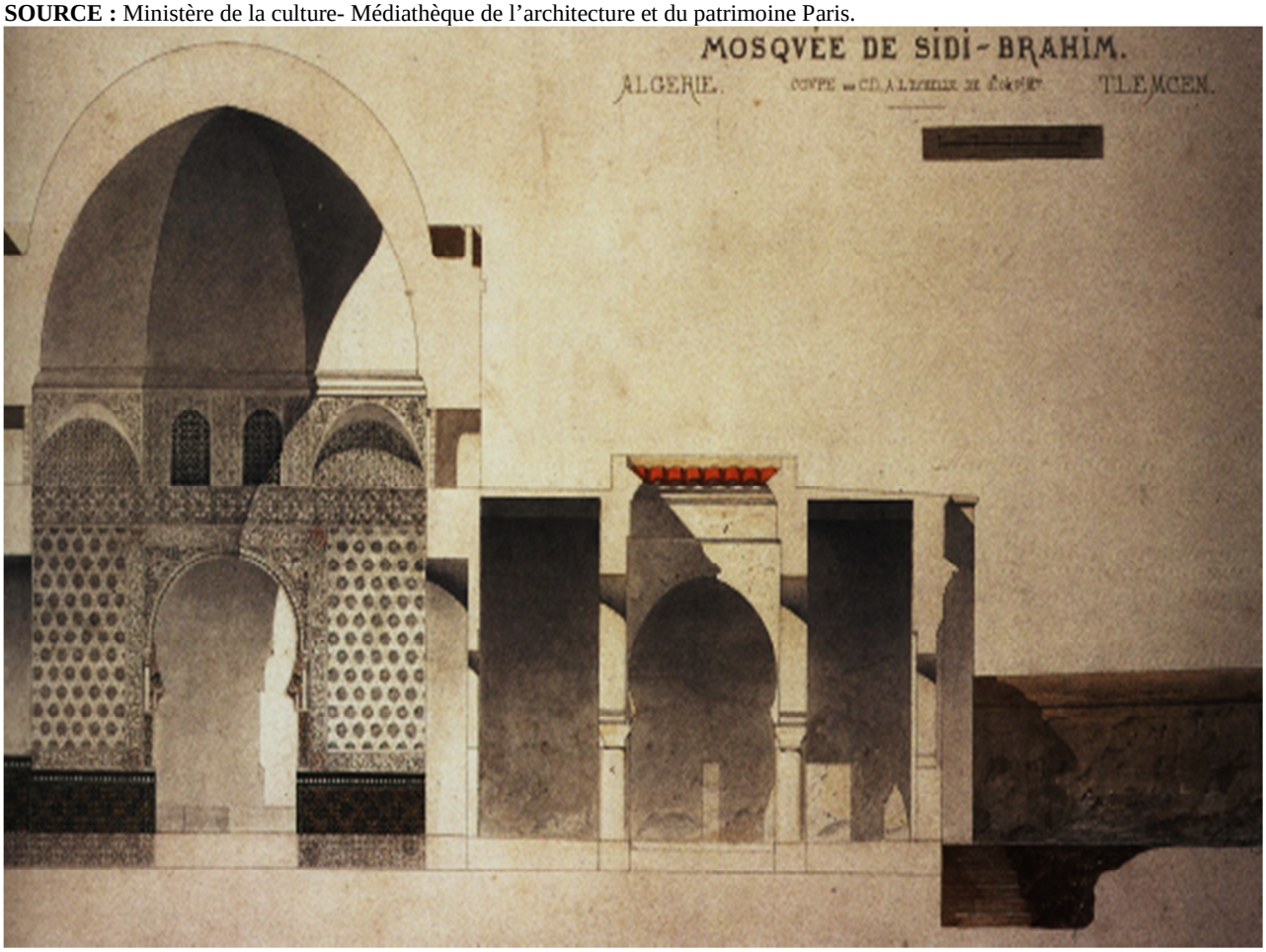

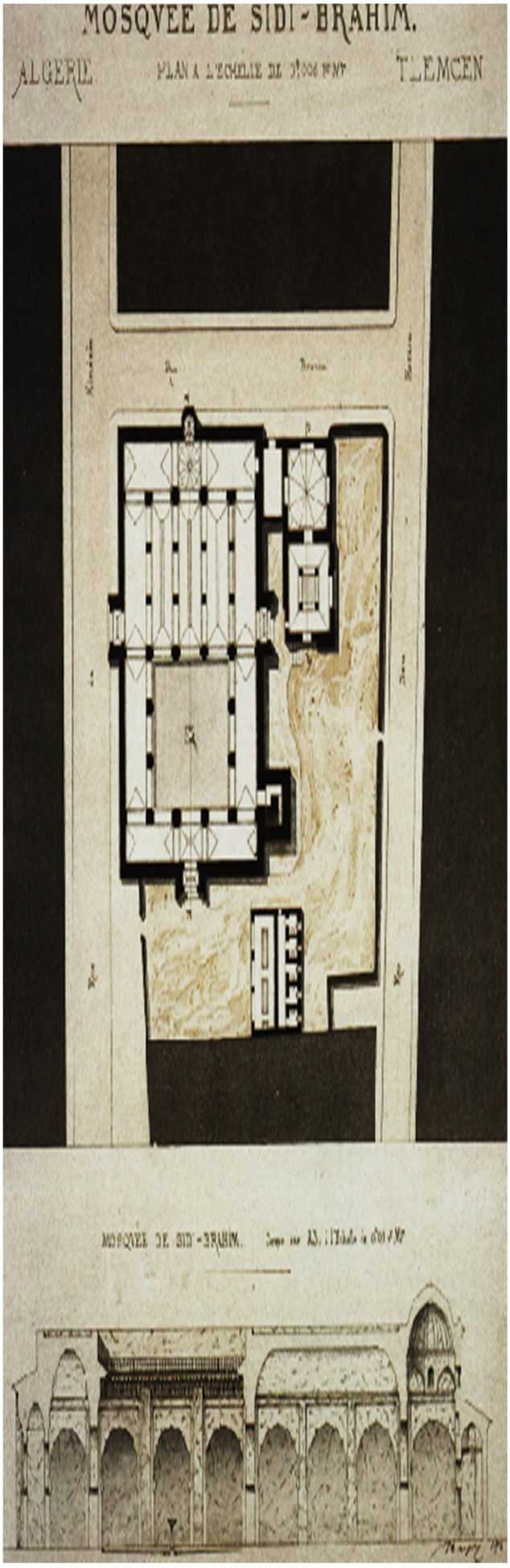
MOSQVEE DE SIDI-BRAHIM.
ALGERIE
TLEMCEN
MOSQUÉE DE SIDI-BRAHIM.

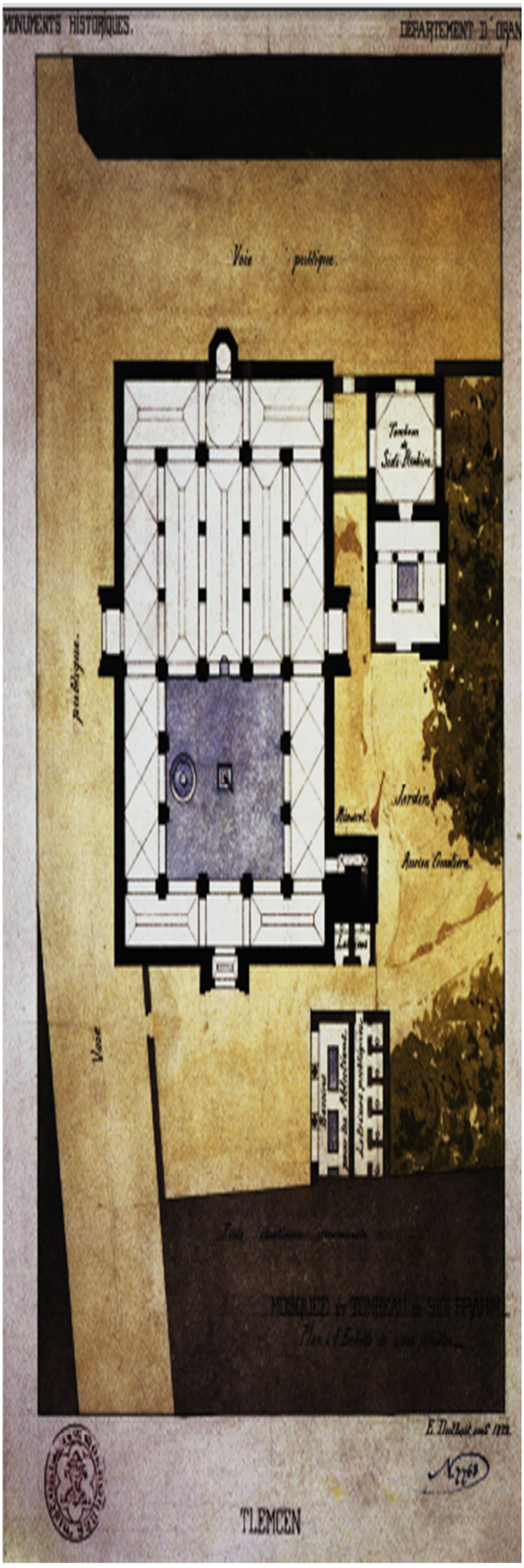
MONUMENTS HISTORIQUES.
DEPARTEMENT D'ORAN
Voie publique.
Jardin
TLEMCEN

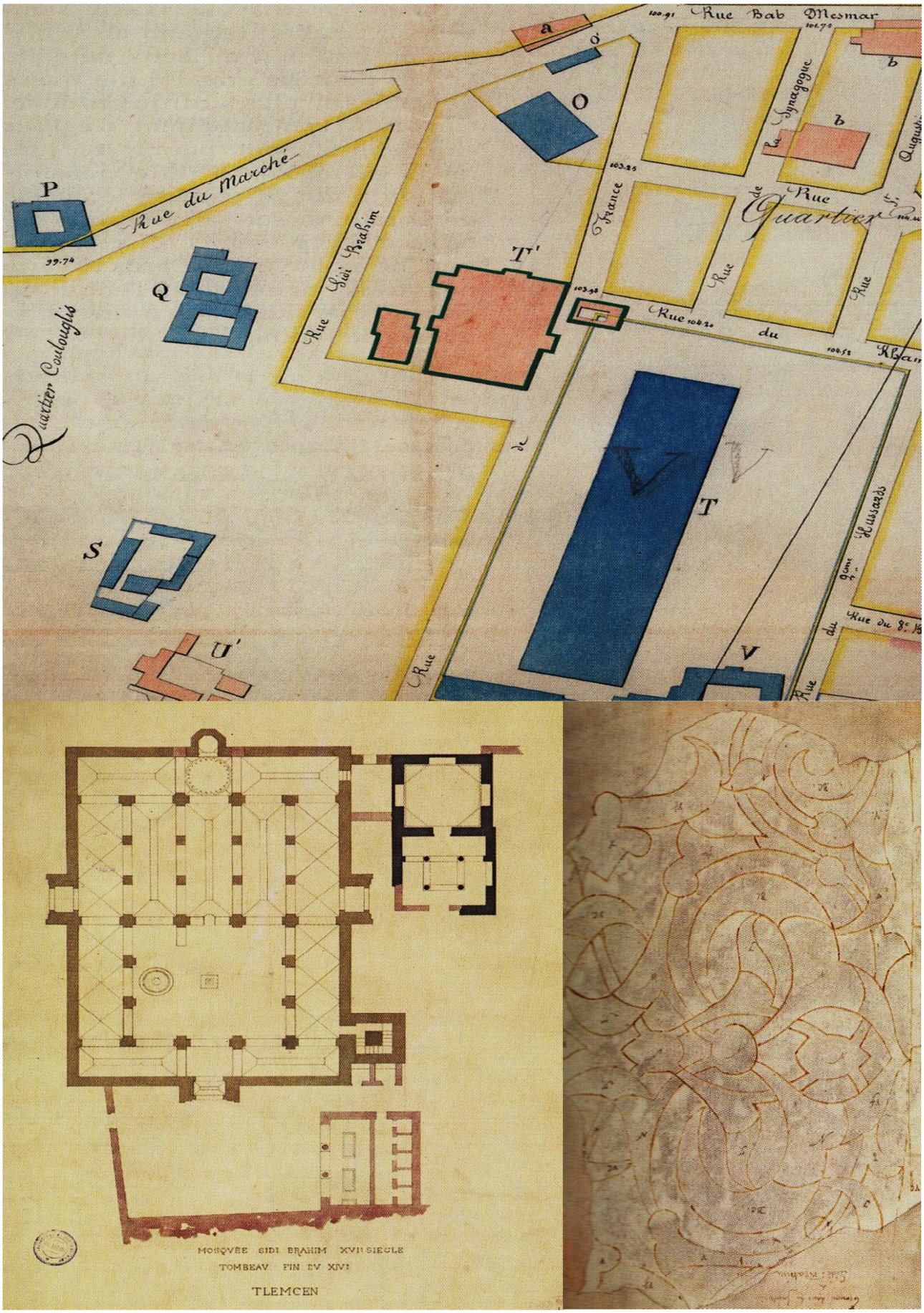

Service historique de la défense/archives du génie/1VH1810-carton2-feuille6-détail

-Mosquée de Sidi Boumediene 1872 :

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

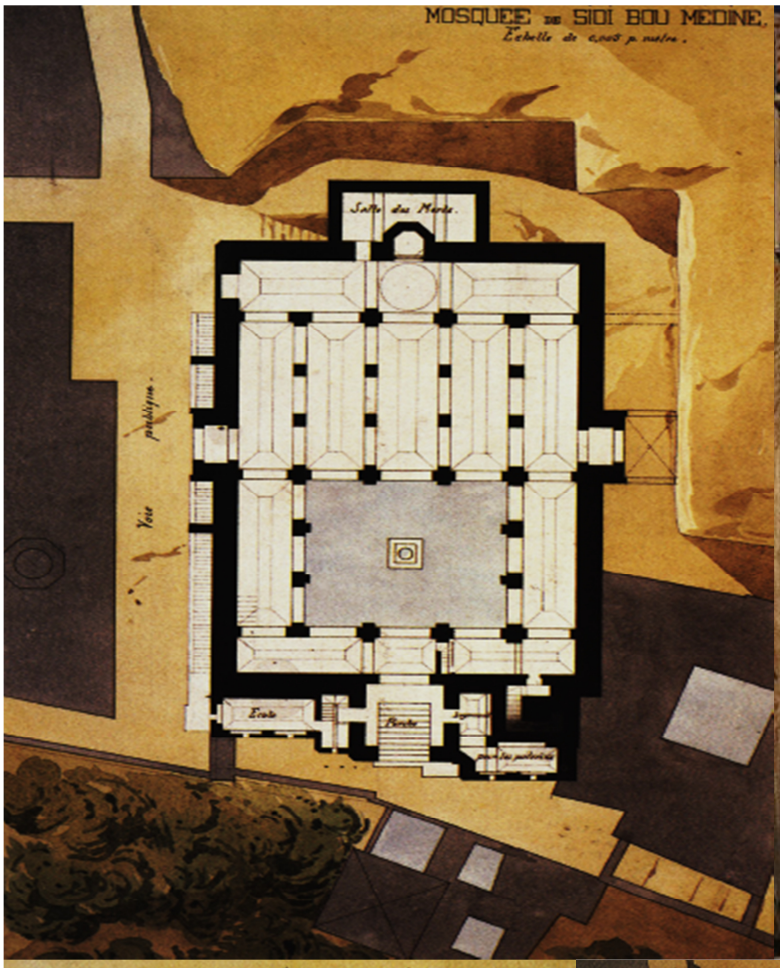
MOSQUEE DE SIDI BOU MEDINE.
Salle des Morts.
Voie publique.
Ecole
Porche

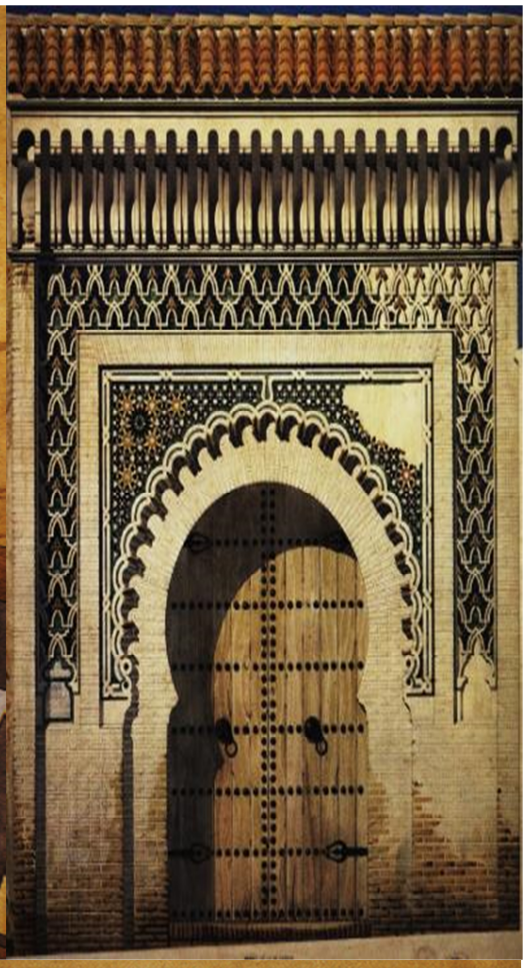

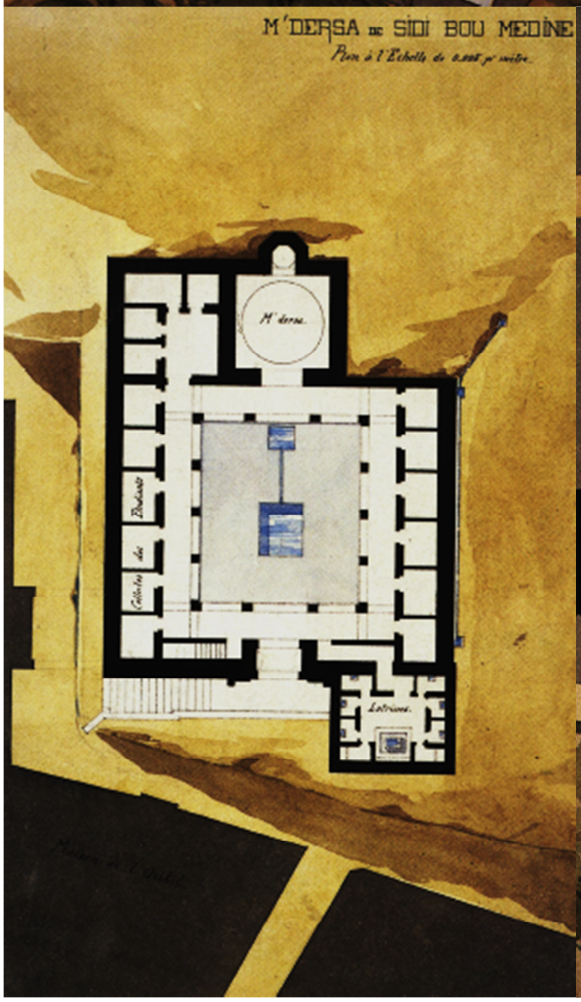
M'DERSA DE SIDI BOU MEDINE
M'dersa.
Latrines.

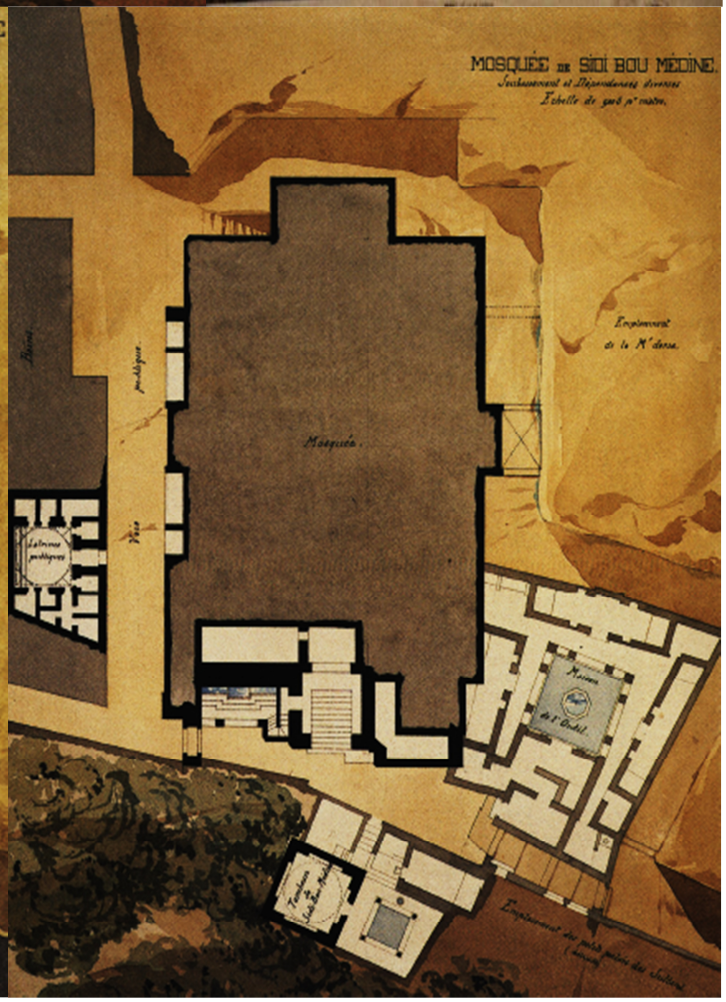
MOSQUÉE DE SIDI BOU MÉDINE.
Mosquée.
Voie publique.
Emplacement de la M'dersa.


SIDI BOU MEDINE


MOSQVEE
SIDI BOU MEDINE


SIDI-BOU-MEDINE


MOSQUÉE
de
SIDI BOU-MEDINE

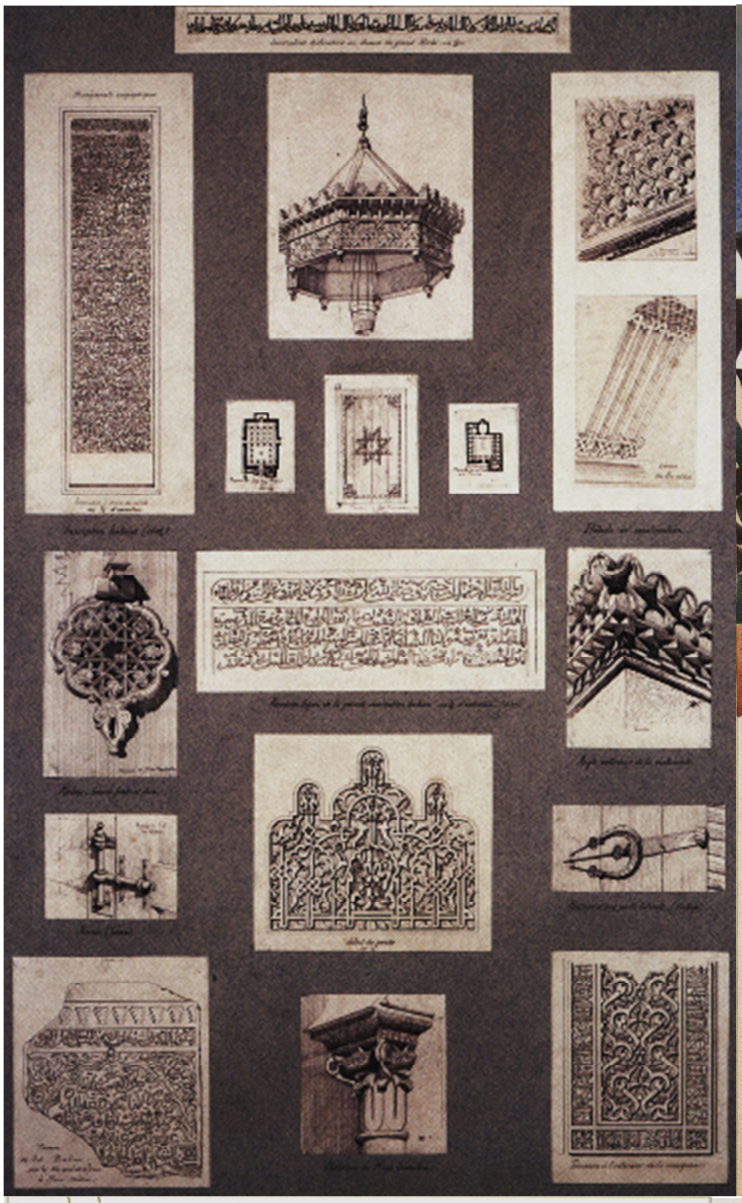

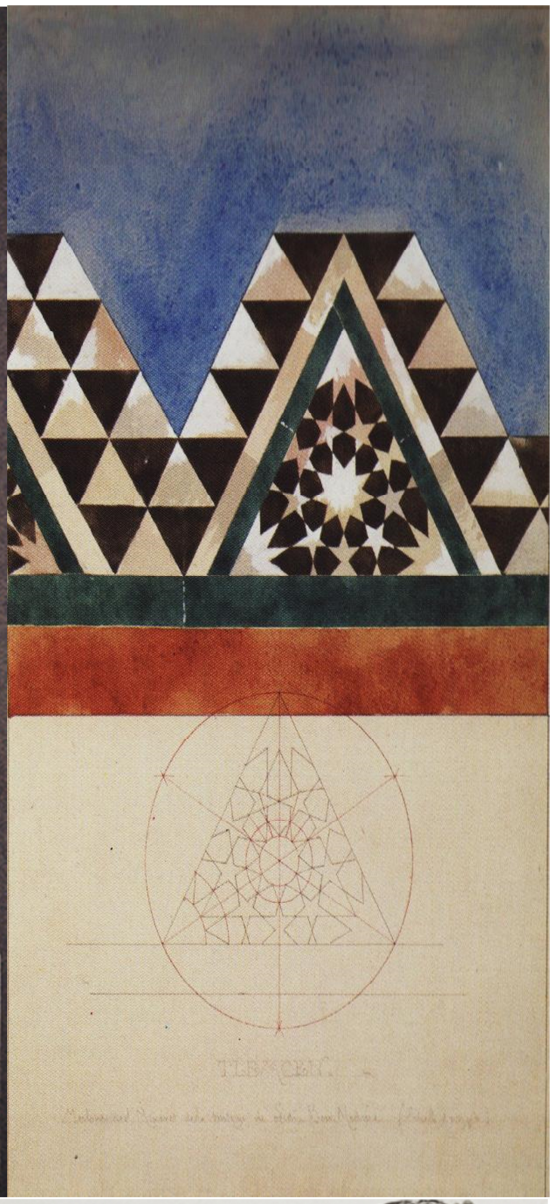

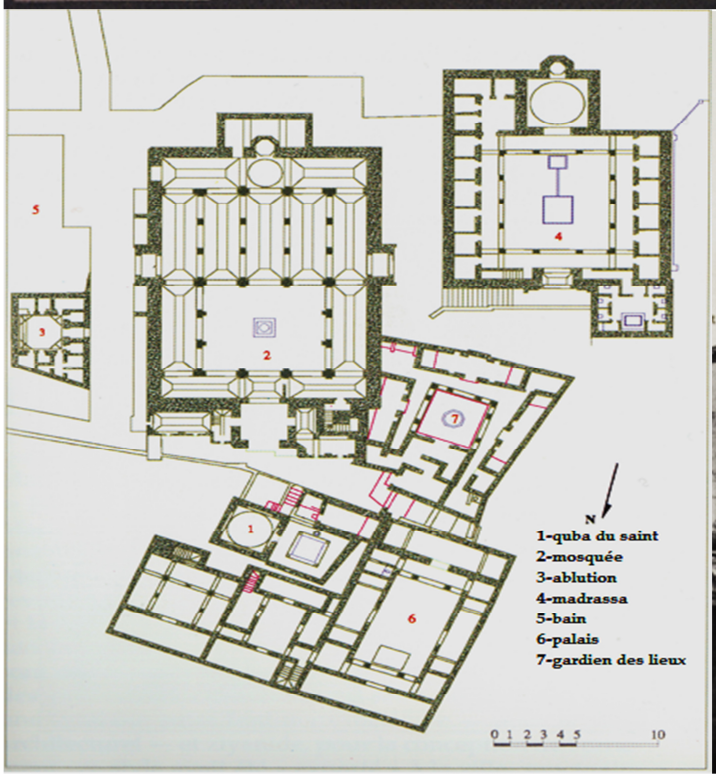
1-quba du saint
2-mosquée
3-ablution
4-madrassa
5-bain
6-palais
7-gardien des lieux
N
0 1 2 3 4 5 10



Michel Terrasse et Anas Soufian p117 / Frédéric Mieusement archives photographiques Paris MAP

-Divers monuments de Tlemcen 1873

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

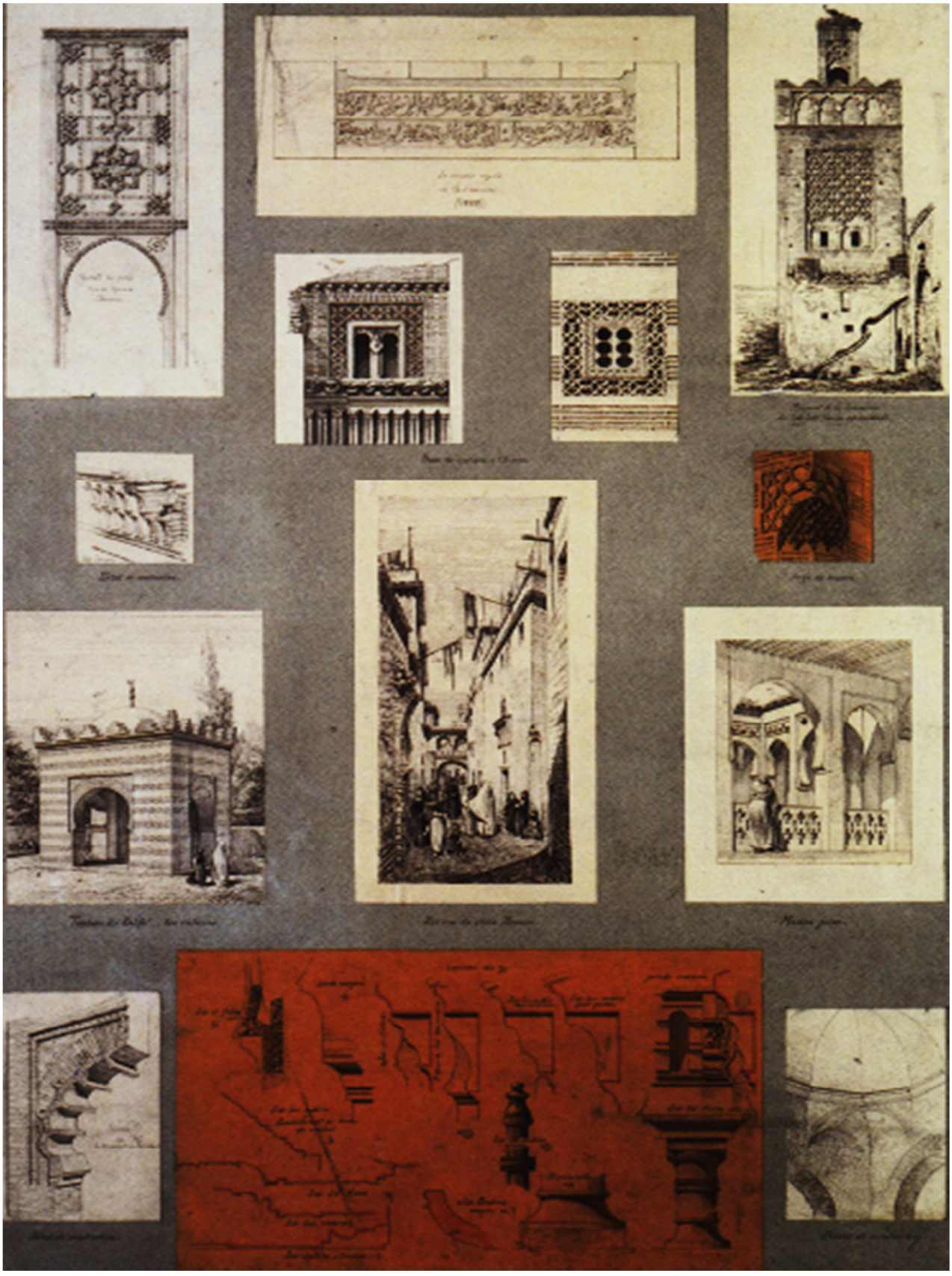

-Medrassa Tachfinia 1873 :

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

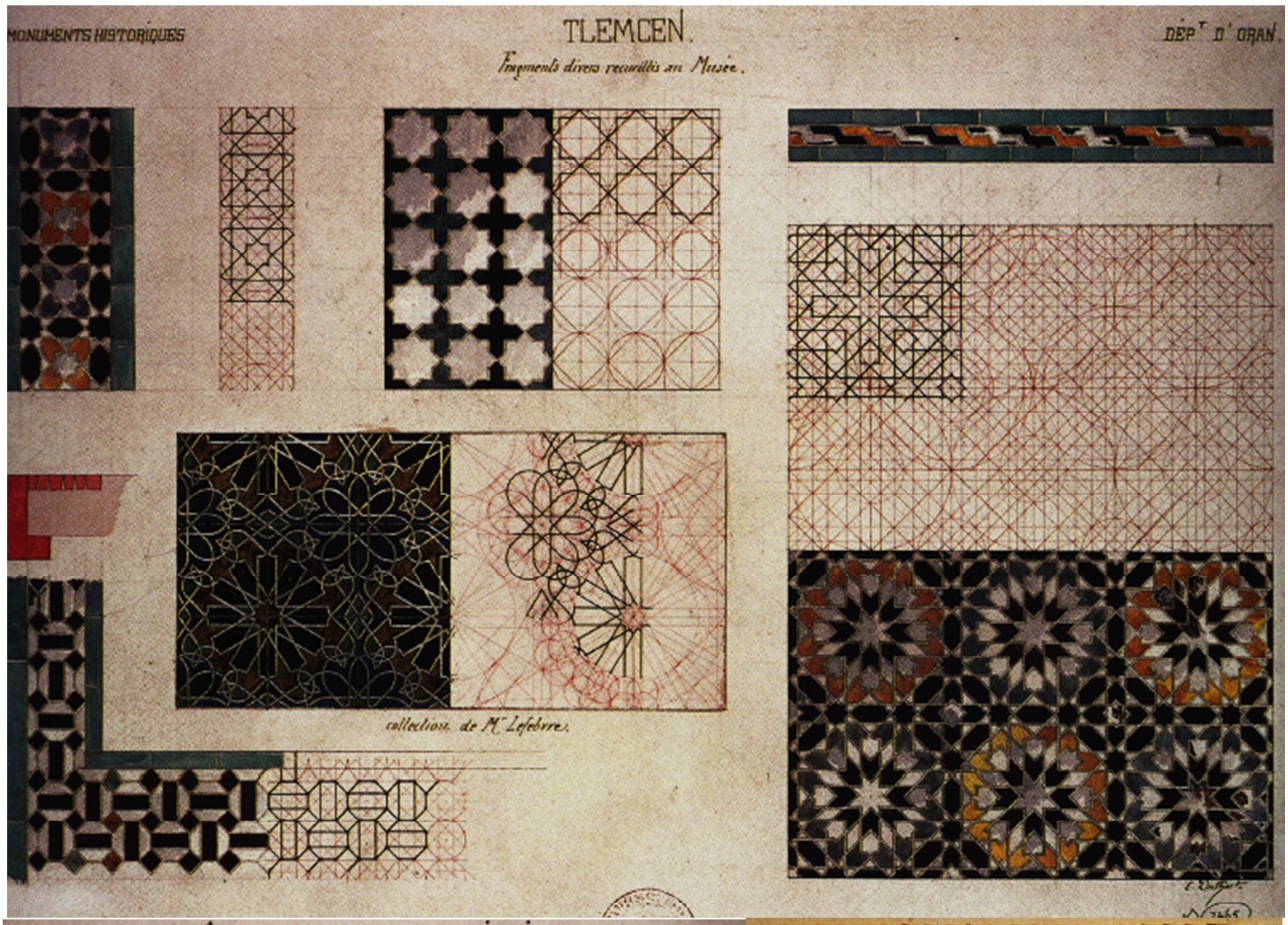

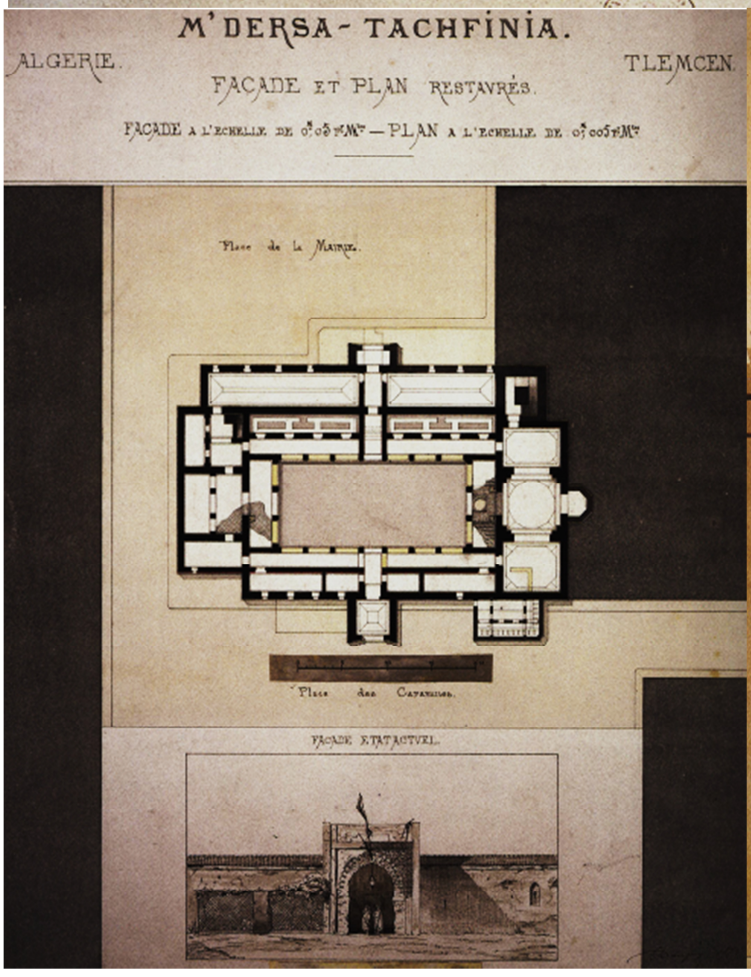

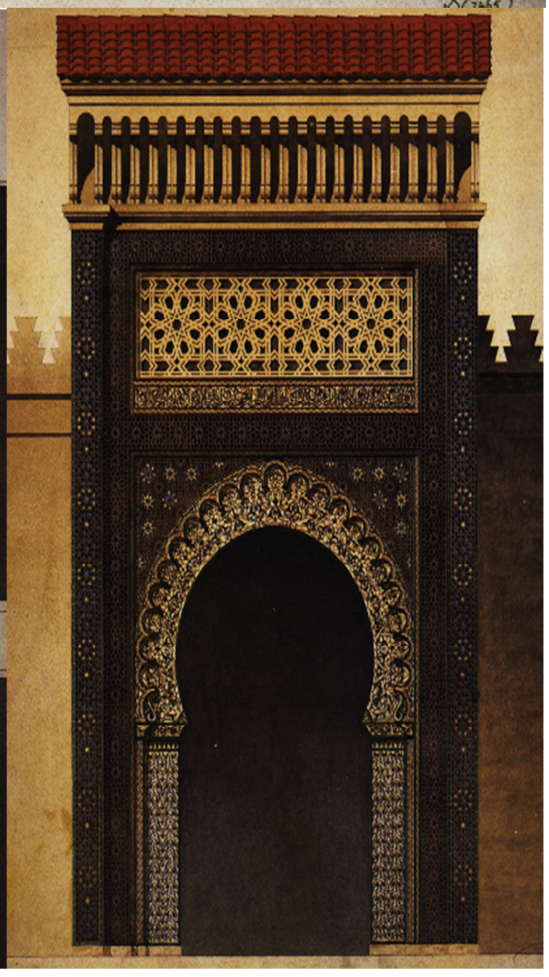


M' DERSA-TACHFINIA

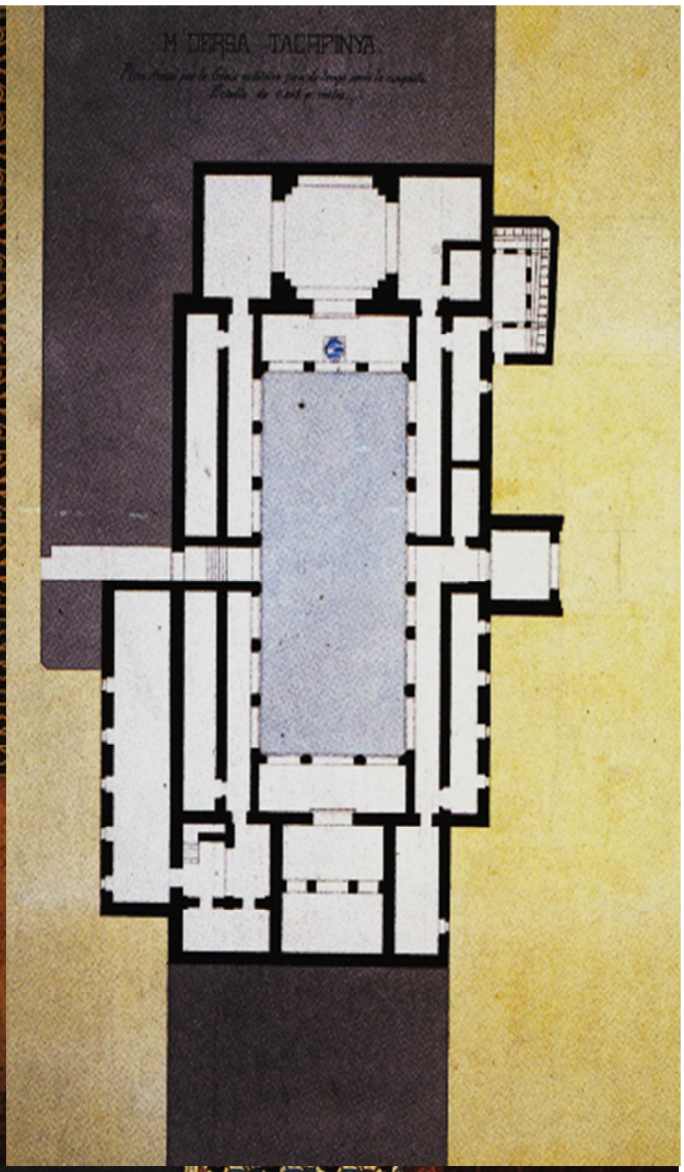
M' DERSA-TACHFINIA


M' DERSA-TACHFINIA

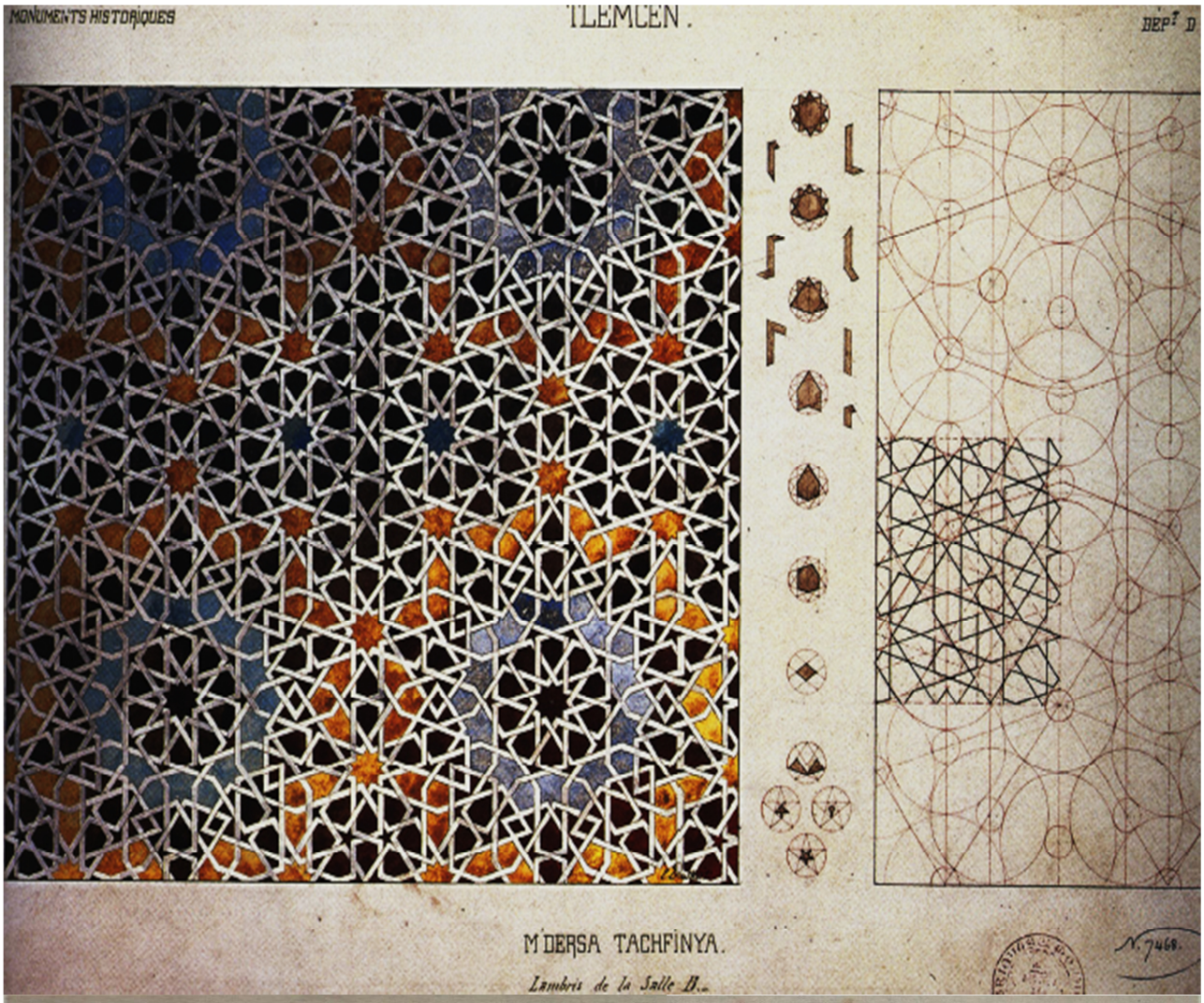
MONUMENTS HISTORIQUES
TLEMCEN.
DEPT D
M'DERSA TACHFINYA.
Lambris de la Salle B.
N. 7468.


MONUMENTS HISTORIQUES
TLEMCEN
DEPT D'ORAN
Seuil de la salle B.
Pavement dans la galerie C.
N. 7466
M'DERSA TACHFINYA.

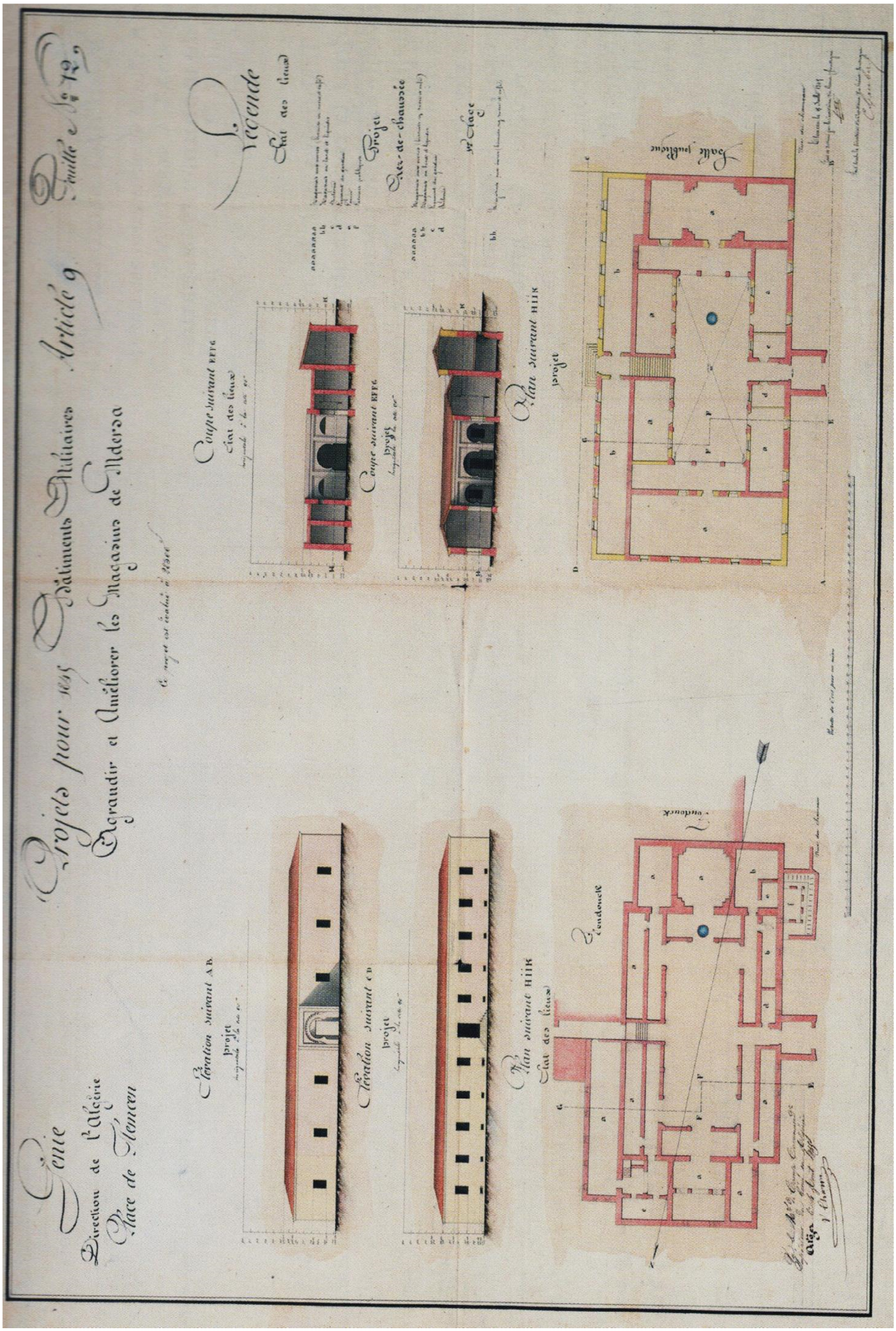

Archives de la défense/archives du génie/1VH1809 dossier 2- feuille 12

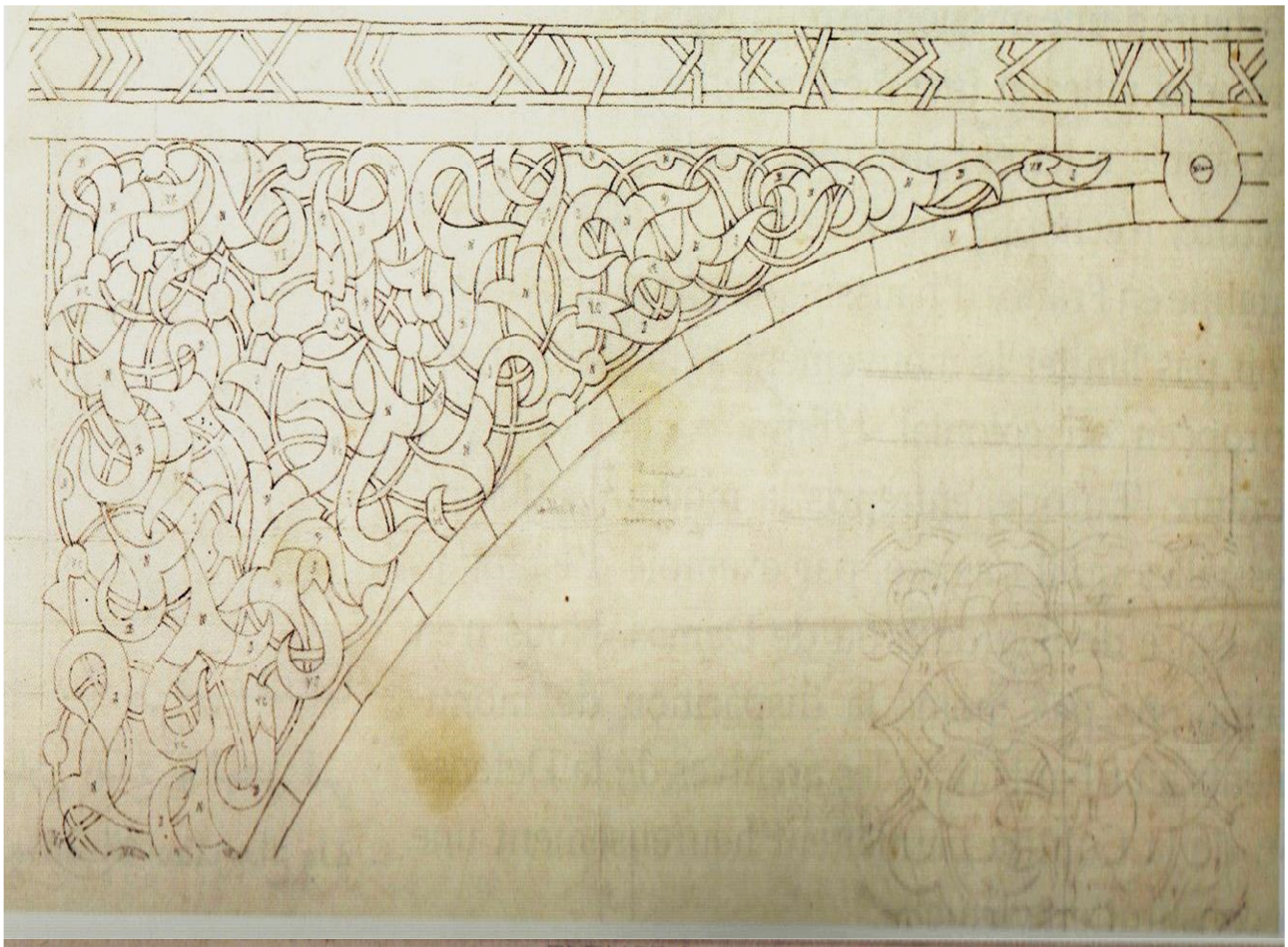

MONUMENTS HISTORIQUES

TLEMCEN

DÉP^T D' ORAN



Pavement de la Salle A.

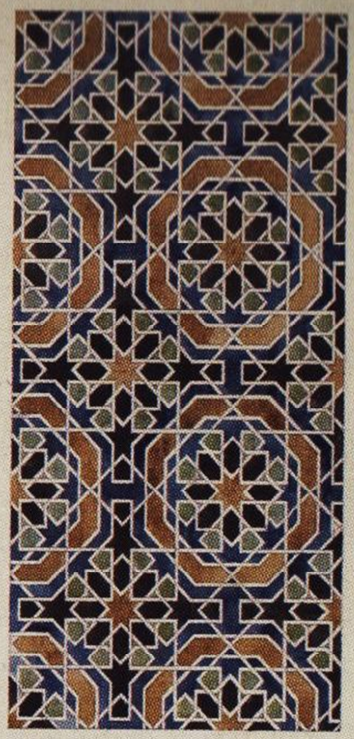

Carreaux émaillés de la collection Lefébure.

N 7467

M'DERSA TACHFINYA

- Mosquée de Sidi El Haloui 1873 :

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

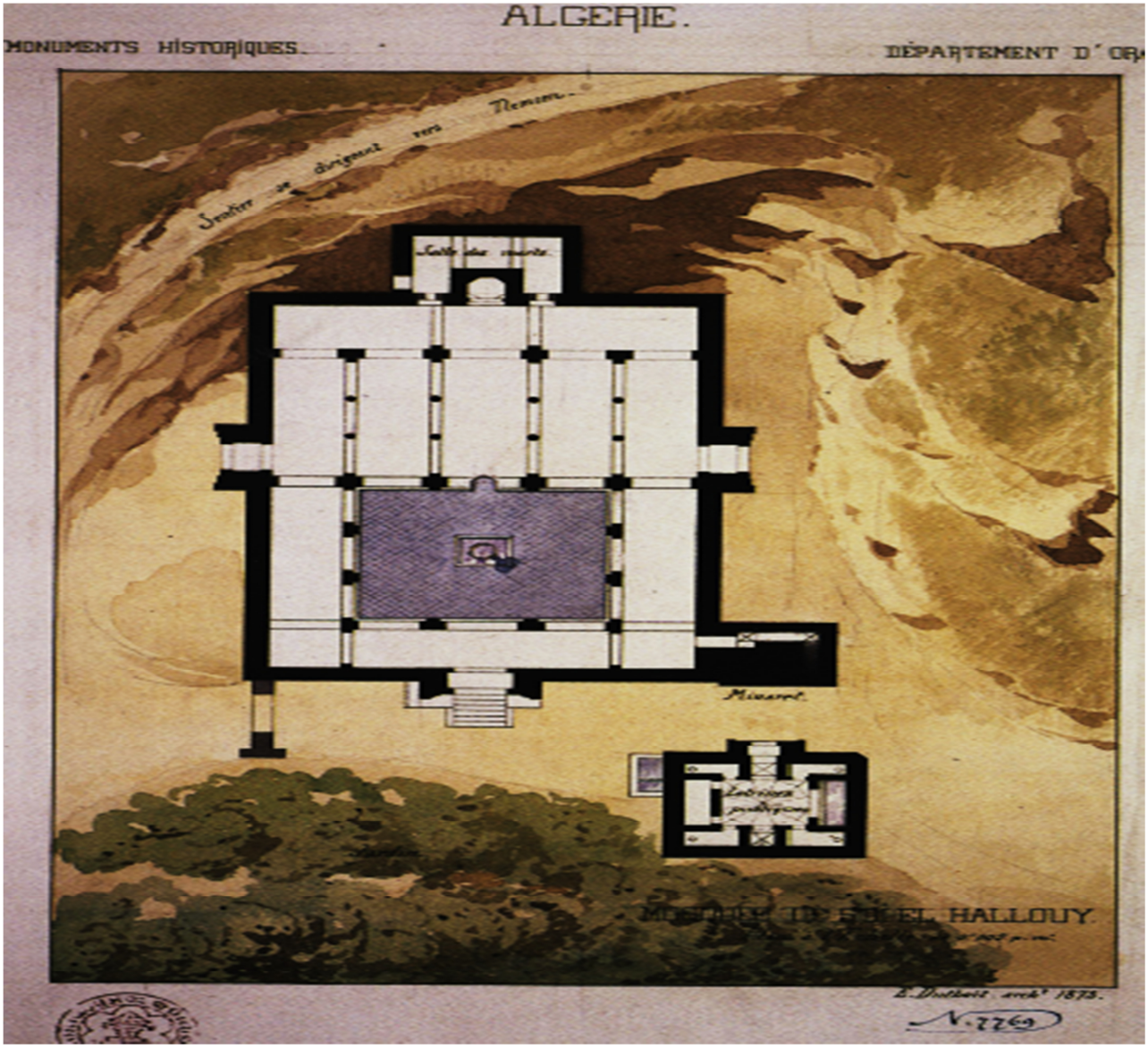

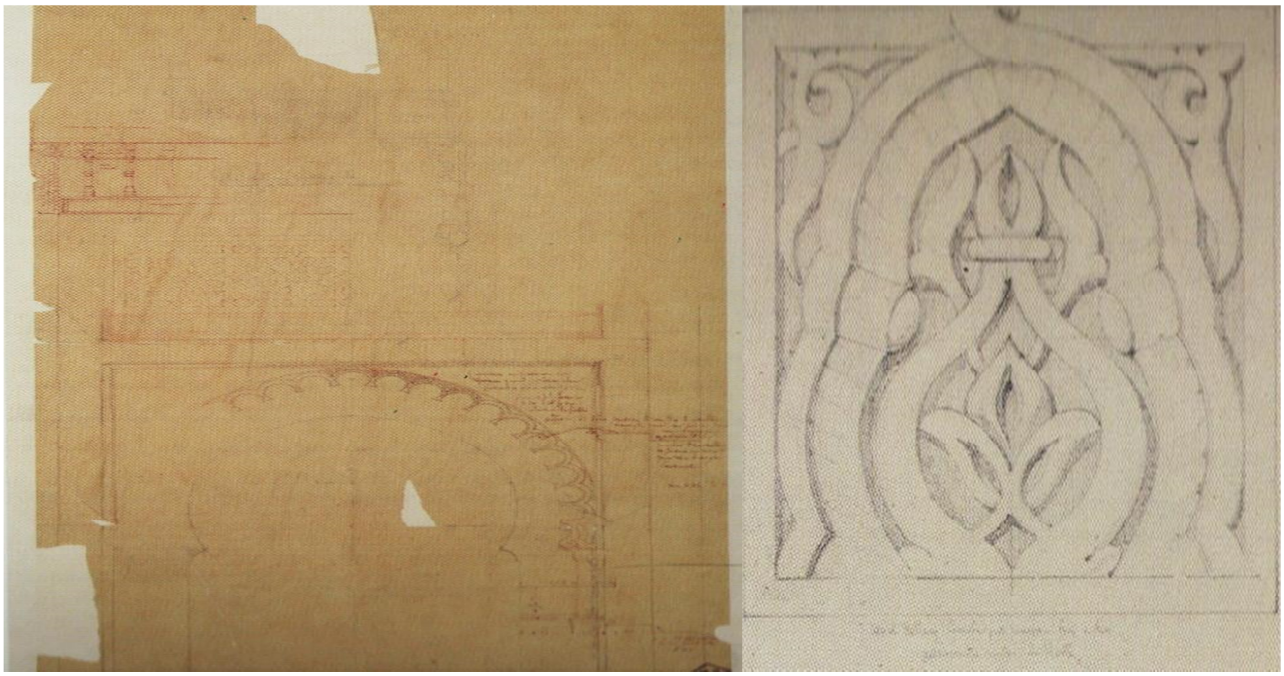

- Mosquée de Sidi Bel Hassan 1873 :

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

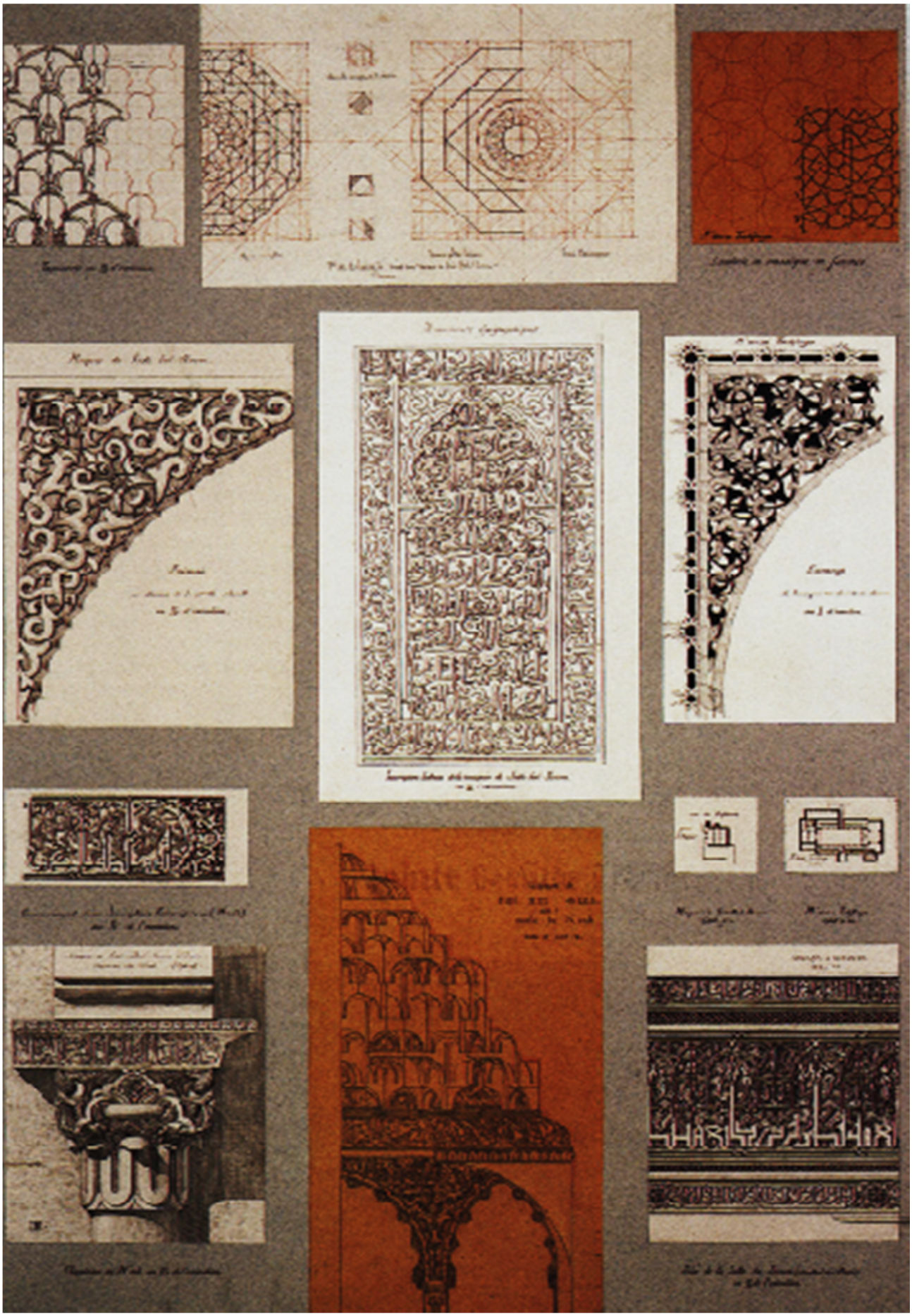

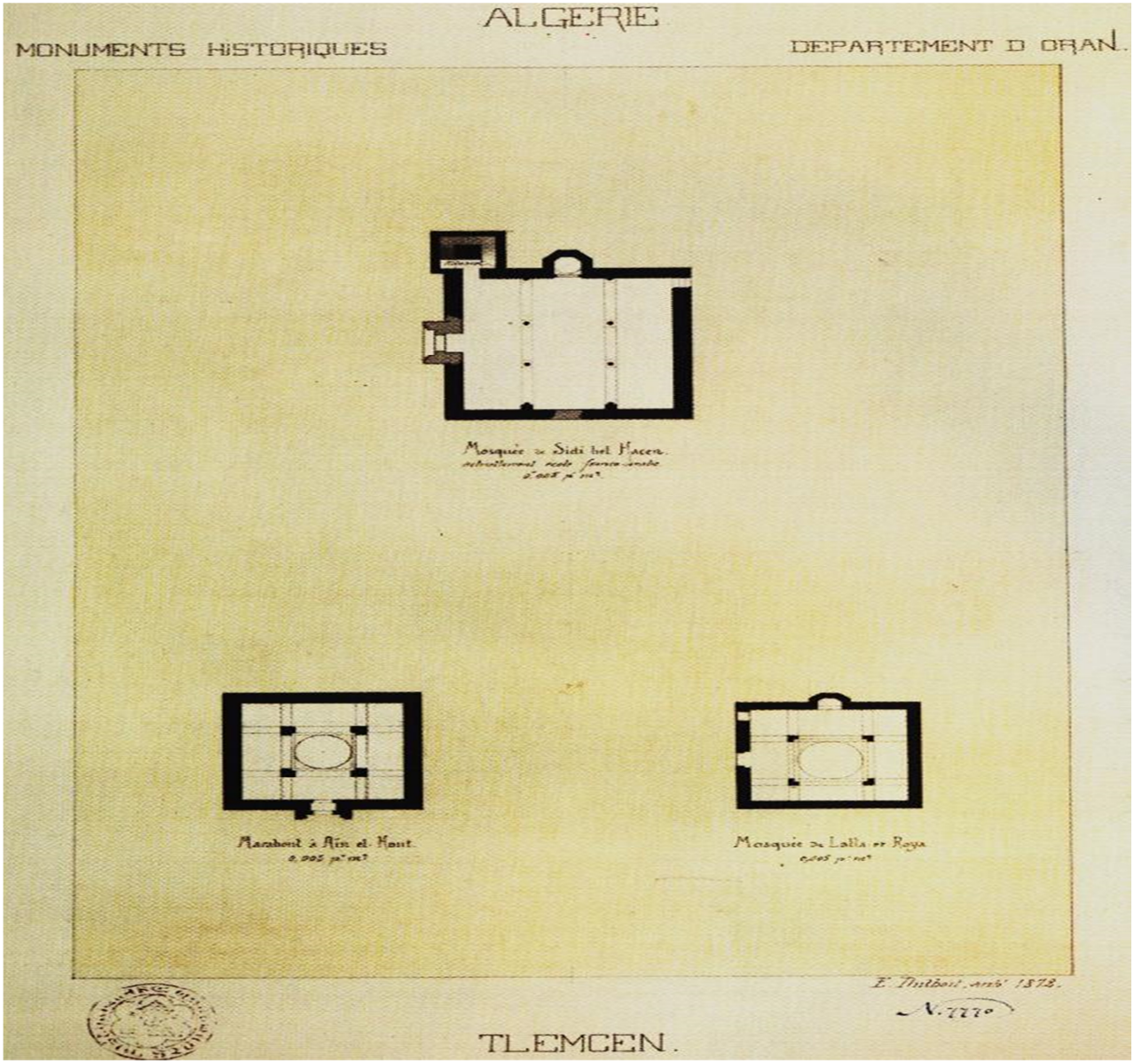

- Mosquée du Mechouar 1873 :

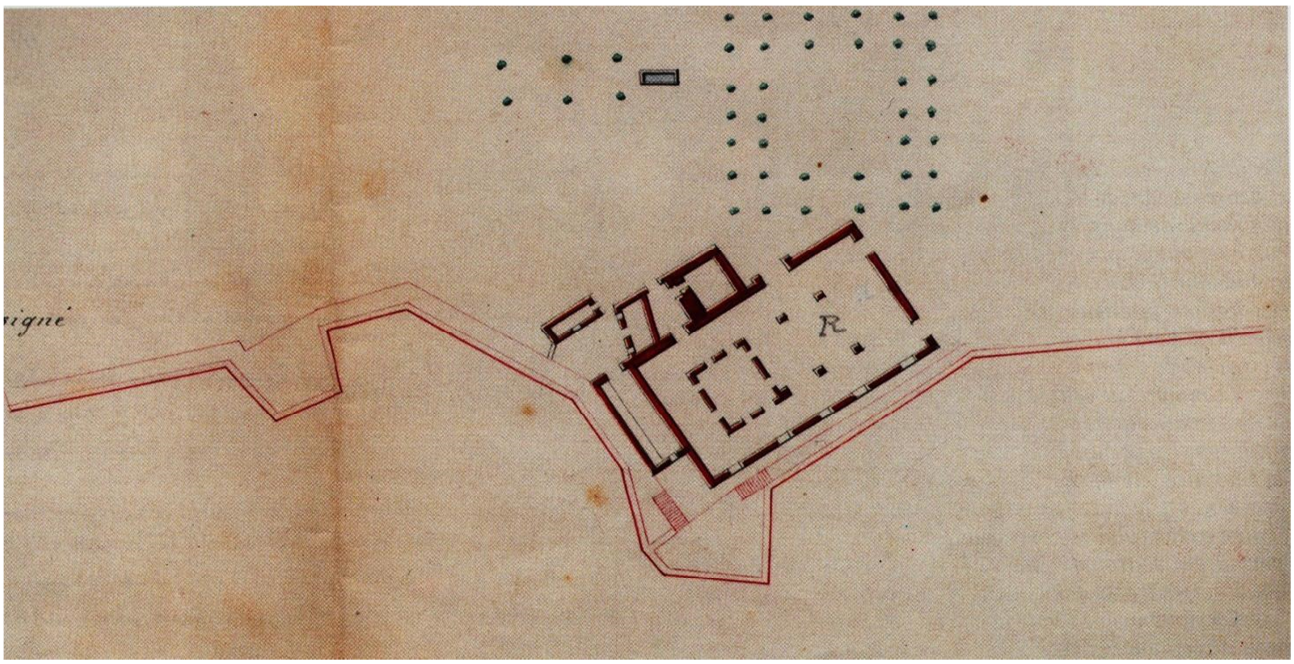

Service historique de la défense/archives du Génie/1VH1813 carton 1 feuille 17

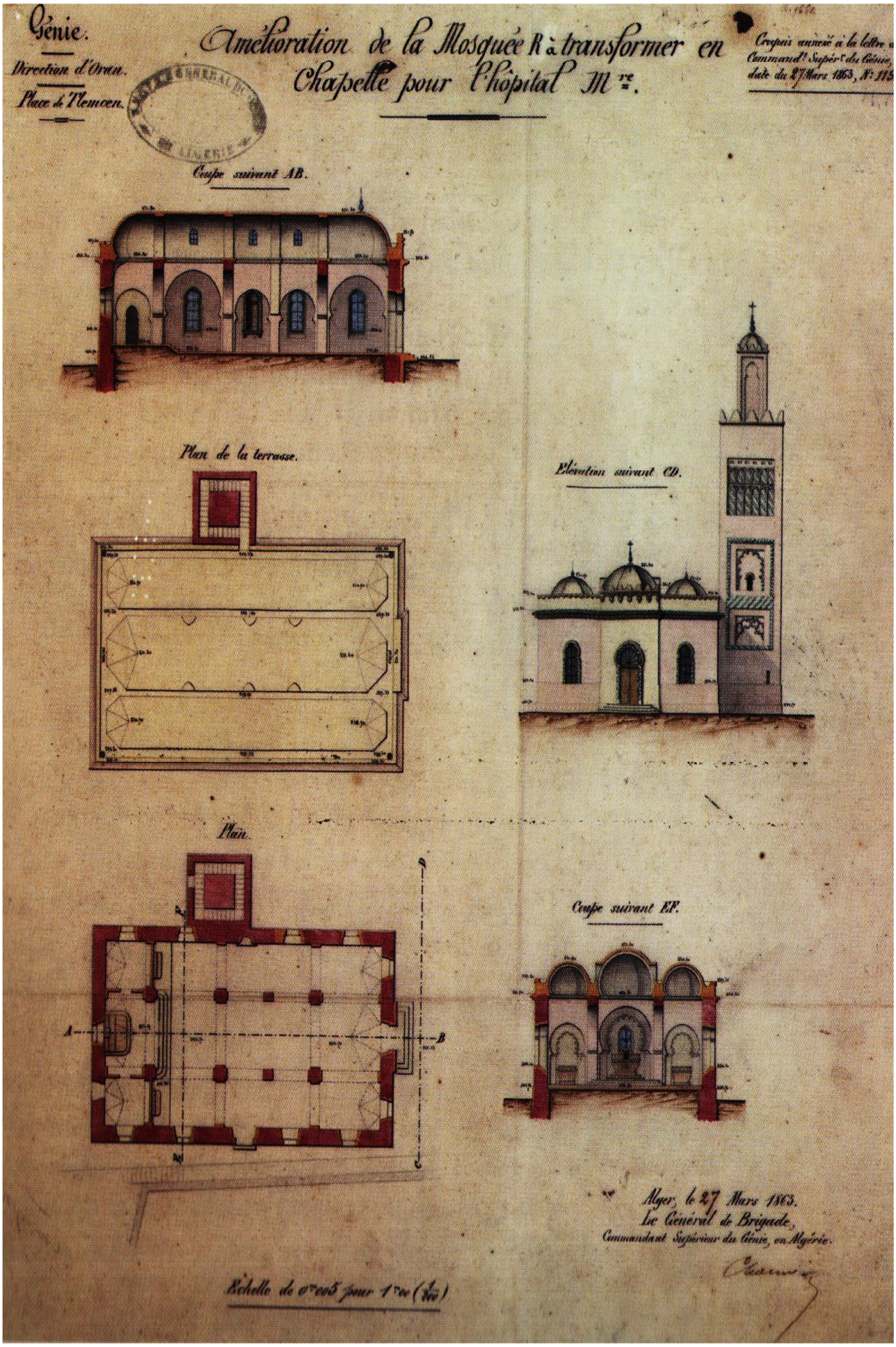

Service historique de la défense/1H758- pièce60

-Mosquée de Mansourah 1875 :

SOURCE : Ministère de la culture- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Paris.

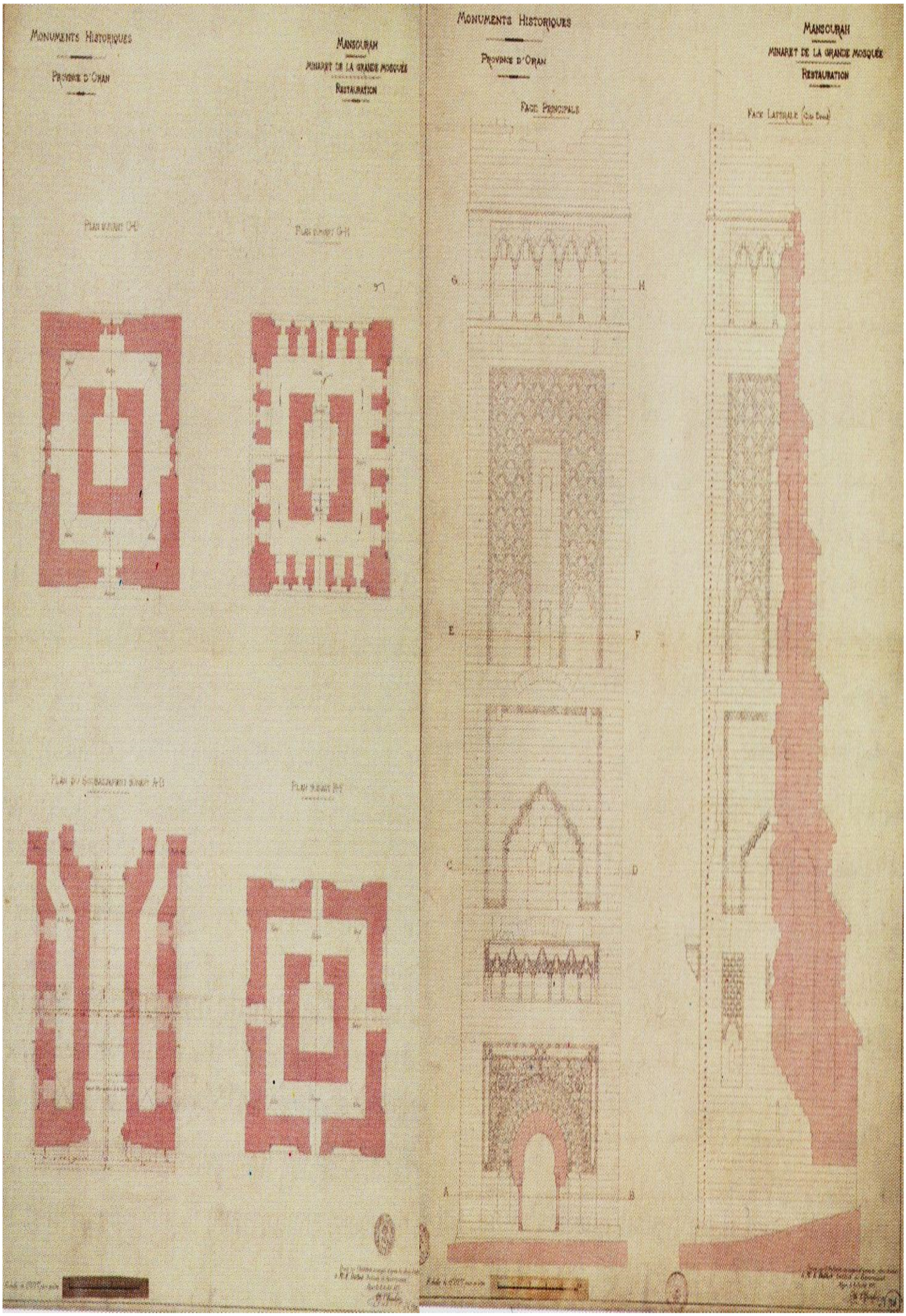


MANSOURAH
MINARET

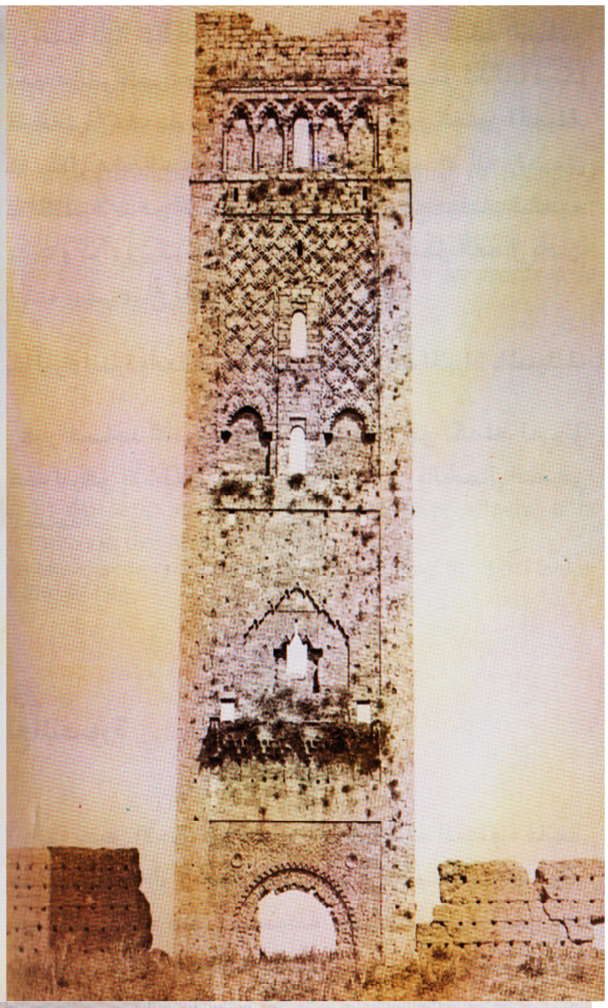

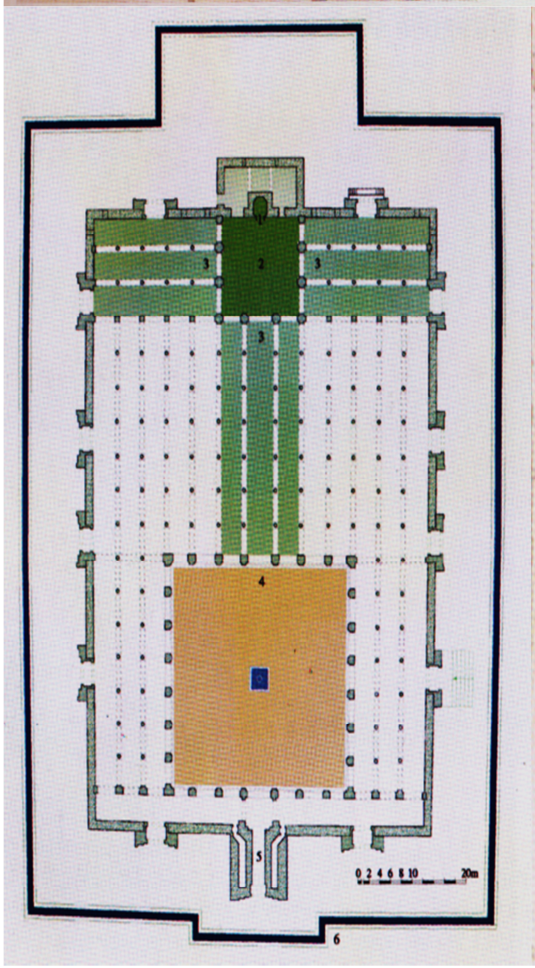
1
2
3
4
5
6
0 2 4 6 8 10 20m

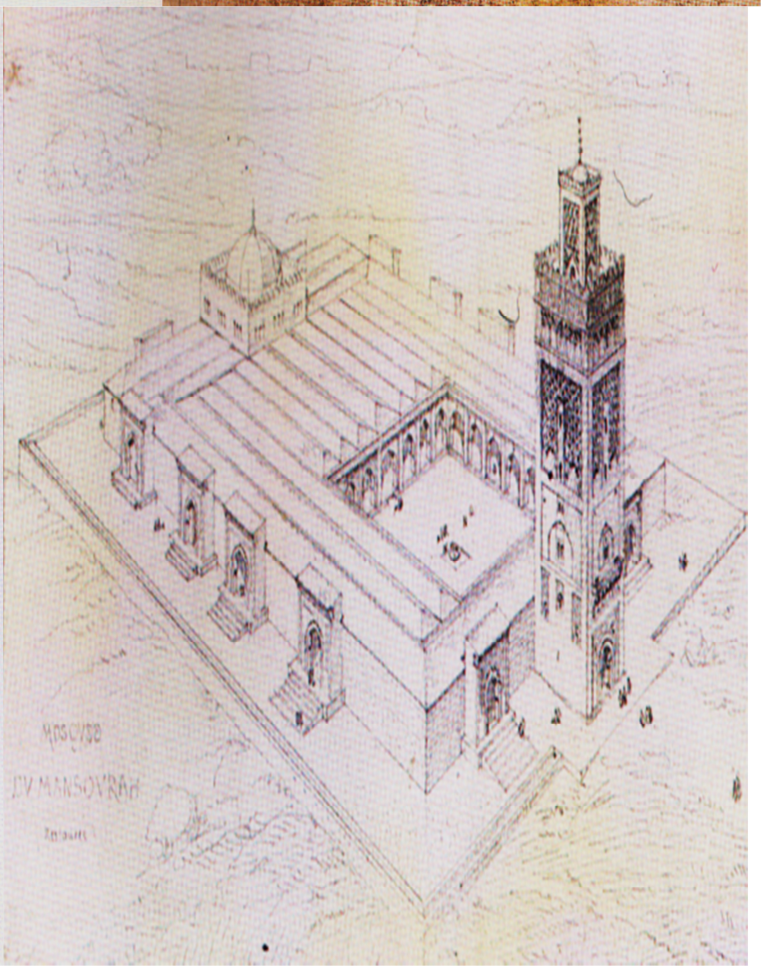

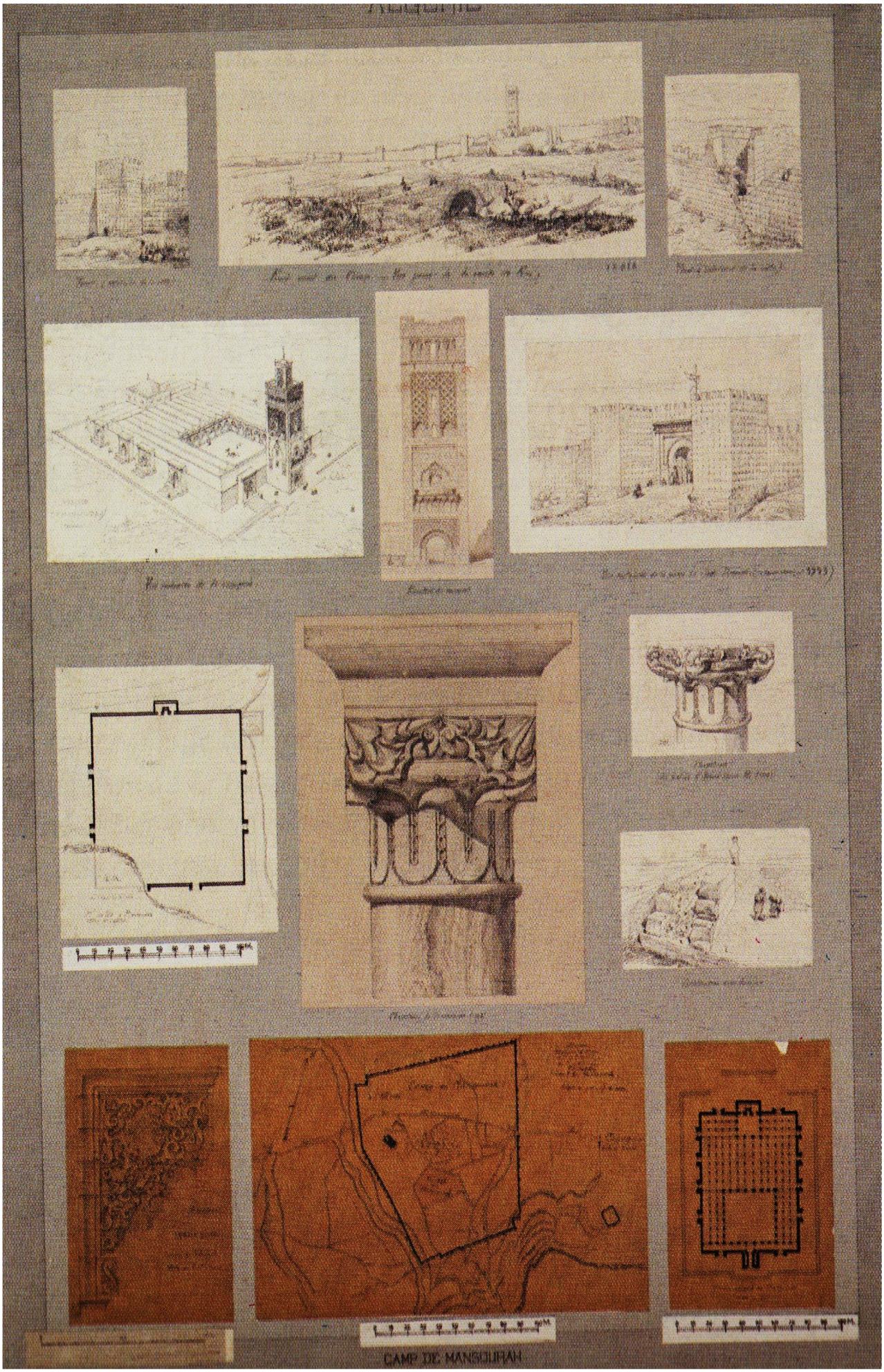
CAMP DE MANSOURAH

Annexe n°52: découpage de la médina en ilots
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p25



Annexe n°53: Activités et Services au niveau de la médina
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p26

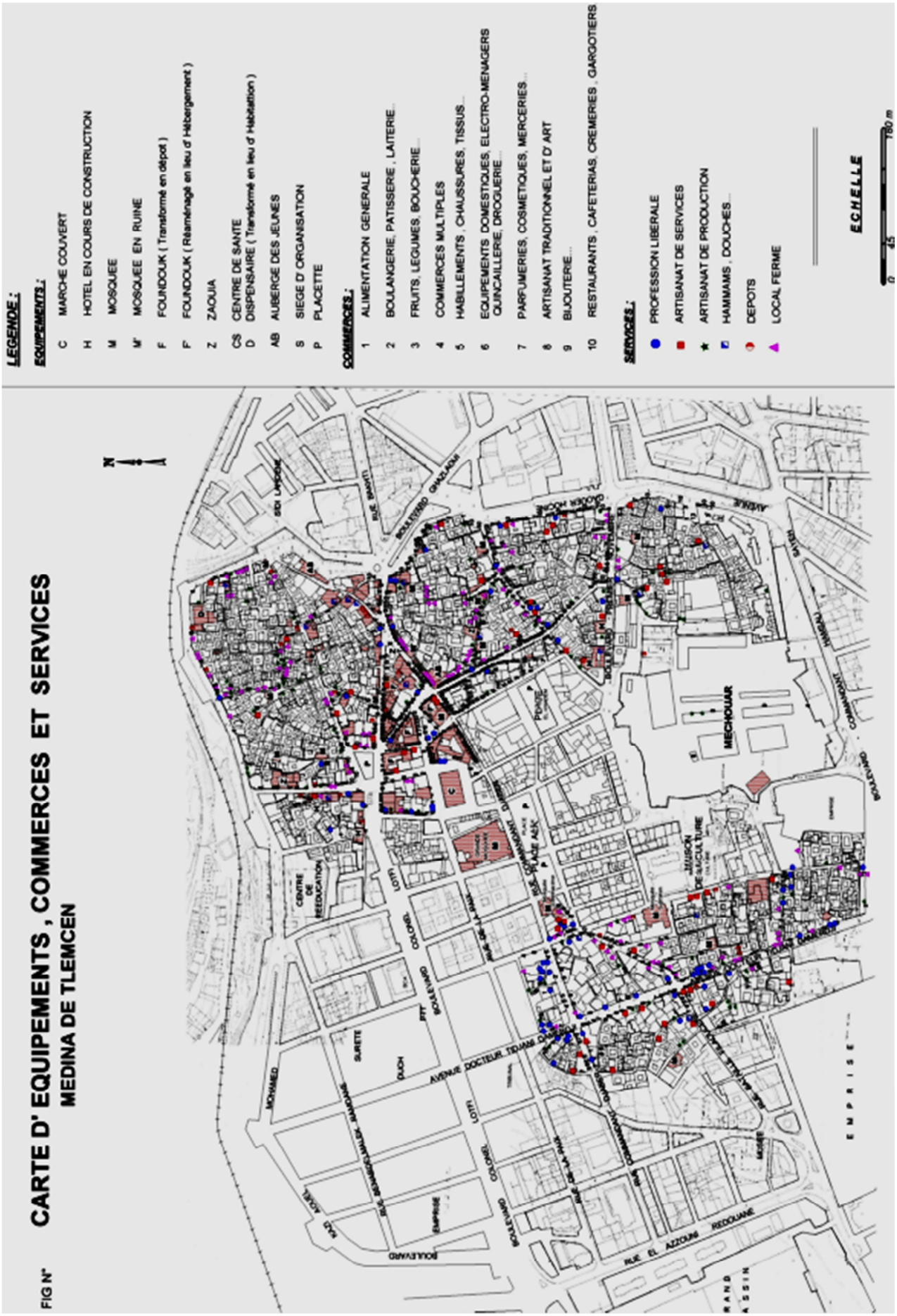

Annexe n°54: Statut des occupants
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p27

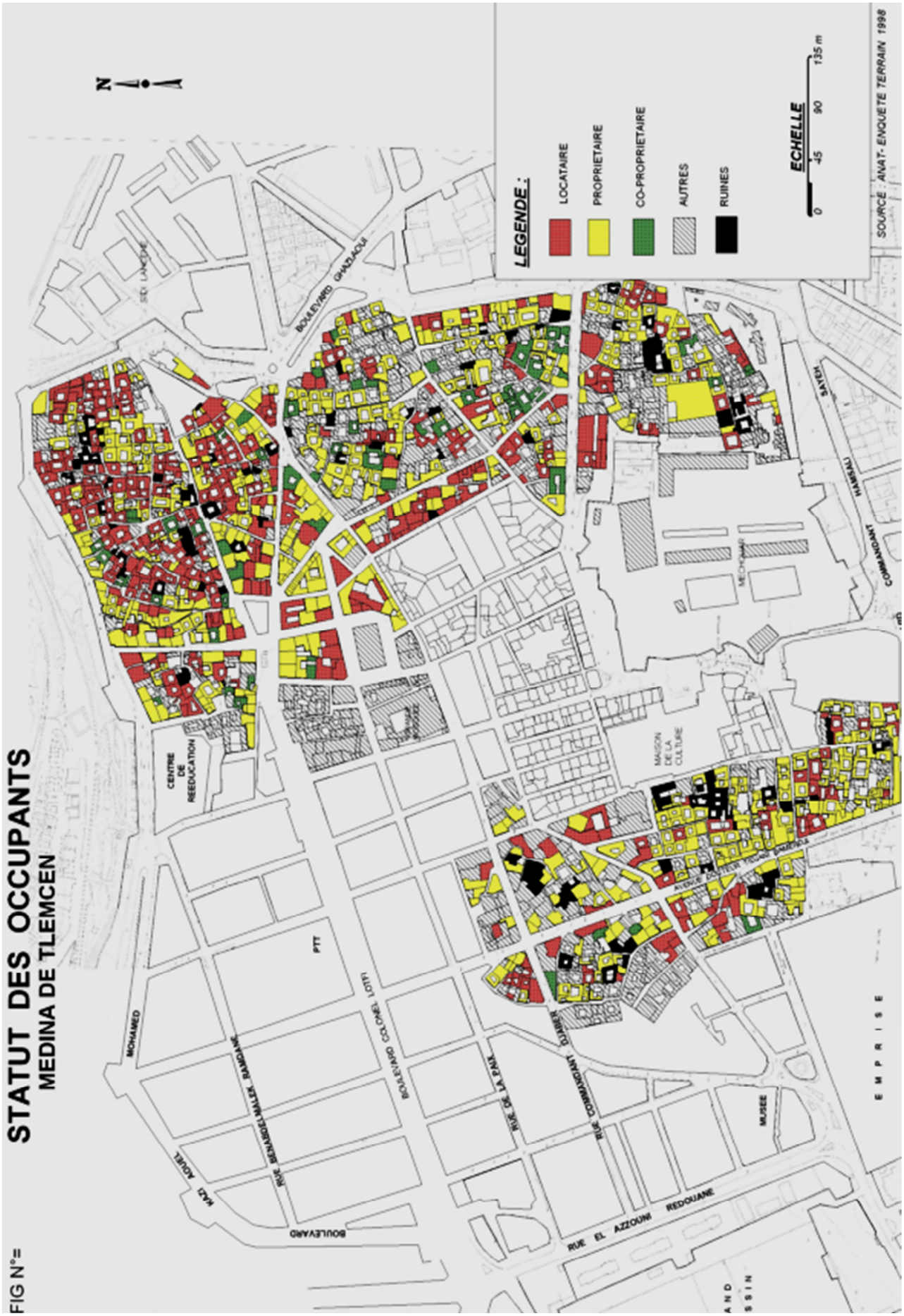

Annexe n°55: Densité de l'habitat par hectare
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p28

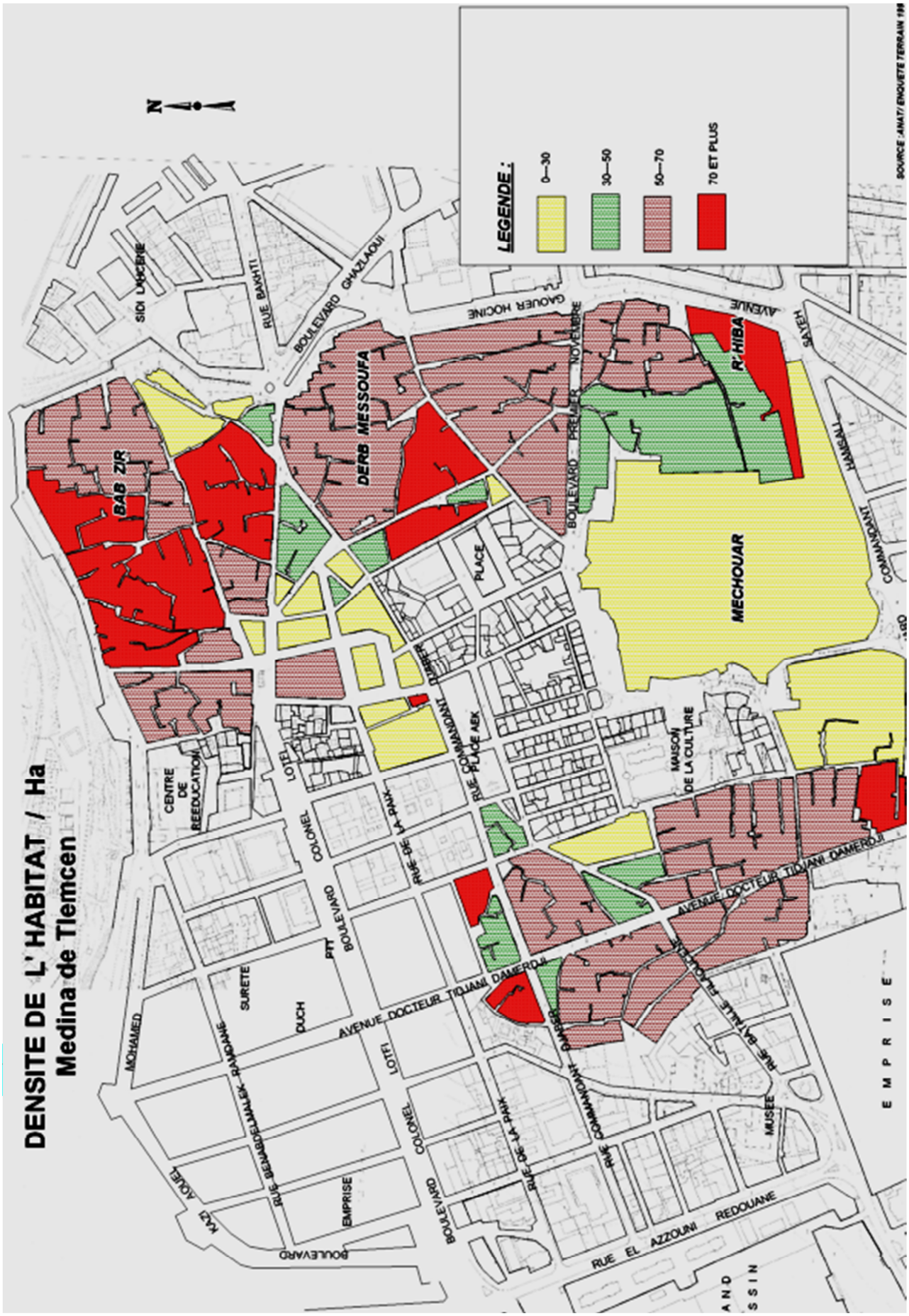

Annexe n°56: Typologie des constructions
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p29

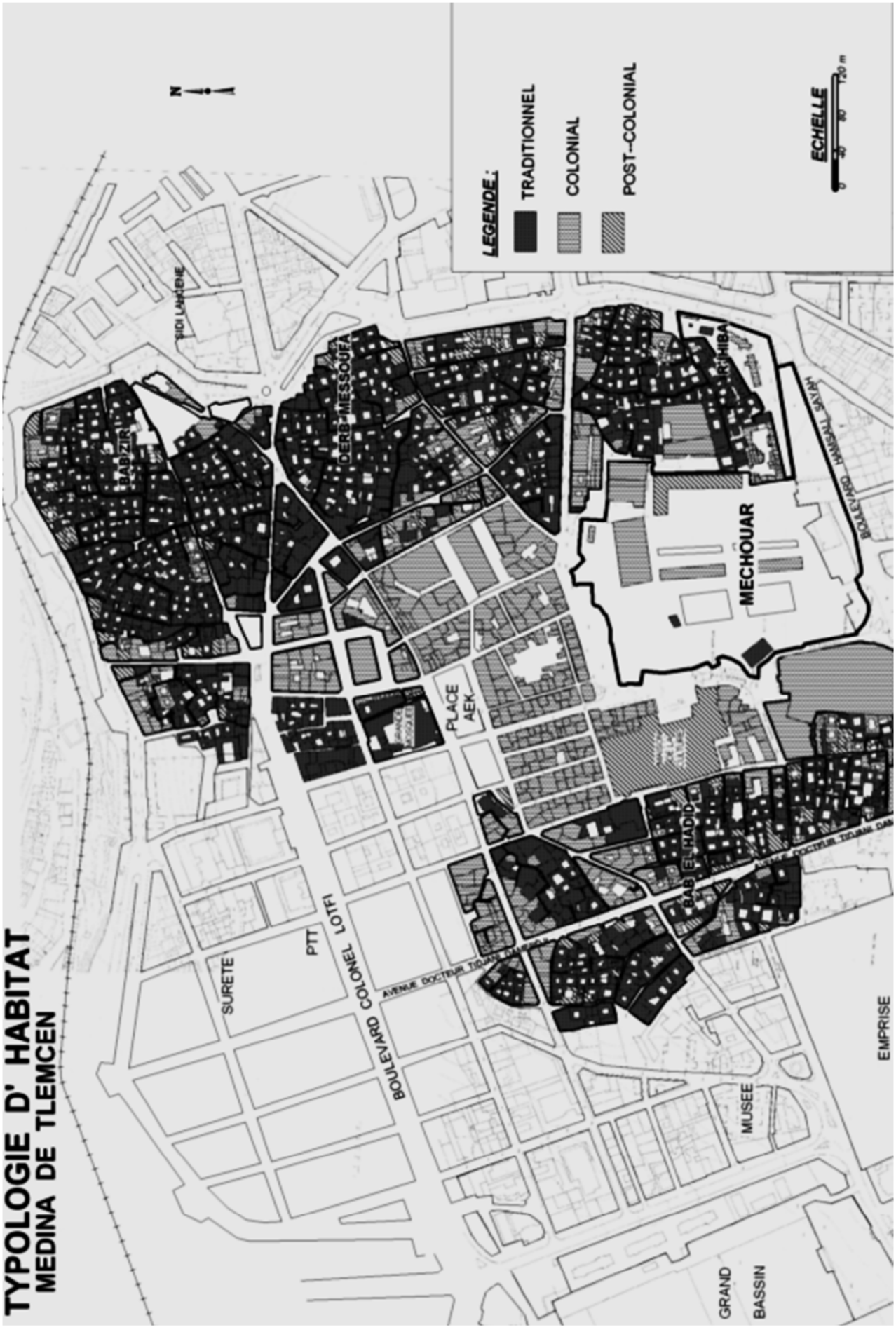

Annexe n°57: sites et monuments historique de la médina
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p30

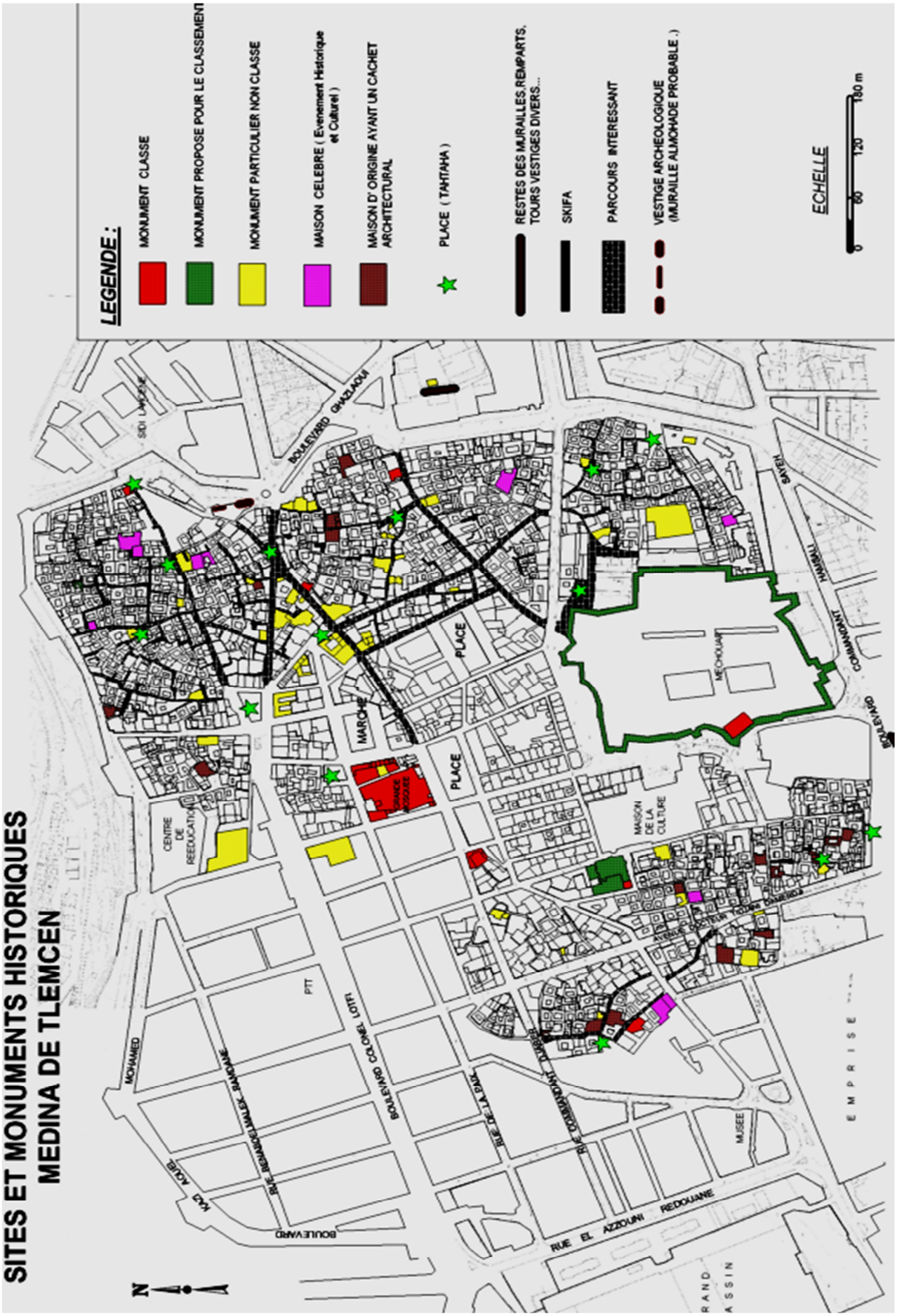

Annexe n°58: Aménagement de la zone de Bab Zir
Source : ANAT POS médina de Tlemcen 2001, p31

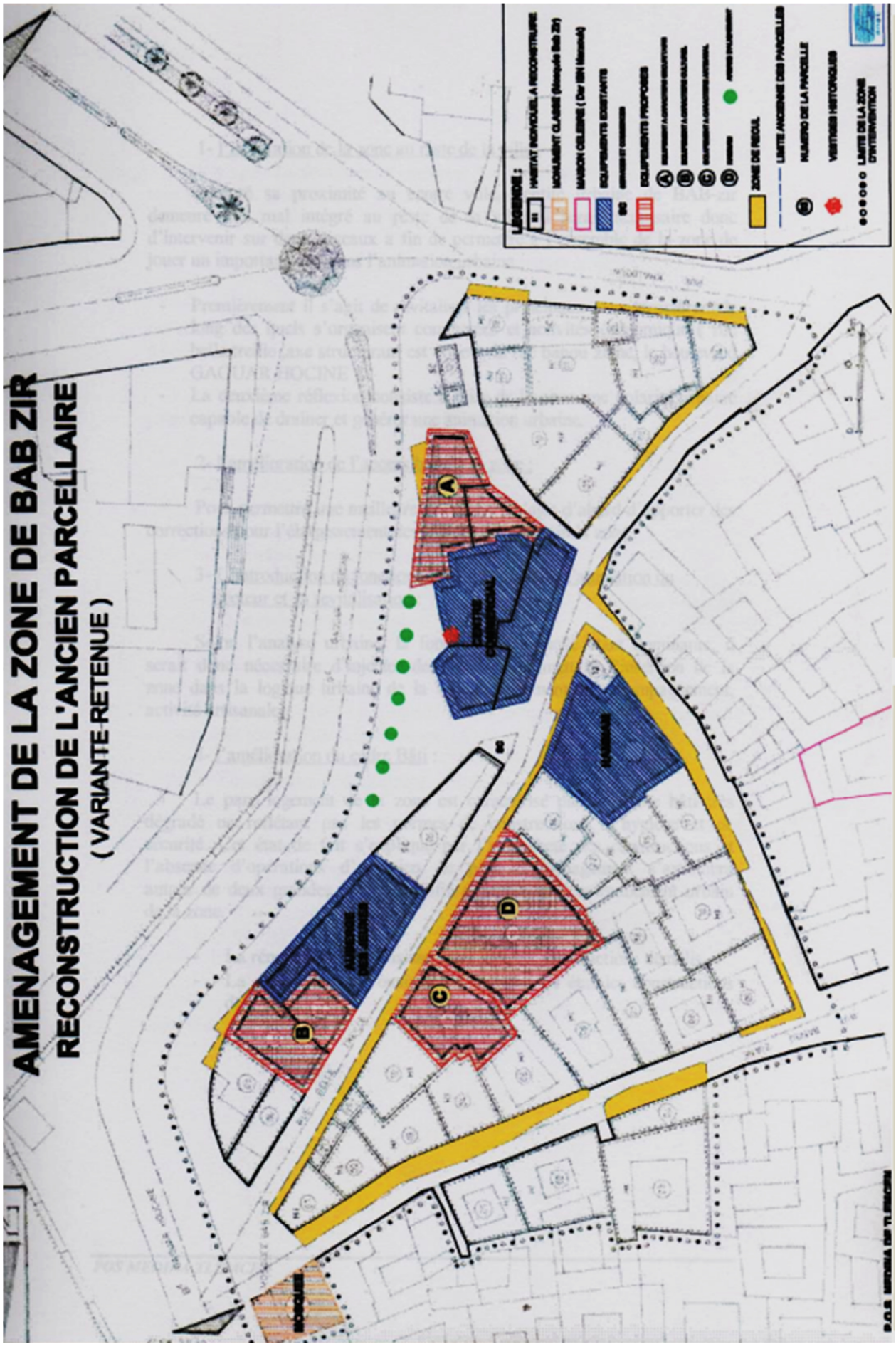

Annexe n°59: stratification de la zone d'Agadir et de Sidi El Haloui
Source : URBAT POS Agadir Sidi El Haloui et Sidi Daoudi 2003, p25

